This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 836 282

Digitized by Google

Ex libris
Jean Seguin
Avranches

Digitized by Google

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 1re LIVRAISON

JANVIER 1928

Chanoine Ch. Guéry : S. G. Mgr Thomas Lemonnier, évêque de Bayeux, 3. — R. Dubourg : Une famille d'Argentan : Les Lautour [1600-1915] *(suite et fin)*, 5. — Chanoine Uzureau : Au diocèse de Bayeux (1791-1792), 15. — Jean Mathière : L'inscription du théâtre romain d'Evreux, 20. — Chanoine Uzureau : L'Université de Caen (1741), 29. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 31. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] *(suite)*, 34. — Roblot-Delondre : Notes sur Hébertot (Calvados), 43. — Bibliographie normande, 59.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
Henri DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT-DELONDRE.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG 12 1969
DC611
N841R4
v.37/38
1928/1929

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

37e ANNÉE

EVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1928

Digitized by Google

Digitized by Google

Sa Grandeur

Mgr Thomas LEMONNIER

Evêque de Bayeux

La *Revue Catholique de Normandie* perd un de ses plus vénérables protecteurs en la personne de Mgr Lemonnier, retourné à Dieu le jeudi 29 décembre dernier, quelques jours après son Jubilé sacerdotal ! Le jour de Saint Thomas, 21 courant, l'Eglise de Bayeux fêtait, en effet, son saint patron et ses noces d'or avec toute la simplicité voulue par lui. Le vénérable doyen du Chapitre, M. Labutte, en présence du Révérendissime abbé de Mondaye, des Vicaires Généraux, du chanoine Dubois, curé-doyen de Fauville au diocèse de Rouen, et de tout le clergé, résuma fort pieusement l'existence du Prélat en prouvant, par des faits, que toute cette vie sacerdotale et épiscopale s'était sans cesse dépensée *pour les autres*.

Très ému de ces délicates paroles, l'Evêque de Bayeux, en toute humilité, repoussant quelque peu ce portrait trop embelli par l'affection et l'imagination de l'orateur, le remercia cordialement en ajoutant que sa vocation vint de sa mère et de son père, puis que s'il a pu faire quelque bien, il le doit aux prières des prêtres et des fidèles de son cher diocèse.

Comme bouquet de ce Jubilé sacerdotal Sa Grandeur nomma le Révérendissime P. Exupère, abbé de Mondaye, chanoine d'honneur de sa Cathédrale, plusieurs chanoines honoraires et sept chapelains épiscopaux.

Et voilà que, huit jours après ces belles fêtes jubilaires, les joies se changent en deuil, l'apothéose en pleurs, Mgr Lemonnier n'est plus !!!

Né à Etretat le 16 septembre 1853, ordonné en 1877, professeur de sciences au Petit Séminaire de Rouen (1877-1906), vicaire général (1894-1906), il succéda, comme Evêque de Bayeux, à Mgr Amette devenu archevêque de Paris et cardinal.

Digitized by Google

En janvier 1924 la *Revue Catholique de Normandie* rappelait qu'au début de 1914 « l'avenir de la Revue s'annonçait rempli de promesses, que grâce à une excessive amabilité de Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, les abonnés de *Baiocana* — qui cessait de paraître, s'effaçant devant son aîné, — s'inscrivaient sur nos listes, ses collaborateurs devenaient nôtres; » — puis, en 1926, sur un cri de détresse provoqué par une augmentation des prix d'impression Mgr Lemonnier s'inscrivait pour 100 fr. sur la liste de nos bienfaiteurs avec plusieurs de ses prêtres.

Beati mites a dit le divin Maître sur la montagne, heureux les doux parce qu'ils possèderont la terre *quoniam possidebunt terram*. c'est-à-dire l'affection, l'amour de tous ceux qui leur sont soumis, à tel point que certains journaux du Calvados, peu partisans de notre religion, se félicitaient dernièrement de la paix, si rare ailleurs, qui régnait dans leur département, du fait de leur Evêque.

Que nos chers abonnés veuillent bien s'unir à nos prières afin que l'humble et doux Evêque de Bayeux, l'Evêque de la petite Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, Mgr Thomas Lemonnier, aille au plus tôt la retrouver pour chanter éternellement les louanges de Dieu, *beati qui in Domino moriuntur*.

Chanoine Ch. Guéry.

Digitized by Google

Une Famille d'Argentan

LES LAUTOUR

1600-1915

Correspondance et Souvenirs

(Suite et fin)

VI. — Cinquième génération

Louis Lautour 1796-1875. — Quatrième enfant de Louis-César Lautour Mézeray et d'Agathe Collin. Louis Lautour naquit à Argentan le 7 Prairial an IV (22 mai 1796), fit ses études à Argentan et son droit à Caen (1). Tout jeune encore, en 1823 il succéda comme notaire à son père, et donna de bonne heure la mesure de sa capacité, de son aptitude aux affaires et de ses connaissances variées.

Nous avons vu par la correspondance échangée entre Boismahent et son frère La Mésangerie que le neveu (Louis Lautour) et l'oncle (Boismahent) ne sympathisaient guère, leurs seules relations d'affaires, d'ailleurs toujours terminées loyalement et à l'amiable, ne suffisaient pas à expliquer cette hostilité courtoise, mais nous savons d'autre part, et aussi par la tradition orale que leurs deux caractères étaient quelque peu difficiles et violents. Défauts que Louis Lautour s'efforçait de dominer, et qui ne nuisaient en rien à la bienveillance avec laquelle il accueillait tous ceux qui s'adressaient à lui.

Le 4 août 1830, un arrêté du général Bonnet agissant en vertu des pouvoirs extraordinaires à lui conférés par le Ministre de la Guerre, le nommait maire provisoire d'Argentan avec MM. du Boulley et Cyrille Berrier Fontaine comme adjoints. Il était dès le

(1) Sa thèse de licence portant sur les dispositions testamentaires, fut soutenue le 12 août 1815 devant MMes Le Cocq de Biéville, Chantereyne et Thomine-Desmasures, professeurs.

Digitized by Google

lendemain installé dans ses fonctions, et deux jours après il faisait afficher la proclamation suivante : « Habitants d'Argentan, le roi Charles X et sa famille sont en marche pour quitter la France... Leur passage aura lieu demain... nous vous recommandons le calme le plus parfait ; à l'aspect d'une si grande infortune tous les ressentiments doivent se taire... la plus légère insulte serait un acte de lâcheté... Habitants d'Argentan prouvons par notre modération que nous étions dignes de la liberté (1). » Il cessa ses fonctions de maire le 24 octobre 1830.

Elu en 1831, membre du Conseil municipal il fut depuis constamment réélu. Nommé par le Roi premier adjoint le 6 mai 1835, il fut le 15 novembre 1840, chargé par arrêté du Préfet de l'Orne, des fonctions de maire, par suite de la démission du titulaire. Le 13 décembre 1841, après en avoir fait provisoirement les fonctions pendant treize mois, il fut nommé maire par ordonnance du Roi. Ces fonctions lui furent renouvelées le 24 février 1844, mais lorsqu'elles furent arrivées à leur terme le 6 septembre 1846, il ne consentit pas à les accepter de nouveau.

En septembre 1830, il avait été nommé membre du Conseil d'arrondissement pour le canton d'Argentan, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1833. En décembre 1841, il fut élu au Conseil d'arrondissement par le canton d'Exmes, en remplacement du titulaire décédé, et réélu en 1842. Il cessa ces fonctions aux élections de 1848.

Le 2 août 1852, élu membre du Conseil général par le canton d'Argentan, il fut réélu en 1855. Depuis cette date jusqu'à son décès il ne cessa de représenter la ville d'Argentan à l'Assemblée départementale. Nommé membre du bureau d'administration du Collège en 1831, puis successivement du Comité d'instruction primaire, et du Comité départemental de l'Instruction publique, président de la Société philharmonique, trésorier de la Société d'agriculture, il fut intimement mêlé à toutes les affaires intéres-

(1) En arrivant dans la soirée du dimanche 8 août à Argentan, d'où l'on ne repartit que le matin du mardi 10, on lut une proclamation par laquelle le maire, M. de (*sic*) Lautour parlait de Charles X avec le respect que son malheur devait inspirer et conjurait ses concitoyens de s'abstenir de tout cri injurieux, les avertissant qu'une conduite contraire serait une lâcheté qui déshonorerait la ville. (*La duchesse de Berry*, par Imbert de Saint-Amand, p. 286.)

Digitized by Google

sant la ville d'Argentan et le département de l'Orne. Longtemps rapporteur du budget départemental, il présida pendant plusieurs années la Commission des Finances, et au témoignage de Gustave Le Vavasseur son collègue « s'il n'y introduisit pas les principes d'ordre et d'économie, qui en sont la tradition, il les confirma, et défendit comme sa fortune propre, les intérêts des contribuables. »

Appelé en novembre 1852, par décret du Prince président de la République, aux fonctions de juge suppléant au tribunal civil d'Argentan, il y siégea pendant de longues années, de façon à mériter que M. Champin, premier président de la Cour d'appel de Caen, lui écrivit le 13 décembre 1873 : « Depuis que j'ai eu le plaisir de faire votre connaissance à Argentan il y a vingt-deux ans, j'ai apprécié votre valeur personnelle, votre aptitude au travail, et vos connaissances étendues, aussi je me suis toujours félicité de vous avoir fait entrer dans la magistrature. »

Des services aussi distingués lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur, qui lui fut attribuée par décret du 15 août 1857, et remise officiellement par M. le baron Jeanin, préfet de l'Orne à Alençon le dimanche 18 octobre suivant, en présence de sa fille Mme Fleury, de son gendre et de quelques autres amis. Le brevet en parchemin portant les signatures de l'Empereur et du grand chancelier et le sceau de l'Ordre, daté du 10 février 1858, lui fut remis au mois d'avril suivant.

Il reçut à cette occasion de ses nombreux amis et des membres de sa famille les plus chaleureuses félicitations. Son frère lui écrivait d'Alger, « non seulement ce n'est pas une faveur qu'on t'accorde, mais c'est un acte de justice qui était attendu par tous les gens qui connaissent ta valeur et ton caractère. » A cette époque la croix de la Légion d'honneur assez rarement accordée au titre civil était une distinction flatteuse, donnée au mérite et consacrant les services rendus. Cette nomination fut d'autant mieux accueillie que tous savaient qu'elle n'avait pas été sollicitée.

Quelques années plus tard, le 29 décembre 1864, Louis Lautour recevait la rosette d'Officier de l'Instruction publique, et répondant à M. de Magnitot, préfet de l'Orne, qui l'en avisait, il pouvait écrire en toute sincérité « Je m'étais demandé plus d'une fois à qui je devais l'honneur de la distinction aussi flatteuse

Digitized by Google

qu'inattendue pour laquelle vous m'adressez vos cordiales félicitations, je vois que c'est surtout à votre bienveillance habituelle ». En annonçant cette nouvelle à ses lecteurs, le journal de l'Orne paraissant à Argentan, le jeudi 5 janvier 1865, : écrivait « Son Excellence M. le Ministre n'a fait qu'un acte de justice en récompensant par le titre d'Officier de l'Université trente-trois années de dévouement à la cause de l'Instruction publique ». Sauf quelques discours d'un style sobre et vigoureux, et dont l'un prononcé à la distribution des prix du collège d'Argentan en 1845 contenant de précieux détails sur la ville et son histoire, a été publié en son temps (1), Louis Lautour n'a rien laissé, ni écrit, ni imprimé, mais les archives du département de l'Orne et de la ville d'Argentan, conservent la trace de son activité intellectuelle et du rôle considérable qu'il tint dans le pays pendant près d'un demi-siècle.

Le 16 septembre 1866 eut lieu l'inauguration remise d'année en année depuis 1855, du monument élevé aux trois frères Eudes et plus spécialement à Mézeray, lequel, à cette époque était le plus illustre d'entre eux. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion. Au dîner offert par Louis Lautour au délégué de l'Académie française, (2) aux autres personnages officiels, Préfet, Maire, Architecte du Monument, etc... la famille, outre lui-même, était représentée par MM. Alexandre Dubus, Louis et Auguste Lautour Vauxhébert. A l'heure des toasts le représentant des Eudistes (3) prit à son tour la parole pour faire l'éloge du fondateur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'institution de Notre-Dame du Refuge. Il prit pour texte de son discours ces deux mots « *pertransiit benefaciendo* » loua successivement la charité et le dévouement du prêtre, le zèle apostolique et la rude franchise du missionnaire, la patiente ardeur du fondateur des séminaires et de la Congrégation et la piété et le talent de l'écrivain sacré, il concluait en laissant percer l'espoir des honneurs que l'église devait rendre un demi siècle plus tard à celui dont il venait en quelques mots de résumer la vie consacrée toute entière au service de Dieu et des âmes.

. . . . . .

(1) *Souvenirs du collège d'Argentan.* Falaise Levavasseur 1845.
(2) Monsieur Patin.
(3) Le P. Coste.

Digitized by Google

Si après avoir parlé de l'homme public, nous voulons avoir une idée de son caractère, il nous suffira de prendre dans un de ses discours de distribution de prix (1) les deux phrases suivantes : « Que la science du passé soit pour vous, jeunes élèves, le commencement d'une utile expérience du présent. Apprenez par elle à connaître les hommes pour les aimer quand ils sont modestement utiles, les plaindre quand ils s'égarent, les servir même lorsqu'ils sont injustes ». Et il terminait ainsi ce discours : « L'avenir (2) il est en nos mains peut-être, mais sachons-le bien il ne dépend ni d'un homme, ni de quelques hommes ni d'une influence, ni d'une volonté, ni d'un parti. L'avenir est dans les moyens qui ont créé le présent, qui ont fait d'un établissement jadis obscur, un des premiers collèges de l'Académie ; il est dans l'unité de vue de ses chefs, dans le concours du corps municipal, dans la concorde qui laisse en dehors de cette enceinte les questions irritantes; l'avenir est dans la volonté de tous dirigée vers un but d'utilité générale, Concordia parvæ res crescunt. » Ces réflexions judicieuses ne pourraient-elles pas s'appliquer à l'heure présente et à l'avenir de notre cher pays, ne serait-il pas à souhaiter qu'elles fussent entendues et comprises de tous ceux qui, à un titre quelconque ont mission et pouvoir de veiller aux destinées de la France.

Louis Lautour avait épousé en 1830 Célinie Bouffey, petite fille du Docteur Bouffey, ancien sous-préfet d'Argentan, député du Corps législatif sous le premier Empire, fille de Jean-François-Dominique Bouffey, directeur départemental des contributions indirectes. Pendant les neuf années que dura cette union, interrompue par la mort de Mme Lautour survenue en 1839, ils eurent quatre enfants : 1° Mathilde née en 1831, décédée épouse Marguerie en 1859, laissant deux enfants lesquels ont fait souche, l'un et l'autre. 2° Célinie née en 1834, décédée célibataire en 1852. 3° Marie-Louise, née en 1837, décédée à Paris en 1918, veuve de Léon Fleury, ancien magistrat, encore représentée actuellement; 4° Louis-Albert, né le 7 juillet 1838, décédé à Evreux le 15 avril 1915, lequel continue la filiation.

Esprit net et réfléchi, se sentant peu apte à élever lui-même des

(1) Août 1845, *Souvenirs du collège d'Argentan.*
(2) Du collège d'Argentan.

Digitized by Google

enfants aussi jeunes, il dut chercher un appui pour lui et une sécurité pour eux auprès des membres de la famille de sa femme. Son beau-frère, Charles Bouffey, magistrat à Caen, n'avait pas d'enfants de son mariage avec Désirée Renault, aussi le ménage se chargea volontiers de cette lourde responsabilté. De son côté et voulant tout prévoir, il prit les dispositions testamentaires nécessaires, d'accord avec son beau-frère, qui le 28 novembre 1839, lui écrivait : « Mon dévouement pour vous, mon cher Louis, mon affection paternelle pour vos enfants ne se sont pas plus modifiés que le souvenir de celle qui nous fut si chère à tous ne s'est éteint... recevez la promesse que je vous fais de me dévouer entièrement à vos enfants... et par me dévouer j'entends tout faire selon vos vues tant que je les aurai pour me guider. » De son côté Mme Bouffey lui disait : « Soyez persuadé que je ne cesserai d'être dévouée toute entière à mes petites filles adoptées de cœur, croyez-le bien ; c'est une promesse faite à Dieu, aux mânes de leur mère à vous le père de ces enfants, et mon ami, la remplir sera pour moi un devoir sacré. »

Il commençait ainsi son dernier testament :

« J'ai vécu dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine où je suis né, et je déclare conserver la ferme intention d'y mourir ». Le 30 avril 1874 sentant approcher la fin de sa vie, après avoir confirmé ses dispositions précédentes, il terminait les recommandations qu'il faisait à ses enfants dans un nouvel écrit, par cette phrase : « Et ainsi Dieu leur soit en aide ». Il mourut au mois de juillet 1875, regretté de tous ses concitoyens, aussi dans sa réunion d'octobre suivant, l'Assemblée des notaires de l'Arrondissement d'Argentan exprimait des « regrets unanimes au sujet de la mort de l'homme, qui, par sa scrupuleuse probité, sa puissante intelligence, son travail opiniâtre continué jusqu'aux dernières années de sa vie, a été pendant plus d'un demi-siècle l'honneur de la cité, et plus particulièrement encore de la compagnie ». Il fut inhumé au cimetière d'Argentan, dans la concession de famille, aux côtés de sa femme et de sa fille Céline, qui l'avaient précédé depuis longtemps.

VII. — Sixième génération.

Louis-Albert Lautour, né à Argentan le 7 juillet 1838 fit toutes ses études au collège d'Argentan qui, sous l'habile direction de

Digitized by Google

M. l'abbé Leguerney, était alors à l'apogée de sa prospérité. Au mois d'août 1857 ayant échoué a l'examen du baccalauréat il dut renoncer à aller passer les vacances en Algérie auprès de son oncle Lautour-Mézeray, alors préfet d'Alger. Cet échec avait vivement impressionné son père qui pensa pendant quelque temps à lui faire abandonner l'étude du droit, à laquelle il le destinait, pour le préparer d'une façon particulière à lui succéder au conseil général. A cette occasion il écrivait de Caen à son frère à Alger une longue lettre dont nous possédons le brouillon, nous y lisons notamment que 10 candidats seulement sur 23 ont été admis, dont 2 sur 6 pour Argentan, 2 sur 7 pour Lisieux, 4 sur 18 pour le lycée de Caen : « c'est une sorte de gymnastique ou les plus capables peuvent succomber... Je vais être obligé de le placer (son fils) dans une de ces fabriques où on le stylera à faire le saut périlleux..... tout cela se fait pour désencombrer l'entrée des carrières. Louis est intelligent il a fait de bonnes études, il était bien preparé... il faut qu'il prenne sa revanche..... Je n'ai pas oublié le conseil que tu me donnais il n'y a pas bien longtemps de renoncer à faire de mon fils autre chose qu'un homme du pays, propriétaire, de bonne heure père de famille. Cette idée m'irait assez si je n'étais contrarié par la crainte de l'oisiveté, défaut que j'ai en horreur.

...D'ailleurs je me fais vieux. j'ai 42 ans de plus que Louis, c'est matière à bien des réflexions... garde-les pour toi et moi jusqu'à plus ample informé.

...En attendant voilà notre voyage en Algérie ajourné et c'est encore une contrariété ». Cet échec passager fut vite réparé, et libre de choisir sa carrière il alla à Caen suivre les cours de la Faculté de Droit.

Successivement reçu licencié et docteur après avoir soutenu brillamment deux thèses, celle de licence en 1861 « Des privilèges sur les immeubles », et celle de doctorat en 1864 « De la séparation des patrimoines », devant des maîtres qui s'appelaient Demolombe, Berthauld, Bayeux, Cauvet, et des agrégés, Carel, Poubelle, Toutain, il fut attaché au parquet du procureur général à la cour de Caen, où il pouvait retrouver le souvenir de son grand-oncle Lautour-Duchâtel. En février 1865 il épousait à Caen Anna Le Provost de Launay sœur du Préfet du Calvados, et peu après était nommé substitut à Bazas, puis au Mans. En 1870, il était procureur à Segré, en 1873 à la Flèche; en 1878 il était nommé à

Digitized by Google

Laval, où il ne faisait que passer et le 28 avril, il prenait la direction du parquet d'Evreux. Il avait utilisé le peu de loisirs que lui laissaient ses fonctions en écrivant un « code des frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police, qui parut en 1877 chez Rousseau à Paris ».

Il eut l'honneur d'être révoqué le 13 janvier 1880.

A cette époque le gouvernement qui portera dans l'histoire le nom de « gouvernement des Décrets » avait besoin à la tête des parquets d'hommes à la conscience large, à l'échine souple, aptes à rendre aussi bien des services que des arrêts. Louis-Albert Lautour ne pouvait être de ceux-là. Cette révocation lui valut les félicitations de tous ceux qui le connaissaient et ne craignaient pas de se compromettre. Il n'eut tenu qu'à lui, grâce à de puissantes amitiés, d'être quelques jours plus tard replacé avec de l'avancement. mais il était d'un caractère trop droit pour accepter les propositions qui lui furent faites, et il se fit inscrire au barreau d'Evreux où il prit de suite une place importante.

Lorsque les affaires lui en laissaient le temps il se livrait à la préparation d'un « code usuel d'audience » dont le premier volume parut chez Pedone Lauriel en 1887, et le second en 1890, et dont on lui demandait une seconde édition quelques années plus tard; travail que sa santé déja chancelante ne lui permit pas d'entreprendre. Appelé en 1890 à la présidence de la grande société de secours mutuels l'Union des Ouvriers d'Evreux, il la conserva jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Entré en 1896 au Conseil municipal d'Evreux il en resta membre jusqu'à son décès en avril 1915.

De son mariage avec Mlle Le Provost de Launay sont issus six enfants, quatre filles et deux fils. L'aîné Louis né en 1868 mourut à la Flèche en 1877, il est inhumé dans la sépulture de famille à Argentan.

Lors de son baptême, qui eut lieu à Argentan, chez son grand-père Louis Lautour, il y eut un dîner chez celui-ci et au dessert un des convives, Gustave Le Vavasseur conseiller général de l'Orne et ami intime de la famille, dédia au bébé les vers suivants, publiés à Caen en 1868 dans une plaquette intitulée (Souvenirs).

Digitized by Google

I

Dauphin bourgeois que l'on fête et qu'on aime,
Sur ton berceau permets-moi d'ajouter
Une dragée aux bonbons du baptême
Que l'on jetait tantôt sans les compter;
Ce n'est pas tout qu'un prêtre te bénisse,
Je te destine un couplet familier,
Comme celui du *petit Ebenisse*
Chanté jadis par Monsieur Berthelier.
Vous souvient-il du petit Ebénisse
Si bien chanté par Monsieur Berthelier.

II

Petit Louis, dans le sein de ta mère,
Toi qui n'as pas connu l'adversité,
Goûteras-tu de cette plante amère?
— Hélas! mon fils, qui n'en a pas goûté?
Puisqu'il n'est pas de beau jour sans nuage.
Puisqu'ici bas, tout est heur et malheur,
Dieu, mon enfant, te donne le courage
Qu'il faut avoir pour subir la douleur;
Le mal n'est rien quand on a le courage.
De supporter et vaincre la douleur.

III

Tu seras riche, — use de ta richesse
Mieux vaut fonder, qu'habiter l'hôpital;
Tu seras jeune, — use de ta jeunesse,
Mais ne va pas rogner le capital.
Tu vieilliras, — jusqu'à cent ans, j'espere.
Tu garderas la rime et la raison,
La cervelle de ton grand père
Et les cheveux de l'oncle Clogenson.
En chœur : Sur le cerveau de ton grand-père
Tous les cheveux de l'oncle Clogenson.

IV

Tu seras homme, — homme d'esprit peut-être,
Homme de cœur et d'honneur en tout cas,
S'il te convient de te choisir un maître,
Tu serviras et ne trahiras pas.

Digitized by Google

Aux mauvais jours, où le plus fort chancelle,
Si tu sentais hésiter ta vertu,
Je jure ici que tu resteras fidèle...
Dis mon enfant, dis, t'en souviendras-tu
Je jure ici que tu seras fidèle,
De mon serment, dis t'en souviendras-tu.

V

Le souvenir!... pauvre moutard imberbe,
Quel triste mot, hélas! j'ai prononcé!
Je me souviens est un malheureux verbe
Dont le présent se conjugue au passé!
Enfant, pourtant, tes destins sont les nôtres,
Le fil des jours, court ou long, n'est qu'un fil...
Lui, vous et moi, nous ferons place à d'autres,
Ainsi fut-il toujours. Ainsi soit-il,
Lui, vous et moi, nous ferons places à d'autres...
Ainsi fut-il toujours.
Ainsi soit-il.

L'autre, Gaston né en 1870, officier de cavalerie, mort le 19 avril 1906, aux grèves de Lens, victime de son devoir, repose dans le cimetière d'Evreux, où son père a été le rejoindre. Il laisse trois fils qui sauront à n'en pas douter, continuer les traditions de la famille, et porter dignement le nom une fois de plus honoré par leur père (1).

R. Dubourg.

(1) Une notice biographique sur Louis-Albert Lautour a été publiée en 1915 par la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, elle a été rédigée par M. Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société. — Une notice biographique sur Gaston Lautour a été, en 1906, publiée par M. le chanoine Lorho, supérieur de l'école Saint-François-de-Sales à Evreux.

Digitized by Google

AU DIOCÈSE DE BAYEUX

(1791-1792)

Quand l'abbé Barruel fut arrivé en Angleterre, il demanda à ses confrères exilés comme lui des renseignements sur les persécutions qu'ils avaient endurées depuis le début de la Révolution. Voici les notes inédites qu'un ecclésiastique lui envoya, en 1793, sur le diocèse de Bayeux (Archives de la Compagnie de Jésus) :

I. — Le dimanche de la Passion 1791, M. Busly, prêtre de la paroisse de *Saint-Samson d'Aunay*, fit un discours dans l'église de Bauquay, paroisse voisine. Il complimenta le légitime curé (Jacques-Georges Bisson) sur son refus de prêter le serment, fit connaître aux paroissiens en quoi il était contraire aux règles de discipline établies par l'Eglise et à plusieurs de ses dogmes. Il détourna ainsi les fidèles de la voie de perdition dans laquelle on voulait les faire marcher, en leur donnant pour pasteurs des intrus sans pouvoirs comme sans mission, etc. Il fut dénoncé par le sieur Pellier-Deslandes, procureur de la commune de Bauquay. Les témoins entendus, il fut décrété de prise de corps par trois juges du tribunal de Vire, les deux autres (MM. Noël et Vautier) n'ayant pas voulu se prêter à cet acte illégal. Deux huissiers et des gendarmes se transportèrent chez lui; mais il s'était retiré, sur les instances de ses amis. Les patriotes du bourg d'Aunay firent son effigie, la promenèrent sur un âne et la traitèrent comme ils auraient voulu la traiter lui-même (1).

II. — M. d'Osmond, ancien évêque de Comminges (2), en Gascogne, se retira dès le commencement de la Révolution dans un château de la paroisse de *Fontenay-le-Pesnel*, en Normandie, et passa ensuite chez un de ses amis. Le curé jureur de la paroisse le dénonça aux corps administratifs et parvint à faire poser les scellés sur ses meubles. Les honnêtes gens du pays furent plus raisonnables et refusèrent de servir de caution jusqu'à la vente ou

(1) Après son exil, M. Busly entra à Aunay en 1802.

(2) Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, né à Séez, avait démissionné de l'évêché de Comminges en 1785.

Digitized by Google

jusqu'à ce que l'évêque eût pris ses arrangements avec le district. Le curé jureur de la paroisse et le desservant intrus de Saint-Aubin ne rougirent pas de représenter et d'accepter la garde des scellés. De quoi l'homme n'est-il pas capable, lorsque Dieu se retire de lui? Des ministres de paix déshonorent leur caractère en remplissant le double rôle de persécuteur et de dénonciateur, et souvent de bourreau!

III. — M. Moulin, curé de *Courert*, connaissant les dangers auxquels son cher troupeau allait être exposé en tombant entre les mains d'un intrus, s'occupa à les lui faire connaître et à lui enseigner les moyens de les éviter. Son zèle, secondé de son talent reconnu pour la chaire, ne tarda pas à produire un heureux effet. Il fut dénoncé au club de Bayeux comme un incendiaire, mais cette dénonciation n'eut aucune suite. Le 2 juin 1791, ce respectable pasteur fut déplacé. Avant de remettre les registres de baptêmes, mariages et sépultures entre les mains de la municipalité, il eut le courage d'y insérer ce qui suit : *Malgré les décrets de l'Assemblée, je déclare que je suis et serai jusqu'à la mort seul légitime curé de Couvert; et celui qui, en vertu de ces mêmes décrets, osera s'ingérer dans le gouvernement de ma paroisse, ne sera aux yeux de Dieu et de l'Eglise qu'un mercenaire, un intrus, un voleur, avec lequel mes paroissiens ne pourront communiquer dans les choses spirituelles. Je déclare que les sacrements de pénitence et de mariage administrés par lui seront nuls et sacrilèges*, etc. Cette déclaration fut mise sous les yeux du district, qui prononça contre M. le curé de Couvert la privation de ce qui lui était dû et de ce qui pourrait lui être dû dans la suite pour son traitement. Ce digne curé, ne pouvant rester au milieu de son troupeau, se rendit aux instances réitérées de la dame de sa paroisse, à Verrières, où M. son frère était chapelain, et continua d'exercer dans la chapelle du château les fonctions de son ministère (1).

Le fils de cette vertueuse dame les vit avec peine. A l'exemple

(1) Thomas Moulin, frère du curé de Couvert, était chapelain au château de Verrières, paroisse de Lingèvres, chez Marie-Madeleine-Françoise-Renée Duhamel de Verrières, veuve de Michel-Augustin d'Auxais, chevalier, seigneur d'Haudienville. Elle était dame de la paroisse de Couvert et du fief de Verrières.

Digitized by Google

du prodigue de l'Evangile, il avait dépensé tout son revenu, et il savait que les principes de ces deux ecclésiastiques étaient bien différents de ses principes révolutionnaires. Il résolut donc de les perdre; et pour y réussir, il se concerta avec un zélé patriote, juge de paix de Hottot. Cet ami fidèle lui traça la marche qu'il devait tenir, et il la suivit. Sa vertueuse mère avait congédié de chez elle six personnes, parce que leur manière de penser n'était que trop conforme à celle de son fils. Celui-ci les engagea à servir de témoins dans la déposition qu'il allait faire contre les deux prêtres. Elles y consentirent. Le 9 juillet 1792, il se déclara leur dénonciateur devant M. Adeline-Duquesnay, lieutenant de la gendarmerie nationale à la résidence de Bayeux. Il les accusa d'avoir enseigné et propagé les principes anti-constitutionnels ci-dessus énoncés et beaucoup d'autres semblables. Un mandat d'amener fut décerné, et le lendemain (10 juillet), à quatre heures du matin, six cavaliers de maréchaussée, précédés du dénonciateur et suivis d'une multitude armée, furent les chercher et les amenèrent devant le juge de paix. La dénonciation et les dépositions leur furent communiquées. Ne voulant pas trahir leur foi, mais au contraire la confesser publiquement, ces deux fidèles ecclésiastiques convinrent qu'elles étaient conformes à la plus exacte vérité et signèrent l'interrogatoire qu'on leur avait fait subir séparément. On les conduisit dans les prisons de Bayeux, et trois jours après on les ramena chez le juge, afin qu'ils entendissent leur sentence. D'après la dénonciation du sieur Pierre-François-Michel d'Auxais d'Haudienville, contenant des dépositions des témoins, ils furent déclarés réfractaires, et comme tels condamnés solidairement à payer une amende de 300 livres et à un emprisonnement de six mois. En outre, il fut ordonné que le jugement serait imprimé, lu et affiché dans les treize paroisses du canton de Hottot-lès-Bayeux, ce qui fut exécuté à la lettre. On les conduisit en prison, et en y allant ils furent, suivant l'usage, exposés aux insultes et aux outrages d'une populace aveuglée, qui voulait les mettre en pièces. On poussa l'inhumanité envers ces généreux confesseurs de la foi jusqu'à leur interdire toute communication avec les honnêtes gens de la ville, consolation qui n'est pas même refusée à des scélérats. Tout leur nécessaire fut vendu au poids de l'or, et sans le secours de plusieurs personnes charitables ils se seraient trouvés dans le plus grand embarras.

Digitized by Google

Ils étaient encore enfermés lorsqu'ils apprirent le massacre des prêtres à Paris (2 et 3 septembre 1792), et ils ne quittèrent la prison que pour obéir au décret de déportation (1).

IV. — Dans la paroisse de *Saint-Marc d'Ouilly*, M. Le Bœuf, prêtre, se rendit à l'église après la messe de l'intrus, pour assister à celle du légitime curé (Barthélemy Le Provost). L'intrus le fit sortir de l'église, en l'accablant d'injures. A la porte, il fut renversé par un banqueroutier d'une paroisse voisine et reçu par un autre paysan, qui lui appliqua un grand coup de poing. Pour récompenser le banqueroutier de son action patriotique, le constitutionnel l'invita à dîner. Quelque temps après, sur la convocation de la municipalité, les paroissiens s'assemblèrent dans la cour de l'intrus Desaunay. M. Le Bœuf, prêtre, fut encore arrêté par quelques mauvais sujets, qui le traînèrent dans leur assemblée et le firent asseoir sur une sellette pendant une demi-heure. Les uns voulaient le raser; les autres s'y opposaient, disant qu'il irait à la messe constitutionnelle, enfin on le laissa aller, sur la nouvelle que sa mère était tombée évanouie. M. Le Bœuf, son frère, ne fut pas si heureux. Il fut arrêté et eut les cheveux coupés, sous prétexte qu'il s'était marié avec dispense du légitime évêque, deux jours avant l'arrivée de l'intrus, et qu'il ne voulait pas assister à ses offices. Un autre frère de M. Le Bœuf fut aussi poursuivi et chassé de la paroisse. On lui permit d'y rentrer, à condition qu'il reconnaîtrait le constitutionnel pour son curé. Mais, ferme dans ses principes, il préféra l'exil à l'apostasie (2).

V. — Les enragés du bourg de Condé-sur-Noireau se transportèrent, le lundi de Pâques 1792, dans la paroisse de *Proussy*, s'emparèrent du légitime pasteur (Jacques Vautier), de M. Jamet, son vicaire, et de M. Prieur, chapelain, coupèrent les cheveux à ces deux derniers, les conduisirent au-delà de Condé, leur assi-

---

(1) Pierre-Louis Moulin, curé de Couvert, et son frère Thomas, reçurent le 15 janvier 1793 un passeport pour la déportation en Angleterre.

(2) Né à Saint-Marc-d'Ouilly le 5 juillet 1764, l'abbé Joseph Le Bœuf fut ordonné prêtre à Paris, le 11 septembre 1791, par Mgr de Bonal, évêque de Clermont. Le 13 septembre 1792, il s'embarque pour l'Angleterre, rentra en France au mois de mai 1802 et mourut curé de Touques (Calvados), le 26 août 1820.

Digitized by Google

guèrent à chacun une route différente et leur défendirent de retourner dans leur paroisse. Par égard pour les paroissiens, ils ne rasèrent pas leur curé (1).

L'auteur terminait ainsi sa lettre à M. Barruel :

Ces persécutions déshonorent leurs auteurs, en même temps qu'elles immortalisent ceux qui en sont les victimes.

Chanoine Uzureau,
directeur de l'*Anjou Historique*.

---

(1) M. Vautier, curé de Proussy, arriva à Jersey le 10 septembre 1792. Rentré en France au mois de mai 1802, il reprit ses fonctions jusqu'en 1803, Mort à Proussy le 27 novembre 1807.

Digitized by Google

L'inscription du théâtre romain

D'ÉVREUX

Des fouilles de Bonnin, il est resté un fragment d'inscription trouvé en 1843 dans l'enceinte du théâtre romain au nord-ouest, c'est-à-dire dans la propriété de M. Cochin (1). et exposé aujourd'hui dans la salle gallo-romaine du Musée d'Evreux. L'inscription avait sans doute été encastrée dans les murs en souvenir de leur construction : elle est en pierre blanche à grain fin et mesure 0 m. 48 de hauteur. Le fragment ne formait pas plus du tiers de la pierre.

Vaucelle a décrit ce fragment (2) d'après une copie que lui avait communiquée M. Chassant.

Plusieurs historiens locaux et quelques épigraphistes avaient tenté la restitution de l'inscription. C'est en nous reportant à leurs travaux que nous avons essayé, dès 1923 (3), de la compléter. Ici nous donnerons les raisons qui nous ont guidé ; il nous restera ensuite à faire le commentaire du texte proposé.

* * *

(1) A propos de l'ancienne appellation du lieu, disons que M. Coutil a commis une erreur : jamais l'endroit où étaient les ruines du théâtre n'a été dénommé *Cateliers*. Des pièces de compte de 1398 à 1428, existant à l'Hôtel-de-Ville d'Évreux, portent : « avoir tiré de la pierre en *chastel* ». Dans les NOTES CHASSANT, on trouve : « Les ruines du théâtre romain étaient désignées sous le nom de Chastel, Châtel Sarrazin ». Enfin, M. Guillemare nous a dit maintes fois que l'appellation *Cateliers* n'avait jamais, à sa connaissance, été attribuée aux ruines du théâtre romain et qu'il ne savait où M. Coutil l'était allé chercher.

(2) L. VAUCELLE. *Observations sur une inscription trouvée à Évreux dans les ruines d'un théâtre romain* (Receuil de la Société libre de l'Eure, 2e série, t. VIII, 1848-1849).

(3) JEAN MATHIÈRE. *La Civitas des Aulerci Eburovices* (manuscrit présenté au concours Lucien Fouché et mémoire de diplôme d'études supérieures d'histoire, 1923).

Digitized by Google

Parmi les principaux essais de restitution, nous connaissions ceux de Chassant (1), de Vaucelle et du *Corpus* (2). A notre avis, Vaucelle était sur la voie, et c'est la restitution du *Corpus* qui approche le plus de la vérité.

Ce qui reste de l'inscription, disait Vaucelle, « suffit à faire connaître qu'elle contenait la dédicace de ce théâtre à l'empereur qui régnait alors. »

Mais de quel empereur s'agit-il ? A la première ligne, on trouve TI CLA... *Ti.* est l'abréviation de *Tiberio* (prénom de l'empereur), CLA est le commencement de *Claudio* (nom de l'empereur). Ces deux mots devaient être suivis des titres *Cæsari Augusto.* La seconde ligne contient le surnom honorifique *Germanico.*

Il ne reste plus qu'à déterminer à quel prince, nommé *Tiberius Claudius,* on doit rapporter cette dédicace.

Ces deux noms sont communs à Claude Ier et à Néron. Quant aux empereurs Claude II et Tacite, qui ont également porté le nom de Claudius, ils n'avaient pas le prénom de Tiberius. Le premier s'appelait, en effet, Marcus Aurelius et le second Marcus ; le surnom honorifique de Claude II était Gothicus et non Germanicus.

Pour Chassant, il s'agit de Néron. Voici ce qu'on peut lire sur la feuille de ses notes consacrée à l'inscription du théâtre : « Sur les médailles de Néron on trouve :

TI. CLAVD. CAESAR. AVG. || GERM. P. M. TR. P. XI. IMP. PP.

« Adopté par Claude et déclaré César l'an 803 (50); c'est alors qu'il prend, dit M. Mionnet, les noms de Tiberius Claudius Nero Drusus.

« Et sur d'autres médailles on lit :

NERO. CLAVD. DIVI. CLAVD*ii* ||

F*ilius*.

« Voyez Mionnet. *De la rareté et du prix des médailles*, t. Ier, p. 134 et 136, éd. de 1827.

« Ainsi l'inscription trouvée dans les ruines du théâtre romain d'Évreux, si elle appartient à ce théâtre même, serait du Ier siècle, c'est-à-dire de l'an 50 (où il fut déclaré César) à l'époque de sa mort. »

(1) CHASSANT. Notes manuscrites. *Bibliothèque municipale d'Évreux.*
(2) CORPUS INSCR. LAT., XIII, n° 3200.

Digitized by Google

Chassant restitue donc ainsi l'inscription :

TI. CLAVD. CAESARI. AVG^TO || GERMANICO || TI. CLAVDII DRVSI CARS || FILIO... || ROMAE ET AVGVSTO ||

Mais, si on trouve sur les médailles de Néron le prénom de Tiberius, on ne le trouve jamais sur les inscriptions en pierre dédiées à ce prince; ses légendes sont alors NERO CLAVDIVS et non TI CLAVDIVS NERO. Aussi Vaucelle croit-il que la dédicace doit être rapportée à Claude Ier. Il propose les restitutions suivantes :

TI CLAVDIO CAES AVG || GERMANICO || TI CL || FI || ROM ET AVG ||

La restitution proposée par Vaucelle nous semble moins anormale que l'essai de Chassant.

D'ailleurs Néron, un Domitius, n'a pas dû être aimé dans les Gaules (1); car c'était un Domitius qui, au second siècle avant J.-C., avait mis fin à l'Empire arverne et fait la conquête de la Narbonnaise. Claude au contraire fut très populaire. Il s'intéressa tout particulièrement à la Gaule; c'est lui qui octroya le droit de cité romaine à un grand nombre de nobles gaulois. D'ailleurs Claude était le fils de Drusus et le frère de Germanicus, neveu et fils adoptif de Tibère. Or Drusus et Germanicus furent plus aimés des Gaulois qu'Auguste et que Tibère. Ils avaient écarté le péril de l'invasion germanique. Drusus avait donné à la Gaule une capitale, Lyon; la Gaule était ainsi arrivée à l'unité politique qu'elle avait jusque-là connue si rarement. Drusus et Germanicus « vivaient au milieu des provinciaux, cherchaient à gagner leur sympathie, ne cachaient point celle qu'ils éprouvaient pour eux » (2). De toutes parts des monuments s'élevaient en leur honneur.

Nous admettons donc la restitution de Vaucelle pour les deux premières lignes.

« Je ne chercherai pas, dit Vaucelle, à expliquer les trois autres lignes, quoique la dernière me paraisse être la reproduction de cette légende si commune sur les médailles frappées à Lyon sous Auguste : *Rom* (*ae*) *et Aug* (*usto*). »

Tel n'est pas notre avis : ou bien *Romae et Augusto* est écrit en

(1) CAMILLE JULLIAN. *Histoire de la Gaule*, t. IV. *Le gouvernement de Rome*. Paris, Hachette, 1914.

(2) CAMILLE JULLIAN. *Gallia*. Paris, Hachette, 1892.

Digitized by Google

entier ou bien il y avait autre chose ; en effet, si l'on veut bien tracer les lettres nécessaires en leur donnant les dimensions des lettres si régulières de l'inscription, on se rend compte tout de suite que la symétrie des lignes est rompue.

La répétition TI CLA... paraît singulière. D'autre part, M. Cagnat (1) écrit, dans son **Cours d'épigraphie latine**, p. 77 : « Au temps de l'Empire, au moins depuis le règne de Claude (Dio Cass., LX, 17), les étrangers naturalisés prenaient généralement comme gentilice celui de l'empereur sous lequel ils avaient obtenu la *civitas*. » Pourquoi un habitant de Mediolanum, élevé au rang de citoyen par Claude, n'aurait-il pas fait rédiger comme suit l'inscription :

TICLAVDIOCAESAVG || GERMANICO || TICLAVDIVS || FL || ROM || ?

On lit d'ailleurs au *Corpus*, XIII, 3200 :

« Potest fuisse in hunc modum : Ti. Clau [dio Caes. Aug.] Ger. [manico p. p.] Ti. Cl [audius...] fl [amen] Rom. [ae et Aug...] »

Ainsi le *Corpus* admet la restitution de Vaucelle. Il complète même les lignes que Vaucelle n'a pas cherché à expliquer.

A la première ligne, nous ne trouvons rien à changer à la restitution du *Corpus*. A la seconde, le Corpus indique GERMANICO PP. ; mais étant donné que les lettres de cette ligne sont assez tassées, la symétrie laisserait à désirer si l'on adoptait cette restitution ; il y avait probablement GERMANICO IMP. A la troisième étaient les noms du dédicant : TI (*prænomen*), CLAVDIVS (*nomen gentilicium*) ; il est malheureusement impossible de connaître le *cognomen*. A la quatrième, nous pensons que les lettres FI étaient le commencement du mot *flamen*, et par conséquent que la seconde lettre était un L. et non un I. Par suite il y avait à la dernière ligne, non pas *Romae et Augusto*, mais *Romae et Augusti*, restitution appelée par la précédente, *flamen* ; Ti. Claudius était un flamine de Rome et d'Auguste. Le mot *flamen* devait être suivi d'un autre mot. Or nous savons que les flamines de Rome et d'Auguste s'appelaient *flamines perpetui*. Nous pouvons donc admettre la restitution FLAM PERPETVVS, *flamen* étant écrit en abrégé, toujours à cause de la symétrie.

(1) R. CAGNAT. *Cours d'épigraphie latine*. Paris, Fontemoing, 1914.

Digitized by Google

C'est pourquoi finalement nous proposons comme restitution logique (1) :

TICIAVDIOCAESAVG || GERMANICOIMP || TICLAVDIVS (*cōgnomem*) || FLAMPERPETVVS || ROMAEETAVGVSTI ||

Ti (*berio*) *Cla* [*udio Caes* (*ari*) *Aug* (*usto*)] *Ger* [*manico imp* (*eratori*)], *Ti* (*berius*) *Cl* [*audius.....*] *Fl* [*am*(*en*) *perpetuus*] *Rom* [*ae et Augusti*].

A Tiberius Claudius César Auguste Germanicus, empereur, Tiberius Claudius....., flamine perpétuel de Rome et d'Auguste.

De cette façon la première et la troisième ligne correspondent, la deuxième et la quatrième correspondent aussi; enfin, pour la cinquième, à cause du retrait à droite de l'R par rapport au T, l'I d'*Augusti* correspond au début du G de AVG.

A part le cognomen de Tiberius Claudius, l'inscription est complète. Cette restitution tient compte des dimensions des lettres et des intervalles, de la disposition des lignes, du sens général indiqué dans le *Corpus*.

* * *

L'inscription du théâtre a été dédiée à l'empereur Claude par un Aulerque Éburovice qui avait pris le *cognomen* et le *nomen gentilicium* du prince.

Elle comprend deux parties :

1°) Les noms et les titres du personnage honoré, au datif.

2°) Les noms et le titre de celui qui a fait graver l'inscription, au nominatif.

Les noms et les titres de l'empereur doivent être divisés en cinq catégories que nous examinerons successivement :

1°) Ti. Claudius. || 2°) Caesar. || 3°) Augustus. || 4°) Germanicus. || 5°) Imperator. ||

1°) *Ti. Claudius.* — Ce sont les noms personnels de l'empereur Claude avant son élévation à l'empire.

---

(1) Nous avons déjà donné cette restitution dans la *Civitas des Aulerci Eburovices à l'époque gallo-romaine* (p. 141), Évreux, Drouhet, 1925. Une erreur de gravure nous a fait écrire CAESARAVG pour CAESAVG; pourtant la transcription placée à droite de l'inscription ne laisse aucun doute sur la façon dont nous entendions compléter l'épigraphe.

Digitized by Google

2° *Caesar*. — C'est un *cognomen* de la *gens Julia* que prirent successivement tous les empereurs. Dans les noms de l'empereur Claude, il joue bien le rôle d'un *cognomen*. Claude s'appelle *Ti. Claudius Caesar Augustus Germanicus;* de même Auguste s'appelait après son adoption *C. Julius Caesar Octavianus*. A partir de Vespasien, les empereurs le mentionneront dans la série de leurs dénominations à la place réservée au gentilice, c'est-à-dire immédiatement après le prénom *Imp.* et avant leurs noms particuliers ou l'indication de leur filiation.

3°) *Augustus*. — C'est un titre honorifique décerné à Auguste et qui fut pris par tous ses successeurs comme *cognomen ; Augustus* signifie que la personne de l'empereur est sacrée.

4°) *Germanicus*. — C'est un titre honorifique. A la suite de certaines expéditions heureuses, les empereurs recevaient un surnom tiré du nom des peuples vaincus. Ceux qui avaient remporté des victoires sur les Germains prenaient le titre de *Germanicus;* ceux qui avaient remporté des victoires sur les Parthes prenaient celui de *Parthicus*, etc. Ce n'est pas le cas ici. Claude portait dès son avènement ce surnom, qui était celui de son père et de son frère. Mais Drusus et Germanicus avaient combattu les Germains. Les quatre dernières années de la vie de Drusus, de 13 à 9, s'étaient passées à peu près en entier dans des campagnes glorieuses au delà du Rhin, en Germanie; il y avait gagné le surnom de *Germanicus*. Son fils avait vengé le désastre de Varus et reçu du Sénat le nom que son père avait illustré.

5°) *Imperator*. — A partir du règne de Néron, ce terme, qui désigne proprement le chef d'armée revêtu de l'*imperium*, se rencontre généralement deux fois: au début et dans le courant d'une inscription.

Au début, *Imperator* ne doit pas être considéré comme un titre honorifique, mais comme un prénom. Aussi est-il écrit en abrégé: IMP. Tous les empereurs se donnèrent ce titre comme prénom, sauf Tibère, Caligula et Claude. Aussi ne le voyons-nous pas au début de cette inscription. C'est par exception que Claude est appelé IMP TI CLAVDIVS (1).

Dans le courant d'une inscription, on rencontre souvent IMP suivi d'un chiffre. A cette place il désigne le nombre des salutations

(1) R. CAGNAT. *Op. cit.*, p. 185.

Digitized by Google

impériales de l'empereur. Chaque fois que le prince ou un de ses lieutenants remportait une victoire, il ajoutait une unité au nombre de ses salutations impériales. Il est à remarquer, à ce sujet, qu'à la première victoire l'empereur prenait le titre d'*imperator II*, et non d'*imperator* (c'est-à-dire *imperator primum*), le fait d'être proclamé empereur étant en réalité une première salutation impériale.

Dans cette inscription, à cause de la correspondance nécessaire des lignes et des lettres, il ne semble pas y avoir de chiffre marquant le nombre des salutations impériales. Claude n'était donc qu'*imperator primum* quand elle fut gravée ; elle daterait donc du début de son règne, c'est-à-dire de l'année 41 ; car c'est dans le courant de cette même année que Claude fut *imperator secundum* (1).

Examinons maintenant les noms et le titre du dédicant :

Ti (*berius*) *Cl* [*audius* [cognomen (?)]], *fl* [*am* (*en*) *perpetuus*] *Rom* [*ae et Augusti*].

1°) *Tiberius Claudius.*

Ce qui nous frappe d'abord, c'est que ce personnage a le même prénom et le même gentilice que l'empereur.

Or nous venons de voir que les étrangers naturalisés prenaient généralement comme gentilice celui de l'empereur sous lequel ils avaient obtenu la *civitas*. De là, le grand nombre des Claudius, des Flavius, des Aelius qu'on trouve sur les inscriptions provinciales.

Le personnage dont il s'agit aurait donc obtenu le droit de cité sous le règne de Claude, et c'est pour le remercier de lui avoir octroyé cette faveur qu'il aurait élevé le monument en son honneur. Claude, en effet, prodiguait le droit de cité romaine aux provinciaux ; il aurait désiré qu'on admît à toutes les magistratures l'aristocratie gauloise, et il prononça à ce propos le fameux discours qu'on a retrouvé à Lyon.

2°) *Flamen perpetuus Romae et Augusti.*

A Rome, le flamen perpetuus était attaché au culte impérial ; chaque empereur qui obtenait après sa mort les honneurs de l'apothéose était déclaré *Divus* et devenait l'objet d'un culte desservi par un flamine spécial, *flamen perpetuus*, choisi par l'em-

(1) R. Cagnat. *Op. cit.*, p. 185.

Digitized by Google

pereur régnant parmi les patriciens. L'impératrice défunte, consacrée *Diva*, avait aussi un culte desservi par une prêtresse, *flaminica*.

Chez les anciens, toute fédération de cités était en même temps une fédération religieuse. Une des premières choses que les Romains ont créées en Gaule, c'est précisément cette fédération religieuse, achevant ainsi une unité morale que le druidisme commençait à fonder. Le culte commun qu'ils donnèrent à la Gaule fut celui de Rome et d'Auguste, c'est-à-dire de Rome divinisée et de la sainteté impériale. Il y avait en Gaule deux centres de ce culte, l'un à Narbonne pour l'ancienne province, l'autre à Lyon pour la Gaule propre.

A Lyon, sur la presqu'île formée par la Saône et le Rhône, un autel colossal portait l'inscription « à Rome et à l'Auguste », *Romae et Augusto*. Une assemblée de notables gaulois avait la surintendance de ce culte à Lyon. On l'appelait le « Conseil des Gaules », *concilium Galliarum*. Il était composé de soixante délégués représentant les soixante cités gauloises. Ces délégués portaient le titre de « prêtres », *sacerdotes ad templum Romae et Augusti ad confluentes Araris et Rhodani*.

Le culte de Rome et d'Auguste n'était pas seulement un culte provincial ; c'était aussi un culte municipal.

En Gaule, les grands sanctuaires des dieux municipaux continuaient à être desservis par un prêtre attitré, haut personnage le plus souvent. Ce prêtre garda d'abord le nom celtique de *gutuater*, puis il se donna les titres latins de « flamine », *flamen*, ou de *sacerdos*.

« Les principaux de ces flamines, dit M. Jullian (1), étaient ceux qui officiaient dans les temples des divinités impériales, qui se consacraient au culte local de Rome, d'Auguste, des empereurs morts ou vivants, des princes de « la maison divine ». Le nombre de ces temples ne grandit point, d'ailleurs, en proportion de celui des souverains... Au début, chacun d'eux eut son sanctuaire et son ministre. Depuis Tibère, on enraya. Un même prêtre s'occupa de plusieurs divinités de ce genre, et il n'y eut plus à la fin, pour desservir le culte impérial, que des « flamines d'Auguste ». Toute

(1) Camille Jullian. *Histoire de la Gaule*, t. IV : *Le gouvernement de Rome*, op. cit.

Digitized by Google

cité gauloise, colonie ou autre, possédait son prêtre impérial. Il était le représentant religieux de l'autorité souveraine. Aucun sacerdoce ne fut plus recherché, plus considéré, donné à de plus dignes. Celui qui l'exerçait marchait à l'égal des plus hauts magistrats ; il prit rapidement le rang ou les fonctions d'un grand pontife. De la religion des Augustes, il résulta, dans les municipes gaulois, un pouvoir religieux et moral qui rappelait celui des anciens druides. »

En accédant au flaminicat, il était d'usage d'offrir à la cité une certaine somme, *summa honoraria flamonii*. C'est sans doute avec cette somme que le théâtre a été construit.

* * *

En dernière analyse, l'inscription du théâtre romain d'Évreux rentre dans la catégorie des inscriptions honorifiques, le personnage honoré étant l'empereur Claude. Des trois parties que comprennent ordinairement les inscriptions honorifiques, celle-ci n'en comprend que deux : l'une relative au personnage honoré, l'autre relative au dédicant. Les raisons pour lesquelles le personnage est honoré ne figurent pas, mais elles se devinent : la répétition des noms *Ti. Claudius* indique que le dédicant voulait remercier Claude de l'avoir élévé au rang de citoyen romain ; les mots *fl* [*am* (*en*) *perpetuus*] *Rom* [*ae et Augusti*] montrent que l'un des premiers soins de Ti. Claudius, parvenu à la dignité de flamine, a été de doter sa ville d'un théâtre. — Cette inscription a une grande importance au point de vue historique, car elle prouve que le théâtre gallo-romain d'Évreux a été construit sous le règne de Claude, probablement vers l'an 41 de l'ère chrétienne ; elle nous renseigne sur la manière dont se propageait le droit de cité dans les provinces ; elle nous fait savoir enfin qu'à Évreux le culte local de Rome et d'Auguste était desservi par un flamine dès le temps des premiers empereurs.

JEAN MATHIÈRE
Diplômé d'Études supérieures d'histoire,
Lauréat de l'Institut.

Digitized by Google

L'Université de Caen

(1741)

L'Université de Caen était composée de cinq facultés : Théologie, Droit canonique, Droit civil, Médecine, Arts.

Le recteur qui en était le chef, était élu tous les six mois, et pouvait être continué jusqu'à trois fois. On le choisissait indifféremment dans toutes les Facultés.

En 1741, les docteurs agrégés de la Faculté des Droits de l'Université d'Angers (1) demandèrent à leurs collègues de Caen quels étaient les privilèges dont ils jouissaient au sein de l'Université.

Il y avait alors sept docteurs agrégés des Facultés des droits à Caen : MM. Loysel, Boivenel, Cotelles, de Balzac, Cauvet, Mazières, Le Coq de Bréville. Voici ce qu'ils répondaient, le 4 juillet 1741, à leurs collègues angevins :

« Les docteurs agrégés peuvent être élus recteurs de l'Université de Caen, puisque M. Fleury, l'un d'eux, a été recteur de cette Université.

« Les Facultés des Droits sont composées de quatre professeurs aux Droits, d'un professeur de Droit français et de huit agrégés, qui tous ensemble ne font qu'un corps indivisible. Dans les actes qui se font dans leur Faculté, les docteurs agrégés sont assis et opinent immédiatement après les professeurs, et tous ensemble sont placés à la droite du recteur. Chaque Faculté jouit de cette place de distinction.

« Tous les docteurs agrégés sont convoqués et assistent en robe et chaperon à toutes les assemblées et cérémonies publiques auxquelles le général de l'Université assiste, conjointement et immédiatement à la suite des professeurs. Même, lors du décès, d'un docteur agrégé, le recteur et l'Université en corps assistent à sa sépulture, de la même manière qu'aux obsèques des professeurs.

(1) La Faculté des Droits canonique et civil d'Angers ne formait qu'une seule Faculté.

Digitized by Google

« Les docteurs agrégés président alternativement aux actes de baccalauréat, en robe noire et chaperon rouge bordé d'une fourrure blanche, ainsi que les professeurs. président à leur tour aux actes de baccalauréat et à tous actes de licence, avec le même habit académique.

« Les docteurs agrégés ont le droit de porter la robe rouge, l'Université n'en fait aucune difficulté, et ils peuvent jouir de ce droit quand il leur plaira, sans craindre aucune opposition. Les lettres de doctorat font mention expresse de ce privilège.

« Quand la dispute d'une chaire vacante dans les Facultés des Droits est terminée, le procès-verbal de cette dispute est dressé en la présence du recteur, qui fait prêter le serment aux professeurs et agrégés juges, du lieutenant-général et du bailli de Caen, maire de ville et conservateur des privilèges royaux de l'Université, assisté de tous ceux qui composent le corps de ville. Ce procès-verbal contient les suffrages distincts de chacun des opinants, qui le dicte au greffier des Facultés, lequel tient la plume et le transcrit sur le registre de conclusion des Facultés. Les suffrages consistent à proposer au roi les trois sujets les plus capables du nombre des dispensants qu'ils nomment dans l'ordre de leur capacité. Les opinants sont les professeurs aux Droits et autant d'agrégés qu'il y a de professeurs. Le professeur du Droit français donne aussi son suffrage après le doyen des professeurs, et quoiqu'il soit aussi Docteur agrégé, il n'est point compté du nombre d'iceux ; il est surnuméraire. Le nombre des professeurs aux Droits règle celui du docteur agrégé délibérant dans toutes les délibérations. Les plus anciens d'entre eux délibèrent toujours, les plus jeunes se retirent. Quand le procès-verbal est dressé et signé, tant du recteur que du maire, des échevins et des juges, on envoie une expédition à M. le Chancelier et une autre au Secrétaire d'Etat dans le département duquel est la province de Normandie ; et, sur leur rapport, Sa Majesté nomme le professeur qui doit remplir la place vacante. »

En cette année 1741, le recteur de l'Université de Caen était Jean-Charles Godefroy, prêtre, licencié dans les Facultés des Droits, professeur dans le collège des Arts de l'Université.

Chanoine Uzureau.
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

42. Goislard de La Droiterie. — Dans la réponse n° 35 (bulletin de novembre 1927), de même qu'à la demande du bulletin précédent à laquelle elle s'applique, il est question d'une famille Goislard de La Droiterie.

On voudrait savoir s'il existe parenté ou affinité quelconques entre cette maison et celle des *Groislard de la Droitière*, très répandus dans le Bocage Virois au cours des deux ou trois derniers siècles. Les « demoiselles de La Droitière » habitaient à Vire, il y a quelques quatre-vingt ans, un curieux manoir Louis XIII, au majestueux perron et aux combles très élevés, dont, à l'intérieur, les murs des deux pièces d'apparat disparaissaient sous une suite de tapisseries fort belles. Il fut abattu en 1875, pour la construction de l'aile neuve du Pensionnat ecclésiastique.

En 1894, lors du mariage du signataire de ces lignes avec une jeune fille de Condé-sur-Noireau, ce fut dans une des salles de l'Hôtel du Lion d'Or, alors tenu par *M. et Mme Goislard de La Droitière* qu'eut lieu, selon l'usage Condéen, le repas de noce.

On objectera peut-être qu'il n'est pas anormal qu'à côté d'une famille de La Droiterie en existe une autre du nom de La Droitière.

D'accord ; mais la similitude absolue du nom patronymique *Goislard* n'en reste pas moins quelque peu troublante pour les habitants du Bocage, qui ont toujours connu les Goislard de La Droitière et n'avaient jamais ouï parler des Goislard de la Droiterie.

Eclaircir la question et la mettre au point sera rendre service à tous ceux qu'intéressent *Au pays Virois* les questions d'histoire familiale et locale.

René Picard.

Digitized by Google

RÉPONSES

40. Inscription a Argentan (nov, 1927, p. 368). — Des inscriptions analogues à celle qui est gravée au-dessus de la porte de l'église Saint-Martin d'Argentan existent dans la Manche.

A *Montviron*, près de Sartilly, une large dalle de granit, encastrée au sommet de la tour de l'église, porte, gravée en relief, l'inscription « IHS. LOVE SOIT LE TRES St SACREMENT ». Cette inscription date des environs de 1654.

A *Hocquigny*, près de la Haye-Pesnel, un petit fronton triangulaire, ajouté sur le mur méridional du Chœur (vers 1700) encadre un ostensoir et l'inscription suivante « VIVE JESVS. LOVE SOIT A JAMAIS LE TRES SAINT SACREMENT DE L'AUTEL. VIVE MARIE ».

Cette dernière inscription permet d'émettre l'hypothèse que l'extension du culte du Saint-Sacrement est peut-être liée au mouvement Eudiste, si actif et si fécond en Normandie.

(Cf. Em. Vivier. *Le culte du T. S. Sacrement de l'Autel*; le tabernacle d'Hocquigny, la chaire de Montviron. *Revue Avranchin*, n° 137, décembre 1927.

41. Prisons de Rouen (nov. 1927, p. 368). — Peut-on m'indiquer quelles étaient les prisons de Rouen pendant la Révolution?

Voici ce que dit à ce sujet Félix Clérembray, dans son ouvrage *La Terreur à Rouen*, (*1793-1794-1795*). Rouen, Lestringant, 1901.

Page 223 : « Les prisons anciennes de Rouen ont été toutes plus « ou moins utilisées pendant la Révolution. Il y en avait sept :

« 1° Celles du bailliage; 2° Bicêtre ou dépôt de mendicité; 3° la « Tour-aux-Normands ou Tour-aux-Libertins; 4° les Goliots; 5° « les tours jumelles du Vieux-Palais; 6° la Conciergerie ou prison « du Palais de Justice; 7° le violon, qui se trouvait dans la cour « du Palais de Justice.

« Leur état et leur organisation étaient tels qu'on ne pouvait y « maintenir ceux qui y étaient détenus. Par exemple au bailliage, « vers 1791-1792, près de quatre-vingts évasions se produisent en « moins de deux ans. La Tour-aux-Normands n'était guère plus « sûre. Saint-Yon qui servait antérieurement d'asile d'aliénés, « n'offrait pas beaucoup plus de garanties.

« La Révolution compléta provisoirement les établissements « pénitentiaires en transformant d'anciens couvents et une église

Digitized by Google

« en maisons de détention. Ce serait s'engager dans un travail « d'une trop grande étendue que de donner ici autre chose qu'une « nomenclature des prisons nouvelles créées depuis 1792, et toutes « désaffectées ou supprimées depuis.

« Ce sont : 1° Saint-Lô, depuis 1792 (maison d'arrêt); 2° Saint-« Yon, maison des suspects ou de sûreté générale depuis le « 21 septembre 1793; 3° les Gravelines, maison des suspects, plus « spécialement des femmes et où il y eut aussi des hommes sur-« tout à la suite de la battue de floréal, an II; 4° Saint-Amand, « femmes et hommes suspects, momentanément en floréal, an II; « 5° Saint-Vivien, réclusion des prêtres insermentés et septuagé-« naires; 6° Saint-François (ecclésiastiques); 7° Sainte-Marie, reli-« gieuses et quelques laïques; 8° église Saint-Sever, condamnés « aux fers ».

Charles LECOEUR.

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements de 1927

MM. de Goncourt, 20 fr.; Jore, 20 fr.; Comte de Grancey, 20 fr.; Queudeville, 20 fr.; Pellerin, 20 fr.; Eyragues, 20 fr.; Abbé Marin, 20 fr.; Abbé Duval, 20 fr.; Abbé Motel, 20 fr.; Abbé Guérard, 20 fr.; Goyau, 20 fr.; Marquis de Saint-Pierre, 20 fr.; Mgr Lemée, 20 fr.; Gonse, 20 fr.; Fossey, 20 fr.; Bois, 20 fr.; Picard, 5 fr.; Flipo, 20 fr; Abbé Alix, 20 fr.; Abbé Brunet, 25 fr.; Dumans, 20 fr.; Martin, 20 fr; de Broglie, 20 fr.; Abbé de Bournonville, 20 fr.; Madec, 20 fr.; Société libre de l'Eure, 20 fr.

Abonnements pour 1928

Abbé Delalande, 25 fr.; Général Chrétien, 30 fr.; Asselin, 20 fr.; Lestringant, 18 fr.; Le Dard, 20 fr.; P. Gentil, 20 fr.; Lecouppey de la Forest, 100 fr.; Bibliothèque municipale de Bayeux, 19 fr.; de Beaurepaire, 20 fr.; Bibliothèque de Cherbourg, 18 fr.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXXIII

(1652-1653)

Rentrée définitive au bercail. — Mort d'une des brebis. — Entrée et vêture d'une postulante. — Mère Charlotte de la Londe, abbesse de Fontaine-Guérard. — Voyage, arrêt à Gomerfontaine et retour.

La ville de Verneuil ne rentrait guère dans le calme; les habitants, pour la plupart, désiraient cependant la paix; mais le vieux baron des Essarts s'entêtait à rester chef de la ville, malgré les ordres royaux et ceux du duc César de Vendôme nommé par Louis XIV gouverneur à sa place. Vers la mi-octobre seulement, il se décida au départ avec sa belle-fille et ses petits-enfants pour son domaine de Saint-Aignan-sur-Sarthe où le Roi les exilait.

La garnison, venue par les ordres du Baron et enfermée dans la Tour-Grise, fut obligée de déloger et de quitter la ville, qui, dès lors, recouvra la liberté (1).

Le Roi put lui-même rentrer dans sa Capitale le 21 octobre et à l'annonce de ces heureuses nouvelles, Me de Médavy s'empressa de réintégrer son Abbaye.

« Ausytost, » nous dit-elle, « avoir apris que le trouble de la « guerre avoit cessé et que tout estoit plus paisible à Verneuil, « elle, (l'Abbesse) prist la bénédiction de Monseigneur de Medavy,

(1) Par une dernière missive, en date du 8 février de l'année suivante, Louis XIV ordonnait la démolition complète de la Tour-Grise. Heureusement, l'extrême solidité de cette ancienne bâtisse empêcha la mine de l'entamer et de nos jours, elle est encore debout.

Digitized by Google

« Evêque de Sez, son frere, pour s'en revenir dans son Monastere « avec ses filles; ce'quelles firent avec grande joye et avec les aides « requises de son bon frère, mon dit Seigneur de Sez.

« Estant de retour de son voyage, elle trouva tout en bon ordre « parmy celles quelle avoit laissées dans le Monastère, auxquelles, « par la miséricorde divine, il nestoit arrivé aucun mauvais évé- « nement et qui avoient esté bien ponctuelles à faire le divin « office, selon ce qui se pouvoit pour le petit nombre quelles « estoient. »

Elles reçurent leur abbesse avec autant « de joye que de res- « pect ». Puis, toutes celles qui s'étaient réfugiées dans leurs familles, vinrent les rejoindre, « tesmoignant que le sejour du « monde leur avoit esté bien ennuyeux et a degoust et quelles « sestimoient très heureuses destre rentrées dans leur solitude; « aussy ne lavoient elles quittée que pour éviter de plus grands « maux qui sont souvent inevitables dans les temps de guerre. »

Hélas! l'excellente Mère Gertrude de la Roque manquait à l'appel. Elle et sa sœur, Mère Mechtilde, s'étaient réfugiées chez leur frère, dans l'antique domaine de famille, à Saint-Germain des Angles. (1) Mère Gertrude y était tombée malade et malgré les soins empressés et assidus de sa sœur et de tous les siens, elle succomba le 13 décembre 1652. Elle avait demandé qu'au moins son corps reposât dans le lieu de sa profession; il y fut ramené par la pauvre Mère Mechtilde, accompagnée, très probablement, de son frère.

En recevant le cercueil de leur fille et sœur l'abbesse et les religieuses versèrent bien des larmes car c'était une grande perte pour le « monastere, y ayant tousjours vescu tres saintement, en « la pratique de toutes les vertus et avec une occupation très... » La page suivante fait défaut; nous ignorons les autres détails que la si affectueuse mère pouvait donner sur sa fille restée toujours fidèle.

Dans le feuillet manquant, la narratrice, supposons-nous, parlait aussi du décès de Mère Madeleine Loches, professe depuis neuf années; on ne la retrouve sur aucun acte après cette époque.

---

(1) D'après le Dict. de Blosseville et Gadebled, édité en 1882, les ruines d'un manoir féodal se voient encore sur la hauteur de Saint-Germain.

Digitized by Google

Une nouvelle postulante : Elisabeth de Clinchamp, fille de Tanneguy de Clinchamp, seigneur de Pommereuil et d'Elisabeth de Rassent, venait remplacer sa cousine-germaine, la regrettée Mère Bernarde de Clinchamp de Bellegarde. Elle avait été élevée à Saînt-Nicolas; mais sa mère, veuve et remariée à Messire Michel le Seigneur (1), l'avait emmenée chez elle, à Rouen, pendant la guerre et pensait l'y garder. L'appel de Dieu s'était fait trop vivement sentir à la jeune fille pour qu'elle n'y répondit pas; elle pressa sa mère par de si vives instances qu'elle obtint de revenir à Verneuil un mois après le retour des exilées.

En ce même temps, eut lieu la vêture d'une jeune fille de Chartres, dont le père, noble homme « Jean Beurier », lisons-nous sur les actes, marié à damoiselle Anne de Maubuisson, était venu, depuis peu, s'établir à Verneuil, avec les titres de Commissaire des guerres et Receveur du grenier à sel. Il avait un fils et quatre filles; Thérèse semble avoir été l'aînée. Désirant la vie monastique, elle s'était réunie à la Communauté vers le mois de mai et, pour ne pas replonger de suite dans le monde sa postulante, l'abbesse l'avait emmenée avec elle à la Mothe. Ainsi sa formation n'eut pas d'interruption et elle prit l'habit avec une grande « ferveur et courage » le 9 décembre.

M. Beurier avait déjà donné « de grandes assistances au Monas« tere, surtout dans le temps de la guerre ». Nous ignorons lesquelles; mais auparavant, nous l'avons vu dans les minutes des notaires, être le rédacteur de l'acte de donation que Sœur Francoise Jenfosse avait tenu à faire en faveur de l'Abbaye lorsqu'elle y tomba malade. Les mêmes documents nous apprennent que le fermier de Galisson étant insolvable, bien qu'honnête, M. Beurier s'était entremis afin d'obtenir le minimum de pertes pour le Monastère. Par reconnaissshce, et aussi parce qu'il n'était pas riche et avait trois autres filles à marier, Mme de Médavy se contenta d'une pension viagère de quarante « escus » (2) plus six

(1) Conseiller du Roi, correcteur à la Chambre des Comptes de Normandie (Contrat de dot de sa fille).

(2) M. Parrot, qui a rétabli l'écriture effacée de notre manuscrit, a mis « sous »; mais, outre qu'à cette époque on écrivait : « sols » le contrat du tabellion nous a montré l'erreur. L'écu valant 3 livres, cela faisait 120 livres par an.

Digitized by Google

cents livres pour les frais de vêtements, trousseau et « tous autres « quelconques qu'il convient faire à la profession et réception ». M. Beurier s'engageait aussi, tant qu'il serait chargé de la recette de Verneuil, à fournir chaque année « un gros minot ou boissel de « sel » (1).

Le jour même de la prise d'habit de sœur Thérèse une petite pensionnaire, « nommée Madamoiselle de l'Estoille », entroit au monastère pour y estre instruicte dans « la crainte de Dieu ». Madame de Médavy emploie habituellement ces termes quand il s'agit de l'éducation des enfants; elle ne cherchait pas à en faire des femmes savantes, ni brillantes. mais des personnes de devoir : la crainte de Dieu, *commencement de la sagesse*, devait être la base de leur formation, si bien que « plus tard, en quelque occasion « qui se puisse rencontrer, elles ne la perdent jamais » (2). Toutefois, on devait inculquer encore aux enfants : l'amour de Dieu, l'esprit de dévotion et de révérence envers la Majesté suprême.

L'abbesse avait composé pour elles un exercice journalier des pratiques de piété qu'elles devaient accomplir; les enfants pouvaient les continuer si elles retournaient dans le monde ou se disposer par là aux obligations de la vie religieuse, si elles y étaient appelées. Les programmes d'instruction étaient alors fort restreints, « parfaitement lire en français et en latin, « escrire, calculer, travailler en tapisserie et a tout autre « ouvrage, » c'est tout ce qui est indiqué, outre l'instruction religieuse et, sans doute, un peu d'histoire et de géographie. C'était peu; mais en revanche, on s'appliquait à leur inculquer les vertus et qualités qui rendent une jeune fille agréable à Dieu et utile à sa famille. Il était défendu à la Maîtresse du Séminaire d'en « solliciter aucune a estre religieuse ». Le soin devait en être laissé « au Saint Esprit a qui seul cela « appartient. » L'Abbesse était persuadée que le bon exemple ferait plus sur le cœur des élèves que toutes les paroles » (3).

(1) Le sel coûtait alors 42 sous la livre. Le boissel contenait 12 à 15 litres.

(2) Règlement de la Mère du Séminaire.

(3) Règlement de la Mère du Séminaire.

Digitized by Google

Une Moniale sur laquelle tous les yeux et encore plus les cœurs, étaient attachés, était la sainte Mère Agathange de la Londe. Depuis l'arrivée de sa tante, Mère Françoise de Médavy, elle s'était complu à rester humblement dans les charges moins importantes que celles dont elle avait été investie jusque-là. De 1643 à 1648, elle remplissait cependant celle de l'Dépositaire, — la Cellerière de nos jours. — C'était encore trop haut pour elle qui enviait seulement les abaissements.

Au Chapitre de cette dernière année, sa tante lui avait confié le Vestiaire, dont elle rendit les comptes le 30 avril 1649. Rien ne nous indique ses occupations les années suivantes; mais le Seigneur qui élève les humbles, ne voulut pas laisser cette belle lumière sous le boisseau; il la plaça sur le chandelier pour l'édification d'autres âmes qui avaient besoin de l'exemple de ses vertus pour le mieux servir.

Les Moniales de Verneuil comptaient sur elle pour remplacer leur bonne abbesse quand Dieu la reprendrait avec Lui, et l'éloignement de la sainte Mère Agathange produisit, à Saint-Nicolas l'impression ressentie autrefois au Mont-Cassin, au moment du départ de Saint-Maur pour la Gaule. Madame de Médavy, à l'exemple de Notre Bienheureux Père Saint-Benoît, fit généreusement, malgré le déchirement de son cœur, le sacrifice demandé par le Seigneur.

Voici les faits ;

Mme Elisabeth de Bigards de la Londe, Abbesse de Foutaine-Guérard depuis 1619, était âgée et infirme. Dès 1639, dit Mme de Blémur, elle avait demandé Mère Agathange pour en faire sa Coadjutrice et, sur son refus formel, elle avait prié la Marquise de la Londe de lui donner une autre de ses filles, Barbe, peut-être, élevée près d'elle. Dans une lettre de sa mère à l'Abbesse de Vignats, nous lisons à ce propos : « Que Dieu la rende telle quelle « le glorifie en quelque condition ou elle soit ; je nay rien que le « desir du sallut de mes enfans. »

Barbe devint Coadjutrice de sa tante quatre années plus tard ; et, en 1652, toute jeune encore, elle s'en allait dans son éternité. La vénérable Abbesse réclama alors avec instance Mère Agathange dont elle n'ignorait ni les vertus ni les capacités. On devine les angoisses de cette sainte âme; cependant par respect pour sa tante de Verneuil, et, « par pure submission à sa volonté », elle

Digitized by Google

parvint à surmonter son extrême répugnance et à accepter cette mission pour laquelle elle se croyait absolument indigne et incapable. Elle n'en voyait que les difficultés et s'effrayait d'avance des honneurs qui l'attendaient.

De son côté, l'Abbesse de Verneuil, éprouvait un regret sensible de la privation de cette nièce qui lui était « fort utille et « capable de toutes les charges ; toutefois, voyant au choix que « lon en faisoit en ceste ancienne et illustre abaye, (que Madame « sa tante ne pouvoit plus gouverner, comme trop aagée et tres « infirme) une vocation particuliere et utilité a ce monastere « là, qui navait pas été élevé dans la Reforme, elle creut quil y « auroit de la gloire de Dieu de sacrifier linclination quelle eust « eue de la garder pres delle et de sen priver pour ces fins. »

Avec grand esprit surnaturel, elle s'oublia elle-même, ainsi que l'intérêt de son abbaye, sacrifiant de la sorte, non seulement un excellent sujet, mais encore les biens qu'elle y avait apportés et qui la suivirent à Fontaine-Guérard.

Du reste, Mme Elisabeth de Bigars avait pris toutes ses précautions ; munie de la permission royale, elle avait demandé les Bulles de Rome et il aurait été peu aisé de reculer. De plus, Catherine de la Londe, « unique sœur qui restast au monde », à Mère Agathange, mariée, on l'a vu, au Président le Cordier du Troncq et habitant Rouen ou le Château de la Londe, la conjurait « de ne pas laisser perdre en leur famille cette dignité. » (1) Ce motif importait peu à l'humble Moniale ; aussi, sa sœur s'étendait-elle davantage sur le bien qu'elle pourrait y faire, et sur la bonne influence qu'elle pourrait exercer en se rapprochant de la famille.

L'Abbaye de Fontaine-Guérard, fondée au XIIe siècle, était située, en effet, à proximité de Rouen ; ses pittoresques ruines sont enclavées dans le parc du Château de Radepont. On en peut lire une intéressante description dans la Normandie Monumentale. (2) Construite dans le style ogival du XIIIe siècle, ce beau Monastère cistercien jouissait d'une fortune et d'un confort dont Saint-Nicolas était bien éloigné. Tout cela ne touchait pas Mere

(1) Elisabeth de Bigars de la Londe avait succédé à Marie de Roncherolles, sa parente, dont elle avait été coadjutrice.

(2) Norm. Mun. Eure, p. 238-240.

Digitized by Google

Agathange ; seuls, les intérêts de son Céleste Epoux pouvaient l'incliner à ce que sa tante lui montrait comme un commandement spécial de la Providence divine : Fontaine-Guérard avait besoin de réforme et c'était une Bénédictine qui était appellée à l'accomplir chez des Bernardines. La tâche serait difficile, il est vrai ; mais, aplanie par le bon vouloir de l'ancienne Abbesse, qui donnerait toute liberté à sa nièce.

Mme de Médavy fit valoir ces raisons et la pauvre Mère Agathange, « pleine destime et damitié vrayment filliale ». demanda au moins à celle qui l'avait formée à la vie monastique, de bien vouloir la conduire dans sa nouvelle résidence ; sans cela assurait-elle, elle ne saurait y réussir. Sa tante ne pouvait lui refuser ce qu'elle avait fait pour Mère de Pommereuil et, afin de prévenir toute difficulté, Mère Agatahange se pourvut de la permission de Monseigneur Boutaut ; il l'accorda très volontiers. Les Bulles étant arrivées, elle pria sa Mère spirituelle de lui faire suivre une retraite préparatoire afin de bien « exercer cette dignité abbatiale « dans lesprit et imitation Notre Seigneur. »

Cette âme, nous dit sa tante, « cherchoit la gloire de Dieu de « tout son cœur et estoit bien esprouvée en toutes sortes de difficultés intérieures, ce que Dieu permettoit pour establir en elle « un grand fond dhumilité et la rendre capable du gouvernement des âmes ou elle a sy bien réussi. »

Les adieux à Saint-Nicolas ne sont pas décrits ; on suppose facilement la profonde douleur de Mère Agathange, en quittant son Monastère de Profession et celle des Mères et sœurs qu'elle y laissait, et qui, toutes, l'aimaient et vénéraient comme une sainte.

Mme la Présidente du Troncq, laquelle avait été élevée à Saint-Nicolas, y vint chercher sa sœur, et Mme de Médavy se fit accompagner de son autre nièce, « la mère de Grancey » et de sœur Catherine de Conflans « qui tesmoignoit grand desir de venir avec « elle ». C'était une enfant de douze à treize ans, élevée au monastère, où elle prit l'habit seize mois plus tard, âgée de quatorze ans et demi. Pour mère Marie Bernarde, ce fut une consolation de suivre sa cousine jusqu'à sa nouvelle abbaye.

Arrivées à Fontaine-Guérard, Mme de Médavy présenta à Mme Elisabeth de la Londe celle qu'elle avait demandée si instamment. Il est bien probable que l'Abbesse les fit pénétrer dans

Digitized by Google

la clôture; néanmoins, elles y restèrent fort peu car « pour naten-« drir davantage cette bonne dame coadjutrice », Mme de Saint-Nicolas repartit « ausy tost, faisant lune et lautre grand effort a « ceste separation de la tante avec la niece et de la fille de Reli-« gion avec la Mere et Superieure. »

Gomerfontaine n'étant qu'à neuf lieues de Fontaine-Guérard, Mme Marguerite de Médavy avait prié sa sœur de bien vouloir profiter de cette occasion pour la visiter; c'était une des raisons pour lesquelles l'Abbesse de Verneuil avait emmené Mère Marie Bernarde qui était filleule de Mme Marguerite. Elle ne l'avait pas revue depuis son départ à Gif; et elle était heureuse de retrouver Moniale Bénédictine l'enfant dont elle s'était séparée avec chagrin. Elles furent reçues « par elle et ses Religieuses, avec toutes les bontés possibles. » Certainement, elles parcoururent tout le vaste Monastère, restauré par Mme Marguerite; mais elles y séjournèrent seulement vingt-quatre heures et revinrent aussitôt à Verneuil.

« L'abbesse estant de retour consola bien ses filles, leur disant « le bon succes de son voyage et comme leur bonne sœur avait été « sy bïen receue et agréée de ceste digne Communauté pour leur « future Abbesse. Elles en eurent d'autant plus de joye quelles « avoient eu de douleur de lavoir veüe séparée delles, ayant pris « en elle grande estime et confiance. » Cette phrase prouve la vérité de ce que nous avons avancé plus haut.

Elle montre aussi qu'après le triste accueil fait à Mme de Pommereuil, morte récemment à Noëfart, elles avaient eu des inquiétudes au sujet de la réception réservée à Fontaine-Guérard. Ces craintes étaient vaines et Mme de la Loude ne rencontra pas les mêmes difficultés; elle put même opérer un grand bien.

Mme de Médavy hâta son retour à Saint-Nicolas pour la profession d'une jeune orpheline, qui attendait impatiemment l'heure de se consacrer au Seigneur. Françoise le Mercier, dont le père était sieur de la Montagne, avait été amenée comme petite pensionnaire le 11 juillet 1642. par son oncle. M. Charles Ribot.

Une autre enfant était entrée le même jour, mais, rapporte la Chronique, tandis que « La Milardière », c'était le nom de la seconde, « ny put durer, la Montagne nen voulut (plus) sortir et « y a esté receue au noviciat. » Elle dut prendre l'habit avec le nom de Placide, en septembre 1648, époque à laquelle son

Digitized by Google

oncle et tuteur avait promis une dot. Mais, durant quatre ans, il ne versa rien, de sorte que la pauvre novice dût attendre le règlement de ses affaires d'intérêts; la profession solennelle entraînant la mort civile, les difficultés auraient été encore plus grandes avec M. Ribot si elle avait eu lieu auparavant. Condamné par le bailli de la Ferté-Arnault, il n'en avait tenu aucun compte. Enfin, le frère de Sœur Placide, Charles le Mercier qui, lui-même dans un moment avait été reçu et nourri par l'abbaye (1), s'engagea à lui payer une pension viagère de 200 livres, ce qu'il fit « pour obeir aux requestes » de sa sœur. Après quatre années d'attente, la pauvre petite novice désirait — on le conçoit — voir luire le jour de sa consécration qui eut lieu le 11 mai.

Ces détails ont été puisés dans les minutes des notaires, car la Chronique ne mentionne même pas, ni la vêture ni la Profession de Mère Placide le Mercier dont la charte est conservée aux Archives de l'Abbaye.

Mme de Médavy dit seulement à la mort de cette moniale, qu'elle s'était montrée « bien perseverante, ayant été quatre ans « novice au dela de lespreuve de la probation, pour donner lieu « de faire ses affaires afin que la religion eust plus surement ce « que lon luy donnoit. »

Le lendemain de cette profession, l'Abbesse tint son Chapitre annuel où elle eleva la pieuse et intelligente Mère Gabrielle Florence à la dignité de Prieure pour remplacer Mère Séraphine de Chevestre de Cintray qui allait quitter momentanément l'abbaye, comme on va le voir au chapitre suivant.

(*A suivre*). X***

(1) Son oncle paya pour lui à l'abbaye « Un mois de pension ». Evidemment, il était logé en dehors de la clôture et devait être alors un jeune garçon.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

La Paroisse de Saint-André d'Hébertot.

(Suite)

Guy, devenu par la mort de ses frères seul possesseur des domaines de sa famille, chevalier, seigneur de Fatouville, d'Hébertot, de Bellengerville, d'Ollendon, Queurdoit, La Gohaigne et autres lieux quitte le 3 juin 1617 le manoir de ses ancêtres et vient habiter avec son épouse Jeanne de Launoy, le château qu'il avait fait construire sur le fief d'Hébertot, acquis par son père. En quittant la paroisse de Saint-Benoît, ce religieux Seigneur établit une fondation pieuse pour l'église où reposaient les restes d'Olivier de Nollent et de Jacqueline de Saint-Pierre, ses ancêtres.

« Le 3 juin 1617, Guy de Nollent demeurant à présent au château seigneurial d'Hébertot donne au trésor et fabrique de l'église paroissiale de Saint-Benoît dix livres quatorze sous de rente à la charge par le trésorier de tenir deux cierges ardents sur les chandeliers attachés aux colonnes du Maître Autel pendant l'exposition du Saint-Sacrement ».

Sur sa nouvelle paroisse Jeanne de Launay fonda en 1622 la Confrérie du Rozaire, constituée par le prieur Pierre Devaux, avec l'autorisation de l'évêque de Lisieux, Guillaume III Alleaume. Après sa mort, arrivée en 1626, son mari, Guy de Nollent, dota richement la Confrérie; des rentes furent constituées sur les terres seigneuriales en 1637 et 1640. Un document signé de Nicolas, dit que « Nicolas, fils de Guy, chevalier, chapelain et patron honoraire d'Hébertot, Queurdoit et des terres ci-dessus, et de Jeanne de Launay, ses père et mère, lesquels de leur vivant, leur piété exemplaire avait fondé et établi dans ladite paroisse la Confrérie du Rozaire en l'hôtel et chapelle de la Sainte Vierge suivant le

Digitized by Google

contrat de ce pape (Urbain VIII), par devant Hébert, tabellion à Touques, le 22 may 1641, fait don de rentes (énumération) à prélever sur ses propres terres. » Une pièce datée du 27 mars 1658 mentionne un nouveau don de Nicolas.

François de Nollent se montra aussi libéral envers l'église que son père Guy et son frère Nicolas ; il donna le tableau du contretable. Une pièce d'archive du chartrier du château écrite de sa main consigne le don fait par lui, M. de Fatouville, à l'église du prieuré « d'un tableau peint de la main de Rubens, peintre célèbre ». (Ce tableau n'a pu être retrouvé ; il semble avoir encore existé vers 1704 ; je n'ai pu l'identifier). François fit en plus un don de deux livres de rente au Rozaire avec charge d'un service après sa mort le jour de N. D. des Anges, en vertu d'un contrat de 1648 ; d'une croix, d'un calice en argent doré, de vingt livres à la Charité, d'une chasuble en damas blanc, d'un devant d'autel et de chappes. Sa femme, Madeleine Arthur, donna également une chasuble en brocart d'argent avec la croix de moire d'or et une autre de camelot rouge, enfin un dais de velours cramoisi, ramages et crespines de soie.

Ce fut en 1642, que l'abbé de Joyenval envoya comme prieur à Hébertot Dom Jacques Falluard ; la paroisse s'était constitué des armoiries en 1630 : de gueules à la Croix d'or, reconnues par ce prieur. C'est aussi ce prieur actif et intelligent, qui obtint la bulle d'indulgence d'Innocent X en faveur de la Confrérie de la Charité en 1651. Nous en reparlerons en traitant de cette association.

L'année précédente il y eut à Saint-André une maladie pestilentielle qui fit d'affreux ravages. Le cimetière était alors plus étendu qu'aujourd'hui et cependant on n'y put enterrer tous les morts. François de Nollent profita de cette circonstance pour rétrécir le cimetière qui s'avançait jusqu'aux fossés du château. On lui céda huit perches de terrain dans le cimetière paroissial et il céda en échange un terrain de la contenance de vingt-quatre perches pour y faire un nouveau cimetière ; le premier qui y fut enseveli était un étranger du nom de Houette ; il donna son nom à ce nouveau champ de repos. Ce fut Thomas Le Flamand, né sur la paroisse de Saint-Benoît, curé de Bourgeanville qui fut envoyé à Hébertot pour régler cet échange : de plus il avait reçu mission de l'évêque de Lisieux, d'engager le Seigneur à déplacer le mur

Digitized by Google

qu'il avait fait construire et qui ne laissait en un point derriere l'abside de l'église que trois pieds pour la procession. Le mur fut éloigné de six pieds, tel qu'il existe encore.

L'administration de Dom Falluard fut avantageuse à l'église. Il sut stimuler le zèle du seigneur et des habitants pour la décoration des autels.

François-Marie de Nollent qui avait épousé en 1664, sa cousine germaine Marie-Magdeleine par dispense du pape Alexandre VII, et fait bénir son mariage dans l'église de Saint-André par Jacques Duval, curé de Saint-Benoît, fit faire en 1681, en souvenir de son épouse décédée, un lambris balustre qu'il avait fait dorer et peindre avec le contretable, dans l'église Saint-André. Il donna encore une chasuble, un devant d'autel, un pavillon de velours vert partagé d'une croix en damas blanc marqué de ses armes et de celles de son épouse, où sont écartelées celles de Jacqueline de Dreux, sortie de Louis le Gros, bisaïeule dudit Seigneur (?) et un pavillon en damas cramoisi pour servir sur le tabernacle où il fit placer une boîte d'argent pour porter le Saint-Sacrement aux malades.

Dom Jacques Falluard, prêtre plein de mérites dit l'acte de sa sépulture, mourut le 3 octobre 1680, âgé de 72 ans, et son corps fut inhumé dans le chœur de l'église, comme ceux des autres prieurs. Il eut pour successeur Nicolas de Marguerite de Carouge. En 1693 et en 1694, il y eut encore à Hébertot une mortalité extraordinaire; dans ces deux années il mourut 107 personnes, M. de Carouge fut du nombre; il décéda le 23 octobre 1693, à l'âge de 47 ans. Un champ appelé le Carouge, proche du nouveau cimetière du champ Houette, a pu, étant donné son nom, avoir été donné au prieuré par M. de Carouge, pour augmenter le cimetière Houette, insuffisant par cette mortalité.

Jusqu'à l'année 1693, le patron de l'église de Saint-André était le seigneur abbé de Joyenval. A cette date, il est fait mention dans les *Insinuations* de Piel de Messire Georges d'Aubusson de La Feuillade, évêque de Metz, abbé commandataire de Joyenval, comme patron d'Hébertot ainsi qu'il en sera de ses successeurs.

Pierre Pannetier fut envoyé de Joyenval et prit possession de la cure le 27 novembre 1693. Le 30 novembre 1704, il révoqua une résignation de ce prieuré qu'il avait faite en faveur de Jean-Baptiste Lecomte, et meurt quatre ans plus tard le 8 décembre 1708.

Digitized by Google

Il eut des démêlés avec Marie de Nollent, veuve de Jean, seigneur d'Hébertot-Fatouville, agissant comme tutrice de sa fille, née en 1704 ; Mme de Nollent avait à reprocher au prieur et à son vicaire leur négligence à recommander sa famille au prosne du dimanche ainsi qu'ils le devaient.

Dom Gaspard Godefroy, religieux profès de Joyenval, prêtre du diocèse de Paris et docteur de la faculté de Paris, succéda à Dom Pannetier ; il prend possession le 24 décembre 1708. Il composa un manuel manuscrit de l'office du Rosaire. Ses talents l'appelaient à un poste plus éminent, il fut nommé prieur claustral de Joyenval en 1723 et il mourut trois ans après dans l'exercice de sa nouvelle charge. Il avait résigné sa cure à :

Julien Gré de la Jonchère, chanoine de la même abbaye qui prit possession le 9 janvier 1723 ; le 20 juillet 1734, il permuta lui-même pour un autre bénéfice simple, avec Pierre Delahaye, chanoine régulier de l'abbaye de Notre-Dame du Val, prieur de Saint-Vivien de Vancé, diocèse du Mans ; l'abbaye du Val, située près d'Harcourt, dans le diocèse de Bayeux, était sous la règle de Saint-Augustin. Ce nouveau prieur prit possession officielle le 11 septembre 1734 et vint s'installer seulement le 1er janvier 1735 ; il demeura prieur d'Hébertot pendant trente-trois ans et mourut le 27 juin 1767 dans un voyage qu'il fit à La Haye-du-Val. C'est lui qui vit naître l'abbé Vastel et Nicolas Vauquelin. Sous son administration plusieurs contestations s'élevèrent entre lui et Françoise de Nollent, seule héritière de tous les titres et biens de sa famille ; elle avait épousé en 1729 Henri-François de Paul d'Aguesseau, fils du Chancelier. Mme d'Aguesseau exigeait l'acquit des quatre messes obituaires aux quatre vigiles, constituées par la donnation du pré de l'Aumône fait par son ancêtre Jehanne Rioult en 1325 et des messes mortuaires en faveur de Jeanne de Launay, fondées sur une rente fournie par Guy de Nollent sur le fief d'Hébertot.

Si le seigneur avait des droits honorifiques à l'église, il lui était interdit d'avoir sur elle des droits majeurs, comme d'aspirer au patronage et de présenter au bénéfice ; il n'était que patron honoraire, le titulaire était l'abbé de Joyenval, et l'évêque de Lisieux y maintenait son autorité incontestable, le seigneur avait son banc dans le chœur avant l'érection de la chapelle sous Guy de Nollent. Le curé lui devait hommage ; alors c'était le goupillon

Digitized by Google

et la présentation de l'eau bénite à la porte de l'église, l'encensement après le clergé, la préséance aux processions, le morceau de pain bénit (ce dernier usage subsiste encore pour le possesseur du château), la chapelle particulière après le banc seigneurial, la représentation des armoiries, le caveau de famille dans le chœur, le deuil à l'extérieur, dont il existe encore des traces.

Les dépendances du prieuré de Saint-André consistaient en cinq acres de terre environ, non compris la cour et le jardin. Le prieur par cela devait au seigneur foi et hommage pour son ténnement du prieuré; plus quatre messes par an. Le prieuré avait le droit de colombier.

Si Mme d'Aguesseau maintenait avec fermeté ses droits seigneuriaux, elle accomplissait avec bonté ses devoirs de chatelaine. Quoiqu'elle habitât peu Hébertot elle veillait de Paris à ce que les pauvres de la paroisse soient vêtus et nourris par ses soins. M. d'Aguesseau chargeait son boulanger de cuire chaque semaine deux sacs de blé pour les indigents de Saint-André et de Saint-Benoît. Il désirait que tout le monde sut lire et écrire. Il construisit une demeure avec jardin au bas du pré Vimout, à égale distance de la fontaine et de l'église, pour y loger, sous la surveillance du curé, une Fille de la Providence. Une école de garçons se tint près de la porte de Fatouville; M. de Nollent en confia la direction au frère Olivier, qui était un enfant du pays nommé Godefroy Vastel, qui avait pris l'habit claustral; il dirigea cette école jusqu'à la Révolution.

La gestion de la cure d'Hébertot avait donné de graves soucis à Dom Delahaye; cette cure qui rapportait 850 livres au début du XVIIIe siècle voyait ses revenus diminuer d'année en année.

La difficulté de toucher les dîmes dans tout le Diocèse de Lisieux s'aggravait et les pièces des Archives nationales contiennent de nombreuses doléances des curés à leurs Supérieurs. Dans une lettre de Dom Delahaye à l'évêque de Lisieux, datée du 17 décembre 1758 (Arch. Nat. G.-8 634) relative au refus de payer la dîme des pépinières, le prieur ajoute. « Mes paroissiens regardent le temps présent favorable à tout entreprendre; ils se liguent, ils s'acharnent, les uns à vouloir soutenir et les autres à vouloir détruire cette dixme des pépinières si bien établie. » Il se plaint d'avoir 700 communiants, plus de 300 enfants « comment les secourir, si les dixmes ne sont pas payés? »

Digitized by Google

L'abbaye de Joyenval en 1767 offrit le patronage du prieuré d'Hébertot à Monseigneur Pierre-Augustin-Bernadin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres, et donna pour successeur à Pierre Delahaye François Duriez, chanoine de l'ordre de Prémontré de la communauté de Brène, en Champagne, prieur-curé de Bargny, diocèse de Meaux. Nommé le 18 juillet 1867 il ne prit possession que le 21 septembre.

Ce prieur avait affermé les dîmes paroissiales mais la perception trop rigoureuse de ces dernières suscita tant de difficultés qu'il remit purement et simplement ce bénéfice. le 2 décembre 1779, entre les mains de l'évêque de Lisieux et se retira en l'abbaye de Joyenval où il avait fait profession. Il est difficile d'expliquer comment, d'un côté, les paroissiens d'Hébertot si attachés à ce bon M. le prieur finirent par lui susciter tant de difficultés. Les dîmes en nature comme nous l'avons vu sous l'administration de Dom Delahaye n'étaient plus recouvrées depuis plusieurs années, Dom Duriez prenait donc une cure dont les revenus étaient amoindris. Mais outre les revenus assurés à la cure d'Hébertot par la donation des cinq acres de terre du pré de l'Aumône, le casuel et la perception des revenus tarifiés sur les fonctions du ministère curial, le prieur avait la charge de prélever la dîme en nature. Quand il était obligé de le faire, il était aux prises avec ses chers paroissiens. Question d'épis, de fruits, etc., il semblait aux pauvres que le curé vécut à leurs dépens, quoi qu'il dût faire lui-même l'aumône.

Au dessous du curé il y avait le vicaire qui l'assistait dans ses fonctions et desservait Saint-Martin, il retenait pour son entretien une portion accordée par le règlement, devant le paiement intégral de la dîme à l'abbaye de Joyenval.

Le gros décimateur était tenu à faire vivre les pasteurs, à entretenir le chœur de l'édifice dont ils avaient le patronage, les bâtiments du presbytère; le reste de l'église était à la charge des fidèles.

Les biens personnels des ecclésiastiques étaient même assujettis à la dîme, les biens de l'église en étaient seuls exempts. Soit par lui, soit par ses serviteurs le décimateur était tenu de venir prendre la dîme sur le champ et le décimé ne pouvait rentrer sa récolte qu'après avoir mis le premier en demeure de se payer ou après certains délais d'usage. Quand le Curé percevait la dîme du chau-

Digitized by Google

mage. il était tenu de fournir aux paysans un étalon, soit taureau, soit bélier, porc, etc. Cet exemple est suffisant pour montrer combien étaient difficiles les rapports des prêtres administrateurs de bénéfices avec les fidèles, à mesure que les approches de la Révolution se faisaient sentir.

La taxe établie sur les décimes se montait pour la paroisse de Saint-André d'Hébertot à 25 livres ; le revenu des dîmes pour le curé n'était pas si considérable qu'à Saint-Benoît.

Quoiqu'il en soit Jean-Baptiste Poncelet, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, prieur-curé de Tarzy et de Fligny, au diocèse de Reims, fut envoyé à Hébertot par l'abbé de Joyenval et prit possession de sa cure le 14 février 1780. Il conserva ce bénéfice un peu plus de trois ans et le 28 juillet 1783, il donna sa procuration pour résigner entre les mains du pape la cure d'Hébertot ; il demanda son rappel et retourna dans l'abbaye.

Les habitants d'Hébertot redemandèrent alors à l'abbé de Joyenval la faveur de recevoir à nouveau Monsieur le prieur François Duriez qui reprit ses fonctions curiales le 16 novembre 1783. Ce fut le dernier prieur-curé d'Hébertot. En 1791 lorsqu'on lui demanda de prêter le serment constitutionnel il répondit « qu'il consentait bien à jurer fidélité à la Constitution en tout ce qui concernait le temporel, mais qu'il exceptait formellement tout ce qui touchait à la religion. » Ce serment ne suffisant point on le destitua.

L'abbé Lanou, prêtre assermenté, nommé par Fauchet, évêque lui-même assermenté du Calvados, pour desservir la cure d'Hébertot, reconnut bientôt le vice de son intrusion. Cédant aux inspirations de sa conscience il n'hésita pas à faire une rétraction publique de son serment à la Constitution civile du Clergé. Au mois d'avril 1794 au prône de la messe paroissiale, il annonça qu'il abjurait son serment et quittait une paroisse où il avait eu le malheur d'exercer, sans juridiction et sans pouvoir, puis il se déroba par une prompte fuite à la fureur des démagogues.

L'église alors convertie en club resta veuve de son pasteur jusqu'en 1802. Le château ne fut pas inquiété et seules des pièces du chartrier les plus anciennes alimentèrent un feu de joie devant l'église. Pendant cette triste époque plusieurs prêtres catholiques administrèrent les sacrements, et célébrèrent la messe dans les maisons particulières, les registres paroissiaux en font foi. Malgré

Digitized by Google

le secret dont ils s'enveloppèrent ils durent au bon esprit de la majeure partie de la population de n'avoir pas été inquiétés.

*
* *

Les *Insinuations* ont conservé le nom de quelques vicaires qui au XVIIIe siècle aidaient le Curé dans son ministère et desservirent les chapelles qui s'élevaient sur le territoire d'Hébertot. Ces vicaires prêtres de l'Ordre de Prémontré sont : 1704, Jean-Baptiste Lecomte, qui faillit devenir titulaire du prieuré ; — 1705, Romain Paulmier ; — 1709, Guillaume Duhaut ; — 1734, Jean Brunet ; — 1764, Roussel Leprey ; — 1766, Jacques Labbé qui joignait à ses fonctions celle de maître d'école ; — 1767, Adrien-Jean-Baptiste Closloge ; — 1775, Jean-Baptiste Cordier ; — 1783, Georges-Nicolas Duclos.

Dans le cours du XVIIIe siècle on trouve sur la commune d'Hébertot, comme nous l'avons déjà vu aux Authieux des constitutions de rente de 150 fr. pour faciliter l'ascension aux ordres sacrés. Ces rentes étaient assez généralement constituées par des marchands du lieu.

Nous relevons :

1693. — Elie Fosse, ordonné prêtre le 21 mars.

1716. — Guillaume Ernoult constitue une rente en faveur de son fils Jean qui parvient au diaconat en 1717.

1715. — François Ernoult, constitue une rente en faveur de son fils Louis qui fut ordonné prêtre le 30 mars 1720 et pourvu de la cure de Tontuit.

1770. — Louis Rebut, en faveur de son fils Jacques.

1778. — Guillaume Rabel, en faveur de Louis-François Vastel qui au moment de la Révolution était vicaire à Sainte-Catherine d'Honfleur. Ayant refusé le serment il quitta la France et se refugia d'abord à Gand, puis se dirigea vers l'Allemagne et la Hongrie forcé de reculer à mesure que les armées françaises gagnaient du terrain. Il finit par se trouver en Pologne lorsqu'il rencontra son frère qui arriva juste pour lui fermer les yeux.

*
* *

L'orage révolutionnaire apaisé, un Concordat régla sur de nouvelles bases les statuts de l'Eglise de France.

Digitized by Google

Nous avons vu que Dom François Duriez, prieur claustral de l'Ordre de Prémontré, ayant refusé comme curé de Saint-André d'Hébertot le serment constitutionnel avait été destitué par l'évêque assermenté Fauchet ; il avait gagné en hâte l'Angleterre au mois de septembre 1792. L'abbaye de Joyenval avait été entièrement détruite par les hordes révolutionnaires et les religieux dispersés, aussi lorsque Dom Duriez revint d'Angleterre le 21 juin 1802, vint-il directement à Hébertot ; il fit connaître immédiatement son retour dans sa paroisse à l'évêque de Lisieux. Le Concordat avait modifié le statut que réglait la desservance des paroisses de France ; de ce fait était annulé le don de l'église paroissiale d'Hébertot à l'ordre de Saint-Norbert. M. Duriez prêta serment comme prêtre séculier, entre les mains de Monseigneur de Lisieux son supérieur régulier et reprit possession de sa cure à ce titre. Le prieuré avait été sécularisé et vendu comme bien national, ainsi que les autres biens d'église ; les quatre acres de terre de la pièce dite de l'Aumône sur une mise à prix de douze mille francs furent achetés par un nommé Lefèvre, aujourd'hui faisant partie de la propriété du marquis d'Alvimar de Feuquières sise à Saint-Julien-sur-Calonne. M. l'abbé Duriez dut accepter l'hospitalité d'un de ses paroissiens.

Son grand âge et sa santé l'obligèrent bientôt à résigner ses fonctions et M. Rouelle, son vicaire fut nommé, vers la fin de 1804, desservant de la succursale d'Hébertot. Quant à M. le Prieur Dom Duriez, il mourut dans cette paroisse le 21 février 1807 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

M. Rouelle décéda et fut inhumé le 4 mai 1815 dans le cimetière de Saint-André d'Hébertot.

M. l'abbé Blanchard fut desservant jusqu'à l'arrivée de M. Pierre Giffard, en juillet 1817. Il n'eut aucune persécution à subir du fait de l'occupation du pays par les armées alliées en 1815 ; les officiers prussiens ne molestèrent pas les habitants d'Hébertot, n'en exigeant qu'une fourniture de fourrages pour la cavalerie.

Le 4 juillet 1822, connaissance fut prise de l'acte de Mme Maccartan léguant un presbytère à la commune. Un hectare deux ares fut donné à cette dernière à prendre dans l'herbage nommé le Bois Guillaume à la condition qu'elle y élèverait une maison d'habitation convenable. En juillet 1847, une parcelle du

Digitized by Google

terrain du presbytère fut distraite pour en faire l'école actuelle.

M. Desfrièches succéda à M. Giffard de 1847 à 1858, puis M. Bégin jusqu'en 1893. Enfin, M. l'abbé Pellerin fut curé d'Hébertot jusqu'à sa mort survenue en 1909. M. l'abbé Pelcerf le remplaça jusqu'à ce jour.

*
* *

Fondations et Associations

La Confrérie de la Charité de Saint-André d'Hébertot semble fort ancienne, mais aucun document ne peut nous indiquer la date de sa fondation primitive; elle possédait des terres et des rentes antérieurement à 1651, c'est tout ce que nous pouvons affirmer ; elle les perdit à la Révolution.

L'œuvre principale de cette association était l'inhumation des défunts et la prière pour le repos de leurs âmes. Cette confrérie avait un chapelain qu'elle rétribuait au moyen de ses rentes.

A la fin du XVIIIe siècle les paroisses desservies par la Charité de Saint-André étaient les suivantes : Saint-Benoît, Les Authieux, Le Vieux-bourg, La Lande, Saint-Julien, Quetteville, Letheil, Fourneville, Tontuit, Saint-Martin-les-Viels, Lannay, Crémanville, Saint-Léger, Tourville, Surville.

Inutile de remémorer les règlements de cette charité; qu'il suffise de dire qu'outre le transport des morts, l'assistance à leurs services funèbres, il y avait des séances obligatoires; les amendes sévères étaient imposées en cas de négligence. L'assistance aux offices paroissiaux et aux processions étaient obligatoires avec le port du chaperon, ainsi que l'allumage des torches. Le seul titre que l'église de Saint-André possède actuellement en faveur de la Charité est la bulle d'indulgence obtenue d'Innocent X, pape, en 1651 par le prieur dom Falluard.

La confrérie du Rozaire, fondée par Jeanne de Launay, épouse de Guy de Nollent, subsista jusqu'à la Révolution ; les titres sont conservés intégralement dans le chartrier du château d'Hébertot.

Etude archéologique du Prieuré de Saint-André d'Hébertot

A). *L'Eglise.*

L'église du XIe siècle, dont la nef unique se terminait sans doute par une abside, fut agrandie au milieu du XIIe siècle par la

Digitized by Google

construction d'un chevet plat de deux travées et vers le commencement du XVIe siècle par l'addition d'une chapelle seigneuriale, au nord du chœur. Quatre formes soutiennent le lambris en berceau brisé de la nef : des consoles intermédiaires en quart de rond se détachent sur les sablières moulurées du XVIe siècle. Le mur sud roman, percé d'une porte en plein cintre est bâti en pierres calcaires de faible lit, mais le mur du nord fut reconstruit au début du XVIe siècle en avant de celui du XIe siècle. Dans l'angle sud-ouest, le clocher fait une saillie intérieure : on pénétrait dans sa cage, à l'est, par une arcade en plein cintre aujourd'hui murée qui retombe sur deux pilastres. Les fenêtres latérales de la nef, au nombre de quatre, sont modernes, au sud, et du XVIe siècle, au nord.

Le chœur, désaxé depuis le XVIe siècle par suite de l'élargissement de la nef d'un seul côté, est la partie la plus intéressante de l'église, avec le clocher : son appareil est très régulier. Les ogives de ses deux voûtes, très bombées, par suite de la courbe en plein cintre des arcs d'encadrement, sont ornées d'un gros boudin, en saillie sur des claveaux plats, suivant le profil ordinaire des croisées d'ogives normandes du XIIe siècle. Un enduit recouvre le blocage des voûtains. Les formerets en plein cintre, assez rares en Normandie, sont garnis d'un gros tore engagé dans un angle rentrant.

Sur l'arc triomphal se profilent deux boudins séparés par une crête et un gros tore engagé du côté de la nef qui se distinguent par l'arrêt d'épannelage visible au niveau du sommier. Les claveaux qui regardent le chevet sont dépourvus de moulures et retombent sur les deux piles flanquées de six colonnes qui s'élèvent à l'entrée du chœur. Le doubleau qui sépare les deux voûtes, orné d'une arête entre deux boudins, porte à la clef un écu aux armes des Nolent relancé au XVIe siècle par suite d'un tassement. Au dessous, cinq colonnettes correspondent aux retombées des arcs, mais ce nombre se réduit à trois dans les angles du chevet.

Les feuilles plates des chapiteaux ne forment deux rangs que sur les grosses colonnes en avant du chœur : deux corbeilles seulement sont garnies de godrons. Un filet et une arête surmontent la baguette et le cavet des taillons. Les bases à tore aplati se relient à leurs socles par des griffes en forme de feuilles pointues. La travée du chevet est éclairée, au sud, par une fenêtre agran-

Digitized by Google

die en 1873 pour la pose d'un vitrail : au Nord et à l'Orient, s'ouvrent deux baies en plein cintre du XIIe siècle à boudin continu. Dans la première travée, les fenêtres primitives furent supprimées, au sud, à l'époque moderne, quand on construisit la sacristie : au nord, au commencement du XVIe siècle, quand on éleva la chapelle seigneuriale qui communique avec la nef et le chœur par deux arcades l'une en tiers-point et l'autre en plein cintre moulurées de cavets et soutenues par deux grosses colonnes engagées.

Cette chapelle où l'on entre au nord par une porte est recouverte d'un lambris en carène renversée : trois fenêtres flamboyantes en tiers-points, de largeur différente, s'ouvrent dans ses murs. Celle de l'ouest est trilobée : celle du levant recoupée par un meneau, qui porte deux arcs tréflés et un soufflet entre deux mouchettes. La partie supérieure de la verrière du XVIe siècle représente le Père éternel coiffé de la tiare et un ange musicien. Le remplage de la baie du nord se compose de deux meneaux reliés par des arcs trilobés qui portent trois soufflets.

La façade, dont la porte en anse de panier n'est pas antérieure au XVIIe siècle au pignon surhaussé au XVIe siècle, est flanquée, au sud, d'un clocher du XIe siècle, bâti en moyen appareil et divisé en quatre étages, comme beaucoup de tours latérales normandes. On en trouvera le relevé dans l'ouvrage de M. Ruprich Robert. Cette tour, dépourvue de contreforts, se distingue par un petit retrait ménagé aux quatre angles. Au premier étage, une étroite ouverture, dont l'archivolte est taillée dans une assise, se voit sur chaque face. Plus haut, deux baies jumelles, amorties par un linteau, ajourent les murs de l'est et de l'ouest. Les quatre baies en plein cintre du troisième étage sont divisées par une colonne dont le chapiteau cubique reçoit deux petits arcs de la même forme. Elles sont surmontées sur chaque face de deux ouies recoupées l'une et l'autre par une colonnette à chapiteau fruste qui porte un linteau. Cette curieuse disposition semble destinée à faciliter l'émission du son des cloches, comme les oculi supérieurs du clocher de Colleville-sur-Mer, près de Caen. Sous la flèche de charpente plus ou moins moderne qui a remplacé l'ancien toit en pavillon, des modillons ornés de billettes ou de gros boutons recourbés soutiennent la tablette de la corniche.

Le mur sud de la nef, épaulé par deux contreforts plats, pré-

Digitized by Google

sente un exemple de l'appareil primitif formé de travertin de petit échantillon : sa corniche s'appuie sur des corbeaux garnis de têtes et de disques posés sur la tranche. Au nord, trois contreforts saillants du XVIe siècle dont le glacis est accusé par un larmier, comme ceux de la chapelle seigneuriale, sont adossés au mur rebâti à la même époque. Le chevet conserve ses contreforts du XIIe siècle et ses modillons décorés de masques, de billettes, de cartouches, d'étoiles plates. On ne remarque aucune décoration autour de ses fenêtres à l'extérieur.

E. LEFÈVRE-PONTALIS.
1917.

B). *Mobilier.*

Sous le pavé du chœur de l'église se trouvait un caveau avec un escalier de descente qui fut comblé par les ordres de M. le curé Bégin. Il est possible que ce caveau ait été primitivement une crypte, comme le fait s'observe souvent dans les églises romanes des Xe et XIe siècles cette crypte devint sans usage et par la suite servit au XVIIe siècle de caveau funéraire à l'usage des seigneurs de Fatouville-Hébertot. Ce tombeau a été profané à la Révolution et on en a enlevé plusieurs cercueils en plomb pour les porter à Pont-Charlier (Pont-l'Evêque) avec la deuxième cloche, afin d'en fabriquer des instruments de mort.

Nous savons que M. Bégin fit abaisser le niveau de la nef et du chœur de l'église ; c'est avec ces décombres qu'il fit combler le caveau du chœur. Ces travaux nécessitèrent le déplacement des tombes situées dans l'église. Le relevé en fut fait par ses soins.

Reposent en cette église :

Jacques de Nollent, seigneur de Fatouville, d'Olenden et d'Hébertot, décédé en 1608 ; — Marie de Moncel de Lorailles, son épouse, inhumés sous leur banc.

Dans le chœur ; six prieurs :

Dom Florentin Bataille mort en 1501 ; — Dom Jean Eve, mort en 1547 ; — Dom Jehan Lecornysier, mort en 1567 ; — Dom François du Loire, mort en 1596 ; — Dom Pierre Devaux, mort en 1642 ; = Dom Jacques Falluard, mort en 1680.

Les trois fils de Jacques de Nollent :

Le cœur d'Elie de Nollent, mort à Bayonne, 1515 ; son corps repose en la cathédrale de Tours ; — Martin de Nollent, mort au

Digitized by Google

retour d'Italie, 1630 ; — Guy de Nollent, mort au château d'Hébertot 13 août 1647 ; — Jeanne de Launoy, son épouse, fondatrice du Rosaire 1622, morte 1626.

Dans le caveau du chœur :

Arthur Madeleine, épouse de François de Nollent, 11 mars 1677 ; — Marie Madeleine, sa fille. 15 septembre 1675 ; François-Marie de Nollent fondateur en 1652 de la chapelle de gauche, 13 décembre 1676.

En la chapelle de gauche :

Jean de Nollent fait élever son tombeau en cette chapelle, 1695

On remarque dans l'église la trace de plusieurs écussons brisés par le marteau des démolisseurs en 1793. A la clef de voûte de l'arcade centrale du chœur M. Pellerin dit qu'il existait le même blason que sur un ancien siège en bois, débris du banc seigneurial, et sur un fragment de l'ancien rétable de l'autel, objets disparus après la restauration de l'édifice. Ce blason peut être celui des Nollent, mais bien plutôt, celui de l'abbé de Joyenval ou celui de la paroisse.

Une tribune semble avoir toujours existé au bas de l'église ; la tradition orale raconte que cette tribune s'était un jour effondrée sous le poids d'un trop grand nombre de paroissiens; en 1858 elle fut reconstruite par et au profit des châtelains. C'est sous cette tribune que fut percée au XVIIIe siècle dans un style fâcheux la porte principale par laquelle on accède actuellement dans l'église. Auparavant il n'y avait pas d'autre entrée que la porte latérale devant laquelle on avait élevé un petit bâtiment qui servait de salle de délibération aux Conseils de la commune.

Dans le clocher on avait conservé une des anciennes cloches ; c'était un don de Mme d'Aguesseau. On lit sur le pourtour l'inscription suivante : *cette cloche fut fondue en 1779 et nommée Angélique par Haute et Puissante dame Françoise Marthe-Angélique de Nollent, veuve de Haut et Puissant Seigneur Henry François de Paule d'Aguesseau chevalier, conseiller d'état ordinaire et au conseil royal de commerce, — Dame de cette église et de la paroisse d'Hébertot et autres lieux — et par Haut et Puissant Seigneur Messire Nicolas-Jacques de Nollent, chevatier Seigneur de Goullerville, cherallier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, — et*

Digitized by Google

bénie par M. François Duriez, chanoine régulier, prémontré de l'Abbaye de Joyenval, prieur d'Hébertot J. B. Charton. E. A. Dubois fondateurs.

La cloche qui avait disparu au moment de la Révolution et qui a été portée au district par ordre de la Convention fut remplacée en 1839.

En 1829, avec le montant de la concession achetée par la famille Vauquelin pour inhumer Nicolas Vauquelin, la fabrique acheta une deuxième cloche (1).

Le 7 février 1819, la fabrique fit remarquer l'état de vétusté du mobilier paroissial. On procéda d'abord à une revision générale ; on fit le déblaiement du tour des murs de l'église, la réfection des tombes anciennes; la dalle mortuaire de Mme d'Aguesseau fut relevée; vente fut faite de « l'ancien portail » qui clôturait le mur extérieur de l'enclos qui entourait l'église du côté du château, le portail figure sur le projet de construction du château, plan peint à l'huile sur toile vraisemblablement vers 1596. Ce portail servait de voie d'accès à la chapelle seigneuriale, dite chapelle du Rozaire, élevée au début du XVIIe siècle et terminée en 1652.

Dans les jours néfastes de la Révolution on avait enlevé les tableaux, les statues et on les cacha dans un coin de l'église. Quelques-uns ont été conservés un certain temps ; il n'est fait mention nulle part du tableau de Rubens donné à l'église par Guy de Nollent, donatiou consignée de la main même du donateur ainsi que nous l'avons vu dans les archives du château d'Hébertot. M. Pellerin a relevé qu'il existait encore en 1704. Quelques-uns de ces objets religieux furent conservés pendant un certain temps, mais les ornements étaient dans un état pitoyable, les tableaux, bannières, dais. chasubles durent être brûlés, seules les chappes blanches et quelques chasubles furent réservées elles existent encore. Le dais, la bannière, les chappes de deuil et de demi-deuil furent remplacées à cette époque. Tous ces ornements figurent encore actuellement dans les cérémonies religieuses.

---

(1) *Bulletin momumental*, XVII, 1861, p. 568. Docteur Billon : *Epigraphie campanaire*, 2e articles. — *Bulletin monumental*, XVIII, 1862, 3e série, tome VIII, p. 557. — *D'azur à 2 fasces d'or accompagné de 6 coquilles d'argent*, 3-2-1.

Digitized by Google

Le 5 juillet 1829 le grand autel de marbre rouge du XVIIIe siècle, don de M. Daguesseau, fut réparé ; on le dégagea de la grossière peinture dont il avait été défiguré et isolé du mur. On répara en même temps six piliers du chœur et la chapelle qui tenait lieu de l'ancienne sacristie.

Il reste encore à remarquer dans l'église les statues de la Vierge et de saint André, bonnes œuvres du XVIIIe siècle les deux autels de ces saints, l'autel de la chapelle seigneuriale, dite chapelle du Rozaire, le tout pouvant dater de la fin du XVIIIe siècle ; la grille de communion, décorées des coquilles de Saint-Jacques, figurant dans le blason des d'Aguesseau. La statue de saint Marc provenant de la Léproserie du Hutrel et deux toiles anciennes, mais sans aucun intérêt.

Le 1er janvier 1865, M. Mesnier, agent voyer à Pont-l'Evêque, offrit trois mille cinq cent francs. pour la construction d'une absurde sacristie qui remplaça une masure légèrement édifiée en bois, accolée à l'église.

Le 24 octobre 1869, restauration de l'église par M. Ruprich-Robert, inspecteur des Monuments historiques.

(*A suivre*). ROBLOT-DELONDRE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

Seine-Inférieure : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
Eure : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
Calvados : M. Etienne Deville.
Manche : *Avranches :* M. J. Séguin.
Orne : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

5969. — Bull. du Comité des trav. histor., 1925. Paris, 1927, in-8, de 366 pp. Fiefs et Arrière-fiefs du Vexin Normand et français mouvant de l'Archevêché de Rouen, au xiiie et xive siècles, par M. le chanoine F. Blanquart, p. 187-241, avec table des noms de lieu et des possesseurs; — Chronique des Archives Départementales 1925. [Calvados, p. 278; — Eure, p. 292; — Manche, p. 316; — Orne, p. 330; — Seine-Inférieure, p. 348].

5970. — Nova Francia, 24 août 1927 : Les fêtes en l'honneur de Pierre Boucher à Mortagne (20 et 21 août 1927); — Aymar de Clermont-Chatte, gouverneur de Dieppe et lieutenant général de la Nouvelle-France, par R. La Roque de Roquebrune, avec blason [Philippe de Montigny, vicomte de Dreux, gouverneur de Dieppe de 1651 à 1675, p. 273; — J. Le Veneur, comte de Tillères, p. 268, note 4; — Tanneguy le Veneur, sieur de Carrouges, p. 270, note 3, etc.].

5971. — Bull. Arch. du Midi de la France, 2e série, n° 47, Toulouse gr. in-8°, ill. 1926, Notices nécrol. : Ernest Mérimée (1846-1924), par Ch. Lécrivain [famille originaire de Broglie, Eure], p. 243, avec portrait.

5972. — Académie des Beaux-Arts, n° 3. juill.-déc. 1926. Paris, 1925, in-4°, ill., p. 200. L'orgue de Saint-Sauveur aux Andelys (1674-1926); venu de l'abbaye du Trésor et donné par la dernière abbesse, à cette église.

5973. — Revue de l'Avranchin, t. XXII, n° 136. Glossaire du Patois du Bocage et du Sud de la Normandie; — Une visite au Trésor de Saint-Gervais d'Avranches, par J. Séguin; — Les cahiers

Digitized by Google

de Piquot (1762-1824), par Em. Vivier; — Le château de la Paluelle, par A. Descoqs; — Analyse du *Journal d'Avranches*, par A. Lepaumier; — Saints guérisseurs et dévotions populaires, par J. Séguin; note sur le *Fief Hallot*; — A propos d'Epigraphie Campanaire [cloche du château de Biéville, 1676]. Origine?

5974. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. XVIII, 1re livraison. Rouen, 1927, in-8o, 225 pp. Impossible de résumer ces procès-verbaux de la Société, qu'il nous soit permis cependant de prévenir les travailleurs que la table générale des 17 premiers volumes est imprimée et en vente 28, Boulevard des Belges, imprimerie des « *Petites Affiches* ».

5975. — Académie de Rouen. Discours de réception de M. Bourgine sur J. Lafond, G. Dubosc, Flaubert, Maupassant, Revel et réponse de M. le Dr Boucher. C. R. *Journal de Rouen*, 25 novembre.

5976. — Bull. philolog. et hist. du Comité des Trav. Hist. 1925. Paris, impr. Nat. 1927. Communication de M. Labrosse sur les cartulaires et inventaires des Archives municipales de Rouen, p. XV.

5977. — Bulletin du Bibliophile, 1927, 1er octobre, Pierre Corneille et la tragédie « Les Chastes Martyrs » 1650, p. 438-446, par Fréd. Lachèvre.

5978. — Etudes franciscaines, 1927, Sept.-Oct. : La spiritualité par le R. P. Ubald d'Alençon, p. 449-471; — Notice biographique sur le R. P. Ubald d'Alençon par le Père Jean de Dieu, p. 552-566.

5979. — L'Intermédiaire des Chercheurs, etc., 1927, oct. 20-30, Famille Malherbe et Bigot, par P. Jubert, col. 781-82; — col. 782 Mouchy, sieur d'Auberville.

5980. — Mercure de France, 15 oct. G. Flaubert, Villiers de l'Isle Adam et les bourgeois, p. 293-302, par Albalat.

5981. — Revue Politique et Littéraire, 1927, 1 oct.; G. Flaubert et Théophile Gautier, lettres inédites, p. 586-592, par Antoine Albalat.

5982. — La Revue Universelle, 1927, 1er juillet : Rouen, par André Maurois, p. 1-25

5982 *bis*. — Au Pays Virois, nov.-déc. : La libération de la Normandie au xve siècle (*suite*), par Butet-Hamel; Notes sur Annebecq, par J. Porquet; — Les moulins de Vire, par Fr. Alix; —

Digitized by Google

Les Templiers à Condé-sur-Noireau, par J. Robert; — Mémoires historiques sur la ville de Vire, par Dr Robert Bazin; — Légendes bocaines : Napoléon et le Jardinier de Beaumanoir, par Gaillardel du Moulin; — L'œuvre d'Auguste Surville, etc.

5983. — Le Petit Parisien a publié, dans sa 3e éd. de Normandie, ce qui suit : *octobre* 2, Marée d'automne au Mont-Saint-Michel; — 4, La verve Normande; — 5, Comment disparut le port de Bernières-sur-Mer; — 9, La Saint Denis en Normandie; Une revue Normande de décentralisation littéraire et artistique; — 11, La critique d'art Marcel Nicolle; 17, L'historien Frédéric Lachèvre; — 18, « Une affaire de Glozel » en Normandie; L'Université de Caen; — 20. Le prix du bétail en Normandie il y a deux siècles; — Le poète et prosateur René Herval; — 22, Le Jurisconsulte normand Josias Bérand; — 25, Cavelier de la Salle (1640-1687); — 26, Les gages et salaires d'autrefois en Normandie; — 27, La Foire Saint-Simon et Saint-Jude; — *Novembre*, 1, Jean Bernot; 3, Le moraliste R. G. Nobécourt; La Vierge de Ménesqueville; — A la mémoire du bon poète Achille Paysant; Le hêtre *Pintiau* à Lyons-La-Forêt; — 10, Le centenaire de Laplace; Découverte d'ossements à Gournay-en-Bray; — 12, Le centenaire d'Augustin Fresnel; — 13, La ferronerie d'art; — 14, Les dots paysannes en Normandie, autrefois; — 15, Le peintre Maurice Vaumousse; — 16, Jersey et la Normandie; — 22, La véritable « Dame aux Camélias »; — 24. Les distractions paysannes d'autrefois; — 25, Les alchimistes normands.

5984. — Le Journal du Neubourg. a publié en *octobre* 12, 19, 26 et *novembre* 2, L'abbaye royale de Saint-Jean, au Neubourg; — 9, 16, 23 et 30, L'Hopital, Hospice du Neubourg.

5985. — Albalat (Antoine). G. Flaubert et ses amis, avec des lettres inédites. Paris, Plon, 1927, in-12, 289 pp.

5986. — Anthiaume (Chanoine) Edouard Lavergne, Docteur en droit. Le Havre, son évolution et son avenir, Paris, 1927, 117 pp. in-8o.

5986 *bis*. — Banse (Daniel). La chapelle N.-D. de Salut et la forteresse du Bourg-Baudoin de Fécamp, grand in-8o, 106 pp. ill.

5987. — Basin (Thomas) évêque de Lisieux (1412-1491), bibliophile, *Sem. Rel. de Lisieux* 27 novembre et *Journal de Rouen*, 16 octobre.

5988. — Cahinot (H.). A propos du centenaire et de la mort

Digitized by Google

d'Augustin Fresnel, *Journal de Rouen*, 18 novembre. Voir 6002.

5989. — Chirol (P.). C. R. de l'habitation Rouennaise par le Commandant Quenedey. *Journal de Rouen*, 3 et 4 novembre.

5997. — Clément (Abbé). Autour de notre clocher [origine, noms de lieux]. *Bull. Paroiss. de Saint-Antonin le Sommaire*, octobre 1927.

5990 *bis*. — Courten (Clémentine de). Bossuet e il suo « discours sur l'histoire Universelle » (1627-1704). Milano, in-12, 220 pp.

5991. — Coutil (Léon). Théâtre romain des Andelys *Journal de Rouen*, 9 nov. et *La Normandie* du 3 décembre [H. Lamiray].

5992. — Cussac (André). Dieppe, station marine, balnéaire et climatique. Rouen, Lecerf. 1926, in-8°, 84 pp.

5993. — Dauquet (Abbé Louis), † ancien curé de Laulne (1848-1927), *Sem. Rel. de Coutances*, 1 décembre.

5994. — Degouy (amiral). En Normandie. Le château d'Arques et la commission des Monuments historiques. *L'Avenir*, 28 août.

5995. — Deville (Etienne). La confrérie de Sainte Cécile en la cathédrale de Lisieux. *Journal de Rouen*, 23 novembre.

6996. — Doublet (E.). Laplace, Pierre-Simon, né à Beaumont-en-Auge, le 24 mars 1749, † le 5 mars 1827, 100 ans après Newton, † le 20 mars 1727. *La Nature* du 15 septembre.

5997. — Du Bois de la Villerabel (Mgr). Lettre à l'occasion de la mort et des funérailles de M. l'abbé Vacandard, *Bull. Rel. de Rouen*, 29 oct.

5998. — Du Motey (Vicomte) Jeanne d'Arc à Chinon et Robert de Rouvres, préface de Mgr l'Archevêque de Rouen. Paris, Champion. 1927; analyse par R. Herval. *Journal de Rouen*. 6 novembre.

5999. — Duquesne (Robert), Portraits normands : Le géologue Raoul Fortin *Journal de Rouen*, 5 nov. et, le 11, le professeur R. Brunon.

6000. — Féret (Ch. Th.), Lebey (André) et Spalikowski (Ed): Normandie et Normand d'aujourd'hui, Paris, A. Michel, in-12, 314 pp.

6001. — Flers (Robert de). Dans le *Figaro*, août 6, sept. 4 et 26; *Journal des débats* 1er août; *Le Temps*, 1er et 18 août, etc.

6002. — Fresnel (Augustin-Jean). A propos de son centenaire (1788-1827), né à Broglie (Eure), *La Revue Hebdomadaire* 15 oct.; *La Nature*, 15 novembre, *Journal de Rouen*, 29 oct. 21 nov.

6003. — Génestal. Le jurisconsulte Josias Bérault, *Journal de Rouen*, 12 novembre, Cf, 5934.

Digitized by Google

6004. — Hervagault (F.). Une grande abbaye française Saint-Wandrille, *L'Avenir* du 19 sept.

6005. — Herval (René). Un évêque normand auprès de Jeanne d'Arc. *Journal de Rouen*, du 6 nov. et le 27, la Normandie et le siège de la Rochelle.

6005 *bis*. — Hunger (Victor). Les exécutions criminelles à Vire, du XIVe au XVIe siècle. Paris, impr. C. Pailhé, 1927, gr. in-8°, 62 pp., ill. plan. blason en couleur, sur papier vergé Hollande de 1 à 30 numérotés et 250 sur papier chromo grénu teinté.

6006. — Le Cacheux (P.). Versements extraordinaires, dons et acquisitions aux Archives *Journal de Rouen* du 10 oct.

6007. — Leguillon (Hervé). Histoire de Bernières-sur-Mer, des origines à la Révolution. Caen, Jouen, 1927, in-8°, analyse par F. Alix dans le *Journal de Rouen* du 12 nov.

6007 *bis*. — Leroy (J.). Pont-Audemer pendant la grande guerre (1914-1918). Le Havre, in-4°, 11 pp.; — Eugène Nolent, quelques-unes de ses lettres du Front (1914 à 1916). Le Havre, 1926, in-4°, 60 pp. avec portrait; — Eugène Nolent : Impressions d'Italie. Le Havre, 1926, in-4°, 15 pp.

6008. — Marie (Chanoine), † curé de Sainte-Croix à Saint-Lo, *Sem. Rel. de Coutances*, 17 nov.

6009. — Nobécourt (R. G.) a publié dans le *Journal de Rouen* sous le titre la vie littéraire : *novembre* 1er. Trois livres normands, par Colette Yver, Pierre Faugard et C. Weyer; — 15. Hommage aux écrivains normands, morts à la guerre; 29, L'homme au Bois dormant par P. Wolf.

6010. — Pinel (R. P. Louis Charles). Le Bienheureux Thomas Helye de Biville. Sa vie, son culte durant sept siècles. Coutances, impr., N. D.

6011. — Reuillard (G.). Ce qu'il faut voir en Normandie. Les Capitales, la côte de Grâce, *L'Avenir* du 6 août.

6013. — Rouhault de la Vigne (René). Un monument à Robert de Fiers à Pont-l'Evêque *Journal de Rouen* 20 nov.

6013. — Rousseau (Xavier). Le vieux cimetière de Saint-Germain à Argentan, *Journal de Rouen*. 24 nov.

6014. — Thinet (Louis). L'assassinat du Préfet de l'Eure, *Journal de Rouen* du 24 *novembre* au 1er *décembre* et 2, 3, 4, 5, etc.

6015. — Vacandard (Chanoine), † aumônier du Lycée Corneille

Digitized by Google

Journal de Rouen. 24 et 27 oct.; — *Bull. Rel. de Rouen*, 29 oct. et 5 nov., 12, avec portrait, etc.

6016. — WEYER (Constantin). Cavelier de la Salle. Paris, Riéder, in 12, 285 pp.

Indications spéciales par département.

CALVADOS. — **5969**, 79, 83. 87. 94, 95, 96, **6000**, 01, 05, 05 *bis*, 06, 09, 11, 12.

EURE. — **5969**, 70, 71. 72, 74, 83, 84, 88, 90, 91, 94, 99, **6000**, 02, 07 *bis*, 09, 11, 14.

MANCHE. — **5969**, 73, 83, 93, 94. **6000**, 08, 09, 10, 11.

ORNE. — **5969**. 70, 78, 83 94, **6000**, 03, 09, 11, 13.

SEINE-INFÉRIEURE. — **5969**, 70, 74, 75, 76. 77, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 86 *bis*, 89, 92, 94, 97, 98, **6000**, 04, 06, 09, 11, 15, 16.

Le Gérant : G. POUSSIN.

Evreux, imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 2e LIVRAISON

MARS 1928

ROBLOT-DELONDRE : Notes sur Hébertot (Calvados) (*suite*), 65. — Raoul RACINET : Charles Pitou (1879-1927), 76. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 79. — L. TABOURIER : Un reflet du Paysage et des Mœurs du Perche en l'Œuvre artistique de Fantin-Latour, 96. — Chanoine UZUREAU : La Persécution religieuse dans le diocèse de Coutances (1791-1792), 104. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 116. — En marge des Livres nouveaux, 121. — Bibliographie normande, 124.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
HENRI DEFONTAINE, dépositaire
41, rue du Gros-Horloge

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

Notes sur Hebertot, par Mme ROBLOT DELONDRE.

Découvertes archéologiques au Neubourg, par le Dr LE DARD.

La Confrérie des Cornards a Rouen et a Evreux, par le Chanoine GUÉRY.

Poésies par René HERVAL.

Philippe de Harcourt, Evêque de Bayeux (1142-1162). Deuxième partie, par M. l'Abbé BOURRIENNE.

Un article historique, par M. Georges GOYAU, de l'Académie Française.

L'Art et l'Histoire dans la Prédication, par M. l'Abbé TABOURIER.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

La Paroisse de Saint-André d'Hébertot.

(Suite)

C) *Le Prieuré.*

L'étude des bâtiments actuels du Prieuré ne pérmet pas de conclure à l'érection d'un petit monastère dès l'arrivée des Prémontrés à Saint-André-d'Hébertot, en 1231.

La plupart des églises du pays, flanquées de clochers extérieurs contenant une salle de refuge contre l'envahissement possible des lieux par les Anglais, la construction de gentilhommières de peu d'importance mais nombreuses, les bâtiments d'exploitation des fiefs seigneuriaux, la presque totalité de ces constructions du pays bas-normand fut élevé à la fin du xve siècle; cette date correspond nettement à celle de la reconstitution des fiefs français après la délivrance du joug anglais. Nous en voyons un exemple dans l'acquisition du fief dit « au Candelier » dont la mouvance date de 1489; sur la porte du bâtiment principal, le seigneur de Fatouville sculpte ses armes surmontées de l'accolade gothique.

Les bâtiments du Prieuré offrent tous les caractères des constructions élevées dans le pays à cette époque. Le bâtiment principal dresse sa façade au sud, bien que la porte d'entrée soit exposée à l'est, face à l'église. Il se compose, en bas, de plusieurs grandes salles dont une, probablement la cuisine, contient une grande cheminée présentant à l'extérieur des retraits successifs, telle la cheminée qui subsiste encore dans la ville de Cluny. Cette cheminée bien que présentant les caractères d'une construction du xiiie siècle, doit être d'une époque postérieure, car le mur est n'indique aucune reprise de maçonnerie. Au premier étage se

Digitized by Google

trouvent une grande salle — probablement salle capitulaire — et cinq cellules s'ouvrant sur un corridor; à droite de l'escalier, face à l'église existe une pièce indépendante, probablement l'appartement du Prieur.

Ces bâtiments ayant été habités depuis leur sécularisation sont en bon état de conservation.

Nous avons vu que le Prieuré avait droit de colombier. L'examen des lieux porte à conclure qu'il fut construit à mi-côte, près le fief Vimont. A cet endroit, en effet, un amas de vieilles tuiles formant une circonférence nettement tracée, confirme cette assertion, bien que M. l'abbé Pellerin ait conclu à l'élévation en ce lieu du légendaire château ducal!

Généalogie des Nollent
Seigneurs de Fatouville et d'Hébertot.

Après avoir dépouillé le chartrier du château d'Hébertot, recueilli et consulté des documents originaux divers, je suis arrivée à pouvoir dresser une généalogie de la famille de Nollent; j'ai pu à chacun des noms ajouter des notes complémentaires qui permettront de retracer avec l'histoire de cette famille normande, celle des fiefs dont elle était bénéficiaire. Ce travail complet avec ses références se trouve à l'Ecole des Chartes.

L'importance de ce travail n'en permet pas la publication intégrale, je n'en puis présenter ici qu'un résumé très succint, simplement destiné à détruire les légendes qui se sont formées dans le pays sur l'origine du château d'Hébertot, fief de la famille de Nollent, et à rétablir l'exactitude des blasons peints sur la cheminée du salon d'honneur, grâce à cette généalogie.

Ainsi que les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, aucun fait saillant ne permet, à vraiment dire, de retracer l'histoire des Nollent, seigneurs de Fatouville et d'Hébertot; quoique seigneurs d'un fief de haubert, les chevaliers de Nollent eurent tous une vie paisible et le service dû au roi ne fut réclamé par lui qu'au moment du mariage de Louis XIII. Nous voyons Elie II mourir à Bayonne en 1615. Normands ennemis des aventures, aimant leurs terres, les Nollent y vécurent grassement, bornant

Digitized by Google

leurs soucis à l'acquisition d'un nouveau domaine, les besoins de leur cœur à contracter union avec une voisine qui avec sa main apportait en dot un fief convoité. Si, à l'origine de la famille, à cette époque encore barbare et fruste, les escuyers de Nollent durent batailler avec leur chef immédiat, tantôt avec le Conquérant, tantôt, au contraire, contre les envahisseurs anglais, nous l'ignorons, car, si le chartrier du château d'Hébertot contient les archives concernant le fief, celles concernant le fief de Fatouville auraient été pour la plupart brûlés en 1793 ; cependant nous possédons le brouillon de la main même de Nicolas de Nollent, de l'aveu du fief de Fatouville.

Cette famille de Nollent devint au XIVe siècle extrêmement prolifique et de nombreux rameaux se détachèrent du tronc principal et donnèrent naissance à des branches collatérales qui, à divers titres ont intéressé les généalogistes, mais ceux-ci ayant négligé de remonter à la source commune ont fait des erreurs d'origine. — La branche directe, demeurant sur ses fiefs nombreux et beaux, mais situés dans un pays retiré et assez sauvage, n'était pas connue d'eux, telle l'origine des barons de Limbeuf et de Saint-Julien-du-Faucon, des seigneurs de Torcy, de Champeaux et Coullerville, des chevaliers de Trouville.

Il semble aussi que ce soit une branche collatérale de la famille de Nollent détachée à une époque inconnue, peut-être au XIIIe siècle, qui habitait dans la région de Caen, l'hôtel des Talbotières au quartier Saint-Gilles, hameau de Calixte. C'était un bel édifice qui fut bâti au XVe siècle par un Gérard de Nollent. Ce qui peut accréditer ce renseignement, recueilli par M. l'abbé Pellerin, est le fait que ce Gérard de Nollent, prêtre, laissa en héritage au fils de Jean de Nollent, seigneur de Fatouville, Pierre, la baronnie de Saint-Julien-du-Faucon.

Les cadets de la maison de Nollent et la descendance d'un fils naturel reconnu vécurent, eux et leurs enfants, dans la vicomté d'Aulge. La Galisonnière et d'Hozier les citent au XVIIe siècle, sous les noms de Nollent et de Fatouville qui eurent à faire leurs preuves.

Cette famille s'est éteinte dans sa branche directe à la mort de Mme d'Aguesseau, née Françoise de Nollent, morte sans postérité, en 1785.

Digitized by Google

*
* *

La première mention qui soit faite du nom de Nollent se trouve dans les Annales normandes où on cite un *Raoul de Nollent*, puis *Guillaume de Nollent* qui épousa Isabelle de Taucarville et testa en 1070. La Chesnaye-des-Bois donne comme origine à cette famille le diocèse d'Evreux ; le premier nom de sa généalogie est celui d'un *Isambert de Nollent* qui épouse une demoiselle de Grignan. Enfin, désormais avec l'aide du chartrier du château d'Hébertot, nous pouvons établir une généalogie exacte, qui sera complétée par l'apport de généalogies des familles alliées, tirées de parchemins copiés sur place par M. l'abbé Rousée.

Le premier du nom *Jean*, seigneur du Torcy paraît en 1311 et 1340 ; il épousa Agnès de Torcy, de la maison d'Estouteville, qui lui apporta en dot, le fief d'Ollendon (sur la commune actuelle de Saint-André d'Hébertot) *Jean* IIe du nom, leur fils, escuyer, qualifié seigneur de Torcy, Fatouville, Fourneville, Coullerville, Frémonville vivait en 1325 et 1350 ; il épousa Jehanne Rioult et habitait le manoir de Fatouville sur la paroisse de Saint-Benoît d'Hébertot. C'est cette dernière qui aumôna d'un pré le prieuré-cure de Saint-André d'Hébertot moyennant quatre messes par an. Acte daté de 1325 et souvent rappelé dans les pièces du chartrier. *Jean* III, leur fils, escuyer, seigneur de Torcy, Fastouville, Fourneville, Coullerville, Frémonville, Bellengerville, épouse, en 1364, Marguerite de la Héruppe, fille et héritière de Jean de la Héruppe, escuyer, seigneur de Limbeuf. Il eut la douleur d'assister dans sa vieillesse à l'invasion anglaise de 1415.

Il sera nécessaire d'indiquer brièvement les branches nées de la maison de Nollent, pour authentiquer les blasons peints sur la cheminée du salon du château d'Hébertot, mais il est malheureusement impossible de suivre ici jusqu'à ce jour la descendance de ces branches ; on la trouvera dans la généalogie générale de la famille de Nollent.

Ce *Jean III* de Nollent, seigneur de Fatouville, Torcy, Fourneville, Coullerville, eut à subir la revision de ses titres après la conquête de la Normandie par le roi d'Angleterre en 1418.

Digitized by Google

Ch. Vautier, dans son *Extrait du registre des dons, confiscations, maintenues et autres actes faits dans le duché de Normandie pendant les années 1418, 1419 et 1420 par Henry V, roi d'Angleterre*, contenant les noms des Anglais auxquels ce prince donna des terres, ceux des familles qui les perdirent et les noms des propriétaires qui conservèrent leurs biens (Paris, 1828), a relevé ces actes, comme il le dit dans sa préface, sur un registre daté de 1501, copie lui-même du Livre-journal des Respits etc., donnés par la Chambre des Comptes de Normandie, de faire hommage et bailler par dénombrement, les fiefs, terres et seigneuries rendues et données par le victorieux roi d'Angleterre, Henry cinquième, commencé le onzième jour de mars 1418. Ce précieux petit livre à la page 75 nous apprend le sort que le roi d'Angleterre fit aux fiefs des membres de la famille de Nollent : Respit à Jean de Nollent, escuyer, pour un mois de ses terres dont hommage fait le 24 février l'an 6e du règne mandé aux baillis et vicomtes de Rouen, Caen et Evreux, laisser jouir. Aveu rendu le 12 may 1419.

Jean laissa plusieurs enfants : 1° *Robert*, escuyer, seigneur de Fatouville, Fourneville, Coullerville, Frémonville, Bellengerville (voir ci-après) ; 2° *Jean* de Torcy, escuyer, seigneur de Limbeuf du chef de sa mère, qui devint la tige des barons de Limbeuf ; il eut deux fils de son épouse Marie de Tilly, l'un, *Pierre* de Nollent, tige des barons de Saint-Julien-du-Faucon, en 1483, par héritage de *Gérard* de Nollent, prêtre, baron de Saint-Julien-du-Faucon. Il habita sa nouvelle baronnie (Criqueville-la-Campagne, élection de Pont-de-l'Arche) où il fit souche ; ses descendants cessèrent d'habiter la vicomté d'Aulge ; l'autre, *Jacques* de Nollent, seigneur de Limbeuf épousa Marie de Damport ; par ses alliances sa descendance restera en contact permanent avec ses parents de Fatouville. Des alliances communes à cette dernière branche avec la maison d'Harcourt resserrera encore les liens familiaux avec les Nollent de Fatouville aux générations suivantes ; 3° Une fille, *N...* de Nollent devint la deuxième épouse d'Etienne Labbey, seigneur d'Ecots, vers 1420 ; elle mourut sans postérité. Cet Etienne Labbey avait épousé en premières noces, Marguerite Puchot de Gerponville de Boissey. De ce mariage était née une fille unique (et non de N. de Nollent ainsi que le dit à tort le *Dictionnaire historique de l'Eure*) qui fut en partie Dame de Saint-

Digitized by Google

Léger et apporta en dot cette terre à son époux Jehan Costard, créé seigneur de Martot par lettre royale de 1453. Nous verrons que ce furent les ancêtres de Philippe de Costard, escuyer, seigneur de Saint-Léger (sur Bonneville-la-Louvet) qui épousa le 26 décembre 1663, Marthe de Nollent, fille de Nicolas, chevalier, seigneur de Fatouville et d'Ollendon.

Jean de Nollent, seigneur de Fatouville était mort, comme nous l'avons vu fort âgé, après 1419. Son fils aîné, *Robert IIe* du nom, escuyer, lui succède dans ses titres. il est qualifié de seigneur de Fatouville, Fourneville, Coullerville, Frémonville, Bellengerville, il eut aussi à souffrir de la conquête anglaise; il se maria deux fois. L'aveu dit du Candelier et les aveux suivants nous fixent sur son premier mariage avec une veuve de Jean Durant dont le premier mari eut à prêter hommage au roi d'Angleterre pour un petit fief dénommé encore actuellement le pré Durant, sis en bordure du fief Vimont. Vautier, *ouv. cité*, p. 12. Durant. Vimont. Le 23 mars 1418, délai à Jean Durant, d'hommage et d'aveu des terres et héritages qui furent à Robert Vimont, escuyer, jusqu'au 1er may, hommage fait le 20 mai. Page 68. Durand. Expédition à Jean Durand et à sa femme mandé au bailly de Caux et de Montrevilliers, laisser jouir.

Robert épousa en deuxièmes noces, Jehanne de Bellengerville, veuve de Guillaume d'Annebaut; il eut à prêter serment au roi d'Angleterre pour ce dernier fief, ainsi qu'en font foi les documents suivants : Vautier, *ouv. cité*, page 29. Le Verrier. Vimont. Bellengerville. Ledit jour 26 may 1418 expédition du don à messire Le Verrier d'une maison à Caen qui fut à Robert Vimont, rebelle, et d'un fief assis à Bellengerville qui fut à Robert de Bellengerville, rebelle. Délai pour hommage et aveu jusques à la Saint-Michel. Page 106. Bellengerville. Le 27 juin 1419. expédition du don fait à Robert de Bellengerville de ses héritages et mandé aux baillis et vicomtes de Rouen et Caen, laisser jouir.

La victoire de Formigny en 1450 délivre la Normandie des Anglais et le pays durement traité par le duc de Bedfort reprend sa liberté; une ère de prospérité succède aux durs jours passés et la famille de Nollent étant rentrée dans ses biens songe à les faire fructifier et à augmenter ses terres. Habitant le petit manoir de Fatouville, sur l'extrémité du plateau, le fils de Robert, *Richard Ier* du nom, cherche des biens au soleil, à l'abri du vent du nord si

Digitized by Google

âpre sur le plateau, et des eaux vives dont Fatouville est privé. Le petit tennement dit « au Candelier » (on nomme ainsi une des pièces du pressoir) est la première terre acquise par le seigneur de Fatouville sur le fief de Queurdoit qui dépendait de la seigneurie d'Hébertot ; il y construisit immédiatement un bâtiment ; l'accolade gothique et les armes des Nollent sont encore sculptés sur le linteau de la porte d'entrée. Une pièce originale des archives du château, écrite en gothique sur parchemin, en fait foi ; elle est du plus vif intérêt, car elle nous apprend que Jean Dubosc était seigneur d'Hébertot. Voici cet aveu : « A noble homme Jean Dubosc, seigneur des fiefs, terre et seigneurie d'Hébertot, Jean Durant tiens et avoue tenir de mon dit seigneur en son fief de Queurdoit, par foi et hommage, tant pour moi que pour Noble Richard Nollent, escuyer, mon puisné, un tennement nûment et sans moyen nommé le tennement au Candelier, etc. Richard Nollent mon dit puisné en tient une pièce contenant une vergée environ jouxte d'un côté et d'autre le chemin du Roy au bout, moi son aisné et de ce suis tenu faire et payer un denier servant à aider à serrer les foins dudit fief de Queurdoit, servir de ...,. à mon tour audit fief, etc. Aveu reçu par Jehan de Bellemare, sénéchal du lieu le 5 mars 1489 ».

Richard, escuyer, seigneur de Fatouville, Fourneville, Coullerville, Frémonville, épouse Alix Mahier ou Mahiel dont les parents eurent aussi à reconnaître la conquête anglaise. aiusi qu'il est mentionné par Vautier, *ouv. cité*, p. 86. Mahié, 6 may 1409. Pour Michel de Mahié et sa femme mandé au bailly et vicomte de Caen, le laisser jouir. La famille de Nollent fournit ses preuves de noblesse en 1463, lors de la revision des titres ordonné par le roi de France. Richard et Alice eurent pour fils *Olivier Ier* du nom, escuyer, qui hérite des titres de son père ; nous savons seulement de lui qu'il vivait en 1519 et qu'il épousa Jacqueline de Saint-Pierre, fille unique de Gilles de Saint-Pierre, seigneur des Authieux, de la maison des barons de Saint-Pierre et Pont-Saint-Pierre (dont une branche collatérale portera le titre de marquis de Roncherolles, comme il sera dit plus loin) et de Charlotte d'Heuvilliers, dame de la portion puisnée de la baronnie de la Ferté-Fresnel. Olivier mourut à Fatouville le 18 février 1552 et son épouse le 10 septembre 1557. Ils furent enterrés dans l'église de Saint-Benoît d'Hébertot.

Digitized by Google

Richard avait aussi laissé un fils naturel *Pierre*, reconnu par son père qui épousa Marie de Thieuville, il fit preuve de noblesse aux Etats de Lisieux en 1540; son fils aîné *Robert*, seigneur de la Heurterie, Saint-Benoît et Launay fut écuyer, ainsi que ses descendants, des seigneurs de Fatouville; la terre de la Heurterie fait encore partie de la ferme de Fatouville. Robert eut une sœur qui épousa le sieur de Blondemare; il laissa quatre fils reconnus nobles en 1574. Toute cette famille vécut sur ses terres.

Olivier laissa plusieurs fils qui portèrent au plus haut point la fortune de la maison de Nollent. *Jacques* acquit le titre et la seigneurie d'Hébertot; *Elie Ier* devint par son fils la tige des seigneurs de Trouville; *Richard II* fut seigneur de Coullerville et Champeaux; *Jean* acquiert des fiefs par sa descendance. Le document écrit de la main de Nicolas, son petit-fils, démontre que Jacques de Nollent, chevalier, a prêté serment pour les fiefs désignés :

« De haut et puissant seigneur Messire Bernard, chevalier, marquis de Clerencourt, Annebaut, comte de Pont-Audemer et de Montfort, gouverneur du dit lieu, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant gend'arme du baillage de Rouen-Caux, Messire Nicolas de Nollent, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, seigneur de Fatouville, de Ollendon, La Gohaigne, Bellengerville, Saint-Benoît du Signal de Monbar et du... confesse tenir de mon dit seigneur en la baronnie d'Obigni le titre et fief de Fastouville, par un plain fief de haubert par succession de Guy de Nollent, mon père, chevalier qui le possédait de même droit de feu Jacques de Nollent, chevalier, mon aïeul, lequel fief est sis sur les paroisses de Saint-Benoît, Hébertot, Quetteville et partis d'environ.

Sur Saint-Benoît, colombier, plusieurs maisons de basse cour et autres gages. J'ai droit de moulin à blé banalité, droit de pêche sur la bordure de mon fief. J'ai du domaine non fieffé dont cinquante acres de terre aux environs, tant de pasturages, bois taillis labour (énumération des acres de terre) tennement Guillaume Le François, tennement Chandelier, Tontuit, Authieu. De la contenance de ces fiefs et tennement etc., chapons, aveine, blé, avoine, poules et œufs, ban du moulin. Charrier les meules et bois du moulin et pour aider à charrier le tuf. Droit de basse et moyenne justice sur mes maisons, droit de colombier.

Digitized by Google

Fief noble à cause de mon dict fief, je suis tenu de faire à la baronnie d'Obigni, foy, hommage..... quatre mots illisibles. »

De plus *Jacques* fait l'acquisition du titre, terre et seigneurie d'Hébertot qu'il tient de Jean Dubosc, seigneur d'Hébertot et de Saint-Léger, par acte passé le 5 mars 1596 à la vicomté d'Aulge. Il avait de longue date préparé un terrain propice à bâtir sa nouvelle demeure sur la terre d'Hébertot en faisant des échanges de terres avec le prieur de Saint-André d'Hébertot, et son supérieur, l'abbé de Joyenval. Les premiers accords signés datent de 1561 et s'échelonnent sur plusieurs années, comme il a été relaté dans « La paroisse de Saint-André d'Hébertot ». Les plans du château immédiatement dressés on commença les travaux par de vastes et belles douves, alimentées par la source du fief Vimont et l'étang placé au bas de celui-ci.

La cour d'honneur reçut des bâtiments sur ses quatre côtés. Le plan primitif du château figure sur une peinture à l'huile encore au château, mais ce plan ne se réalisa jamais dans son entier. Seul le grand pavillon d'angle de gauche fut élevé par Jacques de Nollent, avec une amorce en façade sud qui sera modifié au début du XVIIIe siècle. Cette haute tour d'angle, contenait les pièces nécessaires à l'habitation, aussi le fils de Jacques pourra-t-il s'y installer.

Jacques de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville, Ollendon, Hébertot, La Gohaigne et autres lieux épouse Marie du Moucel de Lorailles, fille ou sœur de Pierre du Moucel, seigneur de Sassetot, conseiller au Parlement de Rouen en 1631, Jacques du Moucel de Gouy, frère de Pierre fut reçu chevalier de Malte le 7 février 1631. Jacques laissa plusieurs enfants, fit des dons généreux au prieuré de Saint-André d'Hébertot, sa nouvelle paroisse, et par son testament daté du 20 avril 1608, demanda la sépulture dans l'église. Il mourut peu après à Fastouville. C'est lui qui continue la branche directe des Nollent, seigneurs de Fatouville et d'Hébertot, cette branche retiendra principalement notre attention, mais pour la clarté du sujet il sera nécessaire de nommer les branches collatérales dont certains membres s'allièrent à la branche directe aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Jacques avait trois frères; *Hélie* Ier, seigneur de Frémonville, époux en 1564 de Jeanne d'Harcourt, dame de Bailleul (sur-Orne)

Digitized by Google

fille de Charles d'Harcourt, escuyer, de la branche de Bonestable et héritière de son frère Pierre d'Harcourt, seigneur de Bailleul, tué au siège d'Amiens en 1597; leur fils aîné *Pierre*, mourut sans alliance au siège de Rouen en 1591 et c'est leur second fils, *Robert*, seigneur de Frémonville par héritage de Pierre, chevalier, qui fit l'acquisition du titre, de la terre et seigneurie de Trouville; il y éleva le château actuel, l'examen archéologique de la construction le datant de cette époque. Il épousa Alice de Boussel. Il y a toute raison d'admettre comme fille d'Hélie Ier, Elisabeth de Nollent, qui épousa, le 21 novembre 1639, Philippe de l'Espinay Saint-Luc, de la branche des barons de Mézières, fils de Pierre de l'Espinay Saint-Luc, seigneur d'Auvergny et de Putot-en-Auge dont elle eut postérité.

Robert Ier, chevalier, seigneur de Trouville, de Frémonville, époux d'Alice de Boussel, eut trois enfants : *Hélie II*, *Etienne*, mort sans alliance et Marie, épouse du sieur du Barquet. *Hélie II* eut à son tour trois enfants; *Georges*, seigneur de Trouville, *Gilles* ou *Guillaume*, seigneur de Frémonville, époux de Germaine de Bellemare avant 1696, selon d'Hozier; *Etienne*, escuyer du sire d'Harcourt, époux de Marthe du Bosc dont *François* de Nollent, époux de Marguerite-Françoise d'Harcourt avant 1696, selon d'Hozier, et *Robert* de Nollent; *Georges*, chevalier, seigneur de Trouville, épousa Barbe de Croisailles ou Croisilles; sa fille et unique héritière *Marie-Madeleine-Angélique*, dame de Trouville, épousa son cousin Jean de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville et d'Hébertot, a qui elle apporta la seigneurie de Trouville, qui, à partir de ce moment, fit partie des domaines des seigneurs de Fatouville-Hébertot, comme nous le verrons ci-après.

Le troisième fils d'*Olivier de Nollent* fut *Richard II*; son contrat de mariage se trouve dans les archives du prince de Montholon-Sémonville, au château de Quévillon, près Rouen, sous les nos 1814, 1793-1794. Il y est qualifié noble homme, seigneur de Fatouville, Hébertot, Gonneville, Queurdoit, La Gohaigne, demeurant à Saint-Benoît d'Hébertot, en la vallée d'Aulge, troisième fils d'Olivier, seigneur de Fatouville, Tourville, Champeaux, La Motte, Foulleville et Berville, il épouse par contrat, passé à Rouen le 22 décembre 1570, demoiselle Marguerite du Moucel, fille de noble homme Pierre Demoucel, seigneur de

Digitized by Google

Mellemont et de défunte Anne Lefèvre; parente de Marie du Moucel de Lorailles. De cette union naquit *Jacques de Nollent*, de Torcy, seigneur de Coullerville et de Champeaux qui épousa Jehanne de Canonville, d'où *Jacques de Nollent*, seigneur de Coullerville et Champeaux qui se maria avec N. du Hamel et eut deux fils : A... de Nollent, dont nous voyons un descendant *Nicolas-Jacques*, seigneur de Coullerville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, parrain en 1779 d'une des cloches de l'église de Saint-André d'Hébertot avec sa cousine Mme d'Agues-seau et *Jean-Nicolas de Coullerville*, chevalier de Malte reçu le 14 août 1621. Toute cette branche cadette des Nollent vécut dans son pays d'origine. Le quatrième fils d'Olivier de Nollent *Jean*, habitait, selon M. l'abbé Pellerin, sur Saint-Benoît; il fit souche de trois fils, *Nicolas*, *Philippe* et *René;* ces deux derniers seuls se marièrent et n'eurent que des filles auxquelles M. de Fatouville qui s'intéressait beaucoup à sa famille fit don du petit fief de Tontuit. Elles eurent postérité, mais il nous est impossible de nous étendre sur les faits et gestes de ces branches cadettes des Nollent; nous les retrouverons à la fin du XVIIe siècle citées dans d'Hozier et La Galisonnière sous les noms de Nollent et de Fatouville.

(*A suivre.*) ROBLOT-DELONDRE.

NOTE DE M. LE TRÉSORIER

1927. — MM. Fauvel, 20 fr.; Gauquelin, 20 fr.; Gentil, 20 fr.

1928. — MM. Chanoine Bonnenfant, 25 fr.; de Vatimesnil, 20 fr.; Joré, 20 fr.; Herval, 20 fr.; Le Corbeiller, 20 fr.; Lecomte, 20 fr.; Roblot-Delondre, 40 fr.; Hiard, 25 fr.; Le Masson, 20 fr.; Layer, 25 fr.: Abbé Boulenger, 20 fr.; Dubosc, 20 fr.; de Beaurepaire, 20 fr.; de la Tullaye, 20 fr.; Moulin, 20 fr.; Mgr Pasquet, 20 fr.; des Guerrots, 20 fr.; Robot-Descoutures, 20 fr.; Abbé Tabourier, 20 fr.; Vimont, 20 fr.: Chanoine Guéry, 20 fr.; Abbé Le Hérichon, 20 fr.; Abbé Clément, 20 fr.; Docteur Mouton, 20 fr.; Tixier, 20 fr.; Gentil, 200 fr.; Abbé Delamare, 100 fr.; Rigault, 28 fr.; Deslandres, 20 fr.; Bibliothèque de Cherbourg, 18 fr.; Phélizot, 20 fr.; Vastine, 20 fr.; Mauconduit, 20 fr.; Abbé Le Mâle, 20 fr; Mlle de Courten, 25 fr; R. P. Edouard d'Alençon, 25 fr.

Digitized by Google

CHARLES PITOU

(1849-1927)

Les poètes meurent ferme depuis quelque temps, les vieux tout au moins, telles les feuilles en automne, 1927 leur aura été dur. Un vrai massacre de Rambouillet. Au tableau : Harel, Paysant, Millet, Pitou, quatre écrivains bas-normands, et de taille : rien que ça !

Sur Paul Harel, le plus populaire des quatre, — auquel cependant a manqué la consécration de la nouvelle académie des *Dix de Province* — tout a été dit. Achille Paysant, à son tour, l'auteur de *Vers Dieu*, a connu les honneurs du numéro spécial et des lectures publiques.

Moins heureux ont été, malgré la haute estime dont ils jouissaient dans leur petite sphère, les deux bons Percherons, Stanislas Millet et Charles Pitou, dont le premier, universitaire de marque et auteur du *Mariage d'Isaac* et de la trilogie de *Prométhée*, est allé mourir, loin de son Orne natale, à Lorient, où les hasards de la vie professorale l'avaient exilé et fixé, tandis que son compatriote et ami d'enfance, cet échappé de l'ancien « Chat Noir » de Salis, décédait sous la toque du greffier et les insignes de Dame Thémis à Senonches (Eure-et-Loir), où il exerçait depuis cinquante ans, et où il laisse une mémoire qui n'est pas près de s'éteindre.

S. Millet, dont la Muse habitait de préférence les Alpes nues et froides, mais grandioses, de la Philosophie, et dont la poésie, toujours noble, se déroule majestueusement, tel un beau fleuve, entre des rives peu variées, mais agréables, aura quelque jour son livre d'or et la place, très haute, que mérite son œuvre, en grande partie inédite. Disons quelques mots de Charles Pitou.

Né à Bellême (Orne) en 1849, non loin de la poétique fontaine de la Herze, dont les fées ont dû se pencher sur son berceau, ce fut au fond d'une de ces poudreuses et somnolentes études de campagne, qu'il a si bien peintes, que le futur auteur des deux

Digitized by Google

recueils de nouvelles *Au pays percheron* et *Histoires de chez nous* sentit pour la première fois s'éveiller en lui la démangeaison d'écrire et apprit à observer et à analyser les humbles héros de ses livres, ces paysans du Perche, qu'il aimait, et dont il su si bien rendre les idées, les mœurs, le langage même : car il fut un fervent régionaliste, à preuve, en même temps que ses petites nouvelles et ses « Esquisses », sa vie écoulée tout entière en ce coin de province délicieux où le sort l'avait fait naître.

Tel n'avait pas été cependant son idéal de début, alors que, cherchant sa voie, il prêtait une oreille passionnée aux grelots de la Rime, qui a tant de prestige pour les jeunes imaginations, et s'attardait à de charmantes imitations de Banville, de Coppée, de Soulary, imitations avec lesquelles tranchaient déjà les accents mâles de quelques sonnets, rappelant l'héroïque moblot qu'il avait été en 70. D'où ces premiers recueils lyriques, aujourd'hui introuvables, *Les Bonheurs Intimes*, *Les Feux Follets*, *Les Larmes d'or*, où se remarquent, avec nombre de sonnets parfaits, de gracieuses strophes. (Plusieurs ont été mises en musique).

Charles Pitou, qui a collaboré à de nombreuses feuilles normandes, a été biographié plusieurs fois, notamment dans la petite collection des greffiers-poètes, de Jules Joly. Un de ses sonnets, *Au Perche*, a été classé premier au concours régionaliste des *Annales* ; et il en laisse beaucoup de la même force.

Florian Parmentier a rendu compte, en son temps, d'*Au Pays percheron*, dont il a loué l'art à la fois simple et subtil, la sûreté de touché, les détails pittoresques, la finesse d'analyse des caractères, et la vérité et la saveur du tableau général de la vie de campagne qui nous offrait ce premier recueil, dont *La Banceline* et *L'Héritage* sont les maîtresses pièces.

Les *Histoires de chez nous*, éditées par G. Fouquet, à Nogent, comme le précédent volume, et préfacées par Harel, nous montrent les mêmes qualités. Dans cette nouvelle série de contes, où passent des types provinciaux aussi amusants que finement croqués, plaideurs, juge de paix, commères, vieux soldats, paysans, petits boutiquiers, maquignons en goguette, etc., deux récits se détachent, deux perles, *Comme Autrefois*, cette histoire si simple et si vraie, si poignante, si pathétique, et *La Fidèle Amie*, plus belle encore peut-être, avec son « pesant d'humanité », comme dirait Gain, et sa profonde compréhension de la nature, de cette

Digitized by Google

nature que l'auteur aimait par dessus tout et dont il n'a nulle part mieux exprimé le charme prenant et souverain, en même temps que les liens invisibles qui attachent le paysan à la terre, au sol ancestral, à la vieille maison de famille, imprégnée de tant de souvenirs. Il y a là de maîtresses pages, telles que la rêverie du fils Viandier, le futur médecin de campagne, le soir de l'enterrement de son père, et les cinquante lignes consacrées au Rossignol, des pages d'anthologie et dignes des plus grands écrivains.

A côté de ces deux chefs-d'œuvre, les pièces intitulées *Au versant du coteau*, qui terminent le volume, pâlissent un peu, malgré leur mérite. A signaler, cependant, ces remarquables distiques *Le Feu de bois*, si évocateurs du charme des veillées et de tous les bruits de la forêt, les gracieuses strophes des *Libellules*, quelques vers de charme et de passion et nombre de quatrains et de tableaux humoristiques rappelant les meilleurs sonnets des belles années.

Et ce n'est pas tout encore : des manuscrits nous restent, inédits, et qui n'attendent pour éclore qu'un temps plus doux. Mais ce que surtout il laisse après lui, le bon *peurch'ron*, pour conserver sa mémoire et perpétuer son nom, c'est sa fille, comme lui pénétrée du feu sacré de la poésie, Mme Charlotte Pitou-Chevré, l'auteur des *Mains Jointes*, une belle Muse chrétienne à l'âme vibrante, à la harpe inspirée, aux accents pleins de foi et de passion, et dont la piété filiale n'est pas près de laisser s'éteindre, mais tiendra longtemps encore ferme et haut, conformément au vers célèbre, le flambeau échappé de la main défaillante du poète :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Et n'est-ce pas la meilleure manière de se survivre?

Raoul Racinet.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil. 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXXIII *bis*

(1652)

Décès de Mère Agathe Compaignon. — Deuxième Fronde. — Départ d'une partie des Religieuses. — Séjour à la Mothe. — Mort de Mme Louise de Médavy, Abbesse d'Almenèches.

NOTA. — Une erreur de cahier nous a fait mettre le chapitre 34 avant le 33e, nous le publions aujourd'hui sous le titre de Chapitre XXXIII *bis*.

Mgr Boutaut n'avait constaté « aucune mort » durant les trois années d'essai : celle d'une jeune Moniale de trente-quatre ans, survenue moins de cinq mois après son ordonnance, fut jugée comme un cas particulier, qui ne devait pas compter ; il en fut de même pour deux autres décès dont on parlera plus loin.

Barbe Compaignon de Chatigny était la vingt-troisième Professe de Saint-Nicolas : elle y était arrivée à quatorze ans, bien décidée à se livrer totalement au Divin Maître. En effet, le 29 janvier 1634, devant sa famille, venue tout exprès de Chartres (1), elle avait prononcé ses vœux. Douée d'une « bonne et belle voix » elle remplissait avec honneur la fonction de Chantre et, en même temps, elle aida successivement l'Infirmière et la Cellérière. Nommée ensuite Portière et, depuis, Sacristine,

(1) On s'en souvient, sa sœur aînée avait épousé Mre Guillaume Vente, Sr de Francmesnil, d'une des plus anciennes et nobles familles de Verneuil.

Digitized by Google

c'est dans cette dernière obédience que Dieu la rappela presque subitement à Lui. Voici dans quelles circonstances :

Trois jours avant la fête de Noël 1651, cette Moniale fut saisie de violentes douleurs : elle les porta courageusement debout. Cependant, ayant encore été plus malade, elle ne put assister à la Messe de Minuit; mais elle trouva la force, pour s'unir au Divin Enfant par la sainte Communion, de venir à la Messe basse qui suivit immédiatement. « Elle sen retourna encore tres mal et « tout le jour le fut extresmement, mais lon ne croyoit pas que « ce fut pour mourir. » Après le repas de midi, l'Abbesse ayant été la visiter « luy trouva le visage tout viollet et tout noir de dou- « leur »; aussi fit elle appeler le médecin. Il ordonna un bain qui ne lui donna aucun soulagement. Inquiète et très fatiguée elle-même par la nuit précédente, la bonne Mère ne voulut pas prendre son repos sans avoir béni la chère malade. Arrivée à l'infirmerie et frappée de son changement, elle envoya « diligem- « ment quérir le médecin corporel et spirituel », malgré Mère Agathe qui demandait d'attendre au lendemain. Elle s'oubliait elle-même pour son Abbesse et pour ses sœurs, devinant leur besoin de sommeil après la solennité si belle, mais cependant si pénible de cette fête. « Labbesse ne sarresta pas a son sentiment, « mais continua dans le sien » et, heureusement! Le prêtre arriva de suite et il finissait d'entendre la confession de la malade quand le médecin survint. Celui-ci conseilla de se hâter de l'administrer, car le pouls était très mauvais.

« Aussytost le Confesseur alla querir les sainctes « huilles » et l'aide-sacristine fut mandée de venir avec la Croix et les acolytes. Néanmoins, sans les attendre, le prêtre se pressa de commencer les onctions; or, la pieuse mourante le remarqua; en sa qualité de Sacristine, elle connaissait fort bien les cérémonies; aussi fit-elle observer qu'il serait mieux de différer jusqu'à leur arrivée: mais le ministre du Seigneur avait à peine terminé d'oindre ses membres que la jeune Moniale rendit l'esprit. « Lon doit aprendre « de la », conclut la rédactrice, « a bien veiller les malades et a « ne pas remettre au lendemain a donner les sacremens lorsque « le peril y est, veu les surprises qui peuvent arriver. Un chacun », dit-elle encore, « fut bien touché et surpris de cette mort si « prompte », et elle raconte qu'une Sœur Converse, remplaçant Mère Agathe pour sonner le réveil de Matines pendant sa mala-

Digitized by Google

die; — c'était une des charges de la Sacristine — avait été, pour ce motif, coucher dans sa cellule. Or, tandis qu'elle dormait, « elle vit la ditte Mere Agathe tenant la Croix et deux acolithes « aux deux costés, ce qui estonna sy fort ceste Sœur Converse « quelle se leva tout inquiete et aussy tost, lon vint ladvertir « quelle alloit a sa mort. » (se mourait).

L'année se termina bien tristement pour la Mère et les filles et celle qui s'ouvrit quelques jours après, ne devait pas manquer d'épreuves. Pour les bien comprendre, il nous faut remonter un peu plus haut.

La paix signée à Rueil le 2 avril 1649 n'avait amené qu'un répit momentané. Condé, irrité de ne pas trouver ses services suffisamment récompensés, et excité par sa sœur la Duchesse de Longueville, se posa résolument en face de Mazarin. Le 18 janvier 1650, celui-ci le fit arrêter au Louvre, avec son frère et son beau-frère et conduire au donjon de Vincennes. Le Comte d'Harcourt ayant alors repris le gouvernement de la Normandie, visita la Province et vint à Verneuil en 1651. Avec plus de satisfaction que pour le Duc de Longueville, Mme l'Abbesse de Saint-Nicolas lui délégua quelqu'un et, nous dit-elle, le Comte reçut avec bien « de la joye les saluts que la dame Abbesse luy envoya rendre, « selon son devoir. Il la vint visiter au parloir et toute la Com- « munauté, avec ladite Abbesse, le vinrent recevoir en corps et « luy rendre les respects dus a sa principauté, dont il sortit sy « édifié quil en fist un grand recit partout, et depuis, rendist tous « les services quil put audit Monastere et escrivit a labbesse « comme tres edifié delle et de sa Communauté. »

Loin de calmer les Frondeurs, l'arrestation des Princes avait accru leur effervescence et la Reine fut bientôt forcée de prier son Ministre de quitter la France. Avant son départ, il se rendit au Havre, où il avait fait transférer ses illustres prisonniers; il les délivra lui-même, ce qui ne lui rendit aucunement leurs bonnes grâces. Au contraire, le héros de Rocroy se tourna contre son Roi et Anne d'Autriche, se ligua avec leurs ennemis en entraînant une partie de la noblesse, parmi laquelle le Comte de Marcy, troisième frère de notre Abbesse, et leur neveu, le Marquis de la Londe. Mme de Médavy voyait se renouveler pour elle la peine ressentie autrefois par sa mère, alors que le Baron de Médavy

Digitized by Google

tenait pour la Ligue, tandis que le Maréchal de Fervaques était du parti du roi de Navarre.

Mazarin, qui savait pouvoir compter sur le Comte de Grancey (1), lui avait fait quitter Gravelines et l'avait envoyé, en qualité de Lieutenant Général, pacifier la Normandie. Son fils aîné Pierre l'accompagnait. La Servante de Dieu craignit dès lors pour ses frères : combattant dans des camps opposés, ils pouvaient se donner la mort. Heureusement, leurs troupes ne se rencontrèrent pas; mais le malheureux Comte de Marey tomba aux côtés de Condé, dans un combat près de Briare : « Maré est blessé d'un « coup de canon », s'empressa de faire savoir le Prince à Mlle de Montpensier et elle a écrit dans ses Mémoires : « Je fus bien fas- « chée de la blessure du pauvre Comte de Maré, qui en mourut « quelque temps après », le 30 avril 1642 (2). Aussi voulut-elle, avec son père, tenir sur les fonts baptismaux le neuvième enfant du défunt, né trois mois après la mort de l'infortunée victime de cette triste guerre civile (3).

Condé assista au service célébré pour le Comte chez les Carmes déchaussés du faubourg Saint-Germain. « Son Altesse Royale », disait la gazette, « ayant témoigné beaucoup de regret de sa « mort, ainsi que tous ceux de sa Maison qui assistèrent à ce ser- « vice, avec plusieurs personnes de condition ».

Les sœurs du défunt furent très sensibles à sa perte : Mme Marguerite, abbesse de Gomerfontaine, écrivait à sa sœur de Vignats, qu'elle ne s'en consolerait jamais. Aucune lettre sur ce sujet ne nous reste de l'Abbesse de Verneuil et, dans la chronique, fidèle à sa pensée de ne pas en trahir l'auteur, elle a simplement dit :

---

(1) Il n'était pas encore Maréchal.

(2) Les Mémoires du Cardinal de Retz donnent des détails sur la bataille où fut tué, « Maré, frère du Maréchal de Grancey ». (Mém. III, 108.)

(3) L'enfant reçut les noms de Jean-Baptiste Gaston ; à l'âge de dix-neuf ans, privé de la vue, et d'une constitution chétive, il fit un testament où se reflétait sa belle âme. Chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin à Hérival, en Lorraine, il mourut en odeur de sainteté, âgé seulement de vingt-huit ans. (M. des Diguères).

Le 14 octobre 1658, âgé de six ans, il était à Verneuil et tenait sur les fonts baptismaux une petite fille, en compagnie de sa cousine germaine Marie-Madeleine de Médavy, fille du Maréchal de Grancey. (Reg. de Notre-Dame.)

Digitized by Google

« Dans une des batailles qui se fist pres Montargy, on estoit lar-
« mée des Princes, M. le comte de Marey, Mareschal des camps de
« ceste armée, comme estant à M. le duc Dorléans, fut tué d'un
« coup de canon, ce qui attrista fort labbesse de ce Monastere, ne
« prétendant que, de luy du suport du costé des Princes, du party
« desquels ceste ville de Verneuil estoit. » (1) Cette mort si douloureuse au point de vue de la nature, lui enlevait aussi son unique espérance si la Fronde était victorieuse. D'autre part, tout faisait présumer que le Comte de Grancey, nommé depuis l'arrestation de Matignon, commandeur général de la Normandie, serait forcé d'assiéger Verneuil; aussi avait-il conseillé à sa sœur de ne pas attendre son arrivée pour quitter l'Abbaye « vu les desordres « qui arrivent en ces occasions ».

Le cœur navré de ce nouvel exil, elle envoya dans leurs familles toutes ses filles dont les parents voulurent bien se charger et ne laissa au Monastère que celles de Verneuil; en cas d'alerte, celles-ci pourraient facilement trouver asile chez les leurs et elle s'en alla avec douze qui n'avaient pas d'abri. Ce ne fut pas sans difficultés : le vieux Baron, Alexandre de Lombelon, qui avait succédé à son fils Tanneguy, mort à la fin de 1650, apportait une foule d'obstacles. Enfin, lui et ses conseillers se décidèrent à laisser partir les Moniales et même à leur fournir une escorte.

La veuve du Comte de Marey avait de nouveau mis à la dispo-

---

(1) Malgré sa grande valeur, le Comte de Marey fut le moins populaire de sa famille; en 1649, son frère aîné l'avait délégué pour le suppléer au gouvernement d'Argentan. Bien reçu d'abord par les autorités, il fut ensuite contraint de céder la place aux Frondeurs, conduits par M. de Chambois. Il se retira au château de Médavy, où sa sœur, l'Abbesse d'Almenèches, vint se réfugier avec une dizaine de ses Moniales. Ayant pu cependant rentrer à Argentan, il usa envers les habitants d'une trop grande sévérité, ce qui les irrita contre lui. Aussi M. de Chambois, ayant repris la ville, le Comte, forcé de fuir une seconde fois, fut accompagné par les quolibets de la foule, chantant à tue-tête : « Marey vidit et fugit » et : « Quid est tibi Marey quod fugisti ? » Au commencement de 1651, il avait accompli un brillant fait d'armes à Dunkerque; il combattait alors sous son frère, qu'il avait malheureusement quitté entraîné par Gaston d'Orléans, à la Maison duquel il était attaché.

Claire-Françoise de Médavy, fille aînée du Comte, épousa, le 14 août suivant, Erard du Châtelet, marquis de Trichâteau. Elle mourut deux années plus tard. (Des Diguères et Actes).

Digitized by Google

sition de sa belle-sœur le château de la Mothe-Peley, près de Médavy. Il devait encore porter la trace des désastres subis à l'époque où M. de Marey, forcé une première fois de quitter Argentan, s'était réfugié dans le château de Médavy; alors, d'après M. des Diguères, celui de la Mothe avait été mis au pillage par les Frondeurs; les meubles brisés avaient été jetés dans les fossés, ainsi que le portrait du Comte, préalablement lacéré. Deux ans passés depuis ces faits avaient permis, il est vrai, de réparer au moins en partie, les dégâts; autrement, la bonne et généreuse comtesse de Marey n'aurait pas offert cette demeure.

Nous ignorons au juste l'époque de ce départ forcé. Le 25 avril, pour les noces d'argent de la fondation, (noces auxquelles on ne pensa pas dans ce temps d'angoisse, d'autant qu'alors ce n'était pas la mode comme de nos jours) mais, au moins, à l'anniversaire de l'arrivée à Verneuil, une petite sœur Converse avait fait Profession.

Elle devait être petite de taille, car ce qualificatif accompagne son nom sur la liste des vêtements à recevoir. Elle se nommait Françoise Jeufosse, ou même de Jeufosse, lit-on quelquefois. Noble ou non, cette enfant avait quelque bien et était fort attachée à son Monastère : étant tombée gravement malade durant son Noviciat, elle avait fait écrire ce qui suit :

« Moy Sœur Françoise Jeufosse, novice dans l'abbaye de Saint-
« Nicollas de Verneuil, je déclare qu'au cas ou Dieu dispose de
« moy et que je vienne à mourir dans mon noviciat, je laisse,
« non seulement la somme que l'on a deia touchée à ma vesture,
« mais mesme ce que l'on a promis pour ma profession. Fait ce
« dix huitiesme d'avril 1651. » Et elle avait signé d'une écriture peu vulgaire.

Dix jours plus tard, « gisant » encore dans son lit, elle avait reconnu cet acte devant les notaires; mais elle se rétablit et vécut au moins jusqu'en 1660 et peut-être plus longtemps (1).

Elle accompagna probablement son Abbesse à la Motte, au commencement de juillet, pensons-nous; mais certainement, le 10 de ce mois, l'Abbesse étant absente, ce furent les Mères

(1) Elle paraît pour la dernière fois sur la liste du Vestiaire le 21 avril 1660 ; mais chacune n'y étant pas nommée tous les ans, il peut se faire qu'elle ait vécu encore plusieurs années.

Digitized by Google

Gabrielle Florence, doyenne; Séraphine de Cintray, cellérière. et Flavie le Mercier, qui, « stipulant » pour elle, signèrent un acte, au sujet d'une damoiselle Anne de Moucheron, pensionnaire à l'Abbaye (1), restée, elle aussi. Le bon M. Allard. témoin, apposa sa signature.

Arrivée à la Motte, la digne Abbesse s'empressa de régulariser toutes choses, afin d'y vivre, autant que possible, comme à Saint-Nicolas. Elle fit placer « une forme de grille pour parler aux « seculiers et à tous ceux dont elles étoient visitées, particulière- « ment pour les hommes, dont Messeigneurs ses frères », — l'Evêque de Sées et le Maréchal de Grancey — « donnerent « l'exemple. L'abbesse et les religieuses chantoient et disoient « lofice divin aux heures accoutumées, selon la qualité des « jours. Lon y faisoit les méditations, les jeusnes et austerités « comme dans le Monastere. » .

Le Seigneur, semble-t-il, avait ménagé cette sortie à Mme de Médavy, pour lui permettre d'assister sa sœur, Mme Louise, et de l'aider à ses derniers moments. Accompagnée d'une de ces filles, — on peut supposer que ce fut une de ses nièces, Mère Charlotte de la Londe ou Mère Marie-Bernarde de Médavy, — elle se rendit au Prieuré d'Argentan, où l'Abbesse d'Almenèches était tombée malade, « dune maladie toute extraordinaire ». C'était elle, qui, pensant bien « ne pouvoir pas encore vivre longtemps » avait invité sa sœur, « estant si pres d'elle et pouvant sortir », à la venir voir. Et pour empêcher tout refus, « elle obligea, par ses « supplications, Monseigneur levesque de Sez, leur frère, de len « semoudre (2), ce quil fist, pour la consoler. »

En arrivant, Mme de Saint-Nicolas eut peine à reconnaître sa sœur, « si changée de son mal, depuis un an quelle ne lavoit

(1) On l'y trouve depuis la fin de 1650. Le Curé de Saint-Martin-du-Vieux-Verneuil, Mre Charles de Moucheron, sieur des Roches, et son frère René de Moucheron, Sr de la Chevalerie, parents de la jeune orpheline, s'occupaient de ses affaires. Elle resta au Monastère jusqu'à son mariage avec Jacques de Courseulle, écuyer, Sr de Saint Remy. Le 4e et dernier acte passé pour elle au parloir est une reconnaissance des nouveaux époux pour ce que la jeune femme devait encore de sa pension. Quatre ans plus tard, elle était déjà veuve (Actes du tabellionage).

(2) L'y obliger.

Digitized by Google

« vue », ce qui lui fit juger sa fin proche. Très émue de la trouver en cet état, elle lui parlait « autant de larmes que de la « langue » ; mais pensant avant tout à l'intérêt spirituel de cette âme si chère, elle demanda aux Moniales d'Almenèches de prier pour obtenir à leur Mère « les plus saintes dispositions ». Elle conseilla d'exposer le Saint Sacrement: la malade en fut consolée, pensant que l'encens des supplications monterait continuellement pour elle du cœur de ses filles vers le divin Sauveur.

Confiantes en l'abbesse de Verneuil, les religieuses d'Argentan lui demandaient humblement de donner elle-même tous les ordres nécessaires; le Seigneur eut ces dispositions pour si agréables qu'il combla de ses faveurs et la Mère et les filles.

Suivant son habitude, l'héroïne de cette histoire parle le moins possible de la part qu'elle eut dans la préparation à la mort de son aînée. Certes, la vie de Mme Louise, on l'a vu, et son éloge par Mme de Blémur en est le garant, avait toujours été celle d'une sainte Abbesse; néanmoins, la présence de sa sœur lui fut de grand secours dans le dernier mois qu'elle passa sur la terre.

Abbesse dès son enfance, le grand mérite de sa vie lui avait acquis un profond respect : ses filles n'auraient sans doute pas osé l'engager à faire tout ce que le zèle de sa sœur lui suggéra; d'autant plus que sa faiblesse lui causait de fréquentes défaillances et l'empêchait souvent de parler.

Dans ces pénibles moments, c'est une véritable grâce quand une voix aimée et surnaturelle maintient l'âme au-dessus des nécessités de ce corps misérable. « Elle pensa, écrit Mme de Médavy (et nous supposons qu'elle-même lui en donna l'idée) « aux « comptes quelle avoit a rendre a Dieu pour son gouvernement « spirituel et temporel ». Mme Louise, oubliant qu'elle avait formé sa chère Guyonne, se laissait humblement diriger par elle et suivait généreusement ses bonnes inspirations. Souvent, Mme Scholastique lui envoyait le Confesseur qui purifiait de plus en plus sa conscience par l'absolution et lui apportait la sainte Hostie ; elle la recevait avec une « reverence admirable ».

Huit jours avant sa mort, s'étant fait habiller et porter sur un siège, toutes les moniales de chœur se réunirent dans sa chambre et la pieuse Abbesse, « avec une force desprit remarquable », les exhorta « a vivre saintement dans la régularité quelle avoit esta- « blie », recommandant particulièrement aux anciennes d'y

Digitized by Google

veiller. Avec une profonde humilité, elle demanda pardon à toutes; puis, leur donnant sa bénédiction, elle les pria de se retirer : l'émotion la gagnait. Quant à ses filles, « elles fondoient « toutes en larmes ». Pour leur donner plus de liberté, l'Abbesse de Verneuil s'était discrètement esquivée ; mais les Religieuses, aussitôt après cette scène touchante, la vinrent trouver, lui témoignant combien elles avaient été édifiées des paroles de leur Mère. Elles sentaient bien que l'Abbesse de Verneuil n'avait pas été étrangère à cette belle action. D'ailleurs, quand celle-ci revint auprès de la malade, Mme Louise lui exprima « sa joye davoir « fait ce quelle desiroit et luy dist les grandes forces que Dieu luy « avoit données. »

Puis, elle comprit à demi-mots que Dieu lui demandait davantage; elle « navoit pas encore satisfoit et elle vouloit aussy que « lon fist venir les Sœurs Converses, auxquelles elle donna encore « toutes les consolations et edifications que lon ne pouvoit assez « admirer, jusques a leur demander tout a fait humblement « pardon des peines quelle avoit pu leur causer et leur recom- « mander tout ce qui regardoit le devoir de leur condition ».

Cette fois encore, Mme de Saint-Nicolas s'était éloignée. Sa sœur, heureuse de s'être ainsi humiliée devant toutes ses filles, la remercia de ses conseils dont l'exécution mettait son âme en une si douce paix. Ayant désiré voir son frère l'Evêque de Sées, il se rendit près d'elle, fit dresser un autel dans sa chambre, y célébra la Messe et donna la communion en Viatique à la fervente Mère, si heureuse, disait-elle, qu'il ne lui restait rien à souhaiter. Toutefois, comme elle devait rendre compte au Seigneur « aussy « bien du temporel que du spirituel, il luy falloit arrester les « comptes de ses officieres (1), ce quelle fist avec une exactitude « admirable », bien que, quinze jours auparavant, elle y eut déjà passé de longues heures.

Quand ce dernier point fut réglé, elle rappela sa sœur pour l'avertir « quil luy sembloit estre temps de luy donner lextresme « onction apres vespres ».

(1) Chaque année, avant le Chapitre des Charges, les dames de Médavy, on le voit par leur correspondance, faisaient elles-mêmes ce travail avec les Mères chargées des diverses obédiences; cela se pratiquait également à Saint-Nicolas où il reste plusieurs cahiers de ces comptes.

Digitized by Google

Sa fatigue était telle qu'à peine pouvait-on l'entendre; aussi, l'Abbesse de Saint-Nicolas ne s'opposa-t-elle pas à son désir. Les vêpres étant dites, le prêtre entra, entendit la dernière confession de la mourante ; puis, devant la Communauté, oignit ses membres de l'huile sainte, tandis qu'elle faisait paraître « toute « la dévotion possible ». Cette cérémonie terminée, elle ne voulut « pas onyr parler de la terre ny avoir aucune conversation avec « qui que ce fust, ne pensant qua Dieu et ne parlant quavec luy ; « et mourut dans tous les bons sentimens possibles le lendemain, « avec tous les regrets possibles de ses cheres filles et de toute la « ville et surtout de sa bonne sœur qui luy ayant rendu les der- « niers devoirs sen retourna ausy tost a son petit Couvent refu- « gié. »

Le corps de Mme Louise fut transporté à Almenèches où se voit encore l'épitaphe gravée sur sa tombe ; mais son cœur, resté à Argentan, fut placé au haut de l'église vers la grille, sous une magnifique pierre provenant de l'église Saint-Germain (1).

Avant son retour à la Mothe, Mme Scholastique s'arrêta à Vignats où, avec ses sœurs, Mme Anne et Mère Louise de Médavy, « elles se consolèrent en Dieu du mieux quelles purent », de la perte de leur aînée, âgée seulement de cinquante-neuf ans.

C'était aussi, elle ne s'en doutait pas, la dernière entrevue sur la terre de l'abbesse de Verneuil avec ses sœurs : Mère Louise décéda en mars suivant et Mme Anne lui survécut seulement une année. C'est une des délicatesses de la Providence de nous laisser jouir du présent en nous cachant ainsi l'avenir...

Peut-être lurent-elles ensemble une lettre de Mme Marguerite de Médavy, abbesse de Gomerfontaine, à Mme Anne peu après la mort de Mme Louise.

« Vive Jésus et sa Sainte Mère », la commence-t-elle, malgré sa tristesse, et elle continue ainsi :

« Madame et tres chere Sœur

« Il est bien besoing que Nostre Seigneur nous donne ceste « année des forces tout extraordinaires pour soufrir, avec sub-

(1) Dès l'année 1632, un enfant du pays, Jacques Yver des Rivières, avait retracé l'histoire du Prieuré d'Argentan, fondé par Mme Louise de Médavy, à laquelle il avait dédié son ouvrage.

Digitized by Google

« mission a ses volontez, les multitudes dennuys (1) quil nous a « donnez les uns apres les autres. Je vous advoue avoir esté dans « le dernier accablement. Hellast! ma chere Sœur, quoyque la « maladye de notre pauvre sœur eust deu disposer nos esprits, la « privation entiere na pas lessez de mestre tout a faict doulou- « reuse. C'est a vous, ma chere Sœur, qui avez une vertust a les- « preuver a la tesmoigner en ceste occasion.

« Ma chère Sœur, quoy quelle vous fust chere, vous scavez « mieux que moy, que vous ny nous, ne la perdons pas, mes « quelle est vivante dans le ciel dou elle verrast nos peines et « nous obtiendra de Dieu les soulagements qui nous sont neces- « saires. Faisons de ceste necessité un acte volontere de nous « submettre au divin voulloir de Dieu. Il ma donné une sy « grande cantité de toutes sortes d'afflictions que je ne scay come « je nen suis pas morte. Vout avez veu tout ce qui est arivey a la « famille ou, pour dire vray, je nay peu mabstenir dy estre fort « sensible, surtout a la mort du pauvre M. de Marey dont je ne « me consolleray jamais. »

Elle ne mentionne pas celle du Marquis de la Londe, son neveu, tué à Etampes dans le camp des Frondeurs; mais elle parle du baron de Castelnau qui avait été à l'extrémité et de son petit-fils fort malade.

Outre tous ces chagrins de parenté, elle-même avait dû quitter son Abbaye avec ses filles (2); à son retour, elle avait perdu une moniale; Mère Colombe, « son apuy et sa force apres Dieu »; dix-huit de ses religieuses avaient été forcées de s'aliter; les autres étaient encore dispersées dans leurs familles...

Accablée de toutes parts, elle passait par des alternatives de découragement, à en désirer la mort, ou de résignation complète à la Providence. Maintenant, elle acceptait tout, enviant seulement le bonheur de leur sœur Louise « dans la possession du souverain bien ». Il est vrai, ajoute-t-elle, en parlant de sa belle

(1) Les lecteurs auront déjà remarqué, dans la lettre d'Anne d'Autriche après la mort de Louis XIII, que le mot « ennui » était alors synonyme de « profonde douleur ».

(2) Une partie de sa Communauté avait été accueillie à Paris par la Duchesse d'Aiguillon qui lui avait donné une maison désignée sous le nom d'Hospice.

Digitized by Google

fin « quelle a faict une chose a aprehander et la bien faict. Mon « Dieu, quelle est, encore une fois, heureuse ! »

Durant le séjour hors de son Monastère, Mme Marguerite avait été voir les Carmélites de Gisors et elle en avait reçu de grandes consolations. La Prieure lui rappelait physiquement la sœur qu'elle venait de perdre : c'était une raison de plus pour l'aimer; aussi l'avait-elle priée de la recevoir au nombre de ses filles; mais elle n'avait pu l'obtenir. « La superiorité mest sy honereuze, « avoue-t elle, que je ne voy pas au monde de pire condition. » Elle devait cependant en supporter le poids de longues années : âgée seulement de quarante ans, elle passera encore cinquante trois ans sur la terre ! Elle se disait vieillie de dix ans depuis le mois de mai dernier, époque à laquelle elle avait dû apprendre la mort du Comte de Marey. Si ses sentiments étaient sincères comme nous le croyons — la franchise étant une des qualités des Médavy — ses soixante-six années d'abbatiat lui furent bien douloureuses et ce n'est pas par ambition qu'elle les soutint jusqu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans...

CHAPITRE XXXIV

Décès de la seconde des Professes Converses. — Mission donnée par l'Evêque à la R. M. de Chevestre. — Madame de la Faye à Saint-Nicolas. — La Duchesse de Saint-Simon, amie de l'Abbaye. — Profession et vêture.

1653 1654.

« En juin 1653, Sœur Madeleine de Launay, la seconde Sœur « Converse qui eust esté recue au Monastere, a linstant de leta- « blissement, apres avoir vescu bien louablement vingt six ou « vingt sept ans et rendu de bons services a labbesse et aux « Religieuses, mourut fort saintement. » Elle n'avait pas encore quarante-cinq ans et était, comme on l'a vu, nièce d'un des Chapelains de la Madeleine, qui, dans les commencements de la fondation, s'était occupé du Monastère, s'il n'en avait même été l'Aumônier.

En cette même année 1653, l'Abbesse de Verneuil reçut, de la

Digitized by Google

part de son évêque, Mgr Boutaut, une preuve évidente de l'estime qu'il avait pour elle et pour les moniales formées sous sa conduite. De graves difficultés s'étant élevées dans le Prieuré de Pont-de-l'Arche; le Prélat, pour les apaiser, pria Mme de Médavy d'y envoyer Mère Séraphine de Chevestre de Cintray qui, après avoir passé par plusieurs charges importantes, était actuellement Prieure.

Antoine de Montenay, baron de Garancières et de Baudemont, seigneur de Grosseuvre, du Plessis et gentilhomme de la Chambre du Roi, avait établi ce prieuré sous le vocable de Saint Antoine de Pont-de-l'Arche avec Marguerite du Gué, son épouse, en faveur d'une de leurs filles, Madeleine de Montenay, qui, le 6 avril 1625, avait fait profession à l'abbaye de Gif (1).

Prieure de ce nouveau Moutier, elle mourut en 1640. Sa nièce à la mode de Bretagne, Louise de Montenay, lui succéda et, sept ans plus tard, prit comme Coadjutrice Mère Marie de la Faye, qui semble avoir été la première des Professes de ce Prieuré (2). Cette Moniale avait alors reçu ses Bulles avec le serment prêté par les Prieures Conventuelles comme par les Abbesses; mais Mme Louise de Montenay étant décédée peu après, le bailli d'Evreux, M. de Clinchamp de Bellegarde obtint ce Monastère pour sa fille, Mme Marie de Clinchamp, Professe de Saint-Sauveur d'Evreux et sœur de la jeune mère Bernarde, morte à dix-neuf ans à Saint-Nicolas.

Or, en 1648 et 1649, les héritiers d'Antoine de Montenay protestèrent contre les deux Moniales en compétition; celles-ci s'étaient fait chacune un parti parmi les Religieuses de Pont-de-l'Arche, et la vie monastique ne pouvait y être bien observée.

Mgr Boutaut jugeait meilleur le droit de Mme de Clinchamp; il est facile d'en comprendre la raison; le contrat de fondation porte expressément que si, à la mort d'une Prieure, il existait, dans une Maison Bénédictine, une religiense du nom de Montenay, elle devrait être choisie. Or, à défaut du nom, Mme de Clinchamp était parente des Montenay: si donc, cette famille réclamait déjà, elle l'aurait fait plus encore pour Mme de la Faye.

Le Prélat avait sans doute aussi d'autres motifs que nous igno-

(1) Sa charte, en latin, est aux archives de Saint-Nicolas.

(2) Suivant sa charte, elle avait émis ses vœux le 11 novembre 1638.

Digitized by Google

rons ; dès 1651, il avait prié l'Abbesse de Verneuil de recevoir Mme de la Faye à Saint-Nicolas parce qu'elle « traversoit dans la « Superiorité Mme de Bellegarde ». La servante de Dieu ne pouvait refuser ce service à son Evêque et à une Maison de son Ordre : « Pour mettre la Religion en paix et empescher la division « qui se put faire, écrit-elle, Madame De la Faye fut tirée de ce « dit Monastere du Pont de larche pour estre en ce lieu. »

Ce fut probablement bien contre le gré de la pauvre Coadjutrice ; elle « trouvait son droit tres bon ». Cependant, en bonne Religieuse et en personne bien élevée, elle ne paraît avoir apporté à Verneuil ni trouble ni ennui. On l'y reçut bien certainement avec respect, ne l'appelant jamais que « Madame », comme en font foi les articles du Vestiaire, et elle passa ainsi huit années dans l'espérance de retourner à Saint-Antoine. Le Seigneur en disposa autrement. « A la Mère Dame de Mars » 1659, cette digne personne s'effraya de voir une des Moniales prise de la petite vérole. L'appréhension qu'elle en éprouva lui causa la fièvre et, « fuyant la maladie, elle en fut prise. » Heureusement, le 2 février, précédent, « à la Notre Dame de la Purification, elle « avait mis aux pieds de la Sainte Vierge, tous les papiers de ses « pretentions (1) pour la superiorité du Pont de larche ».

La douce Mère de Dieu agréant ce sacrifice « la tira de ceste vie « pour luy faire voir que le bonheur du ciel luy estoit plus avan- « tageux que toutes les superiorités du monde. Elle pardonna a « celle qui l'avoit suplantée, receust tous ses sacremens et expira « si doucement que lon ne s'en aperceut comme pas. »

Il nous a paru intéressant pour les lecteurs de raconter de suite ce qui se rapportait à cette supérieure, dont l'éloignement n'avait pu calmer les Moniales de Saint-Antoine. C'est pourquoi l'Evêque d'Evreux chargea la Révérende Mère de Chevestre-Cintray d'aider Mme de Clinchamp « a retablir les esprits de ce monastere dans « la soumission et union envers la dite Dame. »

Nous n'oserions affirmer qu'elle y réussit. Elle demeura absente de Saint-Nicolas un peu plus de trois années ; (2) c'est tout ce que nous pouvons dire.

---

(1) Le serment, envoyé de Rome, fait encore partie des Archives ; mais les Bulles ont été perdues. Il y a celles de Mme de Clinchamp.

(2) Partie en mai 1653, elle reparaît sur un acte du 11 novembre 1656.

Digitized by Google

En 1662, Mme de Clinchamp quitta Pont-de-l'Arche — cela laisserait supposer qu'elle y était peu goûtée — pour aller gouverner le Monastère de la Paix, situé dans un faubourg de Paris. Espérons qu'elle y trouva enfin cette « paix » qui l'avait fuie si longtemps !

A Saint-Nicolas, en 1653, « le jour de Sainte-Madeleine », rapporte la Chronique « Madame la Duchesse de Saint-Simon fut « poussée du desir de venir visiter le Monastere, et, pour y avoir « entrée aporta une permission de Monseigneur levesque. »

Henriette Diane de Budos, fille du Marquis de Portes, vice-amiral de France, tué au siège de Privas, en 1629, était née après la mort de son père. Sa mère, Louise de Crussol d'Uzès, s'était remariée en 1634, avec Charles, marquis de Saint-Simon, et, quand sa fille eut à peine quinze ans, elle lui fit épouser le frère de celui-ci, Claude, duc de Saint-Simon, Pair et Grand Louvetier de France... (1) Favori de Louis XIII, puis disgracié par Richelieu, parce qu'il avait osé demander la grâce du duc de Montmorency, le duc de Saint-Simon était rentré en faveur près d'Anne d'Autriche et avait pu quitter Blaye dont il était gouverneur, et où il avait été exilé. Parmi ses nombreuses dignités, il avait celle de Vidame de la Ferté et la Duchesse « estant venue y habiter », eut le désir de faire connaissance avec Mme de Saint-Nicolas.

Mme Henriette de Budos, Abbesse de la Trinité de Caen, que nous avons vu contracter une étroite amitié avec celle de Verneuil, était sa tante. La famille de Médavy ne pouvait non plus lui être inconnue : autant de raisons pour attirer la Duchesse à Saint-Nicolas.

« Elle prist tant damitié pour labbesse et les Religieuses », porte le manuscrit, « quelle venoit souvent et mesme passoit « quelques jours de retraite dans le Monastère, y assistant a lofice, « au refectoir et y servant, par une humilité digne de sa piété. « Ceste amitié a continué jusques icy », ajoute le récit, en annonçant que, « en son année », on donnerait des détails sur la « marque d'affeciion » que cette Dame avait donnée à l'Abbaye en y envoyant le cœur d'une de ses filles, décédée à Blaye.

(1) Tous ses titres qui se lisent sur l'acte de baptême d'une petite-fille de M. Beurier, père de Mère Thérèse, tiennent une page presque entière.

Digitized by Google

Le Père Anselme nous apprend, dans son Histoire Généalogique (1), que la Duchesse eut trois enfants : l'un, mort au berceau ; Gabrielle-Louise, mariée, en 1665, au duc de Cossé-Brissac et Marie-Madeleine, appelée Mlle de la Ferté. C'est assurément le cœur de celle-ci dont il est question : une boîte de cuivre, encore posée sur un des cercueils du caveau de la crypte, dût le renfermer jadis. Sur le couvercle, se voit un cœur moulé dans le métal. Le Père Anselme ne donne pas la date du décès se contentant de noter qu'elle mourut sans alliance.

Cette jeune personne aurait sans doute aimé se consacrer à Dieu à Saint-Nicolas ; son projet n'ayant pu s'exécuter, sa noble mère y fit au moins reposer son cœur.

Quant à notre Abbesse, sa nature franche, généreuse et trop confiante la laissa plusieurs fois se tromper : elle s'imaginait si facilement que tout le monde était comme elle !

Ainsi, trois ans auparavant, une « damoiselle » se faisant appeler de la Grange « nom supposé », s'était présentée au Monastère munie de recommandations « de personnes considérables, de ses amis », disait-elle. Se fiant à ces renseignements, on l'admit en qualité degrande pensionnaire ; bientôt on s'aperçut d'une active correspondance avec « plusieurs personnes distinguées » auxquelles elle écrivait « sous termes et noms déguisés ». Jugeant par là qu'il s'agissait d'intrigues et intelligences secrètes, « nullement propres dans des Monastères », et qui pourraient amener « des consequences au prejudice de la Religion », Mme de Médavy pria cette personne de se retirer, ce qu'elle fit après deux mois passés à l'Abbaye.

Fort heureusement, celles qui étaient introduites à l'intérieur n'étaient pas toujours de cette trempe.

Après la sainte veuve, Mme de Vieille-Maison, dont on se rappelle la mort, était venue Mme Bœssel, née Hélène Florence, et sœur de l'excellente Mère Gabrielle. Veuve deux fois (2), et n'ayant ni fortune ni enfants, elle avait demandé à se retirer

(1) IVe vol., p. 410.

(2) En premier lieu de Maître Gabriel le Marchand, probablement parrain de sa belle-sœur, Mère Gabrielle Florence : mais la Chronique ne dit rien de la parenté des deux sœurs que les actes notariés seuls font connaître.

Digitized by Google

dans le cloître pour y finir ses jours. Son second mari était Maître Jacques Bœessel, Greffier du bailliage de Verneuil et le second des Procureurs de l'Abbaye chargé de l'administration des biens : il y avait montré beaucoup de dévoûment durant plusieurs années. Cette dame, reçue par la Communauté entière, signa, en 1651, un acte de donation du peu qu'elle possédait. Sans gêner son entourage, l'édifiant au contraire, elle vécut encore deux ans et mourut « tres sainctement » en 1653.

Le 21 novembre de cette même année. Sœur Elisabeth de Clinchamp prit l'habit « apres pres dun an depreuve au Noviciat, « ayant témoigné que la seule croyance de se pouvoir mieux « sauver en Religion quau monde, luy donnoit ce desir de se « consacrer a Dieu ». Le Pénitencier d'Evreux présida la cérémonie et prononça le discours d'usage. Mme le Seigneur (2), mère de la jeune fille, et M. de Tranchevilliers, Jean de Clinchamp, son oncle et tuteur, étaient présents.

En cette fête de la Présentation, on offrit comme de coutume, à la Sainte Vierge, « lhuile de la lampe qui brusle devant son « image miraculeuse pour obtenir la grace a toutes de mourir « sainctement ». Depuis cette pieuse coutume, Notre-Dame avait toujours répandu dans la maison des grâces « merveilleuses » et celles que Dieu avait rappelées à Lui étaient mortes « le plus « tranquillement quil se peut. »

(*A suivre*). X***

---

(1) La généalogie des de Clinchamp fait erreur en donnant à Jean de Clinchamp une Demoiselle de Rassent comme première femme. C'est Tanneguy, qui, veuf de Diane le Veneur, dont il eut une fille nommée Marie, — laquelle paraît dans le contrat de dot de sa sœur — se remaria à Elisabeth de Rassent, mère de notre Elisabeth. L'auteur de la généalogie dit seulement que Tanneguy eut une fille dont on ignore la destinée.

(2) En secondes noces, elle avait épousé Michel le Seigneur, correcteur à la chambre des comptes de Normandie.

Digitized by Google

Un Reflet du Paysage et des Mœurs du Perche

en l'Œuvre artistique

DE

FANTIN-LATOUR

I

La biographie de *Fantin-Latour* est, au dire de ses admirateurs (1), toute unie sans autre incident que son développement esthétique. Puisque l'artiste habita chez nous, recherchons quelle part prépondérante eurent dans l'épanouissement merveilleux de son talent les séjours annuels qu'il fit a *Buré* ou *Perche*, après son mariage en 1876 avec Mlle Victoria Dubourg.

Le nom d'origine italienne serait dérivé de *San Fantino*. Un jeune descendant ajouta à la fin du XVIIe siècle celui de *Latour*. Le père de notre artiste était de Metz. Il épousa une russe, Mlle Hélène de Nardenoff. Comme peintre et professeur de dessin il copia au Louvre (2).

Son fils devait éclipser son talent et le dépasser. *Ignace, Henri, Jean Théodore, Fantin-Latour*, naquit à Grenoble le 14 janvier 1836. Venu à Paris, tout en travaillant dans l'atelier paternel, il apprit un peu de latin avec son oncle le Jésuite *Henri Fantin-Latour* dont il nous donnera plus tard un portrait exquis. Puis il fréquenta l'école des Pères de la rue Saint-Benoît, et déjà au Louvre copia les anciens après les avoir longuement étudiés. A mesure qu'il devint quelqu'un il se fait complètement rive-gauche, se lie avec le Paris lettré et artistique d'alors. *Beaude-*

(1) Adolphe Julien, Léonce Bénédicte, Gustave Kahn, etc.

(2) Il exposa une *Vierge lisant* en 1842, en 1844 *Un Portrait d'Homme*, puis fit des pastels, des portraits profanes et religieux, notamment une « sainte Thérèse », etc. Ses pastels sont traités avec grâce.

Digitized by Google

laire, *De la Croix*, *Manet*, *Berlioz*, etc. Tous lui inspirèrent des portraits corporatifs ou individuels, des tableaux et lithographies d'illustrations à jamais célèbre. Tels *L'Hommage à De la Croix*, 1865; *L'atelier des Batignolles*, 1870; *Le Coin de Table*, 1872; *L'anniversaire de Berlioz*, 1874, etc. De cette influence parisienne en son œuvre, nous n'avons point à parler ici. Notons cependant la note si différente où l'on sent plus de recherche et de concession au goût en vogue contrastant de façon singulière avec la simplicité quasi rustique qui désormais après 1876, marquera les productions variées de sa géniale palette. Avant de l'analyser enregistrons encore que sa notoriété data du salon des refusés de 1863, et qu'en autres ouvrages de grande perfection « sa *féerie* » qui, a-t-on dit, est un éblouissement doré, lui assura une juste renommée.

Ce fut donc en 1876 qu'il épousa Mlle *Victoria Dubourg*. Elle avait hérité par son ascendance maternelle des *Bienvenus* du Mesle, de la propriété de Buré. Mlle Dulong, peintre de mérite s'était fait un nom comme copiste au Louvre et comme excellente interprète des nuances variées des fleurs. Devant le talent de son mari, alors en pleine maturité, elle s'effaça humblement avec une rare et totale délicatesse d'affection.

A partir de cette époque les époux artistes vinrent régulièrement villégiaturer chaque été et automne en leur agreste résidence. C'est le type idéal de la *maison de campagne* sans prétention mondaine et ridicule, si à la mode de nos jours, au nom et au rococo décor de *villa*. C'est la vieille demeure bourgeoise avec ses parterres, son potager, ses grands arbres. Les murs sont tapissés de rosiers grimpants, de clématites et de glycines odorantes, les fenêtres encadrées de poiriers en espaliers, bref c'est la maison simple émergeant de ce délicieux fouilli de fleurs et de fruits que Fantin reproduira si fidèlement avec tant d'habileté et de complaisance.

Buré est une petite commune du canton de Bazoches-sur-Hoësne de l'arrondissement de Mortagne, sise en bordure de la Sarthe qui en cet endroit et environs partage la Normandie du Perche. Elle ne compte aujourd'hui que 155 habitants. L'église dédiée à Notre-Dame a conservé son cachet ancien, un beau retable Louis XIV orne le chœur. Mme Fantin-Latour en souvenir de son mari a fait don à cette église de deux dessins.

Digitized by Google

Une *Descente de Croix* et une *Résurrection*, puis d'une épreuve magnifique de la lithographie célèbre faite pour illustrer le *Stabat Mater*, de Rossini. Le prieur de Saint-Denis de Nogent présentait à la cure. En 1883 des fouilles archéologiques ont mis à découvert 34 sépultures dont les squelettes reposaient parallèlement sur quatre files. Plusieurs d'entre eux portaient des bagues en bronze ornées de chatons et de perles et étaient accostés de sabres en fer (1). Sur la butte de *Montisembert* il reste quelques traces de l'ancien château fort où résidèrent les comtes du Perche. C'est à Montisembert qu'en 1870 le préfet de l'Orne, Dubost voulait qu'on arrêta les Prussiens. Le sous-préfet de Mortagne répondit à cet ordre : « Je ne suis pas assez fort, venez m'aider! »

Nous n'avons point le loisir, et nous ne voudrions pas avoir la prétention dans cette courte étude de décrire les charmes du Perche en cette délicieuse lisière. D'ailleurs, ils se mirent, tels les rayons du soleil en un prisme chatoyant, dans les mille reflets des œuvres de Fantin. Pour ceux qui n'ont point le bonheur de les connaître et pour ceux qui veulent comprendre et goûter les nuances et les tons de sa palette, nous dirons simplement après l'abbé Desvaux (2), dans son *Unulellographie*. C'est bien notre Perche que décrit Sainte-Beuve dans :

> Ce pays si vert en tous sens déroulé,
> Où l'horizon se perd en forêt ondulé.

Notamment proche ces rives de la Sarthe ce sont de riantes vallées où de petits ruisseaux qui entretiennent une fraîche verdure, ou des mamelons couverts de récoltes et couronnés de hautes futaies d'où l'on découvre en des lointains bleuâtres les horizons les plus variés. On comprend comment l'esthète affiné, l'impulsif qu'était Fantin goûta d'exquises sensations en face de ce décor magique et comment il n'eut plus qu'un désir, le faire reluire et s'irradier par la touche délicate de son pinceau. Et on le sait, ce furent des coups répétés de baguette de fées, pour la joie des amis, la gloire de notre art national.

---

(1) Voir *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, 1er bulletin, 1884, p. 140.

(2) *Unulellographie* ou *Description de la forêt de Bellême. par Jean de Meules*, abbé Deveaux, 1891.

Digitized by Google

Combien encore il serait intéressant d'entrer avec le bon abbé Fret dans les *intérieurs simples ou cossus* des hobereaux de village, des bourgeois de menues cités. Il y régnait alors l'abondance, la gaieté et le calme. On trouve encore incrustée dans les productions de l'artiste la double réfraction de ces intérieurs ruraux ou citadins. Le charme de ses œuvres vient tout spécialement de la fraîcheur de coloris, du naturel vivant de la simplicité du décor. Eh bien, ce sont toutes choses prises sur le vif dans la demeure, le jardin, le courtil, les alentours si verdoyants, sous le firmament bleu ou grisâtre, clair ou vaporeux de Buré au Perche. Ne nous en étonnons pas.

Dans un captivant croquis de l'âme normande Paul Heuzé (1) enregistre avec netteté ce qu'un littérateur doit à sa race, puis il ajoute : « Nous voyons moins clairement en quoi la vision d'un peintre en est influencée et cependant elle les *marque très réellement de son sceau. Nicolas Poussin* et *François Millet* sont bien représentatifs de leurs pays la Normandie. C'est qu'il existe une *accoutumance atavique* de la rétine aux lignes et aux couleurs, et il y a l'*impression morale* que font sur nous les mêmes lignes et les mêmes couleurs. »

Que le contact soit prolongé ou intermittent il laisse une ineffaçable empreinte, en voici une preuve éclatante. Fantin n'éparpilla pas, comme tant d'autres, la force de son génie sur mille genres, il la concentra en trois types qu'il se plut à affiner avec passion : 1° Les *Intérieurs Bourgeois* ; 2° Ses *natures mortes et corbeilles de fleurs ;* 3° Ses *toiles, ses lithographies religieuses ou profanes.* Constatons avec fierté comment en ces trois types d'œuvres, le maître y reflète les usages et surtout le paysage de chez nous.

II

I. Les *Intérieurs Bourgeois* de Fantin tiennent à la fois et du portrait de groupe dans lequel il excellait, et du portrait individuel qu'il aimait à citer de préférence dans le cadre du simple mobilier de famille. Pour être juste, il faut avouer que quelques-uns de ses admirables *Intérieurs Bourgeois,* précédèrent son mariage et donc son contact avec Buré mais précisément cela

(1) *Les Normands,* collection du Mois littéraire (P. Heuzé).

Digitized by Google

prouve que l'heureuse disposition de l'artiste trouva en cette résidence campagnarde, un milieu approprié à ses tendances, un excellent excitatif et un facile déploiement de ses dispositions d'âme.

Dès 1858, dit *Gustave Kahn* (1), il donne la toile actuellement au Musée d'Anvers qui le contient la palette à la main auprès de ses *deux sœurs* assises. Puis il juge que sa présence est inutile, nuit à ce genre d'aspect calme, de rêverie extériorisée et solidifiée qu'il cherche. En 1859 il présente une vision de ses *Deux Sœurs* en costume très simple, petit col blanc, bandeaux lisses, l'une lit, l'autre arrête un instant son travail la main qui était sur le bord d'un métier à tapisserie. C'est l'*Intimité*, et pourtant quelle vie simple et prodigieuse !

Aussitôt après son mariage on voit apparaître les deux figures les plus populaires de son œuvre : celle *de sa femme* et celle *de Mademoiselle* sa belle-sœur. On les retrouve dans toutes les attitudes avec les parures les plus diverses. Toujours les attitudes sont simples, les toilettes sayantes et calmes, pas d'accessoires brillants — (n'est-on pas à la campagne) — le moins de place possible à l'éclat, au faste et à la coquetterie. C'est bon à Paris mais ici où l'on vit si doucement comme on est heureux de repousser les colifichets, de vivre à la bonne flanquette, de s'habiller tout simplement ! C'est donc bien un reflet de Boré — dans les attitudes. Le décor va révéler tout aussi fortement le cadre où il fut emprunté. Un guéridon, un tapis de couleur, un vase de fleurs, un fauteuil au dossier arrondi, n'est-ce pas encore le mobilier des vieux terriens retirés et qui, en héritiers respectueux, l'ont gardé au lieu de s'entourer du clinquant mais peu solide ameublement du jour. L'argenterie, les porcelaines et les cristaux placés dans le désordre et l'abandon familier d'une fin de repas voilà encore la note qui rend une vibration du pays où l'on aime à bien vivre.

Que ce soit dans *La Lecture* où Mlle Dubourg coiffée d'un nœud bleu écoute lire sa sœur — ou dans le portrait relevé de la note rouge d'un petit éventail replié et encore dans *La Famille Dubourg* où debout la même personne boutonne son gant — comme fai-

(1) Gustave Kahn. *Fantin Labour dans les Maîtres de l'Art moderne.*

Digitized by Google

saient si bien nos grand'mères en partant à la messe — que ce soit enfin dans la *Broderie* c'est partout la perfection du naturel.

« Jamais Fantin, dit L. Dimier (1), n'atteignit pareillement à l'illusion de la lumière discrète qui circulant dans les chambres closes, jouant dans les plis des étoffes, sur le poli des meubles semble s'arrêter dans les chairs, s'y emboire et les faire doucement resplendir. La main qui travaille la tapisserie est un chef-d'œuvre de *vérité* et d'éclat. On demande d'où vient *à ses portraits l'air d'intimité recueillie, ensorcellement du spectateur ?* ». Nous le savons, nous autres percherons, ce fini de l'œuvre vient de l'*intimité du petit manoir de Buré*. Pas un accessoir n'est oublié, le moindre reliant le regard par le prestige d'une excellente exécution et oblige l'esprit à se remplir d'impressions simples et familières. Et cette teinte grise qui encercle les visages d'une discrète clarté c'est la réverbération de la nuance automnale des rives de la Sarthe dont les eaux enveloppent de murmures et de vaporeux flocons les herbages touffus qui la bordent.

II. Les *Fleurs et Natures mortes de Fantin* sont restées légendaires. Tous les critiques d'art s'accordent pour avouer qu'il fut sans conteste l'un des plus grands peintres de fleurs.

Sans doute un voyage en Angleterre où Whistler le convia et l'y mit en relations avec les Edwards eut sur ce genre adopté par le Maître une première et notable influence.

« Mais c'est à Buré, nous disait peu de temps avant de mourir, Mme Fantin elle-même que mon mari composa les *meilleurs tableaux de fleurs*. C'est là encore qu'avec les fruits du jardin il nous donna des *Natures mortes* extrêmement recherchées. » Aucun peintre n'a su rendre avec autant d'éclat et d'émotion le charme et la beauté des fleurs même des plus humbles. *Le Panier de raisins — Fleurs et Fruits — Fleurs dans un vase*, etc. Toutes ces belles œuvres qu'on retrouve au Louvre, au Luxembourg, aux offices de Florence et auxquelles il faut joindre les *Natures mortes* du Musée d'Alençon et tant d'autres, témoignent de ce réfléchi savant avec lequel il sembla comme absorber les teintes, les formes des fleurs et fruits de la villégiature percheronne. Il

(1) Fantin Latour, L. Dimier, Mois littéraire.

Digitized by Google

les rend ensuite avec un réalisme si dénué de calcul et de recherche que leur pose et leur coloris n'en sont que plus attrayant et alléchant. On dirait que ces paniers négligemment renversés viennent d'être tressés par la main robuste et agile d'un gars de la région. A la vue de nos espèces de pommes et de poires, rainettes et calvi, duchesses et beurrés de tous noms, les papilles savourantes des gourmets avivent leur désir, les narines frémissent comme si les roses peintes allaient exhaler le parfum si prenant qui enivre les jeunes et vieux disciples de Pomponius. Oui, là encore, répétons-le avec orgueil, voilà du vécu, du senti de chez nous.

III. *Les Compositions religieuses et profanes. — Ses Lithographies.*

« A proprement parler, nous disait aussi Mme Fantin, mon mari n'a pas exécuté d'œuvres réellement religieuses, mais celles qu'il traita lui furent inspirées occasionnellement. » Il faut mentionner de nombreuses et belles copies telles : *Les Noces de Cana*, d'après Veronèse; *Dans le Chemin du Calvaire*, d'après le Corrège ; *Le Mariage mystique de sainte Catherine*, d'après le Titien. Les *Pèlerins d'Emmaüs* et bien d'autres. D'inspiration directe il n'a guère que *La Tentation de saint Antoine* qu'il se plut à reproduire maintes fois avec des variantes de détail. « Il semble n'y avoir vu, dit Gustave Kahn, que l'occasion de deviner les jolies flexions de corps de femmes. » Leurs poses hardies aux troublantes séductions affichent le projet tenace d'entrer en l'esprit du cénobite pour le tirer de sa pieuse méditation. *La Madelaine* fut aussi l'un de ses thèmes religieux de prédilection. Comme Fantin était mélomane très averti, la musique des grands compositeurs du temps lui inspira plusieurs sujets traités à l'huile ou en lithographie, souvent même dans les deux successivement. Citons *L'Enfance du Christ — La Déposition de Croix* qu'il aborda après l'audition du *Stabat Mater*, de Rossini. Nous avons dit que grâce à la générosité de Mme Fantin l'église de Buré possède une superbe épreuve de ce tableau. Dans le regard chargé de souffrance et le geste éploré de Marie recevant son Divin Fils, c'est le beau *douloureux* exalté par Baudelaire et traduit avec la même maëstria pour le peintre Fantin et le compositeur Rossini. Dans les œuvres religieuses de l'artiste, il ne faut point chercher bien

Digitized by Google

entendu, le reflet de la foi du pays de passagère adoption. Le percheron a une religiosité de surface, de convenance polie, de routine atavique et d'intérêt enfin, et de gloriole, beaucoup plus qu'une conviction de fond, de démonstration tapageuse. Fantin était spiritualiste, mais aussi nullement mystique, il s'accommodait de cette semi-religion du Perche. Ne nous étonnons donc pas de voir dans les rares représentations d'esprits célestes de ses toiles comme un air de paganisme. Oui les formes ethérées des anges ou des personnages évangéliques ont une grande affinité avec les *Muses*, les *Ondines* et les *Nymphes* de ses sujets profanes. Les souples écharpes, les blancs flocons qui les drapent et jettent sur les nus un chaste velum, font songer aux brumes du pays percheron qui au lendemain de pluies, cachent de leur tulle impalpable la terre honteuse d'être trempée. Ils l'enveloppent comme d'une ample sortie de bain et dissimulent aussi le tapis vert des prés tout maculé de boue.

Ses formes ténues et indécises prennent dans *Le Rêve du Poëte*, *La Nuit*, *Les Filles du Rhin* des poses hardies, provocantes même, sans jamais toutefois blesser la pudeur.

« On y voit, dit Gustave Geoffroy, dans les estampes, les pastels et lithographies des héros vêtus de lumière, des paysages nocturnes, des fleuves brillants, des ciels étincelants ». Pourquoi cette idéale perfection ? Parce que dans les longs soirs d'été, dans les nuits précoces d'octobre, Fantin savait contempler longuement la beauté de notre ciel quand le soleil se couche sous l'édredon vert de nos collines boisées, où quand la lune audacieuse et indiscrète projette son phare sur notre sol en repos.

Si Baudelaire chanta à sa façon lyrique dans *Les Fleurs du Mal*, les *Harmonies du soir*, Fantin les glorifia lui aussi par les gammes de tons si délicieusement graduées de son pinceau magique.

Preuve que nous ne nous trompons pas en mettant en vedette cette influence du séjour à Buré sur l'œuvre du Maître c'est que nous la trouvons constatée en bloc dans la plupart des biographies qui analysent son œuvre, ses sources et ses effets. Auguste Kahn nous dit : « Il était extraordinairement casanier, à part quelques voyages et les *villégiatures de Buré*, il est des plus immobiles à la fin de sa vie et cela coïncide avec de plus *fréquentes évasions* dans

(1) La Musée d'Art, la Peinture moderne.

Digitized by Google

le *monde du rêve*. Il a dû parfois faire les splendeurs de ses visions. Donc, il en a souffert. Il a toujours travaillé, même le soir sous la lampe. On ne saurait lui reprocher aucune concession ni au goût ni à la mode. »

Leonce Benedibte, son plus fervent admirateur, nous rappelle que : « Fantin eut la mission d'appeler à l'art et de traduire avec toute la grandeur du style les *physionomies*, les *costumes des bourgeois contemporains*.

Il mourut, comme il l'avait souhaité, brusquement, la palette à la main. La peinture avait eu « son homme entier. » Une stèle de granit face à l'église du village porte cette courte inscription :

Fantin Latour est mort subitement ici le 25 août 1904.

Ce fut un grand peintre, il eut été plus grand encore s'il eut été plus libre.

Et s'il fut un grand réaliste par les nobles simplicités de ses décors d'intérieurs, les lumineux coloris de ses fleurs, les contrastes de clartés et d'ombres de ses horizons c'est qu'il avait *plein les yeux et plein le cœur les douces intimités, les fortes beautés naturelles de notre bon coin percheron.*

L. Tabourier.
Curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

Digitized by Google

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE
dans le Diocèse de Coutances
(1791-1792)

Saint-Martin-le-Gréard

Originaire de Le Vretot (Manche), M. Paul Le Blacher fut nommé curé de Saint-Martin-le-Gréard le 12 août 1789. A cause de son refus de serment, il dut partir pour l'étranger, en exécution du décret du 26 août 1792. Pendant qu'il était réfugié à Winchester, le confesseur de la foi adressa à l'abbé Barruel (1793) une lettre, dans laquelle il racontait les persécutions qu'il avait endurées depuis le début de la Révolution. Cette pièce inédite et inconnue se trouve dans des archives de la Compagnie de Jésus.

Quoiqu'il fût impossible de prévoir dès le commencement les tristes effets de la Révolution qui a bouleversé la France, cependant avoir accepté des places dans ce nouvel ordre ou plutôt dans cette nouvelle désorganisation est une tache dont les honnêtes gens ont à se justifier. Je suis dans cette position, puisqu'aux premières élections je fus nommé maire de ma paroisse et électeur de mon canton. C'est pourquoi, avant de tracer l'histoire des persécutions que j'ai éprouvées, je me crois obligé de publier les deux pièces suivantes, qui montreront quels furent toujours mes véritables sentiments.

Dès que la constitution du clergé parut, elle me sembla telle, que je ne crus pas pouvoir donner la déclaration qu'elle exigeait de tous les bénéficiers du royaume, sans faire en même temps et ma profession de foi et mes réclamations. Je les consignai donc dans la déclaration que je déposai au district de Cherbourg, le 20 novembre 1790, sept jours avant la loi qui ordonna ce trop fameux serment. Le préambule de cette déclaration était conçu en ces termes :

« Moi soussigné, Paul Le Blacher, curé de la paroisse de Saint-Martin-le-Gréard, diocèse de Coutances..... Je déclare 1° qu'avec

Digitized by Google

le secours de Dieu, je vivrai et je mourrai dans la croyance et les sentiments de la religion et de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et que tous mes serments faits et à faire ont été et seront toujours conformes à ces principes. Je déclare 2° que j'offre de contribuer aux charges publiques, selon mes facultés, qui sont en tout d'environ 2.200 livres tournois de rente annuelle, et dans la même proportion que tous les autres citoyens, réclamant, conformément à mes précédentes déclarations, les droits de propriété appartenant à mon église et au titre de ma chapelle. — Toute propriété doit être également sacrée et inviolable, soit qu'elle se transmette par voie d'hérédité et de génération, soit qu'elle se transmette par voie de succession pure et simple. Cette dernière espèce de succession, légalement et canoniquement adoptée dans les établissements qui concernent la religion et le bien public, est aussi essentielle à la suite des générations que la suite des générations est essentielle à la conservation des sociétés politiques, lesquelles ne pourraient elles-mêmes jouir du droit de propriété, si les sociétés et les corps particuliers dont elles sont formées étaient incapables de jouir de ce droit de propriété qui est le fondement et la base du pacte social qui unit ensemble toutes les nations policées. D'ailleurs, la possession de mon église est plus ancienne que celle d'aucun citoyen, et, je puis le dire sans témérité, plus ancienne peut-être que la nation elle-même. Je puis produire des monuments qui démontrent que l'église de Saint-Martin-le-Gréard existait dans le xe siècle et par conséquent dans le ixe, le viiie, le viie et même bien avant cette époque ; et comme le temps de sa fondation est ignoré, je puis, jusqu'à ce qu'on me démontre le contraire, soutenir avec fondement que l'église de Saint-Martin-le-Gréard est une de celles que le grand saint Martin fonda dans cette partie des Gaules, bien antérieurement à l'existence de la monarchie française, etc. »

Au mois d'avril 1791, je fus convoqué, comme électeur, pour nommer un évêque et des curés constitutionnels, pour nommer même celui qui devait me déplacer, puisqu'on refusa de recevoir le serment que j'avais offert à l'exemple de Mgr l'évêque de Clermont et avec cette restriction : *Sauf l'obéissance que je dois à Dieu et à l'Eglise catholique*. Mais, bien loin d'assister aux assemblées électorales qui consommèrent en France le plus horrible de tous les schismes et anéantirent l'Eglise gallicane, cette vénérable et

Digitized by Google

antique portion de l'Eglise universelle, je déposai devant les notaires de Cherbourg et j'adressai au prétendu corps électoral la déclaration suivante : « M. le Président, pour remplir le devoir d'électeur fidèle, je dois au nom de mes commettants déclarer à vous, M. le Président et à MM. les électeurs, que les curés qualifiés démissionnaires, n'ayant été légalement convaincus d'aucun délit qui emporte vacance de leur titre de pasteurs spirituels et inamovibles ; que la plupart d'entre eux n'ayant d'autre crime, sinon d'avoir rendu le serment plus sacré en y ajoutant la profession de l'hommage que toute créature doit à son Dieu et de la soumission que tout fidèle doit à l'Eglise catholique ; que, d'ailleurs, n'ayant point été entendus ni canoniquement jugés, ma conscience ne peut pas plus me permettre de concourir à leur remplacement qu'elle ne m'a permis de concourir au remplacement du premier pasteur de ce diocèse, et en ma qualité d'électeur du canton de Martinvast, je demande qu'il soit fait mention dans le procès-verbal et de ma déclaration et des motifs qui la fondent. Je suis avec regret, etc. *Blacher, curé de Saint-Martin-le-Gréard, électeur du canton de Martinvast*, 8 mai 1791 ».

En réclamant ainsi contre le plus horrible et le plus sacrilège brigandage, je n'espérais pas arrêter ce peuple aveuglé, qui, contre ses plus chers intérêts, était l'instrument coupable dont des philosophes impies et dont des clubs factices se servaient pour renverser le trône et les autels, mais je crus devoir agir ainsi pour acquitter et ma conscience et mon devoir. Mais cette conduite, jointe à la ferme résolution que j'avais manifestée de vouloir vivre et mourir dans le sein et la croyance de l'Eglise de Jésus-Christ, m'a valu des persécutions. J'avais résolu de les ensevelir dans un éternel oubli. J'obéis cependant aux désirs des supérieurs dans la relation que je vais en tracer. Ils en publieront ce qu'ils jugeront à propos pour l'instruction de la postérité et pour montrer à quels excès se porte un peuple révolté contre la religion et contre ses pasteurs légitimes.

Le 10 juillet 1791, je fus chassé à main armée de mon presbytère, et il me fut signifié un ordre par écrit d'en sortir dans le jour même. La sacristie, les ornements, les vases sacrés me furent interdits par celui qui avait pris ma place. J'obtins seulement de dire la messe à 5 heures du matin, en me fournissant tout ce qui était nécessaire. Cette permission me fut même retirée le 8 dé-

Digitized by Google

cembre suivant, lorsque le curé constitutionnel eut fait élire une municipalité, qui s'unit à lui pour me persécuter. En une seule semaine j'en reçus quatre assignations. Le procureur de la commune, sans aucun intérêt, me fit un procès pour avoir ajouté ces lettres *c. d. S. M. l. G.* à ma signature, lors de la remise des actes de baptêmes, mariages et inhumations. Il voulait même me faire condamner à la perte de mon traitement, dont par le fait je n'ai point été payé, pour le crime d'avoir écrit ces six lettres, qui pouvaient signifier *chassé de Saint-Martin-le-Gréard*. Je fus condamné par le tribunal très constitutionnel de Cherbourg à la radiation et aux frais, et en ma qualité d'aristocrate la populace me menaça de la fatale lanterne. Le curé constitutionnel de Couville, où je vivais du travail de mes mains, en faisant valoir une petite ferme, m'ayant aussi refusé la permission de dire la messe, je fus obligé de faire jusqu'à quatre lieues dans l'hiver pour pouvoir la dire. Enfin la garde nationale de Brix ayant fermé la chapelle de Saint-Jouvin où j'étais allé quelquefois, il ne me fut plus possible de dire la sainte messe que dans le plus grand secret.

Si j'eus la douleur de voir une grande partie de mon troupeau abandonner sa religion et son pasteur, j'eus aussi la consolation que beaucoup demeurèrent constamment attachés aux vrais principes, malgré les séductions, les persécutions et les violences de toute espèce. La municipalité condamna à une amende un bon père de famille, sous prétexte qu'il avait manqué à la revue, quoiqu'il eût plus de cinquante ans et qu'il y eût envoyé trois de ses fils en état de porter les armes. La garde nationale s'arma pour empêcher les catholiques de la paroisse et des paroisses circonvoisines d'assister à la messe de M, Romi, resté fidèle à son devoir, et, ce qui est incroyable, on forçait à coups de baïonnette à prendre de l'eau bénite, et on menaça de fusiller ceux qui refusaient d'en prendre de peur de communiquer avec l'intrus.

Sur la fin d'avril 1792, la loi des passeports était tellement en vigueur, qu'on ne pouvait faire un pas sans en être muni. J'en demandai donc un à la municipalité de Couville, où je faisais ma résidence. On me le refusa. Je m'adressai au district de Cherbourg, qui me renvoya à Couville, et ensuite à Saint-Martin-le-Gréard pour obtenir un passeport, mais toujours inutilement. L'une et l'autre municipalité refusèrent constamment de m'en délivrer un ; elles consignèrent même sur leurs registres qu'elles

Digitized by Google

ne me connaissaient que comme *un homme suspect et un ennemi de la constitution*. Je retournai au district me plaindre humblement de ce déni de justice et de ces outrages; mais, malheureusement pour moi, j'y arrivai lorsque MM. les administrateurs sortaient d'un grand dîner, que le club avait donné à M. l'évêque constitutionnel (*Bécherel*), qui venait de confirmer à Cherbourg les néophytes patriotes. C'est pourquoi, je fus très mal accueilli, et M. le procureur-syndic me passa dehors avec violence.

Obligé que j'étais d'aller à Coutances pour des affaires, je me trouvai dans un grand embarras. C'est pourquoi je résolus d'aller solliciter un passeport au Vretot, lieu de ma naissance. Je m'y rendis donc le 6 de mai. M. le Maire du Vretot, homme juste et honnête, voulut bien me délivrer un passeport le lendemain. Mais à peine me fut-il délivré, que la maison du maire fut assiégée par une cinquantaine de brigands, qui y firent irruption, reprochant à M. le Maire de recevoir chez lui un aristocrate, qui n'avait point juré. Alors ils me saisirent et, malgré les représentations et les défenses du maire, ils me traînèrent dehors; là, les uns voulaient me pendre, les autres voulaient me couper le cou, d'autres enfin voulaient me couper seulement les cheveux. J'obtins avec peine la permission de leur adresser les paroles suivantes : *Mes amis, je suis né votre concitoyen, je suis peut-être le parent ou l'allié de quelques-uns de vous, et je suis l'ami de tous. Je ne vous ai jamais fait que du bien; je vous ai instruits et catéchisés dans ma jeunesse; pendant que j'ai demeuré à Rouen, j'ai obligé ceux qui m'en ont requis et par mes amis et par ma bourse. J'ai fait reconnaître la rente de vos pauvres et je vous en ai fait payer plus de dix années. Vous me devez peut-être encore la chemise dont vous êtes revêtus. Voudriez-vous donc me faire du mal, à moi qui ne vous en ai jamais fait?* Un d'entre eux s'écria : *Cela est vrai, il a rendu service à la paroisse; il ne faut pas le tuer, mais il faut le tondre!*

Le maire, ne pouvant les empêcher d'exécuter cette dernière résolution, en appela à M. Dangeville, leur commandant, et celui de la garde nationale du bataillon de Bricquebecq. Ils y consentirent d'autant plus volontiers qu'ils savaient sans doute que l'homme qui les avait convoqués, était sorti de la maison de ce commandant.

Je fus donc conduit chez M. Dangeville, au milieu de mauvais traitements, des menaces, des cris de fureur *ça ira*, etc., de manière que je crus souvent être au dernier moment de ma vie.

Digitized by Google

Ils voulurent me faire passer au travers d'une haie d'épines, pour me punir d'avoir osé passer avant M. le Maire, qui m'accompagnait. On proposa encore de me jeter sous la roue d'un moulin, qui se trouvait sous le passage. Quelques-uns, plus humains, voulurent que je parusse devant le commandant, où j'arrivai enfin. Là, recommencèrent les cris séditieux, que j'étais un aristocrate, que je n'avais pas voulu jurer, qu'il fallait jurer tout à l'heure, autrement on allait me tuer, et on me présenta du papier, sur lequel j'inscrivis le serment suivant : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir la constitution, sauf l'obéissance que je dois à Dieu et à l'Eglise catholique.* Mais lorsqu'ils eurent lu ces dernières paroles, ils déchirèrent ce papier et me dirent qu'il fallait jurer sans distinction, comme leur maire, etc. *Ma vie est entre vos mains*, leur dis-je, *mais je ne puis vous faire d'autre serment.* Alors le commandant, au lieu de donner force à la loi, comme le maire l'en requérait, se contenta de leur dire que ce qu'ils faisaient n'était pas légal ; qu'au reste, puisqu'ils ne voulaient pas croire leur maire, ils n'avaient qu'à me conduire devant la municipalité de Bricquebecq. Je m'opposai, autant que je pus, à cette injuste mesure, qui ne pouvait manquer de me coûter la vie, dans l'espace de plus d'une lieue, un jour de marché et à quatre heures après-midi, où beaucoup de gens du peuple étaient venus ; mais rien ne put me sauver. Arraché par violence de la maison du commandant, je fus abandonné à ce peuple, qui s'achemina pour me conduire à Bricquebecq. En passant devant l'église du Vretot, j'ôtai mon chapeau pour faire ma prière. Alors ils me dirent que Dieu n'écoutait plus les aristocrates. Je tâchai de les détromper et leur fis ma profession de foi, en leur disant que j'étais né dans le sein de l'Eglise catholique et qu'avec la grâce de Dieu j'espérais y mourir. Alors ils se jetèrent sur moi pour me tondre. Je leur tendis la tête, et ils me coupèrent les cheveux, me défendirent sous peine de mort de porter perruque, jetèrent de grands cris et me laissèrent aller. Je n'osai retourner à mon domicile, pour ne pas exposer ce peuple égaré à commettre de nouveaux crimes. Je me rendis de nuit à Coutances, où j'informai MM. les administrateurs des violences que j'avais éprouvées, et je les priai de me faire toucher ce qui m'était dû sur mon traitement et de me mettre sous la protection de la loi, afin que je pusse retourner en sûreté à mon domicile. N'ayant pu obtenir ni l'un ni l'autre,

Digitized by Google

j'allai me réfugier à Rouen. J'y demeurai en paix jusqu'à la fin de juillet, où le département obligea les étrangers à s'éloigner à six lieues de cette ville. Je me déguisai alors en ouvrier et je travaillai à la moisson chez un honnête laboureur du petit Caux, qui voulut bien me recevoir. Vint ensuite le décret d'exportation (26 août 1792). Pour y obéir, je pris un passeport pour la Hollande, et je m'embarquai à Rouen sur le *Petit Neptune*, de Dunkerque, pour passer à Ostende. Nous étions au nombre de 114 prêtres, qui comptions partir le soir du 7 septembre. Mais nous ne fûmes pas plus tôt à bord, qu'on nous signifia une défense de mettre à la voile et de redescendre à terre. Nous nous préparâmes pendant la nuit à de nouvelles scènes. Le lendemain matin, à 7 heures, deux commissaires de l'Assemblée Nationale, accompagnés d'autres commissaires des sections de Rouen, vinrent à notre bord et nous firent subir la plus tyrannique et la plus indécente visite. Nous fûmes fouillés jusque dans nos culottes, et on fit découdre une trentaine de louis qui se trouvèrent dans celle d'un ancien et respectacle doyen du chapitre d'Evreux, qui fut traîné devant les corps administratifs pour des chiffons laurés qu'on avait trouvés dans ses poches. Toutes les pièces d'or et d'argent furent saisies, et les membres de l'Assemblée Nationale firent tous leurs efforts pour qu'on donnât des assignats en échange. Mais les administrateurs eurent horreur d'un tel brigandage envers des hommes que des lois tyranniques et barbares forçaient à sortir de leur patrie, et l'argent fut rendu. Mais désespérés de ce qu'ils n'avaient pu nous voler et de ce que l'exemple de leurs violences n'avait pu engager la populace à renouveler les massacres de Paris, ils s'écrièrent : *C'est 600 louis d'or perdus pour la France. Elle est fort heureuse d'être purgée, à ce prix, de ces aristocrates !*

Enfin, après qu'on nous eût retenus un jour de fête tout entier au conspect d'un peuple nombreux, témoin des mauvais traitements et des injures qu'on nous prodiguait, on nous laissa partir le 8 septembre au soir, aux approches de la nuit. Mais le capitaine n'ayant pu faire une provision suffisante de pain pour la traversée et ne pouvant s'en procurer le long de la Seine, quatre commissaires furent envoyés, de Duclair, pour aller à Quillebeuf préparer des provisions nécessaires pour le voyage. Je fus de ce nombre, avec MM. Le François, Eyme et Le Sourd. Après avoir pris quelques rafraîchissements à une paroisse appelée Vatteville, l'hôtesse

Digitized by Google

nous apprit que deux bateaux qui nous avaient précédés, avaient été arrêtés la veille à Quillebeuf et que les prêtres y passagers avaient été mis en prison au nombre de plus de cent, et qu'ils seraient infailliblement massacrés comme à Paris, si déjà ils ne l'étaient. Effrayés de cette nouvelle, nous entrâmes dans une forêt qui était sur le chemin, et là nous tînmes conseil sur ce que nous avions à faire. Il fut résolu que MM. Eyme et Le Sourd iraient coucher au Vieux-Port, que M. Le François resterait dans cette forêt pendant que j'irais au Vieux-Port m'informer de la vérité des faits, que je reviendrais le joindre le plus tôt possible pour retourner à notre bateau donner avis à nos confrères du danger que nous courions. Je m'empressai donc d'aller au Vieux-Port, où j'appris que tout ce qu'on nous avait dit à Vatteville était vrai. Il était déjà nuit quand je rarrivai à la forêt de Brosthonne, où j'eus beaucoup de peine à retrouver M. Le François, parce que de violents coups de vent avaient emporté des branches d'arbres et de la fougère que j'avais mises pour marquer le lieu où je l'avais laissé. J y arrivai cependant, et nous en partîmes aussitôt. Nous reprîmes le chemin de la Mailleraie pour regagner ensuite notre bateau. A l'extrémité de cette forêt, nous fûmes effrayés par du bruit que nous entendîmes dans la grande route, et surtout par un coup de feu qui fut tiré assez près de nous. Alors nous quittâmes la route et nous traversâmes une commune qui est au devant de cette forêt, où nous rentrâmes ensuite dans la résolution d'y passer la nuit. Mais bientôt après nous fûmes obligés d'en ressortir, parce que des délinquants vinrent couper du bois à peu de distance de nous. Nous tentâmes de regagner le chemin de la Mailleraie; mais comme le ciel s'était couvert, nous ne pûmes y parvenir. En le cherchant, nous trouvâmes des meules de foin, où nous nous arrangeâmes pour passer le reste de la nuit. Mais bientôt après, ayant encore entendu le bruit des chiens dans les herbages voisins, et craignant d'être surpris et regardés comme des voleurs, nous recommençâmes à marcher, en cherchant la route de la Mailleraie. Enfin, excédés de fatigue, nous nous couchâmes sous une haie, d'où le froid et la pluie nous chassèrent, pour aller, sur le son d'une horloge que nous entendîmes, sonner à une maison une heure après minuit. Nous éveillâmes ceux qui l'habitaient; nous les assurâmes que nous étions d'honnêtes gens égarés du chemin de la Mailleraie; nous les

Digitized by Google

priâmes de nous procurer une étable et quelques bottes de paille pour passer la nuit. Le maître nous envoya frapper à la porte du domestique, qui se leva, nous tira au puits un seau d'eau, dont nous bûmes chacun un coup, et nous fûmes placés dans le pressoir dans des bottes de foin, où nous passâmes le reste de la nuit. A la pointe du jour, nous remerciâmes et nous prîmes congé de nos hôtes, et nous gagnâmes les rives de la Seine, que nous côtoyâmes en la remontant, de peur que notre bateau ne nous échappât. Nous ne le rencontrâmes que le soir de ce même jour, mardi 11 septembre, sous la côte du Landin. La chaloupe nous accueillit, nous remontâmes à bord, et nous annonçâmes à nos confrères tout ce qui s'était passé. Dans le même moment, des matelots de Jumièges vinrent confirmer ces affligeantes nouvelles et même que nos confrères en prison à Quillebeuf venaient d'être tous massacrés ou devaient l'être incessamment. Qu'on juge quelle fut alors la disposition de ces 114 prêtres, au nombre desquels étaient des vieillards de 70 et de 80 ans! On tint conseil, et il fut résolu que le capitaine, accompagné de M. Le François, mon compagnon d'infortune, se transporterait à Quillebeuf, pour s'assurer des faits, et en attendant son retour on jetterait l'ancre au lieu où était le vaisseau. Descendu à terre avec les deux commissaires, j'allai coucher à terre et revins le lendemain vers le soir, avec un petit compagnon, qui alla voir si le capitaine était de retour. Comme il ne l'était point encore, nous couchâmes sous la côte de Jumièges. Le lendemain matin, le jeune homme étant encore retourné au bateau pour savoir si le capitaine n'était point revenu, fut arrêté par des matelots, sous prétexte qu'il n'avait point de passeport; et comme il déclara qu'il était de ma compagnie, on me tira du lit, malgré mon passeport. Les matelots nous conduisirent tous deux devant la municipalité de Jumièges, au milieu des plus terribles imprécations. *Qu'on me donne deux pistolets et un sabre*, disait l'un d'entre eux, *et je me charge de détruire tous ces aristocrates, et il n'en échappera pas un seul*, etc. Heureusement il ne se douta pas que j'étais prêtre, d'autant que mon passeport ne faisait point mention de cette qualité; sans cela, je n'aurais pas échappé à sa fureur. Mais enfin arrivés devant le conseil municipal, nous fûmes accusés d'avoir apporté du vin et des secours aux prêtres qui étaient dans le bateau mouillé sur leur atterrages, ce qui, selon eux, était un crime impardonnable.

Digitized by Google

Cette scène finit par la détention du jeune homme qui m'accompagnait, et on me rendit et mon passeport et la liberté, aux conditions que je me représenterais dans le jour et que je rapporterais le passeport du prisonnier, ce que je signai sur les registres de la municipalité. Je m'accuse ici de n'avoir rempli qu'une partie de ma promesse, car j'envoyai seulement le passeport du jeune homme par un de ses camarades, et au lieu de me représenter en personne, je pris le bateau de Bouille et me rendis à Rouen.

Dès le soir même, j'allai faire mon rapport au département, à la municipalité de Rouen, où on me le fit signer, et je me félicitai d'avoir contribué à accélérer le secours qu'on se préparait à envoyer aux malheureux prêtres en prison à Quillebeuf et qui attendaient à tout moment leur dernière heure; car ce secours partit dès le lendemain vendredi, à une heure du matin. Pour moi, je retournai à Caudebec, pour tâcher de retirer ma valise du navire, afin d'aller ensuite m'embarquer au Hâvre ou à Dieppe. Mais ayant appris que quatre de nos confrères avaient manqué être fusillés à la Mailleraie par la garde nationale de Caudebec, parce qu'on les trouva mis dans les prisons comme déserteurs de leur bateau, chargés de leurs valises, je renonçai au projet de retirer alors la mienne et revenir à Rouen pour attendre le bateau qui y remonta afin de remettre les prêtres à terre. Le mardi 18, j'allai de grand matin à bord; j'obtins mes petits effets, en renonçant aux 50 écus que j'avais payés pour passer à Ostende. Je partis sur-le-champ pour Dieppe, où je m'embarquai le lendemain pour l'Angleterre, et je débarquai à East-Bourn le jeudi 20 septembre, à 7 heures du matin. Arrivés là, nous remerciâmes Dieu de nous avoir arrachés à tant de dangers et nous embrassâmes avec confiance cette terre hospitalière, où nous commençâmes dès lors à ressentir les effets de la générosité anglaise.

Des personnes bienfaisantes, au nombre desquelles étaient, je crois, Mme Hamilton, Milord Stathford, Mrs Wilson, etc., d'autres personnes bienfaisantes dont je n'ai pu savoir les noms, avaient formé là une souscription, aux dépens de laquelle nous fûmes logés, nourris et défrayés à East-Bourn pendant un jour que nous y passâmes. Pendant ce temps, nombre de personnes s'empressèrent de venir nous voir, de nous consoler, par les secours que nous promettait la souscription faite en notre faveur à Londres. Nous partîmes le lendemain pour cette capitale et en chemin nous

Digitized by Google

reçûmes mille témoignages d'affection de la part des Anglais. Les uns nous criaient *Vive le Roi* ! les autres nous offraient de la bière et nous forçaient d'en accepter. Il n'y eut pas jusqu'à deux enfants, d'environ dix ans, qui nous présentèrent leur panier dans lequel ils cueillaient des mures de Renard et l'un deux me fit absolument accepter la seule pomme qu'il eût et que je partageai avec M. le Curé du Vicel (Manche). Arrivé à Londres, j'achetai un jour quelques oranges pour un de nos confrères malade. Une dame qui se trouvait dans la boutique, me choisit ce que j'en demandais et les paya pour moi avec la plus grande honnêteté. A Winchester, je demandais à un Anglais comment on pourrait se défaire d'un lit qu'un de nos confrères voulait vendre pour s'acheter un habit. Ce bon et honnête Anglais crut que c'était moi qui avais besoin d'un habit et m'offrit celui-là même qu'il portait.

Quelle différence entre les procédés d'une nation étrangère et rivale envers les ministres d'une religion différente de la leur, et les procédés de la nation française envers ses concitoyens, ses frères, envers les prêtres, les pontifes d'une religion sainte et divine, qui depuis plus de 1400 ans faisait son bonheur et sa gloire !

Cependant qu'on ne croie pas que toute la nation ait participé aux atrocités qui feront à jamais la honte de notre pays. Ce crime est celui d'un peuple trompé, séduit et je dirais presque ensorcelé par les nouveaux philosophes, par les incrédules, par les impies et par les mauvais sujets de toute espèce qui ont formé les clubs, sociétés abominables qui, par la violence, les incendies et les meurtres, ont fait taire les prédicateurs de la sublime morale de l'évangile et ont substitué à leur place leurs confrères, qui sont allés partout prêchant l'anarchie, le crime et l'oubli de tous les principes.

Pour la justification de notre nation infortunée, je désirerais qu'il me fût permis de nommer ici grand nombre d'honnêtes gens qui m'ont accueilli, caché et m'ont procuré les secours les plus généreux; mais je craindrais de les exposer à de nouveaux malheurs. Le Dieu miséricordieux et juste qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, ne manquera pas de leur rendre le bien qu'ils ont fait à ses ministres persécutés.

Pour copie conforme :

Chanoine UZUREAU.

Directeur de l'*Anjou Historique*.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

N° 43. Les Vernon d'Angleterre. — Le *Matin* du 20 novembre 1927 insérait le filet suivant : « Les amateurs de passé roma-« nesque apprendront avec émotion que la maison de Dorothy « Vernon dans Friar Lane, à Nottingham est condamnée à suc-« comber sous la pioche du démolisseur. Dorothy Vernon de « Haddon Hall, fut enlevée au xvie siècle par le fils du duc de « Rutland, déguisé en garde-chasse. La Société des antiquaires « anglais n'a pu sauver le domicile où le jeune couple abrita ses « amours ».

Ce nom de Vernon figure dans une généalogie anglaise, qui m'a été communiquée, concernant les familles Redwers et Courtenay. L'héroïne du xvie siècle, Dorothy Vernon, descend-t-elle des Vernon, figurant dans cette généalogie? C'est très vraisemblable, et les érudits correspondants de la « Revue » pourront sans doute éclaircir ce point d'histoire anglo-normande, et peut-être donner, par la même occasion, le récit du roman d'amour de Dorothy.

Paul Gentil.

N° 44. Origine du Neubourg. — Pourrait-on avoir des renseignements sur une tradition d'après laquelle une localité gallo-romaine appelée Rougemont aurait existé à la place du Neubourg (Eure) ou dans son voisinage. « Tradition populaire dont nous ignorons la source. » Ozanne, *Mercuriale du Neubourg*, 25 avril 1877. « Sans prétendre en aucune façon rapporter directement l'origine de la ville du Neubourg à des époques si reculées [fondation d'Evreux] je dois cependant constater l'existence d'une tradition qui veut qu'une ville antique du nom de Rougemont ait existé autrefois sur ses anciennes bruyères domaniales [bruyères de Vitot à un kilomètre environ au Nord de la ville]..... Peut-être à une période plus ou moins éloignée de nous, une découverte archéologique dont nous ne saurions en aucune façon discuter l'importance aujourd'hui, a-t-elle été faite sur les

Digitized by Google

bruyères de Vitot, découverte dont les résultats auraient suggéré, répandu et enfin accrédité dans le public d'alors cette version de l'existence antique du nom de Rougemont [J. M. Thaurin, *Mémoires sur les antiquités découvertes au Neubourg et dans les paroisses voisines*. Recueil de la Société libre de l'Eure, 3e série, t. IV, 1856].

Dans la *Civitas des Aulerci Eburovices*, M. Mathière dit p. 235 : « Une tradition populaire place à quelques centaines de mètres Sud de la ville sur des anciennes bruyères défrichées. (L'endroit est compris exactement entre la salle Coquerel et Sainte-Colombe) » soit à environ 3 kilomètres sud du Neubourg.

Dr Le Dard.

N° 45. De qui sont les initiales I. P. au bas de la lettre préliminaire de l'ouvrage suivant? — *Les résolutions politiques et maximes d'Estat du Sr Jean de Marnix, baron de Potes*, etc., ont été éditées à Rouen chez Jacques Cailloüé 1627; elles portent une lettre préliminaire de dédicace à noble et vertueux seigneur Monsieur Maistre Robert le Roux, seigneur de Tilly, du Mesnil-Jourdain, etc., conseiller du Roy au Parlement de Normandie, qui est signée I. P.; rien dans cette lettre n'éclaircit ces initiales, serait-il possible de savoir qui elles cachent?

Esneval.

RÉPONSES

32. Famille Malesmains (juillet 1927, p. 249). Gilbert Crespin V (5e baron de Tillières, 1171-1191) eut d'Eléonore de Vitré, Veuve de Guillaume Paynel :

1° Gilbert Crespin VI, mort sans postérité;

2° Robert Crespin (7e baron de Tillières);

3° Jeanne, épouse de Baudouin-Rastel d'où : J. Bovelingham.

A) Hilaire Rastel, seigneur de Tillières;

4° Julienne, épouse de Thomas Malesmains, d'où :

I. — Nicolas Malesmains, chevalier de Tillières, seigneur de Rondemare, fief d'Appeville, mort en 1240, d'où :

A) Joanna, épouse de Ferrant de Brucourt (Claimd Land in Tillières) se disant de Tillières].

A l'Echiquier de 1322 il y eut discussion entre Notre-Dame du

Digitized by Google

Cesmes et Ferrand de Brucourt, chevalier, seigneur de Chéronvilliers, au sujet du patronage de la paroisse, que les seigneurs voulaient toujours resaisir. Brucourt portait : *Fascé d'or et de gueules de 6 pièces, à 21 fleurs de lys, de l'un en l'autre 4, 3, 4, 3, 4, 3 et un bâton d'azur brochant sur le tout.*

B) Roes (ou Rose) [Claimed de Tillières].

Gilbert Crespin VI étant mort sans enfants, Robert Crespin succéda à son frère aîné; ce qui devait lui revenir ne donna pas lieu à contestation. Il n'en fut pas de même pour les héritiers des deux sœurs de Robert Crespin, Jeanne et Julienne qui ne tombèrent pas d'accord dans la part qui devait leur revenir, d'où procès.

Nicolas de Malesmains, seigneur de Piencourt habitait, avant 1203, la baillie de Pont-Audemer.

Il eut pour sa part de succession de Gilbert Crespin VI et d'Eléonore, divers domaines situés à Tillières, aux Barils, à Bourth, etc.

Un jugement de l'Echiquier tenu à Rouen, à Pâques 1238, entre Jacques de Bovelingham et Nicolas de Malesmains, décida que N. de Malesmains percevrait « l'aide de l'armée dans la portion de « l'héritage qui lui était échue et qu'il en remettrait le produit à « Jacques de Bovelingham ».

Dans la portion d'héritage du domaine de Tillières échue à Nicolas de Malesmains, se trouvaient Les Barils et Bourth, ainsi que le prouve l'énoncé du jugement (dans les réclamations des normands). *Querimoniæ Normanorum, registre des Enquesteur de Saint-Louis.*

Nicolas de Malesmains, chevalier de Tillières, seigneur de Rondemare, fief de Appeville, est connu par les donations qu'il fit de 1226 à 1234, à l'abbaye du Bec, d'un bois sis à Tillières; et au couvent de l'Estrée, d'une maison sise à l'Hosmes (près Tillières). Il mourut vers 1340.

Son cousin Jacques de Bovelingham parle de lui avec éloge « Jacques de Bovelingham, chevalier de Tillières, se plaint qu'il « ne peut obtenir les redevances et aides de l'armée qui lui sont « dus sur le domaine de Nicolas de Malesmains, chevalier d'heu- « reuse mémoire. Situé dans les paroisses de Tillières, des « Barils, de Bourth et dans les autres paroisses de Tillières, rele-

Digitized by Google

« vant du fief de Tillières, sises dans les diocèses d'Evreux et de « Lisieux, redevances qu'il doit avoir en qualité d'aîné, ayant « fait foi et hommage à Monseigneur le Roi de tout le fief rele- « vant de Tillières, ce qui lui a causé un tort de quatre-cent- « vingt livres tournois, sans parler des dépenses occasionnées par « la nécessité de défendre ses droits. »

En 1172, Gislebert Malesmains avait un demi-fief à Quevilly, et un autre à Berville-en-Caux ; en 1198, il habitait la baillie de La Londe, canton d'Elbeuf.

Nicolas Malesmains avait un demi-fief à Quevilly et un autre à Guenouville; il confirma vers 1230 une donation faite au prieuré de Bourg-Achard. Ce seigneur avait le droit de prendre chaque année quatre cerfs et quatre porcs ou truies (sangliers) dans la forêt de Brotonne.

La cure de Guenouville, vers 1236, valait dix livres. On comptait 40 chefs de familles.

Mgr Pierre de Colmier avait accordé la cure à Nicolas de Malesmains, qui n'était que personne, c'est à-dire curé commendataire.

En 1272, Nicolas de Malesmains, deuxième du nom, assistait aux assises de Pont-Audemer.

Par transaction faite en 1279, avec l'archevêque de Rouen, Nicolas et Roger de Malesmains, conservèrent le patronage de Guenouville et abandonnèrent celui de Muids.

On fait honneur aux anciens seigneurs de Malesmains, de la fondation du Prieuré des Deux-Amants.

En 1295, Nicolas de Malesmains céda le patronage de la chapelle Sainte-Catherine de Rondemare, fief de Appeville, à l'abbaye de Corneville.

Un autre Nicolas de Malesmains, fut en 1337, caution du sire de Beuzeville, dans sa querelle avec le sieur du Fay.

Dès 1315, les possessions de Nicolas de Malesmains étaient passées à Philippe de Clères, chevalier, probablement à la suite d'une alliance avec la fille de N. de Malesmains.

Berville-en-Caux a longtemps appartenu à la famille de Malesmains, dont Roger de Berville, a été la souche, et c'est pour cela que l'on fait honneur du prieuré des Deux-Amants aux anciens seigneurs de Malesmains et que les armes étaient : *trois mains gauches d'argent, au champ de gueules.*

Digitized by Google

Une autre branche des Malesmains portait : *de gueules à 3 mains d'or*.

Dans le chœur de l'église des Jacobins de Rouen, on voyait jadis l'épitaphe suivante : Cy gist N. H. Philippe de Clères, chevalier, seigneur de Clères, lequel trépassa l'an 1346, le vingt-sixième jour d'octobre.

En la même tombe cy gist N. D. Jeanne de Meulan, femme dudit Philippe de Clères laquelle trépassa *l'an 1342*. (Jeanne, fillé de *Malesmains* portait selon un usage fréquent, le nom d'une terre dont sa famille l'avait fieffée).

Georges Ier, sire de Clères, Beaumais, La Croix-Saint-Leufroy, E..., succéda à son frère aîné mort sans biens en 1346 ; il fit de grandes aumônes au couvent des Jacobins de Rouen ; il y fonda une messe quotidienne et il y fut inhumé depuis en 1406. Il se maria trois fois : la 1re, avec Marguerite de la Heuze, fille du châtelain de Bellenconbre ; la 2e, avec *Jeanne de Malesmains*, fille et héritière en partie de Colart, seigneur de Berneville-en-Caux ; enfin il épousa en troisième noces Mathilde d'Etouteville, fille de Jean, seigneur de Torcy.

Nota. — J'ai noté les dates telles que je les ai trouvées. Il doit certainement y avoir erreur pour celle de la mort de Jeanne de Malesmains, 1342, car ce doit être la même Jeanne qui après la mort de Philippe de Clères en 1346, épousa en deuxième noces Georges de Clères, frère de Philippe. P. G.

42. Goislard de la Droiterie (janvier 1928, p. 30) et (n° 35 novembre 1927). Il n'y a qu'une famille Goislard de la *Droitière* et non de la *Droiterie* qui, d'après l'auteur même de la note, est un *lapsus calami*, famille originaire de Touraine.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Une âme a vécu. **Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.** *Introduction à la lecture de l'*HISTOIRE D'UNE AME, par Jean *Clostre*, cinq gravures hors-texte. Paris, Editions Radot, in-12, 188 pp.

La bibliographie de la petite Sainte de Lisieux s'augmente de jour en jour à tel point qu'il sera nécessaire d'écrire un volume pour la mentionner, l'analyser et en faire une juste critique. En général, les auteurs de ces vies édifiantes se maintiennent, comme le baron Angot des Rotours, ou le P. Yves Marie, dans un style inspiré par la pieuse carmélite si simple, si modeste, si vraie.

Cependant quelques autres, comme Jean Clostre, ont pensé qu'une telle vie demandait un style plus élevé, plus moderne, disons même plus scientifique. Alors nous trouvons des phrases, des comparaisons, des expressions qui exigent des connaissances spéciales en étymologie, sciences naturelles, etc.

Ainsi sainte Thérèse comme un météore « illumine sur la boule de notre terre les fourmillières humaines jusque dans les hautes herbes du Cancer et de l'Equateur... », renouvelle l'air affadi des chapelles aux vieilles cires »... Sa sympathie s'explique par la « compréhension prématurée de ce que l'âme *grégaire* du peuple » a senti, etc. « Dieu seul, ajoute-t-il dans la connaissance perpétuelle qu'Il a de *Lui*, peut *intégrer* les infinis ». Recherchant le mal dont a souffert Thérèse (p. 38) il en trouve « l'origine dans un ordre supérieur, car les anomalies *somatiques* ne sont que la résultante, le remous, des conflits secrets, etc. » Faut-il terminer un chapitre par un mot sensationnel il nous dira pourquoi « le Christ ressuscité ne peut plus *remourir*. »

Savez-vous l'espagnol?... Non! Alors vous ne comprendrez pas cette phrase : « elle avait une démarche simple et légère que les *alpargates* ralentissaient » (p. 129). Savez-vous les sciences?... lisez et apprenez que « la conscience cherche sa voie suivant des plans de *polarisation* inférieurs, etc. », que l'âme se laisse envahir par les forces antagonistes qui la menacent, « comme ces arbres vieillissants que pénètrent les *Xylophages* et l'*amadouvier*, etc. »

Digitized by Google

Sans nous arrêter sur la *déficience de son génie*, sur les « voutines » de la chapelle, sur « le refuge mortuaire des inadaptables » (p. 138), disons simplement que le lecteur, après avoir parcouru cette *Introduction* de Jean Clostre, sera très heureux et édifié en lisant l'*Histoire d'une âme*, véritable repos, après cette indigeste lecture.

Il y a cependant, nous aimons le dire en terminant, de belles et très belles pages dans ce volume, mais gâtées et découronnées par ce galimathias. Les gravures sont bien, sauf celle de la page 80, où sainte Thérèse demande à son père d'entrer au Carmel. Elle avait quinze ans alors et la gravure nous montre une femme de quarante ans!

Pont-Audemer pendant la Grande Guerre, 1914-15-16-17-1918, par J. Leroy, *Le Havre*, 1924, in-4° de 11 pp.; — **Eugène Nolent**. Impressions d'Italie, Le Havre 1926, in-4°, 15 pp.; — **Eugène Nolent**. Quelques-unes de ses lettres (de 1914 à 1916, février), Le Havre, 1826, in-4°, 60 pp. avec portrait.

Nous pensions que M. Maurice d'Hartoy sitôt installé dans sa nouvelle demeure rendrait compte de ces trois brochures de M. J. Leroy, imprimées à diverses époques. Mais notre ardent collaborateur devenu président d'une nouvelle ligue, intitulée *Les Croix de Feu*, trop absorbé par ses nouvelles fonctions ne pourra plus, à notre grand regret, s'occuper de cette importante partie de la Revue. Pour le passé nous lui disons, grand merci! et pour l'Avenir, succès à la nouvelle ligue!

La première brochure de M. J. Leroy sur Pont-Audemer, durant la guerre, ressemble à des éphémérides qui ont leur utilité pour condenser les principaux faits de l'époque, mais sans aucune prétention littéraire.

La deuxième n'est que la publication des lettres d'Eugène Nolent, écrites à sa mère, durant un voyage en Italie, qui racontent dans un très bon style ses impressions sur l'Italie.

Enfin la troisième publie un choix des lettres, écrites par le lieutenant Nolent, à sa mère, de 1914 à 1916, date de sa mort (25 février). Ces lettres sont suivies de lettres d'hommage à sa mémoire, ainsi que des obsèques avec tous les discours prononcés à cette occasion.

Digitized by Google

Nous félicitons M. J. Leroy d'avoir groupé tous ces documents à la gloire d'un compatriote, officier remarquable par son élan, son intrépidité, son abnégation et chevalier de la Légion d'honneur.

Chanoine Ch. Guéry.

Hauterive (Ernest d'). — **Figaro Policier** : *Un agent secret sous la Terreur*. Un volume in-16. Prix : 12 fr. Perrin et Cie, éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris-VIe.

Quelles curieuses figures que celles de ces policiers de la Révolution : porteurs d'ordres du comité de sûreté générale, happe-chair chargés d'alimenter la guillotine, agents secrets du bureau central ou mouchards du ministère ! Recrutés dans tous les milieux, épaves surnageant sur ces flots agités, mêlés aux événements les plus extraordinaires, chacun d'entre eux pourrait être le héros d'un véritable roman d'aventures. Le personnage dont *M. Ernest d'Hauterive* — un spécialiste de l'histoire de la police — évoque aujourd'hui le souvenir, a ceci de particulier que, par son ancien métier et plus encore par les traits de son caractère, il rappelle singulièrement le Figaro de Beaumarchais, ce précurseur de quelques années !

Sans doute, dans ce grand chaos, il a joué un rôle de second ordre, mais, à le suivre dans ses avatars, on pénètre « dans l'antre », comme disait un autre policier, le fameux Senar, et on se rend compte du fonctionnement de cet organe dont le rôle à cette époque fut capital. L'auteur en a mis en lumière les rouages secrets et mystérieux. Aussi cette biographie d'un individu est-elle surtout une révélation aussi curieuse que dramatique des différentes polices qui étendaient alors leurs réseaux sur le pays. C'est un sujet qui n'est pas encore inactuel.

Nous engageons nos abonnés à se procurer ce nouveau volume de notre distingué collaborateur.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthianme, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches :* M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

6017. — SOC. HIST. ET ARCH. DE L'ORNE, t. XLVI, 2e et 3e bull. Alençon, avril-juil. 1927, Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, reine de Navarre, par R. Gobillot; — En mémoire de Mme Le Vavasseur (1843-1926), par le baron J.-A. des Rotours; — Le chartrier de Médavy (XIIIe-XVIIIe) par R. Jouanne [Verneuil, Evreux, etc.].

6018. — LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU CANADA EN FRANCE. Inauguration du vitrail en l'honneur de Pierre Boucher à Mortagne, discours par l'Archiprêtre d'Argentan, p. 8-14; — Le vitrail, description, p. 15-16 [le fascicule est un supplément à *Nova Francia*].

6019. — LE JOURNAL DU NEUBOURG a publié le 30 nov. les 7 et 14 décembre 27 : L'hôpital-Hospice du — (*suite et fin*); — le 28 décembre et janvier 4, l'origine du Neubourg; — *janvier* 11, 18 et 25, Roger de Beaumont, premier seigneur du Neubourg.

6020. — LA NORMANDIE a publié : *décembre* 3, Le théâtre de Médiolanum par H. Lamiray; — 10 et 17, La vie ébroïcienne sous le Directoire par Jacques Hérissay (*fin*).

6021. — LE FIGARO a publié le 15 et 16 janvier : Un Sauveur de Sites (Marcel Delaunay) par Eugène Marsan.

6022. — LE PETIT PARISIEN a publié, dans sa 3e éd. de Normandie, ce qui suit : *Novembre* 30, Quelques croyances Normandes; — *décembre* 1, Les tremblements de terre en Normandie; — 6, La vie et la mort du Bienheureux François Lefranc; — 7, Les littérateurs Normands : Jean Gaument et Camille Cé; — 8, La pierre

Digitized by Google

tournante de Malesmain; — 9, Les sorciers normands; 11, Pierre Du Bois, précurseur des Pacifistes; — 15, Coiffes Normandes; — 17, Quelques légendes normandes; — 19, Imprimeurs et libraires normands; — 20, Le poète Maurice Canu; — 21, Le mystère de la Nativité à Rouen en 1474; — 22, Le statisticien et sociologue Edmond Michel; — 23, Les haras normands; — 24, Vieux Noëls Normands; — 25, Le poète et romancier Wilfrid Lucas; — 31, Les gentilshommes verriers de la vallée de la Bresle et du pays de Bray; — 1928, *janvier* 3, L'humoriste Henry Mustière; — 5, L'émeute du gâteau des Rois à Caen; — 14, Le peintre Georges Leroux; La Normandie connut la bière avant le cidre; — 17, L'artiste Jean Thézéloup; — 20, Sur « les raisons de vivre » de M. André Romanez; — 22, La forêt du Mont Saint-Michel; — 23, Réparation des églises du canton de Vernon; — 24, L'historien littéraire et conférencier Paul-Louis Robert; — 26, Un grand écrivain normand : Rémy de Gourmont; — *Février* 4, La comédienne Marie Joly (1761-1798); — 6, Le conteur et poète René Jacop; — 8, Le « parler » normand.

6023. — Bulletin Monumental. 86e vol. Paris, A Picard, 1927, in-8°, 443 pp. fig. Les vestiges de la cathédrale de Rouen du xie siècle, p. 251-268 par John Bilson : — Les boiseries de Gaillon au Musée de Cluny, par J.-J. Marquet de Vasselot, p. 320-369, fig. et pl.

6024. — L'Intermédiaire du Chercheurs et Curieux, 20-30 novembre 1927; col. 881, Descendants de Corneille, par Buron; — col. 886, Mlle Lechevallier, peintre, 1759; — col. 906, 7, Milice bourgeoise de Cherbourg; — col. 908, Famille de Bougan (Normandie); — col. 933, Famille de Maupassant; — col. 954, Josias Bérault; — col. 956-57, Osmond, les Dubois et Jean Buret, fondeur de cloches.

6025. — Æsculape. 1928, *janvier* : Sainte Véronique en Normandie, son culte, ses vertus et ses guérisons.

6026. — La Normandie Illustrée. Nombreux articles de J. Séguin sur la statuaire du xiiie et xive siècle dans le Cotentin.

6027. — L'Illustration, 14 janv. 1928, p. 38, portr. La mort d'Albert Lebourg, artiste peintre, né à Montfort-sur-Risle, 1849, mort à Rouen. Cf. *Journal de Rouen*, 7 janvier 1928.

6028. — Chirol (Pierre). Le déambulatoire de Jumièges, *Journal de Rouen*, 5 janvier 1928.

Digitized by Google

6029. — Coutil (Léon). Les ruines romaines de Noyers-sur-les-Andelys, *Journal de Rouen*. 10 janvier 1928.

6030. — Deville (Etienne). Une mystique lexovienne au siècle dernier : Catherine Bunel (1782-1814) *Journal de Rouen*, 9 *décembre*; — 17, Le prieuré de Firfol (Calvados); — 19, Un Glozel normand, Le prétendu cimetière mérovingien de la chapelle Saint-Eloi.

6031. — Diard (G.). Une ville typique du Moyen âge français (Rouen), C. R. par R. de la Vigne, *Journal de Rouen*, 18 décembre, de l'article des *Arts et Tourisme*.

6032. — Duboccage Une Sapho Rouennaise, par Miss Grace [C. R. par E. Henriot] *Journal de Rouen*, 17 janvier 1928.

5033. — Dubosc (Georges). Par-ci, par-là. Etudes normandes de mœurs et d'histoire. 4e et 5e séries. Rouen, Defontaines, 1928, in-8o de 211 et 212 pages.

6034. — Duquesne (Robert). Carthage et le Père Delattre, *Journal de Rouen*, 12, 22 janvier 1928.

6035. — Fresnel (Auguste-Jean). *Revue Scientifique*, 1er janvier 1928.

6036. — Galopin (Arnoult). Nos auteurs normands, *Journal de Rouen*. 21 janvier 1928 [P. R. W.].

6037. — Guey (Fernand). La réorganisation du musée de Cluny et les boiseries du château de Gaillon *Journal de Rouen*, 25 décembre.

6038. — Hauterive (Ernest d'). Figaro Policier. Un agent secret sous la Terreur. Paris, Perrin, in-16, 249 pp.

6039. — Herval (René). a publié, dans le *Journal de Rouen*, ce qui suit : *décembre* 5, Un souvenir normand dans une église florentine. Le cardinal d'Estouteville et l'inscription de l'Annunciata ; — *janvier* 1, L'abbaye Blanche à Mortain ; — 8, 15 et 26, Normandie d'autrefois. Giovanni de Varazzano et les Dieppois à la recherche du Cathay (1524-1528).

6040. — Jouen (Chanoine L.). Regards sur le Passé. L'église Saint-Maclou, *Bull. Rel. de Rouen*, 21 janvier (*à suivre*).

6041. — Jumièges. Une importante découverte archéologique à l'abbaye de —, *Journal de Rouen*, 28 décembre.

6042. — Lajeaux (Jeanne). Jacques-François Blondel, architecte (1705-1774). *Revue de l'Art ancien et moderne*, déc. 1927, p. 271 [Palais des Consuls à Rouen].

6042 *bis*. — Lamiray (Henri). La disette de l'an II dans la région

Digitized by Google

d'Evreux. Evreux. Ch. Hérissey, gr. in-8°, 1927, 8 pp. [Extr.]; — La nécropole de Médiolanum à Evreux. Fouilles du Clos au Duc. Evreux, Ch. Hérissey, 1927, grand in-8°, 11 pp.

6043. — Lemonnier (Mgr), † évêque de Bayeux (1853-1927), *Journal de Rouen*, 30 décembre: — *Janvier* 5, *Sem. Rel. de Coutances*; — 7, *Bull. Rel. de Rouen*; — 8, *Sem. Rel. de Bayeux*; — 15, Les obsèques, *Sem. Rel. de Bayeux*, avec portrait et blason. etc.

6044. — Mariette (abbé), † curé de Truttemer-le-Grand (1845-1928), *Sem. Rel. de Bayeux*, 8 janvier 1928.

6045. — Maurois (André). Rouen, *Journal de Rouen*, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 décembre 1927.

6046. — Mély (F. de). Les vieux architectes normands et leur œuvre en Angleterre, *Figaro artistique* (supplément) nos 177-179.

6047. — Mortagne. Histoire du collège de — et des Ecoles d'autrefois, Flers; — par M. Philippé. impr. Cath.

6048. — Nobécourt (R. G.) a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *décembre* 6, La vie littéraire. Henri Massis; — 13, Le prix Goncourt 27. Jérôme par Maurice Bidel; — 20, Grand Louis l'Innocent, par Marie Lefrânc; — 27, *Janvier* 11. Massis; — 24, Henri Brémont; — 31, L'imposture, par M. Georges Bernanos.

6049. — Porée (Chanoine), La statuaire Normande. L'atelier de Verneuil, Evreux, 1927, in-8°, 8 pl. [Ext. de notre Revue]; — Manifestation en l'honneur du chanoine Porée, Evreux, Hérissey, 1927, in-8° [Ext. de la *Soc. libre de l'Eure*].

6050. — Quenedey (Comm. R.). La maison des Carados, Rouen, Lecerf, 1927, in-4°, 19 pp. fig. [Ext. *Bull. amis du monum. Rouennais*. 1922-1923]; — Les pans de bois du Lieuvin et l'origine rurale des constructions urbaines. Paris, Impr. nat. 1927, in-8°, 14 pp.; [Ext. *Bull. Arch.* 1925]; — Le prix des matériaux et de la main d'œuvre à Rouen du xive au xviiie, Rouen. Lainé, 1927, in-8°, 27 pp. [Ext. *Bull. Soc. d'Emulation, Seine-Inférieure*].

6051. — Robert (Paul-Louis). Son discours à l'Académie et réponse de Mgr Prudent, *Journal de Rouen*, 18 déc. 1927 ; — Gustave Flaubert et ses amis. par A. Albalat. *Journal de Rouen*, 1er janvier 1928. — Cf. n° 6022. 24 janvier.

6052. — Rouault de la Vigne (René) a publié dans le *Journal*

Digitized by Google

de Rouen ce qui suit : *Décembre* 4, A propos du centenaire de A. Fresnel; — 7, A la mémoire de deux écrivains bas-normands, Aristide et Charles Frémine [projet d'un monument à Bricquebec]; — *Janvier* 6, La fête des Rois, la part à Dieu; 11, Haguignettes avec un H.... véritable étymologie du mot; — 12, Extr. des œuvres de Frédéric Berat à la Bibl. de Rouen; — 23, Le Havre de Grâce et ses navires; — 24, Le sauteveur Dieppois, Jean Bouzard; — 27 et 28, La bataille des Haguignettes. [philologie et calendrier]; 28, La comédienne Marie Joly (1761-1798) et sa sépulture de la brèche au diable près Falaise. Cf. n° 6023. 4 février.

6053. — Sorel (Abbé). † curé de Brillevast, *Sem. Rel. de Coutances*, 29 décembre.

6054. — Soudet (F.). Mémoires touchant le roi et sa juridiction contre l'Archevêque de Rouen et ses officiers. Rouen, Gy, Al. Lainé, succ. 1927, in-8°, 18 pp.

6055. — Yves-Marie (Père). O. Cis. Petite reine, la jeunesse, le Carmel, le Ciel, la pluie de roses. Paris, Tequi. 1927. 23 pp.

Indications spéciales par département.

Calvados. — **6022**, 24, 25, 30, 38, 43, 44, 46, 55.

Eure. — **6017**, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30, 35, 37, 38, 46, 42 *bis*, 49, 52.

Manche. — **6022**, 24, 25, 26, 46, 52, 53.

Orne. — **6017**, 18, 22, 24, 25, 46, 47.

Seine-Inférieure. — **6022**, 23, 24, 25, 28, 31, 32, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 54.

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dir

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 3e LIVRAISON

MAI 1928

Abbé V. Bourrienne : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (*suite*), 129. — Abbé Tabourier : L'art et l'histoire dans la prédication, 141. — Dr Le Dard : Découvertes archéologiques faites dans le sous-sol du chœur de l'église Saint-Paul du Neubourg (Eure), 150. — Roblot-Delondre : Notes sur Hébertot (Calvados) [*suite*], 156. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 164. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 178. — De la Tillaye et René Herval : Sonnets, 181. — Note de M. le Trésorier, 186. — Bibliographie normande, 188.

EVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
A. LESTRINGANT, dépositaire
11, rue Jeanne-d'Arc

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

La Confrérie des Cornards a Rouen et a Evreux, par le Chanoine GUÉRY.

Poésies par René HERVAL.

Philippe de Harcourt, Evêque de Bayeux (1142-1162). Deuxième partie, par M. l'Abbé BOURRIENNE.

Un article historique, par M. Georges GOYAU, de l'Académie Française.

L'Art et l'Histoire dans la Prédication (*suite*), par M. l'Abbé TABOURIER.

L'Application de la Constitution civile du Clergé dans le Calvados : Dampierre, par le Chanoine UZUREAU.

Sonnets, par de la TILLAYE.

Mgr J.-B. Bourlier, Evêque d'Evreux (1802-1820), par M. l'Abbé CHARDON, curé de Fougerolles (Indre).

Le nombre des portes d'Ebroice, Evreux (IVe siècle), par M. Jean MATHIÈRE.

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARCOURT

ÉVÊQUE DE BAYEUX

(1142-1163)

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

L'Évêque (*suite*)

CHAPITRE V

PHILIPPE DE HARCOURT BIENFAITEUR DES MONASTÈRES.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, Philippe de Harcourt eut quelques démêlés avec plusieurs abbayes normandes au sujet de la juridiction épiscopale et des droits épiscopaux ; si même l'un de ces conflits, celui avec Savigny, nous laisse un peu perplexe sur la pureté des intentions de l'évêque de Bayeux, en revanche, il fut l'insigne bienfaiteur de nombreux monastères, en particulier du Val-Richer, d'Ardenne et du Plessis-Grimoult, sans compter les nombreuses donations, faites aux abbayes et aux prieurés de Normandie, de France et d'Angleterre, dont il fut le témoin autorisé et souvent préalablement consulté.

Paragraphe I

Fondation de l'abbaye du Val-Richer.

Gustave Dupont, dans son Etude sur *L'Abbaye du Val-Richer*, a longuement exposé les détails de sa fondation, et c'est surtout à cet ouvrage que nous emprunterons ce qui suit :

Vers 1146, Nivard, frère de saint Bernard qui l'avait envoyé avec douze religieux en Normandie, choisit, entre Vire et Torigni, un emplacement dans le hameau de Soleuvre ou Souleuvre (1) et

(1) Les Vaux de Souleuvre, sur le bord de la Vire, dans la commune actuelle de La Ferrière-Harang, canton de Bény-Bocage.

Digitized by Google

y éleva « une modeste église et quelques cellules. » Mais bientôt les religieux de Souleuvre soupirèrent après « un changement de résidence... Un sol plus généreux, une retraite plus riante, moins d'obstacles à la satisfaction des besoins les plus simples, plus de contact avec le monde extérieur, ne leur paraissaient pas et n'étaient pas assurément incompatibles avec leurs devoirs. Souleuvre était un lieu profondément triste et privé de toute ressource. D'étroites cellules, grossièrement construites et groupées sans art autour de l'église, y mettaient à peine leurs habitants à l'abri du caprice des saisons. Les bâtiments, qui sont les accessoires indispensables d'un établissement monastique, y étaient petits et incommodes... Au point de vue même de la règle, Souleuvre ne satisfaisait que très incomplètement aux conditions exigées par le fondateur primitif : « Le grand saint Benoît, le maître des novices, ordonne que le monastère soit organisé de telle sorte que toutes les choses de nécessité, telles que l'eau, le moulin, le pétrin, le jardin et les diverses industries, soient réunies dans son enceinte, de peur que les moines ne soient obligés d'en sortir, ce qui compromettrait le salut de leurs âmes. » (*Regula Sancti Benedicti*, cap. LXVI). Or Souleuvre était loin de posséder tout cela (1) ».

Cependant Philippe de Harcourt désirait avoir dans son diocèse des moines de l'ordre de Citeaux. De concert avec quelques gentils hommes du Pays d'Auge, il avait donné à l'abbé de Mortemer (2) une terre située dans l'Exemption bayeusaine de Cambremer, appelée « le Val ou le Vau-Richer, sous la condition expresse d'y fonder une abbaye, ou de rétrocéder le don à quelque autre abbé du même ordre, dans le cas où il ne lui conviendrait pas d'y envoyer un nombre suffisant de ses religieux » (3).

L'endroit était vraiment bien choisi. La ville de Lisieux, « ville riche et populeuse, était située à une courte distance; des bois d'une végétation luxuriante. des champs propres à la culture couvraient les collines. Un ruisseau coulait au fond du vallon et rendait facile l'établissement d'un moulin » (4).

(1) G. Dupont, loc. cit., pp. 5-7.

(2) Abbaye du diocèse de Rouen.

(3) G. Dupont, loc. cit., p. 8. Cf. *Gallia Christiana*, t. XI.

(4) G. Dupont, loc. cit., pp. 8-9.

Digitized by Google

Adam, abbé de Mortemer, accepta d'envoyer quelques moines au Val-Richer, qui commencèrent à construire. Mais il ne put en rester longtemps séparé. et il prévint Philippe de Harcourt qu'il les rappelait. Cela se passait en 1147, selon le *Gallia Christiana* et Mabillon, en 1150 d'après le *Neustria Pia*, Mauriquez et Hermant.

A ce moment même, les Cisterciens de Souleuvre cherchaient à quitter cet endroit. D'un autre côté, Arnoul, évêque de Lisieux, souhaitait vivement conserver auprès de lui un foyer de piété dans lequel il espérait trouver une force auxiliaire considérable; il encouragea donc de tout son pouvoir la translation projetée et promit d'avance aux moines de grands privilèges dans sa ville épiscopale, quoique le Val-Richer fût en dehors de sa juridiction. Enfin celui qui avait été institué, par Nivard, abbé de Souleuvre, était un nommé Thomas, né à Lisieux » (1).

La translation de Souleuvre au Val-Richer fut donc décidée : elle se fit en décembre 1150 (2).

« Une charte intervint entre le nouvel abbé du Val-Richer et l'évêque de Bayeux. Elle renferme un véritable contrat d'échange et un acte de libéralité. L'original en a été conservé dans l'abbaye jusqu'à la Révolution... Hermant semble, d'après un passage de son ouvrage inédit (3), l'avoir eu sous les yeux. puisqu'il parle de son état de vétusté et de dégradation; et il est vrai que telle qu'elle nous a été transmise, la copie de cette charte présente de nombreuses incorrections » (4).

Voici. du moins en partie, la traduction de cet acte constitutif de l'abbaye du Val-Richer (5) :

« A tous les enfants de la Sainte Eglise de Dieu, Philippe, évêque de l'église de Bayeux, salut et instance de prières. C'est la coutume de confier à la garde des écrits des choses que nous voulons conserver stables et inattaquables, dans la crainte qu'elles ne soient, un jour ou l'autre, soustraites par l'oubli ou

(1) G. Dupont, loc. cit., p. 9.

(2) Et non en 1167, comme le dit le *Gallia Christiana*. Hermant parle de 1145 ou 1147.

(3) Ms. de la Bibliothèque de Caen.

(4) G. Dupont, loc. cit., p. 11.

(5) Cf. *Gallia Christiana : Instrumenta Eccl. Baj.*, XIV (1150). Le Val-Richer est situé dans la commune de Saint-Ouen-le-Pin, canton de Cambremer.

Digitized by Google

troublées par les vexations d'hommes sans probité. C'est pourquoi il nous a plu de confier par écrit à la mémoire des hommes et de munir de l'approbation de notre sceau la convention qui a été faite entre nous et Thomas, abbé du Val-Richer, relativement au lieu, appelé Souleuvre, où était auparavant son abbaye. Ce lieu était très exigu et ne convenait nullement aux commodités nécessaires à une abbaye. Aussi l'abbé dudit lieu, après en avoir conféré et délibéré avec nous, est passé au Val-Richer, qui est situé dans notre paroisse, lequel lieu nous lui concédons, à lui et à ses successeurs de l'ordre de Citeaux, venus ici du monastère de Clairvaux, avec toutes ses dépendances, au même titre que l'abbé de Mortemer l'avait reçu de notre main et le possédait : cet abbé le reçut de nous et des seigneurs locaux sous cette clause et cette condition que si, par quelque cause intervenant, il ne voulait pas le conserver, il l'attribuerait à un abbé quelconque de l'ordre de Citeaux pour y construire un couvent. Quant à l'abbé Thomas, il nous a résigné le lieu de Souleuvre avec ses appartenances ; et comme indemnité des travaux et des dépenses qu'il a faits, nous lui avons accordé dix muids (mesures) de grains (1) et soixante livres, monnaie d'Anjou, etc. Voilà pourquoi l'abbé de Mortemer donna trente livres, monnaie d'Anjou, lequel abbé céda le lieu du Val-Richer avec toutes ses dépendances au susdit abbé Thomas... Les terres qui ont été données par nous audit lieu sont (2) :

Du don de Simon de Biéville (Bosville, ou encore Beuville), la terre qui s'étend de la demeure de Roger, fils de Gilbert, à la terre de la Bruyère, appartenant au même Roger, et de ladite terre

---

(1) G. Dupont, loc. cit., p. 13, dit en note : « Le *Neustria Pia* remplace le mot *annonæ* qui se trouve ici par le mot *avenæ*. La signification du premier est cependant bien connue (*Gloss.* de Du Cange *hoc verbo*), et si la bizarrerie de la variante ne suffisait pas pour la faire repousser, on aurait dans la charte de confirmation de l'archevêque de Rouen (*Gallia Christiana*, cap. XIV. *Eccl. Bajoc.*) une explication bien claire de l'expression *annonæ* : « *Decem modios annonæ*, porte cette charte, *scilicet quadraginta sextarios frumenti, 40 sext. hordei et 40 sext. pisorum.* »

(2) G. Dupont, loc. cit., p. 13, note encore : « Avant cette phrase, la bulle du pape Alexandre renferme celle-ci : « *Ex dono Symonis de Bosvilla et Gaufridi filii ejus*, locum Vallis Richerii, in quo abbatia sita est, et partem sylvæ que dicitur Baffrai. »

Digitized by Google

à celle de Richard des Authieux et à Gratte-Panche; et, de plus, toute la terre de Flou (Floodi); et, dans Gosseville, du don du même Simon et de ses hommes, 30 acres de terre;

Du don de Robert, fils de Milon, 20 acres de terre, depuis le sentier de la maison de Buérin jusqu'au grand village; et toute la terre d'Ingulf-le-Forgeron, et celle de Richer de Montreuil, depuis la terre de Chernet jusqu'à celle de Montreuil;

Du don de Roger Carbonel, la terre qui s'étend de l'Epine-Audin à Gratte-Panche, et depuis le nouveau fossé jusqu'à la vallée de l'Orieux;

Du don de Robert Basoin, tout le territoire compris entre l'abbaye et Saint-Ouen-le-Peingt (Pin), etc., etc. (1).

Les témoins de cette charte étaient « les clercs de l'évêque de Bayeux, Renaud et Guillaume du Breuil, archidiacres; Herbert, chantre; Onfroy Bove, chancelier; Robert, sous-doyen; Richard, sous-chantre; Guillaume de Lion; maître Herbert; Hugues de Saint-Georges; Serlon, chanoine régulier, chapelain de l'évêque; Robert Teillart, et beaucoup d'autres. »

Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, fit connaître cette translation à tous les évêques et à tout le clergé de Normandie. Quelques détails, complémentaires de la charte précédente, méritent d'être relevés dans sa lettre:

La convention entre Philippe de Harcourt et les moines de Clairvaux, c'est-à-dire l'abbé Thomas et ses frères de Souleuvre, fut faite en présence du métropolitain, à Bayeux, en décembre 1150. — Souleuvre, avec ses constructions et ses terres, était résigné entre les mains de l'archevêque, pour retourner dans le domaine de l'évêque de Bayeux, comme il l'était auparavant (2). — « Le vénérable père Bernard », abbé de Clairvaux, à qui Philippe de Harcourt avait concédé Souleuvre, consentait à la translation et la confirmait par un acte scellé de son sceau. — Philippe de Harcourt, pour dédommager les moines de Souleuvre et l'abbé Thomas de leurs travaux et des constructions de Souleuvre, don-

(1) Cf. G. Dupont, loc. cit., pp. 12-14.

(2) Cf. *Ms. Regnault* (ms. 7) qui ajoute, p. 1 : « Les religieux... délaissèrent à l'évêque de Bayeux le lieu des Vaux de Souleuvre avec les dixmes de Carville, dotation du Prieuré-cure. » (Cf. *Ms. Regnault*, Ms. 6, p. 83.) Carville, canton de Bény-Bocage.

Digitized by Google

nait 60 livres, monnaie d'Anjou, et 10 muids ou mesures de grains, savoir 40 setiers de froment, 40 setiers d'orge et 40 setiers de pois. — Thomas et ses religieux rendaient les chartes et actes constitutifs qu'ils avaient de la cession et de la confirmation à eux précédemment faites de Souleuvre (1).

Henri II Plantagenêt confirma, en 1159, cette translation de Souleuvre au Val-Richer. Philippe de Harcourt signa l'acte ducal (2).

Le pape Alexandre III devait, lui aussi, ratifier cette fondation de l'abbaye du Val-Richer, dans une bulle donnée à Sens, en 1164 (3).

Paragraphe II.

Abbaye d'Ardenne.

Fondée en 1122 par Aiulphe du Marché, solennellement confirmée dans toutes ses possessions, en 1138, par Richard III de Kent, évêque de Bayeux, et par une bulle du pape Lucius II, en 1144, l'abbaye d'Ardenne (4), de l'ordre de Prémontré, avait dès 1138, fait une convention avec le curé de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, dont parle la charte de Richard III de Kent (5).

---

(1) *Livre Noir*, I, Ch. LIX, pp. 77-78. Cf. *Introd.*, p. CXIV; *Gallia Christ., Instrum.*, XIV; La Roque, loc. cit.; *Livre Rouge de l'Evêché de Bayeux*, édition Anquetil, ch. XXV, pp. 29-30, etc.

(2) Cf. G. Dupont, loc. cit., p. 23 ; Béziers, loc, cit., II, p. 281 et III, pp. 160-161.

(3) Cf. pour toute cette question : *Roberti Cenalis Rerum Gallicarum historia*, citée par La Roque, II, p. 2019; La Roque, I, p 51, IV, p. 1302 et pp. 15-16 du *Supplément*; *Gallia Christiana*, col. 46, col. 362, col. 445-446 ; *Neustria Pia*, pp. 825-826; Béziers, I, p. 28; de La Rue, *Nouveaux essais historiques*, II, p. 132; *Ms. Regnault; Ms. Gassion*, p. 68 ; *Ms. Leboyteux*, p. 73 : Léchaudé-d'Anisy, II, p. 273 et 446; Fisquet, p. 38, et pp. 205 206; P. de Farcy, p. 58. — Les restes de l'abbaye du Val-Richer ont été transformés, au XIXe siècle, en un beau château par Guizot qui y a écrit plusieurs ouvrages et qui y est mort en septembre 1874 : sa tombe est dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin. Le gendre de Guizot, M. de Witt, a fait du domaine du Val-Richer une des plus importantes exploitations agricoles de Normandie.

(4) Près de Caen, sur le territoire de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, commune plus communément désignée sous le nom de la Maladrerie.

(5) Cf. *Gallia Christiana : Inst. Eccl. Bajoc.*, IX

Digitized by Google

Matthieu, curé de Saint-Germain, avait concédé aux chanoines réguliers d'Ardenne d'avoir « curiam suam solam et quietam » des dîmes et rentes, et de toutes les coutumes appartenant à l'église de Saint-Germain, et même de jouir de toutes les coutumes du champ qui s'étendait jusqu'au chemin jouxte la terre de Guillaume le Gros et de ses ascendants, et d'autre part jusqu'en tête du champ de Caen, sauf une acre jouxte le mur « curie ». Il concédait aussi aux chanoines les dîmes et les coutumes de cette acre dont le fossé touchait la maison de Guillaume le Couronné, et les dîmes et les coutumes d'une acre entre la voie de Bayeux et celle de Franqueville. Les chanoines et Matthieu s'étaient engagés respectivement à observer et faire observer fermement cette donation en échange de laquelle le curé de Saint-Germain recevait la dîme des héritiers d'Aiulphe du Marché à Franqueville et Ardenne.

Or, en 1143, Philippe de Harcourt donna à l'abbaye d'Ardenne l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe avec les dîmes qui en dépendaient (1).

Dans les *Monumenta Ardenensia* (2), nous traduisons le passage suivant qui a trait à cette donation : « Nous ne voulons ni ne devons passer sous silence l'acquisition de l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, qui, après beaucoup de dépenses et de labeurs, passa entre nos mains. Philippe de bonne mémoire, alors évêque de Bayeux, *s'étant croisé et se proposant de partir pour la Terre Sainte*, conduisit avec lui en cour de Rome l'abbé Gilbert (3). Or un prêtre, nommé Matthieu, qui à cause de sa mauvaise conduite et de sa contumace avait été excommunié par Philippe et était demeuré trois ans dans cette excommunication, déposa sa plainte à l'arrivée du prélat à la cour romaine : l'évêque l'avait excommunié injustement et l'avait dépouillé illégalement de son église de Saint-Germain ; ce prêtre, sur les instances de la cour romaine, obtint d'être absous par l'évêque. Philippe de Harcourt usa d'un stratagème ; feignant d'avoir été lui-même

(1) Cf. Ms. inédit du chanoine Niquet (abbaye de Mondaye), qui a emprunté ce détail à la « Table des principales donations faites à l'abbaye de Nostre-Dame d'Ardaine. »

(2) Bibl. Mancel, à Caen.

(3) Ou mieux : le prieur Gilbert. Cf. P. de Farcy, p, 58.

Digitized by Google

excommunié par Matthieu, il lui demanda son absolution ; et, inclinant la tête, en présence des cardinaux, il le pria de l'absoudre. Matthieu, manquant de circonspection et faisant preuve d'inintelligence, s'empressa d'absoudre son évêque d'une excommunication qu'il aurait portée contre lui. Aussitôt la cour romaine le déponilla de son ordre et de son bénéfice. »

Le même incident est ainsi raconté dans une des pages du « *Chartrier contenant les titres et chartres de la fondation et augmentation de l'abbaye de Notre-Dame d'Ardenne* (1) :

« Un certain Matthieu, curé de l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, était pareillement venu à Rome, et devant le Pape et les cardinaux s'était plaint de Philippe, son évêque, de ce qu'il avait été excommunié par lui et n'avait jamais pu obtenir son absolution. Philippe, « jocose sed argute », dit qu'il avait été excommunié par Matthieu, et semblablement lui demanda de l'absoudre : Ce que Matthieu s'empressa insolemment de faire ; et, parce qu'il avait été assez arrogant pour oser excommunier son évêque, il fut privé de son bénéfice. »

Ces deux documents nous disent ensuite : « Gilbert, considérant que l'église de Saint-Germain était vacante, demanda au Souverain Pontife et à Philippe de Harcourt que cette église fût donnée, à perpétuité, à lui et à ses successeurs les chanoines d'Ardenne, « pietatis et caritatis interventu ». Sa demande fut agréée, et, pendant son séjour à Rome, il obtint du pape Lucius II, le 13 mai 1144, la confirmation de cette église, en même temps que de tous ses biens et de toutes les aumônes faites jusqu'ici à son monastère, avec cette clause que l'ordre des chanoines serait à perpétuité conservé à Ardenne selon la règle de saint Augustin et l'institution des Prémontrés (2) ».

---

(1) Archives du Calvados.

(2) Cf. *Gallia Christiana*, *Instr. Ecc. Baj.*, X ; E. Liot, *Excursion à l'abbaye d'Ardennes*, p. 49, — Le 1er document manuscrit précité dit que, à son retour de Rome, le prieur Gilbert fut inquiété dans la possession de l'église de Saint-Germain par les parents de Matthieu « qui le blessèrent même grièvement, et qu'il n'assura cette église à son monastère qu'après beaucoup de dépenses, de labeurs et d'injures. » Cf. Hugo : *Sacri et Canonici Ord. Prœmonstr. Annales*, I, p. 189. — Dans le Ms. *Précis historique sur les Abbesses de Caen*, par La Roque (Bibl. Mancel), nous lisons, écrit de la main de l'abbé de la Rue :

Digitized by Google

Dans ces deux documents, il est à remarquer qu'il n'y avait pas exactement trois ans, en mai 1144, que Matthieu était excommunié, puisque Philippe de Harcourt n'occupait le siège épiscopal de Bayeux que depuis la fin de 1142.

En second lieu, il nous semble difficile d'admettre que Philippe de Harcourt se soit croisé, si jamais il l'a été, dès le commencement de 1144, puisque le roi Louis VII le Jeune n'annonça qu'en 1145, dans une première assemblée tenue à Bourges, sa résolution de prendre la croix : le pape Lucius II avait alors pour successeur Eugène III.

Plus tard, après 1154, un acte d'Eléonore de Guyenne, reine d'Angleterre, duchesse d'Aquitaine et de Normandie, comtesse d'Anjou, adressé à l'archevêque de Rouen et à tous les évêques et abbés de Normandie, leur faisant savoir que Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, avait en sa présence, à Caen, donné et cédé à l'église de Sainte-Trinité de la Luzerne (1), à l'abbé et aux religieux qui y servaient Dieu, en perpétuelle aumône, le lieu d'Ardenne avec toutes ses dépendances, l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe avec toutes ses appartenances (2).

A ce sujet, Fisquet, traduisant le *Gallia Christiana* (3), écrit (4) : « La vérité nous impose cependant le devoir de dire que Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, donna aux chanoines de la Luzerne, Ardenne et toutes ses dépendances, ainsi que l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, qu'il avait donnée d'abord aux religieux d'Ardenne. Le pape Alexandre III confirma en 1161 cette donation à l'abbaye de Luzerne (*sic*) (5).

« Adèle, 1re du nom, 5e Abbesse de Caen, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux. Nous avons des chartes de cette abbesse pour l'abbaye d'Ardenne dans lesquelles on trouve ce prélat comme témoin. »

(1) Abbaye de l'ancien diocèse d'Avranches, à La Lucerne d'Outre-Mer.

(2) Cf. *Gallia Christiana, Inst. Ecc. Baj.* XVI.

(3) Col. 454. Cf. Col. 459 et Col. 557.

(4) Loc. cit., p. 212.

(5) Cf. *Pouillé Delamare* (Ms. de la Bibl. du Chapitre de Bayeux) ; Laffetay, I, *Pièces justificatives*. XXXVI, pp. 23-24 ; *Gallia Christiana*, col. 362 et col. 459 ; Fisquet, p. 38 et pp. 211-212 ; La Roque, IV, p. 14 du *Supplément* ; Béziers, III, p. 382.

Digitized by Google

Paragraphe III

Le Prieuré du Plessis-Grimoult (1)

Hermant nous dit (2) que le Prieuré du Plessis-Grimoult regarde Philippe de Harcourt « comme un de ses principaux fondateurs, lui ayant donné la prébende de Saint-Jean-le-Blanc, du consentement de son chapitre, comme on peut le voir par cet extrait tiré du chartrier de cette église (3) : « Moi, Philippe, évêque de Bayeux, pour le salut de mon âme, et de mes frères, les évêques et les chanoines de Bayeux qui sont morts avant moi, j'ai donné à l'église des chanoines du Plessis une prébende qui est à Saint-Jean-le-Blanc, en perpétuelle propriété, sur la demande et avec le consentement de nos chanoines. C'est pourquoi le prieur des chanoines du Plessis, quel qu'il sera, est chanoine de notre église cathédrale et y fait, quand vient son tour, l'office de semainier (4) ».

Philippe de Harcourt donna aussi au prieuré, après Richard II de Douvres, le Champ Osbert où l'église et le monastère furent ensuite bâtis (5).

Là ne s'arrêtèrent pas les donations ou consentements de donations faites à ce prieuré, par la grâce de l'évêque.

C'est ainsi qu'il confirma la donation que Gilbert de Lassy avait faite, au prieuré, de l'église de Campeaux (6), non moins

---

(1) Ordre de Saint-Augustin ; actuellement dans le canton d'Aunay-sur-Odon.

(2) Loc, cit., p. 171.

(3) Saint-Jean-le-Blanc, canton de Condé-sur-Noireau.

(4) La Rue, *Nouv. Ess. Hist.*, II, p. 111, écrit : « L'évêque de Bayeux Philippe de Harcourt, régla le tout avec son chapitre en 1153, en statuant de plus que la prébende de Saint-Jean-le-Blanc serait unie à perpétuité à la dignité de Prieur du Plessis, lequel fut toujours regardé depuis comme le premier chanoine de la cathédrale. » Cf. Béziers, I, p. 342 et p. 378, II, p. 375 ; Léchaudé-d'Anisy, II, pp. 64 et 69-70 ; P. de Farcy, pp. 58-61 ; F. Alix : *Le Monastère du Plessis sous les Prieurs réguliers* (*Annuaire de l'Association Normande*, 1922, pp. 162-163). — Hugues, archevêque de Rouen, confirma cette donation.

(5) Cf. Léchaudé-d'Anisy, II, p, 65 ; P. de Farcy, p. 60.

(6) Canton de Bény-Bocage. Cf. Léchaudé-d'Anisy, II, p. 100 ; P. de Farcy, p. 61 ; Béziers, II, p. 211.

Digitized by Google

que celle de l'église de Burcy (1) faite par Richard de Roullours et Zacharie de Burcy. A la même époque, le pape Eugène III confirma, à la sollicitation de Philippe de Harcourt, ces deux donations et en outre celle de l'église de Feuguerolles (-sur-Orne) (2), avec la dîme et les droits qui en dépendaient, à l'exception de deux gerbes de cette dîme, qui appartenaient aux chanoines de Bayeux (3).

Pareillement, il confirma la donation de deux gerbes de la dîme des fiefs de Donnay (4) faite par Raoul de Clinchamp au prieuré (5).

Il signa une charte de Henri II Plantagenêt, donnée à York, par laquelle ce roi confirmait les donations faites au Plessis-Grimoult par l'évêque Richard et lui-même (6). Il fut aussi témoin de lettres-patentes, adressées par le même souverain, d'Argentan, à Guillaume et Raoul Bigot, par lesquelles Henri II ordonnait que le prieur du Plessis jouit en paix de l'aumône de Malestrée qu'Alvérède la Bigotte lui avait donnée (7).

En sa présence, Richard de Roullours (8) confirma les diverses donations faites par son père, en particulier de l'église de Roullours (9), et céda, en outre, au prieuré, les églises et les dîmes de Burcy et de Truttemer (10).

De son côté, Roger de Magneville écrivait à Philippe de Harcourt qu'il avait donné et confirmé la donation de l'église de Montchauvet (11), faite au prieuré du Plessis par Etienne de Magneville, son père (12).

Dans une charte, Philippe de Harcourt déclarait que Philippe

---

(1) Canton de Vassy. Cf. Léchaudé-d'Anisy, II, p. 102; P. de Farcy, p. 61.

(2) Canton d'Evrecy.

(3) Léchaudé-d'Anisy, II, pp. 60-61 et p. 131; P. de Farcy, pp. 60-61.

(4) Canton de Thury-Harcourt.

(5) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 120; P. de Farcy, p. 61.

(6) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 62; P. de Farcy, p. 60.

(7) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 91, P. de Farcy, p. 61.

(8) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 104: P. de Farcy, p. 61.

(9) Canton de Vire.

(10) Canton de Vire. Léchaudé-d'Anisy, p. 104; P. de Farcy, p. 61.

(11) Canton de Bény-Bocage.

(12) Léchaudé-d'Anisy, II, pp. 94-95; P. de Farcy, p. 61.

Digitized by Google

de Cahagnes avait donné, en sa présence, aux chanoines du Plessis, la chapelle de Saint-Martin-du-Feugueray avec la dîme des terres et de son moulin (1).

Dans une autre charte, il déclarait que « Ranulf Graverend avait déposé entre ses mains, tandis qu'il était à Caen, dans la maison de Guillaume Mançon, es droits de dîme qu'il avait sur le fief de Guillaume Crassus (ou Le Gras) à Etoupefour (2), et que d'après le consentement et la demande de Guillaume Crassus et de Denise, sa mère, il avait transporté ce droit aux prieur et chanoines du Plessis (3).

Il donna aussi trente acres de terre à Formigny (4) et l'église de Souleuvre, berceau de l'abbaye du Val-Richer (5).

Dans deux chartes enfin, Philippe de Harcourt confirmait les diverses donations faites au même prieuré tant en terres et bois qu'en rentes et dîmes (6). Et dans la seconde de ces chartes, il terminait en disant que si quelqu'un voulait enfreindre cet acte, « sit anathema maranatha ».

Le pape Alexandre III, en 1162, confirma toutes les donations faites ou consenties par Philippe de Harcourt (7).

(Nous n'avons pas à revenir sur les circonstances dans lesquelles Philippe de Colombières, à la suite de la mort tragique de Béatrix de Harcourt, donna au prieuré du Plessis-Grimoult l'église de Planquery (8) avec le patronage, la dîme et autres appartenances).

(*A suivre.*)

Abbé V. Bourrienne,
Curé d'Ellon.

---

(1) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 106; P. de Farcy, p. 61.

(2) Fontaine-Etoupefour, canton d'Evrecy.

(3) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 153; P. de Farcy, p. 61.

(4) Canton de Trévières.

(5) Cf. Alix, loc. cit., p. 164.

(6) Léchaudé-d'Anisy, II, p. 64; P. de Farcy, p. 60.

(7) Ibid. Cf. *ms. Gassion*, p. 68; *ms. Le Boyteux*, p. 74.

(8) Canton de Balleroy. Léchaudé-d'Anisy, II, p. 153, qui écrit : « Béatrix, son neveu, »; P. de Farcy, p. 61. Cf. Béziers. I, p. 408; Barette, *Histoire de Balleroy et de son canton*, p. 266-267.

Digitized by Google

L'ART ET L'HISTOIRE
DANS LA PRÉDICATION

A côté des grands fleuves calmes ou impétueux qui fertilisent notre sol, ne découvre-t-on pas dans les plaines ou sous les ombrages, maintes petites rivières qui s'y perdent et en augmentent le débit. Leurs eaux claires et rafraîchissantes apportent en leurs méandres pleins de charme à la bonne terre de chez nous un aliment moins fécond sans doute, mais cependant de grande utilité. Après l'*Ecriture Sainte*, Ancien et Nouveau Testament, après la *théologie* avec ses annexes, l'*ascétisme*, la *liturgie*, l'*hagiographie* sources principales de prédication, il semble que l'on peut distinguer entre bien d'autres comme deux courants secondaires, qui selon le mot très averti du Père Monsabré sont les *deux servantes* de la parole apostolique. Nous avons nommé l'*histoire* et l'*art*.

Sans doute, le rappelait encore, ce maître de nos orateurs français « l'Ecriture est l'expression *du Verbe* Tout puissant dont le propre est d'illuminer les âmes » (1). Mais est-ce que la lumière solaire, selon qu'elle passe, par telle ou telle reverbération d'horizons, telle ou telle condition de visibilité n'entamant en rien la force de son foyer, ne prend pas cependant des tonalités ravissantes qui nous captivent. Tout pareillement il appert que l'*art* et l'*histoire* sans être tenus comme parties absolument intégrantes de la prédication lui donnent un attrait de décor qui sied fort bien à sa primordiale beauté divine. Notre Seigneur lui-même en sa prédication si vivante, et par là si entraînante ne sut-il pas avec discrétion emprunter à l'Histoire juive des faits du passé et mettre les textes en vedette? Et quel peintre, quel artiste incomparable! Comme en ses *paraboles* si délicieuses il décrit et avec quelle magie les beautés de l'œuvre créatrice! On ne saurait aller à meilleure école! Voyons donc très simplement quels ser-

(1) *Traité de la Prédication* (P. Monsabré).

Digitized by Google

vices précieux peuvent rendre aux différents genres de prédication apostolique nos deux humbles servantes.

On distingue d'ordinaire trois principales formes de prédication : 1° l'*homélie et le prône* la plus simple; 2° le *cours suivi* de dogme et de morale, la plus doctrinale; 3° enfin les *discours* ou *panégyriques inspirés du sanctoral*, celle où se mêle souvent plus d'apparat. Dans l'une et l'autre de ces trois manières d'enseigner la doctrine du Christ, l'art « *Splendeur du beau* », l'histoire « *Splendeur du vrai* » doivent nécessairement trouver place.

Ut pictura poesis ut pictura et oratio, « La poésie et l'éloquence, dit l'adage, sont comme une peinture ». Bien entendu, puisque ce sont deux accessoires de second plan; il faut s'en servir avec intelligence et discrétion. Toutefois les évincer serait aller à l'encontre du désir divin, car c'est le procédé de souveraine attirance qu'employa Jésus lui-même. « *Cœpit facere et docere.* »

I

C'est à dessein que nous plaçons en tête l'*homélie*, genre préféré du Sauveur, des grands convertisseurs comme saint Jean Chrysostome. Venu du grec, le mot signifie conversation, ou instruction familière.

« Toute matière prédicable, dit le P. Monsabré (1), y est traitée avec une infinie variété — si simple qu'elle soit elle ne coupe pas les ailes à l'orateur — rien de plus propre au développement de l'esprit chrétien et à une connaissance plus parfaite de Jésus-Christ ». Elle revêt mille formes, mais quel que soit le procédé employé, il est de rigueur d'être simple, précis, de citer et d'aviver la scène dans son *cadre d'époque*. Or, c'est précisément là, il nous semble, que l'art et l'histoire tout en conservant la clarté d'exposition peuvent et doivent entrer en ligne de compte. Tous deux donneront aux personnages verbe chaud et convainquant. Simplicité n'est pas indigence, le tout est de savoir capter et de composer la lumière évangélique. Elle ne perdra rien de son fécond rendement tout comme pour être accumulé en des unités électriques différentes le courant lumineux ne s'altère point, mais ne se rend que plus serviable et étincelant.

(1) *Traité de la Predication*, p. 168.

Digitized by Google

Prenons comme exemple, le récit du IIe dimanche après l'Epiphanie, *Les Noces de Cana*. Nombreux et variés sont ces enseignements de dogme et de morale. Citons : le miracle, sa possibilité, sa puissance, le présage des noces mystiques de Jésus avec son église, l'image de l'Eucharistie, le rôle de Marie dans l'Eglise, sa force médiatrice, la grandeur du mariage chrétien.., etc. Ces commentaires peuvent-ils s'étoffer d'Art et d'Histoire? assurément oui.

La scène si fidèlement rapportée par saint Jean a inspiré bien des peintres naturalistes de Venise ou des Pays-Bas, tels le Le Tintoret et *Paul Véronèse* (1528-1588). Ce peintre ne voulut connaître ni la souffrance ni la douleur, il célébra la volupté et le luxe. Aussi triomphe-t-il dans les compositions mythologiques ou tableaux de cérémonie.

Satisfaisant son goût de magnificence jusques dans l'interprétation de l'Evangile, il prit pour thème les repas auxquels le Christ a assisté et fit ces immenses tableaux de festins. Destinés à des réfectoires de couvent, ils donnent une idée singulière de la discipline monastique à Venise à la fin de la Renaissance. Le Louvre a gardé le plus grand, le plus somptueux de tous, *Les Noces de Cana*. Cette merveilleuse composition de 10 mètres de largeur sur 6 de hauteur fut peinte pour le couvent de *San Giorgio Maggiore* à Venise moyennant 324 ducats d'argent, outre les dépenses de bouche et un tonneau de vin. Apporté à la suite des campagnes d'Italie, il fut échangé en 1815 par le gouvernement autrichien contre *Le repas chez le Pharisien*, de Lebrun.

C'est plus un somptueux repas vénitien qu'une scène d'Evangile. Le Christ, qui devrait être de premier relief est insignifiant et perdu dans la foule des convives, musiciens et servants. Au premier plan un nain bariolé, des chiens, un perroquet attirent les regards, au fond, sur les balcons une foule agitée se penche sur le spectacle de la table et les dressoirs chargés de vaisselle plate. Dans le ciel clair entre les colonnades qui se succèdent à perte de vue les pigeons de Venise volent joyeusement. La tradition a voulu voir sous les costumes les personnages de l'époque. L'époux assis à l'extrémité gauche de la table serait *Alphonse d'Avalos*, marquis du *Guast*, et l'épouse *Elisabeth d'Autriche*, reine de France, puis on y reconnaîtrait successivement *François Ier*, *Marie*, reine d'Angleterre, Soliman, Victoria, *Charles-*

Digitized by Google

Quint, etc. L'artiste est dit-on le musicien jouant de la viole, Le Tintoret aurait le violoncelle, le Titien la basse, et Bassan le vieux la flûte. Ce qui est certain c'est la beauté du coloris qui fait du tableau une œuvre de premier ordre.

A chacun de juger maintenant s'il peut se servir de ces données de l'art sur le sujet évangélique et avec combien de discrétion il doit les jauger selon l'auditoire rural ou urbain. Quand on ne profiterait de l'exagération artistique de la mise en scène pour rappeler que la décence, l'économie, la tempérance et autres vertus chrétiennes doivent être les plus belles parures du mariage béni par Dieu, ces notions d'art ne seraient pas inutiles. Mais n'oublions pas que la chaire n'est point une officine d'étalage d'érudition de quel genre qu'elle soit, et que le prêtre doit viser partout et toujours à la parole de sainte simplicité qui convient, et non à l'affeterie pédante qui éblouit au point d'égarer de la voie du salut.

On raconte que le *saint office* s'émut un jour de cette joie profane et de cette magnificence étalée par Véronèse autour du Sauveur. Il le cita le 18 juillet 1573 à son tribunal d'*Inquisition* pour une autre toile du même genre *Le festin chez Levi*, et le réprimanda fort pour y avoir représenté des chiens, des bouffons et hallebardiers allemands.

L'artiste était-il tant que cela en dehors du cadre véridique? La vie de Jésus-Christ par l'abbé *Fouard* va nous prouver qu'un certain luxe dut présider aux *Noces de Cana*. Aussitôt les premiers disciples choisis sur les bords du Jourdain, Jésus poursuivit avec eux, sa route vers le Nord. Voyageant sans équipage ni bête de somme, ils passèrent la première nuit à Sichem, la seconde à En-Gannin et de là, traversant la plaine d'Esdrelon, ils atteignirent Nazareth. Ils n'y trouvèrent point Marie, car *au troisième jour, il se fit des noces à Cana en Galilée et la mère de Jésus y était* (1). Convié à s'y rendre, Jésus arriva à Cana avec ses cinq disciples le soir-même. Le Seigneur put assister à la plus brillante de toutes les processions des fiancés entourés de leur famille. Celle où Marie s'était rendue pour aider aux apprêts devait être modeste, *le luxe* apparent du repas n'y contredit pas, car les plus pauvres gens empruntaient, comme encore aujourd'hui chez nous,

(1) Saint Jean, ch. II.

Digitized by Google

à leurs voisins, tout ce qui manquait : ornements, meubles et serviteurs. Fut-ce l'arrivée inopinée de six nouveaux convives qui en devint cause? Toujours est-il que le vin *manqua*. « *Ils n'ont plus de vin* » dit Marie en se tournant vers son Fils, habitué à prévenir ses moindres vœux. Cette fois, la réponse fut quasi pénible. « Femme que vous importe à vous et à moi ». — Il est vrai qu'en arménien elle n'a pas un sens aussi dur, d'ailleurs mal traduit, on pourrait l'interpréter avec plus de justesse par un « *Que voulez-vous que j'y fasse ma pauvre maman* ». Ce qui justifie ce dire c'est la fin du dialogue qui s'achève et se devine pour ainsi dire par les yeux suppliants de la Mère. « *Mais si vous vouliez vous y pourriez quelque chose* ». Et c'est tellement ça que Marie n'a pas une seconde de doute. « *Faites ce qu'il vous dira* ». L'attente ne fut pas longue. On aperçut les six grandes urnes de pierre couvertes de feuillage pour conserver la fraîcheur et contenant chacune deux ou trois mesures destinées aux ablutions.

Déjà quelques convives y avaient puisé. Jésus ordonna de les remplir jusqu'aux bords et fit le miracle que l'on sait, si bien qu'au moment où le serviteur présenta la coupe, *l'eau était devenue du vin*. « Ce fut, dit Saint-Jean, *le premier signe de Jésus, et ses disciples crurent en lui*.

Si courte que soit la narration du fait historique avec sa date, sa couleur locale, ses personnages, elle fournit un thème des plus colorés, des plus exacts et par conséquent des plus prenants sur l'auditoire? Voilà, *actes en mains* de ces services précieux qu'apportent à la prédication, la reconstitution fidèle d'un fait d'histoire illustré par le génie des artistes.

Poursuivant le chemin à travers les sentiers, si délicieusement fleuris par le *Maître* lui-même, et traduits plus ou moins parfaitement par les artistes et historiens, de tous les récits évangéliques que la liturgie divinement inspirée a placé si bien à chaque dimanche depuis l'Epiphanie à l'Avent on pourrait multiplier à l'infini ses expériences pratiques. Citons à la hâte « *La tempête apaisée* » du quatrième dimanche après l'Epiphanie. Les commentateurs du texte sacré pourront à loisir paraphaser la beauté du lac qui n'est autre que l'âme humaine où se mire la divinité, beauté qui hélas est sujette aux soulèvements orageux des passions — mais vient Jésus, il se fait aussitôt un grand calme — Les ama-

Digitized by Google

teurs d'histoire locale y verront la France que l'impiété peut bouleverser tel soir ou matin, mais dès qu'elle se ressaisit et redevient chrétienne, Jésus en calme les tumultes et c'est la paix. Voilà encore la place de l'histoire et quels puissants et lumineux développements elle fournit. L'art nous donne à son tour pour commenter la scène le très beau tableau d'*Antoine Dietrich* (1833) dont on peut sans prétention se servir en exode ou conclusion.

Le deuxième dimanche de Carême nous fait bénéficier tout comme Pierre, Jacques et Jean des splendeurs de la *Transfiguration*. Pour nous, hélas! elles ne sont que déductions dogmatiques et morales, jouissances de spiritualité et d'ascetisme — et c'est déjà beaucoup. — Le drame avec son prologue, ses trois scènes et son épilogue nous rappelle les trois grands mystères de foi, Jésus-Christ dans l'histoire, les Ecritures, l'Eglise, le Ciel. La morale y verra l'oraison, la pénitence ou la croix. L'histoire à son tour viendra surajouter son parfum d'authenticité du fait — la preuve des témoins, etc. — L'art n'y sera pas étranger. Les mosaïques des premiers siècles comme celles de Sainte-Cathérine du Mont Sinaï (IVe siècle) viendront fortifier la preuve de Tradition. Les esthètes ne pourront ne point s'enthousiasmer devant le célèbre tableau de *Raphaël* au Musée du Vatican commandé par le cardinal Jules de Médicis (depuis Clément VII) pour son église épiscopale de Narbonne. Jules Romain dut achever la toile que l'artiste ne put finir. Et la Transfiguration de *Rubens* au Musée de Nancy n'est-elle pas aussi parlante et pleine de charmes évangéliques?

Le quatrième dimanche de Carême et le sixième après la Pentecôte nous présentent à méditer la double *multiplication des pains*. Si elles ont été relativement peu traduites par la sculpture et la peinture, elles ont eu, en particulier la première, un artiste incomparable dans Bossuet. C'est avec justesse que *Brunetière* trouvait en ce maître des orateurs un peintre de génie tout à l'égal d'un *Michel Ange* ou d'un *Raphaël*, etc. Le paysage, la foule affamée, les secours et le cri d'amour suprême jeté par le Christ *Misereor super Turbam* que de faits d'histoire vécue qui deviennent aliment substantiel de toute bonne prédication sur ce sujet, mélangés aux leçons de vie chrétienne.

Double aussi fut la *Pêche miraculeuse* et l'on sait que là encore

Digitized by Google

les orateurs sacrés, même en l'humble homélie, peuvent puiser d'éloquentes adaptations sur la barque de Pierre et la mission divine donnée aux *pêcheurs d'hommes* successeurs des apôtres. Le célèbre carton esquissé par *Raphaël* pour une tapisserie du Vatican, les chef-d'œuvres de *Jouvenet et Rubens* ont immortalisé cette scène. Pourquoi ne pas puiser en leurs tonalités si vives des rayons lumineux. Ils donneront plus de vie historique au double miracle qui émerveilla les disciples?

Les Paraboles, ne sont pourtant que des images et des fictions, mais il est vrai, conçues par l'Intelligence et le cœur de *l'Homme-Dieu*. Elles ne sont pas moins faciles à commenter en homélie. La Liturgie a eu soin de les intercaler habilement avec les récits historiques. Comme elles sont prises sur le vif, dans le cadre qu'entourait le Christ, elles deviennent infiniment précieuses pour nous documenter sur les usages de la vie domestique ou publique des juifs. Plusieurs dénoncent et condamnent leur égoïsme étroit, leur haine des Gentils ou étrangers, leur âpreté au gain, leur orgueil éhonté et leur hypocrisie sournoise. Autant d'étude de mœurs à décrire, autant de reconstitutions locales à faire. Et ne sont-ce pas là des mines inépuisables pour l'orateur? Comme on aimerait à s'attarder au *Bon Pasteur* ramenant la brebis égarée. Innombrables sont les fresques, bas-reliefs, pierres tombales, gravures sur bois et cuivre, sur les métaux précieux or et argent des crosses d'évêque, médailles, etc., qui représentent la délicieuse allégorie dont le bon Maître se servit pour divulguer au monde une parcelle de sa bonté. Les premiers chrétiens notamment se plurent à en peupler les catacombes et les églises primitives. Le rappeler d'un mot peut-être d'utilité quelquefois même de nécessité dans les preuves de tradition.

A côté, ou plutôt vis-à-vis, le *Bon Pasteur*, ne convient-il pas de placer *Le Bon Samaritain*, seconde invite à la Charité. La scène imaginée par Jésus dans l'hôtellerie, les gages donnés, les pansements d'une anticeptie douteuse, voilà des détails précieux d'histoire bons à recueillir et à ressusciter pour aviver le discours. Et il ne sera nullement déplacé, en certains auditoires de rendre l'acte plus attrayant encore en mettant à profit la richesse du coloris de *Rembrant*. Son tableau du Louvre mérite bien qu'on s'en inspire.

Si ces deux paraboles sont la condamnation de l'égoïsme.

Digitized by Google

L'orgueil est tout aussi vertement fustigé par « le Pharisien *et le Publicain* », l'hypocrisie démasquée par le « *Denier de César* ». Ce geste du Christ qui semble être la première apparition de *loyauté* politique sur terre eut un retentissement séculaire, aussi les meilleurs peintres l'ont glorifié. Le *Titien*, le *Caravage*, *Rubens*, *Rembrandt* pour ne citer que les grands noms. Une description de l'une ou l'autre de ces toiles peut fort bien tenter un orateur de cités.

Arrêtons ici, ce qu'on peut appeler les *Dominicales* pour glisser un mot très court sur le diminutif de l'Homélie qu'on nomme le *Prône*. Plus court, plus simple encore s'il s'appuie souvent sur l'Ecriture il n'a pas pour but unique d'expliquer un évangile ou une épître et c'est en cela qu'il diffère de la précédente forme d'instruction. Il doit avoir le ton familier, paternel et c'est par excellence la forme de l'enseignement pastoral. De tous les genres c'est le plus libre, le plus souple celui ou la spontanéité est à l'aise. S'il échappe à la plupart des fioritures de l'art oratoire, il n'est pas affranchi de toute règle. La liturgie le fixe au moment convenu et il ne peut négliger les lois de la logique naturelle et de la charité chrétienne. Ou il semble de grande utilité c'est précisément quand le pasteur veut d'un mot précis expliquer la date, les particularités d'une cérémonie, d'une prière; bref, pour la vulgarisation de la liturgie aujourd'hui si ignorée des fidèles. Ici encore l'art et l'histoire sont d'un grand secours. Voulez-vous dans un simple prône rappeler à des paroissiens le vieil usage de la récitation de l'*Angelus*, les exciter à ne point le laisser s'évanouir, le début d'une telle causerie nous est fourni par l'art et l'art de chez nous, normands. Le tableau si célèbre de J.-F. *Millet*, si connu de tous par l'heureuse vulgarisation qu'en ont fait, la gravure, l'imagerie, l'illustration de toutes sortes, voilà l'exode et même tout le fond du discours immédiatement trouvés. Quelques dates d'histoires sur l'origine de cette prière qui, dit on, remontrait à Urbain II (xie siècle) les indulgences qu'ont bien voulu y attacher différents papes, notamment Jean XII, n'est-ce pas une trame toute facile à décorer de quelques pensées pieuses. Et on pourrait multiplier à l'infini des exemples comme il est aisé d'expliquer avec Dom Guéranger le sens de l'avent, du carême, des saisons liturgiques de l'Epiphanie et de la Pentecôte. Quel apport copieux fournit alors l'histoire du culte chrétien. Une

Digitized by Google

courte allusion à la peinture, la sculpture, la gravure du bois ou de l'émail, de l'ivoire nous renseigne sur les costumes liturgiques, nous en fait saisir l'origine et les variations. Il nous souvient avoir entendu un sermon historique établissant un heureux parallèle descriptif, entre la messe des temps primitifs, et la messe telle qu'on la célèbre présentement. D'une stalle du chœur nous suivions sur les visages des auditeurs, l'attention éveillée. Elle doubla d'intensité quand l'orateur pour résumer son enseignement sur la *réalité* et l'*efficacité* du sacrifice de la messe, décrivit en quelques traits la fameuse fresque de Raphaël au Vatican dite *La Messe en Bolsène*. Après avoir rappelé avec l'histoire qu'en 1263 un prêtre qui doutait de la transubstantiation vit miraculeusement couler le sang du Christ, il eut soin de noter les fontaines symboliques peintes par l'artiste dont les anges ouvrent les écluses pour déverser sur les âmes le sang fécondant et purificateur de Jésus. Le musée du Louvre possède *la Messe de Saint-Basile*, de Sablegras, *La Messe de Saint-Martin*, de Lesueur, on y trouverait aussi matière à d'heureuses adaptations et à de riches développements.

Si le curé veut très paternellement encore dans son prône, instruire ses paroissiens sur l'*origine*, l'histoire de leur église, ses transformations, ses embellissements successifs, grâce aux fondateurs d'antan qu'en avaient le patronage et le droit de présentation, aux donateurs de tous les temps, il lui faudra bien connaître son histoire locale et étudier l'art parfois naïf, mais expressif des robustes devanciers. De son étude minutieuse, il ne donnera certes qu'une analyse colorée avec goût et mesure, mais il peut être sûr que même dans les milieux ruraux les plus illettrés ces retours sur le passé de chez eux les captivent au plus haut point. Nous en avons fait personnellement l'expérience et bien des fois des paysans après des prônes de ce genre nous ont exprimé l'intérêt qu'ils attachent aux excursions dans le domaine du bon vieux temps.

(*A suivre.*)

Abbé Tabourier.
Curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

Digitized by Google

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LE SOUS-SOL DU CHŒUR DE

L'EGLISE SAINT-PAUL-DU-NEUBOURG (Eure)

en 1897

En janvier 1897, M. l'abbé Gros, curé-doyen du Neubourg, chargea un entrepreneur de cette ville. M. Henri Delaunay de procéder à la réfection du pavage de l'église et d'installer un calorifère dans le sous-sol du chœur.

Des incidents qui se produisirent lors de ces travaux amenèrent un violent conflit entre le doyen et la municipalité. Mais si ces travaux firent un certain bruit au point de vue politique, leur importance historique et archéologique ne fut signalée à aucun journal ni à aucune société savante et passa complètement inaperçue. Ils furent cependant l'occasion de découvertes très intéressantes pour l'histoire de la ville du Neubourg.

Sous le pavage du chœur, on trouva une très grande quantité d'os d'animaux et de défenses de sanglier. « On tomba sur un véritable charnier d'équarrissage », suivant la très juste expression de l'entrepreneur.

Cette découverte semble bien confirmer l'authenticité d'une légende d'après laquelle l'église du Neubourg serait un ancien temple dédié à Diane chasseresse ou aurait été bâtie sur son emplacement.

Cet amas considérable d'ossements d'animaux parmi lesquels de nombreuses défenses de sanglier, provient très probablement d'animaux sacrifiés à la déesse.

Dans les couches les plus profondes du sol on trouva des débris de poteries qui malheureusement ne furent point soumises au jugement de personnes compétentes.

Ces découvertes archéologiques sont à rapprocher de celles mentionnées par M. J. M. *Thaurin* dans son *Mémoire sur les anti-*

Digitized by Google

quités découvertes au Neubourg et dans les paroisses voisines. Recueil de la Société libre de l'Eure, 3e série, t. IV, 1856.

Elles démontrent l'existence à la période gallo-romaine d'une localité plus ou moins importante à l'emplacement actuel du Neubourg.

Au cours des travaux de 1897 on eut aussi l'occasion de pénétrer dans la crypte d'Alexandre de Vieux-Pont, baron, puis marquis du Neubourg (il avait obtenu en 1617, l'érection en marquisat de la baronnie du Neubourg).

Située sous le chœur de l'église, cette crypte a environ 3 m. 50 de long sur autant de large. On y pénétrait par un escalier dont l'ouverture supérieure a été bouchée. Sur la paroi postérieure, en face de l'escalier, on voit une épitaphe en lettres gravées que M. Henri Delaunay a eu l'heureuse idée de faire photographier et dont voici la fac-similé.

†

CY DEVANT GIST..... ESSANT
DE VIRUPONT CHEVALIER DES OR
DU NEUBOURG..... LE 12 AOUST

SEIGNEUR MESSIRE ALLEXANDRE
DRES DU ROY PREMIER MARQUIS
1628.

L'inscription est coupée en deux par une pierre en saillie qui devait autrefois supporter un blason détruit à la Révolution.

[Le 27 juin 1792, cinq *citoyens actifs* (1) du Neubourg se présentent à la municipalité demandant la plantation d'un arbre de la liberté. L'un d'eux le sieur Poulain réclame, en outre, que toutes les armoiries existant dans l'église et autres lieux du Neubourg soient biffées.

(1) Le nom de *citoyen actif* était le titre donné par les lois de décembre 1789 de la Constituante sur les organisations départementales et municipales, à tous les individus, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés dans la commune, payant un impôt correspondant à une journée de travail. Ils élisaient au suffrage direct les membres de la municipalité, maire, procureur du Roi en la commune, officiers municipaux, notables et plus tard le curé après la promulgation de la Constitution civile du Clergé. Ils faisaient partie de l'*assemblée primaire* du canton élisant dans la proportion de 1 p. 100 des citoyens actifs et parmi ceux payant un cens représentant 10 journées de travail, les *électeurs* formant le *collège électoral* des districts et départements élisant les députés, les juges, les administrateurs du district et du département et plus tard l'évêque constitutionnel.

Digitized by Google

La municipalité, après délibération, arrête qu'on attendra l'organisation définitive de la garde nationale avant de planter un arbre de la liberté, mais le sieur Poulain aura satisfaction immédiate au sujet de la destruction des armoiries qui est prévue par la loi].

(Actes municipaux du Neubourg, tome I).

Le corps embaumé d'Alexandre de Vieux-Pont était momifié et reposait dans un cercueil en bois ouvert, nous verrons pourquoi à la fin de cet article. Il avait sur la tête une calotte en velours grenat avec passementeries d'argent. Sa voûte crânienne avait été sciée en calotte lors de l'embaumement pour en retirer l'encéphale, comme c'était alors l'usage.

Dans ce même caveau, reposait, dans un cercueil en bois ouvert également, le corps de l'arrière petit-fils d'Alexandre de Vieux-Pont, René de Rieux de Sourdéac, dernier seigneur ayant résidé au Neubourg ; car après lui le château du Neubourg ne fut plus habité par ses propriétaires.

Sur une des parois latérales du caveau est son épitaphe.

CI GIST MESSIRE RENÉ SIRE DRIEUX PRINCE DE | LA MAISON DE BRETAGNE MARQUIS D'OUESSANT | DU NEUBOURG ET AUTRES LIEUX DÉCÉDÉ LE 3 JANVIER EN L'ANNÉE 1721.

Cette épitaphe est en lettres peintes, tandis que celle d'Alexandre de Vieux-Pont est en lettres gravées.

Il semble bien que le corps de René des Rieux ait été placé dans la crypte de son arrière grand-père, parce qu'il n'avait pas laissé l'argent nécessaire à la construction d'un caveau. Il est mort, en effet, complètement ruiné, victime de son père Alexandre de Rieux qui avait dilapidé sa fortune en faisant représenter au Neubourg et pour la première fois en France, un opéra la *Toison d'or* paroles de Pierre Corneille, musique de Lulli, représentation qui fût remarquable plus par la mise en scène et le machinisme employé que par le livret et la musique.

Outre les restes des deux anciens seigneurs du Neubourg on trouva également dans cette crypte de nombreux ossements humains disposés en tas. Ces ossements ont une histoire. Ils provenaient de corps inhumés dans le caveau de la seconde église du Neubourg, église Saint-Jean, devenue en 1638 chapelle de l'Abbaye Royale de Saint-Jean du Neubourg, lors de la fondation de ce couvent de Bénédictines.

Digitized by Google

Déclarée bien national, cette abbaye fut vendue le 12 mai 1791. Fin juin de la même année, des malfaiteurs violent les cercueils du caveau de la chapelle espérant y trouver des objets précieux.

3 et 7 juillet 1791. Réunion de la Municipalité sur réquisition du procureur du Roi du District de Louviers pour faire une enquête sur des délits commis quelques jours auparavant à la ci-devant abbaye Saint-Jean :

1° Violation de sépulture. Ouverture d'un caveau dans l'église et des cercueils en plomb qu'il contenait. Un inculpé avoue avoir pris des dents, un autre a pris des dents et arraché des cheveux à un cadavre.

2° Renversement d'un calvaire situé dans un petit bois attenant à l'abbaye. Trois individus sont poursuivis pour l'avoir abattu.

A la suite de ces incidents la Municipalité du Neubourg demanda et obtint du District de Louviers l'autorisation de transporter dans l'église paroissiale les cercueils du caveau de l'ancienne église Saint-Jean.

Cette translation se fit solennellement le 24 janvier 1792. En voici le procès-verbal :

« Le Conseil général de la commune s'assemble en la maison commune dans l'après-midi du 24 janvier 1792, pour rédiger le procès-verbal de la translation des ossements renfermés dans des coffres de plomb et de bois en la cave ou caveau de la cy-devant abbaye de Saint-Jean du Neubourg qui ont été déposés en la cave ou caveau de l'église paroissiale de ce lieu sur l'autorisation de MM. les administrateurs du district de Louviers en date du 13 décembre dernier, faisant droit à la requête à eux présentée par la municipalité le 22 octobre.

« A 9 heures du matin, la municipalité s'est assemblée devant la porte de l'hôtel commun avec MM. Dulong, juge de paix, Dupuis, Veron, Le Maistre et Beauvallet ses assesseurs du bourg et canton du Neubourg, invités par MM. le maire et officiers municipaux ainsi que MM. de la garde nationale commandés par M. Cudorge (huissier) major, précédé de la gendarmerie nationale se sont joints à MM. du clergé, se rendant processionnellement à la ci-devant abbaye, conformément au mandement de M. l'Évêque du département de l'Eure du 27 décembre dernier avec différentes Charités engagées à cette cérémonie pour transférer les dits Corps.

Digitized by Google

« Arrivés à la ci-devant abbaye, les coffres en bois et plomb ont été enlevés et on s'est mis en marche processionnellement dans l'ordre ci-dessus.

« Parvenus dans l'église paroissiale, les corps ont été descendus dans la cave ou caveau, les cérémonies d'usage préalablement faites ; après quoi un service solennel a été chanté par MM. du clergé de ce lieu et MM. le curé du Tremblay, d'Ectomare [Hectomare], Epegard, La Salle [La Salle Coquerel, paroisse, puis commune réunie actuellement à Crosville-la-Vieille] curés du canton et le sieur *Vicaire* [nom de famille], chapelain de la Charité d'Emanville, invités par M. le Curé de ce lieu pour faire l'office avec plus de pompe.

« La messe célébrée, MM. les officiers municipaux ont voté des remerciements à M. le Curé et à MM. ses assistants. En conséquence, M. Le Chevalier. maire et MM. les officiers municipaux au nom de leur corps, se sont rendus à la sacristie et ont marqué à MM. les ecclésiastiques leur reconnaissance.

« Ensuite la Municipalité, M. le juge de paix et MM. ses assesseurs en compagnie de MM. les officiers et fusiliers de la garde nationale sont retournés en la Maison commune. Le Corps municipal a fait alors connaître à MM. les gardes nationaux toute sa gratitude et sa satisfaction de la décence qui a régné pendant cette cérémonie et du bon ordre qu'ils y ont maintenu.

« Dont du tout a été fait et rédigé le présent procès-verbal ces jours et an susdits. »

Actes municipaux du Neubourg, tome I.

Vingt mois plus tard, en novembre 1793, les cercueils en plomb, probablement réquisitionnés pour la défense nationale, étaient vidés de leur contenu, extraits du caveau et portés au poids public comme l'indique le procès-verbal suivant dont nous respectons le charabia.

« Cejourd'hui vingt huit brumaire, l'an deuxième de la République française une et indivisible [18 novembre 1793] Nous, officiers municipaux de la commune du Neubourg, considérant que pour parvenir à l'extraction des coffres de plomb étant dans le caveau de l'église de ce lieu, vu la peine et le danger où pouvait (*sic*) se trouver les citoyens requis de faire ce travail, avons arrêté

Digitized by Google

qu'il leur appartenait pour avoir vidé les cercueils, retiré du caveau, les avoir porté au poids public et aidé à charger; pour leur travail et dépense la somme de trente cinq livres tant pour qu'ils ont fait pour y parvenir, ayant été obligés de faire cinq jours et demi de travail. Délibéré ce dit jour et an. Goujout fils, Clement Amy. »

Actes municipaux du Neubourg, tome 2, folio 88.

Les cercueils en plomb d'Alexandre de Vieuxpont et de René de Rieux de Sourdéac avaient subi le même sort. C'est pourquoi on retrouva en 1897 leurs corps dans le cercueil en bois ouvert qui primitivement contenait leur cercueil en plomb.

Dr Le Dard.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

Généalogie des Nollent
Seigneurs de Fatouville et d'Hébertot.

(Suite et Fin)

Jacques, premier seigneur d'Hébertot, laissa trois fils : *Hélie*, mort à Bayonne en 1615, *Martin*, seigneur de Bellengerville, mort en 1630 au retour de la campagne d'Italie, tous deux morts sans alliance, *Guy* qui survécut à ses frères; c'est lui qui abandonna le manoir de Fatouville habité par ses ancêtres et qui vint s'installer au château d'Hébertot le 3 juin 1617. Il résulte des fouilles qui ont été faites dans la cour de Fatouville à l'emplacement de l'ancien manoir des Nollent, que ceux-ci laissèrent tomber en ruines leur ancienne demeure; dès 1692 un *mémoire* de la duchesse de Montpensier qui jouissait du bien domanial de Saint-Benoît d'Hébertot accuse le chevalier de Nollent-Fatouville à tort ou à raison, d'avoir expulsé à différentes époques six ou sept familles habitant la cour de Fatouville.

Les domaines de Guy s'étendaient donc sur Hébertot, Saint-Benoît, Bonneville, Beuzeville et Quetteville; ses titres lui donnaient des droits non seulement sur Fatouville et Hébertot, mais sur Ollendon, La Gohaigne, Bellengerville, Queurdoit et autres lieux. La seigneurie d'Hébertot lui donnait aussi droit de basse et moyenne justice (non de haute justice comme le dit M. l'abbé Pellerin). Le seigneur pouvait en droit rendre lui-même la justice, mais en vertu d'ordonnances, il devait la déléguer à des juges gradués en droit. Voici un exemple d'un acte de justice de M. d'Hébertot : Une femme de service avait au château dérobé un tablier; convaincue de son vol, elle fut condamnée à ce que

Digitized by Google

le seigneur taillât dans sa pièce de terre en forme de tablier, les vergées de terrain que sa justice s'appropria ; le souvenir de cet acte s'est perpétué dans la commune.

Le seigneur d'Hébertot avait droit de grurie, droits concernant les eaux et forêts, usage des bois, délits de chasse et de pêche, le droit de voirie ou police des chemins et des rues (excepté le grand chemin qui était le chemin du Roy). Il devait entretenir un bailli pour rendre la justice lequel était en même temps gruyer et voyer, plus un procureur fiscal, un géolier, et un sergent ou huissier. Jadis le droit de taille avait été changé dès 1255 en droit de bourgeoisie; les plus riches payaient quelques boisseaux d'avoine et douze deniers, les plus pauvres la moitié des deux taillis. Il avait le droit de pêche, chasse et colombier, de garenne et de péage, les droits de corvée à condition que les corvéables fussent nourris. La banalité du moulin élevé par ses soins; sur le ruisseau qui alimentait les grandes douves qui entouraient entièrement le château d'Hébertot.

Enfin, le seigneur percevait des droits féodaux sur les terres vassales de la sienne, des rentes et tennements sur certains champs. La liste complète en est fournie par le chatrier du château qui contient, en outre, des tables récupératrices, dressées à la fin du XVIIIe siècle. Il sera intéressant de s'y reporter.

Le fief de Cantelou devait au seigneur d'Hébertot un taureau blanc lorsqu'il mariait son fils aîné et deux agneaux au mariage de ses filles. Il est probable que ce fut Guy de Nollent et son fils qui élevèrent les beaux bâtiments qui constituent actuellement la ferme du château. Avec une vaste demeure pour l'intendant des biens des Nollent, on érigea de grands bâtiments en pierre de taille, recouverts de toitures d'ardoises afin d'y loger les produits des droits féodaux; ces bâtiments ont été construits sur le fief du Candelier auprès du pressoir même qui datait de 1489.

Nous verrons par la suite combien l'administration des Nollent fut paternelle; les dons généreux qu'ils firent aux églises, aux malades et aux pauvres sont consignés dans « La paroisse de Saint-André d'Hébertot » ainsi que la construction d'une chapelle du Rozaire dans l'église de Saint-André.

Digitized by Google

Guy de Nollent épousa Jeanne de Launay; il mourut le 13 août 1647 et sa femme en 1626. Ils laissèrent deux fils :

François (dont il sera parlé ultérieurement).

Nicolas, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur de Fatouville, de Saint-Benoît, la Gohaigne, Bellengerville, Port-Pincé (du fait de sa femme), seigneur et chapelain d'Ollendon, épouse à Rouen le 10 août 1641, Marie-Madeleine d'Espinay Saint-Luc, dame de Vieux, fille de René d'Espinay XIIIe du nom, titré pour la première fois marquis d'Espinay et de Boisguéroult, vicomte du Haut-Perche, de Buffon en Bourgogne, baron de Merlebeck et de Zeurebaut en Brabant, Saint-Chal et patron des Haies, des *Vieux*, de Trubleville, de *Saint-Païer* et autres lieux en Normandie, gentilhomme de la chambre du Roy et de Claude de Roncherolles, sa seconde femme, épousée le 10 mai 1610, dame de *Port-Pincé* et de Jeancourt, fille de Pierre de Roncherolles, baron de Saint-Pierre et de Pont-Saint-Pierre (les Nollent eurent plusieurs alliances avec cette dernière famille de Roncherolles, voir Jacques, seigneur de Fatouville avec Jacqueline de Saint-Pierre; Jean, baron de Limbeuf avec Renée de Roncherolles).

Il laissa un fils, *François-Marie*, qui vivait encore en 1695, il épousa sa cousine de la branche aînée, comme il sera dit ultérieurement et une fille, *Marthe*, (1) qui épousa le 26 décembre 1663, Philippe de Costard, seigneur de Saint-Léger, fils d'Alexandre de Costard, seigneur de Saint-Léger et de Diane de Bury, mariés en 1633 (Registres paroissiaux de l'église de Saint-Léger). Ils habitèrent le manoir de Saint-Léger sur Bonneville-la-Louvet; Nicolas donna en dot à sa fille une somme de 10.000 livres, mais il était stipulé au contrat que cette somme devait revenir aux Nollent en cas d'absence d'héritier dans la descendance directe de Marthe.

Philippe de Costard de Saint-Léger et son épouse laissèrent plusieurs enfants : 1° N..., enseigne du Port de Toulon, mort aux Iles en 1692; 2° Philippe, reçu chevalier de Malte, le 12 janvier 1702; 3° Angélique, reçue à la maison noble de Saint-Cyr, le 18 juin 1697; 4° Henri, mort sans alliance en 1732. Avec lui s'éteint la branche aînée des Costard, seigneurs de Saint-Léger; il avait

(1) Communication de M. l'abbé Rousée.

Digitized by Google

testé en 1730 en faveur de son cousin Jean-Antoine, seigneur du Plainchesne et de la Rançonnière ; le titre et la seigneurerie de Saint-Léger passent donc à la branche cadette des Costard établie à Saint-Gatien-des-Bois ; 5° Alexandre, seigneur de Port-Pincé, mort vers 1720, avant son frère et ses sœurs cadettes ; 6° Marie-Françoise partagea avec sa sœur ; 7° Marie-Marthe, le 30 octobre 1732, les biens de la succession de leur frère Henri ; dames en partie de Saint-Léger.

Madame d'Agnesseau, née Nollent, dut entamer une procédure envers Jean-Antoine de Costard de Saint-Léger pour recouvrer la dotalité de Marthe de Nollent, ainsi que nous le verrons plus loin.

François, fils aîné de Guy de Nollent, chevalier, seigneur de Fatouville, Hébertot et autres lieux, épousa en 1650, Madeleine Arthur, fille de N... Arthur, escuyer, seigneur de Romilly, (élection de Conches), il mourut le 11 mars 1677 ne laissant qu'une fille et unique héritière, Marie-Madeleine, née en 1652 qui épousa en 1664 son cousin germain François-Marie de Nollent, fils et héritier de Nicolas de Nollent. La nouvelle mariée n'avait que douze à treize ans, mais par cette union, les biens de la famille de Nollent rentrèrent dans la branche aînée, *François-Marie* devint donc de son chef et de celui de sa femme, seigneur de Fatouville, d'Hébertot, Bellengerville, Feugerolles, Queurdoit, Oilendon, La Gohaigne, Saint-Benoit, Vieux, Saint-Païer et autres lieux en Normandie.

De ce mariage, survinrent plusieurs enfants dont un seul survécut à sa mère qui décéda le 13 décembre 1676 à l'âge de vingt-cinq ans, quatorze mois avant son propre père, François-Marie qui mourut après 1695.

François-Marie de Nollent soutint un procès contre la duchesse de Montpensier ; l'objet du débat était la qualification de seigneur de Saint-Benoist que prenait le seigneur de la Heurterie et surtout le refus de payer les rentes féodales dont il prétendait exempter toute terre qu'il avait sur Saint-Benoît ; le procès commencé vers 1691, ne fut terminé que sous Philippe d'Orléans, légataire universel de la duchesse. Il est de toute probabilité que M. de Fatouville perdit son procès.

Conseiller au Parlement de Normandie, gai de sa nature, doué d'un esprit alerte et primesautier, il entretenait des relations de

Digitized by Google

bon voisinage. Le fait suivant nous montre qu'il était l'ami de M. de Goyon, car ayant pêché dans l'étang qui s'était formé au pied du pré Vimont une anguille d'une grosseur extraordinaire et « velue comme un chat », comme c'était une chose rare, il en envoya des tronçons à M. de Saint-Julien et à M. de Goyon ; heureusement qu'au moment de la servir, un chien en déroba un morceau et le dévora ; il creva sur l'heure. Cet incident fit réfléchir. on envoya des courriers aux deux maisons de sorte qu'il n'arriva pas d'accident fâcheux.

M. de Fatouville se rendait à Paris et était mêlé à la société littéraire de son temps ; il composa par amusement des pièces qui furent représentées avec succès sur le Théâtre italien. *Le Banqueroutier* est son chef-d'œuvre ; cette pièce a été éditée par Gherardi dans son *Théâtre italien*, Paris, 1700, 6 volumes, Tome 1er, page 421, sous ce titre :

Le Banqueroutier, comédie en 3 actes, mise au théâtre par M. D. et représentée pour la première fois par les Comédiens italiens du Roy, dans leur hôtel de Bourgogne, le dix-neuvième jour d'avril 1687 (gravure). C'est une pièce qui semble bien ordinaire mais qui garde le parfum du grand siècle !

M. l'abbé Pellerin a vu la liste des pièces de M. de Fatouville avec leurs dates : 1682 à 1692.

François-Marie de Nollent mourut après 1695, il laissait un seul fils et héritier *Jean* de Nollent, né le 17 décembre 1675. Il épousa par dispense du pape, le 7 juillet 1698, sa cousine, demoiselle Marie-Madeleine-Angélique de Nollent, dame de Trouville, fille unique et héritière de *Georges de Nollent*, chevalier, seigneur de Trouville et de Barbe de Croisaille, fille de N... de Croisaille ou Croisille, bailly de la Madeleine, dont une branche fut Montmenrency-Croisille. C'est depuis ce mariage que les seigneurs d'Hébertot ont porté le titre de seigneurs et patrons de Trouville. Jean est en outre qualifié de chevalier, gentilhomme ordinaire du Roy, patron honoraire de l'église paroissiale de Saint-André d'Hébertot, seigneur de Fatouville. d'Hébertot, la Gohaine, Bellengerville, Ollendon, Queurdoit, Feugerolles, Bully, Saint-Benoît ; le patronage et la seigneurerie de Trouville, le patronage de Vasouy et de Saint-Païr en Caux ; Jean mourut fort jeune en 1706, laissant plusieurs enfants qui moururent en bas-âge avant 1707 ; une seule fille survécut, *Françoise-Marthe-Angélique*, née à

Digitized by Google

Hébertot, le 16 septembre 1704. C'était une riche héritière. Sa mère durant sa tutelle, eut des démêlés avec le prieur, elle en eut aussi avec les religieux de Cormeilles au sujet des rentes féodales qui étaient dues à la Falaise ; en 1718 Dom Charles Letellier était prieur claustral et Dom Louis Jumel, procureur des religieux sont qualifiés de Barons, hauts justiciers dudit lieu de Cormeilles, Moïou, la See, seigneurs des fiefs, terres et seigneuries de Morainville, Fierville, la Falaise et autres terres.

Françoise de Nollent épousa le 4 avril 1729 Henri-François de Paule d'Aguesseau, avocat du Roy au Parlement, conseiller d'Etat, fils de Henri-François d'Aguesseau, chancelier du Roy et d'Anne Le Fèvre d'Ormesson. Ce fut à l'occasion de ce mariage qu'on éleva le bâtiment central du château d'Hébertot et qu'on remania l'intérieur du pavillon; le mobilier fut renouvelé et par l'inventaire dressé en 1798 au moment du partage des biens des frères Duhamel, nous pouvons avoir une idée des tapisseries, tentures, meubles, etc., que les d'Aguesseau réunirent. D'après la correspondance échangée entre Mme d'Aguesseau et son intendant nous voyons que le jeune ménage habita plus souvent l'hôtel du Chancelier à Paris que ses châteaux d'Hébertot et de Trouville; néanmoins le chevalier d'Aguesseau obtint du duc d'Orléans l'autorisation d'ouvrir un chemin dans la forêt de Touques, son domaine, pour relier les deux châteaux; ce chemin particulier ne figure pas sur la carte de Cassini. Si M. d'Aguesseau n'eut pas le génie de son père, il était très recommandable par ses vertus. Il venait passer cinq à six semaines à Saint-André d'Hébertot, il faisait pendant ce temps ses bonnes œuvres : habiller les pauvres pour l'hiver qui commençait à se faire sentir, car c'était vers le mois de novembre qu'il venait ordinairement; il les nourrissait pendant toute l'année entière en chargeant un boulanger de cuire chaque semaine deux sacs de blé pour les indigents d'Hébertot et de Saint-Benoît. Il faisait les fonctions de juge de paix pour les deux paroisses : tous les dimanches après les vespres il donnait audience à tous ceux qui avaient des différents en matière d'intérêt. Il écoutait avec patience les raisons de part et d'autres après s'avoir fait expliquer la nature des différents.

« Sous l'ancien régime, ces villages avaient une organisation communale. Les dimanches à la sortie de la messe, les chefs de famille se réunissaient pour délibérer sur les affaires du lieu.

Digitized by Google

Cette assemblée générale nommait un collecteur pour lever la taille et un syndic pour l'administration, puis contrôlait leur gestion. Bien que le seigneur ne fit pas partie de l'assemblée des paysans il pesait sur elle de tout le poids de son influence, de sa fortune, de ses privilèges, de ses droits féodaux; enfin son intendant exerçait sur elle la plus dure tutelle administrative. Pour une dépense de 25 livres il fallait demander son autorisation; il désignait aux suffrages les candidats de son choix, cassait les élections qui lui déplaisaient nommait alors le collecteur et le syndic et les faisait marcher à son gré. Il est vrai que l'édit de 1787 sanctionnait la liberté des élections et créa les conseils municipaux qui a donné à tous les villages un caractère uniforme. »

La fortune si considérable de Mme d'Aguesseau consistant en biens féodaux, s'amoindrit avec une rapidité qui est faite pour surprendre si l'on néglige d'étudier l'ensemble des questions économiques qui se modifièrent dès 1750; nous voyons par les registres des revenus que tel fief qui devait les redevances féodales ne fournissait qu'une partie de ces redevances; dès 1736, Mme d'Aguesseau dut maintenir avec énergie ses droits de banalité sur le moulin qui lui étaient contestés. Elle eut à soutenir un long procès contre les héritiers de Henri de Costard de Saint-Léger, dernier héritier des biens de Marthe de Nollent à laquelle son père Nicolas avait donné 10.000 livres de dot avec stipulation de droit de retour de 8.000 livres au profit des héritiers du donateur en cas de prédécès de la dame Costard. On sait que de ce mariage sortit sept enfants qui dissipèrent leur patrimoine et Mme d'Aguesseau ne trouvant aucun bien dans la succession des Costard fit décréter la saisie de tous les biens qu'ils avaient aliénés pour être payé des 8.000 livres reversibles. Les acquéreurs firent une opposition dont ils furent déboutés sur l'appel des acquéreurs par un arrêt rendu près la Grand Chambre de la Cour, au rapport de M. l'abbé de Maisons. L'instance était engagée entre Alexandre Costard, seigneur de Saint-Léger et Quentin et le chevalier Philippe de Costard, d'une part, et Mme d'Aguesseau, d'autre part. Les 10.000 livres de dot de Marthe devaient être gagés sur le fief d'Ollendon, que Mme d'Aguesseau perdit ainsi.

M. d'Aguesseau mourut sans postérité en 1765 laissant à son neveu le don mobile que lui avait fait sa femme, c'est-à-dire une partie des terres de Trouville et d'Hébertot. Ce neveu était fils de

Digitized by Google

son frère Jean-Baptiste Paulin d'Aguesseau, chevalier, comte de Compans-la-Ville et de Maligny, marquis de Manœuvre et de Wincy, qui devint seigneur d'Hébertot, de Trouville, de Fresnes et de Percy, conseiller d'Etat au Conseil royal des dépêches, commandeur-prévôt, maître des cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit.

Mme d'Aguesseau après la mort de son mari eut à soutenir plusieurs procès ruineux ; c'est ce qui la porta à aliéner une partie de ses biens à M. de Goyon et à rétrocéder ses domaines dont le château d'Hébertot, en 1780, à Pierre Constantin le Vicomte, comte de Blangy, lieutenant-général des armées du Roy. Cette dame très généreuse continua ses libéralités à l'église, aux écoles et aux pauvres d'Hébertot ; elle devint aveugle et vécut encore quelques années à Paris. Elle mourut en 1785 sans laisser de postérité. Avec elle s'éteignit la branche directe des Nollent ; la branche de Torcy, Coullerville et Champeaux eut le même sort. Seule la branche de Limbeuf, barons de Saint-Julien et de Limbeuf subsista. M. le baron de Woelmont en a dressé une généalogie complète.

La tempête révolutionnaire en détruisant les privilèges nobiliaux fit de la terre d'Hébertot une propriété particulière. M. de Blangy, avait vendu dès le 21 novembre 1791 le château et 350 acres de terre qui en dépendaient encore à MM. Duhamel, banquiers à Rouen.

ROBLOT-DELONDRE.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil. 1627-1669

(Suite)

Au commencement de 1652, les curés de Verneuil, leurs chapelains, vicaires et tous les prêtres habitués de la ville, au nombre de trente, avaient, avec Mme l'Abbesse de Saint-Nicolas, nommé des procureurs pour les faire décharger du droit de tarif sur les boissons et bois de chauffage, comme en étant « exempts « a cause des contras faistz entre le Roy et les agens du clergé « de France. » Un an après, le 5 février 1653, un arrêt faisait droit, au moins en partie, à leur demande; mais, dans l'intervalle, Mme de Médavy, nous en ignorons la raison, s'était dessaisie de sa requête, comme le prouve l'acte trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal (1).

L'année 1654 s'ouvrit par deux cérémonies : la belle fête de l'Epiphanie vit à la fois la profession de Mère Thérèse Beurier et la vêture de Sœur Marie de Moucheron, au sujet de laquelle la chronique donne d'intéressants détails.

Cette jeune personne était fille de Gabriel de Moucheron, sieur du Boulay et autres lieux, et de damoiselle Marie de la Goupillière. M. de Moucheron, fervent catholique, membre de la confrérie de la Charité de Notre-Dame de Verneuil, dont il fut même « Eschevin et prevost », avait cependant épousé une protestante. Ils habitaient Boissy-le-Sec où Marie avait été baptisée le 11 février 1635. Sa mère « estant huguenotte et tres obstinée » dans sa religion, avait fait « tout ce quelle avait pu » pour inspi-

(1) 2023, p. 38. — L'acte de demande est dans les minutes du tabellionnage, l'autre nous a été envoyé par M. Soehnée, chartiste.

Digitized by Google

rer à sa fille les mêmes sentiments et, « par complaisance », elle aurait embrassé le calvinisme, « sy son pere neust tousjours tint « ferme pour quelle et ses autres enfans perseverassent dans la « foy catholique et romaine », les ayant tous fait baptiser à l'église.

Pressée par deux partis contraires, Mlle de Moucheron obtint d'entrer dans l'Abbaye, « par un desir de se faire bien instruire a « la foy et religion chrestienne ».

Elle y arriva en septembre 1653 et « comme elle avait bonne « voix. elle souheta aller au chœur et ensuite demanda la per- « mission dassister aux conférences du Noviciat pour participer « a linstruction que lon y donnoit. » La servante de Dieu, voyant là un moyen de faire connaître plus à fond à cette jeune fille la vérité qu'elle cherchait sincèrement, ne fit aucune difficulté pour accéder à son désir. (On sait déjà qu'elle avait reçu une grâce spéciale pour la conversion des hérétiques.)

La pauvre enfant, très touchée de ce qu'elle voyait et entendait au Monastère, désira embrasser la vie religieuse; mais elle était, d'autre part, si « combattue », probablement par le souvenir des raisons maternelles, qu'elle passa trois semaines sans pouvoir dormir et « nosant decouvrir ses sentimens a personne ».

La Mère Maîtresse était alors Mère Dorothée Delafosse, compagne de Profession des Mères Agathange de la Londe et Scholastique de Pommereuil, sur la vertu et les capacites de laquelle Mme de Médavy pouvait compter. Néanmoins elle allait quelquefois faire elle-même la conférence du Noviciat, et, « sans savoir « ce qui se passoit dans lame de ceste fille », ayant pris un jour l'ouvrage du Père de Saint-Jure — ami du Monastère, on ne l'a pas oublié. — *De l'amour et connaissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, elle commenta le chapitre qui traite *Du choix que lon doit faire de Dieu humanité pour Espoux*. Ses excellences, en comparaison de celle de la créature, lui fournirent un thème qu'elle « exagera encore puissamment », en sorte que la jeune personne, complètement subjuguée, la vint trouver pour la prier humblement de la mettre tout à fait à l'épreuve du Noviciat : étant résolue à « quitter absolument le monde. »

On ne voit pas que ses parents y eussent apporté de l'opposition; elle devint donc postulante et, trois mois après, fut reçue en chapitre « quoyquavec quelque difficulté suscitée par le demon

Digitized by Google

« qui instigua quelque interest humain de quelque particuliere « qui estoit pentionnaire au Monastere. » Plusieurs « damoiselles « de calité », voyons-nous plus loin, se trouvaient à cette époque à Saint-Nicolas, mais comme la coupable n'est pas désignée, nous garderons la même discrétion que l'indulgente abbesse et ne ferons pas de supposition (1).

Un contrat pour une pension viagère fut passé par M. et Mme de Moucheron le 26 décembre (2) et, en janvier, le jour n'est pas inscrit, nous croyons que ce fut celui des Rois, Marie de Moucheron du Boulay devenait Sœur Marie de Jésus. Ses parents furent témoins de sa vêture; où, d'après le cérémonial de Montivilliers, suivi alors à Verneuil, la fiancée du Christ, en rentrant dans la clôture, adorait la relique de la vraie Croix qui lui fut présentée par l'Abbesse; puis, elle embrassait ses parents, « ce qui avait « donné le desir » à la pauvre mère, « quoyque huguenotte de sy « trouver ». Mais, eut-elle un mauvais sentiment dans son cœur quand sa fille s'agenouilla devant la Croix du Sauveur? On le crut, car Dieu « permit quil tomba une pierre de la muraille de « la porte sur le bras droit de la dame du Boulay. »

Cet accident ne la fit pas rentrer en elle-même : notre narratrice l'aurait signalé. Nul doute, cependant, qu'elle et sa jeune Novice prièrent beaucoup pour cette conversion, et que l'Abbesse usa envers cette dame de la « merveilleuse prudence » dont elle se servait pour ramener les Calvinistes; elle avait soin, quand elle était prévenue de leur visite, d'appeler quelque personne docte, pour les convaincre, si elle pensait n'y pouvoir parvenir seule. Etaient-ils malades, elle leur envoyait quelqu'un pour les instruire; enfin, ajoute Madame de Blémur, de qui nous tenons ces

(1) Parmi ces jeunes pensionnaires devait se trouver une des filles du Maréchal de Grancey et de sa seconde femme, Marie-Louise de Rouxel de Médavy, car les Registres de la Madeleine font voir qu'elle fut, le 15 juin 1654, marraine d'une petite fille à laquelle elle donna ses prénoms; le parrain était le vicomte de Verneuil, Neël Sanson, sieur du Bois-Richard, qui ne dédaigna pas de se trouver ainsi avec cette petite fille de six ans. La plupart des nièces de Mme de Médavy furent élevées près d'elle. Cependant, elle ne parle que de celles qui devinrent religieuses; ce sont les registres paroissiaux et les actes notariés qui en témoignent.

(2) Ils promirent, de plus, de payer le trousseau et les meubles de cellule.

Digitized by Google

détails, « elle n'avoit pas de plus grande joie que celle de contri-« buer au salut des âmes. »

Madame du Boulay, si elle resta protestante, ne tint pas rigueur à sa fille : les comptes du vestiaire prouvent qu'elle fournit amplement tout ce qui était nécessaire en étoffe pour ses vêtements, ses rideaux de cellule, etc. Son amour maternel, l'amenant fréquemment au Monastère, lui fit, tôt au tard, abandonner espérons-nous, l'erreur dans laquelle elle avait été élevée.

A la profession de sa fille, un an après, rien de particulier n'est mentionné.

Nous avons dit plus haut, le 8 septembre 1654, que l'abstinence perpétuelle fut décidément supprimée par ordre de Monseigneur Boutaut. Ce jour-là, le Prélat avait officié pontificalement, ce qu'il fit, non seulement pour solenniser la fête de la Nativité de la Sainte Vierge; mais aussi pour adoucir les regrets de la pieuse et fervente Abbesse. On le sent rempli de délicates attentions pour elle et ses filles; ainsi, le 20 du même mois, il revenait à l'Abbaye pour y conférer le Diaconat à Messire Henri-Marie Boudon, devenu plus tard ce saint et célèbre Archidiacre que le diocèse d'Evreux espère pouvoir honorer et invoquer et dont la cause est introduite en Cour de Rome (1). C'était un honneur pour le Monastère. Nous connaissons ce fait par une ancienne Archiviste : la feuille qui le relatait est perdue.

Le 25 novembre, fête de sainte Catherine, Sœur Elisabeth de Pommereuil fit Profession. La veille, avait eu lieu le contrat où sa sœur aînée, « Damoiselle Marie de Clinchamp, demeurant au « lieu Seigneurial de Pommereuil, (2) passée agée par justice »,

---

(1) D'après le Dict. de l'Eure, M. Boudon était né à la Fère, en Picardie le 14 janvier 1624; il aurait donc eu alors plus de 30 ans. — Le lendemain l'Evêque approuvait un nouveau Règlement de la Confrérie de l'Assomption, érigée à Notre Dame de Verneuil (Reg. de cette Confrérie).

(2) Le fief de Pommereuil, qui, antérieurement, appartenait à la famille des Mères de Pommereuil du Moulin-Chapel, avait été aliéné dès le XIIIe siècle et acheté, en 1573, par Renée le Veneur, veuve de Jean de Mainemares, dont la fille, Marie de Mainemares, l'apporta en dot à Nicolas de Clinchamp, père de Tanneguy. C'était un plein fief de haubert; le château, clos en rond de fossés à eau, avec chapelle et colombier; plusieurs petits fiefs, tels que Chavigny et le Gérier en dépendaient. (Dict. de l'Eure).

Digitized by Google

c'est-à-dire, déclarée majeure depuis le 21 octobre précédent, était nommée avant la mère et l'oncle de la novice, comme lui donnant elle-même 1.500 livres provenant des terres sises à Chavigny, vendues par elle un mois auparavant. A la vêture, Monsieur de Tranchevilliers en avait versé 1.000 qui, fait remarquer l'acte, « estoit des deniers desdites damoiselles ». L'aînée, Marie, décéda peu après; ce fut son oncle qui devint baron de Pommereuil et eut tous les biens, car les religieuses n'héritaient jamais de leur famille. La dot de Mère Elisabeth, peu considérable on le voit, servit à payer en partie « quantité de réparations », parmi lesquelles se trouvaient « les toits de tous les dortoirs, recouverts par Picart, ce qui cousta beaucoup ». Ces travaux entrepris en 1654 furent terminés seulement l'année suivante.

CHAPITRE XXXVI

Décès de l'Abbesse de Vignats. — Meurtre du fils d'un fermier de l'Abbaye. — Séjour de trois Moniales à Gomerfontaine et de Mère Agathange de la Londe, à Verneuil. — Second voyage à Paris. — Retour à l'Abbaye.

1655-1656.

De ses sœurs — elles étaient sept — consacrées comme elle à l'Epoux Divin, Mme Scholastique de Médavy n'en avait plus que deux : Mme Anne, abbesse de Vignats qui l'avait formée à la vie monastique et Mme Marguerite, abbesse de Gomerfontaine.

Or, « le 24e de janvier 1655, arriva la nouvelle de la mort de « Mme Anne de Médavy, abbesse de Vignats! »

Celle de Verneuil, comme de coutume, sans discourir sur sa douleur personnelle, redit en quelques lignes la grande part revenant à la défunte dans la fondation de Saint-Nicolas. « Cette « mort », ajoute-t-elle simplement, « causa bien de la douleur à « cette Abbesse (de Verneuil) et a tout le Monastere, qui la regar- « doit comme la premiere Abbesse, les conduisant au ciel, et la « premiere source de toute lobservance monastique establie en ce « Monastere. » Aussi célébra-t-on un service solennel avec vigiles; toutes les cloches de la ville s'associèrent aux glas de

Digitized by Google

l'Abbaye (1). Les troisième, septième et trentième jours, la messe *pro defunctis* fut chantée et un nouveau service eut lieu « au « bout de lan ». Ces choses n'avaient pas eu lieu au décès de Mmes Madeleine et Louise de Médavy qui n'y avaient pas les mêmes droits. Mais, à part ces quelques details, Mme de Médavy ne nous en donne aucun sur les derniers moments de cette sœur qu'elle préférait à toutes les autres; de plus, nous n'avons aucune lettre de la famille pour nous en procurer (2).

« Comme lon estoit dans cette affliction », continue le récit, « Dieu, se plaisant à mettre ses serviteurs à lespreuve », en envoya une autre encore plus sensible au cœur de l'Abbesse : devant la perte de sa sœur, elle se soumettait à la volonté de Dieu, mais dans le fait présent elle ne pouvait se consoler de voir le Seigneur grandement offensé.

On s'en souvient, la première acquisition de la Communauté, en dehors de ce qui constituait les bâtiments et jardins abbatiaux, avait été celle d'une petite ferme, nommée Galisson, dépendante de la seigneurie de Cintray. Aucune difficulté n'était survenue durant la vie de Messire Charles de Chevestre, père des deux Moniales, lequel avait été heureux de recevoir la communauté naissante avec « toutes sortes dhonneurs » et l'avait hospitalisée un jour et une nuit. Mais son fils, Tanneguy, semble avoir toujours gardé rancune à l'Abbesse et aux Moniales, de leur refus d'admission de sa sœur Françoise; loin de se montrer serviable envers le Moutier, il le traitait en vassal, abusant de ses droits de Suzerain.

Cinq ans auparavant, sa sœur, Mère Séraphine, étant prieure de l'Abbaye, il avait tenu à rentrer en possession d'un pré, cédé, en 1639, par son père, à la place de la dot promise pour ses deux filles. L'acte portait, il est vrai, que si avant trente années, le Seigneur de Cintray le désirait, il pourrait recouvrer cette pièce de terre en versant les 2.800 livres convenues pour les deux sœurs. Messire Tanneguy ne l'entendait pas ainsi : les cinq acres

(1) Il en fut ainsi à l'inhumation de toutes les Abbesses jusqu'au milieu du dernier siècle : au moins pour les deux paroisses actuelles.

(2) Parmi celles en notre possession, s'en trouvent deux de Mme Anne à sa sœur Mme Louise, et la plupart des autres sont adressées à elle-même.

Digitized by Google

de terre, prétendait-il, avaient subi des dégradations, le pré, ayant perdu sa valeur, ne valait plus la somme entière. Il menaçait d'un procès; mais, par l'intermédiaire de Mère Séraphine, présumons-nous, il consentit à une transaction qui fit perdre 800 livres au Monastère. L'Abbesse en passa par là afin « de nou- « rir paix et amitié »; mais, si ces conditions furent acceptées de bon cœur par les Moniales, il n'en fut pas de même du fougueux Seigneur.

Par une touchante réclamation, conservée aux archives de l'Abbaye ; « munie dune permission de justice » datée du 1er juin 1654, et d'accord avec le Procureur du Roi, l'abbesse de Saint-Nicolas « plaintisve a Dieu et a leglise », déclarait que « depuis « trois mois en ça », des malfaiteurs, dont quelques-uns lui étaient connus, détournaient les eaux de l'Iton. A l'endroit dit « du Becquest » elles se divisaient par moitié pour se répandre, en parties égales, du côté de Breteuil et de Verneuil.

Les domestiques avaient appris à Mme de Médavy qu'une brèche s'était produite ou avait été pratiquée au-dessus de ce lieu du Becquest; depuis, le quart du volume d'eau arrivait seulement à Verneuil, tandis que Breteuil jouissait des trois quarts. L'abbesse avait fait réparer cette ouverture; mais, « mechamment et par violence », les grosses pierres, posées par son ordre, avaient été déplacées. Or, le seigneur de Cintray possédait des moulins sur le bras de l'Iton allant de Bourth à Breteuil. C'était pour les activer qu'il faisait amener l'eau de leur côté (1), sans s'inquiéter des moulins de l'Abbaye; ceux-ci ne pouvaient plus fonctionner et les meuniers offraient de rompre leurs baux pour se retirer.

L'Abbesse se plaignait également des rigoles creusées par les riverains, pour arroser leurs prés ce qui enlevait encore une autre partie d'eau.

Ayant envoyé ses gens pour empêcher ces abus, ils avaient été reçus par des personnes armées de fusils, qui les avaient accablés de menaces. Elle « admonestait » donc tous ceux qui avaient connaissance de ces faits très notoires, de venir en déposer, décla-

(1) Comme l'acte prouve combien c'était contraire à la commodité et utilité de la ville entière, on peut s'étonner que les magistrats ne fissent rien pour l'empêcher; ils craignaient, sans doute, la puissance et le ressentiment de Messire Tanneguy de Chevestre.

Digitized by Google

rant Monseigneur l'Evêque disposé à la soutenir et évaluant la perte faite par son Abbaye, depuis ces trois mois, à 3000 livres.

Une note, placée au bas de cette pièce, montre qu'elle avait été lue au prône de la Messe paroissiale de Longuelune (1), le dimanche 21 juin. Il est bien probable que d'autres copies furent lues également dans plusieurs paroisses et spécialement à Cintray ; le récit de la chronique prouve davantage encore que les Messieurs de Chevestres étaient les principaux coupables.

L'Abbesse, y est-il dit, avait envoyé « deux hommes, appelés « Vauru et Chauvin, pour garder la rivière diton qui faisoi « moudre les moulins de Verneuil, que l'on detournoit et ruinoit « de toutes parts: et particulièrement la maison de Cintray, qui « faisoit des prés neufs au depens de la ditte rivière et du revenu « du monastère. »

Or, la veille de la Purification, (1655), ces hommes (dont l'un était fils de Jacques Chauvin, sieur de la Brosse, fermier de Galisson depuis le 20 janvier précédent) « sestant allés promener du « costé de la rivière, quatre hommes du voisinage, qui avoient « chascun des bastons ferrés de fer, les battirent dune sy estrange « fason que lun des deux fut tué sur la place et lautre quil sen « fallait bien peu. »

La victime fut précisément le pauvre jeune Chauvin : un acte postérieur permet de le constater. Mme de Médavy, outrée de douleur, voulut, pour témoigner sa sympathie à cette famille infortunée, qu'une de ses nièces, Madeleine de Médavy, tînt sur les fonts baptismaux une petite-fille du fermier, dont le baptême eut lieu à Verneuil « par permission du Curé de Cintray (2) »

La bonté de Mme de Saint-Nicolas n'allait pas jusqu'à la faiblesse; elle ressentait « le dernier deplaisir de se voir ainsy per- « secutée au bien de son Monastere »; et bien que cette persécution vint « des Messieurs de Cintray, » qu'elle ne craint pas d'appeler « les ennemis » de son Abbaye, « elle jugea, avec son conseil, quil ne falloit la supporter, sans prendre les moyens de « la justice pour poursuivre les malfaiteurs. »

---

(1) Petite église dont les journaux viennent de tant parler (1921).

(2) Cette petite, nommée Marie-Madeleine, était fille de... Loudun et de Louise Chauvin. Le baptême eut lieu le 6 octobre 1655. (Reg. de N.-D.).

Digitized by Google

Certes, elle supposait bien, comme nous le faisons nous-même, que les gens, appostés par Tanneguy de Chevestre, avaient outrepassé ses ordres : la bonne volée de coups dont il leur avait sans doute parlé, ne devait pas, dans sa pensée, amener la mort d'un homme ; toutefois, ce crime ne pouvait rester impuni. « Aussy, « se depouillant, autant quelle le pouvoit, de lhumain, et se « revestant des sentimens de justice ou sa crainte de Dieu et le « zelle des interests de la Religion luy excitoit, elle continua « toutes les poursuites ou elle estoit obligée, selon sa pensée. et « mist laffaire en estat de faire condamner ces quatre hommes « assassinateurs. »

Un des Messieurs de Chevestre, Jacques, frère de Tanneguy, était alors Curé de Cintray (1) ; pensant bien que la condamnation de ces gens retomberait sur son frère, il prit leur cause en mains et « eut recours a un gentilhomme amy des freres de labbesse ; » il le pria d'arranger cette triste affaire avec elle. Nous ignorons le nom de ce personnage, mais il n'eut pas de peine à réussir auprès de la servante de Dieu.

« Elle, ne refusant jamais la paix, agrea sa proposition; mais, « afin quon eust crainte dataquer le Monastere et que ces gens « donnassent lexemplé aux malintentionnés, » elle demanda simplement qu'ils offrissent une lampe, qui serait entretenue durant une année entière et brûlerait devant le Saint Sacrement dans l'église de l'Abbaye. De plus, les quatre malfaiteurs, amenés par le Curé de Cintray en personne, viendraient au parloir ; là, à genoux, ils demanderaient pardon à l'Abbesse et aux Religieuses du tort qu'ils leur avaient causé, promettant de payer tous les frais « des poursuites faites au nom desdits mort et blessé, ce qui fut « accomply de poinct en poinct. »

Ces douces conditions, on le comprend, furent facilement acceptées par des hommes passibles de la prison, sinon de la potence.

Le sire de Cintray, qui avait profité de l'absence de sa sœur, alors à Pont-de-l'Arche, pour perpétrer ce forfait, dut être heureux d'en être quitte pour si peu (2).

---

(1) Un acte de baptême du 3 janvier 1656, lui donna aussi les titres de Conseiller et Aumônier ordinaire du Roy. (Reg. des paroisses de Vern.)

(2) Les déprédations, si elles cessèrent reprirent plus tard : le 15 octobre 1683, « le sieur de Chevestre de Cintray était mis en demeure de

Digitized by Google

Sept années plus tard, une de ses filles, Gabrielle de Chevestre désirait se consacrer à Dieu; loin de la laisser venir près de sa tante, redevenue Prieure à Saint-Nicolas, il la fit entrer chez les Fontevristes de Chaise-Dieu, lui promettant une dote de 4.500 livres; il n'en versa du reste, qu'une partie, car, dix mois après la Profession, il envoyait son fils aîné, Charles, en porter 600 autres et déclarer que le reste serait converti en rente viagère (1).

La santé de Mère Marie-Bernarde de Médavy, ébranlée peut-être par l'événement tragique arrivé au fils du fermier de Galisson, donna des craintes sérieuses : les médecins, après avoir essayé « de tous les remèdes, qui se pouvoient au Monastère, » jugèrent à propos de lui faire changer d'air, « voire mesme boire des Eaux. » Ce dernier expédient, qui déplaisait toujours à l'Abbesse de Saint-Nicolas, fut rejeté; mais elle se décida à envoyer sa nièce passer quelque temps chez sa tante Marguerite, Abbesse de Gomerfontaine. C'est là que Marie Bernarde avait été élevée dès « laage de trois ans » ; pour elle, ce serait retrouver l'air natal. Comme une Moniale, hors du monastère, doit toujours être accompagnée de deux autres, Mère Placide le Mercier de la Montagne, elle aussi assez souffrante, et Sœur Marguerite Delaleau, une des premières Sœurs converses, parente de la sainte Mère Thérèse Farcy, furent choisies : cette dernière devait les servir, afin que les Moniales Cisterciennes n'en aient pas la charge.

Six semaines après, elles étaient de retour à Verneuil où Mère Marie-Bernarde avait hâte de retrouver sa cousine, l'ancienne Mère Agathange de la Londe, devenue Coadjutrice de Fontaine-

---

rabaisser les moulins qu'il possédait sur la rivière d'Iton, dont le bras allait de Bourth à Breteuil, de niveler, couper, ébrancher les bois longeant la rivière et de boucher les rigoles de ses prés. (Dict. de l'Eure, I, 770.) A cette époque, l'Abbaye avait cédé le domaine de Verneuil et le nouvel engagiste, M. Mauduit de Saint-Simon, avait obtenu cet exploit du duc de Bouillon.

(1) Minute du Tabellionnage (octobre 1663.) Une autre fille de Tanneguy et de Marie de Caruel avait épousé Louis de Laval, Seigneur de Montigny, Jacques de Chevestre, Curé de Cintray, permuta plus tard avec Jacques Vente, Curé de Fronzay, puis devint Curé de Saint-Aubin de Bonneval, près d'Orbec. Il dut mourir « en son manoir de la Bondière », près Cintray, vers 1673.

Digitized by Google

Guérard ; malade aussi, elle espérait retrouver force et santé dans sa chère Maison de Profession.

Depuis son départ, remontant seulement à deux ans, le Seigneur lui avait envoyé une cruelle épreuve : sa sœur Catherine, dont l'insistance pour lui faire accepter cette coadjutorerie s'était tant manifestée, avait été rappelée à Dieu, le 23 novembre 1653, c'est-à dire quelques mois seulement après l'installation de Mère Agathange à Fontaine-Guérard, où elle espérait si bien jouir souvent d'elle ! Dieu brisait le lien qui unissait étroitement les deux sœurs, car il voulait cette âme pour Lui seul (1).

Déjà, sa grande vertu avait opéré un bien extrême parmi les bonnes Cisterciennes. Celles-ci, nous dit Madame de Médavy, « navoient point esté instruites ny élevées dans la vie intérieure. » Peu à peu, elle les fit devenir « tout à fait spirituelles », leur insinuant, par son exemple, plus encore que par ses paroles, « lesprit doraison qui a attiré tout le reste souhaitable a une « Communauté bien réglée ». Elle ajoute même qu'au sujet des austérités, le zèle de sa nièce allait plutôt trop loin.

Ses filles, heureuses sous sa bonne et charitable conduite, — car, suivant l'exemple des saints, elle gardait ses cruautés pour elle seule, — ses filles, disons-nous, faisaient remonter leur reconnaissance jusqu'à sa tante, qui l'avait si bien formée, et leur affection s'était étendue à toutes les Moniales de Saint-Nicolas.

Durant son séjour à Verneuil, Madame de la Londe y pensa mourir, tant sa souffrance physique avait augmenté. Outre les soins assidus de sa tante et de toutes ses anciennes Mères, elle avait ceux d'une Moniale de son Abbaye, Madame de Bouqueval, et d'une sœur Converse que l'Abbesse de Fontaine-Guérard lui avait données pour compagnes de voyage. Quel bonheur la fervente mère aurait éprouvé si Saint-Nicolas eût été à jamais le lieu de son repos ! Mais le Seigneur avait besoin d'elle pour affermir le bien commencé ; la santé lui revint et, après quatre mois, elle retourna à son devoir (2).

---

(1) Catherine laissait un fils, nommé François, qui prit le titre de Marquis de la Londe et deux filles. Nous rencontrerons souvent l'une d'elles dans la suite.

(2) Une Semaine-Sainte, où on lit : « De l'Abbaye de Fontaine-Guérard » a dû être apportée par Mme de la Londe ; indication probable de l'époque où elle se trouva à Verneuil.

Digitized by Google

Les épreuves matérielles ne cessaient pas d'accabler le Monastère. Par décret du 14 octobre 1655, de lourdes taxes avaient été imposées à tous les engagistes des Domaines Royaux de France et, malgré un arrêt du Conseil d'Etat, obtenu dix années plus tôt par l'Abbaye, dans une circonstance du même genre ; M. Jean du Port, chargé du recouvrement de ces impôts, voulait y obliger la Communauté. Madame de Médavy lui avait cependant communiqué la pièce par laquelle le Roi l'avait déchargée de toute taxe, avec défense, à ceux qui l'attaquaient alors, de la poursuivre désormais, « a peine de tous despens, dommages et inte- « retz » ; mais le Sieur du Port s'était refusé à toute entente.

Dès le mois de décembre, plusieurs huissiers s'étaient présentés, réclamant la somme de 10.000 livres ; or, le Monastère était dans l'impossibilité de les fournir. Sur les représentations de l'Abbesse. ils avaient alors défendu aux meuniers et fermiers de la partie du domaine de Verneuil appartenant à l'Abbaye, d'y apporter quoi que ce soit. Et, d'après la teneur de leurs contrats, chaque semaine, les meuniers fournissaient le blé nécessaire et les fermiers les denrées convenues : c'était donc la famine et la ruine complète pour la Communauté.

La servante de Dieu, ne voyant humainement aucune voie pour sortir des mains rapaces du fisc et ne sachant comment nourrir ses filles, eut, comme toujours, recours au Seigneur. Il avait voulu, par sa miséricorde, que, sans cesse « dépendant de sa divine Providence », le Monastère « fut néanmoins assisté en ses « nécessités, ce qui étoit arrivé en une infinité doccasions, ayant « subvenu et pourvu a tout par des voyes que lon nesperoit « pas ». Aussi, avec une confiance inlassable dans le secours divin, la pieuse Mère « nayant aucune lumière en elle mesme pour « trouver un expédient qui la liberast de ceste inquiétude, alla « un vendredy ou elle faisoit sa retraite, se jetter au pied de « Notre Seigneur crucifié. » Elle lui représenta avec larmes son embarras, ne sachant que faire ni répondre aux huissiers. ne pouvant leur donner aucun argent puisqu'elle ne possédait qu'un seul écu. Longtemps elle continua sa prière, demandant lumière et force ; alors, « il lui vint en pensée daller se jetter aux « pieds de la Reine Mère, Anne dautriche. » Elle craignit d'abord d'exprimer ce projet, « parceque lon juge tousjours que les Reli- « gieuses ayment à sortir ; mais enfin, se confiant en Dieu qui

Digitized by Google

« cognessoit les sentimens de son cœur, elle le déclara au Monas-
« tere et à quelques amis diceluy. »

Parmi ceux-ci, elle nomme Monsieur Beurier, père de la jeune Mère Thérèse, lequel on le sait déjà, s'intéressait grandement à l'Abbaye : il approuva son dessein. Pour attirer la miséricorde de Dieu, « elle vouloit faire ce voyage en lestat le plus humilié, » et avait résolu de monter sur un âne. M. Beurier l'en dissuada lui faisant « considérer quelle seroit trop longtemps sur les chemins « et questant accompagnée de deux de ses filles », la chose était impossible. Il l'engagea donc à prendre le coche, voiture publique de ce temps et équipage bien modeste pour une abbesse de noble famille ; il lui proposa même de l'accompagner avec sa fille aînée (1). De plus, il s'offrit à lui prêter de l'argent, « ce qui « arriva ainsy comme ceste bonne personne lavoit promis. »

C'était déjà une preuve de la bénédiction divine, sur cette importante détermination ; aussi, l'Abbesse, bien que souffrante, se hâta d'effectuer son projet après avoir demandé et obtenu l'assentiment de Monseigneur Boutaut. Elle donna ses ordres pour que tout fût bien réglé durant son absence, demandant surtout, chaque jour, les prières de ses filles pour le succès de son voyage.

Elle l'entreprit vers la fin de janvier, « sans prendre conseil de « Messieurs ses parens, quoyquils fussent à Paris, par ce que le « faste du monde et la prudence humaine ne leur eut jamais « permis » d'entrer dans un projet semblable. Toutefois, pour ne pas trop encourir leurs reproches, quand elle fut arrivée à Chaillot « a un demy cart de Paris », elle descendit de l'humble voiture et envoya quelqu'un (peut-être le complaisant Monsieur Beurier s'en chargea-t-il), prier son frère, l'Evêque de Sées alors dans la Capitale, de bien vouloir lui prêter son carrosse.

En l'attendant, elle se rendit, avec ses compagnes, au Monastère de la Visitation, fondé peu auparavant par Henriette de France, Reine d'Angleterre. Cette infortunée Princesse y venait souvent avec son Aumônier, le Père Viette, et celui-ci avait certainement parlé de l'Abbesse de Verneuil à la Supérieure des Visitandines, Mère Louise de la Fayette, bien connue par la

(1) Catherine Beurier qui venait d'épouser » noble homme Claude « Pelard, Conseiller du Roy et Receveur des aides en lelection de Ver- « neuil. » (Reg. paroissiaux).

Digitized by Google

chaste affection que lui porta Louis XIII. Longtemps fille d'honneur d'Anne d'Autriche, Madame de la Fayette avait vu à la Cour tous les Médavy et quand elle eut appris, par une de ses tourières, la présence de Madame l'Abbesse de Saint-Nicolas, elle la fit prier de monter au parloir « ou elle luy fit toutes sortes de chari- « tables accueils ».

Elles s'entretenaient pieusement quand arriva le carrosse de Monseigneur de Médavy; l'Abbesse s'y installant « avec ses reli- « gieuses, alla droit a lhospice du petit Gomerfontaine. » C'était une maison de refuge, située au faubourg Saint-Germain, donnée pendant la Fronde par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, « aux Bernardines que la fureur des partis avait chassées « de Gomerfontaine » (1). Précisément, Madame Marguerite de Médavy s'y trouvait avec un certain nombre de ses Moniales. Elle reçut sa sœur « du cœur le plus affectueux et cordial, la logea et « défraya quasy de tout, durant le séjour quelle fut contrainte « de faire, qui fut environ de six semaines. Elle sortoit lorsquil « le falloit, mais y revenoit les heures, les jours et les soirs quelle « ne pouvoit vaquer à ses affaires. »

L'Abbesse de Verneuil s'y trouvait à l'aise beaucoup plus que s'il lui avait fallu descendre chez un de ses frères ; elle y était aussi plus libre pour toutes ses démarches.

(*A suivre*). X***

(1) *Vie de la Duchesse d'Aiguillon*, par le Comte de Bonneau-Avenant.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

N° 46. — Chateau de la Motte-Pelay et Mausolée du baron de Médavy. — On désire savoir si le château de la Motte, près de Médavy (Orne), existe toujours et ce qu'est devenu le mausolée du baron de Médavy, transporté, au début du XIXe siècle, par les soins de son épouse. Il était représenté grandeur naturelle par une statue de marbre blanc, sur un sarcophage de marbre noir avec colonnettes de même couleur.

X***

47. — Généalogie de la famille Crespin. — Pourrait-on me donner :

1° Le nom de la mère de Godefroy et de Guillaume, enfants naturels du duc Richard Ier ;

2° Le nom de la femme de chacun d'eux;

3° Le nom et le titre de leurs enfants, et tous renseignements concernant cette famille;

4° Toutes indications sur les comtés d'Eu, d'Exmes et de Brionne, et s'il a été publié des ouvrages sur ces comtés.

P. G.

48. — Ouvrage de Midy du Chauvin. — Guillon, dans *Les Martyrs de la Foi pendant la Révolution française* (Paris, 1821, in-8°), Tome III, p. 214), parlant de M. Gombault, curé de Saint-Gilles de Caen, guillotiné dans cette ville le 5 avril 1793, dit : « Les actes du martyre de ce pasteur ont été écrits et publiés, avec des détails très édifiants par feu M. Midi du Chauvin qui en avait été le témoin oculaire ».

M. Louis Midy avait, en effet, été incarcéré à Caen le 10 mars 1793 et ne fut libéré que le 29 juin suivant.

Où trouver cette publication de M. Midy du Chauvin?

Le Male.

Digitized by Google

49. — Mélanges sur la Normandie. — M. Victor Advielle (d'Arras) a publié, en 1872, à Paris, chez Dumoulin, une brochure in-8° de 68 pp. intitulée : *Mélanges sur la Normandie*, I. *Notices sur les communes de Condé, Saint-Paul-sur-Risle, le Theillement*, etc.

A-t-il donné une suite à ces mélanges?

Esneval.

50. — Emigration. — Quels sont les ouvrages et les documents où se trouvent des renseignements sur les points suivants :

1° La déportation des prêtres insermentés sur les côtes du Bessin en 1792;

2° Le séjour de ces prêtres en Angleterre;

3° Le départ de plusieurs de ces prêtres pour le Canada?

Je serais très reconnaisante aux personnes ayant sur ces questions des documents de famille ou autres qui voudraient bien me communiquer des renseignements et à mon tour je communiquerait volontiers le peu que je possède.

A. V.

51. — Savary des Fontenelles. — Une tradition de famille assure que l'évêque de Bayeux ayant eu un procès avec sa ville, ce procès fut plaidé à Rouen et M. Jacques-Michel Savary des Fontenelles, avocat du Roy au baillage de Bayeux (29 janvier 1734 † 18 novembre 1804), fit triompher la cause de Bayeux et fut reçu en grande pompe à son retour par les habitants. Cette tradition a-t-elle quelque fondement?

A. V.

52. — Arcisse de Caumont. — Je désirerais avoir des renseignements généalogiques et biographiques sur les ascendants d'Arcisse de Caumont.

A. V.

RÉPONSES

40. — Inscription a Argentan. — (Nov. 1927, p. 368; janv. 1928, p. 32). L'inscription « Loué soit le très Saint Sacrement de l'Autel », gravée au-dessus de la porte de l'église Saint-Martin, à Argentan, était la devise de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui se réunissait dans cette église. En 1923, M. Maurice Souriau

Digitized by Google

a étudié l'histoire de cette société dans son volume *Le mysticisme en Normandie au XVIIe siècle*. On y trouvera les références et les renseignements relatifs à cette compagnie, dont le rôle fut considérable.

D.

43. (Mars 1928). — Les Vernon d'Angleterre. — Le duc Robert partant pour la Terre Sainte, en 1035, confia la tutelle de son fils, Guillaume-le-Bâtard, à Gilbert, comte de Brionne.

— Vers 1040, Gilbert fut assassiné par les ennemis du jeune Duc. Les deux fils de Gilbert, Richard, dit Robert, et Baudouin, se réfugièrent près du comte de Flandre, et ne revinrent que vers 1058, date du mariage de Guillaume.

— A la mort de Gilbert, le comté de Brionne avait été réuni au domaine ducal, puis donné au comte Guy de Bourgogne, cousin germain du Duc.

— Guy, qui avait également reçu Vernon, se montra ingrat. Croyant avoir des droits au Duché, par sa mère, fille de Richard Ier, il se révolta contre Guilllaume.

— Vaincu au Val-des-Dunes, en 1047, il fut assiégé dans Brionne; mais s'étant évadé avec une partie de ses soldats, il se rendit à Verneuil et s'empara d'une fortification appelée « la Tour-Grise ». Pendant ce temps Guillaume se rendait maître de Brionne après trois ans de siège ou de blocus. Le château fut incendié et les biens de Guy confisqués. Guillaume garda Brionne; Vernon fut donné plus tard à Richard, fils de Baudouin, l'un des deux enfants de Gilbert de Brionne, qui furent tous deux richement possessionnés en Angleterre après la conquête.

— Nous voyons le nom de « Vernon », porté jusqu'en 1216 par deux Guillaumes de Redwers, cadets, fils et petit-fils de Richard.

— Cette famille, alliée aux Courtenay, a dû avoir d'autres cadets, ou des filles, portant le titre « de Vernon ».

P. Gentil.

Digitized by Google

SONNETS

HIER

La Tradition sainte est un flambeau sacré
Que Dieu mit en mon cœur solitaire et farouche.
J'ai marché dans ce siècle en y cherchant le Vrai
Et la lueur d'Hier est celle qui me touche.

J'aime Hier parce qu'il anime et garde en moi
Cette foi triple et simple : Un Dieu, mon père, un roi;
Que mis près d'Aujourd'hui son ombre le domine;

Parce qu'il est l'exemple et qu'il emporte en soi
L'honneur dans la vertu, la nature et la loi
Qui, bien humaine garde une empreinte divine;

Parce qu'Hier éclaire et qu'aujourd'hui, malgré
La science et l'orgueil, dans le chaos se couche;
Qu'Hier regarde en face et qu'aujourd'hui taré
Entre l'or et le Beau cligne de l'œil et louche.

MON VERS

Mon vers est comme l'eau sauvage et vagabonde
Qui saute à l'aventure au travers des roseaux,
Des racines, des rocs et dont les mille sauts
Font un peu de musique aux rives qu'elle inonde.

Il emporte avec lui, comme l'emporte l'onde,
L'âpre goût de la source en ses nappes enclos
Et, farouche s'écoule éveillant les échos
Du vallon tout petit où s'agite son monde.

Digitized by Google

Comme l'onde au sous-bois, il est frais, il est pur
Et babille souvent et sans être bien sûr
De tout ce qu'il raconte et chante sans vergogne.

Tel qu'il est je vous l'offre. Ayez pitié de lui,
Rude, un peu simple hier il le reste aujourd'hui
Etant de Normandie et non pas de Gascogne.

PRINTEMPS

Mon cœur bourdonne comme un frelon dans son vol.
Le baiser du printemps s'est posé sur la plaine;
Une ivresse demeure où passe son haleine
Et la joie a jailli comme une onde du sol.

L'espérance est partout, la masure en est pleine
Et l'oisillon du ciel gonflant son petit col
Chante. Les champignons ouvrent leur parasol,
Un renouveau d'amour prend les âmes en peine.

Printemps, divin Printemps, douce saison des nids,
Le poète est un gueux, poète je bénis
Ton effluve embaumé qui réveille ma force!

Frais sourire d'un Dieu paternellement bon,
Je bénis à la fois et le Maître et le don
Qui ravivent la sève au-dessous de l'écorce.

De la Tillaye.

Digitized by Google

LES CHANTS DU PORT D'ALEXANDRIE

(1er SIÈCLE)

Un parfum lourd, divine offrande du matin,
Naît du Delta... Le Phare immense s'est éteint.
C'est l'éveil langoureux de l'Egypte fleurie
Et le premier frémissement d'Alexandrie
Parmi les brefs abois des chiens et les clameurs.
Qu'échangent d'un navire à l'autre les rameurs.
Sous la courte tunique ou nouant sur l'épaule
La toge, tout un peuple accourt le long du môle
Où la cadence de la mer berce les mâts.
Un buccin tout à coup éclate et meurt au ras
D'une poupe. Au signal jeté, trois rangs de rames.
S'élèvent d'un vaisseau puis tombent sur les lames.
Des matelots hâlés et vêtus d'oripeaux
Font craquer les haubans sous les voiles de peaux
Qu'ils tendent, toutes palpitantes, aux cordages.
Déjà les passagers se pressent aux bordages
Ou rassemblent en tas leurs bagages épars.
Les fronts brunis ont la tristesse des départs
Mais les rêves, vers Rome et les jardins d'Athènes
Déjà suivent le vent qui gémit aux antennes...

UN LÉGIONNAIRE

Enfin ! Plus de périls obscurs ni de combats,
Plus de centurion pour courber mon front las
Sous les coups ou mon cœur sous un désir de gloire !
Çà ! Qu'on arrache du limon cette ancre noire
Et que la voile, se gonflant au vent léger
M'emporte à tout jamais de ce bord étranger.

Digitized by Google

Dix ans durant, j'ai parcouru toute l'Afrique
Le pied à l'étrier et le poing sur la pique.
Mon cheval, au galop, a foulé Sabrata
Et comme au temps tumultueux de Jugurtha
J'ai vu fuir devant lui la horde insaisissable
Des tribus que recèle au loin la mer de sable.
J'ai campé dans Leptis la Grande. J'ai souffert !
Le soleil a pâli sur mon casque de fer
La pourpre rutilante et folle de l'aigrette
Tandis que me rongeait ma détresse secrète.
Car j'ai laissé, là-bas, au côteau cisalpin
Dans son humble logis clos du petit jardin
Ou pullulent la rose, et l'œillette et l'olive
Celle pour qui mon cœur exige que je vive.
Quand Marcia, toute tremblante sur le seuil,
Me verra revenir avec au front l'orgueil,
Mais, amaigri, brûlé comme une sauterelle,
Par le fils de Vénus ! Me reconnaîtra-t-elle?

UN PRÊTRE D'ISIS

(Sur le môle.)

Tu t'éveilles divin Ammon,
Roi bienfaisant qui viens sur le double horizon
Dissiper le chaos de nos ténèbres veines.
Vivantes sont tes chairs et vivantes tes vaines,
Plus vivant encor ton flambeau!
O Forme sainte ô dieu mystérieux et beau,
Sous tes coups répétés la nuit sombre et chavire.
C'est toi qui resplendis aux vergues du navire
Comme à l'esquif d'éternité que mène Hor
Vers des rives de sable et d'or.

Digitized by Google

Pour moi, je n'irai point, loin de la terre grasse
Que fécondent ton fleuve et l'aspect de ta face
Hanter des hommes inconnus.
J'aime mieux, le front ras et pliant mes flancs nus,
Prendre part aux danses sacrées
Ou conduire le chœur des femmes altérées
Dans Busiris ou l'on égorge les grands bœufs
En l'honneur d'Isis, sœur des dieux,
Qui cueille le lotus et fait trembler le sistre...
Que d'autres en tremblant courent la mer sinistre!

René Herval.

Digitized by Google

NOTE DE M. LE TRESORIER

Liste des abonnements reçus pour l'année 1928, par départements, afin d'en faciliter la recherche.

CALVADOS : Abbé Simon, 50 fr.; Et. Deville, 20 fr.; Bibliothèque de Lisieux, 20 fr.; Bibliothèque de Bayeux, 19 fr.; M. Roblot-Delondre, 40 fr.; A. Vastine, 20 fr.; M. Bourlier, 20 fr.; Abbé Dubosq, 20 fr.; Chanoine Le Mâle, 20 fr.; Jouan (Olliamson) 18 fr.;

EURE : Chanoine Delalande, 25 fr.; Ch. Guéry, 20 fr.; Layer, 25 fr.; Le Hérichon, 20 fr.; M. de Vatimesnil, 20 fr.; Abbé Clément, 20 fr.; Jean Le Conte, 20 fr.; Abbé Boulenger, 20 fr.; Abbé Delamare, 100 fr. (livraisons); Chanoine Bonnenfant, 25 fr.; Dr Mouton, 30 fr.; M. Rousselot, 20 fr.; Paul Gentil, 280 fr.; Général Chrétien, 30 fr.; M. Tixier, 20 fr.; Dr Le Dard, 20 fr.; Baron d'Esneval, 20 fr.; L. Malhère, 25 fr.; Collège Saint-François, 20 fr.; M. Mathière, 20 fr.

MANCHE : Bibliothèque de Cherbourg, 18 fr.; Asselin, 20 fr.

ORNE : Mgr Pasquet, 20 fr.; Bobot-Descoutures, 20 fr.; Abbé Tabourier, 20 fr.

SEINE-INFÉRIEURE : Ch. de Beaurepaire, 20 fr.; L. Lachèvre, 100 fr.; Jore, 20 fr.; R. Herval, 20 fr.; Le Corbeiller, 20 fr.; Hiard, 25 fr.; Moulin, 20 fr.; des Guerrots, 20 fr.; Mauconduit, 20 fr.; Lestringant, 18 fr.; Ch. Leroy, 20 fr.

DÉPARTEMENTS : Abbé Gauquelin, 20 fr.; P. Leduc, 20 fr.; J. Rigault, 28 fr.; Le Masson, 20 fr.; de la Tullaye, 20 fr.; Deslandres, 20 fr.; Phelizot, 20 fr.; Abbé Chardon, 20 fr.; G. d'Arbonnet, 20 fr.; Nollent, 30 fr.

PARIS : Le Couppey de la Forest, 100 fr.; Mlle Vimont, 20 fr.; Le Bourguignon du Perré, 20 fr.

Digitized by Google

ETRANGER : Mlle de Courten, 25 fr.; R. P. Edouard d'Alençon, 25 fr.

NOTA : Les abonnements sont dûs dès la réception de la livraison de janvier, par un chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux, (Paris, 342-99).

Abonnements de 1927 reçus en 1928

MM. Jouan, libraires, 58 fr. 50; M. Doucerain, 20 fr.; Abbaye de Mundaye, 20 fr.; Dr Doranlo, 20 fr.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches* : M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

6056. — REVUE DE L'AVRANCHIN, 1928, n° 137, Les cahiers de L. Fr. Piquot (1762-1824), *suite et fin* ; — Les derniers loups dans la Manche ; — Découverte de sarcophages à Lolif, par J. Séguin ; — Documents pour servir à l'histoire de Pontorson, par H. Sauvage ; — Saints guérisseurs et dévotions populaires (*suite*), par J. Séguin ; — Champeaux (Monographie), par l'abbé Hulmel ; — Le château de Brécey, par A. Descoqs ; — Le voyage du comte d'Artois au Mont Saint-Michel (11 mai 1777), par H. Bourde de la Rogerie.

6057. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES, 1927, *juil.-sept.* Les Fouilles de l'abbaye de Fécamp.

6058. — LE GAULOIS, 1927, 1er décembre : Albert Lebourg, par M. Feuillet ; — Le Gaulois *artistique*, 24 janvier : A. Lebourg ; — 1928, *Le Temps* 8 janvier : A. Lebourg, par Thiébault-Sisson, Cf. n° 6027.

6059. — ANALECTA BOLLANDIANA, t. XLV, fasc. III et IV, Paris, A. Picard, 1927, gr. in-8°. Il sogno presago della madre incinta nella litteratura mediavele e antica [p. 227, Saint-Brice, Saint-Vigor de Bayeux, p. 236, Ouen, évêque de Rouen, p. 237, Taurin évêque d'Evreux, etc.] ; p. 410, *Sermo de adventu S. S. Wandregisili, Ansberti et Wulfranni*, d'après le Ms. n° 1 du Havre, venu de Fontenelle, par feu Holder-Egger ; — p. 425, C. R. du Livre d'A. S. Macdonald sur Lanfranc. *A. Study of his Life Work and Writing*. Oxford, University Press 1926, in-8° VIII-307 pp. ; —

Digitized by Google

p. 435 : C. R. de deux ouvrages de W. Hutton sur Thomas Becket, archevêque de Canterbury (XI-315 pp.) et de Sidney Dark sur saint Thomas de Canterbury (XI-218 pp.) ; — p. 455 : C. R. sur l'ouvrage de René Guérin la Bienheureuse Marguerite de Lorraine (XXXI-358 pp.) ; — p. 468, saint Jean Eudes par Emile Georges (IX-518 pp.).

6060. — Revue belge de philosophie et d'histoire, T. V. (1926) p. 71-79 : Saint-Victrice de Rouen, apôtre de la *Belgica Secunda*, par Ed. de Moreau.

6061. — Annuaire du département de l'Eure, 1928. Evreux, Ch. Hérissey, 848 pp. — Notice sur la châsse de saint Taurin, par A. Lallemand ; — Quelques notes sur la Tour de l'Horloge, par F. Fouasse. — Les chanoines d'Evreux pendant la Révolution, par M. l'abbé Desdouits, p. 808-813 ; — Les anciennes confréries par Ed. Gachot.

6062. — Mémoires de l'Académie de Caen. Nouvelle série, t. III. Caen, E. Lanier, 1927, in 8°, 320 pp. [Ce volume donne la fin des *Etats Provinciaux de Normandie* par H. Prentout et renferme les *Preuves, catalogue des Sessions des Etats, Pièces justificatives* et surtout un *Index* des noms propres qui sera très utile aux travailleurs].

6063. — Soc. des Antiq. de Picardie. Dictionnaire Hist. et Arch. de la Picardie, IV, *arrt.* de Montdidier. Amiens 1927, in-8°, 304 pp. [Suite de ce dictionnaire dont trois volumes sont parus, avec tables de noms de lieu et noms d'hommes].

6064. — Soc. de l'Histoire de Normandie (*Mélanges*). Documents publiés par M. l'abbé Blanquart, abbé Bourrienne, A. Martin, le chanoine Le Male, R.-N. Sauvage et P. Soudet, 10e série, in-8°, 225 pp., Paris, 1928, A. Picard.

6065. — Revue Scientifique. 20 janvier 1928. La vie et l'œuvre d'Augustin Fresnel, par Ch. Fabre, p. 33-42, portr.

6066. — Le Moyen Age, sept.-déc. 1927. Le voyage de Gilles Le Bouvier en Lorraine en 1450 et sa présence à l'expédition du recouvrement de Normandie, p. 280-293, par P. Marot.

6067. — Le Petit Parisien a publié, dans sa 3e éd. de Normandie, ce qui suit : *Février* 9, Le poète Daniel de Venencourt ; —

Digitized by Google

14, Le poète Auguste-Pierre Garnier ; — 17, L'archéologie normande. L'œuvre du commandant Raymond Quenedey ; — 18, L'instruction dans la campagne normande au XVIIIe siècle ; — 23, Daniel Huet d'Avranches ; — 26, Le romancier maritime Léon Bertault ; — 28, Un « Jules Verne » normand au XIIe siècle ; — Flambées de Carême en Normandie ; — *Mars* 1, Le poète et romancier Louis Augier ; — 20, La poétesse et prosatrice Jeanne Longfier-Chartier ; le poète de Ferrières à Saint-André de l'Eure.

6068. — Le Journal du Neubourg a publié : Les seigneurs du Neubourg en *février* 1, 8, 15, 22, 29 ; en *mars* 7 et 14 ; *février* 22 et *mars* 14 la grille de la Mésengère, par M. Delaunay.

6069. — Avisse (abbé), † curé de Saint-Vincent de Paul à Sotteville (1882-1928) *Bull. Rel. de Rouen*, 18 févr.

6070. — (Beaurepaire Ch. de —) né à Avranches le 24 mars 1828, son centenaire (C. R.) *Journal de Rouen*, 27 mars.

6071. — Blanche (J.-E.) Dieppe. Chroniques, Paris, Emile Paul, frères, 1927, in-8, 112 pp.

6072. — Blanquart (Chanoine F.). Les Annales d'une vieille Eglise rouennaise. La liste des curés de Saint-Vivien, *Journal de Rouen*, 17 et 21 mars (1219-1906-19...)

6073. — Brindeau (Louis), Le Havre de Grâce et ses navires. Catalogue illustré avec notes hist. ou descriptives, etc. Le Havre, impr. du *Journal le Petit Havre*, 1927, in-8° de 400 pp. avec planches.

6074. — Chirol (Pierre), Vieilles Eglises et vieilles maisons canadiennes, *Journal de Rouen*, 12 mars.

6075. — Dauzat (Albert). Les noms de lieu, origine, et évolution, etc., Paris, Delagrave 1926, in-12, 264 pp. [Chapitre IV, les noms de lieu d'origine scandinave en Normandie, p. 147].

6076. — Delamare (abbé Joseph), † curé de Gonneville-Le-Hameau, *Bull. Rel. de Rouen*, 24 mars.

6077. — Deville (Etienne), a publié dans le *Journal de Rouen* ce qui suit : *février*, 13, quelques lettres d'Auguste le Prévost ; — 15, L'Eglise de Saint-Pierre de Caen ; — 26, Le Manoir de Formeville ; — *mars* 1, Au musée de Lisieux, découverte faite d'une

Digitized by Google

Vierge du XVIIe siècle de l'ancienne chapelle du Lycée, avec une inscription obituaire de la chapelle Sainte-Avoye de l'église Saint-Jacques.

6078. — DUMESNIL (René). La publication de Mme Bovary. Amiens, Malfère, 1928, in-22, 135 pp.

6079. — DUPLESSY (Lucien). Maupassant, source de Gabrielle d'Annunzio. *Mercure de France*, 1 déc. 27.

6080. — ESNEVAL (baron d'—). Claude Duval de Coupeauville, abbé de la Victoire, prieur de Bourg-Achard [s. l. n. d.]. — Les Ecussons des 20e et 21e fenêtres de l'Eglise N.-D. de Louviers ; — Notes sur Villettes.

6081. — HENRIOT (Emile). La publication de « Mme Bovary », [courrier littéraire du *Temps*] *Journal de Rouen*, 7 févr.

6082. — HERVAL (René). Le poète Charles-Théophile Féret. *Journal de Rouen*, 2 février ; — *Mars* 28. Le voyage en Argentan de Benvenuto Cellini (1545), id, 28 *mars*.

6083. — HUARD (Georges). L'Eglise Sainte-Pierre de Caen [histoire et description] *Journal de Rouen*, 15 février, C. R. par Et. Deville.

6084. — JOUEN (Chanoine L.). L'Eglise Saint-Maclou, *Bull. Rel. de Rouen*, 3 mars 28 (suite et fin).

6085. — LASTEYRIE (R. de). L'architecture religieuse en France à l'époque gothique. Ouvrage posthume publié par Marcel Aubert, tome II, Paris, Picard 1927, in-8° de 604 pp. fig. (voir la table pour la Normandie).

6086. — LATOUCHE (Augusta), M. A. Maurois, conférencser, *Journal de Rouen*, 26 février.

6087. — LEBOURG (Albert). Cf. n° 6058.

6088. — LECHARTIER (Abbé). † curé du Mesnil-Rognes (1849-1928). *Sem. Rel. de Coutances*, 15 mars.

6089. — LEFÈVRE (Abbé Gabriel), † curé de Pierreville, *Sem. Rel de Coutances*, 9 février.

6090. — LEROY (J.). Notes d'histoire locale. L'Eglise et l'Abbaye de Corneville-sur-Risle, au milieu du XVIIIe siècle [d'après les

Digitized by Google

documents inédits]. Le Havre, Impr. du *Petit Havre*, 1928, in-4°, 8 pp.

6090 *bis*. — MARTIN (Abbé Marie-Joseph), † Aumônier de la Miséricorde du Havre (1867-1928) *Bull. Rel. de Rouen*, 17 mars.

6091. — MILCENT (Abbé Louis), † curé des Loges-sur-Brécey, *Sem. Rel. de Coutances*, 15 mars.

6092. — NOBÉCOURT (R. G.). La vie littéraire. Carte d'Europe. *Journal de Rouen*, 21 février et 20 mars.

6093. — PACKARD (Sydney-Raymonde). Miscellanéous records of the Norman. Exchequier 1196-1204, éditer, etc.

6094. — PINEL (le Père). N.-D. de Vire. Paris 1926, Letouzey et Ané, 154 pp.

6095. — PRENTOUT (Henri). Les Etats provinciaux de Normandie, tome III, cf. n° 6062.

6096. — ROUAULT DE LA VIGNE. Une femme de lettres au XVIIIe siècle, Anne-Marie du Bocage. Paris, Champion 1927, in-8, par Grace Gill Mark. C. R. *Journal de Rouen* du 17 mars.

6097. — SOUDET. Pouillé des bénéfices du diocèse de Coutances (vers 1320), in-8° de 30 pp. Rouen 1926.

6098. — THUILLIER (Abbé H.). Lauriers de Lyre (poésies). 2e série. Evreux 1928, in-12, 40 pp.

Indications spéciales par département.

CALVADOS. — **6056**, 59, 62, 63, 66, 67, 75, 77, 83, 85, 94, 95.

EURE. — **6058**, 59, 61, 63, 65, 66, 67, 68, 75, 77, 80, 85, 87, 90, 93, 95, 98,

MANCHE. — **6056**, 63, 66, 67, 70, 75, 85, 88, 89, 91, 95, 97.

ORNE. — **6059**, 63, 66, 67, 75, 85, 95,

SEINE-INFÉRIEURE. — 6057, 59, 60, 63, 64, 66, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 81, 82, 84, 85, 86, 90 *bis*, 92, 93, 95, 96.

Le Gerant : G. POUSSIN.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. POUSSIN, D^r.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dir

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
d'Histoire, d'Archéologie et Littérature
DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 4e LIVRAISON

JUILLET 1928

Abbé V. Bourrienne : Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux (*suite*), 193. — Abbé Tabourier : L'art et l'histoire dans la prédication (*suite*), 204. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] (*suite*), 214. — Abbé A. Chardon : Le dernier Abbé de Varennes en Berry : J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux, 222. — Jean Mathière : Le nombre des portes d'Ebroice, 231. — Chanoine Uzureau : L'application de la Constitution civile du Clergé dans le Calvados, 235. — En marge des livres nouveaux, 242. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 247. — De la Tullaye et René Herval : Poésies, 248. — Bibliographie normande, 252.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
A. LESTRINGANT, dépositaire
11, rue Jeanne-d'Arc

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

La Confrérie des Cornards a Rouen et a Evreux, par le Chanoine GUÉRY.

Poésies par René HERVAL.

Philippe de Harcourt, Evêque de Bayeux (1142-1162). Deuxième partie, par M. l'Abbé BOURRIENNE.

Un article historique, par M. Georges GOYAU, de l'Académie Française.

L'Art et l'Histoire dans la Prédication (*suite*), par M. l'Abbé TABOURIER.

Sonnets, par de la TULLAYE.

Mgr J.-B. Bourlier, Evêque d'Evreux (1802-1820), par M. l'Abbé CHARDON, curé de Fougerolles (Indre).

Digitized by Google

PHILIPPE DE HARCOURT

ÉVÊQUE DE BAYEUX

(1142-1163)

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

L'Évêque (*suite*)

Paragraphe IV

Autres monastères de Normandie.

1° *Abbaye de Saint-Etienne de Caen.* — En 1154, Philippe de Harcourt fut témoin de la Charte de confirmation de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, O. S. B., par Henri II Plantagenêt. Nous lisons, en effet, dans La Roque (1) : « Confirmatio Philippi, episcopi Baiocensis, pro cœnobio Sancti Stephani Cadomensis, communiqué par M. de Baille-hache d'Escageul, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen : Ego Philippus, Deo donante Baiocensis episcopus, assensu capituli Baiocensis ecclesiæ, laudo, approbo et concedo quod bonæ memoriæ prædecessor meus Odo, ep. Baiocensis, dedit sive concessit ecclesiæ beatissimi protomartyris Stephani, quæ sita est in Burgo Cadomi, etc. »

Vers 1160, Philippe de Harcourt signa à une enquête faite, à Caen, sur le domaine et les fiefs de cette abbaye (2).

Nous lisons dans Léchaudé d'Anisy (3), au sujet de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen : « Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, déclare (dans une charte) qu'il avait acheté de Richard de Chicheboville le droit dit *doublellus* ou *dobellus* (4) de l'église

(1) Loc. cit., IV, p. 1295. Cf. I, p. 241, II, pp. 2020-2021, IV, p. 1300 ; Béziers. I, p. 55 ; Léchaudé-d'Anisy, I, pp. 272-273.

(2) Cf. *Antiquaires de Normandie*, XV, p. 198.

(3) I, p. 275. Cf. P. de Farcy, p. 289.

(4) En note : « Aucune expression de cette charte ne fait connaître la

Digitized by Google

de Saint-Germain-de-Bretteville (1), qu'il tenait de son frère Robert de Chicheboville, sur lequel il l'avait injustement usurpé, et que d'après l'avis et le conseil de Rotrou, archevêque de Rouen (2), il avait sommé ledit Richard de rendre à son frère ce dit droit de *doblellus*; mais comme celui-ci n'avait pas répondu aux trois appels qui lui furent signifiés, il l'avait excommunié. »

2° *Abbaye de la Sainte-Trinité de Caen.* — Dans le *Précis Historique sur les Abbesses de Caen*, de G. A. de La Roque, nous lisons que la fondation de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, O. S. B., fut ratifiée en présence de « Henry, deuxième du nom, roy d'Angleterre et duc de Normandie, comte d'Anjou, en la présence et du consentement de Philippes de Harcourt, évesque de Bayeux (3). »

3° *Abbaye du Val.* — Léchaudé-d'Anisy cite (4) une charte relative à l'abbaye de Sainte-Marie ou Notre-Dame du Val (5), O. S. A. (diocèse de Bayeux), dans laquelle « Roger, abbé de Saint-André-en-Gouffern, déclare que l'abbé et les religieux de l'abbaye du Val ont déposé sous sa garde une charte de Philippe, évêque de Bayeux, par laquelle il annonce que les lépreux de la léproserie du Bois-Halbout, ne pouvant gérer l'administration de leurs biens à cause des infirmités qu'ils éprouvaient, il avait institué administrateur de cette maison W., abbé du Val, du consentement des fondateurs de ladite léproserie. »

4° *Abbaye d'Aunay.* — En 1146, Philippe de Harcourt confirma

---

nature ou la valeur de ce droit, qui parait cependant se rapporter aux oblats ou au patronat de l'église de Saint-Germain. Le dictionnaire de Ducange ne fait pas mention de ce mot. »

(1) Bretteville-l'Orgueilleuse, canton de Tilly-sur-Seulle.

(2) Rotrou de Warwick n'a jamais été archevêque de Rouen du temps de Philippe de Harcourt. Ailleurs, I, p. 276, Léchaudé-d'Anisy reproduit la même grosse erreur : « Lettre de Rotrou, adressée à son très cher fils Philippe, évêque de Bayeux, par laquelle il rend témoignage et déclare que le droit de patronage de l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse appartient à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. » Erreur partagée par P. de Farcy, p. 60.

(3) Collection Mancel. Cf. Béziers, I, p. 55.

(4) II, p. 265. Cf. P. de Farcy, p. 61.

(5) Réuni à la commune de Saint-Omer, canton de Thury-Harcourt.

Digitized by Google

une donation de terres faite à l'abbaye d'Aunay (1), O. Cisterc. (Diocèse de Bayeux). Voici, en effet, la charte publiée (d'après les Archives du Calvados, Fonds d'Aunay, n° 394) par G. Le Hardy (2) : « Ph. Dei gratia Baioc. episcopus, omnibus tam presentibus quam futuris, clericis et laicis, salutem. Dilectioni vestræ notum fieri volumus quod Willelmus de Mesnillo et Robertus filius ejus donant Sancte Trinitati de Alneto in Landa (3) L acras terre in eleemosinam pro animabus ancessorum suorum. Rogero Malofiliastro et Sarlone de Fresneto concedentibus. Hanc autem donationem quam coram nobis fecerunt sigilli nostri munimine firmavimus et corroboravimus. Anno ab incarnatione Domini M° C° XLVI. Servate istud. Teste Roberto de Buisna ; Willelmo, fratre suo ; Willelmo Andegavensi. »

5° *Abbaye de Saint-Wandrille.* — En 1153 et en avril 1154, Philippe de Harcourt souscrivit aux chartes de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, donnant et confirmant l'église de Saint-Saëns à l'abbaye de Saint-Wandrille. O. S. B. (Diocèse de Rouen). Avec lui avaient signé Arnoul, évêque de Lisieux, et Rotrou de Warwick, évêque d'Evreux (4).

En avril 1154 aussi, « notre Prélat, dit la Roque (5), continuant sa piété envers l'Eglise, confirma aux moines de Saint-Wandrille de Fontenelles tout ce qui avoit esté aumosné dans son diocèse à leur abbaye. »

6° *Abbaye de Fécamp.* — En 1154, Philippe de Harcourt fut témoin à une charte, donnée à Caen, par laquelle Henri II confirmait les donations de terres et de seigneuries faites à l'abbaye de Fécamp, O. S. B. (Diocèse de Rouen), tant en Angleterre qu'en Normandie, « par le duc Richard et par le Roy-duc Henri Ier (6) ».

(1) Aunay-sur-Odon, chef-lieu de canton.

(2) *Etude sur la Baronnie et l'abbaye d'Aunay-sur-Odon, Pièces*, n° 2, p. 254. Cf. Léchaudé-d'Anisy, I, p. 84, qui écrit : « Philippe, évêque de Bayeux, confirme la donation faite à l'abbaye d'Aunay, par Guillaume du Mesnil, de 50 acres de terre situées à la Lande. Cf. P. de Farcy, p. 60.

(3) Il faut lire Landes, commune du canton de Villers-Bocage.

(4) *Gallia Christiana*, col. 362, et *Instrum.*, pp. 24-25; Fisquet, p. 38; La Roque, II, p. 2021.

(5) II, p. 2021, Cf. *Gallia Christiana*, col. 362; Fisquet, p. 28.

(6) La Roque, I, p. 241, et IV, p. 1302. Cf. II, p. 2020. Cf. Béziers,

Digitized by Google

7° *Abbaye du Bec.* — Vers 1145, Philippe de Harcourt « assista à la fondation du prieuré de Saint-Ymer (ou Hymer (1), au diocèse de Lisieux, donné à l'abbaye du Bec, O. S. B., (Diocèse de Rouen) par Hugues de Montfort (2). » D'après M. le chanoine Porée (3), ce fut seulement en 1147 que Hugues IV de Montfort, sur les conseils de l'archevêque de Rouen et des évêques de Lisieux, d'Evreux et de Bayeux, substitua les religieux du Bec aux chanoines de Saint-Ymer. D. Bénigne Thibault (4) place cette substitution à l'année 1146.

Auparavant, en 1142, comme nous l'avons déjà rapporté (5), Philippe de Harcourt avait été témoin, à Rouen, de la donation au Bec du prieuré de la Sainte-Trinité de Beaumont, dont il était alors doyen.

8° *Abbaye de Mortemer.* — Vers 1154, Philippe de Harcourt fut témoin à la « confirmatio regis Henrici, filii Mathildis imperatricis, de loco Montuomaris et libertatibus », à Bayeux. (Mortemer, O. C., Diocèse de Rouen) (6).

9° *Abbaye du Valasse.* — En 1154, Philippe de Harcourt souscrivit à la fondation de l'abbaye du Vœu (le Valasse), O. C., (Diocèse de Rouen), par l'impératrice Mathilde, mère de Henri II Plantagenêt (7).

10° *Abbaye de Lyre.* — Vers 1154, Philippe de Harcourt fut

I, p. 55. (Nous aurons bientôt l'occasion de parler d'une autre donation).

(1) Canton de Pont-l'Evêque.

(2) Fisquet, p. 38, et p. 243. Cf. *Gallia Christiana*, col. 362 et 775; *Cartulaires de Saint-Ymer-en-Auge et de Bricquebec*, par C. Bréard, p. 3.

(3) Loc. cit., pp. 425-426.

(4) *Chron. Becc. auct. et illustr.* (Bibl. nation., latin 12884).

(5) *Revue Catholique de Normandie*, 15 janvier 1909, p. 211. Cf. Porée, loc. cit., p. 416; La Roque, IV, p. 6 du *Supplément*, où il écrit que ce fut en 1146.

(6) La Roque, IV, pp. 1298-1299, et II, p. 2020, où il cite le Cartulaire de l'abbaye; Cf. aussi p. 3; *Gallia Christiana*, col. 363; Béziers, I, p. 55; Fisquet, p. 38.

(7) *Gallia Christiana*, col, 363; Fisquet, p. 39. Cf. F. Somménil : *Origines de l'abbaye du Valasse* (*Revue Cath. de Norm.*, 15 mai 1902, p. 328).

Digitized by Google

témoin à la charte du roi Henri II relative à l'abbaye de Lyre, O. S. B. (Diocèse d'Evreux), charte donnée à Westminster, sans doute à l'époque du sacre du roi d'Angleterre, « entre 1154 et 1163, d'après l'*Inventaire* de Lyre », écrit M. le chanoine Guéry (1).

11° *Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge.* — La Roque nous dit (2) que Philippe de Harcourt « fut bienfaicteur du Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge » (3), O. S. A. (Diocèse de Lisieux) ; et ailleurs, il écrit, *ex codice S. Barbaræ* : « Philippum Baiocensem episcopum, virum cordatum, suisque adversariis sola vultus feritate terribilem, hic adegit, ut locum S. Albini, quem a nobis auferre modis omnibus nitebatur, non solum liberum et quietum dimitteret, verum etiam priorem euntem ad Remense concilium, cui præerat Engenius tertius, Papa Romanus, suis sumptibus honorifice duceret atque reduceret, etc. » (4) Ce texte a besoin d'être complété par celui que donne Béziers (5) et qui le fera mieux comprendre : « Philippum Bajocensem episcopum, virum cordatum, suisque adversariis sua (au lieu de « sola ») vultus feritate terribilem, hic adegit Guill. de Ebroicis, prior Sanctæ Barbaræ, ut locum Sancti Albini, quem a nobis auferre modis omnibus nitebatur, non solum liberum et quietum dimitteret, verum etiam priorem euntem ad concilium Remense, cui præerat Eugenius III, suis sumptibus duceret atque reduceret. »

R.-N. Sauvage, transcrivant *La Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge* (d'après le ms. 1643 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, f°s 57-70), donne à son tour (p. 35) cette leçon : « Philippum Baiocensem episcopum, virum cordatum suisque adversariis sola vultus feritate terribilem (6), ad hoc egit ut locum Sancti Albini (7),

(1) *Revue Cath. de Norm.*, 15 juillet 1910, p. 31. Cf. La Roque, IV, p. 2222; *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(2) I, p. 51.

(3) Commune d'Ecajeul, canton de Mézidon.

(4) La Roque, IV, p. 14 du *Supplément*.

(5) I, p. 56.

(6) « Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, qui du seul aspect de son visage effrayait ses ennemis », écrit R.-N. Sauvage, d'après la *Chronique* (Loc. cit., p. 9).

(7) A Bray-en-Cinglais, commune réunie à Fontaine-le-Pin, canton de Bretteville-sur-Laize.

Digitized by Google

quem nobis auferre modis omnibus conabatur, non solum nobis liberum et quietum dimitteret, verum eciam priorem euntem ad Remense consilium (1), cui prefuit Eugenius papa, suis sumptibus honorifice duceret et reduieret. »

Non-seulement Philippe de Harcourt n'inquiéta pas le prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge dans la possession de Saint-Aubin, mais encore il lui confirma les diverses possessions qu'il avait dans le diocèse de Bayeux. En effet, une charte de l'évêque porte : « Terram videlicet, quam Gislebertus de Ebroicis et ejus heredes tenuerunt ab antecessoribus nostris episcopis, apud Ageium (2), cum hominibus ad eandem terram pertinentibus, quam predicti Gisleberti heredes dederunt in elemosinam ecclesie Sancte Barbare, assensu et confirmatione predecessoris nostri, Ricardi secundi, liberam et quietam ab omni servitio et auxilio (3). » Léchaudé d'Anisy ajoute (4) que Philippe de Harcourt confirma pareillement par cette charte au prieuré la donation du patronage, de la dîme et des terres dans la paroisse de Saint-Laurent-du-Mont (5) et de Saint-Aubin. Il donne comme témoin à cette charte Durand, prieur du Plessis, que le *Gallia Christiana* n'a pas cité dans son *indiculus* (6).

12° *Abbaye de Saint-Jean de Falaise.* — En 1157, on trouve le nom de Philippe de Harcourt dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste de Falaise, de l'ordre de Prémontré (Diocèse de Sées, maintenant du diocèse de Bayeux), et dans une charte de Henri II Plantagenêt confirmative des biens de son église. Par cet acte, passé à Falaise, le roi donnait aussi à l'abbaye la faculté

(1) En mars 1148.

(2) Agy, canton de Bayeux.

(3) Charte citée par R.-N. Sauvage (*Note sur les textes narratifs provenus du Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge*, p. 13 (Arch. du Calvados, D, Sainte-Barbe).

(4) I, p. 180. Cf. P. de Farcy, p. 60 et p. 263.

(5) Canton de Mézidon.

(6) Que veut dire Léchaudé-d'Anisy, I, p. 120 (reproduit par P. de Farcy, p. 60) lorsqu'il écrit : « Lettre de Nicolas de Vilars, bailly de Caen, à Philippe, évêque de Bayeux, et sentence de l'officialité de Lisieux, qui confirment les droits de Sainte-Barbe sur le patronage des églises de Sainte-Croix-sur-Mer et de Douxmarais? » Ces actes sont de 1299, et à cette date l'évêque de Bayeux était Pierre II de Benais.

Digitized by Google

de prendre son bois de chauffage et de construction dans la forêt de Gouffern, et il lui concédait une foire annuelle de six jours, à la Saint-Michel (1).

13° *Abbaye de Hambye.* — Philippe de Harcourt fut témoin à la confirmation des chartes de l'abbaye de Hambye, O. S. B. (Diocèse de Coutances) par Henri II Plantagenêt, alors à Barfleur (2).

14° *Abbaye de Blanchelande.* — En 1157, Philippe de Harcourt souscrivit à une charte donnée pour le monastère de Blanchelande, de l'ordre de Prémontré (Diocèse de Coutances (3).

15° *Abbaye du Mont-Saint-Michel.* — Nous lisons dans le *Gallia Christiana* (4) ce passage concernant Robert de Torigni, le célèbre abbé du Mont-Saint-Michel, O. S. B. (Diocèse d'Avranches) :

« Tanta autem jam ab initio erat apud omnes Roberti existimatio ut, anno 1156, archiepiscopus Rotomagensis, episcopi Constantiensis, Abrincensis et Bajocensis illum inviserunt, quatriduo apud eum manentes. »

Dans quelle circonstance eut lieu cette visite de Philippe de Harcourt au Mont-Saint-Michel et à son abbé? Ce fut à la suite de la translation (5) du corps du bienheureux Guillaume Firmat à Mortain et des honneurs qui lui furent rendus dans cette église par Hugues, archevêque de Rouen, Rotrou, évêque d'Evreux, Richard, évêque de Coutances et Herbert, évêque d'Avranches. Robert de Torigni, dans sa *Chronique*, ne nomme pas Philippe de Harcourt; mais si réellement, comme le veut le *Gallia Christiana* il passa quatre jours au Mont, dans la compagnie de son métropolitain et des évêques de Coutances et d'Avranches,

(1) *Gallia Christiana*, col. 688. Cf. Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du Diocèse de Coutances*, I, p. 229; Léchaudé-d'Anisy, I, p. 322; P. de Farcy, p. 60, qui donne la date de 1162; La Roque, IV, p. 14 du *Supplément*, le *Gallia Christiana*, col. 363, et Fisquet, p. 39, signalent une autre attestation de charte par Philippe, en 1162.

(2) La Roque, IV, p. 16 du *Supplément*.

(3) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 39.

(4) Col. 520.

(5) Cette translation eut lieu le 10 juin 1156.

Digitized by Google

voici comment Robert de Torigni raconte cette visite (1) :

« Cum autem archiepiscopus exinde (2) ad Montem Sancti Michaelis orationis et nos visitandi gratia venisset, et nos sua jocunda exhortatione et allocutione per quatuor dies exhilarasset, altare crucifixi fecit consecrari ab Herberto Abrincatensi episcopo sexta feria (3); ipse vero, sequenti sabbato (4), altare beatæ Mariæ in cripta aquilonali noviter reædificatum consecravit. In quo altari reposuimus reliquias vestimentorum, ut putamus, ipsius Dominæ Nostræ, quas in pixide plumbea in veteri ara ibidem reppereramus. »

En 1157, Philipppe de Harcourt signa à un bref de Henri II Plantagenêt pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel, à Mortain : « Jussit iterum idem rex per breve suum ministris suis de Hamtona ut pontagium quod acceperant de equis abbatis redderent. Testes : Rob. de Novoburgo, Philippus, episcopus Baiocensis, etc. (5) ».

En 1157 aussi, Philippe de Harcourt se trouva à Caen lors d'une sentence rendue en faveur de l'abbé du Mont-Saint-Michel contre Jourdain de Sauqueville (6).

En 1159, son vidame Richard de Vaux fut témoin dans une affaire concernant une dîme d'église (7).

En 1160 enfin, Philippe de Harcourt assista à une transaction entre l'église d'Avranches et l'abbaye du Mont relative aux églises de Pontorson; il signa, en cette circonstance, l'acte, daté de Rouen, de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (8).

15° *Abbaye de la Luzerne.* — En outre de la charte d'Eléonore de Guyenne concernant le don d'Ardenne et de l'église de Saint-

---

(1) I, p. 299.

(2) Après la translation du corps du B. G. Firmat.

(3) Le vendredi 15 juin 1156.

(4) Le samedi 16 juin 1156.

(5) Cf. Robert de Torigni. II, p. 247.

(6) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 39; *Chronique de Robert de Torigni*, II, p. 252. Cf. *Antiquaires de Normandie*, XV, p. 197.

(7) *Chron. de Rob. de Tor.*, II, p. 258.

(8) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 39; *Chron. de Rob. de Tor.*, II, pp. 266 267.

Digitized by Google

Germain-la-Blanche Herbe à l'abbaye de la Luzerne, de l'ordre de Prémontré (Diocèse d'Avranches), dont nous avons parlé plus haut, Philippe de Harcourt fut aussi témoin d'une charte de confirmation de cette abbaye donnée par Henri II Plantagenêt, à Argentan, en 1154 (1).

16° *Abbaye de Cerisy.* — En présence de Philippe de Harcourt, un accord fut fait entre l'abbé de Cerisy, O. S. B. (Diocèse de Bayeux, maintenant du Diocèse de Coutances) et Richard Urselle (alias de la Vaucelle) et Adam, son frère, sur l'église de Formigny et la chapelle d'Engranville (2).

Ces deux personnages déclarèrent, devant l'évêque et le chapitre de l'abbaye, que ces deux églises ne leur appartenaient pas, et ils les remirent entre les mains de l'abbé Hugues, en s'engageant à ne jamais prétendre à aucun droit sur ces églises (3).

Paragraphe V.

Monastères de France et d'Angleterre.

1° *Abbaye de Saint-Père de Chartres.* — En 1157, Philippe de Harcourt souscrivit à une charte de Henri II Plantagenêt en faveur de l'abbaye de Saint-Père de Chartres (4).

2° *Abbaye de Thiron.* — Il souscrivit pareillement, avec Arnoul, évêque de Lisieux, et Guillaume, évêque du Mans, à « la concession de 20 marcs d'argent à prendre sur le trésor de Winchester » que Henri II et l'impératrice Mathilde firent aux religieux de Thiron (5).

3° *Abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme.* — En 1145, Philippe de Harcourt « confirma au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme tout ce qu'il possédait dans le diocèse de Bayeux (6) ».

---

(1) La Roque, I, p. 241, II, p. 2020, IV, p. 1299; *Gallia Christiana*, col. 363, et *Instr.*, p. 113; Fisquet, p. 38; Béziers, I, p. 55; *Cartulaire de l'abbaye de la Luzerne*, V.

(2) Paroisse réunie en partie à Trévières, et en partie à Formigny.

(3) Archives de la Manche, 1404, pp. 79-80; Cf. P. de Farcy, p. 231.

(4) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 39.

(5) *Gallia Christiana*, col. 776; Fisquet, p. 224. Thiron, département d'Eure-et-Loir.

(6) *Gallia Christiana*, col. 362; Fisquet, p. 38.

Digitized by Google

4° *Abbaye de Saint-Julien de Tours.* — En 1154, Philippe fut témoin à une charte par laquelle Henri II Plantagenêt confirmait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours tous les biens qu'elle possédait en Normandie (1).

5° *Abbaye de Saint-Florent de Saumur.* — Pareillement, il fut témoin à une charte donnée en 1154, à Westminster, à l'époque du sacre, par Henri II, en faveur de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (2).

6° *Abbaye de Notre-Dame de Saintes.* — Même attestation, à la même date, pour Notre-Dame de Saintes (3).

7° *Abbaye de Montaigu.* — Philippe de Harcourt fut témoin à une charte de Henri II pour le monastère anglais de Montaigu, dans le comté de Somerset (4).

8° *Abbaye de Woburn.* — Il fut témoin à la confirmation des biens aumônés par Hugues de Bolbec à l'église de Woburn (Wuosbona), donnée à Rouen par Henri II Plantagenêt (5).

9° *Abbaye de Lincoln.* — Pareillement, en ce qui concerne le monastère de Lincoln (6).

10° *Prieuré de Trentham.* — Pareillement aussi, en ce qui concerne le prieuré de Trentham (7), comté de Stafford.

11° *Prieuré de Brewton.* — Nous lisons enfin, dans l'opuscule de E. Liot (*Lion-sur-Mer*, *Hermanville* (2), ce détail : « Le cartulaire de l'abbaye de Troarn contenait plusieurs chartes concernant la paroisse de Lion. L'une, de Guillaume de Moyon, donnait

---

(1) La Roque, IV, p. 1300, et II, p. 2020 où il cite la *Chronique de Jean Brompton*. Cf. Béziers, I, p. 55.

(2) La Roque, IV, p. 2220; *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(3) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(4) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(5) La Roque, I, p. 252, II, p. 2020, IV, p. 1298; *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(6) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(7) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 38.

(8) P. 34.

Digitized by Google

au prieuré de Briwe-ton, dans le diocèse de Bath, l'église de Lion et, avec, la terre que Margarin, chapelain du comte de Glocester, et Hubert de Pierrepont avaient précédemment abandonnée, dans la même commune, aux mêmes religieux; l'autre, de Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, confirmait la donation. »

Paragraphe VI.

Les Templiers.

1° *Dans le diocèse de Bayeux.* — Le chanoine Laffetay, dans l'*Introduction* à son premier volume de l'*Histoire du Diocèse de Bayeux*, parle (1) de l'établissement, dans ce diocèse, des Templiers, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt. « L'abbé Béziers, dit-il, croit que les Templiers s'établirent à Bayeux en 1150. D'après l'abbé Delarue et M. F. Vaultier, ils n'eurent point à Caen d'établissement religieux; mais ils possédaient plusieurs commanderies dans le ressort du bailliage :

« Celle de Baugy, dans la paroisse de Planquery, fondée par Roger Bacon en 1148;

« Celle de Voismer, dans la paroisse de Fontaine-le-Pin (2), fondée à la même époque que celle de Baugy, par Roger de Gouvix et Guillaume, son fils;

« Celle de Bretteville-le-Rabet (3). On présume qu'il faut l'attribuer aux Rabet, qui tenaient cette terre des seigneurs de Gouvix, dans le XIIe siècle;

« Celle de Courval, dans la paroisse de Vassy (4). Il est probable qu'elle fut instituée par la famille de Vassy, à la même époque. Le pouillé de la bibliothèque de Caen confond cette commanderie avec celle de Baugy et en fait honneur à Roger Bacon; mais il n'en est pas question dans la charte de 1148. »

Nous ignorons absolument quelle fut la part de Philippe de

(1) P. LXXXIII.

(2) Canton de Bretteville-sur-Laize. Hippeau (*Dictionnaire topographique du Calvados*) place cette commanderie à Bretteville-le-Rabet; ce qui ne l'empêche pas d'avoir déjà auparavant signalé à ce nom une commanderie.

(3) Canton de Bretteville-sur-Laize.

(4) Chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Harcourt dans l'établissement des Templiers du diocèse de Bayeux.

R.-N. Sauvage, dans son savant travail sur *L'Abbaye de Saint-Martin-de-Troarn*, nous raconte longuement l'échec d'une tentative d'établissement des Templiers à Robehomme (1). Nous n'en donnerons qu'un résumé.

En 1147, Guillaume II Talvas, comte de Ponthieu, grand ami des moines, étendit ses faveurs aux Templiers. « Il voulut en établir quelques-uns sur ses domaines normands, mais il usa d'économie et n'imagina rien d'autre que de donner à ses Templiers la terre de Robehomme... Les rapports de l'abbaye de Troarn avec l'évêque de Bayeux étaient alors au pire sur le sujet de l'exemption. L'abbé régnant, Richard Ier, ne s'adressa pas à l'évêque Philippe de Harcourt, mais bien directement au pape, Eugène III ». Au bout de deux ans, en 1149, les Templiers de Robehomme durent abandonner la partie, et se retirer. En effet, « une assemblée solennelle, que tinrent à Lisieux l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Evreux, auxquels s'était joint enfin l'evêque de Bayeux, Philippe de Harcourt, consacra, le 1er avril 1149, les droits de l'abbé de Troarn et le confirma dans la propriété de Robehomme. » La charte de l'archevêque de Rouen est datée du 15 avril 1149 (2).

2° *Templiers d'Angleterre.* — Philippe de Harcourt fut témoin en 1156, à Saint-Etienne-de-Renneville, de la charte de confirmation que Marguerite du Perche, femme de Henri de Beaumont, comte de Warwick, et mère de Robert du Neufbourg et de Rotron de Warwick évêque d'Evreux, fit de la donation de la ville de Lammadoc à l'église de Sainte-Marie des chevaliers anglais du Temple (3) « auxquels lui-même, de concert avec Guillaume de Brajeuse et Guillaume de Harcourt, donna l'église de Sumtinges, en présence d'Hilaire, évêque de Chichester, et de Gilbert, évêque d'Hereford (4).

(*A suivre*). L'abbé V. Bourrienne,
Curé d'Ellon.

---

(1) Canton de Troarn.

(2) R.-N. Sauvage, loc. cit., pp. 25-27 et pp. 374-375.

(3) Cf. C. Guéry *Histoire des Commanderies*, etc. (*Revue Catholique de Normandie*, 15 septembre 1894, p. 211).

(4) *Gallia Christiana*, col. 363; Fisquet, p. 39.

Digitized by Google

L'ART ET L'HISTOIRE

DANS LA PRÉDICATION

(Suite)

II

« Je voudrais qu'on enseignat aux chrétiens disait Fénélon les premiers éléments de la religion et qu'on les menat avec ordre jusqu'aux plus hauts mystères. » C'est avec « le *cours suivi* » de dogme et de morale que le prédicateur atteindra ce but évidemment essentiel de toute instruction pastorale. Ces prédications suivant un plan déterminé ont deux grands avantages. Le premier c'est de faire connaître aux fidèles dans leur *ordre logique*, dans leurs relations naturelles et dans leur ensemble magnifique les divers enseignements de notre religion. On ne comprend bien l'Eucharistie que par l'Incarnation, l'Incarnation que par la Trinité, etc. Cela permet aussi de présenter aux fidèles des sujets qu'on ne saurait comment ammener autrement que dans un ordre logique. Belle dans ses parties la religion chrétienne est plus belle encore dans *son ensemble*. « Tout y tient par des crampons de fer » a dit Renan. La chaire est une école de théologie populaire on doit y enseigner avec méthode. Le cours suivi n'est point comme on l'a répété à tort, monotone et fastidieux. Il n'est d'ailleurs nullement défendu de l'interrompre pour une fête. « La reprise, remarque M. Hamon, sera chaque fois un plaisir nouveau. » — Tout comme l'Homélie, il requiert une noble simplicité à laquelle il sera nécessaire d'adjoindre une très grande clarté et précision dans l'exposé de chaque vérité.

« Le cours suivi comprend tout d'abord le *Symbole* dit le Père Monsabré (1), explication des vérités de foi plus nécessaires que jamais ou tant d'erreurs et de préjugés conspirent contre la rectitude et la pureté de nos croyances. Exposez le dogme avec clarté surtout avec affirmation dans sa naturelle simplicité,

(1) *Avant et après la Prédication.*

Digitized by Google

appuyez de preuves les plus faciles à saisir. » Parmi les preuves de la perrennité du dogme et de son évoluante fixité les plus palpables sont tirées de la tradition sculpturaire et picturale que viennent renforcer les thèses des docteurs, les définitions de conciles, les bullaires des papes d'un vivant témoignage. Or tout cela, c'est de l'art et de l'histoire. L'histoire de l'Eglise disait Pascal, doit être proprement appelée l'*Histoire de la vérité*. Dans son sermon sur la Divinité de Jésus-Christ, Bossuet a magnifiquement développé cette pensée (1). « La vérité est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière. Toutefois pour le bien des hommes elle a voulu régner et Jésus-Christ est venu au monde que pour établir cet empire... Elle s'est fait elle-même des défenseurs intrépides et dignes de sa grandeur... Le monde a menacé, la vérité est demeurée ferme, le schime a déchiré le corps de l'Eglise, la vérité est demeurée entière. »

C'est par milliers que se comptent les mots historiques, les adages qui sont de puissantes et vivaces affirmations de l'existence de Dieu et de la divinité du Christ. C'est le cri de rage des juifs terrassés, au pied de la Croix « *Vere Filius Dei erat iste* : C'était vraiment le Fils de Dieu ». Et cet autre de Julien l'apostat : « Tu as *vaincu Galiléen* ». Tantôt c'est le cri d'amour, de foi et de repentir d'un Augustin clamant : « *sero te cognovi, sero te amavi* ! Trop tard je t'ai connu, trop tard je t'ai aimé, Seigneur ! »

Puis c'est la longue théorie des victoires du christianisme sur le paganisme cossu des juifs et romains, le fanatisme turc, l'hypocrisie doucereuse de la Réforme. l'impiété voltérienne, la brutalité de la révolution, le despotisme de Bonaparte et la *blanche* mais cruelle persécution du laïcisme toujours en vigueur. Le tout aboutit au constat de la véracité du dire de Jésus : « Confiance j'ai vaincu le monde et serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » D'ailleurs après l'admirable station de Carême que vient de prêcher l'illustre recteur de l'Institut catholique Mgr Baudrillart, la preuve est faite. L'histoire est inséparable de l'exposé du dogme, elle en est l'étai le plus puissant et le plus facile à saisir.

On a dit avec raison que si on arrachait de nos musées ou édifices nationaux, les sujets d'inspiration chrétienne on supprime-

(1) Sermon sur la Divinité de J,-C.. Ier point.

Digitized by Google

rait du même coup les trois quarts de notre richesse artistique. Sans elle ce serait carence et faiblesse d'exécution lamentables. Qui dénombrera les seules productions que chacune des vérités dogmatiques à fait naître? Autant s'acharner à demillionner les étoiles. *Dieu Père. Fils et Saint-Esprit.* Dieu Créateur, voilà deux dogmes religieusement observés par les artistes. Au centre le Créateur qui fait asseoir à sa droite Jésus, l'Esprit-Saint survole ou se dessine sur la poitrine du Fils. Auprès d'eux se place la Vierge, les Anges, les Apôtres, les confesseurs, les vierges. Le matérialisme de l'Être divin répugnant aux premiers chrétiens Dieu le Père fut figuré que d'une manière symbolique : *la main à trois doigts*, bénissante, donatrice, rayonnante tout à la fois. A partir du XIIIe les artistes donnèrent aux trois personnes de la Trinité des figures humaines.

Raphaël fut le meilleur interprète de la *Création* aux Loges du Vatican et à la chapelle Sixtine. Cinq des neuf fresques dues à son génie sont consacrées au partage de la lumière et des ténèbres l'apparition du soleil, de la terre, de l'homme.

Nous voici à l'*Incarnation* rien ne prouvera mieux à l'auditoire sa nécessité d'après le plan divin bouleversé par le péché originel que le récit saisissant de la chute d'Adam et d'Eve. Or la scène depuis la naissance de la femme jusqu'à l'expulsion de l'Eden, les sentences terribles du châtiment, les consolants espoirs d'un Rédempteur, la tentation par le serpent, l'hésitation, la faute, la complicité d'Adam, tout a été buriné par les sculpteurs, avivé par les peintres, commenté par les apologistes. Ne citons que le tableau célèbre du *Dominiquin* conservé au Louvre.

A l'heure fixée dans le plan divin la promesse se réalise. *Gabriel* l'annonce à Marie et par le fiat de la Vierge émue le *Verbe se fait chair*! Depuis les premières représentations de ce grand mystère dans les catacombes jusqu'aux productions du néo-mysticisme, il n'est pas un grand nom d'artiste auquel on ne doive attribuer une *Annonciation*. Les primitifs, les maîtres des grandes écoles d'Italie, des Flandres, de France et d'Espagne l'ont reproduite à plaisir, parfois avec des anachronismes pleins de charme donnant l'architecture et le paysage de leur temps. Celle de *Léonard de Vinci* à Florence est d'idéale perfection. Et si le prédicateur du 25 mars, ou de la bénédiction d'un bas relief reproduisant l'annonciation met à profit l'art local, il y puisera de bien

Digitized by Google

curieux et fort attrayants développements. Le diocèse de Séez est très riche en sculptures, tableaux et verrières traitant le grand événement du fiat rédempteur.

Comme le philactère que les miniaturistes ont placé dans les mains ou sur les lèvres de l'ange, déroulons souplement la suite du *Credo*. La *Visitation* inspire Cimabuée et Giotto son élève le surpasse en nous plaçant les deux futures mères dans le plus exquis décor florentin. Le *Précurseur* et le *Baptiseur* du Christ saint Jean, a dans les magnifiques baptistères jadis séparés des cathédrales, son autel, ses statues, ses fresques, ses sculptures. Laissons de côté l'Italie et l'Espagne, cataloguons seulement pour la France, les scènes de *Bouguereau* à Saint-Augustin de Paris savoir : La Prédication au désert, saint Jean baptisant le Christ, la tête de saint Jean remise à Hérodiade. Philippe de Champagne et Restout, un normand, lui ont consacré aussi de leurs meilleures toiles.

Puis c'est Noël ! La *Natirité*. Là, il faut absolument renoncer à toute énumération. Une très incomplète nomenclature tiendrait des pages. Pour nous confiner à notre richesse nationale d'origine ou de possession nommons les fraîches compositions de Le Brun, Lesueur, Fayet, etc. L'*Adoration des Mages* par Poussin. Quant à la Circoncision l'histoire vient corriger l'art qui souvent a une théologie de fantaisie. Le plus grand nombre des imagiers l'ont confondue avec la *Présentation de Jésus* et l'ont placée dans le temple. Or il est plus vrai de penser que Joseph la fit lui-même à Bethléem. Ne nous plaignons pas de l'inexactitude qui nous a valu dans la recherche du pittoresque les tableaux merveilleux de Mantégna, du Titien, de *Rubens*. Ce dernier a traité aussi la *Fuite en Egypte* et le *massacre des Innocents* avec une véhémence et une animation d'extrême vérité. Le prédicateur de ville. peut sans étalage vaniteux, mais avec sobriété et tact en faire parler tous les personnages. L'attitude humble des adorateurs, le geste brutal des bourreaux, l'expression des visages des uns et des autres seront autant d'enseignements extrêmement saisissants et qui par conséquent porteront fruit.

Plus feconde encore et d'une fraîcheur incomparable est la source d'inspiration jaillie du sujet. « *La Sainte Famille* ». D'ordinaire la composition comprend trois figures : la Vierge mère, l'Enfant-Jésus et saint Joseph. mais souvent à côté se placent le

Digitized by Google

petit saint Jean, sa mère Elisabeth et quelquefois sainte Anne. La plus ancienne représentation est une mosaïque de sainte Marie Majeure. Le moyen âge idéaliste se plut aux reproductions du Ciel, de l'enfer, mais dónna très peu de ces scènes de vie réelle. Au xve siècle on retrouve le sujet traité à profusion. Le Carrache, Le Dominiquin, Murillo, Van Dych, Rembrant en ont enrichi le Louvre. Bien d'autres *saintes Familles* d'artistes moins illustres y figurent soit dans la peinture, soit dans la gravure. Que de suaves et précieux développements pleins de leçons d'actualité on peut extraire d'un simple parallèle. Un prédicateur habile attachera les yeux de son auditoire sur cet intérieur de Nazareth si bien décrit par les artistes. Il détaillera par le menu les personnages, le mobilier de cet asile de douce sérénité plein de calme, d'affection, de labeur obstiné. Par constraste violent il pourra placer en regard le foyer laïcisé d'aujourd'ui, sa désaffection, ses discordes, ses haines, ses séparations pénibles. Quelle chaude éloquence de cœur, — la meilleure de toute, peut ainsi s'allumer par l'humble tison d'une description d'art ou d'une reconstitution historique. Négliger de tels éléments, s'est se priver soi-même et priver les autres de douces sensations et d'utiles méditations. *Jésus au milieu des Docteurs* scène admirablement rendue par Félix Barrias peut encore être un thème plein d'enseignements évangéliques.

Nous arrivons maintenant à la vie publique du Sauveur dont pas une parole, pas un geste ne sont tombés dans l'oubli. Avec l'Evangile des artistes on suit pas à pas le Maître qui prêche sa doctrine, le semeur de miracles qui guérit les corps, console les âmes, écrase l'humanité de la puissance de sa miséricorde. Une seule fois Jésus semble se départir de cette conquérante mansuétude, il chasse les *vendeurs du Temple*. Le fait n'a point échappé aux interprètes qui par le pinceau ou le ciseau raniment ce geste d'indignation divine, Jouvenet et Rembrant exultent le *guérisseur de malades*, Paul Véronèse s'attache à la très familiale et curieuse guérison de la belle-mère de saint Pierre. Le Poussin préfère reproduire *les Aveugles*, de Jéricho et le Carrache analyse le fameux miracle de l'aveugle né. La *Résurrection de Lazare*, pour ne parler que de celle-là, est peut-être la scène évangélique le plus souvent reproduite. Des ébauches des catacombes jusqu'aux modernes fresques, elle a eu des centaines d'interprètes. En carême, il est aisé d'en choisir un bon et avec lui de ressusciter

Digitized by Google

aussi la scène pour toucher le pécheur dont l'âme morte est déjà en décomposition comme l'était le corps du frère de Marie et de Marthe.

Ces miracles retentissants décidèrent les juifs à se débarrasser de Jésus. Oh, sans doute il fut fêté à son retour de Béthanie. Quel triomphe, dont Hippolyte Flandrin s'est fait le meilleur interprète. L'exaltation orientale, la duplicité juive y sont fidèlement rendues. A peine les dernières acclamations étaient-elles assourdies que le pacte de trahison était accompli. Tandis que se tramait l'œuvre de haine, Jésus, lui, tissait les mailles éternelles de son amour pour les humains et se donnait à tout jamais dans l'*Eucharistie*.

La *Cène*, ce seul mot éveille le souvenir devenu classique de la composition de *Léonard de Vinci*. Tout en faisant l'action de grâce à son Père, et ses ultimes recommandations aux apôtres, Jésus monte aux Oliviers, Giotto, Raphaël, Michel-Ange, Le Titien, le Carrège, Murillo, Rubens, Van Dyck, Delacroix et mille autres se sont attardés avec complaisance pleine de foi et de compassion sincère, à nous communiquer leur émotion. Avec eux et par eux on comprend l'agonie sanglante du Christ priant seul dans l'ombre, le silence et l'oubli puisque les apôtres ont eu la lâcheté de somnoler et de délaisser le maître en souffrance. Pour faire passer dans l'âme des auditeurs, comme un frisson d'émoi il n'est rien de plus efficace que de décrire d'un mot sobre telle ou telle admirable reproduction de l'agonie. Le *Baiser de Judas* avec toute son horreur dont Flandrin fut un des plus heureux traducteur saura lui aussi avivé par les souvenirs historiques et artistiques bien combinés, arracher aux fidèles des saintes et rédemptrices contritions.

Jésus chez Anne, Caïphe, Hérode, Pilate, Jésus ligoté, insulté, renié par Pierre, flagellé, couronné d'épines, tout geste rédempteur, toute souffrance du divin martyr, a trouvé son interprète attendri et donc attendrissant. La voie douloureuse avec ses pénibles confrontations, ses sanglantes péripéties, ses adieux sanglants a ému le cœur de nos artistes et guidé leurs mains aussi avec eux pour qui sait les lire, les étudier, les comprendre ou fait le meilleur des chemins de croix, l'un des plus salutaires en bonnes et pratiques résolutions. Et pas n'est besoin de talent, mais un peu de mémoire et de cœur pour entraîner un auditoire

Digitized by Google

en cette voie douloureuse, et l'émouvoir en le faisant témoin *réel* du drame libérateur.

La *Crucifixion*, ses apprêts, le dernier soupir du Christ, la *Résurrection* voilà les événements qui bouleversèrent le monde. Ne nous étonnons donc pas qu'ils aient les préférences des apologistes par l'art et par l'histoire. Inutile de remettre au palmarès les noms déjà maintes fois cités. Il en est un que nous n'avons point encore mis en relief et qui précisément s'impose à l'admiration par la perfection émouvante de son crucifiement. C'est *Andrea da Milano* dont le Louvre possède le chef-d'œuvre. Le Christ vu de face est cloué à une croix très haute. A gauche la Vierge s'évanouit dans les bras de Madelaine, à droite les soldats jouent aux dés la tunique sans couture. Des cavaliers, soldats et bourreaux vêtus à la mode du xve siècle s'entretiennent mystérieusement. C'est sans contredit l'un des meilleurs résumés de cet inoubliable instant de notre rachat. Pourquoi ne pas en extraire toutes les notes de la gamme des sentiments chrétiens que cette toile inspire et tenter de mettre au diapason le cœur ému des chrétiens aux écoutes qui sont précisément venus à l'église un soir de semaine sainte pour ouïr des paroles de salut.

Quand tout fut fini, « *Consummatum est* », Marie, la mère des douleurs reçut son Divin Fils sur ses genoux. La *Descente de Croix* que Rubens a immortalisée étant achevée, la voilà qui détient entre ses bras le corps inanimé de son Jésus. C'est Michel Ange qui s'est chargé d'exprimer par une sculpture incomparable toute la *tendre pitié* et l'inexprimable souffrance de la mère. Là encore pour qui sait un peu vibrer en face d'une œuvre d'art comme il est facile de faire parler ou gémir la *Pieta* de marbre.

Malgré les gardes, la *Résurrection* s'accomplit. *Alleluia!* Assez rarement reproduite dans les monuments primitifs, la *Résurrection* enthousiasma les grands maîtres de la Renaissance et des siècles suivants. Elle a son expression la plus achevée dans l'incomparable tableau de Rubens à Anvers qui le dispute à son autre chef-d'œuvre la *Descente de Croix*. Si on lit les descriptions et analyses que donnent de ces deux scènes d'évangile traduites par la palette du maître, on y puise sans effort un thème magistral de sermon sur la passion du Christ, et la preuve de sa divinité. Que Rubens ait été ou non un peintre religieux, il est certain qu'il reconstitue ces drames d'évangile à sa façon et par là, a-t-on dit,

Digitized by Google

il est plus éloquent que la vérité. Que ceux-là donc qui veulent être eux aussi éloquents, par le verbe s'inspirent de l'éloquence de son pinceau.

Fra Angelico s'est chargé de l'*Apparition à Madelaine*. Le souvenir des *Pèlerins d'Emmaüs* est inséparable de l'émotion qui empoigne en face de l'inimitable chef-d'œuvre de Rembrant conservé au Louvre. Il fut par excellence le peintre *des émotions divines* et humaines. Quel mystère de souffrance et de résignation dans la figure du Christ, quelle haletante anxiété, puis quel ravissement dans les traits des disciples! Ah, comme la simple évocation de ce tableau enrichit singulièrement la paraphrase du dialogue : « Hommes de peu de foi, pourquoi êtes-vous tristes? — Restez avec nous, Seigneur, il se fait tard, — et la courte conclusion : « Ils le reconnurent *à la fraction du pain!* »

Ne nous arrêtons pas à l'*Incrédulité de saint Thomas* qui veut toucher du doigt les stigmates sacrés. Assistons de suite à l'*Ascension*. Le musée de Lyon possède une superbe toile du Perrugin qui la reproduit de façon saisissante et en facilite le commentaire.

La *Pentecôte* de Le Brun, est un des trésors du Louvre. L'artiste a fixé ses propres traits dans le personnage au manteau bleu placé dans l'angle gauche, pour qui sait y lire, on peut y puiser une excellente armature de l'explication théologique et morale du mystère. A ce sujet, et comme preuve de notre affirmation rappelons les mordantes réflexions de Raoul Plus, dans sa *Prédication réelle ou irréelle*. « Les sermons des autres sont la plaie de notre prédication personnelle. On doit prêcher la Pentecôte, par exemple, comment procède-t-on? La bonne méthode serait de se mettre *directement en contact avec le mystère*, de relire les *Actes*... chercher sous quel angle envisager la question? La Pentecôte c'est ou bien la fête des grands auditoires chrétiens, ou bien la fête de l'intime des âmes; les langues de feu et la conversion des peuples ou bien le *dulcis hospes animæ* et l'approfondissement silencieux de la vie au dedans. La mauvaise méthode, ajoute le malin critique, serait de prendre un sermonaire le *dormi scure* pour le prédicateur, mais aussi pour l'auditoire qui a dès les premiers mots l'impression du vieux, du renfermé, de l'impersonnel, du mort, du parfait *irréel*. L'orateur a récité au lieu de chercher

(1) *Prédication reelle et irreelle*. Raoul Plon, p. 140. Edition *Spes*.

Digitized by Google

à voir. Il apporte au lieu d'une Pentecôte toute vibrante *de réalité*, un *commun des Pentecôtes*, comme il y a un commun des confesseurs ». C'est très juste. Or nous disons voulez-vous être réels, étudiez non seulement le texte, le fait d'histoire, mais aussi les œuvres si bien nommées *réalistes*, des peintres. Précisément ils ont eu pour but de rendre les scènes d'évangiles plus vivantes, donc plus touchantes et de prêcher à leur manière, et cette manière est excellente.

Enfin l'Eglise se fonde, la *Remise des Clefs* à saint Pierre traitée par Ingres avec grand apparat et riche coloris témoigne de l'importance du fait. Si dans cette véritable chaire qu'est l'art on a su en comprendre l'importance, combien à plus forte raison le prédicateur devra en signaler la grandeur toute divine. Renonçons aux premières missions des apôtres qui foisonnent de miracles. Les *actes* de saint Pierre sont retracés par Philippo Lippi et inutile d'ajouter qu'à Rome tout parle du chef de l'Eglise, dans chaque église, et chaque palais, Bougnereau à saint Augustin de Paris nous le montre *évangélisant*. Le Dominiquin chanta jadis sa Délivrance. La *conversion de saint Paul*, ses *prédications* d'Athènes et d'Ephèse ont eu pour hérault Raphaël et Lesueur. Une âme d'apôtre, en extase devant ces admirables toiles y trouvera certainement des accents capables de toucher et d'éclairer les plus endurcis.

La communion des saints a très peu tenté les artistes. Il n'en est pas de même de la *Résurrection de la chair*. Le fameux *Triomphe de la mort* du Campo sancto de Pise, dû aux frères Lorenzetti, le *Jugement dernier* d'Occagna, les audacieuses conceptions de Giotto à Padoue, de Michel Ange au Vatican, le style violent du Titien et du Tintoret, nous donnent les troublantes appréhensions de l'au de là. L'*Enfer* du Dante inspira maints italiens, toutefois Michel Ange dédaignant ces sombres inventions se borne au supplice d'un seul damné cachant de sa main les convulsions de sa face quand le serpent le mord avec une cruelle voracité. Une simple allusion à de tels détails ne suffit-t-elle pas à animer le plus austère des exposés? Quand au *Paradis*, il suffit de fixer au Louvre, l'œuvre du Tintoret, ou celle qu'il laissa au palais des doges à Venise, pour expliquer et faire comprendre à son auditoire ce que sera la *Gloire* dans l'éternelle possession de l'infinie beauté.

(*A suivre.*)

Abbé TABOURIER.
Curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil. 1627-1669

(Suite)

Nous allons pouvoir aisément la suivre grâce au récit rédigé par elle dans la Chronique, à son retour.

A peine l'Evêque de Sée eut-il appris la présence de sa sœur à Paris, qu'il s'empressa de venir la voir et fit prévenir les autres membres de la famille : tous accoururent la visiter et s'informer du motif de son voyage. Certes, elle eût pu, à bon droit, compter sur leur influence à la Cour ; mais, « voulant plutost se servir des « serviteurs de Dieu auprès de la Reine que des personnes du monde », elle les mit peu au courant. Malgré l'affection réelle qu'ils lui portaient, elle avait appris par expérience que tous ces grands du siècle aimaient peu à s'occuper des intérêts de son Monastère, craignant « que ce qu'ils demanderoient, pour autres que pour « eux-mesmes, tienne lieu de récompense de leurs services. »

Louis XIV avait abandonné le Palais-Royal à sa tante la Reine d'Angleterre ; c'était là qu'habitait le bon Père Viette, son Confesseur, auquel Mme de Médavy résolut de se confier et, dès le lendemain. sa première visite fut pour lui. « Il estoit assez informé », dit-elle, (leurs relations devaient être fréquentes) « de lestat du « monastere et des sentimens et intentions de labbesse dont il « cognessoit le fond de lame. » Elle lui conta le sujet de son voyage et il lui fut facile « de luy persuader son affliction, car ses « larmes faisoient recognoistre sa peine et inquiestude. »

La noble affligée était venue le trouver, dès le matin et à jeun. Avant de prendre une détermination quelconque, le pieux prêtre, l'emmenant à la Chapelle du Palais-Royal, offrit le Saint Sacri-

Digitized by Google

fice où il la communia : tous deux recommandant avec ferveur cette grave affaire à Dieu. Ils sortaient de la Chapelle, quand, le Père Viette, voyant l'Abbé de Montaigu s'y diriger pour aller dire la Messe, lui présenta Mme de Saint-Nicolas.

Ce personnage, Anglais et de noble famille protestante, s'était converti en 1635 ; à Loudun, où il avait été présent à l'un des exorcismes du Père Surin sur la Mère Marie-des-Anges (1). S'étant ensuite rendu à Rome, il abjura devant le Pape, reçut les Saints Ordres et devint Grand Aumônier de la Reine Henriette (2), puis de sa fille, Henriette d'Angleterre, mariée à Philippe, frère de Louis XIV. Son influence près d'Anne d'Autriche était très grande. Mme de Motteville parle de lui avec éloge dans ses Mémoires et quand il mourut, Bossuet put assurer que « tout le « monde avait connu le zèle et la vertu de feu Monsieur l'Abbé « de Montaigu. »

Le Père Viette avait eu le temps, avant de l'aborder, d'avertir l'Abbesse de la considération et estime dont, « a cause de sa con- « version » cet Abbé jouissait près « de la Reine-Mère de France « aussy bien que de la Reine d'Angleterre. » Elle lui exposa la situation de son Monastère et son désir d'implorer Anne d'Autriche. « Avec bien de la charité », il promit aussitôt de s'en occuper et, si elle pouvait se trouver au Louvre vers deux heures, il ferait en sorte de lui procurer une audience. Pleine d'espoir, elle n'eut garde de manquer au rendez-vous. L'Abbé de Montaigu n'avait pas failli à sa promesse et avait fait « relation du voyage « de la ditte Abbesse et du subjet et pauvreté de son Monas- « tere.

« A deux heures donc, la Reine sortant de table, ayant sceu que « labbesse estoit dans lantichambre de son cabinet et desirant, « par une bonté incomparable, luy donner audience favorable et « hors du grand bruit et tumulte de sa cour et, a ce que croit « labbesse, par les prieres de M. de Montaigu, elle descend en

(1) On peut en lire le récit dans l'Histoire des Possessions de Loudun par le Père Surin. — L'Abbé de Montaigu avait été ordonné prêtre dans la chapelle des Carmélites de Pontoise, en 1654. (Jeanne Séguier, chan. Pierron, 182).

(2) C'est lui qui célébra le service solennel durant lequel Bossuet prononça l'Oraison funèbre de cette Princesse.

Digitized by Google

« bas, dans la susditte antichambre de son cabinet, ou il y avoit « quelque peu de monde qui se chauffoit et entre autres, deux « Capucins proches des fenestres et de la porte de son cabinet.

« Labbesse alla se jetter aux pieds de Sa Majesté ; ceste bonne « Reine la releve avec une bonté toute particuliere et comme les « yeux de labbesse et ses paroles luy vouloient exposer ses supli- « cations, elle luy dist : Allés et entrés dans mon cabinet, je vous « y vais trouver et je vais dire seulement deux mots a ces bons « peres capucins. Labbesse obeit a Sa Majesté ; elle va donc dans « le cabinet ou il ny avoit personne, mais bon feu. Elle ne fut « pas plustost entrée et mise proche dune table dargent, qui « estoit la, que la Reine ne sy vint placer et luy dist : Eh bien ! « dites moi ce qui vous amene ? Labbesse, surprise de tant de « bonté et si remplie du respect quelle ne pouvoit assés rendre a « ceste grande princesse, luy dist, avec crainte, respect et larmes, « le subjet de son voyage, luy expose humblement sa pauvreté « et la confiance quelle avait en Sa Majesté, confiance que Dieu « luy avoit donnée, pour la tirer de lembarras ou Messieurs les « partisans (1) lavaient mise, que son Monastere n'avoit pas de « quoy vivre et que elle et ses filles nestoient vestues que du tra- « vail de leurs mains, ce dont Sa Majesté pouvoit estre informée « par Mme de (Meru ?) qui avait autrefois demeuré dans le « Monastere (2) ».

On voit, par la suite, que les deux religieuses parties avec Mme de Médavy, l'accompagnaient dans cette visite : « Ceste « bonne Reine escouta tout patiemment et benignement, senque- « rant de leurs observances et de tout, disant quelle aymoit fort « lordre de Saint Benoist ; bref, elle leur promist tout le secours « possible dans ceste affaire. »

Puis, « bonnement » elle leur enseigna la marche à suivre : Verneuil dépendant de Normandie, dont M. de la Vrillière (3),

---

(1) Partisan : celui qui avait pris à ferme les revenus de l'Etat impôts, etc. (Dict. des Dict., Guérin).

(2) Catherine de Noiron, sœur de Mère Charlotte, qui avait porté quelque temps l'habit, puis était retournée près de sa mère, alors femme de chambre de la Reine.

(3) Louis Phelipeaux de la Vrillière, secrétaire d'Etat pendant

Digitized by Google

Secrétaire d'Etat, était chargé, il fallait faire, au plus tôt, dresser un placet. Dans une heure, devaient venir le Roi et M. le Cardinal, chef du Conseil ; l'Abbé de Montaigu l'apporterait afin qu'elle le leur mît sous les yeux pour en obtenir « ce qui se pou« roit et quelles allassent diligemment, ce qui fut ainsy fait ».

L'acte fut d'autant plus facile à rédiger que Mme de Médavy avait obtenu, le 16 janvier, une attestation des Maire, Echevins et principaux habitants de Verneuil : ils certifiaient que « le Monas« tere et abbaye instituée et bastie en la paroisse et église de « Sainct Nicolas de ladicte ville, depuis le vingt cinquiesme mars « 1627... a present composé de quarante cinq filles, tant de « chœur que sœurs laïcques, consacrées au service de Dieu et « vivant pieusement dans ladicte abbaye, soubs la direction de « la dame leur abbesse, sœur Scholastique de Roussel de Médavy, « tres digne sœur de Monsieur levesque de Seez et de Monsei« gneur de Grancey, mareschal de France, ne possede, pour faire « subsister temporellement ledict nombre de quarantce-cinq reli« gieuses, les entretenir de chapellains, confesseurs et predica« teurs, selon leur reigle, et tenir les edifices de ladicte abbaye en « suffisante reparation, que environ mil livres de rente... avec la » jouissance du revenu du domaine royal en ladicte vicomté, etc. » L'Abbaye ne pouvait subsister sans ce revenu, disaient-ils et la « pauvre ville champestre de Vernueil » (sic) n'avait pas la possibilité de la secourir à cause de sa pauvreté, étant « vaste et inhabitée en beaucoup d'endroits » et, de plus, chargée d'un Couvent de Cordeliers, forcés eux-mêmes d'aller « lointainement mendier aux « maisons des nobles de la campagne circonvoisine ». Si donc, terminaient-ils, les religieuses étaient obligées de verser les 10.000 livres réclamées, il leur fallait retourner chez leurs parents et celles qui n'avaient pas cette ressource devraient « mendier leur vie, quitter et abandonner la discipline et exer« cice pieux de la Religion, par elles, vouée, ce qui tournera au « grand scandale et infortuné estat de la piété religieuse au pre« sent siecle (1). » La pièce est signée du Maire et d'environ soixante personnes.

---

soixante-deux ans auprès de Louis XIII est Louis XIV. Son fils et son petit-fils lui succédèrent ; de là, tant d'actes signés : Phelipeaux.

(1) Arch. de l'Eure H. 1340.

Digitized by Google

Elle fut très probablement jointe à la Requête suivante, actuellement aux Archives d'Evreux (1) :

« Au Roy et a Nosseigneurs de son Conseil,

« Sire »,

« Les Religieuses, Abbesse et Convent de Saint Nicolas de Ver-« neuil, vous remontrent tres humblement », et elles parlent de l'arrêt donné en leur faveur en 1645, arrêt actuellement contesté. Le rédacteur de la présente requête l'y avait attachée afin que le Roi et son Conseil pussent en prendre connaissance. Les moniales de Verneuil, faisait-il ensuite remarquer, étaient les seules du royaume à posséder une partie des domaines de France : la décharge de taxe qu'elles imploraient ne tirerait pas à conséquence, car les autres engagistes ne pourraient s'en prévaloir.

« Les suppliantes », est-il ajouté, « sont au nombre de qua-« rante-cinq pauvres religieuses, sans aucuns revenus autres que « ce petit domaine qui est leur plus certaine et principale subsis-« tance, qui, au surplus, ne rend pas à présent deux mil livres « chacun an, au sujet dune tour qui en estoit proche (2), laquelle « a esté abbatue, et qui en a fait divertir et perdre leau ». La relation du sieur du Port, paraît-il, en élevait beaucoup plus la valeur. Les Moniales priaient donc Sa Majesté de lui défendre, ainsi qu'à « ses soubz fermiers, commis, huissiers, sergentz et « tous autres; de leur faire, pour raison de ce, aucun trouble, « saisies ny poursuittes à peine de tous dommages et interetz ». Et, pour éviter plus tard les mêmes difficultés, elles demandaient, « par grâce spéciale », que cette exemption fut « a tous jours ».

Cette requête, s'adressant à un Roi très-chrétien, finissait par ces mots : « Et les dites suppliantes continueront sans cesse à « présenter leurs vœux et prières à Dieu pour la santé et pros-« périté de Vostre Majesté ».

Elle est signée d'un nom qui nous est inconnu, mais qui devait

(1) Ibidem 1336. M. Bourbon en avait donné une petite partie et M. le chanoine Guéry, Aumônier du Lycée d Evreux, a bien voulu nous copier le reste ; de même pour l'acte précédent.

(2) Aux érudits de Verneuil à dire de quelle tour il s'agit ici...

Digitized by Google

être celui d'un ami, sinon de l'Abbaye de Verneuil en particulier, certainement des Maisons religieuses en général.

Comme il avait été convenu, l'Abbé de Montaigu apporta cette pièce au Conseil, et l'ayant présentée à la Reine, celle-ci prit la cause en mains et de suite elle fut mise en délibération. « Le Roy et Monsieur le Cardinal », rapporte l'Abbesse, « arresterent un « expedieut pour que laffaire ne tirast en conséquence des autres domaines ». Et ils convinrent « qu'il falloit faire comme « une fondation pour le Roy ».

« Ensuite de ceste grace, conferee du Roy par la bonté de la « Reine, sa mere, l'abbesse fut trouvé Monsieur de la Vrilliere, « Messieurs les Surintendans, Monsieur Servien (1) et Monsieur « Fouquet, procureur général (2), auxquels la Reine avait recom- « mandé la ditte Abbesse, à ce quils dirent ». Elle fut parfaitement reçue de ces grands personnages : la taxe de 10.000 livres fut réduite à 2000 et le Roi, daignant reconnaître que cette somme lui avait été payée, les trésoriers de l'époque en donnèrent quittance à Madame de Médavy.

Tout semblait complètement arrangé ; mais, nous dit-elle, « il y a bien des traverses et des personnes à qui lon a a faire « dans ces occasions et lorsque lon pense avoir tout fait lon est « encore dans le beau commencement ».

Trois semaines s'étaient écoulées pour toutes ces démarches ; elles avaient fort bien réussi près de personnes distinguées qui n'auraient eu garde de mal recevoir une Abbesse de noble famille. Il lui fallait encore obtenir quittance d'un sous-traitant (3), homme

(1) Abel Servien. Marquis de Sablé, Comte de la Roche-des-Aubiers. Seigneur de Bois-Dauphin et de Meudon, Ministre d'Etat. Sous-Intendant des Finances, pourvu de la charge de Garde des Sceaux et Surintendant des deniers des Ordres, désunie de celle de Chancelier, le 3 mai 1650. mourut à Meudon le 19 février 1659, âgé de soixante-cinq ans, (P. Anselme, Hre Généal).

(2) Nicolas Fouquet, Marquis de Belle-Isle, né en 1615 ; sa mère, Marie de Meaupou, était remarquable par sa piété et sa charité. Il devint Procureur général du Parlement à quarante-trois ans, et Surintendant des Finances en 1652. Sa disgrâce est connue : arrêté le 7 septembre 1661, il mourut, suivant le bruit commun, à Pignerol, en 1680. (Dict. de Feller, III, 596.)

(3) Traitant : celui qui se chargeait du recouvrement des inscriptions à certaines conditions réglées par un traité. Le Sous-traitant avait le

Digitized by Google

grossier et sans religion ; il trouva bon de se moquer de la Servante de Dieu : tout ce qu'elle avait obtenu n'était rien et « il ne « pouvait donner sa main levée, assurait-il, nonobstant ce « quavoient fait le Roy, la Reine et les Messieurs susdits », si elle ne lui présentait la quittance du partisan. Elle se le fit indiquer : c'était un Mre Merget, non moins mal élevé que le précédent. « Il pensa la desesperer de sa pretention ». A l'entendre, la Reine ne pouvait assigner les 2000 livres sur des sommes qu'on ne lui devait plus et « ainsy tout ce qui avoit esté fait nestoit rien ». Désolée, elle voulait s'expliquer ; mais cet homme « luy « bailloit mille difficultes ; enfin, le pressant par prieres, par « larmes, elle lesmut de pitié », et il lui indiqua un autre moyen : il lui fallait retourner chez « Messieurs les surintendans et chan- « celiers, ce qui laffligeoit incroyablement », d'autant plus qu'elle craignait de voir toutes ses peines perdues. Et aussi, quelle humiliation pour cette grande dame d'essuyer tous ces refus et mépris de subalternes ! Sa fierté de race devait sursauter ; mais, l'Epouse du Christ, se souvenant des opprobres du Divin Maître, comme Lui et pour Lui, accepta le calice et le but jusqu'à la lie : nous la voyons suppliante, non seulement auprès de son Souverain, mais aussi devant ces gens qui semblaient prendre plaisir à la bafouer et à la renvoyer de Caïphe à Pilate...

On peut s'étonner qu'elle ne s'adressât pas alors à sa famille, au moins à son frère, l'Evêque de Sées, dont la présence à Paris nous est connue. Elle continuait, malgré sa pénible épreuve, à compter uniquement sur son Dieu et sur ses serviteurs ; sa douceur et sa patience lui attirèrent, de la part du Ciel, un secours inattendu. Nous suivons son récit :

« Neantmoins, la divine Providence qui mortifie et vivifie « quand et comment il lui plait, entendit les prieres de la susditte « Abbesse ». Parmi les pensionnaires logées dans le petit Monastère de Paris où elle était descendue, se trouvait une femme fort connue d'un des Commis du Surintendant Fouquet. Elle promit à Madame de Saint-Nicolas de la servir de son mieux auprès de ce Monsieur Marande et il eut la bonté de faire les changements exigés par le partisan, « sy bien quapres avoir tournoyé trois

---

soin de quelque partie d'un travail, d'une fourniture ou d'une entreprise concédée à un premier traitant. (Dict. des Dict., Guérin).

Digitized by Google

(autres) semaines », cette épineuse affaire fut parfaitement conclue.

Monsieur Merget, le croirait-on, avait pensé qu'elle n'en pourrait venir à bout! Il en exprima son étonnement, en ajoutant que « s'il neust eu pitié de labbesse », il aurait encore trouvé moyen d'empêcher la chose.

« Enfin », termine-t-elle gaiement, « elle eut quittance et « descharge de sa taxe par un appellé Monsieur Maurise; lon fist « sceller le tout et un jour après que tout fut achevé, labbesse « reprist le coche et sen revint avec toutes ses affaires, joyeu- « sement ».

Ses frères, l'Evêque de Sées et le Maréchal de Grancey, mirent sans aucun doute un de leurs carrosses à sa disposition. Le second surtout, devait trouver honteux pour sa sœur et sa fille, (car Mère Marie-Bernarde avait probablement accompagné sa tante), de voyager avec des gens du peuple; mais la Servante de Dieu avait foulé aux pieds depuis longtemps toutes les vanités du monde. Elle refusa énergiquement les offres proposées, voulant retourner dans l'humble équipage qui l'avait amenée. Etait-ce une promesse faite à Dieu pour le remercier en cas de succès? En tous cas, elle l'accomplit généreusement, acceptant les conditions qui la privaient de tout confortable et qui même retardaient l'arrivée : les chevaux du Maréchal auraient assurément mieux galopé que ceux du pauvre coche!

Son retour, le 10 mars 1656, fut salué par ses filles avec un bonheur « inexprimable ». De loin, elles avaient suivi toutes les péripéties et les ennuis de leur Mère. Les ferventes prières, par lesquelles, durant ces six longues semaines, elles avaient imploré le secours divin, se changèrent en action de grâces.

Achevant cette intéressante relation, notre Abbesse conclut à l'utilité de son voyage « car des procureurs, qui nont pas les entrées « partout, auroient eu bien peine a y reussir ».

La communauté garda grande reconnaissance à Louis XIV et à sa Mère, et nous faisons remonter à cette époque la promesse d'un service pour ce Roi, noté comme fondation annuelle, dans un acte de la fin du siècle suivant.

(*A suivre*). X***

Digitized by Google

Le dernier Abbé de Varennes en Berry

J.-B. BOURLIER

ÉVÊQUE D'ÉVREUX

(1731-1821)

L'année 1921 ramenait, avec le centenaire de la mort de Napoléon dont le génie militaire et politique liquida à son profit la Révolution, établit le Concordat et réorganisa la France nouvelle, celui d'un ecclésiastique qu'il présenta au Pape Pie VII pour la dignité épiscopale, qui fut son Conseil actif et dévoué, qu'il fit Comte et sénateur, officier de la Légion d'honneur, et dont le rôle fut assez important dans la direction des affaires religieuses du pays.

Raconter la vie de cet homme éminent ; retracer son caractère, ses talents, ses vertus ; montrer la belle part qu'il eut dans le relèvement chrétien de la France au début du XIXe siècle : tel est l'objet de la présente étude appuyée sur le témoignage irrécusable de ses collaborateurs et de ses amis.

I. — Les premières années

Jean-Baptiste Bourlier est né le 1er février 1731 en Bourgogne, dans la capitale de cette Côte-d'Or, au sol fécond, à la race généreuse. Dijon est, en effet, la patrie de saint Bernard, le fondateur de Clairvaux, l'apôtre éloquent de la seconde Croisade, la lumière, au XIIe siècle, des papes, des rois et de la chrétienté ; de sainte Chantal, la fille spirituelle de saint François de Sales, le modèle de la femme forte et tendre, la fondatrice de l'ordre de la Visitation ; de l'universel et immortel Bossuet, le plus illustre de ses fils, et de nombreuses célébrités dans les sciences, les arts et les lettres, le barreau, la marine et l'armée. Et bien que M. Bourlier

Digitized by Google

n'excellât point, comme ses compatriotes illustres, dans quelque branche des sciences divines et humaines. du moins il s'approcha d'eux par la solidité et la finesse de l'esprit, l'étendue du savoir, sa parfaite expérience dans la connaissance et dans la conduite des hommes et des choses, par son esprit de foi et sa tendre piété ; et cette place, la première après celle des grands hommes, est encore bien belle puisqu'elle inspire et soutient tous les emplois.

Il paraît à une époque où Voltaire, par des écrits d'une grande hardiesse de pensée et subversifs des dogmes chrétiens, s'impose à la France et règne en maître sur l'opinion publique. Mais la Providence oppose à l'erreur la vérité et suscite contre les incrédules des apôtres de la foi et de la morale chrétiennes.

Il était issu du peuple et il était aussi fier de ses humbles et chrétiennes origines que d'autres le seraient de la plus haute lignée. Sa famille jouissait de quelque aisance. Son père s'appelait Jean et sa mère Catherine Bontemps. Le 2 février il fut porté à la paroisse de Saint-Philibert et baptisé par M. Canelle, vicaire, ayant pour parrain J.-B. Bourlier, et pour marraine Lazare Mongeot, femme de Pierre Lévêque, lesquels signèrent au registre.

D'année en année l'enfant annonçait les dispositions les plus heureuses. Un esprit ouvert, une mémoire étonnante, un jugement précoce, un naturel doux et bienveillant. une piété sincère émerveillaient ses parents qui ne négligèrent rien pour lui donner une excellente éducation et qui le destinèrent de bonne heure au sacerdoce.

La Bourgogne, comme la plupart des provinces de France, offrait alors des ressources abondantes et variées permettant aux élèves de choix de poursuivre, à peu de frais, leurs études jusqu'à la fin des humanités. Grâce à la fondation de bourses judicieusement distribuées, obtenues dans les concours par le mérite, les jeunes gens doués, mais peu riches, pouvaient aspirer aux grandes carrières. Par l'effet de ces moyens bien choisis et bien employés, une foule d'esprits distingués sont sortis de cette province.

Pourvu de ces stimulants précieux, J.-B. Bourlier fit ses premières études dans les Collèges de sa ville natale avec un éclat qui lui présageait le plus bel avenir. La fin de chaque année classique était pour lui une moisson de gloire et de triomphes. Sa

Digitized by Google

rhétorique achevée, ses parents l'envoyèrent à Paris pour y commencer son cours de philosophie.

II. — L'étudiant a Paris

L'arrivée du jeune Dijonnais dans la capitale fut marquée par des succès encore plus rapides et plus brillants que ceux qu'il avait remportés dans son pays d'origine. Les élèves de l'Université, peu accoutumés à être vaincus par ceux qui arrivaient des Provinces, furent obligés de céder la palme au nouveau venu. Un concours était ouvert pour la distribution de quelques bourses; M. Bourlier s'y présenta avec modestie, mais aussi avec une noble assurance; sa composition fut jugée la meilleure du concours, et lui valut la première bourse. Se sentant pour le sanctuaire un impérieux attrait, il entra aussitôt chez les Robertins, établissement presque gratuit, qui dépendait du Séminaire de Saint Sulpice, qui avait pris ce nom d'un de ses Supérieurs, et où les maîtres étaient les mêmes, pour y commencer son quinquennium par l'étude de la philosophie. On donnait alors ce nom à un cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie.

Aux esprits ordinaires, la philosophie peut présenter des difficultés; elle parut un jeu à notre étudiant ecclésiastique. Naturellement il savait définir, juger, raisonner avant d'en avoir lu les règles dans ses cahiers; l'étude de la théologie lui fut aussi facile; ses condisciples sentaient si bien sa supériorité sur eux, qu'ils applaudirent unanimement au choix des supérieurs le désignant comme leur maître de conférence: les compagnons d'études ne sont-ils pas toujours d'excellents juges?

Des succès aussi marqués n'avaient cependant pas pris tout son temps; il en trouvait encore pour satisfaire sa passion de belle littérature; la lecture des meilleurs auteurs latins et français faisait ses délices: son jugement exquis lui faisait toujours discerner ce qu'il y avait de plus parfait; prose et vers, tout se gravait dans sa mémoire comme sur une cire molle et ne s'en effaçait jamais. Autre merveille: tout se présentait avec ordre à l'appel de sa volonté. De cette époque date la formation de ce trésor de connaissances qu'il sut utiliser au cours de sa vie si longue et si pleine, et qui le rendit apte aux plus hauts emplois.

Digitized by Google

L'ex-évêque d'Autun, Maurice de Talleyrand-Périgord, fut séminariste à Saint-Sulpice et était mieux placé que personne pour en parler. Faisant l'éloge de son collègue et ami, M. Bourlier, à la Chambre des Pairs, dans la séance du mardi 30 décembre 1821, il émet avec talent ces appréciations flatteuses et piquantes.

A Saint-Sulpice, M. Bourlier retrouva ce nouvel enseignement que Fénelon, ancien élève de la maison, fit tant aimer en France. Presque toutes les congrégations religieuses ont fui le monde et s'en sont tenues à l'écart ; les Sulpiciens, au contraire, habitaient les villes, et y vivaient d'une manière assez retirée et assez occupée pour n'en craindre aucune des séductions. Ceux même dont les talents malgré eux jetaient quelque éclat se couvraient tellement de leur modestie, qu'il est arrivé à plusieurs d'entre eux de se dérober au gouvernement qui aurait voulu les appeler à des places élevées. Napoléon, si habile à trouver ce qu'il cherchait, n'aurait jamais découvert M. Emery, ancien supérieur de Saint-Sulpice, sans la clairvoyance de M. de Fontanes, à qui rien ne pouvait échapper de ce qui intéressait les lettres et l'enseignement.

Et M. de Talleyrand ajoute : « Ce n'est point parce que j'ai un plaisir particulier, mais c'est pour mieux faire connaître M. l'Evêque d'Evreux que j'ai parlé de Saint-Sulpice. Si l'on en croit les Mémoires, l'ancien évêque d'Autun établit qu'il a été forcé par ses parents d'embrasser l'état ecclésiastique. N'osant leur résister, il se laissa conduire au séminaire, et c'est pourquoi il n'aimait point à rappeler ce souvenir. Une de ses lettres à Mme de Chavagnac nous le montre taciturne, rêveur, isolé de ses camarades. On y relève cette observation curieuse : « Je faisais mon petit Bonaparte à Saint-Sulpice. »

L'orateur esquisse ensuite avec élégance et amour la physionomie de M. Bourlier.

Saint-Sulpice grava profondément en lui les principes de conduite qui l'ont guidé pendant sa longue carrière. Il tenait de ses maîtres de ne pas séparer par de trop fortes distances la vie ecclésiastique de la vie sociale, et cette façon d'être exigeait une manière de parler, et même de se taire, qui faisait, qu'avec des diversités d'opinions et de mœurs, on pouvait d'abord se trouver ensemble, et quelquefois arriver à des rapprochements utiles ; et lorsqu'on y joignait, comme M. Bourlier, un maintien simple, tranquille et ouvert, ce langage, car le maintien aussi est un

Digitized by Google

langage, et c'est le plus imposant, n'était jamais employé sans succès pour contenir dans les limites de la circonspection, les conversations les plus disposées à devenir trop légères. Aussi pourrait-on dire que l'abbé Bourlier n'a jamais entendu un mauvais propos tout entier; car, dès qu'on levait les yeux sur lui, les plus indiscrets étaient forcés de s'arrêter, tant l'ensemble de sa personne inspirait de crainte de lui faire de la peine.

Le quinquennium achevé, M. Bourlier prit le titre de bachelier en théologie et se prépara aussitôt à monter au rang de docteur. Pour arriver au doctorat, il fallait parcourir une carrière appelée licence. Il fit ce cours comme appartenant à la maison de Sorbonne, titre honorable que beaucoup ambitionnaient, mais qui était réservé à une élite. M. Bourlier soutint avec un grand éclat l'honneur de la savante maison qui l'avait adopté.

Nourri de la lecture des meilleurs auteurs latins, il parlait leur langue avec autant d'élégance que de facilité. Dans cette noble arène où les combattants s'attaquent et se défendent tour à tour, il avait un immense avantage; habile à manier l'arme du raisonnement, ses arguments etaient pressants, serrés. Devait-il se défendre ? Ses réponses, toujours claires et justes, ne laissaient aucune prise à l'agresseur. Fallait-il appuyer ses preuves sur des textes tirés des Livres sacrés ou des Saints Pères ? Sa mémoire, toujours obéissante et fidèle, le servait merveilleusement. Dans cette licence, les rangs ne furent pas assignés par un jugement solennel ; les concurrents les fixèrent entre eux ; les prétendants à la première place attribuèrent toujours la seconde à M. Bourlier: c'était lui donner la première.

Riche de savoir, de vertu et de zèle, il appelait de ses vœux l'heure où la Providence lui permettrait de se dépenser totalement au service de l'Eglise qui l'avait élevé.

Son ambition généreuse ne tarda pas à recevoir satisfaction.

III. — Le professeur a Rouen

M. Bourlier venait de conquérir le bonnet de docteur, lorsque plusieurs diocèses le demandèrent comme professeur de théologie. Celui de Rouen fut assez heureux pour le posséder. Douze années durant il y exerça sa bienfaisante influence. C'était une attention de la Providence qui, dès ses premiers pas dans la car-

Digitized by Google

rière de l'enseignement, le destina a former par ses leçons et par ses exemples, les ecclésiastiques appelés à composer en partie le clergé du diocèse d'Evreux qu'il devait un jour gouverner.

Le savant professeur ne tarda pas à conquérir l'estime et la sympathie de ses élèves, instruits par sa parole autorisée et précise, claire, élégante et aisée; charmés par sa modestie, son affabilité et son inlassable dévouement; façonnés au service de Dieu et des âmes par la simplicité et la dignité de sa vie, son assiduité au travail, sa piété et sa bonté. Aussi vouèrent-ils à leur maître un attachement et une reconnaissance durables.

M. le cardinal de la Rochefoucauld, alors archevêque de Rouen, voulant tout à la fois récompenser son mérite et l'attacher plus particulièrement à sa personne, le nomma chanoine de sa cathédrale. Ses qualités aimables le firent bientôt rechercher de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans le clergé et dans la ville; et, cinquante ans après son départ de Rouen, son souvenir était toujours cher non seulement à ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître, mais encore à la génération qui s'est élevée depuis : les pères disaient avec orgueil à leurs enfants qu'ils avaient été les amis de l'abbé Bourlier.

Cet homme supérieur, dont le mérite s'imposait, ne devait pas rester à Rouen. De nouvelles circonstances allaient favoriser son ascension.

IV. — Le vicaire général a Reims

En 1770, M. de Talleyrand-Périgord fut nommé coadjuteur de l'archevêque de Reims. Il s'empressa d'appeler près de lui M. Bourlier; il le connaissait depuis longtemps et il avait été à même de l'apprécier. Il le donna à son neveu Maurice, lequel quitta l'évêché d'Autun pour entrer dans la diplomatie, en qualité de docteur. On nommait ainsi les ecclésiastiques attachés aux personnages distingués qui suivaient les cours de Sorbonne pour les conseiller dans leur étude de la théologie et du droit canonique. Il le présenta à M. le Cardinal de la Roche-Aymon qui le gratifia de la vingt-sixième prébende du chapitre de cette métropole. Il y fut reçu le 3 mai 1773 et en même temps fut pourvu de la dignité de grand-chantre, la troisième du chapitre, et du titre de vicaire général. Ce fut avec ces titres honorables, principalement comme

Digitized by Google

grand-chantre de la cathédrale de Reims, qu'il assista, le dimanche 11 août 1775, au sacre de Louis XVI. Mais un titre qui lui a été bien plus cher, c'est celui d'ami de M. le Coadjuteur, titre qu'il a mérité et conservé jusqu'au dernier moment de sa vie.

M. de Talleyrand-Périgord ayant succédé, en 1777, à M. de la Roche Aymon sur le siège de Reims, M. Bourlier ne le quitta plus. Soit qu'il restât dans son diocèse, soit qu'il vînt à Paris où les affaires du clergé de France l'appelèrent fréquemment de 1780 à 1788, soit enfin qu'il fût obligé de voyager pour sa santé, comme lorsqu'il alla prendre les eaux au Mont-Dore, il l'accompagnait partout, et partout il était son ami, le confident de ses pensées et le compagnon de ses importants travaux. Dans le diocèse de Reims comme dans l'assemblée du clergé de France, il l'aidait de ses conseils ou lui prêtait sa plume, selon que les circonstances l'exigeaient. En récompense de ses innombrables et éminents services, M. Bourlier obtint, en 1775, l'abbaye de Varennes au diocèse de Bourges, dont le revenu était de cinq mille livres.

V. — Le dernier Commendataire de Varennes

Située sur le territoire de Fougerolles, dans la jolie vallée du Gourdon, un peu au-dessous du château de Fromenteau, Varennes était une abbaye cistercienne de la filiation de Vauluisant. Elle fut fondée le 25 avril 1148 par Ebbes de Déols et s'enrichit des bienfaits des seigneurs de Clais, de Magnac et de Senlis. Au cours des six siècles et demi de son existence paisible, elle fut administrée par une vingtaine d'abbés religieux et douze Commendataires qui contribuèrent par leur piété, leur science et leur dévouement au progrès matériel et moral du pays.

Sur la fin du XVIIIe siècle, l'abbaye avait besoin de réparations urgentes et possédait seulement quelques religieux. D'après la tradition locale, M. Bourlier vint à Varennes et s'enquit sur place des besoins du vieux moutier et de ses pieux habitants. Il fit abattre, sans la relever, une partie de l'église qui menaçait ruine, sous prétexte que les revenus de l'abbaye étaient insuffisants pour faire cette restauration. Reçu délicatement au monastère, il exprima sa gratitude en disant à ses hôtes : « Je me suis assis à la table du roi, mais elle était moins somptueusement servie

Digitized by Google

que la vôtre ! » Le prieur des Bernardins de Varennes, Henry-Antoine Grizot, les frères Etienne d'Allègre, François Enaux et les amis de la maison invités pour la circonstance, restèrent sous le charme de l'esprit, du savoir-faire et de l'amabilité de M. l'abbé de Reims.

Le 11 décembre 1784, M. Bourlier passe une procuration devant les conseillers du roi notaires au Châtelet de Paris et en munit M. Blanchard, curé de la paroisse de Saint-Etienne de Neuvy, afin d'affermer à prix d'argent, le 13 janvier 1785, pour le temps de neuf années, les revenus temporels de l'abbaye à provenir des métairies de la Grange-L'abbé, de Seché et de la Bergerie, à sieur Pierre Soulier, fermier demeurant au château de Vineuil, paroisse de Mouhers, et à sieur Etienne Journaux, fermier, demeurant au château de Fromentaux, paroisse de Fougerolles, preneurs, solidaires et acceptants.

Suit l'énumération détaillée des obligations et des droits réciproques du bailleur et des preneurs: « Ne seront les preneurs tenus d'aucunes réparations grosses ni menues, excepté des réparations locatives tant de la maison abbatiale, de la maison du fermier que des autres bâtiments dépendant de la dite abbaye. Ne pourront les dits preneurs céder à qui que ce soit la jouissance de la maison abbatiale et l'occuperont eux-mêmes sous la réserve d'un appartement destiné à mon dit sieur abbé, lorsqu'il viendra avec un ou deux domestiques, et pendant le séjour qu'il y fera avec sa suite, les preneurs seront tenus de le loger et nourrir ainsi que ses domestiques et les chevaux qu'ils amèneront.

L'abbé ne jouissait pas en égoïste des revenus du monastère. Il réservait la part des pauvres, des ministres et de la maison de Dieu. Il payait les rentes suivantes à divers établissements et cures.

... Lesdits preneurs payeront en diminution du prix principal dudit bail la charge de quarante-cinq livres par an à l'hôpital d'Issoudun, plus à M. le Curé de Fougerolles la somme de soixante livres par an pour supplément de portion congrue, plus sept livres trois sous par an à mon dit sieur Curé de Neuvy.

... Paieront aussi les menues redevances en cire et en huile dues pour la dite abbaye à la chapelle de Varennes.

Donneront de plus annuellement lesdits preneurs deux douzaines de perdrix rouges et quatre dindonnaux gras livrables franc de

Digitized by Google

port à l'endroit qui leur sera indiqué par mon dit sieur abbé, laquelle livraison se fera entre les Rois et le carnaval.

Et à défaut desdits perdreaux dont chaque envoi sera au moins d'une douzaine, les preneurs les paieront à mon dit sieur abbé à raison de trente sous la perdrix.

Le présent bail fait aux charges, clauses et conditions ci-dessus et en outre moyennant le prix et somme de quatre mille huit cents livres que les preneurs s'obligent solidairement payer à mon dit sieur abbé en deux termes et paiements égaux savoir, le premier au premier avril, et le second au premier octobre, le tout de cette présente année, et ainsi continuer annuellement et à pareils termes jusqu'à la fin dudit bail, rendus conduits à leurs frais franc de port à l'hôtel qu'il plaira à l'abbé de leur indiquer à Paris.

Fait et passé à la Châtre, Etude de Baucheron notaire roial, l'autre notaire présent, le treize janvier mil sept cent quatre-vingt-cinq, après midi, lecture faite, les parties ont signé avec nous NOres.

La minute est signée Soulier, Journaux, Blanchard, curé de Neuvy-Saint-Sépulcre, Dorguin, Delivaud et Baucheron, notaires royaux, contrôlé à la Châtre le quinze janvier mil sept cent quatre-vingt cinq.

Reçu quarante-six livres dix sous, signé Desfousses de fragne.

Au dire des experts, les clauses du présent bail ne sont pas désavantageuses pour les preneurs qui l'ont conclu. Preuve manifeste de la bienveillance de l'Eglise envers les travailleurs, et de la sollicitude particulière de M. l'abbé de Reims pour ses fermiers. Mais ce dernier ne devait pas jouir longtemps des revenus de son abbaye. Avant l'expiration du présent bail (13 janvier 1794), la Révolution les lui confisquait en mai 1790.

(*A suivre.*)

A. Chardon,
Curé de Fougerolles (Indre).

Digitized by Google

LE

Nombre des portes d'Ebroice (1)

ÉVREUX : IVe SIÈCLE

Durant la grande invasion de 276, « il n'y eut d'épargné que les villes à remparts, Trèves, Autun, Lyon, Narbonne et ses colonies du Midi, peut-être aussi quelques villes du Centre, déjà fortifiées par Aurélien, et que les Barbares essayèrent en vain d'assiéger (2) ».

La réforme militaire qui suivit le désastre fut complétée par la mise en état de défense des villes de l'intérieur; plus libres, par suite de la disparition des habitants des villes détruites, pour continuer l'œuvre de restauration, les empereurs imposèrent de nouvelles lois à l'Etat et une forme nouvelle aux villes. Ne pouvant plus rester ouvertes impunément, celles-ci furent abritées désormais contre les surprises par une enceinte fortifiée.

Dans ces constructions, la décadence de l'art est manifeste; nous sommes loin des remparts du Ier siècle. Néanmoins, les usages demeurent, et de même que le plan des premières villes gallo-romaines avait été tracé suivant des règles religieuses, le plan des villes fortifiées le fut suivant des règles militaires remontant à un long passé. Elles rappelèrent le *castra*, espace de terrain où campait une armée. Plus ou moins carrées ou rectangulaires, elles étaient théoriquement orientées suivant les règles de l'arpentage romain, le front tourné vers le levant, divisées en quatre parties à peu près distinctes par deux lignes autant que possible parallèles aux côtés et munies de *quatre* portes principales. Le camp de la légion IIIe Auguste, à Lambèse, dont il existe encore des traces très visibles, n'avait pas été établi autrement.

(1) Notæ Tironianæ. 87, 62.

(2) Camille Jullian. *Hist. de la Gaule*, t. IV. Paris, Hachette, 1914.

Digitized by Google

Toutes les villes nouvelles eurent-elles rigoureusement les formes prescrites par l'usage? Il fallut sans doute tenir compte de la topographie et des anciennes rues dont le tracé pouvait encore guider les constructeurs; et puis, si quelques monuments de la ville détruite subsistaient, il y avait lieu d'en tenir compte dans la même pensée pieuse qui faisait recueillir et conserver avec tant de soin dans les flancs des murailles de l'enceinte les morceaux d'architecture funéraire et religieuse appartenant aux tombeaux ou aux temples ruinés.

Le *castellum* proprement dit, centre de la défense nouvelle ne s'écartait point des règles prescrites : celui d'Évreux en est une preuve; c'était la petite ville murée qui pouvait seulement s'en affranchir un peu par la force des choses. Néanmoins, on ne saurait trop le répéter, les usages étaient autant que possible respectés.

En partant de ces données, il convient de rechercher si Évreux fortifié avait quatre portes. La tradition et les documents conservés n'en indiquent que trois *dans l'enceinte romaine :* la porte du Château à l'est, la porte Notre-Dame à l'ouest, et la porte de Rouen au nord (1). — Si une quatrième sortie existait, où pouvait-elle se trouver? Et, si elle a existé, pourquoi n'en reste-t-il aucun souvenir?

En consultant le plan de Chouard de 1789, qui existe dans la Salle de lecture de la Bibliothèque municipale d'Évreux, on s'aperçoit que l'enceinte romaine pouvait être franchie en *quatre* points : par la rue de l'Horloge (porte de Rouen), par la rue du Château (porte du Château), par la rue du Pont-Notre-Dame (porte Notre-Dame) et enfin par la rue du Trou-Bailly, appelée depuis la Révolution rue Traversière. Cette appellation nouvelle est d'ailleurs significative au point de vue qui nous occupe.

Mais, à ce dernier endroit, aucune mention de porte n'est faite. Est-ce à dire qu'aucune sortie n'était pratiquée dans le rempart gallo-romain du IVe siècle?

Les raisons qui plaident actuellement en faveur de la négative

---

(1) Cf. Jean Mathière, *La Civitas des Aulerci Eburovices*. Évreux, Drouhet, 1925, — et Jean Mathière, *Les portes d'Ebroïce* (*Évreux : IVe siècle*). (Bulletin Michelet, 11e année, no 11, août-septembre 1925, Paris).

Digitized by Google

sont les suivantes : 1° l'étroitesse de la rue et l'importance ordinaire des portes du IVe siècle, écrasées, trapues; 2° l'absence de tous vestiges sur les quelques documents existants et où figure le tracé des remparts.

Toutefois les documents que nous possédons sont relativement récents. La *sortie fortifiée* n'existant plus lors de leur confection — nous verrons pourquoi — n'a pu y être indiquée. D'autre part, l'insuffisance de l'étendue nécessaire à l'établissement d'une porte à l'endroit où la rue Traversière actuelle aurait franchi le rempart n'est pas non plus une preuve irréfutable. Il y a eu, en effet, dans les fortifications romaines portes et portes ; la différence est grande entre *porta*, *portula* et *posterula*, trois termes qui s'appliquent pourtant à des points de sortie. Une *porta*, c'était la porte percée dans une muraille continue où elle donnait accès ; l'ennemi en ayant franchi l'ouverture arrivait presque toujours dans une cour intérieure où il se trouvait aux prises de toutes parts avec les défenseurs de la porte, établis, en particulier, dans les tours qui existaient de chaque côté. Une *portula*, c'est une porte plus petite, réduite à une seule entrée. Une *posterula*, c'est une entrée secrète, une poterne.

A l'entrée de la rue Traversière pouvait fort bien n'exister qu'une portula, ou même une posterula ayant vue sur un étang avec vanne destinée à ralentir au besoin l'entrée des eaux dans les fossés de l'enceinte.

Ce qu'il importe de bien noter, c'est que la construction des remparts du Bourg au Xe ou au XIe siècle, donnait moins d'importance à la porte de la rue Traversière ouvrant désormais dans le Bourg fortifié. C'est alors qu'on la supprima peut-être pour passer librement de la Cité dans le Bourg. Une objection ne manquera pas pourtant d'être faite : la porte de Rouen demeura même après que le Bourg eut été fortifié. A cela, nous répondrons que la porte de Rouen ne gênait rien, tandis que la porte supposée gênait l'aménagement de la porte Chartraine qui, désormais, avait seule une importance véritable au point de vue de la défensive. Et c'est, à notre avis, une des grandes raisons, qui auraient amené la disparition totale de l'ouvrage envisagé dans le rempart romain.

En résumé, une porte, secondaire si l'on veut, a pu exister à l'entrée de la rue Traversière lors de l'établissement de l'enceinte

Digitized by Google

romaine. Devenue sans objet immédiat et pouvant même nuire à l'aménagement de la porte Chartraine, elle a fort bien pu disparaître au xe ou au xie siècle sans laisser aucun souvenir ou vestige de son existence (1).

M. Guillemare songeait comme nous à une porte possible en cet endroit; il nous demandait souvent pourquoi nous avions supprimé de notre ouvrage sur la Civitas des Aulerci Eburovices le passage s'y rapportant (2), et, comme nous lui répondions que nous n'avions pas de preuve de l'existence de ladite porte, il répliquait que l'hypothèse méritait néanmoins d'être envisagée et indiquée. M. Guillemare n'avait pas tort : n'est-il pas, en effet, singulier que le rempart romain n'ait été coupé qu'à *un seul endroit*, celui où la rue du Trou-Bailly permet le passage de la Cité dans le Bourg? Evidemment, ce n'est pas une preuve de l'existence d'une quatrième porte dans le rempart gallo-romain ; mais si cette quatrième porte a existé, elle n'a pu — étant donné la solution de continuité marquée en particulier sur le plan de 1789 — que se trouver à l'entrée de la rue Traversière actuelle ou plutôt à l'endroit où cette rue franchissait l'enceinte primitive de la petite ville murée.

JEAN MATHIÈRE,
Diplômé d'Études supérieures d'histoire,
Lauréat de l'Institut.

---

(1) « ... En face de ce mur [le mur de l'enceinte romaine : n° 5 de la rue Traversière) et parallèlement, à 2m,40 de distance, vers le Sud, existent trois piliers carrés en pierre de 0m,62 de façade et 0m58 d'épaisseur, l'entablement est un peu plus large; le redressement de la rue, en 1919, a supprimé un de ces piliers *qui ne sont pas romains* [?] : on ne s'explique pas l'origine, ni l'usage de ces piliers. » — L. COUTIL. *Arch. gauloise, gallo-romaine, etc.* (*arrondissement d'Évreux*), p. 36. Paris, Leroux, Dumont, 1921.

(2) Ce passage existait sur le manuscrit présenté pour le prix Lucien Fouché (1923).

Digitized by Google

L'APPLICATION de la CONSTITUTION CIVILE du CLERGÉ

dans le Calvados

DAMPIERRE

Dampierre est une commune du canton d'Aunay, arrondissement de Vire. Le curé de cette paroisse au moment de la Révolution était M. Jacques Masselin, né le 8 octobre 1733. Réfugié à Jersey lors du décret du 26 août 1792, il fournit l'année suivante a l'abbé Barruel d'intéressants renseignements sur les persécutions qu'il avait endurées par suite de son refus de serment. Voici cette pièce inédite et inconnue, dont l'original est conservé dans les archives de la Compagnie de Jésus :

M. Jacques Masselin, curé depuis vingt ans de Dampierre, près Torigny, diocèse de Bayeux, en Normandie, a montré le plus grand courage, ainsi que M. Pierre Pivet, son vicaire, dans les différentes persécutions qu'ils ont essuyées dans le cours de la Révolution.

M. le Curé, chéri de ses paroissiens, avait été élu maire pour la seconde fois. Il se trouvait revêtu de cette dignité lors du fameux serment. Il prévient ses paroissiens qu'il ne le fera pas et qu'il ne le recevra de personne, parce qu'il veut rester constamment attaché au culte catholique romain. Il n'a pas de peine à persuader ses paroissiens d'en faire autant. Il les assure qu'il consent à rester avec eux sans intérêt, s'il peut par là leur faire éviter le schisme. Ils en sont enchantés, ils font une requête au district; ils protestent de leur attachement au culte catholique romain, au Pape, à M. de Cheylus, leur évêque légitime, et à M. Masselin, leur légitime curé. Ils assurent les administrateurs qu'étant libres de professer le culte qu'ils jugeraient à propos, ils étaient conséquemment les maîtres d'en choisir les ministres en se chargeant des frais du culte; personne ne voulant reconnaître l'intrus, il était inutile d'en envoyer un au milieu d'eux; sa présence à Dampierre serait un fardeau pour la nation et sa non présence

Digitized by Google

était une économie annuelle de 2000 livres pour la nation, etc. *Laissez-nous libres de vivre et de mourir dans la foi dans laquelle nous avons été élevés ; c'est la seule véritable. Nous ne reconnaissons point les prêtres constitutionnels, nous ne voulons point d'autre évêque, d'autre curé que le nôtre*, etc. Voilà les fruits des instructions continuelles et des bons ouvrages sur le schisme, répandus à grands frais par M. le Curé dans sa paroisse.

Le sieur Pichard vient cependant pour prendre langue avec la municipalité et concerter le jour de son installation. La municipalité temporise et s'en débarrasse pour cette fois. Il revient huit jours après, le jour même de la Toussaint (1791), mais escorté de la gendarmerie, pour se faire installer. La municipalité est forcee de s'y présenter.

L'intrus avait publié, à Vire et au district, que quand il s'était présenté la première fois, cent personnes, armées de fourches, etc., s'étaient insurgées contre lui. Le chef de brigade fait des informations : le fait est faux. L'intrus reçoit là publiquement un démenti formel. M. le chef de brigade, demande M. le Curé : il va le voir. Il lui fait compliment sur l'attachement de ses paroissiens pour lui et sur le bon ordre et la paix qui depuis huit mois avaient constamment régné dans sa paroisse, malgré son refus de serment.

D'abord on fait le lot de l'intrus. On lui donne une clef de l'église, une de la sacristie et une de son armoire pour les linges et ornements. Les livres d'église, les registres, tout est compté, tout est enregistré, tout est signé par l'intrus. On n'oublie ni les armoires dans les murs du presbytère, ni les cloisons, ni les arbres et les espaliers du jardin.

Retirés dans un appartement du château, M. le Curé, M. le Vicaire et M. Bailleul, seuls légitimes prêtres, ne devaient pas être oubliés. Aussi eurent-ils pour leur usage et pour le besoin des paroissiens une clef de l'église, une de la sacristie, une pour l'armoire de leurs ornements. L'heure de la messe fut réglée, afin d'éviter la méprise. L'intrus avait celles de dix heures. Son père et sa sœur composaient à peu près toute sa paroisse; et s'il n'avait pas eu son père pour lui servir la messe, les jours de fête ou jours ouvrables, il n'aurait pu la dire, pas un seul enfant ne voulait de ses bonbons pour la lui servir.

L'intrus a été cinq mois dans cette solitude. Il avait beau con-

Digitized by Google

trefaire la voix du vrai pasteur, crier, prier, menacer, rien ne pouvait les réunir dans son bercail. Telles sont les impressions de mon frère, et il m'ajouta que ses propos un peu gaillards scandalisaient les pudiques vestales de Dampierre. Il n'eut pas de vicaire, et à quoi bon un pareil vicaire dans de pareilles circonstances ? Il disait à tous ceux qui voulaient l'entendre, qu'il ne gênait personne, qu'on pouvait aller à confesse aux anciens prêtres, ainsi qu'à leur messe; il souffrait qu'ils donnassent la communion, visitassent les malades, fissent des enterrements. Toutes ces complaisances ne tendaient qu'à mieux prendre dans l'esprit des paroissiens par une apparente douceur, mais tout cela fut inutile. Les secours spirituels ont été administrés sans relâche. L'intrus a vu tous ces moyens inutiles. Au bout de cinq mois, il quitte la paroisse de rage et de désespoir. Il s'en retourne à Vire, et au bout de quelque temps il donne sa demission, pour aller dans un autre bercail chercher, s'il est possible, des brebis plus traitables que les indociles brebis de Dampierre. Mais dans tout cet intervalle il ne laisse passer aucune occasion pour perdre les prêtres de Dampierre et la municipalité, qui l'avait si mal accueilli.

La municipalité avait paru désirer que l'intrus différât son installation. Elle avait signé la requête pour l'éloigner; elle avait renvoyé le curé intrus Drome, lorsqu'il se présenta pour faire une inhumation ; elle lui avait déclaré qu'elle n'avait pas besoin de ses services, ayant au milieu d'elle des prêtres catholiques, auxquels l'intrus même étant dans la paroisse laissait faire les fonctions.

L'intrus n'ayant plus rien à ménager accuse la municipalité de tous ces griefs. Il les présente sous le jour le plus défavorable. Bientôt M. Cordhomme, maire de Dampierre, le procureur de la commune, Antoine Doublet, et un autre de la municipalité, sont décrétés de prise de corps et enfermés dans les prisons de Vire pendant trois semaines. On les transfère dans les prisons de Caen. Enfin ils sont jugés par le tribunal du département. Ils sont innocents et retournent au milieu de leurs amis et dans le sein de leurs parents.

A peine furent-ils arrivés à Dampierre que M. le Curé et M. le Vicaire reçoivent l'avis d'aller subir un troisième interrogatoire chez le sieur Deslongchamp, juge de paix, qui leur fait dire qu'ils n'ont rien à craindre. Ce juge de paix inique avait aposté la gen-

Digitized by Google

darmerie pour les saisir. Ils n'ont pas plus tôt paru devant son tribunal, que, sans autre forme de procès, il les livre lâchement à ces sbires du district.

Ils sont conduits à Vire, à six lieues de leurs chers paroissiens. Ils restent pêle-mêle au milieu des prisonniers pendant trois semaines. Ils sont environnés de leurs respects; ils en reçoivent tous les services dont ils sont capables.

Le crime qu'on reprochait à M. le curé de Dampierre était : 1° d'avoir signé le procès-verbal chez le juge de paix, dans deux ou trois interrogatoires précédents, en y ajoutant sa qualité de *curé de Dampierre*; 2° d'avoir écrit une lettre à l'intrus, en lui annonçant qu'il viendrait prendre possession de sa cure parce qu'en un mot il avait obéi à la loi du serment et qu'il était nommé par le peuple ; il ajoutait enfin qu'il serait dans Dampierre « un pasteur zélé, doux, pacifique, charitable, etc. » M. le curé, provoqué par cette lettre, lui fait une rigoureuse réponse. « Il est bien fâcheux, dit-il, qu'avec tant de belles qualités, vous n'ayez pas l'essentielle, la mission apostolique ; ces qualités admirables, dans d'autres circonstances, vous rendraient un excellent pasteur, mais vous aurez beau les posséder au plus haut degré, sans la mission divine vous ne serez jamais autre chose qu'un loup ravisseur, qui ravagera, déchirera, égorgera l'innocent troupeau, en vous engraissant de sa substance et vous revêtant de sa toison, etc., etc. Enfin, poursuit-il, si vous vous obstinez dans votre aveuglement, je vous cite dès à présent au tribunal du Souverain Juge, où vous reconnaîtrez mais trop tard les terribles conséquences de votre intrusion. » On lui reprochait enfin d'avoir tenu des assemblées noctures dans son église après les vêpres et d'avoir rédigé la requête des paroissiens au district.

On reprochait à M. Pivet, vicaire, d'avoir refusé pour parrain et marraine deux personnes qui avaient fait le serment constitutionnel ou communiqué avec l'intrus, d'en avoir choisi deux autres, sans quoi il n'aurait pas fait le baptême, n'y étant pas obligé, puisqu'il ne le faisait que par zèle et charité, n'étant plus fonctionnaire public, enfin d'avoir fait, par ordre de la municipalité, un enterrement en l'absence de l'intrus.

Le jugement en faveur de la municipalité était d'un favorable augure, mais l'intrus sans doute n'était pas assez vengé. Les voilà donc dans les prisons de Vire, éloignés de corps mais pré-

Digitized by Google

sents à leurs chers paroissiens. Le tribunal n'ose les absoudre ; il s'en débarrasse en les envoyant à Caen, où ils restent pareillement trois semaines. Leurs paroissiens, malgré la distance des lieux, les visitent avec empressement dans ces deux prisons, mille fois plus heureux dans cette geôle que lorsqu'ils étaient obligés de se cacher pendant le jour et d'errer pendant la nuit à la faveur des ténèbres pour éviter les argus du district. Enfin, *innocentés* après trois semaines, ils retournent en triomphe au milieu de leurs paroissiens, pour revoir le bercail et le troupeau.

Quel éloge ne mérite pas la paroisse de Dampierre pour avoir pendant dix-huit mois conservé leurs pasteurs et avec eux la paix, le bon ordre surtout, environnée de 10 à 12 paroisses qui se trouvaient livrées à des loups ravissants par le refus du serment des curés, des vicaires et de tous les prêtres, 2 ou 3 exceptés, et de plus étant menacée par les commissaires de l'Assemblée et attendant à chaque instant le pillage et l'incendie !

Les paroisses de cette conférence qui n'ont pas eu de prêtres jureurs, méritent de trouver ici une place. Ce sont : Dampierre, Saint-Jean-des Essartiers, Les Loges, Saint-Martin-des-Besaces, Placy, Montaigu, Le Perron, Biéville, La Lande-sur-Drôme. Ajoutons les deux vicaires de Sept-Vents, qui ont tenu courageusement jusqu'au massacre de Paris ; le curé jureur de cette paroisse est le fameux Soulavie, marié à Paris, paroisse Saint-Sulpice.

Un curé de la Petite-Ferrière est envoyé. Il donne à tous les diables ceux qui ont refusé le serment.

Voici la lettre que M. Masselin écrivait, de Dampierre, le 15 août 1792, à M. Flaust, qui demeurait chez les religieuses bénédictines de Conflans, dans la banlieue de Paris :

Cher ami,

Nous sommes sortis de prison immédiatement après notre jugement, comme le bon François vous l'a marqué, mais nous n'en sommes guère plus à notre aise. Le temps devient bien noir autour de nous. On n'entend que menaces de toutes parts, et il paraît qu'on est disposé à se porter aux derniers excès contre les prêtres prétendus réfractaires. La déclaration de la patrie en danger (11 juillet 1792), la proclamation du roi sur le même

Digitized by Google

objet, ont achevé d'électriser les têtes patriotes déjà trop exaltées. C'est nous qui sommes la cause de tout le trouble ; c'est à nous qu'on est redevable que des armées formidables sont à nos portes, et il faut que nous expiions ce crime par l'effusion de notre sang, Je ne pense pas que nous ayons rien à craindre de nos paroissiens. qui se sont montrés très modérés jusqu'à présent; mais nous avons de bien mauvais voisins. Je parle de..., ou plutôt je me tais. Quoiqu'il puisse arriver, nous sommes absolument disposés à ne pas désemparer, persuadés que nous sommes aussi en sûreté pour le moins que nulle part.

Je ne vous dirai rien ou presque de notre jugement. Les choses se sont passées aussi heureusement que nous pouvions le souhaiter. Nous avons eu le bonheur que notre jury fût composé en grande partie de gens honnêtes et bien intentionnés, et c'est à quoi uuiquement je pense que nous devons notre succès. Nos moyens n'ont pas été à beaucoup près développés, à peine même ont-ils été légèrement effleurés. Le défenseur de l'abbé Pivet a plaidé avec force et a fait voir qu'il a de bons poumons. Celui qui s'était chargé de porter ma cause m'ayant manqué l'antiveille de notre jugement, je fus sur le point de me trouver dans la nécessité de me défendre moi-même, et j'y étais décidé. Heureusement il se trouva quelqu'un de bonne volonté qui, pour le peu de temps qu'il avait eu à se préparer, me défendit de manière à me faire regretter de ne m'être pas adressé à lui dès le commencement. Je suis persuadé qu'il aurait tiré bon parti des pièces que vous nous avez envoyées, s'il avait eu le loisir de les méditer; mais à peine put-il les parcourir rapidement, si toutefois même il en eut le moment.

Le plaidoyer de M. Durand pour Audier est de la première force, et j'ai de la peine à croire qu'il ait été débité en pleine audience. Celui de M. Menouillard est encore entre les mains de mon défenseur, avec nos autres pièces. Je fais grand cas de la consultation de M. Cottereau, et la conserverai bien précieusement. Je ne pourrai pas cependant m'empêcher de la communiquer : elle ne peut l'être trop, je pense.

Je ne sais comment vous n'avez pas aperçu tout d'un coup que je n'ai point voulu citer le sieur Pichard à d'autre tribune qu'à celui du Souverain Juge. Je vous avoue que je ne me serais jamais douté que ma phrase eût été susceptible d'une interpréta-

Digitized by Google

tion différente. Nous avons reçu le paquet de papiers, bien conditionné et enveloppé d'une toile cirée. Si vous pouviez me procurer quelques-uns des ouvrages de M. Barruel, mais surtout *Question nationale sur l'autorité et sur les droits du peuple dans le gouvernement*, et quelques autres encore, s'il y a moyen, vous me feriez plaisir. J'aime singulièrement tout ce qui sort de la plume de cet auteur.

Votre bonne mère se porte autant bien qu'on peut le souhaiter à son âge. Le bon François et ses enfants de même. Pour sa femme, elle va toujours assez mal ; et à vous dire le vrai, je ne pense pas qu'elle guérisse.

Mille et mille remerciements, cher ami, de toutes vos bontés et de la disposition où vous avez été de les porter plus loin. MM. les Curés de Saint-Jean et des Loges sont encore dans leurs paroisses, et sont les seuls non jureurs du pays qui ne soient pas remplacés. Les deux MM. Vicaires de Sept-Vents sont grandement menacés et ont même été obligés de s'effacer un peu. Nous avons espéré jusqu'à présent, espérons encore. Daigne le Seigneur nous donner la paix ! J'ai acquitté les huit messes que vous m'avez recommandées.

M. Jacques Masselin rentra dans sa paroisse de Dampierre en 1802, et lors de l'application du Concordat il fut maintenu à la cure de Dampierre. Il fit la promesse de fidélité prescrite par le Concordat, non, comme les autres prêtres, à Saint-Etienne de Caen le 13 mars 1803, mais, pour raison d'infirmités, le 25 mars, entre les mains du maire de Dampierre.

Chanoine Uzureau,
Directeur de l'*Anjou historique*.

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Société des Antiquaires de Normandie.
Prix Travers-Le Sénécal, 1928.

Dans sa séance du 4 mai dernier et selon la décision de la Commission d'attribution du Prix Travers-Le Sénécal pour 1928, composée de MM. Besnier, professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres de Caen, Genestal, professeur d'Histoire du Droit à la Faculté de Paris et Prentout, professeur d'Histoire de Normandie à la Faculté de Caen et sur le rapport de M. Genestal, la Société des Antiquaires de Normandie a décerné le Prix Travers-Le Sénécal à M. Jean Le Foyer, avocat à la Cour de Paris, pour son étude intitulée : *L'office Héréditaire du Focarius Regis Angliæ et l'Histoire de ses titulaires Normands de l'an 1066 à l'an 1327*, qui paraîtra sans doute prochainement à la Librairie Champion. Ce prix n'avait point été attribué depuis 1923.

Le travail de M. Le Foyer est, selon l'expression de M. le Rapporteur de la Commission, très sérieusement fait et très documenté. Il se divise en deux parties, précédées de Prolégomènes et suivies de Preuves qui contiennent une cinquantaine de documents dont beaucoup, et les plus importants, sont inédits.

Les Prolégomènes comprennent deux chapitres dont l'un est consacré à l'étude des officiers palatins de la Couronne Anglaise aux premiers temps de la dynastie Normande, leur rang, leurs fonctions, leurs privilèges. Le second, à l'étude de la condition juridique de ces officiers où l'auteur établit que ces palatins ne furent point, comme en Allemagne des « ministeriales, » c'est-à-dire des serfs que les rois, les seigneurs laïques ou ecclésiastiques appelèrent à des fonctions importantes et considérées telles que fonctions auliques ou domestiques et qui constituèrent au M.-A., une classe de chevaliers non-libres, de chevaliers-serfs, mais que les palatins anglais furent des « servientes feodati, » des sergents fieffés.

La première partie de l'ouvrage de M. Le Foyer correspond au

Digitized by Google

premier élément de son titre, *L'Office Héréditaire du Focarius Regis Angliæ*, c'est-à-dire que cet office du Focarius (que Du Gange définit : focarius, qui focum curabat inter ministros hospitii regis Angliæ) y est étudié en soi. Un Chap. I est consacré à l'étude philologique des appellations de ce palatin : focarius (latin focus, feu + suffixe — ærjus), foyer (roman, venant de focarius et nom de focarium), fower (anglo-saxon corruption de foyer). Un Chap. II, consacré aux Origines de l'Office du Feu. L'auteur recherche si un tel office n'exista point ailleurs qu'en Angleterre et il établit que l'on ne le connaissait ni en Normandie, ni en France, ni dans les pays Scandinaves, ni dans les pays Germaniques (à l'exception, la seule, d'un « camerarius ignem faciens » de la Cour de l'Archevêque de Cologne qui nous est connu par un document du XIIe s. publié par Frensdorff, Das Recht der Dieustmannen der Erzbischerf von Koln ; Mittheilungen ausden Stadtanhiv von Koln, T. I., 1883). La charge palatine du Feu est d'origine autochtone anglaise et elle remonte à l'Office de Garde-Bucher que mentionnent au xe s., les Lois d'Howell the Good. Guillaume le Conquérant, qui l'ignorait en Normandie, le conserva en Angleterre au nombre des offices de sa nouvelle cour, mais on dépouilla simplement le titulaire saxon pour en pourvoir un petit seigneur Normand. Le Chap. III de cette première partie est un long chapitre où sont exposées les attributions du Focarius (serjantia essendi focarii in camera regis, Cf. Assizes Rolls, Vol. I, 23), ses privilèges ordinaires (Constitutio domus regis : focarius in domo semper commedet et a festo Sti Michaelis usque ad Pascha cotidie iv denarios ad ignem, Cf. Red book of the Exchequer, edit. Hall, T. III, 813) et un privilège extraordinaire lors du couronnement du Roi (De serviciis in die coronationis : pannem sericum appensum post tergum regis in mensa verdicant sibi ex una parte Hostiarii, ex alia Focarius, Cf. Red book, ibid. T. II, 760) et enfin ses tenures, celles du Focarius R. A. au temps du Domesday dans les comtes de Sommerset et de Devon et plus tard à partir d'Henri II, le Manoir de Shryvenham dans le comté de Berks.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Le Foyer correspond au second élément du titre : « L'histoire des titulaires normands de l'Office du Feu de 1066 à 1327. »

Dans une note liminaire de cette Sec. Part, M. L. F. expose

Digitized by Google

d'intéressantes considérations onomastiques sur le patronyme de la famille investie de l'office du Feu. Le patronyme de celle-ci est un surnom cristallisé en nom héréditaire et le surnom est le titre même des officiers successivement pourvus de cette charge : le foyer ou le fower (formes de focarius). L'auteur cite plusieurs texte convaincants dont l'un est particulièrement caractéristique : « Rolls de Banco, Michaelmas, anno regni Edward filii Henrici, 14 : ... et Reginaldus venit et dicit quod... dominus Henricus rex pater domini regis... carta confirmavit cuidam *Reginaldo focario, avo predicti Reginaldi le Fouwer*, messuagium de Shryvenham... »).

Puis M. J. L. F. étudie successivement l'histoire des officiers du Feu, qui depuis 1066 se succédèrent dans la charge : Ansger, focarius du Conquérant, normand originaire d'Epaigne (canton de Cormeilles) ou de la région immédiatement circonvoisine, qui reçut des manoirs dans le Sommerset et le Devon. Herve, foctarius sous Henri Beauclerc et Henri Plantagenet, qui figure dans les Pipe Rolls et mourut en 1182 (Pipe Rolls Sty, Vol. XXXI, 146). Reginald Ier du nom, fils d'Hervé et focarius sous Henri II et Richard Cœur de Lion ; Henri II lui concéda le manoir de Shrynenham, per serjantia essendi focarii in camera sua. Béginald I laissa pour postérité Robert et Réginald II. Robert, focarius sous Jean Sans Terre et Henri III fut à la suite de faits qui sont ignorés, emprisonné par Henri III en 1229 ; détenu à Walingford, le Roi ordonna le 18 avril 1229 de le transferer à Newgate Goal, prison de Londres. Mais il s'évada (délivrance d'un « mandate in pursuance ») et se réfugia en Normandie, perdue par la Couronne anglaise depuis 1214, auprès de la Maison de Briouze, également fugitive d'Angleterre. Robert donna son nom à une petite vavassorie de Saint-André-de-Briouze, la Foyerie et fut l'auteur d'une famille normande et angevine d'assez petite condition (blason : d'*azur au chevron d'or accompagné de 3 croissants de même*), dont la branche normande est encore représentée. Henri III, après la fuite de Robert, confisqua Shryvenham et laissa vacant l'office de Focarius Regis Angliæ. Il rendit cependant, à une date incertaine, le manoir de Shryvenham au frère du fugitif Robert, Reginald II, mais ne le rétablissant point dans la charge de focarius, il substitua l'obligation d'une rente annuelle de xiij s. iv den. à l'obligation du service palatin attaché au manoir de Shryvenham ;

Digitized by Google

quant à cet office demeuré vacant depuis 1229, il tomba en dessuétude et disparut.

Sous Henri III se termine donc, avec la disparition de l'office même, l'histoire de ses titulaires normands. L'auteur publie cependant les documents qu'il possède relatifs à Reginald III, petit-fils de Reginald II et seigneur de Shryvenham sous Edward I et relatifs à Jean, fils de Réginald III, qui en 1323 aliéna le manoir de Shryvenham au profit du Comte de Pembrok et mourut sans postérité en 1327.

Il faut également mentionner l'important exposé de sources que publie M Jean Le Foyer : Sources diplomatiques : Manuscrits du Public Record Office, Publicat, de la Record Commision, Public Record Office Calendars, Rolls Series, Rotuli Scaccarii Angliæ, Rotuli Scaccarii Normanniæ, et divers autres sources diplomatiques, Sources juridiques, Sources narratives, Sources iconographiques, notamment Calendrier Saxon de la Bib. Cottonienne (British Museum), ainsi que sa Bibliographie qui comporte l'indication d'une centaine de livres et articles.

A la fin de son ouvrage M. Jean Le Foyer annonce la publication d'un nouveau travail : « Notes sur une famille de simples Vavasseurs Normands issue du Focarius Regis Angliæ sous Jean Sans Terre et Henri III ». Il s'agit là de la descendance de focarius Robert, fugitif d'Angleterre, réfugié en 1229 à Saint-André de Briouze. Cet ouvrage constituera, en quelque sorte, la suite de celui que la Société des Antiquaires de Normandie vient de couronner du Prix Travers-Le Sénécal.

Le Bonhomme Normand du 31 mai 1928 faisait, à juste titre, le même éloge de cette étude couronnée par les *Antiquaires de Normandie* et nous souhaitons même succès à la seconde partie!

C. G.

Eloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint Benoist décédees en ces derniers siècles. Les éditions de la Revue Mabillon. Abbaye Saint-Martin de Ligugé, 1927, in-12 carré, 175 pp.

Ces éloges ont pour auteur Marie-Jacqueline Bouette de Blémur, née à Paris le 8 janvier 1618, d'une famille noble de Normandie qui vécut, comme religieuse, à l'abbaye de la Trinité

Digitized by Google

de Caen où elle écrivit l'hagiographie de son Ordre, sous le titre d'*Année bénédictine*, parue à Paris l'an 1667 en sept volumes in-4°. C'est cet ouvrage que, malgré ses lacunes, les religieux de Ligugé veulent rééditer, car cette œuvre littéraire mérita les éloges de Mabillon dans sa notice nécrologique, consacrée à Mme de Blémur.

En 1679 elle ajouta deux volumes aux sept précédents sous le titre de *Eloges de plusieurs personnes*, etc., qui sont, d'après elle la suite ou l'achèvement de l'*Année bénédictine*.

Quand nous aurons dit que l'abbé H. Brémond dans le tome II (*L'invasion mystique*) de son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* lui a consacré des pages du plus vif intérêt, nous aurons suffisamment attiré l'attention sur Mme de Blémur et sur ses œuvres si remarquables.

C. G.

NOTE DE M. LE TRESORIER

MM. Ruault, 20 fr.; Vaudron, 20 fr.; Leroy, 20 fr.; Mgr du Bois de la Villerabel, 20 fr.; Abbé Bricon, 20 fr.; Abbé Boudier, 20 fr.; Abbé Lecœur, 25 fr.; Abbé Renouf, 20 fr. (1927); Bon Angot des Rotours, 20 fr.; Manceau, 20 fr.; Edouard Dupuis, 20 fr.; F. Petel, 40 fr.; Ernult, 20 fr. (1927); Lefort, 30 fr.; G. de Séguin, 40 fr.; Serbat, 40 fr.; Legrand, 40 fr.; Renée de Coniac, 40 fr.; Bon de Nanteuil, 20 fr. (1927); Dr Le Dard, 5 fr.; Gareta, 20 fr.; Tournouër, 40 fr.; Lemonnier, 40 fr.; Moë, 18 fr.; Bidard, 40 fr.; Mis de Beaucourt, 40 fr.; de la Grondière, 40 fr.; Gilbert, 40 fr.; Lefèvre, 40 fr.; Demantké, 40 fr.; Duramé, 40 fr.; Rostand, 40 fr.; Bibliothèque de Dieppe, 18 fr.; Lebigre, 36 fr.; Chégaray, 40 fr.; de la Haye-Jousselin, 40 fr.; Cardinal Dubois, 40 fr.; Monseigneur Julien, 40 fr.; Dr Chevreau, 30 fr.; Mme Vve Henry, 40 fr.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

53. — La paycantropie ou *nouvelle théorie de l'homme, spectacle des esprits*, ouvrage publié à Avignon, chez Louis Chamblan, en 1748, dédié à Mgr D. Malachie d'Inguibert, archevêque-évêque de Carpentras, dédicace signée F. D. L. B.

Pourrait-on identifier ces lettres ?

RÉPONSES

47. — Indications sur le comté d'Eu (mai 1928, p. 178). L'Estancelin a publié en 1828 une histoire des comtes d'Eu, Dieppe, Marais fils ; Paris Delaunay, in-8°. — Sur le comte d'Eu consulter : *collection de cartes concernant les forêts, triages et bois taillis du comté-pairie d'Eu*, etc., par Estancelin, 1768.

Esneval.

50. — Emigration (mai 1928, p. 179). Les mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, publiés en 3 volumes in-8° par MM. l'abbé Julien Loth et Ch. Verger, 1897-1899, donnent de très intéressants détails sur le séjour en Angleterre des prêtres insermentés et proscrits.

Esneval.

Revue catholique de Normandie XIII° année, p. 313, Le clergé normand en Angleterre; — Notes sur le clergé normand au temps de la Révolution, Ire année, p. 389 et 501 ; II, p. 51.

Ch. Guéry.

Le Clergé Français réfugié en Angleterre, par F. X. Plassé, chanoine titulaire de l'*Insigne* cath. de Clermont, etc. Paris. V. Palmé, 2 vol. gr. in-8° 1886. Tome I, 8 grav. — Tome II, 10 grav.

Ch. Guéry.

Digitized by Google

POÉSIES

LA FOI

La foi c'est le refuge où l'on s'en vient pleurer
Dans l'ombre et le silence et dans la brise fraîche
Sur le rêve où le sort a taillé quelque brèche.
L'antre où le cœur meurtri n'ose désespérer ;

C'est la discrète main qui sème sur la tombe
Des fleurs pour en masquer le creux béant et froid,
La force pour quiconque au bord du trou s'asseoit
Pleurant un être cher qui devant lui succombe...

Crois, c'est là qu'est la force suprême. La foi
C'est le flambeau luisant sur la route incertaine,
Le nœud robuste et doux qui pour toujours enchaîne.

La source de l'amour, le charme de l'émoi,
La consolation, le pardon, le « pourquoi »
De tant de maux soufferts sans murmure et sans haine.

AUX FLOTS

Je suis venu rêver près de vous car le rêve
Flotte et se plaît toujours à rôder sur la grève
Où vous allez mourir, ô grands flôts de la mer !

Et sous le rayon d'or de l'astre qui s'éléve
Glissant sur votre front sa clarté molle et brêve,
La splendeur de la nuit s'étend au gouffre amer.

Dans les nuages lourds que chasse la tempête
L'œil croit surprendre un vol de titans vagabonds
Tant leur forme dans l'ombre est sinistre et leurs bonds
Rapides dans les airs où rien ne les arrête.

La lune les déchire et parfois sur la crête
De l'un de vous étale un faisceau de rayons
Qui décèle au regard les mornes tourbillons
Où l'écume tournoie et blanchit votre tête.

De la Tullaye.

Digitized by Google

LE CHANT DE MATAAIT POUR LA MORT DE KAU

(XIXe DYNASTIE-1400 AVANT J.-C.)

Il est mort, Kau ! Ses yeux se sont fermés,
Sa bouche est close.
Entouré de ceux qu'il a tant aimés
Son corps repose
Sur un lit de cèdre aux ais parfumés.

*
* *

Kau, nous t'avons construit une tombe éternelle
Où nous rassemblerons tout ce qui t'a charmé·
Tu goûteras encore, sous la pierre enfermé,
La douceur d'une Vie à ton ombre fidèle...
En pleurant sur les Jours heureux,
Moi-même j'ai paré ta Crypte funéraire
De mes doigts lents et douloureux
Pour éloigner de toi l'Etranger téméraire.
Kau ! Ta Mataaït qui sait que tu l'aimais
Sous la terre a caché son image d'ivoire
Pour qu'elle veille auprès de toi dans l'ombre noire
A jamais, hélas, à jamais !

*
* *

Tu passes aujourd'hui le fleuve redoutable,
Marchant vers l'Occident, juste, pur et serein,
Et voici qu'Osiris, arbitre souverain
Des morts, va prononcer l'Arrêt inexorable...
Osiris, puissant et vainqueur,
Te voit venir à Lui dans l'infernal silence
Et déjà, pour peser ton Cœur,
Maït tient dans ses mains l'infaillible Balance...
Kau ! Ta Mataaït qui sait que tu l'aimais
Pleure inutilement sur ta dépouille vaine
Tandis que la Tourmente éternelle t'entraîne
A jamais, hélas, à jamais !

*
* *

Osiris a trouvé trop légère ton ombre
Et Maït, vainement, voulut peser ton cœur.
Ils disent que, tout plein encor de son bonheur,
Tu ne l'as point porté vers leur tribunal sombre...

Digitized by Google

Ce que les dieux ont dit est vrai :
Ton cœur n'a pas quitté cette blanche demeure
Que l'Acacia subtil paraît
Et que le vent plus frais, venu du Nil effleure.
Kau ! Ta Mataaït sait combien tu l'aimais :
Elle a gardé ton cœur près de son cœur fidèle
Tandis que tu partais, les yeux tristes, loin d'elle,
A jamais, hélas, à jamais !

* * *

Il est mort, Kau ! Sa paupière est fermée.
Ses yeux sont clos...
Mais Mataaït qu'il a tant aimée
Sur son repos
Veille auprès du lit, sombre et parfumée...

D'après la traduction italienne d'Angelo Flavio Guidi.

LE CHANT D'AMOUR DE MATAAIT

(XIXe DYNASTIE-1400 AVANT J.-C.)

Il est venu heurter ma porte, cette nuit,
Celui que j'aime, Lui !
Dans le jardin, autour de ma demeure,
La lune blanche entourait d'un rayon
Le noir bosquet des acacias qui fleure
Si bon...
Le clair de lune est venu vers ma couche
Avec l'odeur fraîche de l'acacia
Et j'entendis la voix chère... Sa bouche
Pria...

* * *

Le clair de lune a dit à mon oreille :
« Ton front, Mataaït, est comme moi d'argent.
Ta face lumineuse à ma face est pareille
Et ta beauté s'égale à mon disque changeant.
Or, Osiris, le dieu par qui l'Egypte basse
Sous le fleuve profond cache sa terre grasse

Digitized by Google

Aux ténèbres du ciel aime à me voir bondir.
Aurais-tu peur de resplendir?
Mataait, celui qui t'aime heurte à la porte :
Permets qu'il te regarde, et t'admire et t'emporte ! »
Il est venu m'appeler, cette nuit,
Celui que j'aime, Lui !

* * *

Les douces fleurs ont dit à mon oreille :
« Ton corps, Mataait, est riche de parfums.
Ta chair délicieuse, à notre chair pareille,
Est odorante et fraîche au creux des coussins bruns.
Or, nous symbolisons les amours éternelles :
L'âpre porte des morts ne se clôt pas sur elles
Au seuil mystérieux où sombre l'occident.
Rougis-tu de ton souffle ardent?
Mataait, celui qui t'aime heurte à la porte :
Permets qu'il te respire, et s'énivre et t'emporte ! »
Il est venu me prier, cette nuit,
Celui que j'aime, Lui.

* * *

Mais de la bouche bien aimée
Je n'entendis qu'un seul mot : « Viens ! »
Alors j'ai fui, je me souviens,
Blanche comme le clair de lune et parfumée
Dans l'ombre, comme l'Acacia...
Il me vit tout à coup, me prit et m'emporta.
La clarté de la corne double
Allongeait devant nous une ombre unique et trouble...
Où donc m'a-t-il conduite en tremblant, cette nuit,
Celui que j'aime, Lui?

René Herval.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen* : M. le chanoine L. Jouen :
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements.*
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches* : M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

6099. — SOC. ACADÉMIQUE DE L'OISE. Documents, t. XI. Documents notariés relatifs à l'histoire économique du Beauvaisis et du Vexin français (1489-1505). Paris, 1927, gr. in-8° avec fac-similés, glossaire, carte et tables, etc. par V. Leblond et Jean Tremblot, 200 pp.

6100. — AU PAYS VIROIS (janv.-fév. 28). La libération de la Normandie au XVe siècle, etc. (*suite et fin*) ; — Mém. hist. sur la ville de Vire (*suite et fin*), par le Dr Robert Bazin. — *Mars-Avril* : La Chouannerie à Montsecret, par A. Dupont ; — l'abbaye de Saint-Sever, par Léon Lelièvre ; — Notice sur Saint-Jean-le-Blanc, par Lemonnier, etc.

6101. — ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX-FÉCAMP. XVIIe année, 1926. Fécamp, Banse, gr. in-8°, 1927, 142 pp. Les origines de Fécamp, par M.-J. Malandain ; — La confrairie du Saint Sacrement à l'abbaye de Fécamp (1529), par M. l'abbé Reneault ; — Les inondations de Fécamp (1824-1842-1860), par M. R. Dumenil ; — Le Patois du Pays de Caux, par M. J. Hinfray, etc.

6102. — PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE ROUEN, 1926. Rouen. L. Gy, 1927, in-8°, 416 pp. — Valognes, par Paul Lecacheux ; — Barbey d'Aurevilly et l'architecture normande, par P. Chirol ; — Discours de M. A. Féron sur les sociétés secrètes catholiques dans le diocèse de Rouen ; — Réponse du chanoine Jouen ; — La chrétienne Mme de Sévigné, par Mgr E. Prudent ; — Etienne de la Vallée Poussin, peintre, par

Digitized by Google

Mlle M. J. Ballot ; — Notice sur le Dr Jude Hue, par le Dr François Hue, etc.

6103. — Bulletin des Amys du Vieux Dieppe, 1927, nos 3 et 4 (25e fasc.). L'abbé Guillaume Denys, par M. l'abbé Anthiaume ; — Jean Ribault et ses compagnons glorifiés en Amérique, par M. R. B. Mouquet ; — Richard Simon à Dieppe, par Ed. Le Corbeiller.

6104. — Annales de Géographie, 1928, 15 mars. La plaine d'Alençon, par C. Crozet. p. 129-136.

6105. — Gazette des Beaux-Arts, 1928, mars. L'Annonciation du Château de Bois-Héroult (Eure), par le chanoine Bonnenfant, fig. p. 129-134.

6106. — Beaux-Arts, 1er avril 1928, p. 106. Un portrait inédit (M. de Montbret) de Perronneau au Musée de Rouen, par M. Guey.

6107. — L'Illustration, 1928, 12 mai. Promenade dans Rouen, par André Maurois, fig.

6108. — L'Intermédiaire des Chercheurs, 1928, 10 mars, p. 208-209 « de Sattaignant en Normandie », par A. L.

6109. — Revue de l'art ancien et moderne, 1928, février. A La Trinité de Fécamp cinq tombeaux d'Abbés des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, pp. 111-124, fig., par Jean Vallery-Radot.

6110. — Le Petit Parisien a publié dans sa 3e édition de Normandie, ce qui suit : *Avril* 7, familles et domestiques en Normandie ; — 8, Aménagement des Sites. Réparation des Eglises ; — 9, A la gloire de Marie Harel ; — 17, La génisse de Saint-Bertevin ; — 21, Les coutumes de Pâques en Normandie ; — 30, Un trouvère, Chanoine de Bayeux ; — *Mai* 5, La grande foire de Caen ; — 6, Le poète Pierre Nocquet ; — 10, Le « Mai » de la Basoche en Normandie, par Et. Deville ; — 13, L'usage des assiettes en Normandie ; 16, Saint-Ernier et la procession du mont Margantin ; — 18, Les exécutions capitales en Normandie ; — 19. [Le peintre normand] Alice-Marie Cosse ; — 23, Normands et Scandinaves. A propos du prix de Vikings ; Le crédit agricole dans l'ancienne Normandie ; — 24, Curieuses coutumes normandes ; 25, La 60e littéraire de Gustave Le Rouge ; — 28, Les

Digitized by Google

Charités normandes le lundi de la Pentecôte ; — *Juin* 4, Le pèlerinage à N.-D.-de-Grâce.

6111. — Nova Francia, 24 févr., vol. n° 3. Thomas Pichon. Le « Judas » des Acadiens (1700-1783), né à Vire, par Th. Tyrrell, pp. 130-139.

6112. — Le Journal du Neubourg a publié en *mars*, 12, 13, 14. Les Seigneurs du Neubourg. II, Famille de Meullent ; — 21, 28 ; — *Avril*, 4, 18 et 25 ; — *Mai*, 2, 9, 16 et 23. III, Famille de Vieux-Pont (1401-1628) ; — *Avril* 18, A propos de la découverte récente d'un gisement de fer à Hondouville ; — 25, Sainte-Opportune-du-Bosc. Une ancienne mine de fer à ciel ouvert ; — *Mai* 23, Aménagement des sites. Réparation des Eglises.

6113. — Anquetil (Narcisse). Rimes et Raisons d'un Valeri-Cauchoix. Nevers, 1928, petit in-12 carré, 62 pp. [Poésies originales, par un auteur d'un bon jugement].

6114. — Auger (E.). Le bourg de Tôtes et la vieille « hostellerie du Cygne », *Journal de Rouen*, 31 mai.

6115. — Bacquié (Franc). Les inspecteurs des manufactures sous l'ancien régime, 1669-1791. [Etude hist. et anecd. d'après des docum. inédits. Toulouse, 1927, in-8°, 397 pp.

6116. — Barry (M. de —), prêtre de Saint-Sulpice. *Sem. Rel. de Bayeux*, 22 avril.

6117. — Beaurepaire (Charles de), son centenaire, 1828. *Bull. Rel. de Rouen*, 14 avril [Allocution du chanoine Jouen].

6118. — Beuvron. Les cloches de —. *La Bonne Semence. Bull. Rel. de la Vallée d'Auge*, mars 28.

6119. — Bourdon (Chanoine), † Supérieur de la Maîtrise de Rouen. *Journal de Rouen*, 23 mai et *Bull. Rel. de Rouen*, 3 juin.

6120. — Costard (Abbé Louis), † curé de Céaux. *Sem. Rel. de Coutances*, juin.

6121. — Costil (Abbé Albert), † aum. de l'Hospice de Pontorson (1851-1928). *Sem. Rel. de Coutances*, 3 mai.

6122. — Coutil (Léon). Les Ruines Romaines de Noyers-sur-Andelys (Eure). *Villa rustica* et théâtre, etc. Evreux, Ch. Hérissey, 1928, in-8°, pl. 15 pp.

Digitized by Google

6123. — Cussac (A.). Dieppe. Station Marine, Balnéaire et Climatique. Rouen, Lecerf, 1927.

6124. — Duquesne (Robert). Portraits normands. Albert Lebourg, *Journal de Rouen*. 15 mai ; — *id.* Le Dr Charles Nicolle, 19 mai.

6125. — Flers (Robert de). Souvenirs sur —, par F. de Croiset. *Revue hebdomadaire*, 14 avril.

6126. — Herval (René). Le poète Ch.-Théoph. Féret. *Journal de Rouen*, 26 févr. ; — Le Voyage en Argentan de Benvenuto Cellini (1545), 28 mars ; — La Geste de Normandie, La Saga de Rolf, avec 7 ill., Rouen, Impr. de la Vicomté, 1928, in-12 carré, rouge et noir. [3 ex. sur Japon, 10 sur velin d'Arches, numérotés ; 12 sur simili Hollande à la forme].

6127. — Jouen (Chanoine Louis). L'Eglise Saint-Maclou (suite et fin). *Bull. Rel. de Rouen*, 28 avril.

6128. — Lamy (Georges). L'Hôtel de la Couronne et son histoire, *Journal de Rouen*, 5 mai.

6129. — Lecorbeiller (A.). Un adjoint au Maire... Pierre-Daniel-Destigny (1832). *Journal de Rouen*, 13 mai.

6130. — Léguillon (Hervé). Histoire de Bernières-sur-Mer, Caen, L. Jouan, ill., cartes, etc., 1927.

6131. — Le Lièvre (Chanoine Ch.-L.). † à Bayeux (1849-1920). Signé : L. Huet, archipr. *Sem. Rel. de Bayeux*, 6 mai.

6132. — Marc (Abbé), † curé-doyen d'Ecouis, *Sem. Rel. d'Evreux*, 19 mai 28.

6133. — Maudouit (Abbé Fernand). † curé de Saint-Maurice et La Haye d'Ectot (1893-1928). *Sem. Rel. de Coutances*, 17 mai.

6134. — Ménard (Abbé Victor), † curé de Cenilly. *Sem. Rel. de Coutances*, 19 avril.

6135. — Mouquet (Remy-Benjamin). Jean Ribault et ses compagnons [de Dieppe], glorifiés en Amérique. Cf. n° 6103.

6136. — Nobécourt (R. G.) a publié dans le *Journal de Rouen* du 4 *avril* : La vie littéraire (romanciers et romans) ; — le 18, H. Brémont, 15 et 31 mai ; — 8 mai, Armand Carrel au Lycée de Rouen (portrait).

6137. — Rouhault de la Vigne (René) a publié dans le *Journal de Rouen* : Une étrange affaire, la belle Hélène et le mort promené

Digitized by Google

dans les rues, 14 *avril*; — Députés d'autrefois (notices biogr.), 23, 24, 26 et 28; — Le Centenaire d'Octave Gréard, 1er *mai* 28; — 21, L'imagerie religieuse ancienne.

6138. — Rousseau (X). Le Camembert. Argentan, 1927; — Les bibliothèques dans la région d'Argentan avant la Révolution. Argentan, Langlois, 1927. C. R. par R. Hérval dans le *Journal de Rouen* du 7 avril.

6139. — Villerabel (Mgr de la —). Lettre de Mgr à Mgr Caulle à l'occasion de la mort et des funérailles de M. l'abbé Bourdon, chanoine titulaire, Supérieur de la Maîtrise Saint-Exode. *Bull. Rel. de Rouen*, 2 juin. Cf. n° 6119.

Indications spéciales par département.

Calvados. — **6100**, 10, 11, 15, 16, 18, 30, 31, 38.

Eure. — **6099**, 05, 10, 12, 15, 22, 24, 32.

Manche. — **6010**, 15, 20, 21, 25, 33, 34.

Orne. — **6104**, 10, 15.

Seine-Inférieure. — **6101**, 02, 03, 06, 07, 08, 09, 10, 13, 14, 15, 17, 19, 23, 26, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 39.

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an. 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 5e LIVRAISON

SEPTEMBRE 1928

Chanoine Ch. Guéry : S. G. Mgr Suhard, évêque nommé de Bayeux et Lisieux, 257. — Distinctions honorifiques, 259. — Abbé Tabourier : L'art et l'histoire dans la prédication *(suite)*, 260. — Abbé A. Chardon : Le dernier Abbé de Varennes en Berry : J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux *(suite)*, 271. — Roblot-Delondre : Notes sur Héhertot, 287. — X*** : Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle [Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy] *(suite)*, 299. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 315. — Bibliographie normande, 316.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
A. LESTRINGANT, dépositaire
11, rue Jeanne-d'Arc

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

La Confrérie des Cornards a Rouen et à Evreux, par le Chanoine GUÉRY.

Poésies, par René HERVAL.

Un article historique, par M. Georges GOYAU, de l'Académie Française.

L'Art et l'Histoire dans la prédication (*suite*), par M. l'Abbé TABOURIER.

Sonnets, par de la TULLAYE.

Mgr J.-B. Bourlier, Evêque d'Evreux (1802-1820), par M. l'Abbé CHARDON, curé de Fougerolles (Indre).

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, maison de Dreux, par le baron d'ESNEVAL.

Notes sur Hébertot (Calvados), par Mme ROBLOT-DELONDRE (*fin*).

La Civitas des Aulerci, résumé analytique, par M. Jean MATHIÈRE.

Rectifications et observations de M. Léon COUTIL, sur les vases sigillés de l'Eure, sur les retranchements de Bernay et sur les plans de M. Ameline.

Digitized by Google

Sa Grandeur Mgr SUHARD

Evêque nommé de Bayeux et Lisieux

Depuis de longs mois le diocèse de Bayeux était en deuil. Mgr Lemonnier, l'évêque tant regretté, retournait à Dieu le jeudi 29 décembre 1927, et, depuis lors les jours s'écoulaient, des suppositions s'ébauchaient, des bruits circulaient et s'égaraient sur une multitude de candidats — 80 disait-on — ainsi que sur un prétendu rétablissement de l'ancien diocèse de Lisieux. Rome se taisait et se réservait de faire connaître, en temps opportun, l'élu de son choix, car l'année scolaire n'était pas terminée et un professeur de dogme se devait de continuer et de finir son cours annuel.

Le 8 juillet, enfin, tous les journaux de Paris annonçaient la nomination au siège de saint Exupert de l'abbé Emmanuel Suhard, directeur au grand Séminaire de Laval.

Né en 1874 à Brains sur-les-Marches (Mayenne), prêtre en 1897, l'abbé Suhard se rendit à Rome, au Séminaire Français pour y prendre ses grades. Reçu docteur en théologie (1899), à son retour on le nomma professeur de théologie au Séminaire de Laval, où il est resté jusqu'à nos jours enseignant le dogme avec la charge de sous-supérieur.

La *Semaine Religieuse de Bayeux*, dans son numéro du 15 juillet 1928, publiait une lettre de Mgr Quirié, vicaire capitulaire annonçant au diocèse l'heureuse nomination de Celui que le diocèse de Laval regrette tant de perdre pour sa bonté, son dévouement, son amabilité qui rappellera celle du cardinal Amette, de glorieuse mémoire! On se croirait revenu au Moyen âge quand des moines sortaient de leur monastère pour devenir évêques, comme le bienheureux Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen, ou saint Anselme abbé du Bec, tous les deux nommés successivement archevêques de Cantorbéry.

Après trente ans de constante solitude au séminaire, où l'on vit d'une existence presque monastique dans la paix, le silence, la direction d'âmes — souvent de très belles âmes — destinées au sacerdoce et au ministère paroissial, quel déchirement pour ce bon directeur d'abandonner sa cellule tant aimée afin de venir à

Digitized by Google

la voix du Chef Suprême, occuper un des plus beaux sièges épiscopaux et gouverner le diocèse de la petite sœur sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Changement de vie radical, subit et sans possibilité de refus ! D'une vie privée, recueillie, loin du monde, se trouver tout à coup jeté au milieu de cette fournaise où s'agitent les hommes, où se rencontrent toutes les ambitions, les jalousies, les haines sourdes ou publiques, quelle épreuve pour un vrai solitaire ! Telle a toujours été le fardeau épiscopal depuis le Bienheureux Lanfranc avec l'irascible Guillaume le Conquérant, saint Anselme avec le roi d'Angleterre. Sans doute il y a parfois des accalmies, comme pour l'épiscopat de Mgr Lemonnier, malgré les difficultés de son temps, surtout lors de la Séparation.

Tel sera, c'est notre vœu le plus ardent, l'épiscopat du bon Mgr Suhard dans ce beau diocèse de Bayeux où chacun, depuis les plus hauts placés jusqu'aux plus humbles fidèles, s'efforcera de lui rendre sa situation aussi douce que parmi ses lévites du sanctuaire.

Depuis quelques années le moderne diocèse de Laval est à l'honneur. Nous disons moderne puisqu'il ne date que du 30 juin 1855, quand Pie IX sur la proposition de Napoléon III le détacha de celui du Mans par sa bulle *Proprium fuit semper* et le rendit suffragant de l'Evêché de Tours. En quelques années deux Prélats sortent de son sein : Mgr Chauvin — 30 juillet 1920 — et Mgr Suhard 11 juillet 1928, tous les deux pour gouverner deux antiques évêchés normands, parés d'une brillante série de Pontifes autant que de leurs merveilleuses cathédrales.

C'est ainsi qu'en sacrifiant sa modeste cellule, par une méritoire obéissance, le bon abbé Suhard se trouve à la tête d'un clergé remarquable par sa science et sa piété, qui a fourni à l'Eglise de France de nombreux Evêques, tels que Mgr Ducellier, Mgr Germain et son Eminence le cardinal Touchet, dit le Chevalier de Jeanne d'Arc.

On a remarqué une coïncidence providentielle c'est que les actes officiels de cette élection ont été promulgués le jour de la fête de saint Bertivin, diacre, originaire de Lisieux, martyrisé près de Laval au IXe siècle. (*La Bonne Semence*, août 1928).

Le Vénérable Evêque de Laval ainsi que Mgr Quirié, vicaire capitulaire de Bayeux, après avoir constaté dans leurs lettres officielles que les ferventes prières du clergé et des fidèles des deux diocèses avaient obtenu leur but, c'est-à dire l'assistance du Saint-Esprit pour l'élection d'un candidat vraiment digne de cette haute fonction, recommandent encore la continuation de ces prières afin que fleurissse de plus en plus la moisson « des

Digitized by Google

vertus chrétiennes sous la direction de son nouvel Evêque Mgr Suhard. »

Faisant siennes ces religieuses paroles *La Revue Catholique de Normandie* y ajoute le souhait que Mgr Suhard soit pour elle, comme le dévoué Mgr Lemonnier, un protecteur bienveillant pendant de longues et très heureuses années.

Ad multos et faustissimos annos !

Ch. Guéry,
Chanoine titulaire.

Evreux, ce 11 août 1928 en la fête de saint Taurin.

P.-S. — Au dernier moment on annonce que le sacre de Mgr Suhard aura lieu le mardi 2 octobre et l'entrée à Bayeux le mercredi 10 octobre.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Pour la troisième fois M. le Chanoine Bonnenfant vient de recevoir de l'Institut de France un prix de 1.000 francs pour son ouvrage sur l'*Eglise Saint-Taurin et sa châsse*, in 4° de VI 136 pages illustré d'un plan en couleurs et de 30 planches en héliotypie d'après les clichés de l'auteur.

Ces remarquables travaux historiques et surtout archéologiques lui ont, en plus, mérité le ruban violet en attendant la rosette d'Officier de l'Instruction Publique. Qu'il veuille bien en agréer l'augure, avec nos cordiales félicitations.

*
* *

Notre cher collaborateur et lauréat M. René Herval vient d'être nommé membre résidant de l'Académie de Rouen, glorieuse élection méritée par ses poésies, ses monographies et ses nombreux articles au *Journal de Rouen*. La Geste de Normandie. *Les Conquéreurs*, commentaire lyrique de la « Tapisserie de Bayeux [prix de notre Revue]. — La Geste de Normandie, *La Saga de Roll* avec 7 ill. ; — *Lisieux*, ville normande et, dernièrement, *Dieppe*, ville normande, etc. sont les œuvres du plus grand intérêt et d'un style très personnel.

Un brillant avenir attend ce jeune auteur et nous le lui souhaitons de grand cœur à la plus grande gloire de la Normandie.

Digitized by Google

L'ART ET L'HISTOIRE

DANS LA PRÉDICATION

(Suite)

« Il faut prêcher le dogme pour affermir la foi, mais vous n'ignorez pas, dit le Père Monsabré, que la foi sans les œuvres est une foi inerte, inutile à notre salut. Or pour émouvoir les volontés, toucher les cœurs, éclairer les consciences, il faut prêcher la *morale chrétienne*. Pas moins noble que l'Apologétique, elle est plus nécessaire à l'universalité des fidèles. C'est un vaste champ où l'on peut moissonner. Il est facile d'y faire ressortir l'excellence de la loi par l'autorité et les exemples du Sauveur. Prêchons donc la morale avec sagesse sans se perdre dans les fourrés de la casuistique, prêchons-la surtout avec amour de Dieu, sans charger les tableaux. » Et pour garder cette mesure en même temps que pour donner vie aux sentences nos deux sources d'inspiration secondaire seront encore de grande utilité.

Avouons toutefois que l'apport fourni par les arts dans l'exposé de la morale est beaucoup plus limité que pour les vérités définies en dogmes. Aussi allons-nous passer très rapidement sur cette partie du *cours suivi*. Moïse *recevant les tables de la Loi*, est un sujet que l'immortel chef-d'œuvre de Michel Ange a popularisé. Rembrant s'est plu à nous traduire énergiquement la colère du médiateur quand énervé et indigné par l'idolâtrie avaritieuse des juifs *il brise les tables de la Loi* (1) ». On ne trouvera pas certes en faisant allusion à ce tableau, un modèle de commentaire pour la douce mansuétude, mais on peut y chercher une éloquente condamnation de l'*auri sacra fames!* la soif inextinguible de l'or.

Sans nous arrêter à chaque précepte, rappelons que la prohibition du blasphème et ses sévères châtiments au Moyen âge, la sanctification du dimanche, l'homicide, le duel, le scandale, le

(1) *Avant et pendant la prédication*, p. 163.

Digitized by Google

vol ont fourni inspiration à de belles œuvres d'art mais relativement peu nombreuses. Quant à la luxure et ses désordres, elle a beaucoup plus tenté les peintres et sculpteurs religieux ou profanes des différentes écoles réalistes. La sculpture surtout au Moyen âge a fréquemment traité le thème des *vices capitaux*. De ci, de là, une description d'un tympan, d'un bas-relief peut aider l'orateur à commenter l'horreur des décrépitudes de ceux qui s'adonnent à ses terribles penchants, hélas, trop naturels. Le graveur célèbre Bonnart a consacré à cette morale vivante des planches d'une finesse remarquable. Mais nul n'a dépassé en ce genre, Eugène Sue. Il nous a laissé un vrai roman dont les sept péchés capitaux sont les personnages. La mieux réussie de ces études est celle de *l'orgueil*. La narration est naturelle, aidante avec un but visiblement très moral. C'est la preuve tangible que les bas instincts de l'homme dirigés, maîtrisés, surelevés par la religion peuvent avec elle nous maintenir à un niveau de vertu méritoire sans doute, mais libérateur.

Les allusions historiques seraient beaucoup plus fécondes que l'art pour embellir et agrémenter l'exposé de la morale dans la chaire. Nous ne pouvons qu'exquisser un exemple. Si l'orateur voulait avec à-propos insister sur la sanctification du dimanche, comme le film historique du précepte serait intéressant à dérouler. D'abord un coup d'œil rapide sur le sabbat de la loi juive, sa stricte observance exécutée à la lettre et sans murmure. Puis, les Actes des Apôtres en mains, il pourrait expliquer comment et pourquoi le premier jour de la semaine fut choisi. Si le sabbat rappelait le repos du Créateur après son œuvre géante, le dimanche n'est-il pas pour les fils de la loi nouvelle le *jour du Seigneur*, oui le jour où le Seigneur est sorti vivant et glorieux du sépulcre vainqueur de la mort comme il appartenait seul à un Dieu de l'être. Le jour aussi où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres et les changea du tout au tout. On a voulu fêter chaque semaine l'accomplissement de l'œuvre rédemptrice dont la résurrection est le couronnement et la preuve. Ce fut Constantin, pourra-t-on dire avec précision, qui le premier, interdit par une loi tout exercice de la justice et toute occupation nouvelle le dimanche. Les législations chrétiennes d'un Charlemagne, d'un saint Louis et de tant d'autres rois ont sanctionné, réglementé à leur tour le repos dominical.

Digitized by Google

Les ridicules decadi de la révolution ont eu la durée d'un feu de paille. La loi de 1802 encore en vigueur exigera ce jour le repos des tribunaux et des fonctionnaires. D'autres lois plus récentes comme celle du repos hebdomadaire ont consolidé malgré le laïcisme qui les inspire, tout le bien fondé de la nécessité de la détente de corps et d'âme. Sans faire, bien entendu, la moindre parcelle de politique, qui doit être impitoyablement bannie de la Chaire, l'orateur avisé profitera de tous ces souvenirs pour bien condamner sobrement mais nettement tous ceux qui prétendent se soustraire à une loi si impérieuse. Ces rappels sur toute la tradition sont de nature à frapper vivement l'auditeur, parce que c'est du réel, c'est du tangible.

On pouvait, avec le code civil, user de la même tactique, pour faire l'histoire des crimes défendus par le cinquième commandement. Avec la Bible feuilletée page par page on est tout aussi à l'aise pour brosser un tableau historique aux cent actes divers, du châtiment, de l'orgueil depuis la tour de Babel à la ruine du temple de Jérusalem et dans le domaine de l'histoire nationale depuis la division de l'empire de Charlemagne à l'effondrement d'un Louis XVI et d'un Bonaparte. Et aussi pourquoi ne pas constater de l'autre côté du Rhin, le même châtiment, la même conduite divine, dans le déshonneur et la honte d'un Guillaume expulsé et détrôné. Pas n'est besoin de tirades ronflantes qui seraient d'ailleurs déplacées, mais la simple notification des faits en sa rigoureuse réalité est le meilleur des enseignements, le plus énergique des stimulants. Rien ne fait mieux toucher du doigt la divine justice et la divine sagesse de la Providence.

∴

« Sans moi vous ne pouvez rien faire — *sine nihil potestis facere* » a dit le Maître et le Sauveur. Qui dédaigne cet avertissement est vite puni de son imprudence. On ne peut croire, on ne peut observer la morale intégrale sans la grâce. Cette grâce, il faut la demander par la prière et aussitôt notre cri d'appel jeté, Dieu l'exaucera en nous la donnant abondamment, même surabondamment comme au Calvaire, par les *sacrements*. Expliquer cette économie divine du rachat des humains, c'est prêcher la troisième et dernière partie du cours suivi d'instructions. La

Digitized by Google

grâce est plus facile à commenter avec l'histoire qu'avec l'art. Très peu de peintres et de sculpteurs ont osé aborder ce sujet d'ailleurs très abstrait. En revanche l'histoire fourmille de traits saisissants où le défi des humains cherchant à se passer de l'appui divin, essayant de voler de leurs propres ailes est extrêmement châtié. Tandis qu'à l'opposé on peut enregistrer mille et mille exemples d'une prière confiante immédiatement exaucée.

Les *sept sacrements* ont eu en Nicolas Poussin, ce normand à la fois idéaliste et pratique, le meilleur des interprètes. On a dit de lui : « Il agrandit l'histoire par l'allégorie et le paysage par l'histoire. » C'est vrai, ses œuvres vraiment classiques et en particulier sa théologie vivante des sacrements sont remplies de coloris moelleux, de forte expression et d'exquise délicatesse. Avec un de ces tableaux en mémoire, on peut faire de chaque sacrement un excellent exposé plein d'orthodoxie et de touchant mysticisme. Toutefois, il est hors de doute, que pour mieux impressionner l'auditoire en l'exposé de la grandeur et de la puissance d'un sacrement l'histoire est indispensable. Prenons le premier et le plus nécessaire de tous, le Baptême. Pour bien faire saisir sa nécessité absolue, sa matière, sa forme, bien faire comprendre toute la puissance du ministre qui le confère, alors même que c'est, comme dans le cas de nécessité, un profane, rien ne sera plus secourable pour le prédicateur que les pages de l'histoire de ce sacrement à travers les âges. Ressusciter les modes et rites du baptême jadis en usage c'est en faire sentir tout le symbolisme et prouver sa nécessité. Le catéchumène se tournait vers l'occident symbole de ténèbres, puis vers l'orient symbole de lumière Le prêtre bénissait alors la cuve, y plongeait trois fois le catéchumène en l'honneur de la Sainte Trinité. Le néophyte était ensuite revêtu de la robe blanche et montait à l'autel du Dieu qui réjouit sa jeunesse. Que de rapprochements à faire avec les rites actuels et quelle mine de précieux et captivants développements! D'un mot discret la description rapide des splendides baptistères italiens, des rares survivants de France avec l'explication du pourquoi de leur séparation du temple proprement dit, seront aussi très fécondes en enseignements pratiques et lumineux. Enfin pour certains milieux plus instruits une allusion à des chefs-d'œuvres comme le *Baptême de Clovis* d'après Joseph Blanc, ne sera nullement hors cadre et prêtera encore à de salutaires réflexions.

Digitized by Google

L'*Eucharistie* considérée non plus en son institution, mais comme aliment surnaturel et indispensable de l'âme humaine par la *Communion* deviendra pour un convertisseur et directeur averti que doit être tout vrai prédicateur, une source intarrissable d'exposé dogmatique et moral. La communion sous les deux espèces, sa mystérieuse et touchante distribution aux catacombes, dans les premières basiliques chrétiennes, quelle évocation féconde en enseignements! L'Histoire du jeune Tarcisius, martyr de l'Hostie. *Hostia pro Hostia*! comme le désigne un chef-d'œuvre de sculpture, sera toujours la préférée des prédicateurs de première communion solennelle ou privée. Le *viatique* porté aux malades voilà un sujet délicat à traiter. Le magnifique tableau de Dominiquin appelé *La Communion de saint Jérôme* peut aider grandement, surtout devant un auditoire urbain, à la présenter avec attrait et profit. Quant au sacrement de l'*Ordre*, il devient plus nécessaire que jamais de bien expliquer, nous disons même dramatiser, tous les degrés aux fidèles, afin de leur faire saisir les pouvoirs qui sont ainsi peu à peu conférés aux lévites jusqu'au sacerdoce. Cette analyse, cette mise en scène ne peuvent se faire sans l'histoire comme base. Elle est de toute nécessité pour rappeler le rôle d'un chacun depuis l'exorciste au diacre et quelle importance la fonction des uns et des autres avait dans les cérémonies de la primitive Eglise; comment enfin leur costume et ses attributs est en pleine concordance avec la mission liturgique qui leur était confiée.

Le *mariage* sujet délicat entre tous, pour être exposé avec ses espoirs, ses tristesses, ses joies, ses devoirs, aura lui aussi un réel besoin du secours de l'art et de l'histoire. Le ministre sacré qui le prêche, ou le bénit après une exhortation de circonstance y trouvera de précieux stratagèmes, de fines et esthétiques allusions qui encadreront à merveille les hautes directives qu'il importe d'accentuer avec vigueur. Le *Mariage de la Vierge* si merveilleusement mise en scène par Raphaël. Le *Mariage mystique de sainte Catherine* tant aimé des artistes de toute époque fourniront un enveloppement plein de charme aux sévères obligations qu'imposent l'échange du serment et la symbolique remise de l'anneau.

Enfin la grâce s'obtient par la *prière*. Des *Orantes* des primitifs aux trop fadaces tableautins modernes, il n'y a que l'embarras du choix. Et là encore toute l'histoire du peuple de Dieu dans

Digitized by Google

l'Ancien Testament, toute celle des nations chrétiennes depuis la venue de Jésus Christ jusqu'à nos jours n'est qu'une longue expérience. Là se succèdent et s'entrecroisent les succès ou les revers, les récompenses et châtiments, selon que le peuple fidèle adore et implore humblement le Maître — ou qu'il s'en détourne, le néglige et même l'outrage. — Ces contrastes éternels sont les meilleurs leçons de choses qui frappent les imaginations, ébranlent les volontés.

Saint Augustin remarque avec justesse : « Il y a peu d'hommes assez raisonnables pour goûter une vérité présentée dans un discours sec et nu, et qu'il est souvent utile pour s'insinuer dans les âmes, de s'accommoder au goût de son auditoire, dire d'une forme de langage qui agrée, plaise, captive autour de la chaire évangélique et qui par l'attrait du discours force sans qu'on s'en aperçoive à suivre la chaîne du raisonnement. » C'est ce à quoi nous convions en plaidant la cause de nos sources spécialement destinées à augmenter de leurs coloris toute forme de prédication pastorale.

III

Le sanctoral qui comprend *le calendrier commun* des saints de toute l'Eglise catholique et le *Propre* de chaque diocèse, est peut-être la source de prédication la plus abondante et la plus attrayante. Et cet attrait s'emprunte cette fois directement ou pourrait dire intrinsèquement à l'art et l'histoire. Cela s'explique tout naturellement. Après la création du monde pesant de la matière, rien ne prouve mieux la puissance infinie de l'Etre suprême, que l'univers des esprits crées à son image et ressemblance. C'est le perpétuel et lumineux rayonnement de la divinité en son œuvre de sanctification humaine : *Deus admirabilis est in sanctis suis ! Dieu est admirable dans ses saints* (1). Et cette beauté divine qui transpire avec tant d'éclat en la vie des saints ne dédaigne point de s'allier et de se confondre avec les beautés bien inférieures sans doute mais réelles qui émanent de la part humaine apportée par les heureux bénéficiaires et habiles correspondants de la grâce. A cet ensemble si séduisant s'ajoute encore la richesse de l'encadrement ou de l'ornementation qui, comme

(1) Psaume 67.

Digitized by Google

les cristaux, cuivres et argenterie des salons mondains centuplent le reflet de la lumière électrique, accentue elle aussi et renforce la splendeur de cette clarté toute céleste. Or cette ornementation c'est l'art et l'histoire qui la fournissent surabondamment.

Même ces deux adducteurs au lieu d'être comme dans les autres genres de prédication en parallèle ou de sens plus ou moins divergeant sont là en continuel contact et fusion complète. Impossible de les séparer. Parler de l'art qui illustre la vie d'un saint, c'est en faire l'histoire et réciproquement retracer sa légende historique, c'est en cataloguer les albums de son expression vivante. « Nous avons commencé, dit M. Mourret (1), par aimer l'histoire, dans l'âge mûr c'est l'histoire que nous aimons encore plus que tout. ..Elle fait connaître l'homme avec ses naïvetés et ses fougues, ses enivrements et ses révoltes, ses grandeurs et ses folies. Mais il faut s'en servir avec intelligence et discrétion, ne laissez pas prendre pour historique ce qui ne l'est pas du tout ». Un père de la compagnie de Jésus a publié sur *Les Légendes Hagiographiques* un livre qui nous montre qu'un très grand nombre de vies de saints telles que nous les possédons ont subi des déformations considérables. On y a ajouté sous prétexte d'édifier des récits qui sont de purs romans. On y apprend que l'histoire de la bague de sainte Elisabeth qui se brisait toutes les fois qu'il arrivait malheur à son époux est extraite d'un conte des Mille et une Nuits. La légende de saint Dymphe que l'Eglise honore au mois de mai serait une adaptation du conte de Peau d'Ane. Celle de Geneviève de Brabant (que l'Eglise ne vénère pas comme une sainte et qui probablement n'a jamais existé) est un motif déjà exploité par les poètes de l'Inde.

Mais ces constatations n'empêche pas d'aimer et vénérer les vieilles légendes où l'âme de nos ancêtres a exprimé tant de foi sincère et tant d'amour naïf... « L'exposé moral vaut surtout par les exemples, dit encore M. Mourret, ne méprisez pas la légende, elle nous fait souvent mieux connaître par ses fictions une histoire plus profonde que celle que nous révèlent les documents historiques passés au crible de la critique. Ceux-ci ne font connaître que les actes extérieurs du saint la légende *raconte l'âme* de celui qui a été l'inspirateur involontaire de ces fictions. La

(1) *Leçons sur l'art de prêcher*, VIII, p. 94.

Digitized by Google

légende a souvent une valeur morale et son enseignement se grave mieux dans l'esprit grâce à la poésie dont elle est revêtue. C'est en ce sens qu'elle est plus vraie que l'histoire, plus démonstrative que la logique comme l'affirmait Aristote (1) ». Evitons donc deux écueils en prédication hagiographique ; trop de science historique pédante, trop de complaisance pour des légendes ou récits non contrôlés, mais servons-nous avec tact et prudence de la légende et de l'histoire magnifiées l'une et l'autre par l'art.

Au ciel la *Vierge Mère* trône à la dextre de son Fils Divin qui l'a nommée Reine des Anges et des élus, *Regina Cœli*. Elle occupe aussi après Dieu Père, Fils et Saint-Esprit, le tout premier rang dans la piété filiale et confiante des chrétiens. Il n'est pas un instant de la Vierge Très Pure décrétée dans le plan divin, pressentie et saluée comme une aurore bienfaisante après les affres des ténèbres *quasi aurora consurgens!* pas un instant de la mère admirable, pas un des battements de son cœur en joie ou chagrin qui n'ait été chanté par l'art.

Voici comment Louis Veuillot dans les Parfums de Rome (1) salue l'*Immaculée-Conception* si splendidement rendue par Murillo. « Il a peint cette pensée de Dieu qui sera Marie, cette attente des prophètes et des saints dont rien encore ne pourrait exprimer l'inexprimable beauté, l'inexprimable perfection, l'inexprimable emploi sur terre et dans les cieux... C'est une des grandes notes du genre humain. Isaï dut voir ainsi la Vierge qui enfanterait... Elle a toute la candeur de l'éternelle innocence, toute la splendeur de l'éternelle virginité. Elle descend portée sur les anges à travers la lumière divine ». Elle *descend* et donc ne monte pas, bien qu'on ait souvent reproduit ce tableau incomparable pour en faire des assomptions fantaisistes. Mgr de Ségur, lui, l'a bien comprise et admirablement copiée avec quelques variantes dans un tableau peint de sa main et conservé à l'église d'Aube près Laigle. L'histoire à son tour apporte à ce dogme de l'Immaculée-Conception, le plus merveilleux témoignage de tradition fidèle qu'on puisse imaginer. Des impies et sectaires irréfléchis l'ont taxé de nouveauté. Or, l'histoire générale de l'Eglise, l'histoire locale des normands viennent au cours des siècles avec une per-

(1) *Les parfums de Rome*, XVI.

Digitized by Google

sistance et avec une véritable brutalité si on peut employer ce mot, saccager et réduire à néant cette sotte objection. Feuilletons rapidement l'une et l'autre.

L'Eglise grecque la première et par conséquent la plus proche des traditions d'Orient adopte cette fête au VIe siècle. Saint Irénée l'implante à Lyon. Au VIIIe, on la célèbre en Espagne, en Italie, en Allemagne (1041), en Belgique (1042). En France, Paul Diacre, secrétaire de Charlemagne envoie un moine du Mont-Cassin rédiger un hymne magnifique où l'on trouve cette belle pensée « Le venin originel a infesté la race, mais le Créateur a voulu que le sein de Marie n'en soit pas souillé ». En 1066 d'après les uns, 1070 d'après d'autres, la fête s'établissait en Angleterre, *grâce aux Normands* Un manuscrit du XIIe siècle raconte comment le roi Guillaume envoya en Danemark *Hélouin* pour négocier affaire importante. Il allait périr en mer quand sur le conseil d'un évêque, il invoque Marie et promet que s'il échappe au naufrage, il fera célébrer solennellement la fête de l'Immaculée-Conception au VIe jour des Ides de novembre. Hélouin sauvé raconte au roi d'Angleterre son vœu et sa miraculeuse protection. Le roi Guillaume ému convoque les évêques d'Angleterre et de Normandie. On établit la fête dont saint Anselme se fait l'apôtre. Désormais dans toute la France on l'appellera *La Fête aux Normands*. A Rome Sixte IV en 1476 la décrète fête de la ville de Saint-Pierre. En 1568 Pie V l'inscrit au bréviaire romain. Au XVIIe siècle Louis XIV obtint une octave en France, faveur qu'Innocent XII étendit à l'Eglise entière. La faculté de la théologie de Paris demandait serment à cette vérité et Bossuet l'expliqua avec l'autorité d'un maître. Aussi ne nous étonnons pas de voir des confréries d'étudiants normands comme à Saint Séverin de Paris s'ériger, de voir éclore sous le vocable de la *Conception de la Vierge* des Palynods et *Puys* tel celui de Rouen en 1486, pour honorer *la dame des Cieux*. Une quantité d'églises fondent des associations pieuses qui exaltent ce titre de Marie. En 1476, *Passais la Conception* était érigée en paroisse sous ce beau nom par le pape Paul II. Le roi Louis XI ratifia cette mention par une charte datée de Notre-Dame de Liesse la veille de l'Assomption en 1473. La proclamation du dogme le 8 décembre 1854, par Pie IX ne fut donc qu'une consécration officielle de la *traditionnelle croyance* des peuples au privilège marial. Le diocèse de Séez

Digitized by Google

s'honore d'avoir aussitôt après cette déclaration, élevé la première chapelle à l'Immaculée Conception. Plusieurs vitreries religieuses rappellent dans le diocèse le triomphe terrestre de Marie dû au zèle des Normands. Leur en faire souvenir ne peut que chatouiller orgueilleusement leur fierté, réveiller leur foi et émouvoir leur cœur. Nous croyons qu'il est difficile de trouver preuve plus convaincante de l'opportunité des appoints d'histoire et d'art mêlés à la doctrine.

La *Nativité* de la Sainte Vierge, sa *Présentation* au temple, traitées l'une par Murillo, l'autre par le Titien peuvent-elles aussi être très heureusement commentées grâce aux chefs-d'œuvre de ses artistes qui ont su en comprendre la grandeur, en extérioriser les sentiments. La *Dormition* de Marie et sa *triomphale entrée* au ciel, son *couronnement* sont des scènes qui ont spécialement tenté nos grands imagiers du moyen âge. Beaucoup de nos cathédrales nous les présentent en leurs détails depuis l'ensevelissement affectueux de la Vierge par les apôtres jusqu'à l'envol sur les ailes des anges et l'arrivée au trône de son divin Fils qui lui ceint la tête du double diadème de reine du ciel et de la terre. La peinture nous donne à contempler donc à méditer et à paraphraser les Assomptions de Giotto, d'Annibal Carrache, de Rubens, de Poussin et de Prud'hon.

Marie fut à tel point la dame *de chez nous* la patronne, l'auxiliatrice, la confidente de tous, en un mot, *Notre-Dame* qu'elle fut associée à la vie physique et morale d'un chacun. Montez et descendez toutes les gammes des émotions de l'esprit et du cœur humain, vous ne trouverez pas une note qui n'ait à son diapason la douce ou forte vibration du nom de Marie. Dans les milliers d'invocations faisons un choix qui suffira amplement à nous convaincre de cette universelle confiance.

Notre-Dame du Bon Conseil, de Bon Secours, de Toute Liesse, de Compassion ou Pitié, de Délivrance, de Bonne Garde, de Bonne Nouvelle, de Miséricorde, de Paix, de Recouvrance, de Santé, de Tout Bien, de Toutes Aides, des Victoires, etc., etc.

A ces titres joignez les milliers de sanctuaires régionnaux ou nationaux auxquels s'adjoint encore le culte marial et qui ont une intéressante page d'histoire ou de légende au goût de terroir ou de suave odeur de toute France tant jolie. Inutile d'ajouter que pas

Digitized by Google

une seule de ses appellations intéressées n'a échappé au pinceau ou ciseau des artistes.

Si maintenant avec l'échelle de Jacob nous atteignons les célestes parvis de *Notre-Dame des Anges*, à Notre-Dame auxiliatrice du Purgatoire nous rencontrons ce nom béni accolé au monde des élus au comble de la gloire et du bonheur, et des âmes encore en détresse mais non perdues à tout jamais. C'est un enchantement bien plus éblouissant encore quand on voit ce nom si doux fondu par l'Art et l'Histoire au monde minéral, végétal, animal et enfin à tout instant, tout acte de vie humaine.

Pas un roc, un paysage, une fleur sauvage ou cultivée, un fruit de prés, de verger, de treille ou jardin de forêt ou bois, une récolte de labour, pas un oiseau ou bête fauve, pas un objet meuble, tenture ou vêtement, pas un ustensile de vie familiale ou publique qui ne soit irradié de l'aimable sourire de la Vierge. *Omnia per Mariam.* « Tout par Marie », c'est la devise. Jugez plutôt et pourtant combien incomplète sera cette énumération !

Notre-Dame du Rocher, des Dunes, des Flots, des Neiges, du Puy, du Port, du Val, des Monts, des Mines, de Beau Mont, de Beau Tertre, de Beauvoir, des Bois, de Bonne Fontaine, des Champs, des Prés, du Château, du Chemin, du Chêne, de l'Epine, de l'Ormeau, de la Treille, des Vignes.

Puis c'est l'incomparable galerie des madones : La Vierge à la Rose, à la Violette, au Chardonnet, La Belle Jardinière, (d'après Raphaël, à la Pomme, à la Poire, à la Grappe (cette dernière d'après Mignard).

Et quand on pénètre dans l'intérieur de Nazareth ou avec Marie dans toute demeure d'ouvriers ou de riches.

C'est la Vierge au Fuseau, à la Quenouille, au Bilboquet, à l'Oiseau, au Diadème bleu, à la Chaise, au Coussin vert, au Baldaquin, etc.

Par la pensée et l'érudition ajoutons les titres d'histoire locale nous verrons que pas un kilomètre de terre gauloise ne se déroule sans le souvenir très aimé de Notre-Dame. Quelle mine inépuisable pour les commentaires des simples instructions du mois de mai, ou les sermons de fêtes populaires, l'inauguration ou restauration de pieux pèlerinage. « *De Maria non satis* de Marie on ne dira jamais trop », s'écriait saint Bernard. Il n'y a donc pour le prédicateur qu'à faire un habile emploi de cet immense trésor marial.

(*A suivre.*)

Abbé Tabourier.
Curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

Digitized by Google

Le dernier Abbé de Varennes en Berry

J.-B. BOURLIER

ÉVÊQUE D'ÉVREUX

(*1731-1821*)

(Suite)

Jusqu'ici M. Bourlier n'avait vécu que des jours calmes et heureux. Il allait maintenant gravir son calvaire. Dans la chaire de théologie il avait doctement enseigné les principes de la foi, il en sera le confesseur intrépide dans les prisons.

VI. La Révolution.

On connaît les causes générales et particulières qui l'ont rendue inévitable.

Elle est en germe dans la réforme, mère du libre examen, lequel éliminant du monde l'intervention divine, conduit à la formule subversive « ni Dieu ni Maître », au nihilisme. Elle est préparée par les faiblesses et les fautes des trois derniers règnes, l'insubordination, le luxe de la cour et de la noblesse, adulées et corrompues par les philosophes qu'elles accueillent et pensionnent ; par l'opposition systématique des Parlements à l'autorité royale, l'ambition de la magistrature, l'indiscipline de l'armée et surtout des chefs ; la licence et l'insolence de la bourgeoisie qui, possédant les lumières, la fortune et les emplois, aspire à gouverner.

Elle est accélérée par la plume prestigieuse et fertile, mais antichrétienne et vénale de Voltaire, le démolisseur de l'ancien monde ; les utopies sociales de Rousseau, le prétendu constructeur d'un monde nouveau : ces deux hommes, a dit Louis XVI, ont perdu la France ; par l'idéologie des Encyclopédistes, grands

Digitized by Google

esprits sans religion, et en particulier par les athées Diderot, d'Alembert et Condorcet qui faisant table rase de l'expérience des siècles passés, rêvent de démolir l'édifice religieux et moral de la France d'autrefois et de fonder sur la terre un ordre de choses nouveau. Pour eux, l'homme se suffit à lui-même et trouve uniquement dans sa raison et son activité la source du progrès et du bonheur. Leurs libelles et leurs pamphlets étaient colportés jusqu'au fond des campagnes et jetés par dessus les murs des couvents.

Malgré de très dignes exceptions qui honorent toutes les classes de la société : malgré le cri d'alarme jeté, au cours du siècle, par les prédicateurs, ces sentinelles vigilantes, les Beauregard, les Beauvais et les Elisée, les Poulle, les Champion et les Neuville, qui annonçaient, avec une précision prophétique, les malheurs qui allaient fondre sur la nation, l'indifférence religieuse et l'impiété avaient pénétré partout. La cour se réglait sur les philosophes, la ville sur la cour, les provinces sur la ville. La piété envers Dieu était une faiblesse; on rougissait de paraître chrétien. Tout emblême religieux était banni des palais comme des chaumières. (Picot. *Mémoires ecclésiastiques*, I, 240-259.)

De plus, la vue de la prospérité des républiques suisse et hollandaise, la constitution des Anglais et la révolution de leurs colonies en Amérique, avaient contribué à répandre en France les idées de liberté.

Enumérons encore les agissements de la Franc-Maçonnerie, la secte qui incarne la haine de Dieu et de l'Eglise ; ceux de la finance, de l'étranger des agents d'affaires, lesquels, activant le désordre, espèrent pêcher en eau trouble et asseoir sur la ruine publique leur prospérité. Enfin la Révolution est déterminée par l'instabilité des ministères, la pénurie du trésor, le rigoureux hiver de 1788 à 1789, qui nuit aux récoltes et contribue à l'extrême misère du peuple, par l'irrésolution et la faiblesse du roi.

Louis XVI était un monarque juste et bon, aux mœurs simples et dignes, ayant le sentiment du bien public et voulant le réaliser. La nation lui était elle-même très attachée et n'aspirait point au renversement du pouvoir établi. Les cahiers dans lesquels clergé, noblesse et tiers-état avaient déposé l'expression libre et sincère de leurs vœux et de leurs sentiments, car il n'y eut jamais d'élections plus libres que celles de 1789, ne manifestent aucune velléité

Digitized by Google

de changement de régime. Tout le monde est d'accord pour conserver les bases fondamentales de la société française : le gouvernement monarchique, l'inviolabilité de la personne sacrée du roi et l'hérédité de la couronne de mâle en mâle; la religion catholique dominante, ayant seule le culte public dans le royaume, les autres communions chrétiennes n'étant point inquiétées, tant qu'elles ne troubleront ni les mœurs ni la tranquillité publiques: Voilà tout ce que la noblesse et le tiers-état désirent. (*Les cahiers de 89*, par Léon de Poncins. Paris, 1886. p. 146.)

On voulait détruire les abus et non renverser le trône; opérer des réformes inspirées par la justice et conduites avec sagesse, mais non tout abolir, faire une révolution. Ces abus détestés, nul ne songeait à les maintenir; ces réformes légitimes, tout le monde était d'accord pour les opérer. La nuit du 4 août la noblesse et le clergé sacrifièrent leurs privilèges sans restriction, sans aucune réserve des droits acquis, et au risque de blesser, par là même, au détriment de tiers intéressés dans la question, la justice et l'équité. Mais bien auparavant et en dehors de toute pression des événements ultérieurs, les ordres, jusqu'alors privilégiés, avaient spontanément et solennellement renoncé à toute exemption en fait d'impôts et de contribution aux charges publiques.

Même accord, et presque unanimité sur la plupart des autres réformes estimées indispensables à la veille de 1789. (*Résumé des cahiers*, par Prudhomme, 2 vol). Il n'était donc pas nécessaire devant une entente à peu près générale, d'ouvrir une tragédie sanglante de dix ans suivie depuis lors de bouleversements périodiques, sans autre profit que de remettre en question tous les quinze ou dix-huit ans et même tous les quatre ans la fortune de la France.

Mais la Révolution a moins réalisé les améliorations attendues et désirées à la fin du XVIIIe dans l'ordre civil et politique, qu'imposé une doctrine radicale, qui est l'antithèse absolue du christianisme, le laïcisme, c'est-à-dire l'application du rationalisme au gouvernement de la société.

De fait, la destruction du catholicisme en France, par la constitution civile du clergé, d'abord, par la persécution violente, dans la suite, n'a cessé d'être le principal objectif des chefs si différents de la Révolution. Protestants et jansénistes les ont servis de leur

Digitized by Google

mieux par leurs haines communes contre l'Eglise et la royauté. Néanmoins les Etats protestants eux-mêmes sont demeurés plus ou moins réfractaires à leurs théories. Car ce n'est pas seulement l'Eglise catholique, sa hiérarchie et ses institutions, que la Révolution française entend bannir de la vie sociale. Son principe comme son but, c'est d'en éliminer le christianisme tout entier, la révélation divine et l'ordre surnaturel, pour s'en tenir uniquement à ce que ses théoriciens appellent les données de la nature et de la raison. Jésus Christ est banni de partout par le laïcisme, n'obtenant plus pour tout hommage qu'une sorte de neutralité non moins injurieuse que la contradiction ; banni de partout, excepté d'un coin de l'âme où l'on peut l'adorer en secret. Debaptisée, la société n'a pas d'autre guide que les lumières naturelles de l'intelligence, isolées de la Révélation, ni d'autre fin que le bien être de l'homme en ce monde, abstraction faite de ses fins supérieures, divines. La Révolution n'a cessé d'osciller entre le déisme de Voltaire et de Rousseau et l'athéisme de Diderot et d'Helvétius, mais toujours constante dans son dessein de déchristianiser un ordre social où le Christ avait régné pendant quatorze siècles.

C'est en présence de l'Etre suprême que les constituants de 1789 font leur déclaration de principes. Mais cette mention de Dieu n'est qu'un hors-d'œuvre, puisque pour eux, tout part de l'homme et revient à l'homme, sans aucun égard à une loi divine quelconque. Et non seulement le Christ est chassé de la société, mais l'idée même de Dieu est bannie de toutes les lois et de toutes les institutions. Ils sont remplacés par l'homme, devenu le principe de la souveraineté.

L'idée de Dieu disparue, il fait nuit dans l'âme humaine et on peut y prendre au hasard le vice pour la vertu, et le crime pour la légalité. De là les folies et les forfaits des chefs jacobins de 1793.

Les factions déchirent la France. Les modérés sont renversés par les violents. La révolution, épuisée par ses excès et meurtrière de ses propres enfants, est accaparée par Bonaparte qui s'en sert de marchepied et rétablit l'ordre en relevant la croix et les autels : car si le despotisme enfante les révolutions, l'anarchie appelle la dictature.

Le but avoué de la Révolution est le renversement du trône et

Digitized by Google

de l'autel. Et pour ruiner l'autel, elle dépouillait le clergé et lui imposait le serment de fidélité à la constitution civile qui créait une église schismatique. Car celle-ci soumettait l'élection des évêques et des curés aux citoyens, qu'ils fussent catholiques, israëlites ou protestants. Elle enlevait au pape l'institution canonique, ce qui brisait l'union de l'Eglise de France avec Rome et provoquait un véritable schisme. Elle acheminait les prêtres à la sécularisation et au mariage et arrivait finalement à l'abolition des cultes. On enlevait ainsi à l'Eglise ce droit qu'elle eut dès l'origine et jusque sous les empereurs païens, de se gouverner elle-même, de fixer sa discipline, d'instituer des évêques, de leur assigner un territoire et de leur donner la mission. « Il est révélé et de foi catholique, que les seuls successeurs des Apôtres ont été établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu. (*Actes des Apôtres*. C. XX. v. 28.)

La constitution civile faisait de l'Eglise de France une Eglise nationale, indépendante de Rome. Tous les prêtres durent prêter serment à cette constitution. Ceux qui se soumirent furent désignés sous le nom de prêtres constitutionnels ou assermentés ; les autres prirent le nom d'insermentés ou réfractaires. Ces derniers furent la grande majorité. De ce fait la constitution allait déchaîner dans nos luttes politiques toute l'ardeur des passions religieuses. Elle avait oublié que l'Etat, tout puissant dans les questions politiques, de police et d'administration, ne doit jamais toucher au domaine de la foi qui est inviolable.

Certains biographes affirment que M. Bourlier prêta d'abord le serment à la constitution civile, mais que bientôt il rétracta son serment. M. Bourlier n'accepta point l'église officielle et ne se montra attaché qu'à son devoir. C'est le sentiment de M. le chanoine Delanoë dans la notice qu'il consacra au prélat qu'il connut parfaitement et par lequel il fut nommé vicaire à la Cathédrale, et son opinion est d'un grand poids.

M. Bourlier avait cinquante-sept ans lorsque s'ouvrit cet affreux abîme qui allait engloutir en France tant de fortunes. Pourvu depuis peu de temps de deux bénéfices, juste récompense de ses grands travaux, il avait abandonné à sa famille son patrimoine déjà fort affaibli par sa haute et belle éducation. En un seul jour tout lui fut enlevé ; il ne lui resta pas même de quoi aller chercher dans les pays étrangers un abri contre la tourmente révolu-

Digitized by Google

tionnaire. Dénué d'ambition, l'esprit calme et l'âme sereine, il espère trouver une retraite dans la capitale et se cache à Paris. Longtemps sa vie silencieuse, effacée écarta les regards des méchants. Mais le parti avancé, voulant abolir le culte catholique, atteignit au moyen de la loi des suspects (17 septembre 1793) et de la loi du 29 vendémiaire (20 octobre 1793) tous les ecclésiastiques non assujettis au serment par les lois des 27 novembre 1790 et 17 avril 1791, et des 10 et 26 août 1792.

La loi du 29 vendémiaire rappelle et codifie, pour ainsi dire, les lois de proscriptions déjà portées contre les prêtres en les aggravant sur certains points. Une croix, un chapelet, un bréviaire pouvaient être qualifiés de signes contre-révolutionnaires, et ceux qui les portaient risquaient d'être mis à mort dans les vingt-quatre heures sur l'ordre d'une Commission militaire. De plus, la loi encourageait la délation et accordait une prime aux serviteurs qui dénonçaient leurs maîtres. Pendant la Terreur, M. Bourlier fut découvert, dénoncé, arrêté; et par qui? par un de ses domestiques; par un homme qu'il avait rendu heureux, car il a toujours fait le bonheur de ceux qui lui ont été attachés. — Veux-tu, pour l'arrêter, lui dit-on, la force armée? — Je ne veux qu'un ordre, répond le dénonciateur : « Bourlier est si doux et si bon que je le conduirais avec un fil. » L'agneau suivit le tigre à la prison de la Force; et cet homme vil, non content du honteux salaire qui était le prix de la dénonciation, fit payer à sa victime le prétendu service qu'il lui avait rendu en le conduisant seul à la prison. C'était sous Robespierre, c'est donner l'idée de l'imminent danger auquel il fut exposé. Cependant quelques-uns de ses compagnons d'infortune qui, comme lui, ont eu le rare et grand bonheur d'échapper à la hache révolutionnaire, ont raconté que, dans cet état de continuelle agonie, il conserva toujours ce calme, cette sérénité, cette bonne humeur qu'on a admirés en lui pendant toute sa vie. Le danger révèle les hommes; mais aussi que le témoignage d'une conscience pure donne de calme et de sécurité!

Le 9 thermidor, 27 juillet 1794, Robespierre tomba et, à sa chute, les prisons, ces vestibules de la mort, s'ouvrirent. Celle de Charenton, où avait été transféré M. Bourlier, ne s'ouvrit pour lui que bien lentement : il était prêtre; à cause de ce crime, car c'en était un alors, on le retint encore trois mois.

Digitized by Google

Cependant, à la longue, il est mis en liberté et, ne se croyant plus en sûreté à Paris, il se retira à Creil, petite ville du département de l'Oise, près de Chantilly C'est là que, dans un asile donné par l'amitié, il attendit que l'orage fut passé.

VIII. M. Bourlier a Creil.

(*novembre 1794-juillet 1802.*)

Ce fut un événement que l'arrivée à Creil de M. Bourlier. Il était dans la plénitude de l'âge et de ses facultés, et il avait le front auréolé par les souffrances subies pour la cause de la liberté et de la foi. La bonté était peinte sur son visage. Son esprit, son tact, sa bienveillance lui attirent aussitôt des admirateurs et des amis.

M. de Talleyrand trace, avec quelle finesse de touche, le portrait de l'abbé Bourlier, et relève, en un joli raccourci, les hautes qualités d'intelligence et de cœur qui le faisaient apprécier des milieux les plus divers.

« En lui tout était en harmonie, ou plutôt tout était harmonie : sa figure et sa physionomie, les mouvements du corps et les affections de l'âme, l'esprit et le talent. Soit qu'on eût retranché, soit qu'on eût ajouté quelque chose à quelqu'une de ses qualités, ou de ses facultés, l'harmonie, chez lui, eût été détruite, et le tout moins parfait.

« Il était facile à un naturel aussi heureux d'être toujours dans les convenances ; et cette précieuse manière d'être lui donnait un charme particulier, auquel tout le monde était obligé d'être sensible.

« Je l'ai vu à des réunions où se trouvaient des hommes de lettres, des hommes d'affaires et des hommes du monde se plaisant ensemble parce que leurs esprits étaient plutôt divers qu'inégaux : Rulhières, peintre également piquant des mœurs du monde et des grands événements de nos jours ; Marmontel dont les formes contrastaient si bien avec une conversation légère ; Panchaud, dont le nom se présente toujours le premier dans toutes les traditions financières ; l'abbé Barthélemy qui avait le bon goût d'avoir l'air de vous rappeler ce qu'il vous apprenait. Le duc de Lauzun, qui avait tous les genres d'éclat, beau, brave, généreux et spirituel ; le chevalier de Narbonne, étincelant de

Digitized by Google

gaieté et d'esprit ; le comte de Choiseul-Gouffier, qui avait voyagé et résidé dans le Levant comme ambassadeur à la fois en quelque sorte et de nos Rois et de nos arts ; des hommes aussi distingués, tous dans leurs avantages, animés chacun par l'esprit des autres, devaient nécessairement laisser et à l'esprit et à la mémoire des impressions de tout genre ; et cependant, tant est entraînante cette espèce de bienveillance vraie, et aussi cette gaieté douce que donnent la simplicité de l'esprit et la sérénité de l'âme, c'était toujours de notre ami que l'on disait en se séparant : « Qu'il est aimable l'abbé Bourlier ! »

Après avoir fait, à Paris, les délices des meilleures sociétés, M. Bourlier ne pouvait languir d'ennui dans son nouveau séjour ; bien plus, il y apportait la paix et le bonheur.

La ville de Creil, pleine de divisions, comme l'étaient presque toutes les villes de France, se réunit tout entière autour de son nouvel hôte ; elle ne forma plus qu'une famille ; grands et petits voulurent être ses amis ; la société y redevint française, c'est-à-dire polie et gaie avec décence et discrétion.

Creil, toutefois, ne fut pas une oasis pour M. Bourlier. La persécution religieuse sévit en France de 1790 à 1801. Le Directoire impose la loi du 19 fructidor, 5 septembre 1797, qui abroge celle du 7 et rétablit toutes les anciennes lois de persécution. L'article 24 investit le gouvernement du droit de déporter les prêtres à son gré. L'article 25 de cette loi substitue au serment du 7 vendémiaire celui de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la constitution de l'an III (5e serment). Les prêtres ne sont donc plus déportables comme frappés par certaines lois : maintenant ils le sont tous, à cause de leur caractère de prêtre, quand bien même ils auraient prêté tous les serments.

Cette déportation est décrétée sans interrogatoire, ni confrontation et exécutée administrativement. C'est une lettre républicaine de cachet. A partir du 18 fructidor, 4 septembre 1797, la France subit une seconde Terreur. Les prêtres catholiques sont de nouveau tracassés, emprisonnés, déportés. Trois cents prêtres sont envoyés à la Guyane, au climat meurtrier, et la moitié y mourut. Cette déportation fut appelée la guillotine sèche, pour marquer que, sans le secours des échafauds, le Directoire avait trouvé moyen de se débarrasser de ses adversaires. Douze cents

Digitized by Google

autres furent internés dans la citadelle de l'île de Ré et de l'île d'Oléron, à Rochefort ; huit à neuf mille durent subir l'exil et la prison. Enfin cent cinquante individus, tant prêtres que laïques, payèrent de leur vie le droit de rester dans leur patrie. (*La Terreur sous le Directoire*, par Victor Pierre, Paris, Retaux-Bray, 1887.)

Le pouvoir directorial multiplia les condamnations à mort, en vertu d'une législation atroce qu'il aggrava et dont il poursuivit l'application avec une férocité et un arbitraire inouïs.

On prononçait la peine de mort, on l'exécutait dans les vingt-quatre heures, sans recours ni appel, et, comme s'il ne s'agissait que d'une contravention de police, sur un simple procès-verbal d'identité. Le Directoire a trempé réellement ses mains dans le sang ; il reprit et reproduisit les traditions de l'ancienne Terreur.

A Creil, des révolutionnaires zélés, des fonctionnaires prêtrophobes inquiétèrent M. Bourlier. Le 3 ventôse an 9, dimanche 22 février 1801, la municipalité fait remettre au citoyen Bourlier une lettre du sous-préfet de Senlis en date du 23 pluviôse an 9, jeudi 12 février 1801, qui lui demande :

1° Son extrait de naissance.

2° La publication de la loi du 14 août 1792.

3° Le serment du 14 août 1792 en temps utile.

4° Le procès-verbal de soumission faite à la constitution de l'an huit, samedi 14 décembre 1799, qui confiait le gouvernement à trois consuls nommés pour dix ans.

5° La déclaration de non rétractation du dit serment et de la dite soumission.

6° Un certificat de résidence.

Remis le dit jour audit citoyen Bourlier.

Registre de Correspondance, feuillet 92.

Registre 1 D. C. 8 Prairial an 3 au 5e jour complémentaire an 13, mercredi 27 mai 1795 au dimanche 22 septembre 1805. Seul reste des registres de l'époque, en dehors des registres de l'Etat civil, à la mairie de Creil (Oise).

Le destinataire de la lettre n'ayant point envoyé les pièces demandées, la municipalité les lui réclame un mois plus tard : Dudit jour (1er floréal an 9, mardi 21 avril 1801), une lettre du

Digitized by Google

sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis au citoyen Bourlier, chanoine à Creil en demande :

1° Son extrait de naissance ;

2° Son certificat de publication de la loi du 14 août 1792, laquelle ne s'applique qu'aux anciens bénéficiers et religieux supprimés, pensionnés comme tels;

3° Sa prestation de serment du 14 août 1792 :

4° Prestation de serment du 19 fructidor, an 5 ;

5° Déclaration de non rétractation ;

6° Certificat de résidence ;

Reg. de correspondance. feuillet 100.

Le même registre. feuillet 84, nous apprend que l'autorité préfectorale a mis M. Bourlier au nombre des jurés. Le 28 du dit frimaire an 9, dimanche 21 décembre 1800. Reçu trois listes des jurés spéciaux d'accusation et de jugement pour le trimestre de nivôse an 9. formées par le Préfet du département de l'Oise, pour être remises aux citoyens Bourlier... demeurant à Creil, à qui elles ont été aussitôt remises...

Feuillet 108 Du 4 vendémiaire an 10, octobre 1801. Reçu du Préfet de l'Oise quatre listes pour les jurés d'accusation et de jugement pour le trimestre de vendémiaire an 10 formées par le dit Préfet pour être remises aux citoyens Bourlier.., de Creil, et à qui elles ont été remises.

C'est ainsi que M. Bourlier se rendait utile à la population qui l'avait accueilli avec tant de sympathie. Mais la Providence allait lui permettre de déployer sur une scène plus vaste les riches qualités dont il était doué. En novembre 1800 le bruit courait d'une entente entre le gouvernement et le Saint Siège, et il était très opportun d'en finir de cette manière avec les dissensions religieuses. Dans le courant de juin 1801 tout le monde savait que les négociations en cours allaient aboutir. On nommait les nouveaux titulaires des évêchés. Creil avait les regards fixés sur le prêtre éminent qu'elle entourait de son affectueuse estime et que sa science, ses services et ses vertus désignaient pour l'épiscopat.

VIII. — Le Concordat.

Le Directoire, par ses fautes et par suite du mépris dans lequel il était tombé, avait rendu facile l'attentat qui allait le faire dis-

Digitized by Google

paraître, et avec lui la République. Son existence se passait à combattre tour à tour, jusque dans le gouvernement et les conseils, les deux partis qui voulaient le détruire, les royalistes et les révolutionnaires.

Le 18 brumaire donna le pouvoir à Bonaparte, la Constitution de l'an VIII le créa consul à vie et la victorieuse campagne d'Italie le rendit l'arbitre de l'Italie septentrionale. En juin 1800, le Premier Consul pouvait dire sans être contredit par personne : « La république, c'est moi! »

Il travailla avec ardeur au rétablissement de l'ordre et de la paix intérieure par l'organisation départementale et communale, judiciaire et financière, par le Code civil, et il rendit à la France la paix religieuse en rétablissant les rapports avec Rome par le Concordat de 1801. De son propre aveu, ce fut le chef-d'œuvre de son gouvernement.

Il déclarait à Milan : « Persuadé que la religion catholique, apostolique et romaine est la seule qui puisse procurer un véritable bonheur à une société bien ordonnée et consolider les bases d'un bon gouvernement, je vous assure que je m'emploierai à la protéger et à la défendre en tout temps et par tous les moyens... Les philosophes modernes s'efforcent de persuader la France que la religion catholique est l'implacable ennemie de tout système démocratique, et de tout gouvernement républicain : de là la cruelle persécution... L'expérience a désabusé les Français...; sans la religion, on chemine toujours dans les ténèbres; et la religion catholique est la seule qui donne à l'homme la lumière infaillible sur son origine et sur sa fin... Une société sans religion est un navire sans boussole... »

Et la boussole indiquait la route vers Rome par la conclusion d'un concordat. Quelle espérance, mais aussi quelles difficultés! Non seulement dans la nature de Napoléon qui veut dicter les conditions et menace si elles ne sont pas acceptées, mais dans la nature même des choses si l'on prétend concilier les conquêtes révolutionnaires avec les principes religieux et avec l'institution de l'Eglise.

La révolution avait créé une situation tellement compliquée, tellement désastreuse, qu'il était impossible d'en sortir que par cette entente. Le bon sens génial et la volonté énergique du chef de la France nouvelle imposa le silence le plus absolu et aux

Digitized by Google

passions sectaires. et au fanatisme antireligieux, maître absolu de la France depuis onze ans.

Le concordat fut accueilli avec une grande joie par les catholiques, avec une vive satisfaction par les hommes politiques que la prêtrophobie n'aveuglait pas complètement. Les catholiques voyaient leur religion reconnue comme celle de la majorité des Français; la profession publique de son culte, si odieusement proscrite par les lois du 3 ventôse an III et du 7 vendémiaire an IV. enfin autorisée; l'Etat acceptant l'engagement pris par la constituante d'indemniser le clergé dépouillé; le schisme éteint par l'institution d'évêques légitimes. Ils recouvraient les églises envahies par les schismatiques, qui, malgré leur petit nombre, possédaient les cathédrales ; et ces églises, rendues au culte seul, ne devaient plus servir à des cérémonies décadaires, porter sur leurs façades des inscriptions révolutionnaires, à l'amitié, à l'abondance, et garder à l'intérieur les statues de Voltaire et de Rousseau. Enfin, les prêtres allaient être affranchis d'une législation spéciale, qui permettait de déporter le clergé tout entier, et de rendre l'exercice du culte impossible sur un caprice des gouvernants.

Les politiques se réjouissaient, à leur point de vue, de la fin du schisme et de ces discussions religieuses qui faisaient commettre aux fonctionnaires tant de maladresses compromettantes pour le pouvoir. Mais l'abandon fait par l'Eglise de ses biens confisqués, avec la rémission des censures encourues par leurs acheteurs était pour les véritables politiques un fait de la plus haute importance. Le concordat tranchait ainsi la plus irritante peut-être de toutes les questions si follement soulevées par la révolution; la paix était rendue aux consciences. Les catholiques cessaient de traiter ces acquéreurs comme d'indignes spoliateurs, et ceux-ci n'avaient plus de prétexte pour accabler les prêtres de dénonciations et chercher à entraver leur ministère. En outre, les fonctionnaires devaient cesser de dénoncer et de tourmenter les catholiques au sujet du divorce et du mariage religieux. Bonaparte mettait fin à cette guerre de l'Ouest, entreprise pour la liberté religieuse, qui, toujours renaissante, se faisait des deux côtés avec un acharnement incroyable et menaçait de s'éterniser. La préoccupation de détruire tout prétexte de guerre civile et de chouannerie a facilité singulièrement la conclusion du concordat.

Digitized by Google

Le gouvernement consulaire ne voulait pas seulement garantir aux chrétiens, si longtemps et si cruellement persécutés, la liberté de leur culte; il désirait aussi ramener la paix dans l'Eglise et dans la société civile, en éteignant le schisme constitutionnel et mettant fin à une lutte qui, par la faute des constituants et des exaltés, était autant politique que religieuse. Dans ce but, Bonaparte accorde des satisfactions personnelles aux schismatiques et aux révolutionnaires. Et de même que dans l'administration civile, il s'entoure de membres de tous les partis, ainsi, dans l'organisation religieuse, il sauvegarde la vanité et les intérêts du clergé constitutionnel en lui réservant des sièges épiscopaux, des canonicats et des moyens de subsistance. Par la fusion des deux clergés, il s'entoure de courtisans et de créatures, et par la composition d'un épiscopat nouveau par son personnel comme par les limites de ses diocèses; il rompt les traditions de l'ancien régime comme celles de la révolution, prépare l'avenir et affermit son despotisme. Les humbles prêtres assermentés, étrangers aux intrigues, applaudirent au concordat qui apaisait leur conscience. Ils avaient embrassé le schisme par crainte de la misère, et aussi de la lanterne, et ils y étaient restés par peur de la guillotine et de la Guyane Ils firent spontanément toutes les satisfactions qu'on leur demandait et se mirent aussitôt à l'œuvre dans les modestes places qui leur furent données. D'ailleurs s'occuper ainsi du sort des constitutionnels était regardé comme un devoir par le gouvernement. La révolution leur avait imposé le schisme par la violence, et ils étaient continuellement menacés s'ils revenaient à l'orthodoxie. Ils attendaient avec anxiété que le pouvoir tranchât la question religieuse, Bonaparte déclarait hautement vouloir continuer la révolution modérée, et réparer les fautes commises avant lui par les violents.

Enfin, la secte constitutionnelle abandonnée à elle-même ne pouvait constituer une église véritable, vu son petit nombre d'adhérents; mais ce clergé dissident uni aux révolutionnaires pouvait devenir un élément de discorde et un foyer d'intrigues. Le Premier Consul brisa ce noyau d'opposition très discrète, sans doute, mais très venimeuse et très déloyale et fut heureux d'en finir, dans l'intérêt de la paix publique, avec ce schisme, qui seul empêchait les passions, les haines révolutionnaires de s'éteindre dans beaucoup de localités, et servait toujours de prétexte à une

Digitized by Google

infinité de querelles, de tracasseries, de difficultés, et aussi de bévues administratives.

En abandonnant complètement l'œuvre antireligieuse de la révolution et renouant des relations avec Rome. Bonaparte revint tout simplement au concordat de François Ier (1516) en se substituant lui-même au roi de France. Et c'est pour revenir absolument à son point de départ, à la Constituante, qui pouvait traiter ainsi avec le Saint-Siège en 1791, que la révolution a menti à toutes ses promesses, accumulé tant de ruines, gaspillé tant de richesses, décrété tant de lois infâmes, versé tant de sang — la proscription a frappé quatre-vingt mille prêtres au moins et la majorité de la nation — et semé à mains pleines la discorde et la haine dont nous ressentons encore les tristes effets. (Ludovic Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé*, Paris, 1881, t. IV, p. 802-836).

Après de longues et laborieuses négociations, l'accord fut signé à Paris le 15 juillet 1801, par les citoyens Joseph Bonaparte et Crétet, conseillers d'Etat. et l'abbé Bernier au nom de la France, et par le secrétaire d Etat cardinal Consalvi, Mgr Spina et le P. Caselli représentant le Pape. On sait comment le ferme et fin cardinal découvrit de son regard pénétrant la tentative faite au dernier moment d'un faux concordat par Bonaparte et son ministre des affaires étrangères, Talleyrand.

Ratifiée par le Pape le 16 août suivant, la convention ne devint loi de l'Etat que le jeudi 8 avril 1802.

Quel changement de choses! La Papauté, qu'on voulait détruire, redevenait en France. avec Pie VII, la pierre angulaire, et le cardinal Consalvi, choisi comme un merveilleux instrument des desseins de la Providence sur notre pays, de retour dans la ville éternelle pouvait s'écrier dans la joie de son cœur : « Voici le jour que le Seigneur a fait, exultons et réjouissons-nous en lui. »

Le sang des martyrs, prodigué au cours de la persécution, n'avait point été stérile. Il méritait à la France la conservation du culte catholique, qui avait tant contribué à la fondation de la patrie. à l'honneur et à la gloire des aïeux.

Voici comment Talleyrand, avec la délicatesse et la vigueur de son pinceau, raconte ce grand événement et annonce la nomination épiscopale de M. Bourlier, son ami.

Digitized by Google

« Ce ne fut que lorsque l'édifice de la république eut croulé sur ses fondements et sur ses architectes, et que Napoléon se fut emparé de la révolution et eut commencé à donner à la France quelques attributs et quelques caractères de la monarchie, que l'abbé Bourlier se retrouva.

« Napoléon, qui n'était encore que sur une marche du trône, était trop habile pour ne pas sentir qu'il n'établirait l'autorité dont il avait besoin pour dompter tous les désordres, et dissoudre toutes les demi-ambitions, qu'en appelant à son aide le grand appui social : il entreprit la réconciliation du ciel avec la terre ; il s'occupa du Concordat. Malgré l'opposition des petits publicistes de cette époque, et malgré des dangers personnels qu'il n'ignorait pas, il voulut donner la plus grande solennité à l'exécution de cet acte habile et hardi qui l'honorera à jamais dans la mémoire des hommes.

« L'ancien clergé de France était encore dispersé. On était bien heureux quand on pouvait retrouver quelques personnes faites pour occuper les sièges épiscopaux devenus si difficiles à bien remplir. J'eus la satisfaction de faire connaître au chef du gouvernement M. Bourlier, M. Mannai, M. Duvoisin : il les nomma aux Evêchés d'Evreux, de Trèves et de Nantes. »

Pour administrer un des diocèses créés par le Concordat, on ne pouvait oublier M. Bourlier, une des plus belles lumières du clergé de France. On eut même l'attention de lui demander ce qu'il voulait être : « Simple vicaire avec le Pape, répondit-il ; sans le Pape, je ne veux rien. » — Vous serez avec le Pape, lui répliqua-t-on ; et au même moment on lui proposa plusieurs évêchés. Il donna la préférence à celui d'Evreux.

Sa nomination fut pour la ville de Creil un grand sujet de joie et de tristesse. Tout le monde vint le féliciter ; mais des regrets bien amers étaient mêlés aux félicitations. Ils avaient raison ces bons habitants ; ils perdaient en leur ami, le lien le plus solide de leur union. A son départ, on vit se dissoudre et se disperser l'aimable société que son mérite avait groupée autour de lui.

Le vendredi 9 avril 1802, le cardinal Caprara envoyé en France avec le titre de légat *a latere* était reçu à Paris, en séance du Conseil.

Le Premier Consul nomma, après son départ, les évêques et archevêques prévus par le Concordat.

Digitized by Google

Le dimanche de Pâques, 18 avril 1802, à Paris, avait lieu la promulgation du nouvel accord. Bonaparte accompagné des deux autres consuls assiste à Notre-Dame à une grande fête religieuse et nationale à la suite de la promulgation du Concordat et du traité d'Amiens marquant la paix générale.

Les évêques nommés prêtent serment, et le soir un grand dîner est donné aux Tuileries.

Le mardi 25 mai, M. Bourlier et quelques-uns des évêques nommés par le Premier Consul recevaient, dans l'Eglise métropolitaine, la consécration épiscopale des mains du Cardinal-Legat.

Nous voici arrivé à l'époque la plus belle et la plus féconde de la vie de M. Bourlier, Evêque d'Evreux. Après avoir brillé au second rang, nous le verrons jeter le plus grand éclat au premier.

(*A suivre.*)

A. CHARDON,
Curé de Fougerolles (Indre).

NOTE DE M. LE TRESORIER

Abonnements reçus depuis le 1er juillet 1928 :

MM. le chanoine Anthiaume, 40 fr.; Dr Lejard, 12 fr.; L'Hopital, 40 fr.; l'abbé Dautresme, 20 fr.; l'abbé Gouget, 20 fr.; G. Dillaye, 20 fr.; R. Duquesne, 20 fr.; Danloux-Dumesnil, 20 fr.; Léo Leymarie, 20 fr.; Bourguignon, 40 fr.; de Soubeyran, 40 fr.; l'abbé Porée, 20 fr.; Bellenger, 20 fr.; Mlle Girard, 25 fr.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

I. Les voies romaines sur le territoire d'Hébertot. — II. Le Monastère de Noron. — III. Les passages de Jean-sans-Terre à Trianon. — IV. Le château de Malesmains et le Domaine de Trianon.

I. Les voies romaines sur le territoire d'Hébertot

Un vaste plateau s'élève aux confins du Calvados et de l'Eure. Il est limité par la Manche, l'estuaire de la Seine, la Risle, la Calonne et la Touque ; il forme ligne de partage des eaux. Tout autour ses dévalements brusques donnent naissance à de nombreuses petites sources qui creusent des vallonnements encaissés, recouverts d'épaisses frondaisons. Les parties nord et centrale de ce plateau, balayées par les vents forment une lande ; au contraire, les parties sud et ouest sont recouvertes d'une épaisse forêt qui descend se perdre dans les marais de la Calonne et dans ceux que formait la Touque vers son embouchure ; entre ces vallonnements le plateau se prolonge formant des éperons qui commandent ces larges vallées.

La partie de ce territoire qui fera l'objet de cette étude forme actuellement les communes entières de Saint-Benoît d'Hébertot, de Saint-André d'Hébertot, du Vieux-Bourg d'Hébertot, une partie de celle du Theil, dite Theil Nollent et une faible étendue des communes de Genneville, Quetteville, La Lande, Saint-Léger-sur-Bonneville et Saint-Julien-sur-Calonne, dit aussi Saint-Julien d'Hébertot.

Tout ce pays était inhabité et sauvage à l'époque gauloise et aux premiers temps de la conquête romaine, mais la grande voie romaine, tracée sous l'empereur Claude, selon M. Jullian, pour faire communiquer Juliobona et Augustodurus qui le traversait

Digitized by Google

entièrement l'avait civilisé sur quelques points. Cette voie passait par Bourg-Achard et Montfort, traversait la Risle à Pont-Audemer, la Touque au pont de Roncheville et la Dives près de Troarn ; elle croisait à la Gohaigne, sur la commune actuelle de Saint-André d'Hébertot, une voie secondaire dont M. le docteur Doranlo veut bien me signaler l'itinéraire qui reliait un habitat gallo-romain situé à quelque distance d'Honfleur avec Rouen en passant par Fourneville, Le Theil et Epaignes. Ces deux voies existent en différents endroits sous forme de vieux chemins dont plusieurs tronçons sont encore utilisés. La grande voie était appelée au Moyen âge le *Chemin du Roy;* elle traversait au nord les deux communes de Saint-André et Saint-Benoît d'Hébertot. On retrouve son itinéraire dans le chemin qui, quittant la grande route de Pont-Audemer aux environs de Saint-Maclou, passe au château du Mont, à la Pomme d'Or, à la Gohaigne, à Fatouville et à Trianon. La voie secondaire est encore utilisée sous le nom de *Rue Verte* entre la mer et Fourneville et désignée sous le nom de Haute Voie du côté des Hébertot. La route du Theil à Cormeilles emprunte une partie de son tracé.

La voie romaine principale après avoir franchi la Risle traversait donc tout le plateau découvert sur vingt-deux kilomètres sans point d'arrêt; après avoir croisé la voie Honfleur-Rouen elle arrivait à l'extrémité du plateau et avant de s'engager dans la descente sur la vallée de la Touque le génie romain avait installé un relais dont l'emplacement peut être exactement fixé en tenant compte de l'emplacement des débris antiques trouvés par M. l'abbé Pellerin et en collationnant les textes anciens avec le nom des fiefs devenus actuellement des lieux-dits. En cet endroit la nature réunissait du reste toutes les conditions requises pour fonder à la fois un relais, un poste d'observation stratégique et une colonie agricole. C'est aux confins des communes de Saint-Benoît d'Hébertot et du Vieux-Bourg, en lisière de la forêt de Touque, que s'ouvre un large vallonnement herbeux, demi-circulaire, exposé au midi, formé par de petits ruisselets dits des Vignes ou de Malesmains qui tombent dans la Calonne au Pont Enault; à droite un éperon prolongation du plateau protège ce vallon des vents maritimes. Par sa position géographique unique cet éperon commande entièrement la vallée de la Calonne, la

Digitized by Google

vue découvrant à la fois sa haute vallée jusqu'à Cormeilles et sa basse vallée jusqu'au delà de la Touque vers les marais de Villers. Il y a donc tout lieu d'accepter l'indication de Guilmeth qui écrit vers 1845 dans son *Bourg de Blangy* : « On remarque sur Vieux-Bourg des retranchements antiques et des restes de constructions romaines. » M. le docteur Doranlo veut bien me communiquer les quelques lignes qu'il a relevé dans la monographie manuscrite de Saint-Benoît d'Hébertot écrite vers 1885 par Robert, qui précisent l'emplacement de ce retranchement. « Au-delà du ruisseau qui coule au bas de l'éminence où se trouve la forteresse de Malesmains on remarque sur la côte opposée à l'entrée de la forêt des traces d'un vaste retranchement. » Ce *castrum* ne représentait pas les restes antiques cités par M. de Caumont qui semble confondre ce retranchement avec la *motte* sur laquelle a été élevé au XIIIe siècle la forteresse féodale de Malesmains.

Que le vaste retranchement étudié sur place par Robert soit d'origine gauloise, nous n'en avons aucune preuve certaine, quoique sa structure puisse le donner à croire, en tous cas les romains surent utiliser ce point d'observation unique qui avait l'avantage d'être desservi par une grande voie ; ils y élevèrent certainement d'importants ouvrages car il est mentionné dans les documents du début du Moyen âge qu'un *vieux bourg* existait en cet endroit. En ce langage du haut Moyen âge encore mâtiné de latin, nous relevons de continuelles allusions à un *castrum*. *Apud le Viel Borg*. *Santa Maria veteri le borg*. Vieux-Bourg portant déjà au Moyen âge cette désignation pour l'emplacement de l'agglomération de maisons proche l'église en est une preuve. Ce n'est pas du reste le seul nom d'origine latine que nous révèle les lieux-dits de ce territoire. De l'ensemble des documents de diverses époques il se dégage nettement la certitude qu'une vaste forteresse antique déjà ruinée au haut Moyen âge était placée sur l'éperon qui domine l'église de Vieux-Bourg. La carte de Cassini y accuse un lieu-dit appelé « le Fortin » ; la carte d'état-major n'indique plus rien à cet endroit recouvert par la forêt et inaccessible actuellement. Non seulement une forteresse commandait la défense de la vallée de la Calonne, mais des débris romains retrouvés autour de ce point font admettre qu'une colonie agricole gallo-romaine avait été fondée dans ce lieu privilégié. Si, en effet, sur l'extrême bord du

Digitized by Google

plateau la nature du terrain permettait de cultiver des céréales et du lin, les premiers dévalements recouverts de grasses prairies favorisaient l'élevage de chevaux de trait et de bœufs de joug, ces derniers indispensables au service du relais établi en ce lieu sur la voie romaine, relais situé à peu près à égale distance de Pont-Audemer et de Troarn. Des bovidés y étaient aussi engraissés pour l'alimentation ; des sources nombreuses fournissaient une eau excellente ; la forêt produisait des bois, chênes, hêtres, châtaigniers, et des poches de terres réfractaires permettaient la fabrication sur place même de tuiles et probablement même de poteries. Il est indispensable de se rendre compte que le service du relais nécessitait un personnel qui, vu l'état sauvage du pays devait trouver sur place ses moyens de subsistance.

Tout nous porte à croire qu'une petite colonie romaine puis gallo-romaine avait dû s'établir au milieu de cette contrée déserte se suffisant à elle-même. Que devint-elle au haut Moyen âge ? Il est probable qu'elle subsista tant bien que mal, assurant plus ou moins exactement le service de la voie romaine et vécut des dernières institutions civiles de l'empire romain. En cette ère de décadence et de transformation les débris de la société antique furent le berceau des éléments sociaux qui subsistèrent sous la domination des conquérants germains et scandinaves ; mais l'immense étendue des forêts et des terrains vagues du fisc impérial passa dans le domaine des rois francs dont une large part fut donnée par ces rois en propriété à l'Eglise et les terres en lisière de la forêt de Touque furent abandonnées aux comtes-évêques de Lisieux qui en prirent soin et cherchèrent à y faire pénétrer la civilisation chrétienne. L'installation définitive des Normands dans le pays semble n'avoir rien changé aux dispositions prises par les rois francs et c'est d'un évêque de Lisieux, Herbert (1026-1060) que ces terres tireront leur étymologie : d'une origine normande Herbert, d'une origine scandinave. *toft* devenu *tot ;* Herbertot voudrait donc dire *terre* ou *champ d'Herbert.* Cette étymologie est la seule acceptable ; elle est confirmée par l'inscription en 1195 sur le Grand Rôle de l'Echiquier de Normandie ; de plus en 1250 la paroisse de Saint-André d'Hébertot est citée comme constituée sur la terre dite « Heberti humus » Herbert avait du reste fait preuve de sa sollicitude à

Digitized by Google

l'égard du pays en construisant l'église qui existe encore actuellement sous le vocable de Saint-André.

Ce territoire à contours indéterminés prit peu à peu des formes politiques plus précises ; la constitution de fiefs créés sur la *Terre d'Herbert* ne laissa bientôt plus aux évêques de Lisieux que la possession spirituelle du pays. Hébertot a subi au point de vue politique des partages dès la formation d'un ordre féodal instauré par les nouveaux possesseurs du pays ; le territoire, dépendance de l'Eglise, sur lequel elle constitua, aux siècles suivants, des paroisses portant toutes le nom d'Hébertot qu'elles ont conservé et qui ont formé les communes actuelles créés d'après les juridictions paroissiales, n'a pas formé un seul tout au point de vue politique.

Si Rollon semble avoir abandonné aux évêques de Lisieux les parties incultes de ses terres, il s'y réserva un bien domanial survivance impériale qui engloba avec l'immense forêt de Touque une partie des terres en bordure de la forêt. L'importance des voies antiques ne dut pas lui échapper et si abandonnées étaient-elles c'était par elles seules que le pays était accessible. Il fieffa à un fidèle les terres du plateau qui se trouvaient au nœud des deux voies, Honfleur pouvant rester un point intéressant pour les normands, soit qu'ils y accueillent des camarades, soit, au contraire, qu'ils y défendent leur nouveau bien contre les scandinaves.

Si l'attribution des fiefs à des fidèles des ducs de Normandie soit un fait d'une objectivité absolue. il faut accepter une période d'organisation assez longue, et pour ainsi dire de flottement avant d'arriver à la constitution régulière des fiefs.

Ce n'est guère qu'au milieu du xie siècle que des documents et des relevés généalogiques permettent de fixer un point de la plus haute importance pour l'histoire d'Hébertot.

La *Terre d'Herbert* située jouxte la forêt domaniale de Touque, sans délimitations rigoureuses fut partagée entre trois familles : les du Bosc, les Berthram ou Bertrand et les Blangy.

1° D'après le P. Anselme (tome VI. p. 353) il est possible de reconnaître le don fait par Guillaume le Conquérant à une famille très prolifique ; les 14 fils d'Antoine du Bosc, du Bos ou du Busc obtinrent une série de fiefs s'échelonnant tout le

Digitized by Google

long de la haute Calonne du côté septentrional, comprenant la partie nord-est de Saint-André d'Hébertot, englobant même le Theil-Nollent.

2° Robert Berthram reçut Honfleur, des fiefs s'étendant à l'est d'une partie de la forêt, les terres dominant le cours septentrional de la Calonne inférieure et le fief de Roncheville, sur la Touque. Ces biens disséminés comprenaient une partie des communes de Saint-Benoît d'Hébertot, du Vieux-Bourg et de Surville.

3° La seigneurie de Blangy fieffait la plus grande partie de la commune de Saint-André d'Hébertot — qui fera postérieurement partie de la châtellenie de Blangy — et celle de Vieux-Bourg où elle se trouvait en lisière des biens des Berthram.

C'est sur les fiefs de ces deux dernières familles que nous retrouverons les vestiges de la colonie gallo-romaine scindés en deux et formant : 1° le monastère bénédictin de Noron ; 2° le Domaine de Trianon.

II. Le Monastère de Noron

M. l'abbé Pellerin, curé de Saint-André d'Hébertot, décédé en 1909, a recueilli et consigné dans un manuscrit déposé au chartrier du château d'Hébertot la tradition orale transmise par les *anciens* du pays.

Ces souvenirs contrôlés sur des textes anciens, sont la source de renseignements qui permettent d'établir l'emplacement exact de la petite colonie gallo-romaine qui paraît avoir végété dans ce coin abrité jusqu'au XIIe siècle et qu'une fondation religieuse semble avoir revivifié. « On remarque dans la campagne de Saint-Benoît d'Hébertot des restes de constructions tels que des fragments de briques, de pavés, de murs, de tuiles épaisses et cintrées. Cet endroit est appelé par les cultivateurs *Ville de Noron*. C'est probablement l'emplacement du monastère de bénédictins dont parle Orderic Vital. Or, Noron est situé à un kilomètre environ de l'église de Saint-Benoît et il existe encore un chemin de l'église à Noron et près des ruines un sentier appelé la Petite rue de Noron. On ignore la date de destruction de ce prieuré. »

C'est la *Gallia Christiana* qui nous apprend que Robert de

Digitized by Google

Blangy, abbé de Saint-Evroult, puis abbé du Bec jusqu'en 1167, mort à la Trappe le 11 février 1177, obtint en 1159 une bulle du pape Alexandre III qui confirme l'érection de plusieurs prieurés dont Norum ; or nous savons d'autre part que l'emplacement de Noron était une terre féodale relevant de la seigneurie de Blangy. La fondation de ce prieuré a dû être antérieure à la bulle car Orderic Vital cite lui même « Robertus Calvus, moine de Saint-Evroult, moine de Noron, puis Goisfredus ac Acelinus, Philippus, Iva, Arnulfus. »

Ces renseignements concordants autorisent à accepter l'envoi de bénédictins par l'abbé de Saint-Evroult dans ce lieu lui appartenant pour y utiliser les débris d'une petite colonie romaine, l'abbaye de Saint-Evroult ayant été fondée elle-même dans ces mêmes conditions. Le nom de ville — villa — à travers les vissicitudes du système féodal a conservé l'empreinte romaine ; une ferme porte encore le nom de Moinneville

Ce petit monastère, à l'éphémère existence, fut certainement élevé à l'endroit désigné par M l'abbé Pellerin, sur le chemin de l'église de Saint-Benoit d'Hébertot au Vieux-Bourg, près du petit étang de Trianon, étang creusé de mains d'homme ; les religieux ayant toujours à leur disposition un vivier soit naturel, soit artificiel.

Les ruines d'un vieux moulin qui semble avoir été élevé sur l'emplacement d'une bâtisse plus ancienne, alimenté par le ruisseau de Malesmains doit avoir fait partie du prieuré. Non seulement, les bénédictins devaient être établis dans ce vallonnement, mais leur juridiction semble s'être étendue sur l'église du Vieux-Bourg et même au-delà. puisque au-dessus de l'église une très vieille ferme porte encore le nom de « ferme de l'abbaye. »

L'église du Vieux-Bourg dont une partie appartient au XIIe siècle pouvait être la chapelle desservie par les bénédictins, antérieurement à sa constitution en paroisse.

Non seulement le nom de villa subsiste encore à Noron, mais sur le plateau, un mot de M. l'abbé Pellerin rappelle qu'un établissement antique avait laissé des traces au croisement des deux voies romaines. « Il existait jadis une foire et un marché d'une certaine importance au hameau de la Gohaigne ; c'est probablement le monastère de Noron, comme la plupart des abbayes qui

Digitized by Google

aura donné naissance à ces assemblées d'hommes, car la métairie de Noron (non le monastère) touche au village de la Gohaigne. »

Or, proche cet emplacement un « quartier » de Saint André d'Hébertot porte encore actuellement le nom de « La grand' Ville ». Une pièce du chartrier du château d'Hébertot datant du début du XVIe siècle nous apprend aussi qu'une léproserie avec une chapelle dédiée à sainte Madeleine existait « très anciennement » en ce lieu, cette léproserie n'avait jamais relevé de la desservance religieuse des Prémontrés établis en 1231 à Saint-André d'Hébertot qui possédait sa propre léproserie au Hutrel.

Il semble donc que les bénédictins s'étaient établis sur les deux points du territoire d'Hébertot qui avaient été occupés par des établissements romains.

Aucun document ne permet de préciser l'époque de la disparition du monastère de Noron. mais il n'en est plus fait mention dès le début du XIIIe siècle. Devons nous accepter l'hypothèse de sa suppression à la reprise du pays normand par Phillipe-Auguste, les bénédictins de Noron semblant très attachés à la fortune de Jean-sans-Terre ?

III. Les passages de Jean-sans-Terre a Trianon (1),

Les habitants des Hébertot ont gardé fidèlement le souvenir du passé, mais ce passé pour eux n'a pas de plans ; ils mêlent donc des événements qui ont lieu, soit à des époques diverses, sans aucun souci de la chronologie, soit à des lieux différents qu'ils confondent. grâce à ce nom commun d'Hébertot. De ces erreurs sont nées des légendes difficiles à détruire et qui ont influencé des érudits tels que M. de Caumont. Il est donc d'une nécessité primordiale de mettre en garde contre ce fait : le château d'Hébertot, construit sur un fief acquis de Jean du Bos ou du Bosc le 5 mars 1596 par Jacques de Nollent, seigneur de Fatouville, a capté l'attention des habitants du pays et c'est à ce château, seule construction importante de la région, ou sur son emplacement, qu'ils reportent tous les événements qui ont eu lieu dans la contrée depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. M. de

(1) Communication de cette *Note sur Hébertot* a été faite à l'*Académie des Inscriptions et Belles Lettres* à sa séance du 30 mars 1928.

Digitized by Google

Caumont lui-même a contribué à accréditer une légende qui court le pays savoir : qu'il y aurait eu à Saint-André d'Hébertot un château ducal construit par Guillaume le Conquérant sur les restes duquel le château actuel aurait été construit au début du XVIIe siècle : Jean-sans-Terre y aurait habité. De cette erreur sont nés des articles publiés dans le *Bulletin monumental*, la *Statistique monumentale*, la *Normandie monumentale*, la *Normandie illustrée*, les *Guides* Joanne, l'*Annuaire de l'Association normande*, le manuscrit de M. l'abbé Pellerin. Une critique sérieuse oblige à négliger ces publications qui ne s'appuyant sur aucun document original doivent être considérés comme des récits plus ou moins fantaisistes.

M. de Caumont a relevé avec exactitude dans la publication de Thoma Duffus Hardi, *Rotuli litterarum in turri londinensi*, (p. 69). « En 1200, le 30 mai Jean-sans-Terre est à Pont-Audemer et à Hébertot, le 31 à Troarn » et dans *Rotuli litterarum patientium* (p. 22 et suivantes) deux lettres datées d'Hébertot du 28 décembre et trois lettres du 29 décembre signées du roi Jean, mais son relevé est incomplet et son travail exécuté trop hâtivement, sans avoir été complété par l'examen d'autres documents, l'a induit en erreur en lui faisant conclure à des séjours du roi en son château d'Hébertot. Une étude plus approfondie des *Rotuli litterarum patientium* lui eut démontré dans la seconde partie publiée sous le titre d'*Itinerary of King John* que Jean passa beaucoup plus souvent à Hébertot, les 30 mai 1200, 28 et 29 décembre 1202, 18 avril, 23 août, 12 septembre, 7 novembre 1203. Il est à remarquer que le duc de Normandie passe ou couche une nuit à Hébertot, mais n'y séjourne pas ; aucune mention ne permet de conclure à une habitation dans un château. Le château ducal n'a existé que dans l'imagination populaire. Si comme la preuve en est faite Jean-sans-Terre vint sous l'empire de la nécessité coucher à Hébertot, ce fut dans sa propre demeure située sur le fief de Trianon à l'orée de la forêt de Touque au lieu dit encore actuellement « Domaine de Trianon » sur la commune de Saint-Benoît d'Hébertot.

Jean-sans-Terre eut à lutter, non seulement par la force, mais aussi par la ruse contre divers ennemis. En Angleterre et en Normandie la légitimité de sa royauté était contestée par nombre de

Digitized by Google

ses sujets ; de plus la Normandie relevant de la suzeraineté du roi de France, sa situation y était doublement précaire. L'avance des troupes françaises dès le meurtre d'Arthur ne lui laissait de son duché qu'une bande de terre bordée par la Manche. En dehors des deux villes fortifiées de Rouen et de Caen qu'il tenait fermement le pays était insoumis. Ces deux villes ne communiquaient directement entre elles que par l'ancienne voie romaine Juliobona-Augustodurus. Le duc de Normandie devait donc assurer avec soin ses relais dont celui d'Hébertot était le plus important. Deux ports seulement lui servaient de communication avec l'Angleterre : Honfleur et Dives, tous deux desservis par d'anciennes voies romaines secondaires dont les points d'accès par terre s'embranchaient sur la voie principale. C'était donc cet unique système de communication qui, non seulement permettait à Jean-sans-Terre de se maintenir en Normandie, mais qui seul assurait sa retraite sur l'Angleterre en cas d'échec. Cette route coupait les vallées marécageuses de la Risle, de la Touque et de la Dives ; qui tenait ces passages était maître du roi. Mais la voie romaine devait être, du reste, assurée sur tout son parcours ; or, l'important relais d'Hébertot établi à l'emplacement de l'ancien relais gallo-romain, proche le monastère bénédictin de Norum, se trouvait installé sur le fief de Trianon qui relevait de la seigneurie de Roncheville ; de plus les restes de l'oppidum s'élevaient aussi sur les terres de ce Robert Berthram qui, serviteur fidèle des ducs de Normandie, s'était dévoué à la cause d'Arthur et servait son protecteur et suzerain le roi de France.

Le Vieux-Bourg devait reprendre toute son importance d'autrefois pour Jean comme point d'observation ; il devait s'en servir pour faire surveiller de ce point unique dans la contrée l'arrivée des deux corps d'armée français, l'un venant de Radepont par la haute vallée de la Calonne, l'autre venant de Lisieux par celle de la Touque.

Nous en avons pour preuve ceci communiqué par M. le Marquis de Saint-Pierre : Trianon situé sur Hébertot plein-fief relevant de Roncheville avait été saisi par Jean-sans-Terre sur Philippe du Mesnil auquel il avait laissé le Mesnil-Cordelier à Quetteville et Tonnetuit. Remarquons que le duc n'avait confisqué que le fief qui commandait la voie antique, laissant jouir Philippe du Mesnil de ses autres fiefs. Le document suivant confirme ce fait, adressé

Digitized by Google

à Ricardo de Villekier : « Mandamus vobis quod liberetis Roberto de Bos domos nostras de Herbertot et forestam quæ ibiden », daté de Domfront le 21e jour de novembre, 4e année du Roi Jean. Nous avons vu que la famille du Bosc tenait différents fiefs mitoyens des Hébertot. Jean ne donnait donc qu'un ordre très rationnel en confiant à son fidèle serviteur Robert la garde de ses demeures rustiques d'Hébertot et de sa forêt domaniale de Touque.

Ch. Bréard extrait ces vers des *Chroniques de Normandie* qui fixent le point même où demeurait le roi Jean :

S'il s'envinrent vers Bonneville
Par Trianon qu'il fit fermer.

En quittant le relais de Trianon la voie romaine se dirigeait à travers la forêt vers la Touque au point dit encore actuellement « Le pont de Roncheville » empruntant dans la descente à peu près le même tracé que la route actuelle d'Honfleur à Alençon, en laissant sur sa droite la forteresse de Bonneville. Ce château situé à l'orée ouest de la forêt ducale, planté en éperon sur un des contreforts qui domine les marais de la Touque fut construit par Guillaume-le-Conquérant, sur une *motte* antérieure, pour défendre le pays contre une agression venue par mer ; on y accédait à travers une forêt, accidentée, humide, couverte d'épaisses verdures, propice aux embuscades ; cette disposition en faisait pour Jean-sans-Terre une véritable souricière ; entré dans son château par la voie de la forêt quelques hommes résolus suffisaient pour l'y cerner ; il ne pouvait plus s'en échapper qu'en traversant la vallée marécageuse de la Touque par le seul passage de Roncheville.

Or, Jean ayant à redouter particulièrement R. Berthram qui tenait ce passage de la Touque devait éviter ce point dangereux pour lui et c'est alors, dans la période finale de sa lutte avec Philippe-Auguste, que nous le voyons rattrapper la voie romaine au-delà de Beaumont-en-Auge (1), en passant par un chemin cou-

(1) En 1203 le comte Robert de Meulan prit parti pour Jean-sans-Terre qui confia sa forteresse de Beaumont à Pierre de Meulan, deuxième fils de Robert, mais à peine Pierre était-il investi du commandement de cette forteresse qu'il en livra les clefs au roi de France. Pierre de Meulan mourut le 28 mai 1203 (Note de M. Paul Gentil).

Digitized by Google

vert qui existe encore, qui, partant de Trianon même, aboutissait à la rivière à un point dont il savait devoir être maître. Auprès d'un pont fixe dit Pont-Vesques ou le Vesques se tenait un marché dont l'importance croissante donnera lieu à l'établissement de la ville de Pont-l'Evêque. M. l'abbé Simon dit en effet que ce fief dépendait de la famille de Montfort et que Jean avait donné l'ordre à Richard de Villequier de faire remise de l'acquittement des tailles à Hugues pour le récompenser de ses bons et loyaux services.

Nous avons une preuve de plus des passages de Jean-sans-Terre à Hébertot par les douze lettres qui en sont datées. Thoma Duffus Hardi les transcrivant intégralement il est inutile de les publier de nouveau ici ; dans les *Rotuli litterarum patentium* il recueille deux lettres datées du 28 décembre 1202, quatre du 29, deux signées de Barneville du 30 ; deux du 12 septembre 1203 et deux autres du 7 novembre. Ces lettres dictées en hâte à un relais et adressées sous forme d'ordres non seulement à ses nobles hommes, mais aussi à des évêques et à des chefs d'ordres monastiques ont pu être rédigées par un des bénédictins de Noron que Jean savait trouver à sa disposition à Trianon ; le texte latin est correct et l'ensemble de nos renseignements nous autorise à croire que Jean-sans-Terre était suivi d'une escorte trop restreinte pour comporter un secrétaire lorsqu'il traversait son duché en hâte — plus ou moins secrètement — en vue d'organiser sa défense. Ces lettres témoignent d'une connaissance exacte des hommes et des choses du pays, d'une activité d'esprit et d'une énergie de caractère indéniables qui montrent contrairement au dire de certains historiens que Jean-sans-Terre défendit avec une âpreté tenace *sa terre* normande et que sa réponse aux envoyés de Rouen, venus pour lui demander secours n'était que l'acceptation de la fatalité.

(*A suivre*). ROBLOT-DELONDRE.

Digitized by Google

UNE ABBESSE BÉNÉDICTINE

DU XVIIe SIÈCLE

Mme Scholastique-Guyonne de ROUXEL DE MÉDAVY

Première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil. 1627-1669

(Suite)

CHAPITRE XXXVII

Professions et décès. — Renvoi de la nièce de l'Evêque. — Visites des nouvelles Abbesses d'Almenèches et de Viguats. — Encore Professions et décès.

1656-1658.

Quelques mois après son retour, Mme de Médavy avait la joie d'offrir de nouvelles épouses au Christ. La première était Sœur Catherine de Conflans, pensionnaire à l'Abbaye; l'Abbesse avait bien voulu, sur son vif désir, l'emmener avec elle à Fontaine-Guérard, trois ans plus tôt. Le 14 juillet 1654, à quatorze ans et demi, Catherine avait revêtu joyeusement le saint habit; ce jour-là, son père, Messire Eustache de Conflans, Seigneur d'Enancourt-le-Sec, canton de Beauvais, marié à Catherine de Guiry (1), lui avait assuré une petite rente viagère.

La fervente Novice, désirant le grand Patriarche des Moines comme protecteur spécial, signa depuis : Sœur Catherine de Saint-Benoist de Conflans. Sa Profession eut lieu « avec toutes les formes ordinaires, » le 14 mai 1656.

Onze jours après, — suivant sa charte, car la Chronique les met ensemble — Jeanne Guiard, de Saint-Jean, nommée en reli-

(1) Depuis le 20 septembre 1637. Elle était fille d'Hector de Guiry, seigneur de la Roncière, et de Rachel de Troyes. Les de Conflans formaient une branche de la famille de Brienne, dont le premier membre connu, Engilbert, comte de Brienne, remonte à Hugues Capet.

Digitized by Google

gion Sœur Anne, prononça également ses vœux, dans l'ordre des converses.

Ces recrues furent une joie pour la Communauté qui eut hélas dans le même moment à pleurer la perte de plusieurs Moniales. Elles étaient jeunes encore, et auraient pu rendre de grands services si le Seigneur ne les avait rappelées à Lui.

Ce fut d'abord Mère Austreberte des Guetz de la Potinière, petite-nièce de la première Prieure de Saint Nicolas. Depuis l'âge de quatre ans, la jeune Marguerite n'avait pas quitté l'Abbaye où elle prit l'habit le 8 septembre 1638 et fut consacrée le 8 décembre de l'année suivante. « nonobstant » les méchants bruits qui, à cette époque, couraient sur le Monastère.

A peine majeure, elle devint Chapelaine de Mme l'Abbesse, charge qui demande d'après le Règlement, un grand tact et beaucoup de délicatesse.

L'année suivante, 1644, elle était adjointe à Mère Ange des Nanvilles pour former les enfants élevées « au Séminaire ; » elle eut aussi la charge de zélatrice du Noviciat. En même temps, elle aidait à la Pharmacie : Mme de Médavy voulait que plusieurs Moniales soient bien au courant des remèdes, pour le cas où une infirmière ferait défaut. Mais, toute jeune encore, Mère Austrelerte fut obligée de se soigner elle-même : « il y avoit longtemps « quelle estoit fort infirme, » quand, durant la Semaine Sainte de 1656, « elle tomba malade de la maladie dont elle mourut « le Vendredy Saint (14 avril) apres avoir receu tous ses sacre- « mens et donné toutes les marques dune bonne Religieuse ; « aussy avoit elle vescu de ceste maniere et exceddoit, estant « mesme trop scrupuleuse. » Elle n'avait que trente-trois ans ! Par sa mère, Jourdaine de Monchy, elle était cousine de Mère Marie Bernarde de Médavy (1).

Six semaines plus tard, Sœur Adrienne le Coustellier, cette

(1) La famille des Guets « de Vadis », lit-on dans l'annuaire d'Eure-et-Loir de 1853, remonte au delà du XIe siècle et il y a peu de maisons nobles de France qui puissent la disputer pour le nombre des quartiers. Les Montmorency, ajoute l'auteur, se sont perpétués par les femmes, au moyen de plusieurs substitutions : les des Guets l'ont été par les mâles depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours. Ils sont restés obscurs étant demeurés au sol qui les avait vu naître, au lieu d'émigrer à la Cour.

Digitized by Google

petite Sœur Converse de noble race dont il a déjà été question, et de laquelle Mme de Médavy avait tu le nom de famille, s'envola au Ciel, le 30 juin.

Ce fut ensuite le tour de Mère Dorothée Delafosse, compagne de profession des Mères de la Londe et de Pommereuil. Maîtresse des Novices, au moins de 1652 à 1655, elle avait ensuite été chargée du Vestiaire. Dans la liste des vêtements confectionnés en cette année, on remarque « une soutane pour M. Badiou, qui sert à la sacristie. » Un sacristain était donc attaché au service de l'Abbaye. Il est aussi noté que Mère Dorothée reçut « 31 livres de laine des moutons mangés céans. » Cela représente la valeur de dix à douze bêtes. La Chronique est très sobre de détails sur la fin de cette bonne Mère, placée, par erreur, en 1655, avec la seule mention : « En ces jours, mourut la mère Dorothée de la fosse avec tous ses sacremens. » (Nous disons, par erreur, car elle a encore signé un acte le 11 novembre 1656.) Elle était certainement décédée avant le 27 avril de l'année suivante : les comptes du vestiaires portant que son « froc » servirait à une autre religieuse. Ce vêtement, la coule actuelle, lui avait été donné par sa famille en 1653 (1).

Le 7 novembre 1656, une quatrième religieuse fut appelée aux joies de l'éternité : Sœur Marguerite de la Leau. Elle était la troisième des Sœurs Converses admises après la fondation. Récemment, nous l'avons vu accompagner à Gomerfontaine Mère Marie-Bernarde de Médavy. La santé de la bonne Sœur Marguerite donnait déjà de l'inquiétude et sa charitable Abbesse, espérant qu'un changement d'air pourrait lui être favorable, l'avait désignée de préférence à toute autre. Néanmoins, ses jours étaient comptés : atteinte d'une pleurésie, « elle mourut sept jours après la Toussaint, tres saintement, et dans une grande paix et tranquilité : cestoit une fort bonne religieuse. » Si l'éloge funèbre est court, il suffit à nous montrer combien la défunte avait su mettre à profit ses vingt sept années de vie monastique. Elle ne devait guère compter plus de quarante-cinq à cinquante ans.

A ces pertes douloureuses vint se joindre un grand ennui. Deux années auparavant, Mgr Boutaut, appréciant toujours

(1) Reg. du vestiaire.

Digitized by Google

davantage le mérite de l'Abbesse de Saint-Nicolas, lui avait demandé « avec bien de la bonté » de vouloir admettre parmi ses filles, une de ses nièces. Il en avait deux, Ursulines à Aire-, son ancien Evêché d'où ils les avait fait venir à Evreux « pensant quelles lui donneroient consolation en son diocese. » Assurément, il n'en avait guère reçu d'elles dans l'autre puisque c'était « par leur importunité » qu'il s'était décidé à les avoir près de lui. Très loyalement, du reste, il avait averti Mme de Médavy du mauvais caractère de celle qu'il lui proposait en la priant « cordialement den soufrir l'humeur. »

Ce n'était pas tentant, mais comment refuser ce service à un Prélat si bienveillant envers la communauté ? L'Abbesse promit de faire « tout ce quelle pouroit » et elle reçut en effet cette religieuse « avec toute la bonté possible. »

Elle avait prévenu ses filles des difficultés à subir et chacune supporta la nouvelle venue « autant charitablement quil se peut. » Cependant, jamais cette orgueilleuse ne reconnaissait ses torts et elle refusait de se plier aux usages et coutumes du Monastère.

Elle avaît cependant pris l'habit bénédictin : le registre du vestiaire marque, au 27 avril 1654 ; « six aunes de serge noire du tresme et destein que Mgr devreux a données a sa niepce pour « luy faire un froc. » Malgré la patience de toutes pour supporter les boutades de cette pauvre fille, « il luy prist une follie « dambition contre labbesse et ses niepces quelle ne pouvait « soufrir. »

Très froissée de n'avoir pas été choisie pour le voyage de Paris, elle en avait conçu un extrême dépit qui, entretenu dans son cœur durant six mois, s'était transformé en haine.

Oubliant alors ses devoirs de religieuse et même de simple chrétienne, elle allait, « jusques a travailler aux jours de festes et et autres dereglemens. » Son oncle, qui ne la soutenait pas, avait recommandé à l'Abbesse de la « corriger », mais elle ne le pouvait souffrir. « Le diable lui suggéra alors contre (l'abbesse) une imposture » que la narratrice n'a pas cru devoir expliquer, mais, dit-elle, « c'est une chose estrange que, apres « avoir fait ces mensonges abominables, Dieu permist que ceste « creature tombast dans une horreur de folie qui obligea den « advertir Monseigneur, son oncle. » Il ordonna de l'enfermer

Digitized by Google

jusqu'à son arrivée prochaine. En effet, « il la chastia et vist bien « qu'il y avoit du diable a tout cela et quil y avoit aparence « quelle fust possédée. Elle dist à son oncle mille horreurs et « pareillement a labbesse. » Le bon Evêque, tout confus, « con- « soloit labbesse et les religieuses et leur demandoit pardon pour « ceste miserable. » Elles le prièrent, « pour le repos du Monas- « tère, » de bien vouloir l'emmener et comprenant que la situation devenait impossible, « il la fist transporter dans une tour, prisonnière. »

Cela, ajoute le récit, doit apprendre combien il faut être circonspect à recevoir des Religieuses d'un autre Ordre et montre aussi, combien il est dangereux d'inventer des faussetés et surtout des « crimes » contre les Supérieurs : Dieu prend leur cause en main et punit quelquefois exemplairement. L'Abbesse laisse alors entendre que la malheureuse l'avait accusée, en plein chapitre, d'une chose très grave et, « le lendemain, tout d'un coup, « elle tomba elle mesme dans ceste demence desprit dont un « chascun tomba et demeura dans le dernier estonnement, » y voyant clairement comment « la justice de Dieu (s'exerce) sur les « imposteurs. »

Le Prélat, non content d'avoir payé pension pour cette malheureuse, voulut encore rémunérer l'Abbaye par un service : les moulins du domaine étaient grevés de dîmes envers les Evêques, dîmes qu'un certain Adrien Brethon « recepveur » de Mgr du Perron, réclamait impérieusement au jour et à l'heure. Cet Evêque, en succédant à Mgr de Péricard, s'était empressé de venir voir notre Abbesse : il lui avait promis alors, ne pouvant lui donnner les mêmes secours spirituels, de l'aider dans les choses temporelles. Sans doute lui avait-il parlé des dîmes, l'avertissant de ne pas se mettre en peine de les lui payer ; mais après moins de trois ans d'épiscopat, il mourait et son receveur se hâta de reclamer les sommes arriérées. Nous avons devant nos yeux un article de neuf grandes pages sur ce sujet ; il est du 10 avril 1650, suivi de la sentence d'un huissier, du 12 septembre. Les promesses verbales étant sans valeur, il fallait bien s'exécuter et, le 22 janvier 1651, payer encore, « pour les deniers deus a Mgr Boutaut, » cent trois livres, dont M. Desmares donna quittance.

L'année suivante, harcelée par le receveur, Mme de Médavy

Digitized by Google

écrivait à un des meuniers : « Pierre Rée, meunier du moulin du « Milieu, ne manquez pas de payer au Breton 40 boisseaux de « bled, dont il y a 32 minots que vous devez du dixiesme de sep- « tembre dernier, de compte fait avec moy, et huit boisseaux « que vous lui payerez sur le courant, peu a peu, scavoir un « boisseau toutes les semaines, me raportant son acquit. Je vous « en tiendrai compte. Fait cejourd'huy 29me de janvier 1652. » Et, en effet, le 26 du même mois, nous trouvons un acte avec cette note écrite sur le dos : « Quitance du breton pour quarante boisseaux de bled. »

La bonne Abbesse — on le sent — n'avait pas cet homme en odeur de sainteté. Il prenait les intérêts de son maître, il est vrai ; mais encore, aurait-il pu le faire d'une façon plus convenable. Cependant, soit que son zèle ait été diminué par un avertissement de l'évêque, soit pour toute autre cause, la redevance n'avait pas été payée depuis plusieurs années, quand le Prélat, heureux de pouvoir compenser un peu les peines causées par sa nièce au Monastère, écrivit ce billet :

« Nous, Gilles Boutault, evesque devreux, confessons tenir « quittes les dames abbesse et religieuses de sainct Nicollas de « Verneuil, de la dixme des Moulins du domaine de Verneuil, a « nous apartenants, et deue a cause de nostre Evesché, et ce, « pour les années precedentes jusques a ce jour. Faict audict « Verneuil, ce huitiesme jour de novembre mil six cent cin- « quante six. Gilles Ev. Devreux. »

Cette année, si troublée par les divers événements que nous venons de rapporter, se termina par la visite de deux sœurs de Mère Marie Bernarde, nièces de notre abbesse : Mesdames Marie-Louise et Marie-Françoise de Médavy. La première, élevée à Almenèches, près de sa tante Mme Louise, avait été nommée sa coadjutrice trois mois après le décès de Mère Françoise. Mme Marie-Louise n'avait alors que vingt-quatre ans, mais était professe depuis huit ans. Sa tante acheva de la former durant les trois dernières années de sa vie et, après son décès, la jeune abbesse prit de suite le gouvernement de ses deux monastères.

Sa sœur Marie-Françoise, de cinq ans plus jeune, avait été placée à Vignats par sa pieuse mère Catherine de Monchy qui,

Digitized by Google

avant de mourir, avait ainsi confié ses trois filles à ses belles-sœurs d'Almenèches. Gomerfontaine (1) et Vignats.

Mme Anne de Médavy avait pensé sans doute, que sa sœur, — la seconde Louise — lui succéderait; mais elle lui fut enlevée environ quatorze mois avant qu'elle quittât elle-même la terre et le Maréchal de Grancey s'était empressé d'obtenir l'Abbaye de Vignats pour la seconde de ses filles.

Néanmoins, depuis quatre ou deux ans elles régissaient leurs Monastères et les deux sœurs n'avaient pas encore reçu la bénédiction abbatiale : en allant à Paris pour cette cérémonie elles s'arrêtèrent à Verneuil. Leurs tantes avaient préféré être bénites dans leurs Abbayes, entourées de leurs filles; mais ces deux jeunes dames suivirent l'usage, alors très répandu, de se rendre à la Capitale. L'Abbesse de Verneuil ne donnant aucun détail, nous supposons seulement que la bénédiction leur fut conférée par Mgr François de Médavy, Evêque de Sées, et, comme tel, ayant les Abbayes d'Almenèches et de Vignats sous sa juridiction. Tous les Médavy réunis à Paris, à cette saison de l'année (on était en décembre), assistèrent à cette belle fonction et ce fut certainement grande fête de famille. Le maréchal de Grancey, nommé récemment Gouverneur de Thionville, était aussi à la joie. Mme de Médavy suivit tout de loin, priant surtout pour les abbesses, dont nous aurons à raconter plus tard les déboires.

A cette occasion, pensons-nous, Mme de Saint-Nicolas fit cadeau à ses nièces d'une jolie Bible, en six petits volumes, couverts en maroquin rouge avec dorures (2). L'exemplaire offert à l'Abbesse d'Almenèches, comme le prouve le nom imprimé sur la couverture, est actuellement dans notre bibliothèque. Sur la première feuille blanche, Mme de Médavy a transcrit une longue citation de saint Augustin sur la lecture de la Sainte Ecriture.

L'année 1657 apporta deux faits notables : en juillet, le décès de M. Michel Allard, cet excellent bienfaiteur de l'abbaye dont nous avons longuement parlé ailleurs; et, le 13 novembre en la fête de la Toussaint de l'Ordre Bénédictin, la consécration de deux jeunes filles. Arrêtons-nous un peu sur l'une d'elles.

(1) Marie Bernarde que le bon Dieu amena, on sait comment, à Verneuil.

(2) Nous en avons la certitude pour Mme Marie-Louise et nous pensons que son autre nièce reçut le même présent.

Digitized by Google

Léonore Vente appartenait à une très ancienne et noble famille de Verneuil, dont le nom s'est déjà trouvé à plusieurs reprises sous notre plume : Vente de Francmesnil. Un de ses membres était maire de Verneuil au moment de la prise de la ville par le baron de Médavy, qui en devint Gouverneur. Or, tandis que celui-ci était ardent ligueur, Guillaume Vente tenait pour le Roi de Navarre : c'est pourquoi le père de notre Abbesse avait eu tant de difficultés près des Vernoliens. Or, dit Vaugeois, le Maire de Verneuil, « homme d'esprit et de courage, lequel commandait « la bourgeoisie et favorisait sous main le parti du Roi, s'était « employé à disposer les esprits des habitants, chargés, en partie, « de la défense de la ville. » Cependant, le 11 novembre 1590, le baron de Médavy, « assisté de Barbe, femme du Maire Vente », tenait un petit de Bauffres sur les fonts baptismaux. C'était, évidemment, un signe de paix entre les deux partis; mais, elle ne fut établie définitivement qu'après l'avènement au trône d'Henri IV. De plus, Guillaume Vente avait, en récompense de ses services, reçu du Monarque la charge de Commissaire des Guerres, qui jusque-là n'avait été confiée qu'à des hommes d'armes ou des gentilshommes expérimentés (1) : de là avaient bien pu surgir des différends. Un tableau de l'Hôtel de Ville représente le Maire offrant à Henri IV les clefs de la Ville le 14 mai 1594 après la bataille d'Ivry, où le baron de Médavy avait été fait prisonnier. Réintégré dans son gouvernement, les rapports furent meilleurs : les actes de baptême où plusieurs petits Vente ont eus pour parrain ou marraine, soit le baron, soit ses enfants sont là pour le prouver.

Plus tard, un des fils de Guillaume, « Maistre Mathieu Vente, advocat » à Verneuil, fut chargé par la Comtesse de Grancey de porter la parole à la réunion des notables au sujet de la fondation de l'Abbaye et elle l'avait choisi pour régir ses affaires durant les années passées hors Verneuil.

Léonore Vente, Moniale à Saint-Nicolas, était fille de noble Guillaume Vente, sieur de Francmesnil, fils du premier Guillaume. Il remplissait l'office de Lieutenant des Elus en l'élection

(1) *Hist. d'Henry IV*, par Bury, citée par la Chesnaye-des-Bois. Cette charge fut conférée à Guillaume Vente le 5 mars 1594, il en porte le titre dans un acte du 16 novembre 1597.

Digitized by Google

de Verneuil et avait pour femme, damoiselle Magdelaine Compaignon, sœur de père de Mère Agathe Compaignon, morte à Noël 1651. En souvenir d'elle, Léonore reçut le nom d'Agathe à sa Vêture.

Elle avait sept frères et sœurs devenus orphelins dès le bas-âge, puisque leur père mourut en 1644 et leur mère, cinq ans après. Léonore et ses quatre sœurs furent élevées à l'Abbaye. L'une d'elles, pensionnaire depuis sept ans, désirait se consacrer à Dieu ; mais, rapporte la Chronique, « comme lon estoit sur le « point de la faire sortir pour mieux esprouver sa vocation, elle « en eut tant d'aprehention quelle fut se jetter aux pieds de « limage de la Sainte Vierge, la supliant instamment de per- « mettre quelle mourut plustost que de sortir. Et se levant de « devant limage de la Sainte Vierge, elle fut prise de la maladie « dont elle mourut, huit jours en apres, avec le sacrement dex- « tresme onction. » C'était le 12 mars 1656. D'après la narration, la jeune fille ne s'attendait pas à se voir exaucée si tôt : « Elle fut plus surprise qu'on ne pensoit », lisons-nous.

Il n'est pas expliqué si cet événement donna à sa sœur Léonore la pensée d'entrer au Noviciat ou si elle y était déjà auparavant. En tout cas, la famille ne fit aucune opposition à sa Vêture : elle eut lieu six mois après en même temps que celle de Léonore le Mané de la Garanterie, à laquelle Mme de Médavy donna le nom de Cécile.

Celle-ci était cousine de Mère Marie de Moucheron du Boulay : leurs mères portent toutes deux le nom de la Goupillière.

MM. du Boulay assistaient aux cérémonies de Mère Cécile, leur nièce ou cousine probablement. Toutefois, rien n'indique que Mme de la Garanterie fût protestante comme l'était Mme du Boulay. Veuve de M. le Mané « vivant sieur de la Garanterie, de Saiut-Quentin et d'Essigny », Antoinette de la Goupillière avait épousé Guillaume Lambard, écuyer, Conseiller du Roi, Maître des Requêtes de Mgr le Duc d'Anjou et Vicomte de Vire, où elle demeurait. Elle ne refusa pas sa fille à Dieu et l'amena elle-même à Saint-Nicolas.

Une demoiselle Françoise de Gastel, avait suivi ces deux jeunes Moniales au Noviciat ; mais elle le quitta dix-huit mois après son entrée ou sa prise d'habit : elle n'avait pas une bonne vocation. Le 7 mars 1658, sa mère, veuve de Louis de Gastel, sieur de Bois-

Digitized by Google

girard, s'était engagée, avec son fils, Louis sieur de Mélicourt, à une forte rente viagère, sans compter une bonne somme pour les meubles, vêtements. etc. ; mais l'Abbesse de Verneuil, malgré la pauvreté de son Monastère, tenait plus aux vertus qu'à la fortune ; aussi, le 15 septembre 1659, le contrat fut cassé « a raison que ladité Françoise de Gastel est sortie de ladite Abbaye. »

En mai 1658, un nouveau décès était inscrit au Nécrologe de l'Abbaye : celui de la bonne Sœur Augustine Duhamel, fille d'un tanneur de Rouen, fort à son aise, si l'on se souvient de la dot et des présents faits à la Vêture et Profession. Cette excellente Sœur, d'intelligence peu développée, avait plu à la Servante de Dieu et à la Communauté par sa grande pureté (excessive peut-être... : elle ne pouvait même regarder un homme !) et sa dévotion « inesprimable » envers la Sainte Vierge.

Dans ses dernières années, occupée du raccommodage des vieilles chaussures, elle ne cessait de prier tout en travaillant. Elle décéda au mois de mai 1658, « ayant servy et vescu vingt « huit années et demi a la Religion. Elle fut assés infirme, mais « bien fidelle a la piété ; aussy mourut-elle tres sainctement. « Et comme elle estoit pres de sa fin, lon luy mit une des « robes de la Vierge sur elle et, aussytost, tournant ses yeux au « Ciel dune face riante quoyque delle mesme, elle fust melan- « colique, elle rendit ainsy lesprit a Dieu et devint tout a fait « belle. »

Dans le même mois de mai, Notre-Seigneur vint cueillir une autre fleur en son jardin fermé de Saint-Nicolas : la petite Mère Colombe Baudot dont les lecteurs n'ont pas oublié la guérison miraculeuse, après plus de deux ans de paralysie. Au Chapitre qui précéda sa mort, elle avait eu le soin du Vestiaire ; souffrante depuis plusieurs années, elle s'envola au ciel le jour de l'Ascension, 30 mai 1658. Elle avait porté « le sainct habit, fait remar- « quer l'Abbesse, environ vingt-cinq années dans une vertu tres « grande, ayant une vraye simplicite de colombe. » Elle fut enlevée en peu de temps par une pleurésie, âgée seulement de quarante et un ans.

L'abbesse de Verneuil et son monastère durent certainement s'associer aux fêtes magnifiques dont le Maréchal de Grancey fut, à Argentan, l'instigateur, à l'occasion de la translation des

Digitized by Google

reliques de Saint-Mansuet. Son frère, l'évêque de Sées, les présida; cinq ou six cents prêtres et cent trente ou quarante religieux étaient présents et la joie de tous fut portée au comble par l'abjuration de trois femmes calvinistes (1).

CHAPITRE XXXVIII

Monsieur l'Escalopier. — Décès des Mères Geneviève Tanquerel et Ange Pradon des Nanvilles. — Une aventurière. — Le bon cœur de l'Abbesse encore surpris. — Mort du R. P. de Lingendes et d'une Moniale de Chœur.

1659-1660.

Dans l'Eloge funèbre de notre Abbesse par Monseigneur de Maupas, nous remarquons ce passage :

« Elle écoutoit les Predications et les Conferences spirituelles « avec une soif ardente de la parole de Dieu, si bien qu'on peut « dire d'elle qu'elle étoit toute à Dieu, suivant cette règle de « l'Evangile : *Qui ex Deo est, verba audit.* » Et, il « ne passoit « jamais de prédicateur d'importance, assure Mme de Blémur, « qu'elle ne lui demandast un sermon. »

Or, le 25 mars 1659, jour de la mort de Mme Marie de la Faye, Coadjutrice de Pont-de-l'Arche, « arriva un très grand prédica- « teur, appelé M. Lescalopier qui autrefois estoit Jésuite et que « labbesse avoit cogneu il y avoit plus de trente ans, mais ne « lavoit pas veu depuis. Il vint la visiter et layant prié de pres- « cher, il le fist le lendemain avec tant de bon succès et sy admire « dun chacun et suivy dune maniere si extraordinaire qué, en « plusieurs sermons quil fist ensuite, il fallut mettre des eschelles « pour y monter afin que lon peut sy placer pour ce que leglise « estoit trop petite. » (Des gradins, pensons-nous, organisés en toute hâte de chaque côté). « Lon estoit sy ravy de ses sermons « que les principaux de la ville firent prier labbesse de linviter « de consentir a la grace quils luy demandoient, de prescher le

(1) Des Diguères, 139.

Digitized by Google

« caresme suivant en ceste ville et aussy pareillement de se « joindre avec eux pour obtenir de Monseigneur Boutaut, evesque, « la dite chaire pour luy. »

M. l'Escalopier descendait d'une ancienne famille de Vérone, appelée l'Escala, dont une branche avait fait souche à Paris et pris le nom de l'Escalopier. Il était fils de Jean de l'Escalopier, Conseiller du Roi et Chancelier de Marie de Médicis ; sa femme, Marthe Gobelin, lui avait donné deux fils, dont le cadet dit la Chesnaye-des-Bois, « fut un prédicateur célèbre » (1), ce qui concorde bien avec notre récit. Il avait le titre de « Prédicateur ordinaire du Roy », et il prononça l'Oraison funèbre de Mgr Boutaut.

Nous ignorons si le désir des Vernoliens put s'accomplir pendant le Carême de 1660. Rien n'eût été plus facile si Nicolas de l'Escalopier qui précisément de 1659 à 1663 fut curé de Saint-Jean de Verneuil, était le même personnage. Nous sommes assez enclin à le supposer ; car, durant ces quelques années, ce Curé était presque toujours absent ; aussi, les actes paroissiaux de cette époque étaient-ils si mal tenus que ses successeurs ne pouvant retrouver le Registre des baptêmes, s'en plaignirent. Dans les autres livres on voit seulement M. de l'Escalopier bénir deux mariages et présider une inhumation (2), dont il a rédigé l'acte (3). Peut-être l'accueil des habitants l'avait-il engagé à accepter ce petit bénéfice, régi par un autre prêtre (pareille chose arrivant souvent) afin de se rapprocher de l'Abbaye, ou bien ce Curé de Saint-Jean était simplement son parent....

Mère Geneviève Tanquerel avait pu profiter des belles instructions de ce prêtre éloquent ; mais, bientôt elle dut retourner dans la voie de toute chair : sa vie de charité et de vertus était à son terme.

L'année précédente, elle avait encore opéré « une belle cure », en guérissant Mère Charlotte de Bessay-Noiron : malade d'un

---

(1) Sa sœur, Marie de l'Escalopier, avait épousé, le 28 février 1639, Louis de Béthune, duc de Charost. (*Dict. de la Noblesse*, VI, 69).

(2) Celle de Mre François-Martin, sieur de la Borderie, 20 octobre 1660. Un des mariages eut lieu le 31 mai de la même année et l'autre le 9 avril 1662.

(3) L'écriture en est très mauvaise.

Digitized by Google

érésypèle, suivi d'un cancer aux reins, elle était dans un état dont les médecins désespéraient. Voici en quels termes la Chronique rapporte le décès de l'infirmière :

« Le Vendredy de la Semaine de la Passion, jour de Notre-« Dame de Compassion. la Mere Genevielve Tanquerel, apoticaire, « et a laquelle Dieu avait fait des graces tout a fait particulieres « pour les malades » (tomba malade). Ce don du Seigneur la « rendoit si recommandable dans les villes voisines et dans les « campagnes que lon venoit de toutes parts vers elle pour avoir « des remedes pour toutes sortes de personnes (atteintes) de « maladies incurables et autres. Un chacun y avoit une creance « entiere et elle avoit une charité sy grande envers tous et une « (telle) douceur quelle ne se rebutoit jamais des frequentes « importunités que lon luy faisoit, tant elle avoit dinclination a « soulager son prochain quoy quelle fust fort infirme elle-mesme, « car elle lestoit de sorte quelle navoit nulle jour de santé et le « mal quelle ressentoit luy donnoit dautant plus de compassion « pour les autres. Bref, elle vescut en la religion environ vingt-« trois ans ainsy valetudinaire et souffrante. »

Avant son entrée, elle avait étudié la pharmacie et c'est même pour ce motif, on s'en souvient, qu'elle était Moniale de Chœur. Elle organisa « lapoticairerie en la maniere quelle est » et plusieurs religieuses avaient été formées par elle, entre autres, Mère Archange le Page, sa meilleure « escoliere » qui lui succéda.

« La ditte Mère Tanquerel mourut le lendemain du dimanche « des Rameaux, quatriesme jour de sa maladie, qui ne fut quun « mal de gorge et bien moins (grave) que de ce que lon croyait « de ses autres maladies). »

Son entourage s'illusionnait, mais elle, avertie par ses connaissances médicales, se preparait « fort sagement et mourut avec un « jugement admirable ». indiquant les signes certains de son prochain trépas, « regardant amoureusement la vraye croix que lon « tenoit au pied de son lit, nen perdant le regard et expira en « lui souriant ».

Cette sainte mort n'empêcha pas les regrets dedans et dehors « le Monastère (où) lon la regardoit comme le soulagement de « toute indisposition. » Depuis, on continua à soigner encore quelques personnes, « mais non sy communément d'autant que

Digitized by Google

« cela aportoit beaucoup de detriment à la régularité des par-
« loirs et bien de la distraction. » En cela, l'abbesse déféra aux conseils de « Messeigneurs les Prélats » préférant « suivre leurs « sentiments » en ne continuant pas ces soins charitables.

Nous n'enlevons rien à la vertu de Mère Archange le Page et des autres infirmières, ses aides ; mais, comme elles n'avaient pas recu du Ciel la même grâce spéciale, les guérisons opérées par la sainte Mère Geneviève n'étaient pas en leur pouvoir.

Le lendemain même de son décès, Mère Ange Pradon des Nanvilles fut contrainte de s'aliter. Cette excellente Moniale était, elle aussi, d'une très frêle santé, mais ses capacités avaient permis de l'employer successivement aux principales charges de l'Abbaye : Maîtresse du Séminaire, Depositaire, Doyenne, Chapelaine, Secrétaire du Chapitre, Maîtresse des Novices et Prieure depuis près d'un an.

En 1645, comptant sur les Eaux Minérales pour la fortifier, elle s'était rendue à Rouen avec les Mères Agnès le Forestier de Montpinçon et Genevieve Tanquerel ; mais, elle resta toujours très délicate et les huit dernières années de sa vie, une fièvre « etique » l'avait « consumée ». Cependant, cette fièvre n'étant pas continue, la chère Mère vaquait encore à ses occupations quand ce mal redoublant « d'une estrange furie » ne la quitta plus et l'emporta sept jours après. Son abbesse la dit « fort ver-
« tueuse, sage et prude, sacquittant fort dignement de toutes ses « charges, ce qui la fit beaucoup regretter de la ditte dame et de « toutes celles qui cognessoient son mérite. » Toutefois, sa conscience était « trop timorée et scrupuleuse, ce qui luy causa bien « des difficultés que Dieu permist pour l'humilier. » Jusqu'à sa mort, elle voulait encore « s'apliquer au soin particulier de sa « conscience. » Toute sa vie, elle avait cherché à retenir ses confessions pour en faire « derechef une generalle à sa mort », ce qu'elle accomplit avec un « vrai esprit de pénitence » ; puis elle reçut le Saint Viatique du grand voyage et après « une petite « agonie », durant laquelle elle conserva sa connaissance, elle s'éteignit pieusement, âgée d'environ quarante-deux ans, le lundi de Pâques, 14 avril.

Ces départs de la majeure partie de la première génération, qui avait connu les débuts de la fondation, furent bien douloureux au cœur de l'abbesse. Son esprit de foi, sa soumission com-

Digitized by Google

plète à la volonté divine l'aidaient seuls à surmonter de telles peines et à les offrir généreusement au Seigneur.

D'après ses Constitutions, les principales charges étaient relevées seulement tous les trois ans : pour terminer le triennat de Mère Ange de Nanvilles, l'Abbesse désigna sa nièce, Mère Marie-Bernarde, comme Prieure ; il y avait encore deux années avant le nouveau Chapitre Triennal. Ce choix plut à la Communauté qui, dès lors, commença à dire « Madame de Grancey », comme en font foi les livres du Vestiaire ; mais sa tante l'appela toujours simplement « Mère »,

La Dignité qu'elle lui conférait ainsi n'était d'ailleurs qu'un essai : elle la lui retira deux années plus tard, voulant l'initier aux diverses obédiences ; moyen excellent de se rendre compte des difficultés qui s'y rencontrent et des remèdes et conseils à y apporter.

Au XVIIe siècle et jusqu'au départ forcé des Moniales en 1792, il était d'usage de recevoir, au moins à l'extérieur, de grandes pensionnaires. L'auteur de la vie de Mme Soyecourt rapporte qu'elle eut l'intention d'entrer dans un Monastère de Bénédictines à Paris, où l'austérité de la vie l'attirait. Une seule chose lui déplaisait, avoua-t-elle à son Confesseur : c'était le contact avec les dames grandes pensionnaires. A quoi celui-ci répondit : « Vous en trouverez partout, si ce n'est au Carmel. » A Saint-Nicolas, nous avons déjà vu en admettre quelques-unes. Il y en eut d'autres.

L'hiver de 1660 fut remarquable par la rigueur du froid, lit-on dans la Chronique, et la température ne s'était pas encore adoucie quand, le 1er février, se présenta « une trompeuse qui mérite « que lon la marque en ce lieu, non pour quelle soit dans lapro- « bation, mais pour ne pas se laisser surprendre soubs de belles « aparences ». Cette personne, on le sut plus tard, avait par ses discours fait déjà plusieurs dupes. Elle se donnait pour être la Maréchale d'Orlane ; tombée dans la disgrâce royale, elle s'était vue obligée de fuir en pays étrangers, dont elle était revenue incognito. Elle témoignait une grande piété, prétendait avoir été fille spirituelle de Saint François de Sales et racontait d'une façon intéressante « tous les faits heroïques des païs éstrangers. » Une de ses nièces, assurait-elle, mariée grâce à ses soins à un grand personnage « dans la Principauté », ne l'avait payée que par l'in-

Digitized by Google

gratitude et de mauvais traitements... On le devine, le cœur compatissant de la Servante de Dieu s'émut à ces récits et il ne put laisser sans abri une telle infortune...

« Le dehors du Monastere nestant pas fait », elle obtint de l'Evêque l'entrée dans la clôture afin « de luy donner le temps de « recevoir des nouvelles de personnes de haute calité » auxquelles elle s'était adressée. On pouvait compter sur son influence, promettait-elle; elle saurait reconnaître le service rendu et l'Abbaye en retirerait de grands avantages. Cette dame s'exprimait si bien ! elle paraissait avoir de tels « talens desprit » joints a tant « d'aparente piété » comment ne pas la croire sur parole? Mais bientôt, la trop crédule Mère s'aperçut que les réponses attendues n'arrivaient pas ou ne disaient rien de positif « pour estre ou « nestre pas ce quelle disoit estre, ce dont elle montra elle mesme « tant destonnement que, sen mettant en colere, ou feignant de « lestre tres fort, elle prist tout a coup resolution de sen « aller. »

(*A suivre*). X***

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

54. — Fief de Saint-Vaast. Vers 1630 ce fief entra dans le patrimoine de Félix le Comte, sieur de Villers. A qui échut-il à sa mort? — Où était situé ce fief?... Où demeurait ce personnage?...

55. — Famille Chauvin de Varengeville est-elle éteinte?... Existe-t-il une généalogie très détaillée de cette famille?... Où résidait-elle au début du XVIIe siècle?

56. — Abbaye de Fécamp. Les registres fonciers ont-ils été conservés?...

N. Anquetil.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen.
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. le Docteur Le Dard.
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches :* M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

6.140. — RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOC. HAVRAISE. 1926, gr. in-8°, 246 pp. Etude de mœurs au début du XVe siècle, par M. A. Martin; Collecteurs d'impôts (par le même); Vins d'honneur et banquets gradués (id); Le prieuré de Graville (2e étude). Les bâtiments conventuels, par R. Mauger; — Notice nécrol. sur le chanoine Joseph Dubois, par A. Martin, etc.

5.141. — SOC. HIST. ET ARCH. DE L'ORNE, t. XLVI, 4e bulletin, Alençon 1927, gr. in-8°. Les Etats Provinciaux de Normandie, par Henri Prentout [C. R. par René Jouanne]; — Un compagnon mal connu de Jeanne d'Arc : Robert de Rouvres, évêque de Sées, par M. H. Tournouër, etc.

6.142. — CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE, TENU A ROUEN EN 1926. Paris, A. Picard, gr. in-8°, 1927, 690 pp. Rouen, p. 9; — La Cathédrale, par Marcel Aubert (p. 11-71); — La sculpture, par Mme Louise Lefrançois-Pillion (p. 72-101); — Eglise Saint-Ouen, par André Masson (p. 102-126); — Eglise Saint-Maclou, par le chanoine Jouen (p. 127-141); — Eglise Saint-Paul, par le Dr Coutan (p. 142-152); — La Tour Jeanne d'Arc, par le Commandant R. Quenedey, p. 153 157); — Le palais de justice, par P. Chirol (p 158 177); — Hôtel du Bourgtheroulde, par M. Alinne (p. 178-186); Maisons anciennes de Rouen, par R. Quenedey (p. 187 208); Musée des Antiquités, par M. Alline (p. 218-229); Lillebonne, par Etienne Michon (p. 230-237); — La chapelle Saint-Julien du Petit-Quevilly (p. 238-249); — Saint Jacques de Dieppe (p. 251-

Digitized by Google

278); — Saint Remi de Dieppe (p. 279 286); Le château (p. 287-298); — Arques, l'Eglise (p. 299-306); — Le château (p. 307-318); — L'Eglise de Sainte-Marguerite-sur-Mer (p. 319-331); — L'Eglise N.-D. du Bourg-Dieu (p. 332 355); — Auffay (p. 336-374); — Le château de Mesnières (p. 375-383); — Château de Martainville (p. 384-386); — Eglise abbatiale de Valmont (p. 387-404); — Eglise abbatiale de Fécamp (p. 405-458); — Eglise d'Etrétat (p. 459-475); — Eglise abbatiale de Montivilliers (p. 476-504); — L'Eglise de Graville Sainte-Honorine (p. 508-530); — Abbaye de Boscherville (p. 531-549); — Saint-Wandrille (p. 550-572); — Eglise de Duclair (p. 573-586); — Abbaye de Jumièges (p. 587-609); — Maisons de Caudebec en-Caux (p. 610 617), etc.

6.143. — Le Génie civil, 23 juin 1928 : La nouvelle gare de Rouen (rive droite), 1 pl.-fig., p. 601-607.

6.144. — La Revue de France, 15 juillet 1928, et août, Guy de Montpassant, lettres initiales à G. Flaubert, par Pierre Borel.

6144 *bis*. — Revue Mabillon, juillet-septembre 28, La vie d'un bibliothécaire : dom Gourdin (1739-1825) ex-bénédictin de Saint-Ouen, à Rouen, puis bibliothécaire de l'Académie de Rouen, par Léon Deries, p. 209-240. [Article très important pour l'Académie de Rouen].

6144 *ter*. — Bulletin Monumental, Paris, A. Picard, in-8 de 211 pp. — Fouilles et découvertes à Jumièges : Le déambulatoire de l'Eglise Romane, par G. Lanfry, p. 107-138; p. 157, Chronique sur Jumièges, par M. Chirol; — Les fouilles de l'abbaye de Fécamp, p. 158; — Les peintures de l'Eglise de Fresles (Seine-Inférieure).

6.145. — La Semaine de droit Normand, *à Rouen* (C. R.), *Journal de Rouen* du 19 au 24 juin 1928.

6.146. — Le Petit Parisien a publié dans sa 3e édition de Normandie les articles suivants : *juin* 8, l'historien régionaliste Etienne Anne; — 10, Les dentelles normandes; — 12, La « Saga de Rolf », par R. Herval; — 20, les pèlerinages de la Délivrande; — 22, La poétesse Marthe Emgammare; — 24, Les engrais dans la Normandie du Moyen-Age; — 25, Le poète et dramaturge Eugène Crespel; — 28, Un auteur normand des Etats-Unis, M. Warrington Dawson; — 30, La Saint Jean dans l'ancienne Normandie; — *Juillet* 1, Le compositeur R. de Montalent; — 3, A la mémoire de Judith de Bretagne; — 4, Un grand savant

Digitized by Google

normand, Fresnel; — 6, L'œuvre de M. Georges Normandy; — 7, Vintras, le prophète de Tilly-sur-Seulles (Calvados); — 9. Le cinquantenaire de Houlgate (Calvados); — 17, Le compositeur Raoul Lesens; — 25, Le « Petit Bois » du Mont Saint-Michel; — 27, Les villages fleuris; — 28, Caches, cachettes, oubliettes, etc.

6.147. — *Le Journal de Rouen* a publié les articles suivants : Juin 3. Le poète cultivateur Charles Boullen, à Varanqueville (Seine-Inférieure); — 5. Le château Gaillard; — 9, Les invasions barbares de Wikings; — 10, Le concours des chaumières fleuries; — 13, Réparation des églises (M. D.); 15 La fête des Noëls [nom patronymique] au Tot; — 16, Villages fleuris; — 17, Restauration de la maison appartenant au Crédit Lyonnais. Le site de la Grosse Horloge; — 18, Les amours de Jacqueline Pascal, par René Herval; — 19, Dieppe, cité normande, par R. Herval (C. R.); — 20, Le classement du théâtre romain des Noyers, près les Andelys; — 23, Les prêtres normands morts sur les positions de Rochefort en 1794 (C. R.); — L'Association normande en 1927 (E. D.); — La commune de Mahieu (Calvados) fête Augustin Fresnel; — 26. Livres de Normands (R. A. Nobécourt); — 30, Le vitrail de Saint-Julien l'Hospitalier de la cathédrale de Rouen, en couleurs; — *Juillet* 3, Cérémonie en l'honneur de Judith de Bretagne, à Bernay (Et. D.). — 9. Au temps des Diligences; — 18. A travers le Vieux Rouen; — 19. A propos du 7e centenaire de la Merveille du Mont-Saint-Michel (P. Chirol); — 22, Les premiers chemins de fer à la bibliothèque de Rouen; — 27, Un écho de la fête des Noëls au Tôt; — Le Congrès de la Fédération des Sociétés Normandes à Honfleur (annonce et programme); — 28, A propos d'une grande vente; — Le château de Saint-Saens et ses possesseurs par Andre Lejeune; — 30. Un sauvetage et un exemple à Saint-Georges le Motel, par Marcel Delaunay; — Les Fouilles du « camp de César » à Vernonnet, par Alphonse-Georges Poulain; — Lisieux : A propos de [peintre] Marin Bourgeoys, par Et[ienne] D[eville]; — 31. La porte de la ferme des « Grands Normands », à Oissel; — *Août* 1er et 2, Le congrès de la Fédération des Sociétés Normandes, à Honfleur; — 2, Autour de Vernon, La « danse des bois », par Marcel Delaunay.

6.148. — Le Journal du Neubourg a publié ce qui suit : *Juin* 6 et 13, IV Famille de Rieux de Sourdéac (1628 1720); — 20 et 27, Guy et Alexandre de Sourdéac; — La fronde au Neubourg;

Digitized by Google

— *Juillet* 4. 11. 18, 25, La représentation de la Toison d'Or.

6.149. — Baudot (Marcel). Notice hist. sur les orgues de l'Eglise SS. Gervais et Protais, de Gisors (1472-1928). Gisors, gr. in-8°.

6.150. — Birette (Charles). Dialectes et légendes du Val de Saires en Basse-Normandie, Paris, A. Picard, in-8°, 1927, 160 pp. Ill. par A. Servant.

6.151. — Blanquart (Chanoine F.). La liste des curés de Saint-Vivien. *Bull. Rel. de Rouen*, 1928, juin 30 (*à suivre*).

6.152. — Brisson (Charles). Le canton d'Amfreville-la-Campagne et ses accès (historique). *Journal de Rouen*, 17 juin.

6.153. — Carré (Louis). Les poinçons de l'orfèvrerie française, Paris, Carré 1928, in-4° de 356 pp., fig. et pl. [Juridiction de la monnaie de Caen et Rouen].

6.154. — Deville (Etienne). A propos de Marius Bourgeoys [Extr. du *Bull. de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*].

6.155. Féret (Ch. Théoph.). Les amours de Jacqueline Pascal, Paris, Fayard, 1928 (coll. Œuvres libres, n° 83); — La Normandie exaltée. Paris, Gallimard, 1928, in-12, 211 pp.

6.156. Feugère (Marius). Les communautés de femmes dans la région d'Evreux aux xviie et xviiie siècles. Paris, Jouve et Cie, 1927, gr. in-8°, 144 pp.

6.157. Flaubert (Gustave). Commentaires sur une correspondance de — à Ernest Feydeau. Paris, Andrieux, 1928, in-8°, 53 pp.

6.158. — Hunger (Victor). Les foires de la vicomté de Vire au moyen-âge. Paris, C. Pailhé, 1928, gr. in-8°, 34 pp. [C. R. par R. Herval] dans le *Journal de Rouen* du 22 juillet.

6.159. — Laquevre (abbé), 1867-1928, † curé de Saint-Laurent de Brévedent. *Bull. Rel. de Rouen*, 28 juillet.

6.160. — Lehérissey (abbé Alfred), † ancien curé de Muneville-le-Bingard, *Sem. Rel. de Coutances*, 28 juin.

6.161. — Lejeune (André). Le Château de Saint-Saëns et ses possesseurs (le baron d'Haussey), *Journal de Rouen*, 27 juillet.

6.162. — Martène (Dom). Histoire de la Congrégation de Saint-Maur, publiée avec introduction et des notes par dom G. Charvin, t. I (1612-1630). Ligugé, abbaye Saint-Martin et Paris, Picard, 1928, in 8°, 287 pp.

6.163. — Mauclair (Camille). La Normandie. Grenoble, Ed. Rey, petit in-4° avec 183 héliogravures (s. d.).

Digitized by Google

6,164. — Nobécourt (R. N.). Jean Revel, écrivain normand, *Journal de Rouen*, 1er juillet. Inauguration du monument [C. R.].

6.165. — Poulain (Georges). Pierres tombales au musée de Vernon : 1° provenant du Couvent des Capucins, fondé par Jean Jubert, chevalier, seigneur de Brécourt, † le 21 février 1661 et de Marie Lhospital † le ... janvier 16 [41]; — 2° Lancelot de la Garonne, seigneur le Mercey, gouverneur de Vernon qui avait fait mettre cette pierre pour son père Charles de la Garenne, † le 18 septembre 1587, *Bull. Arch. du Comité des Trav. Hist.*, 1926, 1er liv., p. clix ; — Les fouilles du « Camp de César » de Vernonnet, *Journal de Rouen*. 30 juillet.

6.166. — Prentout (Henri). Les chapiteaux de l'abside de la Trinité à Caen. *Bull, Arch. du Comité des Trav. Hist.*, 1926, p. 49-57.

6.167. — Rouault de la Vigne (René) a publié dans le *Journal de Rouen* les articles suivants : en *juin* 2, Charles Havas, inspecteur de la librairie et de l'imprimerie à Rouen à la veille de la Révolution; C. R. de la correspondance de G. Flaubert à Ernest Feydeau; — 11, Quatre vues de Rouen en 1788 (aquarelles de J.-B. Lallemand; — 23, C. R. du livre de M. Hérissey; — *Juillet* 20, L'hôtel Lauzun a été construit par une Rouennaise (Mme des Bordes).

6.168. — Rousseau (Xavier). L'intrigue amoureuse d'un troubadour et d'une fille de Roi [Bertrand de Born et la duchesse de Saxe]. Argentan, impr. des trois Cantons, 1928, *Journal de Rouen* du 22 juillet, C. R. par René Herval.

6.169. — Tellier (Dr Georges). La Ferrière-sur-Risle, depuis le Moyen-Age jusqu'à la fin de la Révolution. Evreux, Hérissey, 1927.

Indications spéciales par département.

Calvados : **6146**, 47, 53, 54. 58, 62, 63, 66.

Eure : **6146**, 47, 48, 49. 52. 62, 63, 65, 67, 69.

Manche : **6146**. 47. 50. 60, 62, 63.

Orne : **6141**, 46, 62, 68.

Seine-Inférieure : **6140**, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 62, 63, 64, 67, 68.

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, Imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin, Dr

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE d'Histoire, d'Archéologie et Littérature DE NORMANDIE

37me ANNÉE — 6e LIVRAISON

NOVEMBRE 1928

ROBLOT-DELONDRE : Notes sur Hébertot (Calvados) [*suite*]. 321. — Abbé A. CHARDON : Le dernier Abbé de Varennes en Berry : J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux (*suite*), 332. — Georges GOYAU : Les Lazaristes, Le P. Laval, 346. — René HERVAL et Chanoine GUÉRY : En marge des livres nouveaux, 364. — Chanoine Ch. GUÉRY : Découverte archéologique : A l'Abbaye de la Noé, 370. — Intermédiaire des Chercheurs et Curieux de Normandie, 374. — Bibliographie normande, 377. — Table des matières, 382.

ÉVREUX
BUREAUX DE LA *REVUE*
6, rue du Meilet

ROUEN
A. LESTRINGANT, dépositaire
11, rue Jeanne-d'Arc

1928

Digitized by Google

Pour paraître dans les prochaines livraisons

Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle, Mme Scholastique Guyonne de Rouxel de Médavy, première Abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil (1627-1669) (*suite*), par X***.

La Confrérie des Cornards a Rouen et a Evreux, par le Chanoine GUÉRY.

Poésies, par René HERVAL.

Un article historique, par M. Georges GOYAU, de l'Académie Française.

L'Art et l'Histoire dans la prédication (*suite*), par M. l'Abbé TABOURIER.

Sonnets, par de la TULLAYE.

Mgr J.-B. Bourlier, Evêque d'Evreux (1802-1820), par M. l'Abbé CHARDON, curé de Fougerolles (Indre).

Les Seigneurs de Pavilly, barons d'Esneval, maison de Dreux, par le baron d'ESNEVAL.

Notes sur Hébertot (Calvados), par Mme ROBLOT-DELONDRE (*fin*).

La Civitas des Aulerci, résumé analytique, par M. Jean MATHIÈRE.

Rectifications et observations de M. Léon COUTIL, sur les vases sigillés de l'Eure, sur les retranchements de Bernay et sur les plans de M. Ameline.

Digitized by Google

NOTES SUR HÉBERTOT

(Calvados)

(*Suite.*)

IV. Le chateau de Malesmains et le Domaine de Trianon (1)

Qu'advint-il du bien domanial de Jean-sans-Terre lorsqu'il fut contraint de quitter son duché au début de décembre 1203? Des notes publiées au hasard des recherches, bien que relevées sur des documents originaux, ont donné lieu à des interprétations qui fausseraient la réponse à cette question si une critique sévère ne les remettaient en ordre dans leur cadre. Alors, mais alors *seulement*, ces documents reprennent toute leur valeur et permettent de reconstituer l'histoire de l'ancien domaine ducal et du territoire d'Hébertot.

Les dominations successives sous lesquelles a passé le duché de Normandie jusqu'à la fin du xve siècle en modifiant plusieurs fois son système politique donnèrent lieu à des mouvances de fiefs et nous verrons le *Domaine* des ducs et le territoire adjacent d'Hébertot passer alternativement aux mains des rois de France et d'Angleterre qui confisquant chacun à leur propre profit ces biens en distribuèrent néanmoins une partie à de fidèles serviteurs. Des chevaliers perdirent ainsi et regagnèrent tour à tour leurs fiefs nobles; ils gardèrent leurs titres seigneuriaux après avoir été dépouillés de leurs biens par l'ennemi du moment. De là, des modifications extrêmement difficiles à suivre dans les titres des propriétés, la plupart de celles-ci continuant à être désignées

(1) Je tiens à témoigner ici toute ma gratitude aux érudits qui ont bien voulu répondre à mes questions, posées par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie*, MM. les abbés G.-A. Simon, Rousée et Alix et MM. le marquis de Grosourdy de Saint-Pierre et Paul Gentil.

Digitized by Google

sous les mêmes titres, mais n'étant plus l'apanage des mêmes familles. Le vaste territoire dont nous nous occupons après avoir été possédé personnellement par les ducs de Normandie fut abandonné par Jean-sans-Terre, il fut saisi par Philippe-Auguste et fit partie de l'apanage royal. Soumis à la fin du xve siècle au roi d'Angleterre, ce ne fut cependant qu'en 1418 et 1419 qu'Henry V changea le régime politique du pays en exigeant le serment d'allégeance de tous les nobles normands; par ces confiscations il amena une mouvance des fiefs. La reprise du duché par Charles VII modifia encore une fois cet état de chose et en 1463 le roi de France dut ordonner une révision des anciens titres. C'est cette nouvelle situation établie qui a faussé l'histoire des fiefs cités antérieurement, les érudits du pays négligeant ces faits capitaux.

Philippe-Auguste en reprenant possession de la Normandie fit donc passer dans l'apanage royal de la Couronne de France les biens domaniaux des ducs de Normandie qui demeurèrent nominativement sous ce titre pendant la Guerre de Cent ans. Charles VII rentra en possession effective de ces biens dont faisait partie la forêt de Touque et les terres adjacentes. La partie proprement dite de cette forêt fut administrée par des sergents royaux, puis fit partie sous Henri IV de l'apanage de la Maison d'Orléans qui la conserva jusqu'à la Révolution; elle fut alors vendue comme « bien national ». Le sort du territoire d'Hébertot fut différent.

La Normandie avait été pendant plus d'un siècle le théâtre de tant de luttes acharnées entre les héritiers de Guillaume le Conquérant qui avaient connu les fortunes les plus diverses — les droits de chacun d'eux y étant tour à tour contestés — que les habitants de la *Terre d'Herbert* après leur abandon par Jean-sans-Terre durent rester un certain temps dans l'expectative, désemparés, attendant un retour de fortune qui permit à leur maître de reprendre possession de son Domaine de Trianon; mais les années passèrent et le bien personnel du roi d'Angleterre demeura dans l'abandon; la végétation si exhubérante des vallonnements dut reprendre très rapidement possession des terres cultivées. La vie se retira du vallon en lisière de la forêt de Touque pour se reporter à l'est sur le plateau, il n'est donc plus fait mention de

Digitized by Google

Trianon; le monastère de Noron disparaît, sans qu'il soit possible de connaître la cause de cette disparition, la forêt reprend son empire sur les ruines du *castrum* gallo-romain dont le souvenir seul survit. Mais Philippe-Auguste ne perdait pas de vue son nouveau domaine; grâce à sa sage administration et à son esprit de prévoyance, un bourg important se développa autour de l'église qu'il faisait construire pour fonder, d'accord avec l'évêque de Lisieux, une paroisse qui fut édifiée en 1221; il prit le titre de seigneur de Saint-Benoît d'Hébertot et conserva le patronage de l'église. Dès le milieu du XIIIe siècle des constructions nombreuses s'élevèrent le long de l'ancienne voie romaine qui prit le nom de Chemin du Roy, sur les paroisses de Saint-Benoît et de Saint-André d'Hébertot; la foire de La Gohaigne prit une grosse importance et le pays sur le bord du plateau se peupla avec une rapidité surprenante; l'ancien relais dut être reporté dans le Bourg d'Hébertot. Au début du XIVe siècle, le manoir de Fatouville, possession de la famille de Nollent s'élevait à l'est du Bourg; cette famille prit bientôt une importance prépondérante, mais un de ses membres, le seigneur de la Heurterie, s'étant qualifié du titre de seigneur de Saint-Benoît d'Hébertot au XVIIe siècle, le duc de Gesvres, au nom du duc d'Orléans et comme administrateur des biens royaux, lui intenta un procès, le titre de seigneur de Saint-Benoît d'Hébertot appartenant à l'apanage royal de France. La métairie de Trianon fit partie désormais de la paroisse de Saint-Benoît d'Hébertot.

Nous avons vu dans *La Paroisse Saint-André d'Hébertot* (*Revue catholique de Normandie*, 1927, page 345) qu'en 1231, Blanche de Castille autorisait l'évêque de Lisieux à faire don de cette paroisse aux Prémontrés de Joyenval, à charge de la desservir; des habitations s'élevèrent bientôt sur le chemin qui faisait communiquer Saint-André avec Saint-Benoît; nous verrons le roi Louis IX assurer son patronage en 1255 à la nouvelle paroisse de Sainte-Marie du Vieux-Bourg d'Hébertot et de nombreuses chapelles, centres d'actions spirituelles furent fondées sur l'ancien territoire d'Hébertot, divisé désormais en trois paroisses distinctes.

Si Philippe-Auguste s'était réservé l'administration des biens saisis sur Jean-sans-Terre c'était dans le but d'organiser, de civiliser ce beau pays, d'y développer la richesse, et d'y créer un centre agricole d'échange. On a vu grâce à la sollicitude royale,

Digitized by Google

le Chemin du Roy, devenir une artère importante permettant de faire de La Gohaigne le lieu de vente et d'échange des bestiaux; mais l'esprit de justice du roy devait lui faire rendre à la famille Bertrand les biens dont Jean-sans-Terre l'avait dépouillée; une partie de ces biens demeura quelques années sous l'administration directe de Philippe-Auguste; mais, peu à peu, par voie de donation ou d'échange, ses successeurs modifièrent cet état de chose; plusieurs fiefs, dont une partie de celui de Trianon et Saint-Benoît d'Hébertot, restèrent néanmoins aux mains du roy jusqu'à la Révolution.

Cette famille Bertrand ou Bertram possédait de grands biens dans le pays d'Auge. Robert Bertram, dit le Tors, figurait sur la liste des Conquérants de l'Angleterre et si les seigneurs de Roncheville, ses descendants, sont de fidèles serviteurs des ducs de Normandie, dûment récompensés par l'octroi de nombreux fiefs jouxte la forêt de Touque, d'un ensemble de documents il ressort que Robert IV avait pris parti pour Arthur qu'il considérait comme son souverain légitime, servant de ce fait son suzerain le roi de France dans sa lutte contre Jean-sans-Terre. Philippe-Auguste lui doit tant de gratitude que Moreri remarque que Louis VIII à son lit de mort donne expressément l'ordre d'inviter Robert IV, baron de Roncheville, au sacre de son fils aîné et que Robert V sera nommé connétable de France et autorisé par Philippe-le-Hardi à réunir sa vicomté de Honfleur à sa baronnie de Roncheville par une pièce datée de mars 1275, ce qui le rendait maître d'une partie de la forêt de Touque et vicomte de Barneville; le siège de cette vicomté prit en son honneur le nom de Barneville-la-Bertrande. Le roi rend donc de ce fait à son fidèle serviteur, les terres en bordure est de la forêt de Touque sises sur Trianon, Vieux-Bourg et Surville. Mais il spécifie qu'il tiendra ce bien récupéré directement de lui; l'interprétation des documents autorise donc à reconnaître comme un nouveau don l'octroi des fiefs situés sur le Domaine royal constitué par la saisie des biens de Jean-sans-Terre.

Antérieurement à la constitution de Sainte-Marie du Vieux-Bourg en paroisse en 1255, Robert IV Bertrand, seigneur de Roncheville, par deux documents datés de 1221 et de 1251 y avait déjà constitué des rentes pour l'entretien du culte, rentes à prendre sur ses propres terres sur lesquelles s'élevait l'église,

Digitized by Google

néanmoins le roi de France avait maintenu son droit de patronage et nous verrons par les *Pouillés* du diocèse de Lisieux qu'au xve siècle, après la guerre de Cent ans, le roi demeure toujours seigneur et patron de l'église de Vieux-Bourg.

Philippe-le-Hardy considère si bien les terres rendues aux seigneurs de Roncheville, comme un don personnel qu'il demande à Robert V Bertrand de consentir à un échange en faveur de Nicolas Malesmains. Dans quel but cet échange fut-il demandé au baron de Roncheville?

Entre le « Domaine de Trianon » et la forêt se voient les restes du château dit de Malesmains; ces ruines disparaissent peu à peu et bientôt le château de Malesmains ne sera plus qu'un souvenir, mais au milieu du siècle dernier M. de Caumont y avait encore remarqué une pièce close. Par sa situation cette forteresse bâtie sur une ancienne *motte* commande le vallon et si la vue n'est pas aussi étendue que du castrum gallo-romain, elle constitue néanmoins un excellent point d'observation. Il est donc probable que le roi avait donné à son fidèle serviteur Nicolas Malesmains des terres pour y édifier une construction utile à ses dessins, l'examen des fondations et des quelques pans de murs qui subsistent encore au milieu d'un bois pouvant faire accepter la fin du xiiie ou le début du xive siècle comme date de sa construction.

Le relevé par M. Paul Gentil de la *Généalogie des Malesmains* publié dans la *Revue* même (1928, p. 117) fixe l'origine de cette famille. Nous y relevons Nicolas II, le bénéficiaire de l'échange royal; nous voyons son père Nicolas possesseur d'un demi-fief à Quevilly et d'un autre à Guenouville, la donation qu'il fait en 1230 au prieuré de Bourg-Achard éclaire le début de la charte de donation que Ch. Bréard a relevé dans son *Cartulaire de Saint-Ymer et de Briquebec*. Bourg-Achard était tenu par un du Bos dont un des membres de la famille possédait aussi, comme nous l'avons vu, de grands biens en bordure du domaine ducal formé par la saisie du fief de Trianon.

Il est de toute nécessité de traduire ici le manuscrit transcrit par Bréard (Mss. 57, p. 235) non seulement ce manuscrit et les documents publiés par M. Paul Gentil s'éclairent les uns les autres, mais ma connaissance des lieux me permet de situer exactement

Digitized by Google

le lieu de l'échange. Les notes de Bréard, bien que né à Honfleur, donnent lieu à quelques confusions.

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, déclarons et faisons savoir dans tout l'univers, au présent et au futur que nous donnons et concédons pour lui et sa postérité par échange en faveur de notre bien-aimé et fidèle Nicolas de Malesmains 46 livres, 2 sous et 50 deniers à charge d'une rente annuelle qui revient à l'assesseur dans ma terre que borne Ernoult de Bosc dans la paroisse de Houguemare et de Guenouville (*voir la Famille de Malesmains, Revue Catholique de Normandie, 1928, p. 119*), contre 3 deniers de rente à consentir en retour de Robert-le-Flament qui doit 3 deniers 49 sous et 6 deniers, qui en retour est doté de 7 livres, 2 sous de rente (représentés) : en froment (valeur) 3 1/10 de livre, 6 deniers et un quart. 6 livres, double décime et 6 deniers (représentés) en avoine (par) 86 setiers et 4 boisseaux et pour ce 6/10 de denier par : chapons 35 pour 10 sous, poules 30 pour 10 sous, œufs 50 en octobre, décembre et septembre pour 4 sous et 9 deniers et 2 hêtres à prendre dans notre forêt de Bretonne pour 50 sous de revenus par hêtre — au dit Nicolas, chevalier et à ses héritiers.

Une masure ruinée placée sur la route de Saint-Benoît d'Hébertot à Genneville, fixe l'emplacement du fief de Robert de Flament. On l'appelle « le château flament » par dérision, croyant que cette masure était habitée dernièrement par un ouvrier flamand.

La descendance de Robert Le Flament habitait encore ce lieu au XVIIe siècle. Thomas Le Flament, nommé curé de Bourgeauville, fut prié en 1650 de fixer un échange de terre, entre Dom Brûlart, prieur de Saint-André d'Hébertot, représentant l'abbé de Joyenval, et François de Nollent, seigneur de Fatouville et d'Hébertot.

Je le dis avec force et pleinement, c'est ma volonté. C'était selon la coutume avant que Nicolas y habitât.

De même, nous concédons les pâturages à toutes bêtes et les pâturages pour les bœufs. dans notre forêt de Montfort.

Nous voyons que les pâturages pour les bœufs sont spécifiés.

De même, pour le patronage de la chapelle de Rondemare.

M. Paul Gentil nous apprend, qu'en 1295, Nicolas Malesmains cède le patronage de la chapelle Sainte-Catherine de Rondemare, fief d'Appeville, à l'abbaye de Corneville.

Digitized by Google

A cause de l'échange en faveur de Nicolas notre volonté est que l'assesseur rende à Nicolas : 86 livres 2 sous et 5 deniers de rente près le Vieux-Bourg et près de Surville, dans la vicomté d'Aulge, c'est-à dire en denrées : 4 livres 9 sous et 4 deniers de rente (représentés par) 1 boisseau de froment pour 12 deniers, 10 chapons pour 5 sous, 60 poules pour 5 sous et 4 deniers, 110 œufs pour un 1/2 denier.

Les titres et seigneuries des Malesmains, aux siècles suivants, nous indiqueront les limites de cette donation.

Un moulin près de Surville, pour 9 livres, 30 acres de terre et 64 perches pour 700 sous. L'enclos Lahout pour 25 sous.

L'enclos Lahout existe encore sous ce nom au sud de Vieux-Bourg.

La garde de la Chapelle pour 27 sous.

Cette chapelle n'existe plus.

De même le fond du Bosc, contre la Haie-du-Theil qui contient ensemble le lieu planté d'osier à partager par moitié et celui planté de chennevis, de même. Chaque partageant se conduira avec justice absolue. Pour 24 livres et 20 deniers.

Ces champs existent encore tels.

De même, le droit de patronage des deux chapelles près le Vieux-Bourg.

Une des chapelles était la chapelle de l'enclos Lahout et l'autre est une chapelle ruinée citée par Robert dans sa monographie de Saint-Benoît d'Hébertot élevée sur l'emplacement du retranchement gallo-romain ; elle avait porté le nom de chapelle de Malesmains, quoique, comme on le voit, elle était construite à l'époque où cette terre était possédée par Robert, seigneur de Roncheville, donc avant l'échange avec Nicolas Malesmains.

De même, moitié de notre pâturage à toutes bêtes et pâturage à bœufs (à partager) avec l'habitant de la Haie-du-Theil, dans notre forêt de Bonneville.

Et parce que nous tenons comme chose assurée que le dit Nicolas jouit à cette heure de l'échange concédé par la parole de Robert Bertran, chevalier, il est écrit qu'au même endroit dans notre domaine nous lui donnons à lui Nicolas et à sa postérité ce même domaine. Nous lui concédons et voulons concéder à sa postérité cet échange de son prédécesseur Robert Bertran, cheva-

Digitized by Google

lier, qui le tenait selon le même mode en tout. sans qu'on puisse contredire maintenant ou avec le temps à ce mode qui a été renouvelé sur toute cette étendue déterminée de lieux échangé avec son prédécesseur et sur laquelle s'étend notre juridiction. Au-dessus est notre parole suprême dite en bonne santé, avec l'obligation de l'accomplir qui doit durer de même justement et à bon droit, etc.

Apposons notre seing sur cet acte en l'année du Seigneur, douze cent quatre vingt, mois de juillet. Contre-signé par le bailli de Rouen.

M. Paul Gentil a relevé que, dès 1315, une partie des possessions de Nicolas Malesmains étaient passées à Philippe de Clères, chevalier, probablement à la suite d'une alliance avec la fille de Nicolas Malesmains (*Revue catholique de Normandie 1928*, p. 120). Celle-ci selon son épithaphe serait désignée sous le nom de Jeanne de Meulan. Il est difficile d'accepter Jeanne de Meulan, comme fille de Nicolas et héritière du château de Malesmains, situé sur Saiut-Benoît d'Hébertot; cette forteresse semble avoir été encore en la possession d'un Nicolas de Malesmains, IIIe du nom (*id.* p. 119). qui aurait été celui cité comme appelé en caution du sire de Beuzeville dans sa querelle avec le sieur du Fay (le Fay ou Fayet était un tennement qui relevait du fief de Fatouville). Il est possible, au contraire, d'accepter une Jeanne de Malesmains, fille de ce Nicolas comme deuxième épouse de Georges Ier, sire de Clères, car nous voyons celui-ci devenu veuf pour la deuxième fois, contracter une alliance avec la toute voisine Mathilde dite d'Estouteville, fille de Jean de Nollent, seigneur de Fatouville et de Torcy, et d'Agnès de Torcy, de la maison d'Estouteville. (*Revue catholique de Normandie 1928*, p. 68). Selon le contrat d'échange avec Robert Bertran, Jeanne de Malesmains aurait pu hériter du bien ancestral par héritage de son père Nicolas ou Colart de Malesmains. La date probable de son mariage nous amène à l'époque de la guerre de Cent Ans. Malheureusement le précieux relevé de Ch. Vautier ne nous donne aucun document concernant le bien de la famille de Malesmains, ni, du reste, du Domaine de Trianon, considérés comme biens domaniaux de la Couronne de France, et non comme des fiefs. Nous ne savons donc rien sur la période anglaise de la fin du XIVe siècle. Mais M. l'abbé Rousée relève les

Digitized by Google

titres d'une famille noble, dite de Cormeilles, établie anciennement à Mantes-sur-Seine. X ? de Cormeilles est qualifié de seigneur de Mesnil-Evrard, de Branville, de Bellebeuf, de Franqueville, de Beaumouchet, de Cormeilles, du Vieux-Bourg, de Tendos, de Gouy, de Malesmains.

Guillaume de Cormeilles, escuyer, pannetier du Roy vicomte de Rouen en 1395, reçut-il de la main du Roy la seigneurie de Vieux-Bourg et de Malesmains, hérita-t-il par branche collatérale de Jeanne de Malesmains, décédée sans héritiers directs? il est impossible de répondre à cette interrogation. La certitude fait défaut. A partir du début du XVIe siècle, jusqu'à la fin du XIXe les membres de la famille de Cormeilles, seigneurs de Malesmains et de Vieux-Bourg, demeurent sur la paroisse de Vieux-Bourg; M. l'abbé Rousée a relevé la généalogie de cette famille, d'après l'*Histoire de Rouen*, les registres paroissiaux et les généalogies des familles alliées aux Cormeilles.

Tous les membres de cette famille font leurs preuves de noblesse chaque fois qu'ils y sont invités par le roi.

Un plan tracé en 1767 permet de constater que les biens des seigneurs de Malesmains sont restés les mêmes que ceux cités dans la charte d'échange entre Robert IV Bertran et Nicolas II Malesmains en 1280.

Une grande maison familiale qui subsiste encore en partie, datant du XVIIIe siècle, porte le nom de « château de Cormeilles ». Si le nom fait souvenir de la famille qui habita le vallonnement de Malesmains pendant tant de siècles, il est difficile d'y voir une demeure importante.

Mlle de Malesmains, dernière héritière de sa famille, s'éteignit très âgée à Caen à la fin du siècle dernier.

Le Domaine de Trianon, auquel vient d'être rajouté le Domaine de Grieux (sur lequel s'élèvent actuellement les ruines du château de Malesmains) fut donc, comme son titre l'indique, domaine royal. Il avait été formé comme nous l'avons vu précédemment par la saisie des biens ducaux par Philippe-Auguste. Mais, d'après les indications fournies par M. le marquis de Grosourdy de Saint-Pierre, Jean-sans-Terre n'avait confisqué à Philippe du Mesnil qu'une partie de son fief de Trianon (voir *Revue catholique de Normandie*, *Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie*,

Digitized by Google

p. 298) c'est ce demi-fief seul que nous retrouvons aux mains du roi de France. Si nous voyons l'autre partie nord du fief de Trianon sortant en 1392 de la mouvance de Roncheville, il faut y voir l'effet du sort subi par les tenants des fiefs qui refusèrent le serment d'allégeance au roi d'Angleterre lors de la conquête de la Normandie par Henry V.

Il est probable que le Domaine de Trianon, confondu dans le bien domanial de la forêt de Touque demeura sous l'administration anglaise pendant la dernière période de la guerre de Cent ans, mais grâce à de nouvelles recherches, nous voyons Charles VII reprendre effectivement possession de ses biens et réorganiser le pays d'Auge. La Haye-du Theil, portion de la forêt de Touque, formait une sergenterie dès 1349. Selon une note de Ch. Bréard dans son *Cartulaire de Saint-Ymer et Briquebec*, p. 236, on connait en possession de ce titre Guillaume Saffrey (1382), Robert de la Haye (1395) et, seulement en 1456, après la reprise de la Normandie, Colin Sandret. Or, M. l'abbé Simon, par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie*, 1928, p. 368, publie une généalogie complète, tirée aux meilleures sources de la famille Sandret. Correspondant au Colin Sandret, sergent-fieffé du Theil-Nollent, il nous indique que Nicolas (ou Colin), sieur de Toup, anobli aux francs-fiefs vivait en 1471-1472, que son fils Jean Sandret, escuyer, se présente en 1540 devant Montfaut pour faire ses preuves de noblesse avec ses deux fils : 1° Charles, 2° Hélie. Cet Hélie, escuyer, est désigné sous le nom de sieur de Trianon « demi-fief sis sur la paroisse de Saint-Benoît d'Hébertot ». Il est donc bien question de la partie du fief de Trianon qui était aux mains du roi de France; Hélie devait donc tenir son bien directement du roi; la survivance du titre de *Domaine* en fait foi. Il est inutile de reprendre ici la généalogie des Sandret dont les titres montrent que toute cette famille vécut sur le Domaine et passa heureusement la période révolutionnaire; Trianon ne fut jamais érigé en marquisat bien que les armes sculptées à la cheminée de sa gentilhommière par le dernier seigneur de Trianon à la fin du XIXe siècle soient couronnées et sa veuve dernière survivante, nommée la marquise de Trianon dans le pays. A sa mort, le Domaine de Trianon fut acheté par M. Leudet.

Les terres désignées actuellement sous le titre de « Domaine

Digitized by Google

de Grieu », faisaient partie du Domaine de Trianon; elles en furent détachées par le mariage de Marguerite Sandret de Trianon, fille d'Hélie, sieur de Trianon, qui épousa en 1618, François de Grieu, escuyer, sieur de Saint Gilles.

De cette alliance descend en ligne directe Charles-Louis de Grieu, baptisé à Saint-Benoît d'Hébertot le 22 septembre 1755, prêtre-prieur de Saint-Hymer-en-Auge, député aux Etats Généraux de 1789, curé de Saint-Hymer et chanoine de Bayeux, mort en 1836.

ROBLOT-DELONDRE.

Hébertot, mars 1928.

Digitized by Google

Le dernier Abbé de Varennes en Berry

J.-B. BOURLIER

ÉVÊQUE D'ÉVREUX

(*1731-1821*)

(Suite)

IX. — L'Episcopat.

M. Bourlier administrateur.

Son arrivée à Evreux. — Situation politique, morale et religieuse du diocèse. — Réception du clergé. — Installation épiscopale. — Création d'un Conseil d'administration et du Chapitre. — Organisation du diocèse. — Fondation d'un grand Séminaire et d'Ecoles ecclésiastiques. — Rappel des Sœurs de la Providence et établissement des Frères de la Doctrine chrétienne à Evreux.

M. Bourlier arriva à Evreux le mardi 29 juin 1802, dans l'après-midi. C'était le jour de la fête de saint Pierre, le prince des apôtres, le fondement inébranlable de l'Eglise, auquel il demandait, pour le succès de son ministère, inspiration et appui. Son arrivée fut saluée par les cloches et, avant les vêpres, il reçut le clergé de la ville, qui s'attendait à le voir prendre possession ce jour-là. Mais cette cérémonie fut remise au 14 juillet.

Le prélat regarde autour de lui, il ne voit que des ruines.

La Révolution, qui avait voulu détruire le christianisme, avait fait table rase du culte et des œuvres catholiques. Les ordres religieux étaient abolis; les couvents, les écoles et leurs biens confisqués. Les temples spoliés, dévastés, étaient presque tous fermés; les pasteurs, depuis longtemps arrachés à leur cher troupeau, étaient errants et dispersés. Les conséquences funestes de ce bouleversement impie ne s'étaient pas fait longtemps attendre.

Digitized by Google

La religion qui règle les croyances, les mœurs et le culte, abolie, les passions furent déchaînées; la superstition et la révolte, le vol et l'immoralité désolaient les villes et les campagnes. Tant est évidente cette vérité, corroborée chaque jour par l'expérience: « Un peuple qui observe le Décalogue prospère, celui qui le viole souffre et celui qui l'abandonne périt ». Le mal était profond; seul le retour à la religion pouvait y remédier. L'évêque septuagénaire accepta avec courage sa rude et sainte tâche, et eut le bonheur de promouvoir la résurrection spirituelle de son bercail. Chef, il organise le diocèse et l'administre sagement. Docteur, il instruit et dirige les fidèles; pontife et père, il sanctifie, soulage et console, se faisant tout à tous, et ramène à l'Eglise les brebis égarées. Il sera la lumière et le guide, le modèle et le défenseur du troupeau confié à ses soins. Ces dons surnaturels, conférés par l'onction épiscopale, couronnaient une nature d'élite, douée de qualités physiques, intellectuelles et morales exceptionnelles. M. Bourlier avait une santé robuste; il conserva sa vigueur et sa souplesse jusqu'à la fin de ses jours. Son front était serein et vaste, chargé de pensées; l'éclat de son regard reflétait la vivacité de son intelligence et la candeur de son âme; la finesse de ses lèvres annonçait l'homme d'esprit, le diplomate avisé; sa parole empreinte de douceur, ses manières simples, obligeantes et toujours dignes lui conquéraient les cœurs.

Son premier soin fut de chercher et de réunir les tristes restes du clergé persécuté depuis douze ans. Car, sans prêtres, comment relever les autels? Il consacra à la réception des ecclésiastiques l'intervalle qui s'écoula entre son arrivée et son installation. Les uns rentraient de l'exil; les autres avaient été détenus pendant la Terreur ou s'étaient cachés, exerçant en secret le ministère dans les maisons des vrais fidèles, et ceux qui, déportés en 1792, étaient rentrés en 1795, croyant à la fin de la persécution; d'autres enfin avaient fait le serment constitutionnel, et quelques-uns même avaient été ordonnés par Lamy, le premier évêque intrus de l'Eure.

M. Bourlier les reçoit en particulier, les exhorte, les presse, les conjure au nom d'un Dieu de paix et de charité; la persuasion coule de ses lèvres, ses paroles paternelles pénètrent jusqu'au fond des cœurs: tous reconnaissent la voix du fidèle Pasteur

Digitized by Google

choisi par Dieu pour consoler son Eglise à laquelle ils promettent soumission et fidélité.

On a reproché au prélat sa condescendance facile pour les fauteurs du schisme; il n'exigea d'eux aucune rétractation de leur serment. aucun désaveu de la rupture dans laquelle ils vivaient depuis onze ans, et il se contenta d'une déclaration d'adhésion au Concordat. Cette extrême indulgence fit mauvaise impression et eut des suites fâcheuses dans les paroisses où ces jureurs furent placés. Car ils occupaient les mêmes postes usurpés pendant le schisme ou que leur avaient donnés les évêques intrus. N'oublions pas que les circonstances étaient délicates et pressantes. Le bon pasteur, héritier de l'esprit évangélique, se gardait d'éteindre la lumière vacillante et de rompre le roseau froissé.

La réception du clergé avait occupé l'évêque jusqu'au jour de son installation. Le préfet du département de l'Eure, Masson Saint-Amand, voulant unir à la Fête du 14 juillet l'installation de M. l'Evêque, prit toutes les dispositions nécessaires pour célébrer avec solennité un jour si cher aux amis de la patrie et aussi intéressant pour la religion. Le 24 messidor (mardi 13 juillet), à sept heures du soir, une salve d'artillerie et le son des cloches annonçent la fête du lendemain. Le 25, à 6 heures du matin, une nouvelle canonnade et la voix des cloches donnent le signal de la cérémonie. A huit heures, le maire de la ville d'Evreux, accompagné de ses deux adjoints et du secrétaire de la mairie, tous à cheval, escorté de la gendarmerie montée et des dragons du 19e régiment en garnison au chef-lieu, les trompettes en tête, fait, dans les lieux accoutumés, la publication de la loi du 18 germinal, de la proclamation des consuls, du 27 du même mois, sur le rétablissement des cultes, et celle du Premier Consul sur la fête du 14 juillet. Mais comme l'autorité civile, en célébrant ce dernier événement, rappelait la prise de la Bastille, à pareil jour en 1789, c'est-à-dire la victoire de la Révolution sur le roi et le commencement des crimes et des malheurs, de la déchéance et de la honte de la France, M. Bourlier, invité par le préfet à cette cérémonie civile, s'en excusa. Il lui dit que cette fête n'ayant aucun caractère religieux, il ne convenait pas qu'il y parût, et qu'il ne pouvait y assister. Cependant on fit répandre dans la ville le bruit qu'il suivrait le cortège avec le préfet et les autorités; mais une indisposition opportune retint le prélat chez lui.

Digitized by Google

Après cette cérémonie toute civile et militaire, le préfet se rendit à onze heures avec le cortège, à l'ancien évêché qui servait alors de Préfecture, et où M. Bourlier était descendu provisoirement le 29 juin, et à midi conduisit le prélat à la cathédrale. Celui-ci fut reçu par le clergé à la porte principale. Là il se revêtit de ses habits pontificaux et fut complimenté par M. de Bonnières, ancien chanoine et grand vicaire de M. de Narbonne, rentré depuis peu de l'exil et que M. l'archevêque de Rouen, Cambacérès, frère du second consul, avait délégué pour lui faire prendre possession en son nom, le chapitre n'étant pas encore organisé. A cette allocution de circonstance, M. Bourlier répondit en termes délicats et heureux. Il salue son vénérable installateur célèbre et remercie le Premier Consul dont le génie militaire et politique a restauré l'ordre et la religion. Il s'inspirera des lumières, du courage et de l'expérience du Chapitre et du clergé qu'il assure de son dévouement ; il loue enfin le préfet de sa sage administration, lui dit sa gratitude pour les services rendus ; enfin il félicite la ville d'Evreux de son aimable accueil et de son attachement à la religion qui seule peut assurer en ce monde et en l'autre le bonheur de l'homme.

« Je suis sensiblement touché, Monsieur, des félicitations que vous voulez bien m'adresser. Dans tout ce que vous me dites d'obligeant, je vois de votre part les espérances que la charité chrétienne vous fait concevoir de moi ; je ne trouve dans ma personne que le désir bien sincère et bien ardent, de travailler sans cesse à les justifier ; j'aurai toujours devant les yeux le portrait des vertus épiscopales que vous venez de tracer. Vous êtes bien digne de me le rappeler, vous, Monsieur, qui pendant une vie canoniale de soixante ans, avez édifié par vos vertus, vos confrères, la ville d'Evreux, le diocèse entier ; vous, qui vous êtes distingué par mille actes de bienfaisance, tant que la Providence vous a permis de les exercer ; vous, que l'aménité des mœurs a toujours fait rechercher, honorer, chérir de la société dont vous faites l'agrément.

« Mais, hâtons-nous, Monsieur, dans cette auguste cérémonie d'élever nos regards vers le Dieu de nos pères. Hélas! pendant de longues années il a voulu nous abreuver du calice de componction : *Potasti nos vino compunctionis*. Il nous a traités en enfants de sa colère ; *Filii iræ*. Il a donné à ceux qui le craignent des

Digitized by Google

exemples à jamais mémorables de ses plus terribles vengeances ; enfin il s'est laissé fléchir par nos soupirs et nos pleurs; ils se ressouvient de sa bonté; il commence à nous traiter en enfants de ses miséricordes: Qui pourrait méconnaître ici la main de Celui qui prépare tout dans les conseils de l'infinie sagesse, qui achève tout par la force de sa toute-puissance; dans l'effusion de nos âmes, rendons-lui aujourd'hui, rendons-lui chaque jour de continuelles actions de grâces.

« En présentant nos hommages à l'Eternel pour le rétablissement miraculeux de son saint culte, en le reconnaissant pour Celui qui est le seul véritable auteur et consommateur de tout bien, il nous est encore permis de bénir le noble instrument qu'il a daigné choisir pour opérer ce grand événement. Vos esprits et vos cœurs me devancent ici, Messieurs, et vous nommez le premier magistrat de notre République, le héros de la France, ou plutôt de l'univers.

« Je ne vous parlerai pas de la vaste étendue de ses plans, de la rapidité de ses marches, de l'éclat de ses victoires, de la profondeur de ses conceptions; de la réunion si rare du calme le plus inaltérable avec la plus active célérité dans l'exécution; de la sagesse, de l'habileté, et cependant de la facilité de ses négociations; de ce coup d'œil d'aigle qui lui faisait apercevoir, mouvoir, régler tous les rapports, tous les ressorts du gouvernement. Tant de merveilles épuiseront le génie des poètes et des orateurs qui oseront entreprendre de le célébrer.

« Pour nous, ministres des autels, nos accents faibles et timides ne pourraient atteindre à ces hauteurs de la guerre, de la politique, de l'administration; envoyés du Dieu de paix, nous devons, dans ces grands ébranlements du monde et des nations, le prier de nous rendre la paix, et le prier encore de nous la conserver lorsqu'il nous l'a rendue.

« Néanmoins dans le sanctuaire de la religion, un de ses ministres croit pouvoir dire de celui qui en est le restaurateur et le protecteur, ce que l'Esprit-Saint lui-même a prononcé sur cet homme extraordinaire qui depuis plus de vingt siècles est l'objet de comparaison de toutes les sortes de grandeurs humaines : la terre s'est tue devant lui. *Siluit terra in conspectu ejus.* (I, Mac. I, 3).

« Ce silence d'admiration de l'univers, nous l'interrompons par les acclamations de la reconnaissance; à tant de voix qui

Digitized by Google

s'empressent de le manifester, j'oserai joindre la mienne, pour avoir daigné me confier l'administration de ce diocèse.

« Sans doute, le fardeau dont je vais être chargé est bien redoutable; je ne fais qu'essayer à le soulever, et j'en sens déjà toute la pesanteur; mais ce Dieu de bonté qui connaît ma faiblesse, semble avoir voulu pour la soutenir, me disposer parmi vous des moyens que, peut-être, je n'aurais pu rencontrer ailleurs.

« Quels encouragements ne trouverai-je pas dans les lumières, la sagesse, les conseils, les exemples des vénérables membres du Chapitre de la cathédrale? La plupart de ceux que la faux du temps a épargnés, ou qui ont survécu à nos désastres sont ici présents, et leur modestie repousserait un éloge que l'opinion publique a fait pour moi; je répète ce qu'elle m'a appris de vous, Messieurs, lorsque je me plais à dire que votre zèle, votre courage, vos sacrifices généreux et multipliés ont garde et ranimé les étincelles de ce feu sacré que, sans vous, de si violents orages auraient pu tout à fait éteindre.

« Et tous ces bons ecclésiastiques de mon diocèse, tous mes fidèles coopérateurs, ne me soutiendront-ils pas aussi dans ma carrière? Ils me communiqueront leurs connaissances, leurs lumières, les fruits de leur longue expérience : j'en suis assuré par leur vertu, leur piété, leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; et pourquoi craindrai-je de dire que j'en ai pour garant encore, leur attachement, dont j'aime tant à croire avoir reçu quelques marques dans les trop courts entretiens que je me suis procurés jusqu'à présent et que j'aurais voulu prolonger avec chacun d'eux.

« Dans les affaires où l'intention du gouvernement me commande le plaisir de me concerter avec M. le Préfet du département de l'Eure, combien les sollicitudes de mon administration ne seront-elles pas aidées et diminuées par sa franche, amicale et loyale correspondance avec moi? mon embarras de ne pouvoir lui témoigner ma reconnaissance, sa propre délicatesse, m'obligent ici de me taire sur tout ce que je lui dois personnellement; mais la justice réclame de moi le témoignage que dans nos relations mutuelles je le vois toujours guidé par les motifs de la prudence et de l'équité la plus impartiale : jaloux de seconder les vœux et les désirs de chaque commune, de chaque citoyen, il

Digitized by Google

semblerait ne s'occuper que du bonheur des individus, si l'on ne savait qu'il a sans cesse devant les yeux le bon ordre, la paix, la prospérité de tout le département. Il s'est convaincu que ces précieux avantages seront préparés, maintenus, puissamment affermis par les importants devoirs de la religion, et pour en rendre la pratique moins gênante, moins pénible, il accorde, il offre même toutes les facilités qui ne sont pas impérieusement contrariées par la nécessité des circonstances.

« Enfin, Messieurs, l'heureux augure que le Dieu des miséricordes adoucira, par de saintes consolations, les soins de mon ministère, cet espoir qui m'est si nécessaire, ne puis-je pas m'y livrer, ne puis-je pas l'embrasser avec confiance, après l'accueil si favorable dont la ville de mon siège veut bien m'honorer?

« Je ne m'attendais pas, Messieurs, à moins de bontés, lorsqu'avant mon arrivée j'aimais à me faire répéter ce qu'on me disait de toutes parts de votre honnêteté, de votre politesse, de votre probité, de la douceur et de la décence de vos mœurs. Des qualités si estimables aux yeux des hommes ne resteront pas stériles pour cette religion que vous avez toujours chérie et respectée; elle va, je n'en puis douter, elle va dans ce temple, dans vos murs reprendre tout son éclat, tout son empire. Il est si aisé d'être bon chrétien, lorsqu'on est véritablement honnête homme! et que sont les vertus chrétiennes, sinon les vertus intérieures et domestiques, les vertus sociales, les vertus patriotiques, mais commandées et sanctionnées par le plus sage, le plus juste, le plus saint des législateurs, Jésus-Christ; dirigées vers le plus sublime des objets, Dieu lui-même; couronnées par la plus magnifique des récompenses, l'éternité du bonheur?

« Mes enfants, (souffrez de moi cette expression, elle vous peint ma tendresse, mon âge me la permet, elle est autorisée par le caractère dont je suis revêtu), mes enfants, mes chers enfants! l'heureuse immortalité! C'est la seule fin que l'homme, ce composé trop merveilleux pour n'être qu'un vil amas de poussière, c'est l'unique but qu'il doit sans cesse regarder; c'est à ce but que je suis chargé de vous conduire. Pour vous y faire parvenir, je ferai tous mes efforts, j'emploierai tous mes soins, je n'épargnerai aucun sacrifice.

« Ces efforts, ces sacrifices, je vous les consacre à la face des autels : ainsi je remplirai la redoutable légation dont je dois

Digitized by Google

m'acquitter pour Jésus-Christ. *Pro Christo legatione fungimur*, 2, Cor. V, 20. Ainsi j'obéirai à la plus forte impulsion de mon cœur, celle de vous rendre heureux dès cette vie, puisque la piété, la bonne conscience, la soumission aux volontés divines procurent infailliblement cette paix intérieure que le monde ne peut donner, et que Dieu promet à ceux qui l'aiment et le servent. »

Après ce discours, le prélat fut conduit processionnellement au chœur sous le dais. Les autorités occupèrent les places qu'on leur avait réservées. Le préfet ordonne la lecture de l'acte de nomination, par le Premier Consul, de M. Bourlier à l'Evêché d'Evreux, de la prestation de son serment, et de la proclamation du Premier Consul sur la fête du 14 juillet. Cette lecture est à l'instant même donnée par le secrétaire général Roussel.

Aussitôt M. Bourlier est installé. d'après les formes usitées, dans les fonctions d'Evêque du diocèse du département de l'Eure.

Différents morceaux d'harmonie sont exécutés par intervalle.

On chante le *Te Deum* et la prière publique consacrée par le Concordat. Les grosses cloches sonnent à toute volée.

L'installation terminée, le cortège reconduit Mgr l'Evêque d'Evreux à l'Hôtel de la Préfecture.

Chacun se retira enchanté de l'attitude du premier Pasteur, qui alliait avec tant d'aisance la dignité. qui inspire le respect, à l'amabilité qui gagne la confiance.

Le double objet de la fête attira un immense concours de citoyens.

Les habitants témoignèrent leur satisfaction et leur joie par une illumination générale. Les autorités civiles et militaires ainsi que gens aisés fournirent par souscription une abondante provision de pain qui fut distribuée la veille aux indigents. (Procès-verbal des cérémonies du 14 juillet 1802. Collection E. Guillemare, Evreux).

Le soir de la fête, on sonna pour la première fois les *Angelus*. La Mère de Dieu invoquée reprenait officiellement possession de la cité.

Le jeudi 22 juillet 1802, on sonna une messe à 9 h. — c'était la première, — et on proclama un arrêté réglant la sonnerie des offices et le port public du Viatique aux malades.

Digitized by Google

Le dimanche 25 juillet, Mgr l'évêque dit sa première messe pontificale en présence des autorités civiles et militaires. La quête fut faite par la femme du Préfet.

Le dimanche 5 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, les curés des bourgs et villes du département prêtèrent, après l'évangile de la grand'messe, dans la cathédrale, entre les mains du préfet, la soumission contenue dans le Concordat.

Le lendemain furent installés les deux curés d'Evreux ; celui de la cathédrale Notre-Dame, M. Leroy; et celui de Saint-Taurin, M. Le Roussel. Le premier, ancien curé de Condé-sur-Iton, et le second, ancien supérieur du Séminaire d'Evreux.

Le mercredi des Quatre-Temps, 15 décembre, on célébra une grand'messe à la cathédrale où, après l'évangile, tous les curés de l'arrondissement d'Evreux prêtèrent la soumission aux mains du préfet.

Dès 1803, le culte recommence partout et l'on fait les processions traditionnelles.

Aussitôt après son installation, M. Bourlier s'occupa de créer un Conseil et de former son Chapitre. D'après les instructions et la volonté du gouvernement qui assurait le traitement des nouveaux chanoines, le nombre fut fixé à huit seulement par chaque diocèse. Trois d'entre eux, pris parmi les anciens chanoines, un autre prêtre du diocèse, ancien professeur de théologie au Séminaire d'Evreux, et quatre prêtres étrangers au diocèse formèrent le nouveau Chapitre privé de tout revenu et dont le traitement promis par l'Etat fut fixé à mille francs chacun. C'étaient MM. Bourlet, Fresnoy, Naudin, Painchon, de Narbonne, Osmond, Bruley de la Brunière et Amiot. Le gouvernement créa aussi deux traitements de Grands Vicaires que l'Evêque choisirait et dont il se réservait l'approbation. Ce furent M. Aprix de Bonnières, ancien chanoine de la cathédrale depuis soixante ans, ayant pris possession de la prébende de Périers le 7 juillet 1752, qui reçut en même temps le titre de doyen du Chapitre dont il jouit encore pendant dix ans; et M. Massy, curé de Prey, qui s'était retiré à Evreux invalide. Le prélat avait nommé d'abord pour second Grand Vicaire M. l'abbé Naudin, prêtre d'un grand mérite, ancien secrétaire de M. de la Ferronnays, évêque de Lisieux, dont il avait administré le diocèse comme grand vicaire pendant la Révolution

Digitized by Google

et, après la mort du prélat, avec les pouvoirs de M. l'archevêque de Rouen ; mais comme le gouvernement exigeait que, pour cette première nomination, il y eut un des deux grands Vicaires pris parmi les prêtres assermentés, lorsque l'Evêque n'avait pas lui-même fait le serment à la constitution civile du clergé, et que M. Bourlier était dans ce cas, on lui renvoya du ministère son état de nomination avec ordre de se conformer à cette disposition. Il fut donc obligé de retrancher un des chanoines, M. Delacroix qui était le plus jeune, pour donner un Canonicat à M. Naudin et le conserver ; puis il remplaça ce dernier par M. Massy qui avait fait le serment, mais que les infirmités rendaient incapable de participer à l'administration. MM. de Bonnières, Naudin, de Narbonne, de la Brunière, Fresnay et Amiot auxquels l'Evêque donna des lettres de Grands Vicaires, formèrent son Conseil. Il y admit encore, avec les pouvoirs de Vicaire général, M. l'abbé de Langle de Dardez, ancien chanoine, grand chantre et Vicaire général. (Delanoë, *Hist. des Evêques d'Evreux*, mns, p. 518).

Le dimanche 29 août 1802, M. Bourlier fit publier au prône de la grand'messe de la cathédrale le décret du légat du Saint Siège sur la réduction des fêtes. Quatre d'entre elles étaient conservées, trois autres transférées au dimanche et les autres supprimées. Cependant on engagea les personnes pieuses et libres à assister à l'office de la Nativité de la sainte Vierge que l'on célébrait comme de coutume, mais sans solennité. Cette mesure ne fut pas très goûtée des fidèles qui murmurèrent beaucoup.

Entouré d'hommes distingués et capables, l'évêque entreprit avec eux l'organisation d'un grand diocèse où tout était à faire. Opération hérissée de difficultés qui furent surmontées par sa patience et sa ténacité. Trois mois suffirent à peine pour lire et examiner les nombreuses pétitions qui furent présentées à ce sujet.

Tous les intérêts étaient en mouvement, et presque toujours l'intérêt particulier supplantait le bien général. Comment connaître la vérité au milieu de mille rapports contradictoires? Il fallut prononcer ; la loi de l'Eglise et de l'Etat ordonnait la suppression de plus de deux cents des anciennes paroisses, M. l'Evêque d'Evreux prononça ; il y eut des plaintes, c'était inévitable. Le temps a prouvé depuis que, si les circonscriptions des paroisses

Digitized by Google

n'ont pas, dès le début, atteint leur perfection, il était difficile de faire mieux.

Le diocèse fut partagé en trente-six cantons ou doyennés, le curé du chef-lieu de chaque canton devant être inamovible. Le prélat apporta le plus grand soin au choix de ces titulaires, et il n'aurait rien laissé à désirer, s'il n'eût eu la main forcée par le gouvernement qui exigea qu'un certain nombre de ces places fût donné à des prêtres assermentés. Ceux-ci, d'ailleurs, ne reçurent que les cures les moins importantes. L'église cathédrale et celle de l'abbaye de Saint-Taurin, les seules existantes à Evreux, furent érigées en titre de paroisses, la première pour les deux tiers de la ville et Gravigny; la seconde pour l'autre et Saint-Germain. M. Leroy fut nommé curé de la cathédrale. C'était un homme fort capable et un saint prêtre. Il a gouverné cette grande paroisse pendant vingt ans avec autant de sagesse et de prudence que de zèle et d'édification. Il résigna sa cure en 1822 et fut pourvu d'un canonicat. Il mourut en avril 1830. La nouvelle paroisse de Saint-Taurin fut confiée à Monsieur Le Roussel. Il mit un grand zèle à restaurer son église qu'il reçut dans un état de dévastation. Ces diverses nominations eurent lieu dans le courant de l'automne et les titulaires prirent possession le 6 décembre 1802. Il fallut aussi pourvoir plus de cinq cents succursales nouvellement érigées, et les désservants amovibles de ces paroisses y furent successivement envoyés au cours de l'hiver. Tous les postes furent occupés au début de 1803, et le diocèse étant organisé, l'ordre se rétablit et la religion exerça sa bienfaisante influence. Malheureusement on replaça beaucoup de prêtres infidèles sans en exiger de réparation. Le prélat avait cru devoir agir ainsi pour la paix du diocèse; mais il eut lieu de s'en repentir bientôt, car nombre de ces prêtres lui causèrent par la suite de grands embarras et de profonds chagrins.

M. Bourlier fit quelques nouveaux règlements pour la confrérie de Notre-Dame de Liesse qui avait été fondée en l'église Saint-Jean des Cordeliers, et il l'établit dans la chapelle de la Visitation en l'église cathédrale.

M. le Curé lut ces nouvelles dispositions au prône, le dimanche 31 juillet 1803.

Ce même jour, après vêpres, M. l'Evêque fit ouvrir en sa présence la châsse de saint Taurin qui avait été remise à la cathé-

Digitized by Google

drale en 1795. Elle avait été déposée, comme les autres reliquaires précieux, à la municipalité d'Evreux, lorsque les églises furent spoliées; mais un officier municipal, M. Rossignol, la cacha dans un local de cette administration sous des débris qu'on y avait déposés, et elle y demeura jusqu'à ce jour sans avoir été ouverte. M. Bourlier voulant connaître l'état de ces reliques les fit retirer de la châsse en présence du Chapitre, des deux curés de la ville, de leurs vicaires, du clergé et des marguilliers des deux paroisses. Il avait aussi appelé plusieurs médecins qui examinèrent ces saints ossements et en dressèrent l'état. M. Delanoë, (l. c., p. 520-522), détaille cette pieuse opération, raconte les viccissitudes des reliques, et cite les paroisses diocésaines et étrangères qui en reçurent des fragments.

Avant de renfermer les précieux restes dans la châsse, M. l'Evêque d'Evreux en réserva quelques-uns pour la cathédrale et les réunit à ceux qu'elle possédait déjà.

Il fit dresser procès-verbal de cette reconnaissance et le fit lire à haute voix par son secrétaire, devant les fidèles assemblés nombreux dans l'église. Puis on déposa cette pièce avec les reliques dans la châsse que l'on ferma avec soin et sur l'ouverture de laquelle l'évêque apposa son sceau. On partit ensuite en procession pour la porter dans l'église Saint-Taurin, nouvellement restaurée; car depuis l'érection de cette paroisse faite en 1802, son clergé se servait de l'église cathédrale et y chantait la messe paroissiale à 8 heures. La châsse fut portée sur leurs épaules par les deux curés et soutenue par un grand nombre d'hommes très fiers de cet honneur. On sortit de la cathédrale par la porte principale et l'on gagna Saint-Taurin par la rue des Cordeliers, maintenant de la Préfecture. Lorsque le cortège passa devant la prison, le poste de soldats piémontais, de garde, se mit sous les armes, et les tambours battirent aux champs. Alors M. l'Evêque fit arrêter le cortège et donna sa bénédiction aux militaires. C'était la première fois qu'un poste militaire se mettait sous les armes à l'occasion d'une cérémonie religieuse, depuis la suppression du culte extérieur.

Le dimanche 28 août 1803, M. Bourlier fit la bénédiction solennelle de la Croix du cimetière, qu'on avait créé hors de la ville, depuis la suppression des cimetières particuliers qui entouraient chaque église paroissiale dans l'intérieur de la cité. De la

Digitized by Google

cathédrale partit une procession composée du Chapitre, du clergé des deux paroisses, précédés des Frères de Charité : association vouée aux soins des malades, à l'ensevelissement et au culte des morts.

M. le Curé de la cathédrale prononça un discours sur la croix devant une affluence considérable de fidèles. La croix avait été donnée par M. le Maire de la ville d'Evreux, des personnes pieuses offrirent le socle et la main-d'œuvre fut payée par les Frères de Charité.

Le prélat partit peu de jours après pour inaugurer ses visites pastorales et conférer le sacrement de confirmation qui ne l'avait pas été depuis bien des années. Les confirmands furent innombrables, et cette circonstance ramena à la pratique de la religion beaucoup de personnes qui s'en étaient éloignées depuis longtemps. Il confirmait à Verneuil à la mi-septembre.

L'organisation du diocèse était à peine terminée, que l'on sentit la nécessité d'établir un Séminaire pour entretenir les cadres du clergé. Celui-ci, déjà insuffisant pour occuper les postes nouvellement créés, ne laissait aucun espoir de trouver des successeurs à tant de vieillards cassés par les années et plus encore par les fatigues d'un long exil. Mais fonder un séminaire, quelle téméraire entreprise! Local, argent, maîtres, élèves même, tout manquait, M. l'Evêque d'Evreux n'avait alors pour tout revenu que son modique traitement de dix mille francs. Il eut le courage de commencer. L'ancien grand Séminaire, que M. de Narbonne avait fait bâtir aux frais du clergé et aux siens, peu d'années avant la Révolution, avait été converti en prison et son église en tribunal criminel. M. Bourlier sollicita auprès du gouvernement la cession de l'ancienne abbaye de Saint-Taurin et il l'obtint. Mais la gendarmerie occupait une partie des bâtiments concédés, en attendant la construction d'une caserne.

Dès les premiers pas, l'Evêque rencontra des obstacles capables d'arrêter les plus intrépides. Il les surmonta. Loin d'abattre son ardeur, les difficultés augmentaient son zèle et sa constance. Il savait que la religion ne pouvait renaître en France sans la création d'écoles ecclésiastiques. Après deux années d'efforts persévérants, il eut le bonheur de jeter les fondements de son Séminaire. Il en fit l'ouverture le 18 octobre 1806. M. Le Roussel,

Digitized by Google

curé de Saint-Taurin, ancien Eudiste, en fut nommé supérieur et, pour s'adonner complètement à sa tâche, il quitta le ministère pastoral et fut pourvu d'un canonicat dans l'église cathédrale au mois de janvier 1807. Faible à ses débuts, ce précieux établissement ne tarda pas à donner de riches espérances qui ont été réalisées, surpassées même. De l'amas effrayant des ruines de l'antique moutier est sorti l'un des plus beaux séminaires de France, ajoutons l'un des plus richement dotés : le fondateur en mourant lui a légué près de dix mille francs de rente.

(*A suivre.*)

A. CHARDON.
Curé de Fougerolles (Indre).

NOTE DE M. LE TRESORIER

MM. l'abbé Desdouits, 20 fr.; L. Lachèvre. 100 fr.; Rév. abbé de Mandaye, 20 fr.; G. Goyau, 20 fr.; de Broglie, 20 fr.; M. Mussy, 20 fr.; Stechert. 18 fr.; Roblot-Delondre, 30 fr.; Gassicourt, 40 fr.; Chanoine Trèche. 20 fr.; Chardon. 20 fr.; Pellerin, 20 fr.; Paul-Louis Robert, 15 fr.; Houth, 40 fr.; Guillaume, 20 fr.; abbé Queudeville, 20 fr.; Ch. Lecœur, 20 fr.

Digitized by Google

APOTRES DE FRANCE A L'ILE MAURICE

Les Lazaristes. — Le P. Laval

L'île Maurice, où débarquait en 1598 l'équipage d'une flotte hollandaise, servit surtout, durant le dix-septième siècle, de retraite aux flibustiers, à l'affût de quelque mauvais coup. En 1721, la monarchie des Bourbons s'y installa, en la dénommant île de France : un détachement de cent mercenaires, allemands ou suisses, forma la première garnison ; et tout de suite, à l'ombre des fleurs de lis, des prêtres survinrent, pour l'apostolat.

Un brave marin de Saint-Malo, M. Dufougeray-Garnier, ayant planté notre drapeau avec les marins du *Triton*, voulut qu'à la pointe dite des Tonneliers, qui ferme l'entrée du port, une croix de trente pieds de hauteur se dressât : elle portait les armes de la maison de France : trois fleurs de lis en relief; et l'inscription suivante s'y lisait :

Lilia fixa crucis capiti mirare sacrata.
Ne stupeas : jubet hic Gallia stare crucem.
« *Ne t'étonne pas de voir les lis fixés à la tête de cette croix, car ici la France ordonne que la croix soit arborée* » (1).

I

Le premier prêtre qui s'occupa d'exécuter cet ordre de la France s'appelait M. Bonnet : vicaire général des Lazaristes, il avait, en 1712, à la demande de la Propagande, accepté la cure

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*, XXVII, 1, p. 151. — Albert Pitot : *L'Ile de France, esquisses historiques (1715-1810)*, p. 374. (Port-Louis, Pezzani, 1899).

Digitized by Google

des âmes à l'île Bourbon, actuellement île de la Réunion. Dans cet apostolat des îles de l'Océan Indien, il voyait la suite de cette mission de Madagascar qu'avaient tentée, jadis, les premiers disciples de saint Vincent de Paul ; et il destinait à l'île de France quatre Lazaristes.

Les deux premiers qu'il y expédia furent aussitôt tracassés soit par les colons, soit par les agents de la Compagnie des Indes. Un instant, en 1724, ils durent même quitter l'île, pour chercher un refuge à Bourbon. Nouvel incident en 1726 : un esclave chrétien ayant laissé son travail pour remplir ses devoirs religieux, son maître lui inflige une correction. Les prêtres de la Mission sollicitent sa grâce ; on leur répond qu'ils en prennent trop à leur aise avec les maîtres. Alors l'abbé Borthon jette l'interdit sur Port-Bourbon, et l'interdit n'est levé qu'au bout de quelque temps (1).

Sur cette première période de l'apostolat de l'île Maurice, nous avons le témoignage du Lazariste Igon, qui date de 1735.

« Quels que soient les obstacles que j'ai à surmonter, écrivait M. Igon à l'un de ses confrères de Saint Lazare, je ne me décourage cependant pas, m'abandonnant entièrement à la bonté divine. Des sentiments de tristesse assaillent souvent mon âme ; je n'ai que Dieu seul qui me rassure. Mes péchés me font peur, et encore plus ceux du peuple dont je suis chargé, et dont je ne viens pas à bout de le corriger. Son indocilité surprenante me cause une affliction profonde. Son irréligion fait mon tourment : les vices les plus grossiers et les plus honteux, dont les principaux se font gloire, me désolent : leur fierté et leur orgueil, qui les rendent incapables de profiter de tout ce qu'on peut leur représenter, me causent des ennuis extraordinaires ; le triste sort de tant d'âmes qui se perdent parce qu'elles le veulent me déchire le cœur. La pensée que je suis seul sans pouvoir les visiter comme je le désirerais, parce que d'autres malades et d'autres affaires absorbent mon temps, me jette dans l'appréhension de me perdre moi-même. Avoir près de 1.500 âmes sur les bras, qu'en pensez-vous ? N'y a-t-il pas de quoi trembler quand on songe qu'il faut en répondre ? Et quand on voit les loups qui ravagent le troupeau de tous côtés sans que je puisse le secourir !

(1) Pitot. *Op. cit.*, p. 18.

Digitized by Google

« On tremble à moins. Voilà cependant, mon cher Monsieur, ma situation pour le présent. J'ai enterré depuis six mois plus de cent personnes; je me suis vu plus de deux cent cinquante malades sur les bras, et pendant deux mois consécutifs j'ai enterré tous les jours plusieurs. Il est vrai que tant de malades ne sont venus que des vaisseaux qui sont arrivés de France, où le scorbut s'est mis d'une manière si étrange, qu'on n'a pu leur procurer des lits pour les coucher; il a fallu les mettre sur la paille, sans autre chose. Rien ne leur manque du reste ».

A partir de 1743, M. Igon fut secondé, dans l'île Maurice, par un Lazariste italien, M. Jean Domingue Arietti. Ce prêtre, qui mourut en 1748, laissa un grand souvenir, comme chargé de l'hôpital et de la paroisse de Saint Louis : une lettre d'un de ses confrères vante son ardente charité, son application infatigable à l'éducation des petits enfants de sa paroisse, et à l'instruction des esclaves dans la doctrine chrétienne.

La guerre qui surgit entre la France et l'Angleterre fut malheureusement un obstacle à l'envoi périodique de Missionnaires dans l'île de France, comme dans l'île Bourbon. A l'île de France, en 1764, année où mourut M. Igon, il n'y avait plus que quatre missionnaires dont deux avancés en âge. Le chiffre de six missionnaires, qu'avait prévu pour l'île de France le contrat avec la compagnie des Indes, n'avait jamais été atteint.

Nous avons, sur l'état religieux de l'île de France en 1764, une lettre très curieuse de M. Teste à l'archevêque de Paris. qui, en vertu d'un bref de Benoit XIV, avait reçu le droit d'agir là-bas comme délégué du Pape et de considérer le supérieur des Missions comme son vicaire général. M. Teste écrivait, au sujet de l'île de France et de l'île Bourbon, ces lignes qui montrent comment on envisageait la question noire :

« Vous savez, Monseigneur, que ces colonies sont composées de personnes libres et d'esclaves. Celles-ci sont des nègres dont une bonne partie, et presque la moitié, sont nés dans le pays et baptisés dès leur naissance. Les autres sont tirés de divers pays comme de la Cafrerie, de Madagascar et des Indes; presque tous ceux-ci sont infidèles : n'ayant aucune religion, ils n'ont aucune prévention contre la religion catholique, et on en ferait tout ce qu'on voudrait dès leur entrée dans nos îles, s'il ne s'agissait que d'une dénomination jointe à une profession extérieure ; mais

Digitized by Google

il faut d'abord songer à les dégrossir, les humaniser et les former à notre langue et aux exercices de la Religion, ce qui demande quelques années. Pour lors, si on les voit rangés dans leur conduite et instruits selon leur portée, on accorde le baptême à ceux qui le demandent, et on attend communément qu'ils se déterminent au mariage : cet état les retient et les fixe. Il faut procéder autrement envers les vieillards et les jeunes gens mêmes, lorsqu'ils sont en danger de mort. On balbutie comme on peut leur langue, on emploie des interprètes tels qu'on peut les avoir; et lorsqu'ils marquent un désir d'être agrégés à la Religion, on leur confère le baptême. Ce sont des cas qui ne sont pas rares, mais qui n'en sont pas moins embarrassants, des cas où il faut compter sur la divine miséricorde, et leur administrer un remède douteux, plutôt que de les laisser manquer d'un secours nécessaire.

« Quant aux nègres nés dans les colonies et baptisés dès leur naissance, on se conduit à leur égard comme envers les autres chrétiens; cependant il faut user de beaucoup de réserve pour les admettre à la participation de la Sainte-Eucharistie. Il règne presque toujours parmi eux un certain fond de libertinage, qui semble attaché à leur état. Les sexes différents sont attachés aux mêmes travaux, ce qui cause un mélange dangereux ; ils ne sont guère soutenus par la vigilance de leurs maîtres, qui pour l'ordinaire sont peu délicats sur cet article, ni par l'exemple de beaucoup de chrétiens libres.

« C'est un désordre bien grand à l'île de France de voir des gens d'un certain rang entretenir publiquement des négresses, les équiper, leur fournir des logements et vivre de pair avec elles, les traiter comme des épouses, en avoir des enfants qui feront quelque jour une race abâtardie et dangereuse. Ce mélange honteux a été introduit par le séjour des troupes de terre et de mer ; ce ne sont pas les gens du commun qui sont les plus coupables en ce point ; et quoiqu'ils n'y soient plus ils ont transmis à d'autres cet abus énorme qui subsiste encore, sans qu'on voie l'autorité sévir selon les ordonnances. Quoiqu'il y ait bien des désordres à Bourbon, du moins on s'en cache, et on y vit avec plus de décence.

« Après cela il ne faut pas être surpris, si tant de gens adonnés à ces vices grossiers ou qui ne pensent qu'à leur fortune ou à

Digitized by Google

leurs plaisirs, abandonnent les sacrements et presque tous les exercices de la Religion, ne paraissent que trois ou quatre fois l'année dans nos églises; ce qui ne s'entend pas seulement des soldats, des ouvriers et gens de cette classe, mais même des officiers et des employés de la Compagnie, du 2e et 3e ordre. Pour ceux du 1er ordre, nous n'avons communément qu'à nous en louer; leur conduite est sans reproche, ils sont exemplaires par leur assiduité aux offices divins.

« Le désordre dont je viens de parler à Votre Grandeur, par rapport à l'île de France, aussi bien que les combats singuliers qui y ont été assez fréquents durant le séjour des troupes et sur lesquels on a fermé les yeux, sont une tache pour le gouvernement de l'île. C'est peut-être plus par nécessité que par faiblesse qu'on a dissimulé. Ces corps de troupes et de marins se rendaient redoutables par leur nombre, il était nécessaire de les ménager pour qu'ils n'opprimassent pas l'autorité. Dans ce cas les officiers seraient plus blâmables que les chefs de l'île. Quoi qu'il en soit le mal s'est établi par un assez long usage; s'il n'est pas tout à fait en crédit, la tolérance dont on a usé équivaut pour plusieurs à une approbation.

« Il y aurait aussi une grande réforme à faire sur le commerce particulier et les manœuvres qu'on a employées pendant les troubles de la guerre, et par lesquelles on est parvenu en peu de temps à des fortunes immenses, qui ne peuvent se faire qu'au détriment du bien public et des intérêts de la Compagnie des Indes.

« La jeunesse plus volage et plus susceptible d'impressions ne tarde pas à se pervertir. Dans les premières années les jeunes gens donnent des espérances, mais ils ne se soutiennent plus dès qu'ils se laissent aller aux fréquentations; les parents leur laissent bien de la liberté sur ce point.

« Le besoin de pasteurs à l'île de France est aussi grand qu'à Bourbon. Il y a dix à douze mille âmes dispersées de côtés et d'autres, il n'y a que trois paroisses; il y a donc des habitants à une grande distance. Outre qu'ils ne peuvent que très rarement se trouver aux églises, ils ne peuvent être secourus à propos dans leurs maladies, leurs enfants restent sans exercices religieux et deviennent indifférents pour le culte et même pour le saint sacrifice de la messe. Il y a huit à neuf ans qu'on parle de l'établisse-

Digitized by Google

ment de deux cures; les habitants les demandent avec instance; c'est la compagnie qui est chargée des frais de ces établissements; ses employés n'ont encore rien fait à cet égard. Il est vrai que les temps de guerre y ont apporté des obstacles; mais outre les ouvrages de fortifications indispensables, on a construit des maisons, des lieux de plaisance qui ne pressaient pas tant que la maison du Seigneur. L'église qui est au Port, principal établissement de la compagnie des Indes et de la colonie, n'est qu'un bâtiment pitoyable, qui n'a aucune proportion pour le nombre des paroissiens, ni aucune décence pour le service divin. On en a eu tant de reproches qu'on a enfin travaillé à la construction d'une nouvelle église qui est belle et bien spacieuse; elle a été ouverte avant la dernière guerre; on l'a fait servir de magasin et ensuite de caserne pour les troupes; en attendant elle a été fort endommagée par le dernier ouragan. M. le Gouverneur Général nous a promis de la faire rétablir immédiatement après la paix. »

La paix revint, mais elle fut très précaire, et bientôt éclata la Révolution, durant laquelle les Lazaristes purent continuer d'exercer une influence, mais furent dépouillés de leurs biens, et l'Empire ne compensa cette spoliation que par une pension bien insuffisante. Il n'en restait plus que trois en 1805; et l'île, en 1810, passa sous la domination anglaise, sous laquelle elle devait désormais rester (1).

L'effort qu'avaient tenté certains Lazaristes, au dix-huitième siècle, pour l'éducation des noirs, allait être repris et intensifié, au dix-neuvième, par le P. Laval, dans cette terre lointaine qui de nouveau s'appelait l'île Maurice.

II

Vers 1825, de fréquentes causeries s'échangeaient, dans le petit village normand d'Ivry-la-Bataille, entre le docteur Jacques Laval et Mme Fulgence Simon, sa voisine. C'était de Dieu qu'il s'agissait, et comme Dieu, par un acte de mystérieuse présence,

(1) *Annales de la Congrégation de la Mission*, XXVII, nº 2, 1862, — Sur la situation de l'île au moment de ce changement de souveraineté, voir Prentout, *L'île de France sous Decaen* (Paris, Hachette, 1901).

Digitized by Google

intervient en tiers dans les causeries dont il est l'objet, on était, en somme, trois pour causer.

Pour le jeune docteur, Dieu n'était pas un inconnu. Longtemps il avait oscillé entre deux rêves : être prêtre ou médecin. On l'avait vu entrer au petit séminaire d'Evreux, puis en sortir, puis y rentrer. « Tu crains de te fatiguer la tête, lui disait son père, tu te fatigueras les bras », et on l'avait mis brusquement aux travaux de la campagne. Il avait voulu recommencer à étudier. En route vers Stanislas ! De nouveau on l'avait vu songer au sacerdoce, puis se décider pour la médecine. Il avait à la Faculté de médecine continué d'être pieux; mais devenu docteur de village, il s'était laissé disputer au souci des choses divines par une soudaine passion pour des sports, et par l'assaut de certaines distractions, plus vaniteuses d'ailleurs que gravement coupables. Il avait permis à ces distractions de triompher momentanément, en son for intime, des intentions de Dieu; et dans cette capitulation même il avait eu le sentiment qu'il résistait à Dieu. Puis des ennuis étaient survenus, de gros désagréments, des calomnies; et lorsqu'il fut le voisin de Mme Fulgence Simon, une de ces âmes doucement et discrètement conquérantes qui savent retrouver et ramener les insoumis du service divin, elle sentit que le jeune praticien dont, une fois malade, elle serait la cliente, avait tout d'abord besoin d'elle, pour être le premier guéri.

Mme Fulgence Simon ne se mettait pas en quête d'artifices; elle connaissait un remède aux maux de l'âme, et un seul, la vérité; et ce fut de ce remède qu'elle se servit pour son médecin. « Que je suis malheureux », répétait-il, en constatant qu'il s'était laissé glisser peu à peu dans l'ignorance de la foi. Mme Fulgence Simon lui donna des livres à lire. Et quelques mois plus tard, un prêtre des environs ayant à son tour abordé le docteur, on vit celui-ci se confesser, assister au mois de Marie, escorter les processions des Rogations, et se revêtir d'un surplis, pour suivre au chœur de sa paroisse les grands offices. Les libertins riaient du surplis et du docteur lui-même; mais déjà, sous ce surplis, battait un cœur de prêtre. Un accident de voiture qui faillit coûter la vie à M. le docteur Jacques Laval en changea du moins l'orientation. « Dieu n'a pas voulu que je meure encore, s'écriait-il, parce que je n'ai pas fait assez pénitence. » Au mois de juin 1835, Ivry-la-Bataille perdit son médecin, et Mme Ful-

Digitized by Google

gence Simon son voisin ; M. le docteur entra au séminaire Saint-Sulpice, afin d'y devenir prêtre pour l'éternité.

On l'y sentit bientôt infiniment charitable, on lui confia l'office d'aumônier des pauvres, qui consistait à leur servir les restes du réfectoire. Il était en 1837 ordonné sous-diacre, et puis diacre; prêtre, enfin, en 1838. Un instant, il songeait à se faire lazariste, par dévotion pour Saint Vincent de Paul. Son directeur l'en dissuadait, et Laval regagnait le diocèse d'Evreux pour se mettre à la disposition de l'évêque.

Tout de suite, dans la cure de Pinterville, et ensuite dans celle d'Acquigny, il acquit la réputation d'un saint. « Je veux devenir un saint, disait-il de lui-même, afin de sauver ces pauvres âmes, et de correspondre moi-même à l'infinie miséricorde de Dieu à mon égard ». Chaque jour à 4 heures du matin, il était debout pour faire l'oraison; il pleurait en revêtant ses ornements de messe; il passait une partie de ses journées prosterné derrière l'autel. Sans cesse, dans ce pays de fabriques où il y avait beaucoup de malheureux, il donnait aux pauvres les repas qu'on lui avait préparés; et les objets de son vestiaire suivaient la même route que les provisions de son garde-manger. En s'imposant systématiquement une vie de mortifications, il ne voulait pas seulement avancer dans les voies de la perfection, mais faire l'apprentissage de ses forces en vue d'une destinée que dès maintenant il envisageait. A un prêtre qui lui conseillait plus de clémence pour lui-même, Laval répondait : « Mon cher confrère, ne vous scandalisez point; je vous dirai que, désirant me consacrer aux missions, je veux m'éprouver moi-même, et me faire aux privations et aux souffrances qui peuvent m'attendre; car je ne sais ce que Dieu me réserve là-bas. » Ses paroissiens de Pinterville, qui savaient ses intentions, lui disaient : « Ces gens-là vous massacreront et vous feront mourir », et Laval répliquait souriant : « Mes amis, c'est précisément ce que je demande. Quel bonheur de mourir martyr! »

Au mois de mai 1841, son ancien directeur de Saint-Sulpice lui écrivait, pour lui demander s'il serait disposé à suivre Mgr Collier, bénédictin anglais, vicaire apostolique à l'île Maurice, et à s'occuper là-bas de l'évangélisation des noirs. Mgr Collier, avant de l'emmener, voulait que Laval entrât dans la congrégation du saint Cœur de Marie, que venait de fonder, pour

Digitized by Google

les missions parmi les noirs, le Vénérable Père Libermann.

Laval vint à Paris, fit une retraite, et rentra dans le diocèse d'Evreux pour obtenir de l'évêque la permission de se faire missionnaire. Elle fut accordée tout de suite; il légua tout ce qu'il possédait au Père Libermann, en vue d'aider à l'entretien du noviciat. Il se lia à lui par un vœu d'obéissance; et le 6 juin 1841, comme premier missionnaire de la Société naissante, Laval s'embarquait pour l'île Maurice, avec Mgr Collier et trois autres prêtres.

Il y débarquait le 13 septembre; il ne devait jamais revoir l'Europe. C'était une mosaïque de peuples que l'île Maurice de ce temps-là. Il y avait là, sous la domination anglaise, des Cafres de la côte d'Afrique, et des Malgaches que pendant longtemps les vaisseaux négriers avaient amenés périodiquement. Il y avait là des travailleurs Malabares, des commerçants Indous, des Arabes, des Chinois, des Malais et des Métis issus de toutes ces races, ce qui donnait pour dix-neuf cent quatorze kilomètres carrés une population de trois cent quatre-vingt mille habitants de toutes couleurs et de toutes croyances; et ce qui faisait de Maurice, de tous les coins du monde, proportionnellement le plus peuplé.

III

Combien le christianisme était négligé parmi ces populations, le P. Laval s'en aperçut tout de suite. L'évêque et les prêtres étaient accueillis sans le moindre signe de sympathie ou de respect. Laval obtint très vite de son évêque d'être déchargé des fonctions du ministère paroissial et de pouvoir s'adonner sans réserve à l'évangélisation des noirs.

Depuis huit ans déjà, dans les possessions anglaises, les noirs étaient complètement libres; mais la liberté n'avait hélas remédié ni à leur ignorance, ni à leur immoralité. Laval s'installa dans un pauvre réduit, où il n'y avait place que pour une table et pour son lit, sorte de crèche fixée au mur, fabriquée de ses propres mains avec trois planches d'une vieille malle. Il couchait là, sans matelas. C'est dans ce logis que se pressèrent peu à peu les noirs, auxquels Laval faisait désirer le baptême, la première communion, le mariage. Le mouvement commença par le baptême de trois nègres et de deux négresses, et peu à peu le flot des can-

Digitized by Google

didats au baptême devint si nombreux, qu'il fallut transporter les catéchismes du soir à la sacristie, et puis à la cathédrale, et que bientôt Laval dut multiplier les lieux de réunion pour l'instruction religieuse et former des catéchistes pour l'aider. Les familles noires, agglomérées dans les propriétés sucrières et dans les villages, recevaient sa visite.

Tout d'abord elles faisaient le geste de fuir devant lui, et finalement elles l'écoutaient et venaient vers lui. Aucun obstacle ne l'effrayait : « Ces pauvres noirs, disait-il, le gouvernement protestant les convoite avec avidité; mais le Bon Dieu et la Sainte Vierge sont là, heureusement ». Mgr Collier déclarera bientôt : « Le P. Laval est un apôtre, et il me serait impossible de dire toute l'estime que j'ai pour lui : il travaille surtout parmi la classe des affranchis avec un succès prodigieux. Au bout de dix-huit mois il avait instruit, baptisé, confessé et préparé à la confirmation, cinq cents adultes, naguère esclaves. Il est infatigable et je remercie la Providence de m'avoir donné dans sa personne un missionnaire incomparable. ». Le P. Le Vavasseur, provincial des Missionnaires du Saint Cœur de Marie à l'île Bourbon, et qui sera, après son retour à Paris, le dernier directeur de la Mère Javouhey, allait visiter Laval à l'île Maurice. Il écrivait de là-bas au P. Libermann: « Tout ce que je pourrais vous dire sera toujours au dessous de la réalité. Que le P. Laval fait de grandes choses ! Je n'ai vu nulle part la grâce répandue avec tant d'abondance que dans ce pays, sur les enfants du P. Laval. C'est ici qu'on retrouve la primitive Eglise. Quel esprit de pénitence ! Quel esprit de prière ! Quel courage dans ces nouveaux chrétiens! Plus je connais ces bons noirs, plus j'ai de vénération pour leur Père ! Sa vie du reste est prodigieuse et tient du miracle ; il est exténué et ne peut manger. Sa figure a quelque chose de si souffrant, de si humble, et de si pénitent, que lorsqu'on l'observe sans être vu dans un de ces moments où il prie, on éprouve des impressions qu'on ne peut rendre. Ses chers enfants le regardent comme le plus grand saint. » Et de fait, quand on demandait aux noirs ce qu'ils pensaient du P. Laval, un d'eux répondait: « Moi, si connais Père Laval, c'est notre Père, il n'y a pas d'homme si bon que lui nulle part. Depuis que je suis au monde, voilà vingt-six ans, je n'ai jamais connu d'homme plus meilleur que lui ; il fait plus de bien que tous les autres. »

Digitized by Google

« Le P. Laval, se regardant toujours volontiers comme un bon à rien, s'en allait dans les rues de Port Louis, la tête légèrement courbée, vêtu d'une vieille soutane, chaussé de gros souliers, couvert d'un chapeau déformé, et cet homme, malgré son apparence humble, en imposait aux magistrats civils comme aux planteurs blancs; les magistrats civils n'osaient pas l'inquiéter quand il défendait les âmes de ces chers noirs contre la propagande des écoles protestantes; et la persécution que lui faisaient subir les planteurs blancs disant à leurs domestiques de ne pas écouter « les prêtres qui sont des menteurs », ne parvenait pas à paralyser sa persévérance.

Un jour que l'arrivée d'un nouveau ministre protestant l'inquiétait, le P. Laval écrivait : « Le loup est entré dans la bergerie; il se dispose à égorger une bonne partie du troupeau; nous ne savons vraiment que faire pour sauver les brebis du Bon Dieu; nous nous mettons en quatre, comme on dit, pour faire face à l'ennemi, mais nos forces corporelles et spirituelles sont bien épuisées ». Et il suppliait ses supérieurs d'envoyer à Maurice d'autres missionnaires. Mgr Collier hésitait, de crainte que le gouvernement anglais ne répugnât à admettre d'autres prêtres français. Le P. Laval, tout le premier, estimait qu'il fallait à cet égard une extrême prudence, et ne pas vouloir aller trop vite. Mais sa soif de voir venir de nouveaux apôtres prévalait sur la prudence même; et il mandait au P. Libermann : « Oh que c'est beau, le saint état de missionnaire, vu de loin ! Mais de près, il y a bien du mal, bien des peines, bien des dégoûts, bien des ennuis. Toutefois, par la miséricorde de Notre Seigneur, jusqu'à présent, pas de découragement. Des ouvriers donc, des ouvriers, et Notre Seigneur et sa sainte Mère feront le reste ! » Le Père Le Vavasseur envoya enfin de l'île Bourbon à l'île Maurice le P. Collin, qui partagea avec le P. Laval le travail de l'évangélisation. Mais bientôt, des raisons de santé écartaient de l'île Maurice le P. Collin; et de nouveau le P. Laval était seul.

Il lui était définitivement réservé d'être celui qui, à lui presque tout seul, propagerait parmi les noirs de l'île Maurice la foi catholique. A son arrivée, l'île ne possédait que quatre ou cinq églises, et deux chapelles dont plusieurs menaçaient ruine. Le P. Laval sut trouver les ressources pour faire construire en quelques années plus de cinquante chapelles dans les divers

Digitized by Google

quartiers de la colonie. Il composait à l'usage de ses noirs un précis complet de la doctrine catholique par demandes et réponses. « Un missionnaire, pensait-il, ne doit pas procéder comme un logicien ou comme un grand prédicateur de ville. Il doit exposer purement et simplement les choses de la foi ainsi que faisaient les apôtres, car, si vous raisonnez avec ces pauvres gens, ils voudront raisonner aussi; vous leur apprendrez à raisonner même ce que vous dites, et alors quel malheur quand ils en seront arrivés là! Il faut parler en hommes inspirés, ayant le cœur et l'âme remplis de doctrine et d'amour à l'exemple de Notre Seigneur et des apôtres. La parole de Dieu a, pour éclairer les âmes et toucher les cœurs, une vertu spéciale par elle-même, que n'a pas la parole humaine. »

L'ascendant du P. Laval sur ses noirs allait grandissant. Il ne se faisait point d'illusions sur la frivolité de beaucoup d'entre eux. « Ils ne sont occupés, écrivait-il, que de bagatelles ou de leurs affaires temporelles : voilà ce dont ils parlent, même en sortant de l'église. Quel malheur que des âmes faites à l'image de Dieu passent ainsi leur temps à ne se remplir et à ne s'occuper que de vanités! » Mais sous la discipline du P. Laval, par crainte de ses réprimandes ou même de lui causer un chagrin, les femmes renoncèrent bientôt à pénétrer la tête découverte dans les églises; l'on cessa de prendre occasion des cérémonies du vendredi-saint pour transformer les temples en lieux de désordre et de profanation. Au début du pontificat de Pie IX, le P. Laval avait groupé autour de lui une fervente chrétienté de six mille noirs qui se flattaient, grâce à lui, de ne plus faire de péchés et de laisser le diable de côté. A cette époque arrivèrent, pour le seconder, le P. Lambert et le P. Thévaux; avec lui, ils confessaient les noirs pour les aider à gagner l'indulgence du grand Jubilé; et l'année d'après, le P. Thiercé et le frère Vincent survenaient comme nouveaux auxiliaires. Un autre concours fut apporté au P. Laval par la fondation des Sœurs de Notre-Dame de Bon Secours qui visitaient les malades à domicile. La chrétienté de Maurice faisait des progrès rapides : le 7 décembre 1847, Pie IX érigeait en diocèse le vicariat apostolique de Maurice; et le nombre des prêtres, en 1856, s'était accru jusqu'à vingt-trois. C'était là grande joie pour le P. Laval. Son regard d'apôtre, au delà des rivages de l'île Maurice, visait tous

Digitized by Google

les pauvres noirs épars dans le monde. « Que l'on s'empare de Madagascar, s'écriait-il, que l'on y porte le nom de Jésus et celui de sa Mère. Que Notre Seigneur choisisse parmi les élèves du séminaire d'Evreux quelque bon prêtre pour venir à notre secours, je ne dis pas à Maurice seulement, mais dans toutes les îles où il se trouve de pauvres noirs. »

Un jour vint où l'île Maurice fut ravagée par le choléra, et puis par la variole. Ce fut pour le P. Laval l'occasion d'un surcroît de dévouement. Durant l'épidémie de choléra, il amenait au baptême huit cents adultes, régularisait neuf cents mariages. Les victimes du choléra laissaient des orphelins, le P. Laval s'écriait : « Autrefois je ne savais à qui donner l'aumône; maintenant que tous en ont besoin, je n'ai rien à leur donner. » Il multipliait les appels aux âmes charitables; et parfois ceux qui l'entendaient répétaient qu'ils venaient d'entendre un autre saint Vincent de Paul. Après le choléra, ce fut la variole. Puis de nouveau le choléra. Le P. Laval, dès l'aube, dressait les listes des pestiférés, répartissait entre ses confrères leur part de besogne, courait à l'hôpital, revenait s'enfermer au confessionnal, faisait le catéchisme, puis reparaissait à l'hôpital, et, le soir, était dans les cimetières pour les prières. De 4 heures du matin à 9 heures du soir, il était sur pied. Les noirs demeuraient sa seule clientèle; il eût craint d'empiéter sur le champ d'apostolat du clergé séculier, en s'ingérant dans la conduite des membres de la société blanche de l'île Maurice; cependant, leurs préventions contre lui avaient peu à peu désarmé; ils venaient maintenant chercher ses conseils, et se félicitaient que, sous la direction du P. Laval, les noirs devinssent des serviteurs modèles que l'on se disputait.

Quelquefois, dans cette existence si remplie, le P. Laval se demandait s'il ne se négligeait pas lui-même pour le besoin des pauvres âmes et s'il se conservait dans une aussi grande ferveur qu'il l'aurait pu; mais il réfléchissait avec confiance : « Non, Notre Seigneur ne rejettera pas le pauvre Missionnaire, qui a tout quitté pour venir en pays lointain travailler à lui gagner des âmes. Il est trop bon pour cela. Si nous nous sommes négligés, nous ne l'avons fait que pour le bien des âmes; ce n'a pas été pour notre plaisir; Notre Seigneur recevra le pauvre missionnaire qui a travaillé pour ses pauvres. »

Digitized by Google

La bourrasque des épidémies, le souci des fonctions de provincial des communautés de Maurice et de Bourbon, et l'immense fardeau du ministère sacerdotal, finirent par affaiblir les forces du P. Laval. Il demanda d'être remplacé dans ses fonctions de supérieur par le P. Thévaux. En 1860, sa santé était telle que l'assistance d'un confrère lui devint indispensable pour la célébration de la messe. En 1861, surpris durant sa messe par une violente crise de cœur, il se vit obligé d'achever les mystères, assis dans un fauteuil vis-à-vis du tabernacle. Il dut bientôt renoncer à célébrer; mais il continuait à se faire le catéchiste des petits enfants, que tous les soirs il rassemblait à la sacristie, l'apôtre des vieillards, que deux fois par semaine il groupait dans la cathédrale, et l'examinateur des personnes qui devaient recevoir la confirmation. Le P. Laval mourut le vendredi 9 septembre 1864, jour de la fête de saint Pierre Claver; il semblait que Dieu voulût le rappeler le jour même où les liturgies fêtaient le personnage de l'Eglise triomphante qui lui ressemblait le plus.

IV

Durant son séjour à l'île Maurice, il avait amené à la foi chrétienne et au baptême soixante-sept mille noirs libérés, c'est avec cette gerbe d'âmes qu'il se présentait devant Dieu. Il avait obtenu ce résultat par la prédication, par le confessionnal, par la charité. Le P. Etcheverry, qui prêchait le jour de ses funérailles, s'écriait: « Qu'il a fallu de fatigues et de peines pour vous amener à la vraie vie de l'âme! que de courses, que de veilles, que d'instructions répétées, et avec quel soin il travaillait pour se mettre à la portée des plus petits, comme d'autres élaborent leurs discours pour les élever au niveau des hautes intelligences de leurs auditeurs! » Et le futur Mgr Gonin signalait comme le caractère essentiel de la prédication du P. Laval l'humble simplicité avec laquelle il savait l'adapter à l'infériorité morale de son auditoire. Le confessionnal, où il passait six, huit ou dix heures par jour, complétait son action. « Il faut mourir au confessionnal les armes à la main », déclarait-il. Enfin, ce qui contribuait à l'achèvement de sa popularité, c'était son immense charité. « Travailler pour les pauvres, écrivait-il,

Digitized by Google

c'est le travail dont on conserve le meilleur souvenir à l'heure de la mort. Les pauvres m'attendent là-haut pour m'aider à entrer dans le ciel. » On raconta longtemps dans l'île Maurice sa charité pour un lépreux, qui habitait une cabane de la campagne, et que le P. Laval allait soigner, pressait dans ses bras, allant jusqu'à faire son lit, et se plaisant à être son serviteur.

Il ne faisait rien pour attirer l'attention ni sur lui ni sur ses œuvres : chaque fois qu'on se proposait de lui consacrer des articles dans les journaux, il se dérobait, protestait qu'il n'était que le dernier de tous les prêtres du diocèse ; et « en parlant ainsi, concluait-il, je ne fais point d'humilité à crochet ». Volontiers se dénommait-il un vieux fumier pourri, tout au plus digne de la dernière place du purgatoire. Mais, en dépit de ses gestes d'effacement, par lesquels il semblait vouloir se dérober à l'attention de l'opinion publique, on entendait les magistrats anglicans eux-mêmes proclamer hautement que le P. Laval était le grand moralisateur de la colonie, l'instituteur de la justice parmi les noirs. « Ce bon peuple, protestait-il alors, me considère comme un saint, tandis que je ne suis que le plus misérable des plus misérables pécheurs ». Celui qui, dans l'île Maurice, avait su conquérir un tel ascendant, était le même qui donnant, pour raison de santé, sa démission de supérieur, croyait devoir écrire au Père Général de sa congrégation pour lui demander pardon de toutes les fautes qu'il avait pu commettre comme supérieur, de toutes les peines qu'il avait pu lui causer par sa mauvaise administration, et pour ajouter : « Si vous croyez utile de donner connaissance de cette lettre à tous les chers confrères de la maison mère, que j'aurais scandalisés, vous pouvez le faire afin que mes fautes puissent servir à ceux qui viendront après nous, et montrer le malheur de ne pas se conformer aux règles et aux constitutions de la Congrégation à laquelle on a le bonheur d'appartenir ». Celui qui, par les conséquences visibles de son action morale, avait su conquérir le respect d'un gouvernement protestant, était le même qui, pour s'humilier, se plaisait à monter sur de modestes petits bourriquets, qui l'exposaient aux quolibets des enfants et des jeunes gens. Entendant ces quolibets, il disait : « N'est-ce pas qu'il est bon d'être assis sur un âne ! tous les gamins et même les grandes personnes se

Digitized by Google

moquent de vous; cela vous empêche d'avoir de l'orgueil, cette peste d'orgueil qui se cache partout ».

V

Les quarante mille Mauriciens qui suivirent les funérailles du P. Laval rendaient hommage, aussi bien à l'efficacité de ses hautes vertus de missionnaire, qu'à l'humilité qui cachait ses vertus. « Le trésor de son vicariat apostolique, un véritable apôtre, un admirable ecclésiastique », ainsi l'appelait Mgr Collier. Protestants, libres penseurs et païens, le proclamaient la plus belle âme du pays, le grand apôtre de la colonie. Un notable le qualifiait : « Le saint qui vint tout sanctifier dans l'île ». Dès le mois de juillet 1842, le P. Libermann écrivait : « J'aurais désiré avoir un ou deux prêtres anglais ou irlandais, qui voulussent s'agréger à notre société pour les noirs; je les enverrais rejoindre celui qui est déjà dans cette île Maurice et qui est un saint; vous le connaissez peut-être, c'est le P. Laval ». « Je crois qu'il fera un jour des miracles », pronostiquera après sa visite à l'île Maurice le P. Levavasseur, et le surlendemain de sa mort, on lira dans un journal du pays : « Si nous cherchons à résumer la vie du P. Laval, nous ne trouvons qu'un mot à dire : c'était un saint ». Saint, le mot se retrouvait dans les lignes que Mgr Collier, alors retraité en Europe, consacrait au P. Laval quand il apprit sa mort. Et il souhaitait que tout de suite on publiât une biographie du Père. Saint, le mot se répétait dans le mandement que publiait Mgr Hankinson quelques mois après; et la lettre pastorale qu'en 1918 Mgr Déchelette, évêque d'Evreux, adressait à ses diocésains au sujet de l'introduction de la cause du P. Laval, donnait à ces lointaines voix d'outre-mer un éloquent écho.

Ce qui prouva mieux encore la vénération des Mauriciens pour le P. Laval, ce fut l'affluence des fidèles qui se pressèrent autour de son petit tombeau, élevé par souscriptions. Ce monument funèbre devint rapidement un lieu de pèlerinage : on y compte, chaque vendredi de l'année, de quinze cents à deux mille visiteurs. Le 9 septembre, anniversaire de la mort du P. Laval, est pour l'île Maurice un véritable jour de ferveur natio-

Digitized by Google

nale. On calculait, en 1907, que cette seule journée avait amené vingt-six mille huit cent cinquante huit pélerins. Il y a des années où leur nombre total, durant les douze mois, atteint environ cent cinquante mille. Un journal de Maurice, le *Vrai Progrès Colonial*, osait observer en 1905 : « Le peuple a canonisé, pour ainsi dire, le P. Laval ; il reste à Rome à se prononcer définitivement ».

Des colons français, pour la plupart originaires de la Normandie, de la Bretagne, de la Saintonge, avaient formé l'une des alluvions du peuple Mauricien ; ils avaient obtenu, en passant sous le pouvoir de l'Angleterre, de pouvoir garder leur religion et leur langue, religion catholique, langue française, comme les Canadiens, après de longues luttes, y avaient eux-mêmes réussi. Dans cette île désormais anglaise, ce fut à un missionnaire français d'origine normande qu'il fut donné de faire l'éducation des noirs que l'Angleterre avait libérés. Les lois votées à Londres leur avaient assuré la liberté : ce fut le missionnaire de France, du pays qui avait précédé l'Angletere à l'île Maurice, qui leur apporta, avec la foi et la discipline catholiques, les mœurs de la liberté. Le prestige de cette foi, de cette discipline, s'accroîtra d'un nouvel éclat le jour où Rome fera monter sur les autels de l'île Maurice, et sur ceux du reste de l'univers, Jacques Désiré Laval « prêtre exemplaire, parfait religieux et apôtre intrépide des noirs » (1).

Je ne sais si, en 1864, dans le petit bourg d'Ivry-la-Bataille, Mme Fulgence Simon vivait encore. Voyant un voisin médiocrement croyant, elle avait, sans plus d'ambition, travaillé de son mieux pour que ce docteur recouvrât la joie de la pratique religieuse et pour qu'il fût, dans sa commune, un homme de bon exemple ; c'était tout ce qu'avait invoqué de Dieu Mme Fulgence Simon. Et moins de trente ans après, le petit médecin de campagne, se présentant devant Dieu, était comme escorté par les suffrages de soixante-sept mille nègres, que son premier travail d'apôtre avait faits enfants de Dieu. Mme Fulgence Simon, par quelques leçons opportunes données à l'heure requise, avait

(1) Mgr Déchelette, *Lettre pastorale*, p. 18.

Digitized by Google

été sans le vouloir, pour soixante-sept mille êtres humains, l'ouvrière indirecte du salut; et sans viser aussi haut, n'aspirant qu'à refaire de M. le Docteur Laval un bon chrétien, elle avait mis cette âme, obscure encore, sur le chemin d'une sainteté que peut-être, tôt ou tard, les jugements de l'Eglise glorifieront.

Georges GOYAU
de l'Académie Française

Digitized by Google

En marge des livres nouveaux

Richard T. Holbrook. — **Guillaume Alecis et Pathelin.** (University of California Press. Bekerley 1928).

On a remarqué depuis quelques années avec quels soins attentifs et souvent aussi avec quel bonheur les critiques étrangers s'acharnaient à résoudre les problèmes les plus ardus de notre littérature ancienne. La *Revue Catholique de Normandie* signalait naguère la belle et originale étude de M. Louis Cons qui avait amené l'auteur à attribuer la célèbre *Farce de Pathelin* au bon moine de Lyre, Guillaume Alecis (1). Aujourd'hui c'est un professeur américain, M. Richard T. Holbrook qui, dans un opuscule de 128 pages écrit en français. vient appuyer la thèse de Cons et exposer les nouvelles raisons qui, à son avis, achèvent de démontrer le bien fondé des déductions du précédent auteur.

M. Holbrook a eu l'idée de rapprocher du texte du Pathelin deux catégories d'autres textes, les uns empruntés à un manuscrit qui se trouve actuellement à la Bibliothèque d'Évreux et a sûrement appartenu à Alecis puisqu'il porte en double exemplaire sa signature authentique, les autres extraits des œuvres mêmes du moine moraliste.

Le manuscrit français n° 8 de la Bibliothèque d'Evreux contient deux opuscules anonymes dûs, semble-t-il, à un clerc du diocèse de Bayeux. Ce sont l'*Advocacerie Nostre-Dame* et la *Chapelerie Nostre-Dame de Bayeux* qui paraissent avoir été écrites vers 1321. M. Holbrook démontre à l'aide de rapprochements dont certains sont peut-être assez aléatoires mais dont quelques uns sont frappants que Guillaume Alecis a tiré profit des deux poèmes bayeusains qui étaient sa propriété et dont il a couvert les feuillets de garde de vers de sa composition.

Les œuvres du moine de Lyre abondent, elles aussi, en allusions

(1) Voir *Revue Catholique de Normandie*, année 35e p. 371 et *Journal de Rouen*, 19 sept. 1928 (R. R. V.)

Digitized by Google

directes ou indirectes au « Pathelin ». *L'A. B. C. des Doubles* qui date de 1451 et consiste en 1284 vers équivoqués sur des sentences morales laisse déjà présager en plusieurs endroits la future farce. Le début de celle-ci présente d'autre part une étrange analogie avec le « *Débat de l'Homme et de la Femme* » et l'on trouve dans ces deux textes des termes assez rares, spéciaux même au moine de Lyre : tel le verbe « cabasser » (voler, escroquer). Certain conseil donné par l'avocat du « *Martyrologue des Faulses Langues* » ressemble curieusement à ceux dont Pathelin endoctrine Aignelet. D'autres œuvres encore, notamment le « *Passetemps des deux Alecis frères* renferment des passages où s'expriment des idées communes au poète moralisateur et à l'auteur de la farce.

Mais l'œuvre de Guillaume Alecis qui semble contenir le plus d'allusions au Pathelin et de concordances numériques avec son texte est sans contredit celle qui est intitulée les « *Faintes du Monde* ». Les « *Faintes* » après avoir été attribuées au fameux Pierre Gringore sont aujourd'hui considérées comme l'œuvre du moine de Lyre. Elles paraissent postérieures au *Pathelin* qui date de 1464, car en maints endroits elles apportent un écho direct de la célèbre Farce.

M. Richard T. Holbrook a relevé dans les « *Feintes du Monde* » quinze allusions directes au *Pathelin*. Certaines sont très nettes et ont trait à des faits précis. D'autres se rapportent à des situations morales et forment le commentaire des épisodes de la farce. Dans les vers 859-860, on trouve même le nom du fameux avocat que fit niais Thibault l'Aignelet :

> Tel a largement de blason
> Qui ne sait pas son patelin

M. Holbrook a également relevé douze concordances numériques entre les vers des *Faintes* et ceux de la farce, ce qui démontre qu'un manuscrit de cette dernière se trouvait sous les yeux de l'auteur lorsqu'il écrivait son poème moral.

De ces analogies et coïncidences, le professeur américain, après une discussion très serrée dans laquelle il fait intervenir le calcul des probabilités, tire cette conclusion que M. Louis Cons a raison d'attribuer le Pathelin au moine de Lyre, Guillaume Alecis. M. Bédier lui même a reconnu que cette attribution ne pouvait plus être considérée comme douteuse. C'est une grande joie pour

Digitized by Google

nous de voir enfin reconnaitre à notre Province cette primauté de la Comédie dont nous étions persuadés et qui est aujourd'hui démontrée. René HERVAL.

P.-S. — Le celèbre érudit de Harvard, Charles Hall Grandgent, écrit à l'auteur : « Votre Alecis est venu, a vu et a vaincu. En « vérité il est invincible. Je vous félicite chaleureusement d'avoir « fait une démonstration à la fois si claire et si intéressante. » — Le Docteur Paget Toynbee, savant anglais bien connu en plusieurs pays. y compris la France, lui dit : « J'ai lu votre livre « [G. A. et P.] avec grand intérêt. Je n'ai pas la prétention d'être « un mathématicien, mais il n'y a pas besoin, du moins pour ce « qui me concerne, pour être convaincu de la justesse de votre « argumentation quant aux correspondances entre les deux « poëmes. Je ne vois pas comment on peut demander démons- « tration plus claire à moins d'être volontairement aveugle. »

Etienne DEVILLE. — **Les vitraux de l'église Saint-Jacques de Lisieux.**

L'église Saint-Jacques de Lisieux cache, sous un extérieur assez fruste, de véritables trésors d'art. M. Etienne Deville à qui l'histoire lexovienne est déjà redevable de tant d'intéressantes études semble s'être donné pour tâche de les mettre en valeur et de les révéler au public trop souvent indifférent.

Déjà notre savant collaborateur nous avait entretenu, ici-même, des vitraux de cette église (1). Il les analyse et les décrit aujourd'hui d'une façon plus complète dans un petit volume qui doit d'autant plus retenir l'attention des lettrés normands qu'il est illustré d'habiles dessins de M. le baron de Moidrey (2).

Certes la vitrerie de Saint-Jacques n'est plus aujourd'hui qu'un haillon si on la compare au riche manteau de lumière qu'elle était autrefois. L'ouragan du ciel et les tempêtes politiques n'ont pas impunément battu les fragiles verrières. Mais ce qui demeure mérite d'être analysé avec soin et d'être admiré.

---

(1) *Revue catholique de Normandie*. Année 1922.

(2) Etienne Deville. *Les vitraux de l'église Saint-Jacques de Lisieux*, (Dessins du baron de Moidrey). — Monjour éditeur, Lisieux, 1928. 51 pages, 9 ill.

Digitized by Google

La nef était autrefois décorée de riches vitraux représentant les visions de l'Apocalypse. De cette série nous ne pouvons plus voir hélas, que celui où parade sur une bête à sept têtes la Grande Prostituée de Babylone, symbole de la Rome païenne. Nous ne saurions en décrire ici le dessin compliqué mais nous pouvons signaler l'art consommé de l'artiste qui en conçut le carton et la beauté de ses couleurs. Les autres fenêtres de la nef ne contiennent malheureusement plus que d'informes fragments des autres verrières dont l'ensemble, s'il nous était demeuré complet eut sans doute été cité comme une merveille presque unique.

Le chœur possède plusieurs belles verrières appartenant à la fin du xve siècle et aux toutes premières années du xvie. Celle qui domine le fond de l'abside et qui est une des plus anciennes représente en quatre panneaux une émouvante Crucifixion. Elle provient sans doute de l'église antérieure.

Les collatéraux présentent plusieurs vitraux remarquables parmi lesquels celui, si connu, où est contée la légende du Pèlerin pendu que sauva le saint de Compostelle. A lui seul ce vitrail mériterait d'attirer les visiteurs à Saint-Jacques. M. Etienne Deville étudie brièvement les diverses versions de cette légende et les manières dont elle a été traduite sur verre. C'est une des parties les plus curieuses de son travail.

Lisieux a aujourd'hui le rare bonheur de posséder tout une pléïade d'historiens avertis et de savants comme il est rare, je crois, d'en rencontrer en aussi grand nombre dans une ville d'importance somme toute secondaire. En attirant l'attention des visiteurs sur les vitraux de Saint-Jacques, M. Deville et M. le baron de Moidrey ont montré qu'ils étaient au premier rang de ces lexoviens d'élite : nous les en félicitons bien sincèrement.

René Herval.

La Geste de Normandie : **La Saga de Rolf**, par René Herval, Rouen, éditions de la Vicomté 1928, avec 7 illustrations de Maurice Tellier.

La Saga de Rolf est la suite, en quelque sorte, des *Conquéreurs* du même auteur, poème honoré de la médaille d'or au concours organisé en 1924 par la *Revue Catholique de Normandie* et rangé sous le même titre général *La geste de Normandie*. De ce poème nous pouvons dire, avec Mgr Prudent : « L'alexandrin y

Digitized by Google

est manié de main de maître; point désarticulé et néanmoins très souple avec de la variété dans les césures et avec des rejets toujours significatifs, à la Chenier. Les récits sont menés d'une belle allure; de place en place chantent des odes. Un peu la manière de Victor Hugo dans la *Légende des Siècles.* »

Dans un poème liminaire, en souvenir du barde Robert Wace, avec son « Roman de Rou », l'auteur indique son but :

« Je veux qu'on se souvienne à jamais des aïeux,
De leurs vertus, de leur grandeur, de leur histoire
C'est pourquoi j'entreprends cette Geste à leur gloire... »
— Ainsi parlait ce bon chanoine de Bayeux.

Et nouveau barde notre poétique normand chante en vers inspirés *L'incantation des Sorcières, la tempête des Orcades, le siège de Bayeux, les noces de Rolf, la mort de Rolf*, suivie de *l'épilogue.*

Au Moûtier Madame Marie,
Sous l'arche de l'enfeu profond
Le Chef repose, inerte et long,
Sous la Couronne d'or fleurie.

Impossible d'analyser tous ces chants il faut les lire, les dégus ter lentement pour en saisir toute l'harmonie, la beauté, la douceur du rythme, l'horreur de la tempête, l'âpreté du siège avec ses alternatives, l'endeuillement du trépas :

Le deuil a séché ma poitrine.
Mes yeux se sont usés à chercher la Colline
Où vous régnez, ô Dieu des Forts!
Et voici que mon pied descend parmi les Morts
Qu'a courbés Votre Main divine,
A l'instant de votre Fureur,
Ne me maudissez pas, Seigneur!

En tout plus de 1.500 vers! Travail puissant, effort superbe, digne suite des *Conquéreurs.*

Chanoine Ch. Guéry.

***

Dieppe, cité normande, par René Herval, ill. et plan.

Après Lisieux, ville normande, René Herval nous offre Dieppe, cité normande sous des titres alléchants : I, La Rêverie de M. de

Digitized by Google

Chateaubriand; — II, La cité de la Mer [Les Origines, jours fastes et jours néfastes, le grand Siècle de Dieppe, Dieppe en fête, Dieppe divisé et fidèle : la bataille d'Arques, nouvelles Gloires, Deuils et Déclin]; — III, Des tailleurs de pierre aux sculpteurs d'ivoire; — IV, La Grande Capitane.

Tous chapitres traités d'un style alerte, varié, sans cesse préoccupé de maintenir l'attention, tout en instruisant le lecteur ou le touriste par la description archéologique des monuments, la biographie d'illustres Dieppois marins et poètes à leurs heures. Livre digne pendant du Lisieux, de la petite sainte si célèbre dans le monde entier et qu'on lira avec un réel plaisir.

C. Guéry,
Chanoine titulaire.

Digitized by Google

Découverte Archéologique

A L'ABBAYE DE LA NOË

près la Bonneville.

Le dimanche 9 septembre 1928, à l'heure du départ des pèlerins d'Evreux pour Lourdes, courait le bruit, en ville, qu'on aurait découvert des tombeaux dans les ruines de l'abbaye cistercienne de la Noë, propriété, depuis peu, du prince Colloredo Mansfeld. Dès le lendemain, en compagnie de Messieurs les chanoines Porée et Bonnenfant nous étions, vers 15 heures à la Bonneville.

A la sortie du bourg apparaît la propriété, fermée par une grille de fer et plantée d'arbres séculaires. Il faut la longer par la route d'Evreux et à cinq cents mètres environ on arrive près des ruines de l'église abbatiale. Là sont des arcades d'une grande hauteur où se trouvait le clocher, une porte romane donnant sur l'ancien cloître, de gros piliers cylindriques, encore couronnés de leurs chapiteaux à crochets qui faisaient partie du collatéral sud, une pierre tombale, des débris de sculptures, etc.

C'est là qu'à la demande de l'Emperesse Mathilde épouse d'Henri Ier Beauclerc, roi d'Angleterre, des moines de Jouy (diocèse de Sens) vinrent s'installer sur des terres par elle achetées et données ensuite en perpétuelle aumône. Il s'agissait de les défricher, d'assainir ces marécages, ces étangs formés par l'Iton et le Rouloir. Bientôt, grâce aux libéralités d'Henri Ier, de ses fils, des seigneurs voisins, l'abbaye atteignit rapidement une grande importance dès le début du XIIIe siècle.

Les moines purent ainsi terminer leur église commencée en 1170 et consacrée en 1227 par Richard de Bellevue sous le vocable de Notre-Dame, des saints Michel, Jean-Baptiste, Pierre, Paul, Benoît, Bernard et de tous les saints. La basilique se composait d'une nef, de 26 m. 73, d'un chœur de 16 m. 83, d'un sanctuaire de 9 m. 90, en tout 55 mètres 80 de long avec une largeur de

Digitized by Google

15 m. 60 compris les collatéraux, sauf le sanctuaire qui n'a que 9 m. 90 de largeur.

C'est là que le prince Colloredo, avec la plus grande amabilité, nous conduisit parce que, providenciellement il avait commencé les fouilles à gauche de l'abside, terminée par un mur droit, jadis percé de cinq fenêtres d'inégale grandeur. Après quelques coups de pioche les ouvriers mirent à jour un caveau pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, construit en belles pierres de taille.

Alors, dit M. Auguste Avenel, un des témoins (1) « on souleva la pierre qui fermait le caveau, avec précaution, et le prince Colloredo, M. l'abbé Roze curé de la Bonneville, plusieurs assistants, aperçurent le squelette bien conservé d'un homme de grande taille, les pieds tournés à l'est. Une crosse dont la partie recourbée semblait être en métal argenté, se trouvait à son côté droit. »

Il s'agissait donc d'un Evêque et, d'après nos histoires locales, un seul fut inhumé à l'abbaye de la Noë. Le *Mémorial* de le Batelier d'Aviron raconte ce qui suit : « An 1200. La ville et le comté « d'Evreux avaient été donnés en apanage aux fils de France et « que Blanche, mère du roy Saint Louis leur avait rendu héré- « ditaire. Heureuse ville d'Evreux d'avoir dorénavant des rois pro- « tecteurs de ton repos. Mais comme les vicissitudes des temps « change les chants d'allégresse en des accents lugubres, accom- « pagnés de pleurs : La mort de l'évêque Garin remplit tout le « diocèse d'Evreux de tristesse, au jour de ses funérailles qui « furent faites en l'église Notre-Dame de la Noë, où ce prélat fut « enterré au côté droit de l'autel du chœur (2); là est cette épi- « taphe :

Ecce sub hoc tumulo prœsul Garinus humatur
Hic pius in populo vermibus esca datur. (3) »

Bienfaiteur des Cisterciens au XIIe siècle ainsi que toute sa famille, puisque nous avons des chartes de Gilles de Cierrey, de Roger de Cierrey, d'Agnès fille d'Adam de Cierrey, de Guillaume de Cierrey en 1189, etc, il voulut reposer dans leur église. Le

(1) Voir *La Normandie* du 30 septembre 1928.

(2) On sait que ce côté ainsi désigné est celui qui se trouve à droite du crucifix placé sur l'autel face au chœur.

(3) Sous ce tombeau l'évêque Garin est inhumé
Lui, si dévoué au peuple il devient la pâture des vers.

Digitized by Google

dernier, Guillaume de Cierrey, quelques années après, confirmait dans l'église cathédrale d'Evreux, la prébende de Bernienville, Pithienville et Cierrey, fondée par son frère Adam de Cierrey entre 1160 et 1170. *pro salute mea et Domini fratris mei Garini, Ebroicensis episcopi* (1) pour son salut et celui de Garin, son frère, évêque d'Evreux, mort au mois de juin 1201.

Le sanctuaire était alors en construction. On en profita pour ménager dans l'épaisseur de la muraille un caveau qui avait 2 m. 20 de long, 0 m. 55 de large et 0 m. 40 de profondeur, afin d'y placer l'illustre défunt. Quelques pierres posées à plat formèrent le couvercle, comme dans les tombeaux de cette époque. Ainsi fut enterré, dans la cathédrale d'Evreux, Gilbert II, surnommé le Grand, entre les deux piliers de la deuxième arcade, à gauche du chœur de la seconde église romane et quatre pierres brutes recouvraient simplement le panégyriste de Guillaume le Conquérant. (2).

Au-dessus du caveau on fit un enfeu avec arcades, on y coucha l'effigie de Garin de Cierrey avec l'épitaphe ci-dessus en lettres gothiques, puis le sanctuaire fut terminé. De tout ce décor il ne reste que deux parties de la crosse le pied et la volute, un morceau d'étoffe avec filets d'or et l'anneau épiscopal.

Ce dernier offre un certain intérêt parce que le chaton de la bague est une pierre précieuse de couleur bleuâtre qui représente, en relief, Mars casqué, de face, la lance en main et un levrier à ses pieds. E. Demay dans son ouvrage *les pierres gravées employées dans les sceaux du moyen-âge*, en signale quelques-unes du même genre. Ainsi le contre-sceau de Jacques abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, en 1280, montrait « Mars debout, de face, casqué, armé d'une lance »; — Guillaume d'Avranches en possédait un, avec « Mars combattant, debout, casqué, la lance en avant, son bouclier devant lui »; — Le contre-sceau de l'abbaye de Saint-Florent-de-Saumur représentait « Mars debout, casqué, la chlamyde sur l'épaule, appuyé sur sa lance », etc.

Cette pierre précieuse de Garin de Cierrey est-elle un camée?.. Les camées, contrairement aux *intailles* gravées en creux, étaient

---

(1) Cf. *Chapitre épiscopal* par l'abbé Ch. Guéry. Evreux. L. Odieuvre 1906. page 100.

(2) Cf. *Découverte de trois sépultures dans la cathédrale d'Evreux* par M. l'abbé Guéry. Ch. Hérissey 1893, p. 6.

Digitized by Google

en relief sur des pierres précieuses *à plusieurs couches*, telles que sardoine, cornaline, agate, onyx, etc, et servaient à la parure et pour orner les vêtements. On utilisait les *intailles*, quoique d'un travail plus difficile, pour les sceaux, cachets, montés en bague. Bientôt le moyen-âge oublia ces petits chefs-d'œuvre, le clergé seul, plus instruit, sauva quelques-unes de ces merveilles en les utilisant pour les reliquaires, ornements ou vases sacrés. Ce n'est donc qu'une pierre précieuse gravée.

A son retour de Bohême le prince de Colloredo se propose de continuer les fouilles dans l'église où se trouvent inhumés des abbés, des seigneurs ; enfouies des statues peut-être, des sculptures de chapiteaux, des nervures, etc.

Espérons que ces fouilles seront couronnées par de précieuses trouvailles qui feront revivre, à nos yeux, la plus belle époque de l'art ogival marié au roman du XIIe siècle.

S'il nous est permis d'émettre un vœu se serait que la bague en or soit offerte au trésor de l'Evêché et que les restes de Garin de Cierrey viennent reposer dans le caveau de ses successeurs à la chapelle de la Sainte Vierge où. depuis longtemps l'attendent son charitable frère Guillaume de Cierrey, ainsi que deux membres de sa famille Raoul de Cierrey évêque d'Evreux (1220-1223), et un autre Raoul de Cierrey évêque d'Evreux (1236-1243).

Chanoine Ch. Guéry.

Digitized by Google

INTERMÉDIAIRE des CHERCHEURS et CURIEUX de NORMANDIE

QUESTIONS

57. L'auteur anonyme du manuscrit N° 49 à la Bibliothèque de Cherbourg, déclare, p. 671, qu'il était l'ami particulier de Jacques Jagan, docteur de la faculté de Paris, ancien supérieur du Séminaire de Rouen. Le manuscrit du XVIIIe siècle, de 898 pages, renferme un certain nombre de notices concernant divers monastères de Normandie. L'auteur devait être un chanoine régulier de Saint-Augustin. Quelque confrère pourrait-il identifier ces deux personnages ? Frédéric ALIX.

58. — JACQUES JAGAN. Au XVIIIe siècle un moine a écrit un certain nombre de notices sur les monastères normands, appartenant à l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ces notices sont conservées dans le ms. n° 49 de la Bibliothèque de Cherbourg. Nous y trouvons :

Page 425, Fondation du monastère de la Ferté-en-Bray et de Saint-Laurent de Lyons (Rouen).
— 599, Saulseusses (Evreux).
— 619, Sainte-Barbe-en-Auge (Lisieux).
— 692, Notre Dame de Corneville (Rouen).
— 700, Sainte-Croix de Saint-Lô (Coutances).
— 707, Notre-Dame-du-Vœu (Coutances).
— 764, Notre-Dame du-Val (Bayeux).
— 853, Sainte-Honorine de Graville (Rouen).
— 855. Saint-Etienne du Plessis (Bayeux).
— 867. Prieuré des Deux-Amants (Rouen).
— 869, Prieuré de Saint-Cyr de Friardel (Lisieux).

L'auteur anonyme déclare page 671 : « Léonor II de Matignon... « voulut travailler à une révision et à une nouvelle édition (du « Bréviaire) dont il chargea Monsieur Jacques Jagan, docteur de « la Faculté de Paris, cy-devant Supérieur du Séminaire de Rouen « et mon amy particulier. M'étant trouvé avec luy, lorsqu'il tra- « vaillait infatigablement à Paris à l'impression du nouveau « bréviaire qui luy a causé la mort après que la dernière feuille « fut imprimée... »

N.-B. — Ce bréviaire fut imprimé en 1704.

Je désirerais avoir quelques renseignements sur M. Jacques Jagan et sur son « amy particulier » dont je serais heureux de connaître au moins le nom. Frédéric ALIX.

Digitized by Google

RÉPONSES

54. — Fief de Saint-Vaast. (Septembre 1928, p. 315.) Je lis dans une histoire manuscrite des religieuses de la congrégation de Notre-Dame de *Bernay* les passages suivants qui se rapportent à la famille de Saint Vaast et de Villers :

« Madame de Moy, Comtesse de Saint Vaast, qui faisait sa *résidence ordinaire* à Carentan eut occasion de remarquer la conduite édifiante des religieuses de Notre-Dame... Le zèle, les pieux entretiens des religieuses firent tant d'impression sur Mme de Moy, qu'elle conçut le projet de fonder un monastère du même ordre dans la ville de Bernay aux environs de laquelle, sa fille, la marquise de Villers possédait de grands biens...

... Madame de Saint Vaast avec ses 5 religieuses, arriva en Normandie au mois de mai 1638. Elle descendit au château de Mallou, chez Madame la Marquise de Villers, sa fille unique. Les religieuses séjournèrent six mois chez cette dame... »

Madame de Saint Vaast était veuve de « Haut et puissant seigneur messire Henry Anquetil, vivant chevalier seigneur de Saint Vaast ». Elle mourut le 15 juillet 1639.

Sa fille Madame de Villers mourut le 1 août 1638. Son cœur et celui de Madame de Saint Vaast furent déposés dans la chapelle du monastère de Bernay, qu'elles avaient fondé.

La fille de Madame de Villers fit son éducation chez les religieuses de la Congrégation de Notre Dame de Bernay.

En 1632 la Marquise de Pierrecourt était héritière des biens qui avaient appartenu à Madame de Saint Vaast et à Madame de Villers.

Henri Pellerin.

55. — Famille Chauvin (Septembre 1928 p. 315).

Les membres de la famille Chauvin d'Offranville, dès 1573, sembient avoir pris la qualification de seigneurs de Varengeville, nous ne savons à cause de quel fief de la paroisse ou s'y étendant ils y prétendaient.

Jean Chauvin Sr de Neuville, secrétaire du roi, acheta, en décembre 1625, de Charles de Bauquemare, conseiller au Parlement de Paris où il devient président aux requêtes et qui avait épousé Elisabeth Servien, moyennant 90.000 livres, tous les fiefs que les Bauquemare avaient possédés à Varengeville et aux environs. Le vendeur étant mort criblé de dettes en 1661, sa veuve renonça à la communauté et ses créanciers en 1676, attaquèrent Jean et Pierre Chauvin représentants de l'acquéreur, prétendant que le fief de Varengeville devait être affecté aux reprises de Madame de Bauquemare et obtinrent gain de cause. En 1696, Jean Chauvin Er Seigneur de Varengeville, secrétaire du roi par

Digitized by Google

résignation de son père et qui fut maintenu noble en 1667 sur généalogie de trois degrés, fit appel de ce jugement. L'affaire fut renvoyée au Parlement de Bretagne qui, en 1699, lui donna raison. Les créanciers se pourvurent devant le conseil du Roi qui les débouta définitivement en 1701.

En même temps que Jean Chauvin Sgr de Varengeville furent maintenus Pierre Chauvin Er Sr de la Rivière (à Offranville), et Nicolas Chauvin Er Sr d'Offranville. Ils portaient : coupé au 1er, d'azur à une fasce d'or chargée d'un arc-en-ciel (aliàs d'un demi-cercle) d'azur et au 2e d'argent a 3 cannes de sables becquetées et membrées de gueules.

Feu Pierre Chauvin Er Sr d'Offranville eut ses armes déclarées à l'armorial de 1696 par sa veuve Françoise Chauvel. Une Marie Chauvin, veuve de M. Miffant Er Sr de Guiberville reçut des armes d'office à ce même armorial.

La famille Chauvin a possédé à Offranville plusieurs fiefs, l'un dit d'Offranville ayant appartenu anciennement à Jean Elie dit Brunet était tenu du roi.

En 1741 on trouve Pierre-Jean-David Chauvin, Cher Sgr d'Offranville, la Rivière-Vattebosc, petit-fils de Marie Vareilles, veuve en 1re noces de David Baudry et en 2e de Pierre le Pellé Sgr de Longchamps, avocat du roi aux juridictions royales d'Acques et de Longueville. Ce doit être le même personnage que Jean-David Chauvin Sgr d'Offranville, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi. Le château d'Offranville, resté inachevé, fut commencé en 1731 par un Chauvin qui serait mort à la guerre.

En 1770 vivait Jean-David Chauvin, Sgr d'Offranville, de la Rivière, des Marettes, de la Rivière qui fut Vattebosc, tous fiefs sis à Offranville.

Cette famille doit-être aujourd'hui éteinte. En 1772, Mlle Chauvin d'Offranville épousa François-Adrien des Champs de Boishébert, page de la petite Ecurie et la terre d'Offranville est encore en possession des descendants de ce mariage.

ESNEVAL.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

COLLABORATEURS :

SEINE-INFÉRIEURE : *Rouen :* M. le chanoine L. Jouen.
Le Havre et Yvetot : M. le chanoine Anthiaume, aumônier du Lycée du Havre.
Dieppe et Neufchâtel : M. Marcel Bocquet.
EURE : M. le chanoine Ch. Guéry, aumônier du Lycée, *auquel on enverra tous les renseignements*, et M. le Docteur Le Dard.
CALVADOS : M. Etienne Deville.
MANCHE : *Avranches :* M. J. Séguin.
ORNE : M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

6.170. — AU PAYS VIROIS, etc. Mai-juin 28. Le château-fort de Jurques, par F. Alix; — L'armoire viroise, par A. Mahias; — La Chouannerie à Montsecret (*suite et fin*), par A. Dupont; — L'abbaye de N.-D. de Saint-Sever et ses abbés commendataires (*suite et fin*), par L. Lelièvre [Arnulphe d'Evreux, 2e abbé; Ambroise Le Veneur (1507-1510); Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux, prieur du Plessis, abbé de 1515 et 1520, Claude de Vieux-Pont en 1560 et 1583]; — Notice sur saint Jean-le-Blanc, par Lemonnier (*suite et fin*).

6.171. — NORMANNIA. Revue bibliog. et critique d'histoire de Normandie. Caen, L. Jouan, 1928, n° 1, 84 pp. gr. in-8°. L'âge de bronze en Normandie, par R. Doranlo, p. 3-43; — Comptes-rendus par G. A. Simon sur *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XIIe siècle* de dom U. Berlière; — par J. Yver sur *Miscellaneous Records of the Norman Exchequer* (1199-1204) de M. Packard; — de A. Rostand sur *Carvings from the tomb of Guillaume de Ros, third ablot of Fécamp* de Johnston Philip Maimvaring; — par A. Rostand sur *la paroisse de Saint Pierre de Caen* de Georges Huard; — de G. A. Simon sur *les exécutions criminelles à Vire du XIVe au XVIe siècle* de V. Hunger; — sur Marie Elisabeth Joly de Paul Tisseau, sur celui de Charles Birette (dialecte et légendes du Val de Saire) par Paul Lecacheux, etc.

6.172. — NOVA FRANCIA, Soc. d'Hist. du Canada, 1928 avril, n° 4. Les écrits de Marie de l'Incarnation, par Dom Jamet, tome I (Il y

Digitized by Google

en aura VII, extrait de l'Introduction, p. 195 206; — Lettres de Mère Marie Duplessis de sainte Hélène. Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (*suite*) p. 220 237 [à la page 235 contrat de fondation 1637 et noms des religieuses de Dieppe choisies pour être comme *missionnaires* au Canada].

6.173. — Soc. Hist. et Arch. de l'Orne, t. XLVII, 1er bull. Excursion dans le Cotentin, p. 1 à 116.

6.174. — Mercure de France, *15 août*. La maladie et la mort de Gustave Flaubert (Jean Maurienne); — *1 sept.*. Guy de Maupassant commis à la Marine. (M de Pradel de Lamase).

6 175. — Le Journal de Rouen a publié les articles suivants : *août* 3. Les secrets des vieilles reliures (E. D.); Honfleur, le congrès (*suite*); — 4, Deux portraits d'Evêques de Lisieux, par E. D.; — 5. Les lettres de Guy de Maupassant à Gustave Flaubert, (R. R. V.); — 6, André Cantel; — 7, Une exposition de la R. F. à Fécamp; — 8, Normands et Norvégiens : Mme Wolleback, par A. E. Sorel; — 10. La bibliothèque bleue en Normandie; — 12, Un coffre-fort du xvie siècle; — Charles-Th. Féret (R. G N.); — 12 et 24, Le château d'Ambourville et ses Seigneurs (R. R. V.); — 17 et 25, Le rétable d'Infreville (Eure); — 19, Le château de Fouguernon [E. D]; — 21, Une Rouennaise nièce de Fontenelle de l'Académie en 1693; — « Dieppe cité normande », C. R. par R. Nobécourt; — 30, Un Rouennais marchand d'eau-de-vie au xviie siècle [E. D]; — *Septembre* 1. Nicolas Poussin (1594-1665) par R. Herval; — 4. Une lettre de Guy de Maupassant; — 6 et 9. Le peintre Jean-Charles Contel [E. D.]; — 8. Le château de Fervaques [E. D.]; — 12. Ecrivains Normands [R. G. N.]; — 14. N. V de Barre-y va près Caudebec en-Caux [E. Bourgine]; — 16. Vieux souvenirs Andelysiens; — 19. L'auteur de la farce du Pathelin serait un moine normand [R. R. V.]; — 20, Le centenaire du peintre Bonington et la Normandie (R. R. V.); — 23 et 26, Mort d'Ed. Bourgine (1884 692) notice nécrol.; — Mlle Louise Réal « Egérie » de Barbey d'Aurevilly; — 24, « Dieu y soit » (R. R. V.); — 26, Découvertes archéol. rue de la Grosse Horloge [M. Alline]; — 27, Exposition des Beaux-Arts et rétrospective hist. à Louviers; — 27. 28 et 29. C. R du 92e Congrès de l'Assoc. Norm. à Louviers; — 28, Congrès des Conservateurs de collections publiques à Rouen (C. R.); — *Octobre* 1, Tombeau de Garin de Cierray évêque d'Evreux † en 1201, trouvé dans l'église abbatiale de la Noë.

Digitized by Google

6.176. — Le Journal du Neubourg a publié en *août* 1 et 8. Les Seigneurs du Neubourg : la représentation de la Toison d'or (*fin*); — 3, René de Rieux ; — 15, 22, 29 et *septembre* 5, 12, 19, 26, Les grandes manifestations républicaines du Neubourg; 1° Le banquet réformiste du 12 décembre 1847; 2° Inauguration de la statue de Dupont-de-l'Eure 4 septembre 1881 ; — 26, A propos des églises (René Sautin).

6.177. — La Normandie. Actualités arch. [trouvailles dans les récents travaux de terrassement d'Evreux] par H. Lamiray, 8, 15, 22 septembre; — Curieuse trouvaille, 15 septembre par Georges Gossart; — Découverte d'un tombeau à l'abbaye de la Noë, par A. Avenel, 30 septembre.

6.178 — Le Libéral [de Pont-Audemer] Charles-Théophile Feret, par Jean Bertot; — 8, A la mémoire du même par Jean Leroy.

6.179. — Le Roumois. Le Thuit-Signol, par Charles Leroy, avril-août.

6.180. — Le Petit Parisien a publié les articles suivants : *août* 3, La foire de Guibray et la légende Falaisienne; — 5, Origine des courses de Caen; — 6, Paul Hengé; — 7, Une famille-type; — 8, La Normandie pittoresque (contes conchois) par Mme Marion Gilbert; — 9, Le théâtre d'Art Normand; — 12, Le poète et prosateur André Lebey; — 14, Les pierres de la Plumaudière ; — 16, André Houmesser; — 19, L'origine de saint Aubin-sur-Mer; — 28, Le pèlerinage de N.-D. de la Délivrande ; — 29, Le poète patoisant Charles Le Boulanger; — *Septembre* 1, Les hommes qui vivaient autrefois sur les côtes normandes; — 7, Le compositeur Georges Sporck; — 8, Le peintre Simone Patin; — 9, Un peintre des grèves [Victor Delaunay]; — 16, Les Normands à la bataille de Poitiers; — 17, Le culte des pierres en Normandie; — 19, Les *Castilliers* normands; — 22, Dieppe, ville normande, par René Herval; — 24, Le régionaliste Xavier Rousseau; — 26, Quelques légendes normandes sur les pierres qui guérissent ou qui marchent; — 27 Madame Aurel; — 28 C. R. du recueil de poèmes *Paternité* de Fernand Petit; — 29, Le chansonnier et compositeur E. Gloerec-Maupas; Un grand normand Barbey d'Aurevilly.

6.180 *bis*. — Avenel (Auguste). La Bonneville (notes hist. et arch.) Conches 1926, in-12, 36 pages.

6.184. — Bertrand (Louis), *Les grands aspects du paysage français* (pages sur la Normandie).

Digitized by Google

6.182. — Blanquart (Chanoine F.) La liste des curés de Saint-Vivien. *Bull. Rel. de Rouen* 30 juin et 1er septembre.

6.183. — Bourgine (Ed.) La « Ménagerie » de Rolbeuf, conte normand, *Journal de Rouen*, 10 août; — Aux environs de Caudebec. N.-D. de Barre-y-va, *id.*, 15 septembre.

6.184. Brisson (Ch.). L'heureuse restauration des Vieux logis de la rue Guynemer à Elbeuf, *Journal de Rouen*, 2 août.

6.185. — Deriks (Léon). Le jardin des souvenirs. [pages sur la Normandie et sur le Val de Saire (Manche).

6.186. — Deville (Etienne). Les vitraux de l'église Saint-Jacques. Lisieux. Etude descriptive. Lisieux, J. Monjour, gr. in-8° de 81 pp., dessin du baron de Moidrey.

6.187. — Dumesnil (René). La publication de Mme Bovary. Collection des grands événements littéraires, Amiens, Edgar Malfère.

6.188. — Feret (Ch. Théop.) Au cabaret de Jean le Houx. Rouen, Wolf, 1828. (C. R. par René Herval).

6.189. — Gourdon (Pierre). *La croix qui chante* [recueil de contes dont 4 normands]. Editions Spes.

6.190. — Harel (Paul). Poèmes à la gloire du Christ suivis de poésies diverses. Editions Spes, 6 fr.

6.191. — Hélot (Dr René). La bibliothèque bleue en Normandie. Rouen, Lainé, in-4° 1928.

6.192. — Holbrook (Richard). Guillaume Alecis et Pathelin. University of California Press., Berkeley, California 1928, gr. in-8° de 128 pages, 1 pl.

6.193. — Lemaigre (Abbé Théophile), † à Percy, *Sem. Rel. de Coutances* 9 août.

6.194. — Leroy (Charles). La Haye-du-Theil [des Origines à 1789] Brionne, P. Amelot, 1927, in-4° 41 pp.

6.195. — Magne (Emile). Nicolas Poussin, premier peintre du Roi. Paris, 1928. Emile Paul, frères.

6.196. — Normandy (Georges). Maupassant. Paris, Rasmussen; — La fin de Maupassant, Paris, Albin Michel.

5.197. — Orbec. Soc. d'Etudes histor. litt. et artistiques d'— C. R. des Travaux de 1927. Orbec, G. Hamon, 1928, in-4°, 4 pp.

6.198. — Robert (P. L.). Le théâtre romantique, *Journal de Rouen*, 31 août, 12, 17, 24 et 25 septembre.

6.199. — Rouault de la Vigne (René) Autour du Vieux château de Rouen, l'hôtel de Raffetot, *Journal de Rouen*, 30 sept.

Digitized by Google

6.200. — Rudolf (Alfred) et Levasseur (Eugène), Les vitraux de la cathédrale de Rouen (notices). Rouen, in-8° 30 pp. avec 26 pl. in-4° et 1 pl. en couleurs.

6.201. — Suhard (Mgr). Lettre pastorale et mandement de Mgr — Evêque de Bayeux et de Lisieux à l'occasion de son entrée dans le diocèse, *Sem. Rel. de Bayeux*, 30 sept. 28.

6.202. — Travert (abbé F.), † aumônier de l'abbaye de Blanchelande, *Sem. Rel. de Coutances*, 23 août.

Indications spéciales par département.

Calvados : **6170**, 71, 72, 75, 80, 81, 86, 89, 97, **6201**.

Eure : **6171**, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 80 *bis*, 81, 89, 92, 94, 95.

Manche : **6171**, 75, 80, 81, 85, 89, 93, 6202.

Orne : **6171**, 73, 75, 80, 81, 89, 90.

Seine-Inférieure : **6170**, 72, 74, 75, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 91, 96, 98, 99, **6200**.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

S. G. Mgr Thomas Lemonnier, évêque de Bayeux, par le Chanoine Ch. Guéry 3
Une famille d'Argentan : Les Lautour (1600-1915), par M. R. Dubourg 5
Au diocèse de Bayeux (1791-92), par le Chanoine Uzureau . . . 15
L'inscription du théâtre romain d'Evreux, par Jean Mathière. . 20
L'Université de Caen (1741), par le Chanoine Uzureau 29
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie. . . . 31
Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle (*suite*). 34
Notes sur Hébertot (Calvados), par M. Roblot-Delondre. . . . 43
Bibliographie normande (5969 à 6017). 59
Notes sur Hébertot (Calvados), par M. Roblot-Delondre (*suite*) . 65
Charles Pitou (1879 1927), par Raoul Racinet 76
Une Abbesse Bénédictine du XVIIe siècle (*suite*). 79
Un reflet du paysage et des mœurs du Perche en l'œuvre artistique de Fantin-Latour, par l'Abbé Tabourier 96
La persécution religieuse dans le diocèse de Coutances (1791-92), par le Chanoine Uzureau 104
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie. . . . 116
En marge des livres nouveaux (Chanoine Ch. Guéry). 121
Bibliographie normande (6017 à 6056). 124
Philippe d Harcourt, évêque de Bayeux (*suite*), par l'Abbé V. Bourrienne. 129
L'art et l'histoire dans la prédication, par l'Abbé Tabourier . . 141
Découvertes archéologiques dans l'église Saint-Paul du Neubourg (Eure), par le Docteur Le Dard 150
Notes sur Hébertot (Calvados), par Roblot-Delondre. 156
Une Abbesse Bénédictine de Verneuil 164
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie 178
Sonnets, par de la Tillaye et René Herval 181
Bibliographie normande (6056 à 6098). 188
Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux (*suite*), par l'Abbé V. Bourrienne. 193
L'art et l'histoire dans la prédication, Abbé Tabourier 204
Une Abbesse Bénédictine de Verneuil 214
J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux, par l'Abbé Chardon. 222
Le nombre des portes d'Ebroice, par J. Mathière 231

Digitized by Google

L'application de la Constitution civile du Clergé dans le Calvados, par le Chanoine Uzureau 235
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie 247
Poésies, par de la Tullaye et René Herval 248
Bibliographie normande (6099 à 6139). 252
S. G. Mgr Suhard, évêque nommé de Bayeux et Lisieux, par le Chanoine Ch. Guéry 257
Distinctions honorifiques 259
L'art et l'histoire dans la prédication, par l'abbé Tabourier . . 260
J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux (*suite*). par l'Abbé Chardon . . 271
Notes sur Hébertot, par M. Roblot-Delondre 287
Une Abbesse Bénédictine de Verneuil 299
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie. . . . 315
Bibliographie normande (6139 à 6169). 316
Notes sur Hébertot (Calvados), par M. Roblot-Delondre. . . . 321
J.-B. Bourlier, évêque d'Evreux (*suite*) 332
Apôtres de France à l'Ile Maurice, par M. G. Goyau, de l'Académie. 346
En marge des livres nouveaux [René Herval-Ch. Guéry] . . . 364
Découverte archéologique : A l'Abbaye de la Noë, près la Bonneville, par le Chanoine Guéry 370
Intermédiaire des chercheurs et curieux de Normandie 374
Bibliographie normande (6170 à 6202). 377
Tables 382

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

Bourrienne (abbé) . . .	Philippe d'Harcourt	129-193
Chardon (abbé)	Mgr J.-B. Bourlier . . .	222-271-332
Dubourg (René)	Les Lautour d'Argentan	5
Goyau (Georges). . . .	Les Lazaristes et le P. Laval . . .	346
Guéry (chanoine) . . .	Mgr Lemonnier, † évêque de Bayeux.	3
	En marge des livres nouveaux .	121-367
	Mgr Suhard, évêque de Bayeux . .	257
	Découverte archéologique à la Noë .	370
Herval (René)	Poésies, sonnets	181-248
	En marge des livres nouveaux . .	364
Le Dard (docteur) . . .	Découverte à l'église du Neubourg .	150
Mathière (Jean). . . .	Inscription du théâtre d'Evreux . .	20
	Les portes d'Ebroice	231
Racinet (Raoul)	Charles Pitou	76
Roblot-Delondre (M.). .	Notes sur Hébertot .	43-65-156-287-321
Tabourier (abbé) . . .	Fautin-Latour	96
	L'art et l'histoire dans la prédication.	204-260
Tullaye (de la)	Poésies, sonnets	181-248
Uzureau (chanoine) . .	Divers sur la Révolution .	15-29-104-235
X***	Une abbesse à Verneuil	34-79-164-214-299

Le Gerant : G. Poussin.

Evreux, imp. de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dr.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. LE CHANOINE GUÉRY, *Aumônier du Lycée d'Evreux*, 49, place de la Gare.

Les manuscrits seront soumis au Comité de rédaction qui jugera si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits *publiés* par la Revue ne sont pas rendus. — Tout travail inséré peut faire l'objet d'un tirage à part : M. G. POUSSIN, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont *deux* exemplaires auront été envoyés à M. le chanoine Guéry.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs par an, 25 francs pour l'étranger et 6 francs par livraison.

L'abonnement va de janvier à janvier, est exigible après l'apparition du premier numéro, payable par chèque postal à M. G. Poussin, à Evreux (Paris, 342-99).

La *Revue Catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Evreux, imprimerie de l'Eure, 6, rue du Meilet. — G. Poussin. Dr

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 37/38
1928/29

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google